This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 4449.6

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

WILLIAM ENDICOTT, JR.

(Class of 1887)

OF BOSTON

LE CARDINAL

LOUIS ALEMAN

PRÉSIDENT DU CONCILE DE BALE

ET LA

Fin du grand Schisme

PAR

Gabriel PEROUSE

Docteur ès-lettres

PARIS

A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DES ARCHIVES NATIONALES

82, rue Bonaparte, 82

1904

LE CARDINAL LOUIS ALEMAN

ET LA

FIN DU GRAND SCHISME

Tibre; à tort ou à raison, les cardinaux déclarèrent ensuite qu'ils avaient eu la main forcée au conclave d'où Urbain VI était sorti, et ils portèrent alors leurs suffrages sur le français Clément VII. Ainsi le grand schisme naquit des désordres provoqués par les passions nationales des Italiens, qui s'empressèrent d'en rejeter toute la responsabilité sur la France; à les en croire, eux et leur école, l'inspirateur de la deuxième élection avait été le roi Charles V, dont la conduite montre cependant qu'il suivit simplement les indications du sacré collège; chose plus significative encore, l'histoire du grand schisme se réduisit longtemps à celle des efforts que tentait la cour de France pour rétablir l'unité dans l'Eglise, dont elle était presque seule à se soucier, en face de l'égoïste inertie des partisans du pape romain. Cette attitude aurait dû convaincre les Italiens que le retour de la papauté en Venaissin, avec Clément VII et Benoît XIII, avait été peu goûté par le gouvernement et la masse du clergé français, qui payait les frais de la guerre. Au concile de Constance, du reste, qui termina le schisme, l'une et l'autre nation s'allièrent souvent sur de graves questions contre les Allemands et le roi des Romains; ainsi aurait pu finir ce malentendu, si l'ombrageuse jalousie des Italiens ne s'était appliquée à le prolonger après la crise passée. C'était, en effet, leur intérêt politique et pécuniaire de garder à jamais chez eux le Saint-Siège restauré; persuadés à tort que la possession leur en était enviée par les Français, ils prirent contre eux de telles précautions qu'ils réussirent à créer chez quelques-uns de leurs voisins cet état d'esprit qu'ils imputaient à la nation tout entière. Il est vrai que la bataille n'était

pas encore définitivement gagnée pour eux : l'élection d'un Italien au conclave de Constance n'avait été qu'une chance heureuse; les Pères, d'ailleurs, ne s'étaient prononcés pour aucun des anciens compétiteurs, laissant pleine liberté de considérer l'un ou l'autre comme légitime. Admis donc dans l'Eglise unifiée sur un pied de parfaite égalité avec les partisans de Grégoire XII, héritier d'Urbain VI, les anciens fidèles de Benoit XIII ou de Jean XXIII n'étaient pas tenus de lier l'avenir du catholicisme au maintien perpétuel du Saint-Siège en Italie. S'ils ne souhaitaient pas que la papauté revînt s'installer pour toujours en Venaissin, quelques-uns en France auraient vu volontiers qu'elle ne délaissât pas entièrement son ancienne résidence et tentèrent d'agir en ce sens auprès de Martin V à son départ d'Allemagne; ils prétendaient que, en habitant tour à tour Avignon et Rome, le Saint-Siège aurait mieux garanti son indépendance qu'en s'enfermant derrière les murailles du Borgo, comme allaient faire l'élu de Constance et son successeur Eugène IV; surtout, ils s'offensaient de voir les Italiens profiter du succès qu'on leur avait laissé prendre au conclave de 1417 pour s'attribuer le gouvernement de l'Eglise, accaparer peu à peu toutes les hautes charges, confisquer l'avenir en s'introduisant comme en pays conquis dans le sacré collège. On s'exagérait du reste en Italie ces vagues dispositions : la méfiance y était extrême contre tout ce qui venait de ce côté des Alpes, et qu'un docteur de Paris attaquât, bien ou mal à propos, les abus de la curie, on y agitait aussitôt le spectre d'Avignon, afin de rallier les autres nations chrétiennes en excitant leur jalousie contre la France.

Tel était l'état des esprits après le grand schisme : une lutte était inévitable, qui tranchât la question.

Autre et plus dangereux legs de cette crise, un problème dogmatique était posé, qu'il faudrait bien aussi résoudre et qui mettait en jeu l'autorité pontificale et toute la constitution de l'Eglise catholique. Dès le début du XIVe siècle, des théories antipapales s'étaient élaborées, qui n'auraient jamais dépassé les murs de l'Ecole, si le schisme ne leur avait permis de se produire au grand jour. Comment le clore, en effet, autrement que par la voie de cession, c'est-à-dire l'abdication des deux pontifes, préalablement convenue, ou bien par le moyen d'un concile général ? Promptement acceptée par les papes rivaux, la première solution eût été la moins périlleuse pour leur commune autorité ; en l'accueillant, au contraire, par des tergiversations, en la repoussant tour à tour si longtemps qu'on dut y renoncer, ils compromirent gravement la dignité dont chacun se prétendait revêtu ; dépités de voir leurs propositions successivement rejetées, les princes et les universités ripostèrent en accusant les deux compétiteurs de mauvaise foi, cherchèrent à s'en débarrasser en attaquant leur personnalité, et se laissèrent bientôt conduire à examiner, d'un œil malveillant, les fondements même du pouvoir pontifical, à en contester la légitimité, à en nier la nécessité. En même temps, on revenait à la voie du concile général, si dangereuse pour la papauté : le pape futur, dont la sentence des Pères permettrait l'élection, ne passerait-il pas à jamais pour leur créature et leur subordonné ? Que le pontife légitime fût celui de Rome ou celui d'Avignon, en portant leur querelle devant une assemblée de clercs, on

semblait reconnaître la supériorité du concile sur le pape, grave responsabilité qui fit hésiter longtemps quelques-uns des plus sincères partisans de la paix.

D'autre part, cette même conséquence de la réunion d'un concile général entraînait beaucoup d'esprits à la réclamer plus vivement : c'était une opinion très répandue alors, en face du discrédit jeté sur la tiare, que tous les maux de l'Eglise disparaîtraient sous un régime conciliaire, et la vogue en était telle que, au moment de l'assemblée de Pise, dirigée contre l'un et l'autre, Benoît XIII et Grégoire XII se croyaient obligés de convoquer, chacun chez soi, des synodes qu'ils prétendirent œcuméniques. A Pise, en effet, on s'était résolu, devant l'obstination des deux compétiteurs, à faire trancher la question par un concile, quelles que fussent les difficultés pratiques et les suites théoriques. On échoua, du reste, comme on sait, et l'élu de cette assemblée ainsi que son successeur ne furent que les troisièmes prétendants au Saint-Siège que les anciens rivaux continuaient à revendiquer. Sans se lasser, la Chrétienté recommença et le concile de Constance fut réuni, investi des plus entiers pouvoirs en dehors des détenteurs de l'autorité pontificale, malgré eux, contre eux, car l'adhésion forcée du seul Jean XXIII fut de courte durée; il déposa celui-ci, enregistra l'abdication de Grégoire XII, prononça la déchéance de Benoît XIII, régla souverainement le conclave à tenir, sans se soucier des traditions, prépara, ordonna, ratifia enfin l'élection de Martin V. De ce pape, qui avait reçu en fait sinon en droit tous ses pouvoirs de la main des Pères, quelle était la situation à leur égard ? Eux qui, pour lui faire place,

avaient agi en maîtres absolus de l'Eglise, ne garderaient-ils pas quelque autorité sur leur élu ? C'était au moins leur opinion et leurs décrets consacrèrent la supériorité des conciles généraux sur le souverain pontife. Une fois en possession cependant de l'obédience de toute la chrétienté, Martin V sut esquiver le péril en prononçant la dissolution de l'assemblée sans avoir reconnu les dogmes qu'elle avait émis. Pareillement, à Sienne, le même pape put encore disperser à temps le concile que celui de Constance y avait convoqué; mais ces ajournements ne décidaient rien et le jour devait arriver nécessairement où serait nettement posée la question, laissée pendante en 1417, à quel pouvoir appartenait la souveraineté spirituelle.

Ainsi, même après que Martin V eut gouverné quatorze ans tout le monde catholique, même après qu'Eugène IV lui eut paisiblement succédé, l'esprit du grand schisme survivait encore, puisque le grave problème qu'il avait soulevé n'était pas résolu et déchirait sourdement cette Eglise, que la même crise laissait ouverte aux interventions de la politique et divisée par les rancunes franco-italiennes. Du drame, dont le premier acte avait eu lieu à Rome, le second à Fondi, le troisième à Pise et le quatrième à Constance, le cinquième acte n'était pas joué : il se tint à Bâle, où se réunit, en 1431, une assemblée à l'occasion de laquelle fut évoquée, débattue et tranchée la querelle de la papauté et des conciles généraux; les princes y intervinrent et surent en profiter pour poser les conditions qui régirent longtemps les relations de l'Eglise et des Etats; Italiens et Français s'y mesurèrent enfin pour la dernière

fois et la question d'Avignon y fut pour toujours liquidée. Ainsi l'assemblée bâloise, plus réellement que le concile de 1417, a marqué la fin du grand schisme ; elle appartient à son histoire et le lien qui les attache est d'autant plus fort qu'il se noua pour ainsi dire tout seul et malgré les contemporains. Le concile de Bâle, en effet, ne s'était pas ouvert pour le débat qui finit par constituer de fait sa seule raison d'être ; son programme officiel, qui parut quelque temps universellement accepté, comportait seulement l'extirpation de l'hérésie, le rétablissement de la paix entre les peuples chrétiens et surtout la répression des abus ecclésiastiques, si nombreux et qui provoquaient un mouvement général, dont on semble d'ailleurs s'être parfois exagéré la connexité avec le grand schisme, qu'il avait précédé, comme avec le concile de Bâle, auquel il survécut. Le désir de réforme, s'il n'est pas fatalement lié à la vie de toute société, était du moins antérieur même à cette époque d'Avignon, à laquelle on l'a trop étroitement rattaché ; il ne dépendait pas non plus de la solution à donner à la question, issue du grand schisme et vidée à Bâle, de la supériorité des conciles sur le pape. En vain, pour colorer leurs théories et les rendre plus populaires, les partisans de la doctrine conciliaire soutenaient-ils que, de leur succès, viendrait le remède à toutes les plaies de l'Eglise : ils n'étaient au fond ni plus ni moins réformateurs que les amis du Saint-Siège, parmi lesquels beaucoup, tels que d'Ailly au temps du grand schisme, tels que Cesarini ou Traversari à l'époque de Bâle, se montrèrent autant que personne ennemis des abus ; il y a plus, les sectateurs des dogmes de Constance rendaient plus dif-

ficile un progrès pacifique, durable et universel en attaquant comme ils faisaient l'autorité pontificale: par là d'ailleurs ils aimaient à se dispenser d'agir plus efficacement et la réforme ne fut guère pour eux qu'un drapeau, qui leur servit à rallier les hommes de bonne volonté. Inquiétée par eux sur sa propre existence, la papauté ne put ou ne voulut pas alors poursuivre les abus, que ne supprimèrent ni les pamphlets ni les décrets publiés si abondamment pendant cette période. L'œuvre réformatrice n'y gagna rien; le grand schisme tout entier et le concile de Bâle ne sont dans son histoire que de vains épisodes, elle devait s'accomplir beaucoup plus tard et sur de tout autres bases.

Voilà pourquoi, dans l'ensemble des travaux de l'assemblée bâloise, qui siégea dix-sept ans, les vrais décrets de réforme sont si rares, s'il en est; pourquoi surtout ils restèrent inefficaces, puisque c'étaient des armes forgées pour le combat. Aux autres points de leur programme primitif, les Pères s'appliquèrent aussi quelque temps : à l'extirpation de l'hérésie, en Bohême; au rétablissement de la paix, chez nous, au congrès d'Arras. Mais bientôt une impérieuse impulsion les détourna de cette utile besogne, les jeta dans la lice contre le Saint-Siège, les amena à revendiquer comme leurs les traditions restées vivantes d'une époque disparue, à réclamer dans l'Eglise la primauté pour les conciles généraux, à y contester la prépondérance italienne. C'est alors que, sous la direction de l'homme en qui s'incarna ce mouvement, imbu qu'il était de l'esprit d'Avignon et de Constance, ils marchèrent

à un résultat que nul ne prévoyait quand ils s'étaient assemblés : cet homme, c'est le cardinal Louis Aleman, et ce résultat, c'est l'épilogue des soixante-dix années de la lutte ouverte en 1378 et fermée en 1449, c'est la fin du grand schisme.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie générale.— La plus ancienne biographie d'Aleman a été publiée par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, septembre, t. V. p. 458-461, d'après un manuscrit anonyme conservé alors dans un prieuré du diocèse de Malines ; c'est l'œuvre d'un contemporain chez lequel on peut reconnaître Vincent de la Roche, compatriote et parent d'Aleman, auteur d'une oraison sous forme de lettre adressée par lui au Bienheureux après sa mort, publiée récemment par le chanoine U. Chevalier d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne (1). Conçus en effet dans le même esprit, pour exalter la bonté et la patience du Cardinal, les deux textes présentent des analogies frappantes et même des phrases mot à mot pareilles (2). Leur auteur avait dû

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3719 ; c'est dans les deux dernières phrases de ce document que l'auteur apparaît comme le parent du Cardinal ; il pouvait appartenir à la famille savoyarde de la Roche, ou bien ce pouvait être un membre d'une des maisons de Chissé, de Verbourz ou de Chalant, toutes alliées aux Aleman d'Arbent et possessionnées à notre époque à la Roche-en-Genevois, Haute-Savoie, arr. de Bonneville ; cf. Arch. dép. de la Savoie, C. 1780, f°s 1, 2, 9.

(2) Par exemple, les paroles que, d'après l'un et l'autre document, le Bienheureux aurait prononcées à la diète de Francfort.

appartenir à la maison d'Aleman, au moins pendant les dernières années de son séjour à Bâle, car il relate avec quelques détails des événements de 1446; mais son opuscule n'est qu'une esquisse incomplète, où il a noté quelques souvenirs personnels, avec autant de cœur et d'enthousiasme que son style embarrassé pouvait en laisser paraître ; c'est un simple témoin de moralité, qu'il ne faut pas interroger sur les faits ou les dates. Le Bollandiste a divisé cette œuvre, d'ailleurs extrêmement courte, en deux chapitres, et il a intitulé le premier : *Beati natales, dignitates, gesta varia, obitus et sepultura* ; le second, *Miracula Beati post mortem*. Bien qu'il écrivit avant la béatification du Cardinal, c'était en effet l'unique objet de Vincent de la Roche, de rappeler avec les vertus d'Aleman sa gloire posthume de thaumaturge.

Avant lui, un autre contemporain avait écrit sur Aleman, Bornio de Sala, gentilhomme bolonais que le Cardinal avait, sans doute, honoré de sa protection pendant sa légation dans les Romagnes. Lorsque l'émeute de 1428 eut chassé Aleman de son palais et de son gouvernement, Bornio lança contre les révolutionnaires son livre *De civili Bello* ou *De Patientia*, conservé à la Bibliothèque du Vatican, Cod. lat. 4569, f°s 3 à 45 (1) ; il y oppose, en termes élégants, mais emphatiques, la magnanimité de l'ancien légat à la rage aveugle de ses ennemis. Après la publication de cet ouvrage, en 1429, il adressa encore quelques lettres pleines d'enthousiasme au Cardinal (2), qu'il paraît d'ailleurs avoir abandonné quand le schisme l'eut séparé de l'Eglise romaine et de l'Italie ; du moins peut-on interpréter ainsi la rétractation conçue en termes généraux qui se lit à la fin de son traité *De Patientia*, pur panégyrique où Bornio fait encore moins œuvre d'historien que Vincent de la Roche dans sa courte notice.

De celle-ci purent avoir connaissance les rédacteurs de l'Office du Bienheureux, ajouté au propre de l'Eglise d'Arles après la béatification, prononcée en 1527 ; la vie du Cardinal y est résumée en trois leçons, qui se lisaient au second nocturne et dont le texte a été publié dans les *Acta SS.* Bolland, septembre, V, 437 ; là encore, les éléments biographiques sont rares, la plus grande

(1) Cf. Manni, 52.
(2) Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f°s 58, 128.

partie de la carrière d'Aleman y est passée sous silence et, si quelques renseignements s'y trouvent, c'est sur sa naissance, son administration archiépiscopale, sa mort et le culte qui lui fut rendu.

Tout semblable est le caractère de la notice consacrée au Cardinal par Pierre Saxius, dans son *Pontificium Arelatense seu historia primatum sanctae Arelatensis Ecclesiae*, Aix, 1629, p. 346-355 : à peine, aux données de l'Office, ajoute-t-il quelques renseignements intéressants à cause de la profonde connaissance qu'avait l'auteur des traditions diocésaines ; sur le rôle d'Aleman en Italie ou à Bâle, il est d'ailleurs muet ou peu exact.

On trouve, avec quelques erreurs nouvelles, quelques nouveaux éléments, notamment en ce qui touche la légation du cardinal à Bologne, dans Aubery, *Histoire des Cardinaux*, Paris, 1643, partie II, p. 120-123 ; les mêmes lacunes et les mêmes inexactitudes se rencontrent dans les autres compilations de même espèce, comme chez Albi, *Eloges historiques des cardinaux illustres françois et estrangers mis en parallèle*, Paris, 1644, p. 129-139 ; et chez Ciaconius, *Vitae et res gestae pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium ab initio nascentis Ecclesiae usque ad Clementem IX P.O.M. ab Augustino Oldoino societatis Jesu recognitae*, II, Rome, 1677, p. 844. Les pages consacrées au Cardinal par Gilles Duport dans son *Histoire de l'Eglise d'Arles*, Paris, 1690, p. 226-231, n'apportent aucun renseignement et rééditent les anciennes erreurs accréditées par ses autres biographes, notamment sur ses premières dignités et sur sa vie après la fin du schisme.

Dans tous ces ouvrages, le silence est observé sur la part prise par Aleman au concile de Bâle ; c'est, au contraire, cette partie de sa vie qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, parut intéresser la querelle des Gallicans et de leurs adversaires ; bien des auteurs s'occupèrent alors de notre Cardinal, qui n'auraient jamais songé à lui s'il n'avait eu la singularité d'être l'objet d'un culte approuvé par le Saint-Siège après avoir été le créateur du dernier antipape. Successivement et en sens divers, son rôle fut commenté, entre autres, par Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, a. 1450, n° 20 ; par les auteurs jansénistes des *Remarques sur le XVIIIe tome des Annales Ecclésiastiques*, Genève, 1667 ; par Bayle, dans son *Dictionnaire histo-*

rique et critique, Rotterdam, 1697, au mot *Alamandus ;* par Baillet, *Les Vies des Saints*, Paris, 1715, au 16 septembre.

Plus doctrinales qu'historiques, ces dissertations n'élucidaient guère la biographie d'Aleman ; les auteurs du *Gallia Christiana* y travaillèrent plus sérieusement en lui consacrant, dans leur tome Ier paru en 1715, parmi les archevêques d'Arles, une courte notice assez substantielle (p. 582-584). Sans être originale, leur œuvre résume, avec une certaine critique, les renseignements tirés des plus anciens auteurs et communiqués par le clergé d'Arles ; des rectifications et des compléments se trouvent dans le même recueil, où le Cardinal est successivement envisagé comme évêque de Maguelone, abbé de Saint-Pierre de la Tour au diocèse du Puy et de Montmajour au diocèse d'Arles (1).

Si les auteurs du *Gallia Christiana* s'abstinrent d'engager une polémique à propos d'Aleman, le Bollandiste, au contraire, défendit la doctrine catholique contre Baillet et ses amis en commentant longuement la vie du Bienheureux dans les *Acta Sanctorum*, septembre, V, p. 436-462. La partie historique de cette notice est assez développée pour qu'on y puisse voir la première biographie sérieuse du Cardinal ; outre qu'il connaît, cite et discute la plupart des auteurs que nous avons nommés, le Bollandiste, le premier, pour avoir des renseignements exacts sur le rôle tenu par Aleman à Bâle, interroge les documents contemporains et, notamment, les œuvres d'Aeneas Sylvius Piccolomini, que nous utiliserons à notre tour, les textes publiés par Martène et Durand dans le tome VIII de leur *Veterum scriptorum amplissima collectio*, réimprimés depuis par Mansi ; et l'histoire du concile de Bâle, rédigée par Patricius et publiée dans la collection des Conciles de Labbé-Hardouin.

Quelques années plus tard, la vie de l'homme qui s'était efforcé de restaurer la papauté d'Avignon eut la chance imprévue d'être mise en belle prose italienne par le florentin Domenico-Maria Manni, membre de la société de la Crusca, qui composa son livre *Dell avita e del culto del beato Lodovico Alemanni o Alamanni, cardinale di S. Chiesa*, Firenze, 1771 (xv et 123 p.), à la prière de Federigo Alamanni, auquel dédicace en est faite. Ce prélat se disait, à tort,

(1) *Gall. Christ.*, I, 615 ; II, 754 ; IV, xix.

parent du Cardinal, il avait obtenu de ses reliques de l'archevêque d'Arles et institué une fête en son honneur dans son diocèse de Pistoie et Prato (1). Autant donc pour faire œuvre de littérateur, que pour flatter la fantaisie de l'évêque Alamanni, l'académicien florentin écrivit cette biographie, qui fut éditée aussi soigneusement que le syle en avait été étudié; quant au fond, Manni ajoute peu de chose aux auteurs que nous avons cités, sinon sur le séjour d'Aleman à Florence en 1419-1420; pour la part prise par le Cardinal au concile de Bâle et, où l'auteur est moins excusable, pour sa légation de Bologne, Manni est plus incomplet encore que certains de ces prédécesseurs; d'un bout à l'autre, d'ailleurs, son œuvre est toute superficielle.

Elle a, cependant, suffi longtemps à détourner les historiens de reprendre le même sujet, qui demandait à être traité avec une tout autre méthode. C'est ce que, récemment, M. Beyssac a fait en partie dans sa brochure intitulée *Le Bienheureux Louis Allemand*, parue à Lyon en 1899; selon ses propres expressions, il a cherché seulement à rassembler dans ces pages tout ce qui avait trait aux rapports de Louis et de l'Eglise de Lyon, matière qu'il a étudiée de façon définitive, d'après le fonds du Chapitre de Saint-Jean, conservé aux Archives départementales du Rhône.

Enfin, au tome III du *Gallia Christiana Novissima*, Diocèse d'Arles, Valence, 1900, des extraits et documents de toute espèce, relatifs à Aleman, ont été rassemblés par les chanoines J.-H. Albanès et U. Chevalier, sous les numéros 1843-1929, 3329-3341, 3446-3719, 3875-3876. Dans ce précieux recueil, bon nombre des textes sont inédits et tirés des Archives du Vatican, des Archives Nationales, des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, de la Bibliothèque d'Aix et de la Bibliothèque d'Arles; ils nous renseignent sur les premières dignités du Cardinal, question controversée entre ses anciens biographes; ils nous permettent de le suivre pas à pas dans la carrière ecclésiastique et à la cour de Martin V; nous y trouvons d'abondants documents sur son administration archiépiscopale, comme sur le culte qui lui fut rendu après sa mort; sur tous ces points, la publication du chanoine Chevalier a été la meilleure de mes sources.

(1) Manni, p. VI et 96.

J'en ai utilisé aussi la partie consacrée à François de Conzie, prédécesseur sur le siège d'Arles d'Aleman, son neveu, qu'il servit longtemps de sa puissante protection. Quant à la famille directe du Cardinal, la généalogie en a été donnée par Guichenon dans son *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, 4e partie, p. 3-7, travail intéressant malgré les erreurs dont cet auteur est assez coutumier. Je l'ai contrôlé, autant que possible, avec les Archives départementales du Rhône et de la Savoie, et j'ai également consulté, sur les Aleman et leurs alliés, l'*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, par M. de Foras, Grenoble, en cours de publication, ainsi que l'article de M. Mugnier sur *Les Montfort et les Conzié*, paru au tome XXXII des *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*.

La Chambre apostolique. — Aleman dirigea longtemps cette importante administration, encore trop peu connue, au moins en France, pour que j'aie pu me dispenser d'en donner un bref aperçu, afin qu'on sût quels pouvoirs lui conférait son titre de vice-camérier. Le livre de Gottlob, *Aus der Camera apostolica des 15 Jahrhunderts*, Innsbruck, 1889, est composé en très grande partie d'après les documents inédits conservés à Rome aux Archives du Vatican et à l'Archivio di Stato, supérieur en cela aux ouvrages plus anciens, tels que Phillips, *Kirchenrecht*, Regensburg, 1864, dans lequel, par compensation, le rôle personnel du camérier, qui nous intéresse, est, peut-être, plus clairement mis en lumière, au tome VI, p. 404-424. Aussi les ai-je consultés l'un et l'autre, de même que l'article de M. Ottenthal, paru en 1885 dans les *Mittheilungen des Instituts fur œsterreichische Geschichts forschung* et intitulé *Die Bullenregister Martin V und Eugen IV*; pour distinguer, parmi les documents qu'il étudiait, ceux qui proviennent de la Chambre apostolique, M. Ottenthal a dû examiner attentivement quelques-uns des rouages de cette institution et j'ai mis à profit ses observations.

Il m'a encore servi de guide au milieu des Archives du Vatican, que j'ai dû consulter à mon tour, car l'ouvrage de M. Gottlob embrasse une trop longue période pour être très précis en ce qui touche les années qu'Aleman passa à la Chambre. Pour se rendre

un compte exact des attributions attachées, de son temps, à ses fonctions de camérier, le plus sûr était de recourir aux archives de son administration, de 1417 à 1424 : les Reg. Vat. 350 à 353, ou *Libri litterarum apostolicarum in camera registratarum*, et les *Reg. diversarum cameralium*, IV à VIII, ou recueils des actes rendus en son nom personnel par le vice-camérier. Cette étude, que j'ai limitée au simple examen des attributions de ce dignitaire, a été facilitée par la publication faite au *Gallia Christiana Novissima*, Arles, d'un bon nombre d'extraits tirés des mêmes archives dans la même intention. Le *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, par Augustin Theiner, Rome, 1862, tome III, m'a fourni également plusieurs textes très propres à mettre en lumière le rôle joué par Aleman dans la reconstitution des Etats pontificaux sous le gouvernement de Martin V. Quant à l'organisation intérieure de la Chambre, on trouve sur elle quelques renseignements dans les tomes IV et V du *Bullarum diplomatum et privilegiorum S. R. pontificum Taurinensis éditio,* Turin, 1859 et 1860.

A ses attributions financières et politiques, nous le verrons, le vice-camérier joignait la surintendance du palais apostolique ; j'ai dû à ce propos entrer en quelques détails et, entre autres documents, j'ai utilisé les *Awisamenta pro regimine et dispositione officiariorum in palatio domini nostri Papae*, publiés par Muratori, t. III, partie II, col. 810-824, rédigés à l'avènement d'Alexandre V, à Pise, par un maître des cérémonies entré à la cour sous Benoît XIII et mort sous Martin V, probablement compatriote et familier de François de Conzié, le camérier, oncle de Louis Aleman. Du même auteur, les *Gesta Benedicti XIII papae sive antipapae dum peragraret, anno 1406 et sequentibus, litora Genuae et Massiliae*, publiés par Muratori, t. III, partie II, col. 777-808, sont précieux pour juger de la place attribuée au chef de la Chambre par le protocole pontifical. Si l'auteur a connu Martin V et vu Aleman en fonctions (1), la plus grande partie de ces renseignements n'en est pas moins relative à une époque antérieure ; mais le parcimonieux Martin V modifia si peu la cour apostolique, telle que l'avaient constituée ses prédé-

(1) Muratori, III, 2e partie, col. 859.

cesseurs (1), que les documents un peu plus anciens s'appliquent sur ce point beaucoup mieux à l'époque d'Aleman que les pièces datées de la fin ou même du milieu du siècle.

Légation de Bologne. — De ces mêmes registres du Vatican et de ce recueil de Theiner, que j'ai utilisés pour le passage d'Aleman à la Chambre apostolique, je me suis servi encore pour l'histoire des quatre années pendant lesquelles il gouverna les Romagnes. Outre ce qui le touche personnellement, j'y ai recherché ce qui pouvait faire connaître les attributions du légat et l'état de la province soumise à son administration ; là-dessus du reste les meilleures sources se trouvent à l'Archivio di Stato de Bologne, et notamment dans le *Liber Fantacini*, registre contemporain des actes rendus par le représentant du Saint-Siège, comme dans le *Tertius liber ordinarius pro Sancta Romana Ecclesia ac Sanctissimo in Christo patre et domino Martino D. p. papa quinto in se continens omnes et singulas raciones datiorum, gabellarum et aliorum introitum civitatis Bononiensis ac etiam raciones quarumcumque expensarum dicte Camere*, autrement intitulé *Campioni dei debitori e dei creditori della Camera*, ouvert le 1er janvier 1425. Sur la constitution bolonaise, telle qu'elle fonctionna sous le gouvernement du Cardinal, des renseignements se rencontrent aussi dans l'ouvrage de M. Malagola, l'*Archivio di Stato di Bologna dalla sua istituzione a tutto il 1882*, Modène, 1883.

Quant à l'histoire intérieure de Bologne et de la légation sous l'administration d'Aleman, les sources abondent : Vizani, *Diece libri delle historie della sua patria*, Bologne, 1596 ; Ghirardacci, *Della historia di Bologna parte seconda*, Bologne, 1567 ; chroniques publiées par Muratori telles que le *Memoriale historicum de rebus Bononiensium*, de Matthieu des Griffoni, au tome XVIII ; la *Continuatio Chronici Bononiensis*, de frère Barthèlemy della Pugliola, au même tome ; les *Annales Bononienses*, de frère Jérome des Burselli, au tome XXIII ; le *Chronicon Foroliviense*, de frère

(1) Muratori, III, 2e partie, col. 859 ; cf. Eugène Müntz, *L'argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXVI, p. 35.

Jérôme de Forli, au tome XIX ; les *Annales Forolivienses*, au tome XXII ; chroniques enfin inédites et conservées à la Bibliothèque municipale de Bologne telles que la *Cronica de' Signori Bologneti dalla Mercanzia* ou l'*Historia di Bologna di Nicolò Seccadenari dall' anno MCCCV sino all' anno MD*. De ces documents, conçus pour la plupart sous forme d'annales et généralement fort exactement rédigés, il en est d'ailleurs de très semblables entre eux, comme la *Cronica* inédite *de' Signori Bologneti* et la *Continuatio Chronici Bononiensis* publiée par Muratori au tome XVIII, soit que l'une se soit inspirée de l'autre, soit qu'elles dérivent toutes deux d'un modèle commun, chaque auteur introduisant du reste dans son œuvre personnelle ses souvenirs et ses sympathies. Enfin des renseignements d'un intérêt plus spécial se trouvent dans les lettres du célèbre humaniste François Filelfo, venu pour enseigner à l'Université de Bologne pendant la légation du Cardinal.

Les relations extérieures avec Florence et Milan constituaient, nous le verrons, la plus délicate des attributions d'Aleman, qui dut même sa nomination à l'attitude inopportunément prise sur ce point par son prédecesseur. Entre autres auteurs consultés à ce propos, je citerai : Blondus, *Historiarum ab inclinatione Romanorum libri XXXI*, Bâle, 1531 ; saint Antonin, *Chronica*, Lyon, 1543, partie III, tit. 22 ; André Billio, *Rerum mediolanensium historiae*, publié par Muratori dans son tome XIX, et Pogge Bracciolini, *Historia florentina*, publiée par le même au tome XX.

Archevêché d'Arles. — Beaucoup mieux que les ouvrages déjà cités de Saxius et de Duport, les textes rassemblés au tome III du *Gallia Christiana Novissima* m'ont facilité l'étude de l'administration archiépiscopale d'Aleman ; j'ai dû, cependant, recourir au fonds de l'archevêché d'Arles, conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône : outre le livre des lièves diverses, le livre d'or ou cartulaire, le répertoire manuscrit des titres de l'archevêché, j'y ai plus particulièrement consulté deux recueils de comptes, l'un de 1418 à 1466, l'autre de 1442 à 1468. Tous deux comprennent des états de recettes et dépenses dressés par le clavaire ou trésorier d'Aleman et j'en ai tiré, avec bien des éléments

biographiques, ce qui m'a paru le plus propre à faire connaître ce qu'était alors une administration diocésaine, question que je n'ai pu d'ailleurs traiter que très indirectement et en me bornant rigoureusement au pontificat du Cardinal.

C'est aussi sur son rôle dans son Eglise que portent presque exclusivement les notes recueillies à son propos par l'abbé Laurent Bonnemant, prêtre arlésien du XVIIIe siècle. De ses manuscrits, conservés à la Bibliothèque municipale d'Arles, le chanoine Chevalier a publié quelque chose au tome III du *Gallia Christiana Novissima*. A mon tour, j'y ai trouvé d'utiles renseignements, notamment dans le ms. 131, intitulé par l'auteur *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Eglise d'Arles et des prélats qui l'ont gouvernée*, et dans le ms. 135, qui est un exemplaire de Manni copieusement annoté par l'abbé Bonnemant. Du même érudit, les *Annales de la ville d'Arles depuis 1131 jusqu'à 1491* (Bibl. d'Arles, ms. 216) m'ont servi en ce qui touche les rapports entretenus par le Cardinal avec ses diocésains et, pour ses relations avec les prélats voisins, notamment lors de la crise de Bâle, j'ai consulté entre autres les tomes I et II du *Gallia Christiana Novissima*, consacrés à l'évêché de Marseille et à la province d'Aix.

Quant à l'abbaye de Montmajour, dont Aleman fut administrateur, il en existe une bonne histoire manuscrite, par Dom Chantelou (Bibl. d'Aix, ms. 329), et je citerai pareillement l'ouvrage de M. de Marin de Carranrais, *L'Abbaye de Montmajour*, Marseille, 1877.

Le concile de Bale. — Il ne m'appartient pas d'examiner ici les sources de l'histoire du concile de Bâle, œuvre difficile dont M. Haller s'est parfaitement acquitté en tête du tome Ier de son *Concilium Basiliense*, Bâle, 1896, p. 1 à 53. Après lui, toutefois, je commencerai par signaler le grand nombre des recueils manuscrits des décrets du Concile, incorporés, en tout ou en partie, dans les collections de Labbe, Hardouin et Mansi. Comme ces documents y ont été publiés par ordre chronologique, il est extrêmement facile de les y retrouver et je me contenterai, quand j'aurai l'occasion de citer un de ces décrets, d'en mentionner la date et de marquer la session, sans renvoyer aux pages des recueils où le texte se trouve, indication d'autant plus superflue qu'elle est plus

complètement donnée par Hefele, au tome VII de son *Conciliengeschichte*, Fribourg, 1874, dont je me suis ordinairement inspiré pour l'analyse que j'ai dû faire de ces actes. C'est en effet le principal mérite de cet auteur, en ce qui touche le concile de Bâle, d'avoir bien mis en œuvre les pièces publiées par Hardouin et Mansi, qu'il cite conjointement, de sorte que, si j'ai souvent dû recourir au texte même des décrets du Concile, j'ai pu me dispenser d'encombrer à mon tour mes notes par ces citations multipliées. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'un acte autre qu'un décret, d'une de ces lettres par exemple ou de ces pièces diverses publiées par Mansi dans ses appendices beaucoup plus abondamment que par ses prédécesseurs, je le cite directement.

Ma source principale a été l'*Historia gestorum generalis Synodi basiliensis*, composée par Jean de Ségovie, l'un des membres les plus éminents de l'assemblée bâloise et l'un des collaborateurs de notre Cardinal; l'Académie de Vienne a fait de cette histoire, dans ses *Monumenta conciliorum generalium saeculi XV*, tomes II et III, une publication encore inachevée, de sorte que j'ai dû consulter le livre XIX et dernier sur le manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Bâle. Cette œuvre immense, unique en son genre, donne l'histoire intérieure et extérieure du Concile, avec le dernier détail et la plus scrupuleuse exactitude, depuis le premier jour jusqu'à la fin de l'année 1443. Jean de Ségovie ne termina donc pas son travail, soit qu'il ait été surpris par la mort en son prieuré d'Aiton en Savoie où, le schisme fini, il s'était retiré pour écrire, soit plutôt qu'il ait renoncé à conter la triste agonie du Concile; déjà, en effet, au milieu de son dernier livre, il émettait le dessin de changer sa méthode narrative et de couper court à travers les lentes négociations qui ramenèrent la paix dans l'Eglise (1). Beaucoup meilleur théologien que notre Cardinal, Jean de Ségovie paraît avoir senti quelque hésitation à suivre jusqu'au bout la politique d'Aleman et n'avoir pas accepté sans répugnance certaines nécessités de la lutte contre Rome, telles que l'élection de l'antipape Amé de Savoie. Cette modération, qui n'enlevait rien à ses convictions conciliaires ni à son estime pour

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 10.

le Cardinal, en fait un historien d'autant plus digne de foi ; sur ce point, d'ailleurs, comme sur la vie de l'auteur, ses autres œuvres et leur caractère, il n'y a rien à dire après M. Haller (1).

L'ouvrage de Jean de Ségovie dispense désormais de recourir au résumé qu'en fit, en 1480, le chanoine siennois Augustin Patricius, dont l'*Historia Conciliorum basiliensis, florentini, lateranensis et lausannensis*, imprimée entre autres par Hardouin et Mansi, a longtemps été seule utilisée par les historiens du Concile et les biographes d'Aleman. Nous n'avons plus à la citer, même pour la partie où l'auteur s'est inspiré des précieuses pièces relaves au Concile et collectionnées par le cardinal Capranica (2), car le rôle de ce prélat à Bâle finissait quand Aleman y parvint et, du reste, M. Haller, au tome I de son *Concilium Basiliense*, a publié tout ce qui pouvait nous intéresser dans ce recueil.

Sans avoir le moins du monde prétendu rassembler tous les documents qui auraient été nécessaires à une histoire du concile de Bâle, j'ai dû, cependant, consulter quelques-uns des textes où les opérations de l'assemblée sont décrites avec le plus minutieux détail ; c'est là, en effet, que peut apparaître le plus clairement quel fut le rôle personnel d'Aleman. Aussi ai-je utilisé le protocole du notaire Pierre Brunet, chanoine d'Arras et chef des secrétaires du Concile, document publié par M. Haller, aux tomes II à IV de son *Concilium Basiliense*, d'après les manuscrits latins 15623 et 15624 de la Bibliothèque nationale. On y trouve, avec l'indication de tous les événements saillants de la vie conciliaire, sessions, cérémonies, arrivées ou départs de prélats ou d'ambassadeurs, les procès-verbaux officiels et extrêmement détaillés des assemblées générales et des séances de la députation des Affaires mixtes, dont l'auteur était le notaire particulier en même temps que le secrétaire général du Concile. Bien qu'Aleman n'appartînt pas à cette députation, le protocole de Brunet nous permet de suivre au jour le jour son rôle dans les assemblées générales et souvent il arrive que ses discours y sont analysés. Le manuscrit publié par M. Haller commence au 8 février 1432, et s'arrête à la date du 6 décembre 1436 qui fut, en effet, un jour de crise dans

(1) *Concilium Basiliense*, I, 20-53.
(2) Codice Strozziano 33, de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

l'histoire du Concile, et la suite est perdue de l'œuvre de Brunet, qui ne quitta pas Bâle avant les premiers jours de l'année 1438, époque où le représentant du Saint-Siège, parti le 9 janvier, abandonna la présidence à Louis Aleman, que les Pères y nommèrent le 4 février. Entre ses mains, dix jours plus tard, le chanoine Jacques Huglin prêta serment, comme successeur de Brunet, tant auprès des assemblées générales qu'à la députation des Affaires mixtes. Son protocole inédit, qu'il rédigea d'ailleurs moins soigneusement que son prédécesseur, est conservé aujourd'hui parmi les manuscrits de la Bibliothèque publique de Soleure, ville où l'auteur avait un bénéfice; il s'étend du 14 février 1438 au 30 juillet 1443, avec deux lacunes, dues l'une à la maladie et l'autre à l'absence du secrétaire, du 9 août au 28 novembre 1438 et du 1er décembre 1441 au 27 juin 1443 ; le manuscrit d'Huglin n'en éclaircit pas moins heureusement certains points de la vie d'Aleman, à une époque où l'obscurité commence à tomber sur le Concile expirant.

C'est qu'en effet, autant les documents officiels abondent sur les premières années de l'assemblée bâloise, autant ils se font rares pour la période justement où fut plus grand le rôle de notre Cardinal. Aussi force est d'y suppléer, autant que possible, en groupant les textes épars dans les Archives et les Bibliothèques, épaves de la chancellerie conciliaire dont Aleman avait été le chef, correspondances, pièces diverses. De ces documents, tirés de la Bibliothèque et des Archives du Vatican, de la Bibliothèque et des Archives nationales, des Bibliothèques romaines Chiji et Barberini, des Bibliothèques de Bâle, Florence, Munich, M. Haller a donné, au tome I de son *Concilium Basiliense*, une précieuse série, divisée par lui en trois catégories, selon qu'ils concernent la réforme, le premier conflit du Concile avec la curie et l'affaire du synode gréco-latin; il a publié, en même temps, la correspondance d'Ulrich Stoeckel, bénédictin de Tegernsee en Bavière, qui résida quelques années à Bâle. Toutefois, afin de mieux préciser la part prise aux événements par Aleman et surtout pour jeter quelque jour sur la fin du Concile, j'ai dû chercher à mon tour des textes inédits et j'ai pu trouver çà et là quelques renseignements nouveaux.

A la Bibliothèque nationale, les mss. lat. 1500, 1516 et 1517

sont des recueils de pièces intéressant le Concile et copiées, au XVIIIe siècle, sur les originaux de la Bibliothèque de Bâle, que j'ai recherchés, du reste, inutilement pour la plupart, soit qu'ils aient effectivement disparu de ce dépôt, soit qu'un classement extrêmement défectueux y ait dérouté mes investigations; aussi, ai-je dû citer souvent, pour des textes qui m'ont été fort utiles, la copie de Paris, d'ailleurs généralement suffisante sinon toujours bien correcte.

Je n'ai pas, cependant, perdu toutes mes peines à la Bibliothèque de l'Université de Bâle et j'y ai rencontré, notamment dans les mss. A. IV. 16 et E. I. 4, de précieux renseignements sur les années 1444 et suivantes, si mal connues en ce qui touche le Concile et notre Cardinal, période pour laquelle, en outre, je mentionnerai le *Conciliumbuch*, au Staatsarchiv de Bâle, Politisches, C. 1. Je citerai encore, à la Bibliothèque publique de Genève, le ms. lat. 27, collection de pièces originales émanées du Concile, dont quelques-unes sont inédites, et le ms. lat. 61, registre in-4° de 302 f^os, recueil officiel dressé à la chancellerie conciliaire des suppliques adressées de toutes parts aux Pères, avec mention faite pour chacune de la décision prise dans les quatre députations et à l'assemblée générale; ce recueil s'étend du 1er juin 1437 au 29 avril 1438; une suite s'en trouve à la Bibliothèque cantonale de Lausanne, dans le manuscrit G. 863, intitulé à tort *Acta Concilii Lausanensis*, et qui n'est que la continuation du recueil de Genève, pour la période du 14 août 1439 au 30 janvier 1440.

Sur certains points particuliers de l'histoire du Concile intéressant plus étroitement la biographie d'Aleman, il existe des publications qui m'ont été fort utiles, comme, en ce qui touche l'affaire du synode gréco-latin, les documents mis par Cecconi à la suite de ses *Studi storici sul concilio di Firenze, parte prima*, Florence, 1869.

Pour le rôle joué à Bâle par Aleman dans les travaux préparatoires de la déposition d'Eugène IV, les plus grands détails sont donnés par Aeneas Sylvius Piccolomini, le futur Pie II, au premier livre de ses *Commentarii de gestis Basiliensis concilii* (1), rédigé sur la période, si agitée pour notre Cardinal, comprise entre

(1) Aeneas, *Opera*, Bâle, 1551, p. 2-45.

le mois de janvier et le 22 mai 1439. Du même ouvrage, le second livre (1) prend au 25 juin 1439 et se termine au jour de l'élection de l'antipape Félix : c'est l'histoire des préliminaires du conclave et du conclave de Bâle, si important pour la vie d'Aleman. Ces commentaires nous sont d'autant plus précieux qu'Aeneas dut les composer aussitôt après les événements et pour se concilier la faveur du Cardinal, dont il exalte le rôle, reproduit les discours et reflète toutes les pensées : même il pousse l'enthousiasme pour le Concile et Aleman jusqu'à glisser sur tous les incidents fâcheux que rapporte Jean de Ségovie (2), plus impartial et plus précis, comme l'a fait remarquer M. Haller dans son étude sur les contributions d'Aeneas à l'histoire de l'assemblée bâloise (3). Ainsi qu'il l'a justement noté, la grande réputation de cet écrivain, due à ce qu'il obtint le premier les honneurs de l'impression, comme aussi au charme pittoresque de ses récits, ne doit pas nous illusionner sur ses défauts, sa préoccupation de soi-même, ses allures tendancieuses. Toutefois, il peut être utile, et c'était l'opinion de ce même Jean de Ségovie, que M. Haller lui oppose du reste à bon droit; lorsque, en effet, en 1440, le grand historien du Concile dut aller à l'assemblée du clergé de France à Bourges (4), c'est à Aeneas qu'il demanda le récit du couronnement de l'antipape, célébré pendant son absence, et, au chapitre 28 de son livre XVI, il incorpora presque textuellement la lettre à lui adressée par le jeune humaniste *De coronatione Felicis in Concilio Basiliensi* (5).

Cette tiare conciliaire, c'est Aleman qui la posa sur la tête de son élu et leurs vies sont dès lors si étroitement unies, que j'ai dû chercher à me renseigner sur le duc Amé de Savoie, devenu l'antipape Félix. Des textes originaux, bulles, brefs, décrets très précieux à son égard se trouvent à l'*Archivio di Stato* de Turin (Matières Ecclésiastiques, Catégorie 45), où se conservent aussi les huit volumes inédits du bullaire de l'antipape. Du père Monod (6), l'*Amedeus Pacificus seu de Eugenii IV et Amedei*

(1) *Ibid.*, p. 46-61.
(2) Par ex. l. XVI, ch. 3, 7, 12.
(3) *Concilium Basiliense*, I, 12-17.
(4) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 32.
(5) Aeneas, *Opera*, Bâle, 1551, p. 61.
(6) Voir sur lui la notice de Grillet, I, 385.

Sabaudiæ ducis in sua obedientia Felicis papae V nuncupati controversiis commentarius, Turin, 1624, est un intéressant ouvrage, puisé aux bonnes sources, et que rend plus curieux le soin que prend l'auteur de concilier son loyalisme de Savoyard et son dévouement au Saint-Siège romain ; Bzovius l'a presque entièrement incorporé dans le tome XVII de ses *Annales ecclesiastici*, à la fin de l'année 1451.

Sur les dernières années du Concile, je citerai, entre autres, le commentaire d'Aeneas Sylvius Piccolomini *De rebus Basileae gestis stante vel dissoluto Concilio*, Fermo, 1803, qu'il convient d'employer seulement sous les réserves que nous avons dites, œuvre utile, d'ailleurs, eu égard au petit nombre des sources narratives conservées sur ce point.

Quant aux rapports, enfin, d'Aleman avec cette ville de Bâle où il résida si longtemps, j'ai consulté, en particulier, la *Bassler Chronick* de Christian Wurstisen (1), dans l'édition de Bâle, 1883, précieuse à cause des traditions recueillies par l'auteur qui entre en de grands détails sur le Concile ; j'ai, du reste, complété mes renseignements grâce au recueil des *Basler Chroniken, herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel*; l'un des chroniqueurs dont l'œuvre y a été publiée, l'official Henri de Beinheim, avait été reçu docteur en droit canon par Aleman lui-même (2).

La fin du schisme. — Sur les négociations qui amenèrent l'abdication de l'antipape, par l'entremise du roi de France, d'Achery a publié des textes de premier ordre, lettres, instructions, au tome III de son *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, Paris, 1723. M. de Beaucourt, au chapitre IX du tome IV de son *Histoire de Charles VII*, Paris, 1888, a mis ces documents en œuvre avec certains autres qu'il avait pu rassembler. Son récit, cependant, laisse dans l'ombre le rôle, si capital, tenu alors par Aleman et que j'ai pu éclaircir d'après un texte inédit fort précieux. C'est la *Relation de ce qui se passa aux conférences tenues à Lyon et à Genève en 1447 entre les ambassadeurs du roi*

(1) Voir sur lui Achilles Burckhardt, dans les *Beitrage zur vaterlandischen Geschichte, neue Folge*, II, 1888, p. 359 et s.
(2) *Ibid.*, p. 456.

de France et de quelques autres souverains pour parvenir à éteindre le schisme occasionné par l'élévation d'Amédée VIII, duc de Savoie, à la papauté, classée sous le n° 2 parmi les manuscrits conservés aux Archives départementales de la Vienne ; elle a sans doute été portée à Poitiers par l'évêque Jacques Jouvenel des Ursins, qui représenta Charles VII en cette affaire. Cette relation, tout entière de la main d'un certain Régis attaché à la mission française (1), donne jour par jour le procès-verbal détaillé des opérations, depuis le 1er août jusqu'au 4 décembre 1447, sauf une lacune, correspondant à un cahier perdu, du 23 septembre au 31 octobre. Due à un témoin oculaire, elle jette un jour nouveau sur ces négociations et sur l'attitude d'Aleman. Pour le concile de Lausanne, qui fut la continuation de l'assemblée bâloise, le texte complet de ses décrets se trouve à la Bibliothèque Nationale, au ms. lat. 12101. Enfin, pour l'administration ecclésiastique de l'ancien antipape, devenu légat du Saint-Siège dans les pays de son obédience, je mentionnerai le recueil officiel de ses actes, conservé en deux volumes à la Bibliothèque publique de Genève, ms. lat. 126, et intitulé *Registrum epistolarum Amedei cardinalis Sabinensis*.

Liste des auteurs le plus souvent cités

D'Achery. — *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant*, éd. Baluze, Martène et de la Barre, Paris, 1723, t. III.

Acta Sanctorum, Bolland., Septembris tomus quintus. Nouvelle édition, Paris-Rome, 1866.

Aeneae Sylvii de Picolominibus. — *De rebus Basileae gestis stante vel dissoluto Concilio commentarius, primitus e Bibliotheca Vaticana in lucem editus, praeposito prooemio, subjectis adnotationibus, cura Michaelis Catalani*, Fermo, 1803.

Aeneae Sylvii Piccolominei senensis, qui, post adeptum pontificatum Pius ejus nominis secundus appellatus est, *Opera quae extant omnia*, Bâle, 1551.

(1) *Relation*, p. 142, 144, 180.

ALBI (Henri). — *Eloges historiques des cardinaux illustres françois et estrangers mis en parallèle*, Paris, 1644.

ANONYME. — *Histoire du pays d'Aoste*, manuscrit conservé aux Archives départementales de la Savoie.

ANTONIN (SAINT-). — *Chronica*, Lyon, 1543, Part. III. tit. 22.

ASCHBACH (J.). — *Geschichte Kaiser Sigmunds*, Hambourg, 1838-1845.

AUBERY. — *Histoire des cardinaux*, Paris, 1643, partie II.

BAILLET. — *Les Vies des Saints*, Paris, 1715.

BALUZE. — *Miscellanea novo ordine digesta... opera ac studio Joannis Dominici Mansi*, Lucques, 1762.

Basler Chroniken, herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel, 1890 et s.

BAYLE. — *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, 1697.

DE BEAUCOURT. — *Histoire de Charles VII*, Paris 1881-1891.

BERNHARDT (W.). — *Der Einfluss des Cardinal-collegs auf die Verhandlungen des Constanzer Concils*, Leipzig, s. d.

BESSON. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy, 1759.

BEYSSAC (J.). — *Le Bienheureux Louis Allemand, chanoine et custode de l'Eglise, comte de Lyon*, etc., Lyon, 1899.

BLONDUS (Flav.). — *Historiarum ab inclinatione Romanorum libri XXXI*, Bâle, 1531, vol. I.

BORNIO DE SALA. — *Liber de civili bello*, ou *De Patientia*, au Cod. Vat. Lat. 4569, fos 3-45.

Bullarum, diplomatum et privilegiorum sanctorum romanorum pontificum Taurinensis editio... cura et studio Aloysii Tomasetti, tom. IV et V, Turin, 1859-1860.

CECCONI. — *Studi storici sul Concilio di Firenze, parte prima*, Florence, 1869.

CHARTIER (Jean). — Chronique, éd. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1661, p. 1. et s.

CHIFFLET (François). — *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, 1664.

CHMEL. — *Geschichte Kaiser Friedrichs III und seines Sohnes Maximilian I*, tome II, Hambourg, 1843.

CHMEL. — *Regesten des römischen Kaisers Friedrich III*, Vienne, 1859.

CHRISTOPHE (J.-B.). — *Histoire de la Papauté pendant le XVe siècle, avec des pièces justificatives*, Lyon-Paris, 1863

CIACONIUS (A.). — *Vitae et res gestae pontificum Romanorum et S.R.E. cardinalium ab initio nascentis Ecclesiae usque ad Clementem IX P. O. M. ab Augustino Oldoino societatis Jesu recognitae*, tome II, Rome, 1677.

CIBRARIO (L.) — *Origini e progresso delle instituzioni della monarchia di Savoia*, Turin, 1854.

CIBRARIO et PROMIS. — *Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti in Isvizzera ed in Francia*, Turin, 1833.

CONTELORIUS. — *Martini quinti vita ex legitimis documentis collecta*, Rome, 1641.

Cronica de'Signori Bologneti dalla mercanzia, manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bologne.

CUGNONI (J). — *Aeneae Sylvii Piccolomini senensis qui postea fuit Pius II Pont. Max. opera inedita descripsit ex codicibus Chisianis, vulgavit notisque illustravit J. C.*, Rome, 1883.

DENIFLE (Le P. Henri). — *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, tome I, Paris, 1897.

DUPORT (Gilles). — *Histoire de l'Eglise d'Arles*, Paris, 1690.

DUCHESNE (L.). — Le *Liber Pontificalis*, tome II, Paris, 1892.

D'ESCOUCHY (Mathieu). — *Chronique publiée pour la Société de l'histoire de France*, par G. du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863. Pièces justificatives.

EUBEL (Le P. Conrad).— *Hierarchia catholica medii aevi*, Münster, 1898-1901.

FINKE (Henri). — *Forschungen und Quellen zur geschichte des Konstanzer Konzils*, Paderborn, 1889.

DE FORAS (Amédée). — *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863 et s.

Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, Paris, 1715 et s.

Gallia Christiana Novissima, histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par le chanoine J.-H. Albanès, I, *Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron;* Montbéliard, 1899.

Gallia Christiana Novissima, II, *Marseille*, par feu le chanoine J.-H. Albanès et le chanoine U. Chevalier, Valence, 1899.

Gallia Christiana Novissima, III, *Arles*, par feu le chanoine J.-H. Albanès et le chanoine U. Chevalier, Valence, 1900.

GARIEL (Pierre). — *Series praesulum Magalonensium et Monspeliensium*, Toulouse, 1665, tome II.

GAULLIEUR (E.-H.). — *Correspondance du pape Félix V et de son fils Louis, duc de Savoie, au sujet de la ligue de Milan et de l'acquisition du Milanais* (*Archiv fur Schweizerische Geschichte*, 8er Band 1851).

GERMAIN (A.) — *Histoire de la commune de Montpellier*, Montpellier, 1851.

GHIRARDACCI. — *Della historia di Bologna parte seconda del R. P. M. Cherubino Ghirardacci bolognese dell' Ordine Eremitano di S. Agostino, data in luce dal R. P. M. Aurelio Agostino Solimani*, Bologne, 1657.

GOBELLINUS. — *Pii secundi pont. max. commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt a r. d. J. G. jamdiu compositi et a R. P. d. Francisco Bandino Picolomineo archiepiscopo senensi ex vetusto originali recognoti*, Francfort, 1614.

GOTTLOB (A.). — *Aus der Camera apostolica des 15 Jahrhunderts*, Innsbruck, 1889.

GREGOROVIUS (F). — *Storia della città di Roma nel medio evo*, Rome, 1900-1901.

GRILLET (J.-L.). — *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie*, Chambéry, 1807.

GUICHENON. — *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, quatrième partie.

GUICHENON. — *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin, 1778.

GUIGUE (M.-C.). — *Topographie historique du département de l'Ain*, Trévoux, 1873.

GUIRAUD (J.). — *L'Eglise et les origines de la Renaissance*, Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, Paris, 1902.

GUIRAUD (J.). — *L'Etat pontifical après le grand schisme*, Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 73.

HALLER (J.). — *Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel, herausgegeben mit Unterstützung der hist. und antiquar. Gesellschaft von Basel*, Bâle, 1896-1903.

HARDT (Von der). — *Magnum oecumenicum constantiense Concilium de universali Ecclesiae reformatione, unione et fide VI tomis comprehensum*, Francfort et Leipzig, 1700.

HEFELE (C.-J.). — *Conciliengeschichte nach den Quellen bearbeitet*, t. VII, Fribourg-en-Brisgau, 1874.

HUGLIN (Jacques). — *Protocole du Concile de Bâle, de 1438 à 1443,* manuscrit de la Bibliothèque publique de Soleure, non folioté.

INFESSURA (Steph.). — *Diarium urbis Romae*, au tome II d'Eckhardt, *Corpus historicum medii aevi*, Leipzig, 1723.

JANSSEN (Jean).— *L'Allemagne et la Réforme*, tome I, *L'Allemagne à la fin du moyen-âge,* traduit de l'allemand, avec une préface de G.-A. Heinrich, Paris, 1887.

Jean DE RAGUSE. — *Initium et prosecutio Basiliensis Concilii*, au tome I des *Monumenta Conciliorum generalium seculi decimi quinti,* édités par l'Académie impériale de Vienne, Vienne, 1857.

Jean DE SÉGOVIE. — *Historia gestorum generalis Synodi basiliensis*, aux tomes II et III des *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti,* édités par l'Académie impériale de Vienne, Vienne, 1873 et s.

Le Jôuvencel, par Jean de Bueil, publié pour la Société de l'histoire de France. Introduction biographique et littéraire, par Camille Favre, Paris, 1887.

LE BOUVIER (Gilles), dit le Héraut Berry. — *Chronique*, éd. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1661, p. 369 et s.

LECOY DE LA MARCHE.— *Le Roi René*, Paris, 1875.

LENFANT (J.). — *Histoire de la guerre des Hussites et du Concile de Basle*, Amsterdam, 1731, tome II.

LENFANT (J.). — *Histoire du Concile de Constance,* Amsterdam, 1714.

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, publiées par M. Champollion-Figeac dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, tome II.

DE LOYE (J.). — *Les Archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle*, Paris, 1899, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 80.

MALAGOLA. — *L'Archivio di Stato di Bologna dalla sua istituzione a tutto il 1882*, Modène, 1883.

MANNI (D.-M.). — *Della vita e del culto del beato Lodovico Alemanni o Alamanni, Cardinale di S. Chiesa, libri due*, Florence, 1771.

MANSI. — *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence, 1759.

DE MARIN de CARRANRAIS (F.). — *L'abbaye de Montmajour*, Marseille, 1877.

MARTÈNE et DURAND. — *Amplissima collectio veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium*, Paris, 1724-1733.

MARTÈNE. — *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, tome I.

MONOD. — *Amedeus Pacificus, seu de Eugenii IV et Amedei Sabaudiae ducis in sua obedientia Felicis papae V nuncupati controversiis commentarius*, Turin, 1624.

MONSTRELET. — *Chronique* publiée pour la Société de l'histoire de France par L. Douët d'Arcq, Paris, 1865, tome V.

Monumenta historiae Patriae, Turin, 1840 et a. s.

MUGNIER (F.). — *Les Montfort et les Comté*, au tome XXXII des *Mémoires et documents publiés par la Société Sav. d'hist. et d'arch.*, Chambéry, 1893.

DE MULLER (Jean). — *Histoire de la Confédération Suisse*, trad. Monnard et Vulliemin, Paris-Genève, 1838.

MUNTZ (E.). — *L'argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon*, au tome 66 de la *Revue des questions historiques*.

MURATORI (L.). — *Rerum Italicarum scriptores praecipui ab anno aerae christianae D. ad MD*, Milan, 1723-1751 : au tome III, 2e partie, vies anonymes de Martin V et d'Eugène IV ; *Gesta Benedicti XIII papae sive antipapae dum peragraret anno 1406 et sequentibus litora Genuae et Massiliae* ; *awisamenta pro regimine et dispositione officiariorum in palatio domini nostri Papae* ; *Aeneae Sylvii senensis, Frederici Romanorum regis secretarii et oratoris, de morte Eugenii IV creationeque et coronatione Nicolai V summorum pont. oratio* ; au tome XVIII, *Matthaei de Griffonibus memoriale historicum de rebus Bononiensium ; continuatio Chronici Bononiensis* par frère Barthélemy della Pugliola ; au tome XIX, *Leonardi Aretini commentarius* ; *Chronicon Foroliviense auctore fratre Hieronymo foroliviensi ordinis praedicatorum* ; *Istorie di Firenze* ; *Andreae Billii rerum Mediolanensium historiae* ; au tome XX, *Poggii Bracciolini florentini historia florentina* ; *Philippi-Mariae Vicecomitis Mediolanensium ducis tertii vita, auctore Petro Candido Decembrio* ; au tome XXII, *Annales Forolivienses, auctore anonymo* ; au tome XXV, *Annales Bononienses F. Hieronymi de Bursellis*.

NICOLÒ SECCADENARI. — *Historia di Bologna dall anno MCCCV sino all' anno MD, parte prima*, manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bologne.

Obituaire de Saint-Pierre de Genève, publié par Albert Sarasin, au tome I de la 2e série des *Mémoires et documents publiés par la Société d'hist. et d'arch. de Genève*, Genève, 1882.

OLIVIER DE LA MARCHE. — *Mémoires* publiés pour la Société de l'histoire de France par Henri Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, 1883-1888.

OSIO (L.). — *Documenti diplomatici tratti dagli archivi Milanesi*, Milan, 1872, tome III.

OTTENTHAL (E. v.). — *Die Bullenregister Martin V und Eugen IV*, dans les *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, Innsbruck, 1885.

PARADIN (Guillaume). — *Chronique de Savoye*, troisième édition, Genève, 1602.

PASTOR (L.). — *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters*, tome I, Fribourg-en-Brisgau, 1886.

PERRENS. — *Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République*, Paris, 1888.

PHILELPHI (Francisci) *Epistolae*, Paris, 1508.

PHILLIPS. — *Kirchenrecht*, tome VI, Regensburg, 1864.

PIAGET (A.). — *Martin le Franc, prévôt de Lausanne*, Lausanne, 1888.

PINSSON. — *Caroli septimi Francorum regis Pragmatica Sanctio cum glossis d. Cosmae Guymier Parisini*, Paris, 1656.

PLANCHER. — *Histoire de Bourgogne*, tome IV, Dijon, 1781.

PLATINA (B.). — *De vitis ac gestis summorum Pontificum ad sua usque tempora liber unus*, Cologne, 1561.

RAYNALDI (Baronii et Laderchii). — *Annales ecclesiastici denuo excusi ab Augustino Theiner*, Bar-le-Duc, 1874.

Relation de ce qui se passa aux conférences tenues à Lyon et à Genève en 1447 entre les ambassadeurs du roi de France et de quelques autres souverains pour parvenir à éteindre le schisme occasionné par l'élévation d'Amédée VIII, duc de Savoie, à la Papauté, manuscrit n° 2 des Archives départementales de la Vienne.

RICHTER (O). — *Die Organisation und Geschäftsordnung des Basler Concils*, Leipzig, 1877.

ROCQUAIN (F.). — *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, tome III, Paris, 1897.

SALEMBIER (L.). — *Le grand schisme d'Occident*, Bibliothèque de l'Enseignement de l'Histoire ecclésiastique, Paris, 1902.

SAXIUS (P.). — *Pontificium Arelatense seu historia primatum sanctae Arelatensis Ecclesiae*, Aix, 1629.

Spicilegium Romanum, par A. Mai, Rome, 1839-1844.

SPONDANUS. — *Annalium Em. cardinalis Caes. Baronii continuatio*, Paris, 1647.

THEINER (A.). — *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, tome III, Rome, 1862.

****

TRAVERSARI (A.). — *Epistolae*, éd. Mehus, Florence, 1759.
TUETEY (A.). — *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, Montbéliard, 1874.

Urkundenbuch der Stadt Basel, herausgegeben von der hist. und antiquar. gesellschaft zu Basel, siebenter Band bearbeitet durch Johannes Haller, Basel, 1899.

VAISSETTE. — *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, Toulouse, 1872, et a. s.
VALOIS (N.). — *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902.
VAST. — *Le Cardinal Bessarion*, Paris, 1878.
VIZANI (Pompeo), gentilhuomo bolognese, *Diece libri delle historie della sua patria*, Bologne, 1596.
VOIGT (G.). — *Enea Silvio de Piccolomini als Papst Pius der Zweite und sein Zeitalter*, Berlin, 1856-1863.
VOIGT (J.). — *Stimmen aus Rom ueber den päpstlichen Hof im fünfzehnten Jahrundert*, dans Raumers, *Histor. Taschenbuch, vierter Jahrgang*, p. 44-184, Leipzig, 1833.

WURSTISEN (Ch.). — *Bassler Chronick*, Bâle, 1883.
WURSTISEN (Ch.). — *Epitomae historiae basiliensis*, Bâle, 1577.

Périodiques

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, *Mémoires de la section des Lettres*, Montpellier.
Archiv für Schweizerische Geschichte, Zurich.
Beiträge zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Paris.
Bulletin de l'Académie delphinale, Grenoble.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.
Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, Avignon.
Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, Thonon.
Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, Annecy.
Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, Lausanne.

Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève.
Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, Innsbruck.
Le Musée, revue Arlésienne.
Revue des Questions historiques, Paris.
Revue des Sociétés savantes, Paris.
Revue du Lyonnais, Lyon.
Revue Savoisienne, Annecy.

Archives et Bibliothèques

Archives du Vatican.
Archives départementales de l'Ain.
Archives départementales des Bouches-du-Rhône.
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Archives départementales du Doubs.
Archives départementales du Bas-Rhin.
Archives départementales du Rhône.
Archives départementales de la Savoie.
Archives départementales de Vaucluse.
Archives départementales de la Vienne.
Archives municipales d'Avignon.
Archives municipales de Bâle.
Archives municipales de Genève.
Archives municipales de Lyon.
Archivio di Stato à Bologne.
Archivio di Stato à Turin.
Bibliothèque du Vatican.
Bibliothèque Nationale.
Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence.
Bibliothèque municipale d'Arles.
Bibliothèque municipale d'Avignon.
Bibliothèque de l'Université de Bâle.
Bibliothèque municipale de Bologne.
Bibliothèque publique de Genève.
Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.
Bibliothèque municipale de Lyon.
Bibliothèque cantonale de Soleure.

CHAPITRE PREMIER

Louis Aleman au concile de Constance et à la cour de Martin V. — La Chambre apostolique.

Lorsque le concile de Constance eut décidé la déchéance de Benoît XIII, qui refusait d'abdiquer, la première partie de sa tâche était achevée. Assemblé pour mettre fin au grand schisme, il s'était d'abord et nécessairement attaché à rendre l'union possible en éliminant les trois prétendants à la tiare. On sait après quelle lutte Jean XXIII, le successeur du pape élu à Pise dans une première tentative d'accord, avait été déposé. Grégoire XII, le pape de Rome, l'héritier d'Urbain VI, avait abdiqué peu après. Quant à Benoît XIII, le pape d'Avignon, son obstination avait provoqué son procès et allait amener sa déposition. Ainsi, après avoir détruit les traces d'un passé de discordes, le Concile pouvait se tourner vers l'avenir.

C'est alors qu'éclatèrent les dissentiments inévitables dans une assemblée composée d'éléments aussi disparates, séparés par les préjugés nationaux et les traditions opposées des anciennes obédiences qu'il s'agissait de fondre. Tout le monde s'était entendu pour faire place nette en écartant du Saint-Siège les trois compétiteurs ; qu'allait-on faire ensuite ? Selon

l'avis unanime et le programme du concile, il restait, d'une part, à élire un pape qui, enfin, serait incontestablement le successeur de saint Pierre et, d'autre part, à réformer l'Eglise où les abus, aggravés par le schisme, appelaient d'énergiques remèdes. La seule question était de savoir comment on y procéderait.

D'après les uns, si le Concile commençait par faire un pape, il sacrifiait la réforme; de cette élection, disaient-ils, l'effet serait si grand que la mission du Concile passerait pour terminée, sa dispersion s'en suivrait fatalement ou, du moins, son autorité serait trop diminuée pour qu'il pût réorganiser l'Eglise. Surtout, à les entendre, le pape qu'on élirait, quel qu'il fût, serait nécessairement le premier adversaire de la réforme; on devait donc mettre à profit une circonstance unique, la réunion d'un Concile œcuménique pendant la vacance du Saint-Siège, pour mener à bien l'œuvre immense de la réforme et ne nommer un pape qu'ensuite, lorsque, par de sages dispositions, on l'aurait mis hors d'état de nuire.

Cette manière de voir était si juste qu'en effet Martin V devait écarter la réforme et dissoudre le concile avant qu'il eût fait autre chose que des projets. Mais l'autre parti s'inspirait mieux des traditions catholiques en soutenant que le premier besoin de l'Eglise, c'était un Pape; la plus triste de ses difformités, le plus grand des abus, c'était que, depuis bientôt un demi-siècle, un pontife reconnu par tous les fidèles ne s'était pas assis sur la chaire de saint Pierre; qu'on s'empressât d'y pourvoir et ensuite, de concert avec le nouveau pape, on travaillerait à la réforme.

Ainsi le concile se divisait en deux partis : l'un voulait qu'on ne fît rien avant d'avoir élu un pape, et beaucoup cachaient sous cette opinion l'espoir d'esquiver la réforme; l'autre demandait que l'on s'occupât d'abord de réformer, dissimulant mal d'ailleurs son intention de porter par là un coup irrémédiable à la traditionnelle autorité du Saint-Siège.

Du parti de la réforme préalable, le roi des Romains était le

chef. On sait de quelle influence Sigismond jouissait au concile, dont il suivait les travaux et qui siégeait sur terre d'Empire ; le malheureux état de la France ne permettait pas alors à Charles VI de tenir à Constance le rang que les traditions de sa race lui auraient assigné ; à la vérité, c'étaient la science française et l'Université de Paris qui primaient au concile, mais tout l'honneur de la protection et de la direction appartenait à Sigismond à qui le succès tournait un peu la tête. Persuadé qu'il était le maître de l'Eglise, il exerçait sur les Pères une pression éhontée et, s'il retardait l'élection du pape, c'était pour gouverner plus longtemps le concile et mener à son gré l'œuvre de la réforme (1). Allemands et Anglais opinaient avec lui.

Le parti adverse avait à sa tête la majorité des cardinaux. Le sacré collège était alors le plus frappant symbole du schisme, composé de membres nommés par les trois papes rivaux; ces éléments hétérogènes étaient unis par un sincère désir de pacifier l'Eglise, mais aussi par le besoin de s'entendre pour défendre les prérogatives de leur dignité, ainsi que celles du pape dont ils étaient, pendant une vacance, les défenseurs naturels. Rien de plus simple que leur antagonisme avec le roi des Romains, puisque la direction du concile devait appartenir à lui ou au sacré collège. Longtemps, la situation des cardinaux à Constance avait été très délicate : soupçonnés d'avoir favorisé les manœuvres de Jean XXIII, accusés de chercher à dissoudre le concile, passant pour ennemis de la réforme à faire, il n'était pas d'avanie que ne leur eût infligée la majorité des Pères, animée de la plus hostile méfiance contre le haut clergé (2). Leur position toutefois s'était améliorée pen-

(1) Valois, IV, 385-386 ; on y trouve l'analyse d'un pamphlet français où il y a beaucoup de vrai sur l'odieuse conduite de Sigismond envers Jean XXIII et envers la France, sur les spoliations dont il s'était rendu coupable au détriment de nombreux ecclésiastiques venus sur la foi de ses promesses, sa tenue indécente et ses façons quémandeuses.

(2) Bernhardt, 6, 9, 13-15, 19; Pastor, I, 156. On disait au concile :

dant le voyage que Sigismond fit en France et, depuis, ils avaient su mettre à profit les rivalités nationales (1). A leur avis, que le premier devoir des Pères était de donner un pape à l'Eglise, ils avaient rallié les nations italienne, espagnole et française. Celle-ci comptait, il est vrai, quelques-uns des plus hardis réformateurs, mais on s'y méfiait à bon droit de Sigismond, qui venait de payer par une alliance contre elle, avec l'Angleterre, la généreuse hospitalité de la France; on y estimait que l'élection d'un pape était nécessaire pour contrebalancer l'influence du roi des Romains, et qu'au contraire entreprendre d'abord la réforme sur les détails de laquelle on ne s'entendait point, c'eût été courir au devant des discordes et de la dispersion du Concile avant l'union accomplie (2).

Bien entendu, on ne parle ici que de l'attitude généralement adoptée par chaque nation; le principal auxiliaire de Sigismond dans sa campagne contre les cardinaux était précisément un Français, haut prélat lui-même, Jean Mauroux, patriarche d'Antioche (3). Ancien confident de Benoît XIII, qu'il avait servi contre la France, cet ambitieux personnage avait d'abord, à Constance, soutenu Jean XXIII; mais bientôt, mieux avisé, il s'était jeté à corps perdu dans le parti du roi des Romains; comme président de la nation française et membre principal de la commission générale du Concile, il usurpait un pouvoir dont les Pères n'avaient jamais entendu l'investir; son arro-

« Receptum pro stomacho Sancti Petri et reformatione totali ejusdem : recipe XXIV cardinales, centum archiepiscopos et prelatos, totidem de qualibet natione, et de curialibus quantum habere potes; immergantur in aqua Rheni et ibidem submersi per triduum maneant; eritque bonum pro stomacho Sancti Petri et totali ejus corruptione removenda ».

(1) Bernhardt, 13, 20.

(2) Valois, IV, 386-388; cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, ed. Bellaguet, de la collection des documents inédits, VI, Paris, 1852, p. 58.

(3) Jean Mauroux, sacristain de Maguelone, chanoine de Saint-Augustin, docteur en décrets, chapelain et référendaire apostolique, nommé patriarche d'Antioche par Benoît XIII le 13 novembre 1408.

gance, ses complaisances pour Sigismond et les Anglais irritèrent si bien ses compatriotes que, vers le mois de mai 1417, ils l'expulsèrent de leur nation, mais le roi des Romains leur imposa sa présence en l'y nommant son lieutenant. Par la parole, la plume et à coups de poing, dit-on, il intervenait sans cesse ni mesure dans les discussions et dirigeait contre les cardinaux des voies de fait ou des manœuvres parlementaires que, jusque-là, on avait su faire avorter. Du remuant patriarche, qu'on soupçonnait d'ambitionner la papauté, l'influence était d'autant plus redoutable qu'il administrait la Chambre apostolique ; en quittant l'Allemagne, en effet, deux ans auparavant, le camérier François de Conzié avait délégué ses pouvoirs pour Constance à Jean Mauroux, dont la réputation n'était pas encore faite ; par une arrestation arbitraire, qu'il ordonna en cette qualité de vice-camérier, le patriarche mit bientôt le comble à son impopularité (1).

Telle était la situation lorsque, le 29 mai 1417, les cardinaux prirent l'offensive et présentèrent un projet pour l'élection pontificale, en demandant qu'on y procédât sans retard. La discussion s'échauffa rapidement ; le sacré collège, cependant, gagnait du terrain et, à la fin de juin, c'est de concert avec les trois nations latines qu'il déposa un nouveau mémoire en vue de hâter l'élection, protestant en même temps que le roi des Romains n'avait aucun droit de rien prescrire en matière ecclésiastique (2).

Cette audace inquiéta Sigismond contre qui, d'ailleurs, ses allures dominatrices ralliaient une opposition tous les jours grandissante (3); il craignit, s'il persistait à combattre les cardinaux, d'être vaincu et de voir l'élection pontificale se faire contre lui. Or, il avait grand besoin, pour les affaires

(1) Valois, IV, 379-383, 395 ; Hefele, VII, 308.
(2) Bernhardt, 22 ; Hefele, VII, 309-311 ; Aschbach, II, 269.
(3) Bernhardt, 22, 24 ; Valois, IV, 393 et s.

intérieures de l'Empire que déchiraient les hérésies, d'un pape qui lui fût favorable. Ne pouvant l'emporter de haute main, il fit sonder le sacré collège afin de savoir s'il consentirait à traiter avec lui et les cardinaux acceptèrent, tout en se maintenant sur un terrain assez vague pour réserver leur liberté d'action. Le 12 juillet, un accord fut passé par écrit entre eux et le roi des Romains ; il était convenu qu'aussitôt après la déposition de Benoît XIII, on étudierait la réforme de l'Eglise *in capite* et qu'ensuite on élirait un pape avant de procéder à la réforme *in membris* (1).

Quelle que fût sa confiance dans cet arrangement, Sigismond en profita pour quitter Constance quelques jours ; il fut à Marsbourg et y demeura jusqu'au 25 juillet, que les cardinaux l'envoyèrent prier par deux des leurs de revenir au concile pour assister à la déposition de Benoît, fixée au lendemain. L'un des envoyés, Pierre d'Ailly, avait été particulièrement haï du roi des Romains; mais depuis le traité conclu, les rapports étaient bons et les délégués du sacré collège furent gracieusement reçus. Il semblait que l'entente fût définitive. Elle était seulement apparente et bien fragile ; le jour même, 25 juillet 1417, où Sigismond revenait à Constance à la prière des cardinaux, il y arrivait un jeune docteur en décrets dont la personne allait remettre aux prises le roi des Romains et le sacré collège. C'était maître Louis Aleman, qui venait d'Avignon, porteur de lettres du camérier de l'Eglise, en vertu desquelles le patriarche d'Antioche était destitué et le nouveau venu, à sa place, nommé vice-camérier (2).

Le futur cardinal, dont nous venons de voir l'entrée dans la vie publique, était né environ en 1390 (3), à Arbent en Bu-

(1) Finke, 212 ; Bernhardt, 24 ; Valois, IV, 383.

(2) Finke, 213.

(3) C'est du moins l'opinion généralement adoptée comme par Manni, p. 4, et le *Gall.Christ.Nov.*, Arles, c. 787 ; elle est fondée sur la bulle

gey (1). Son grand-père, Pierre Aleman, chevalier, qui portait de sable à un lion d'argent couronné et armé de gueules, était vassal des sires de Thoire et Villars pour sa châtellenie d'Arbent. De son mariage avec Pétronille Chatard il eut un fils, Jean Aleman, seigneur d'Arbent et de Coiselet (2), qui épousa Marie de Châtillon de Michaille en 1374 et dont notre personnage fut le dernier-né. Les deux frères aînés, Pierre et Jean, chevaliers, héritèrent de la châtellenie d'Arbent, pour laquelle ils firent hommage encore en 1397 au sire de Thoire et Villars; par contrat de 1402 le pays passa au comte de Savoie, qui les confirma dans leur office et les Aleman devinrent ainsi des sujets savoyards (3). Le troisième fils, Gallois, nommé par le

de béatification d'après laquelle Aleman serait mort en 1450, âgé d'environ 60 ans. A ce texte, le Bollandiste (*Acta SS.* Bolland., sept., V, 437, 440) oppose l'office du Bienheureux où il est dit qu'il serait mort à l'âge de 69 ans, version que le même auteur appuie de deux autres faits, l'un, que les parents du cardinal s'étaient mariés en 1374; l'autre, que Louis fut évêque dès 1418. Le premier argument est faible, le second se retourne directement contre le Bollandiste : en son temps et avec les protections dont il jouissait, il n'est pas vraisemblable qu'Aleman ait attendu jusqu'à environ 40 ans un siège épiscopal; nous savons, d'autre part, qu'il prit son doctorat entre 1409 et 1414 (*Gall. Christ Nov.*, Arles, nos 1843, 1844), ce qui rend inadmissible la date proposée par le Bollandiste.

(1) Ain, arr. Nantua, canton d'Oyonnax.

(2) Hameau de Matafelon, Ain, arr. de Nantua, canton d'Izernore.

(3) Pour la généalogie et l'histoire des Aleman, voir les preuves présentées au Chapitre de Lyon par Gallois Aleman (Arch. dép. Rhône, Act. Capit., V, fo 51) et Guichenon, *Histoire de Bresse*, 4e partie, p. 3; Guigue, au mot Arbent; Arch. dép. Côte-d'Or, B. 10454, 10459, 10460 et B. 6721 et s. Il est oiseux de discuter si, comme l'ont affirmé Guichenon, *Histoire de Bresse*, 4e partie, p. 3, et Guy-Allard, *Dictionnaire du Dauphiné* publié par H. Gariel, Grenoble, 1864, I, 22, les Aleman d'Arbent appartiennent à la « terrible queue » des Aleman du Dauphiné. Une autre opinion a rattaché notre cardinal à une famille cadette des barons de Faucigny, branche qui, du château de St-Jeoire (Hte-Savoie, arr. Bonneville) aurait pris le nom d'Aleman de St-Jeoire (Grillet, III, 290); mais il a été prouvé que cette famille n'a jamais existé et qu'il n'y a eu en

pape, en 1392, au Chapitre de Lyon, mourut trois ans plus tard (1).

Ainsi les Aleman d'Arbent étaient apparentés aux bonnes familles de Bugey et à quelques maisons savoyardes, aux Chissé, aux Verbouz, aux Groslée; ce n'étaient toutefois que de petits gentilshommes et, réduit au seul concours de sa famille directe, Louis n'aurait jamais atteint plus haut que le chapitre de Lyon ou de Genève. Heureusement, il sut inspirer une affection particulière à son oncle le camérier, François de Conzié (2).

Savoie qu'une famille Alamand, à laquelle Louis n'a certainement pas appartenu (Foras, I, 7 et 8). Il faut attribuer cette fable au désir de certains auteurs de faire de notre cardinal un Savoyard de Savoie; d'autres, pour mieux en faire honneur à la monarchie piémontaise, ont voulu le rattacher à une famille Aleman, venue d'Allemagne au temps des Othon et établie à St-Michel dans le marquisat de Saluces (Monod, 124; cf. della Chiesa, *Corona reale di Savoia*, Cuneo, 1655, I, 465). Plus fabuleuse encore est la tradition recueillie par Manni, qui rattache le cardinal aux Alamanni, illustre famille de Toscane, à un membre de laquelle il dédia sa biographie (Manni, p. VI). Cette opinion ne présente pas la moindre vraisemblance et tombe devant ce fait que le cardinal toscan Alamanni, contemporain de Louis, n'eut jamais avec lui la moindre relation.

(1) Beyssac, 10 et 11.

(2) Comment Louis Aleman était-il son neveu, même en donnant à ce mot son sens le plus étendu, je n'ai pu le découvrir. Le fait est cependant trop souvent affirmé dans les textes pour être contestable. On l'expliquerait facilement en admettant, avec plusieurs auteurs, que le père du cardinal aurait épousé en secondes noces la sœur de François de Conzié, Marguerite, fille de Pierre, seigneur de Conzieu (Conzieu, Ain, arr. et canton de Belley; ce second mariage est admis par Saxius, p. 345; Manni, p. 5; Foras, II, p. 158), et que Louis serait né de ce second mariage.

Il est malheureusement difficile de se ranger à cette hypothèse en présence de la preuve faite par notre cardinal à son entrée au Chapitre de Lyon; il se contenta, en effet, de prouver par témoins qu'il était frère germain de Gallois Aleman, dont la preuve, plus explicite, présentée quelques années auparavant, établissait la filiation (Arch. dép. Rhône, fonds du Chapitre, Act. Capit., V, f° 51 et VII, f° 86). Ainsi Louis,

Ce prélat est un type intéressant du grand seigneur ecclésiastique, tel que l'avaient fait les troubles de l'Eglise. Aucun pays n'avait profité du schisme d'Avignon autant que la Savoie; Robert de Genève, devenu Clément VII, combla ses compatriotes, qui tinrent à sa cour la place réservée aux Italiens dans la curie romaine. C'est par lui que François de Conzié, docteur en droit, chanoine de Chartres, auditeur des causes apostoliques, fut promu, en 1380, à l'évêché de Grenoble et, trois ans plus tard, était fait camérier. Cette situation était difficile au milieu des troubles qui agitaient alors l'Eglise et le royaume de France, mais Conzié y acquit une notoriété et une influence que ses prédécesseurs n'avaient pas connues; d'importantes missions lui furent confiées et, à mesure que le désordre augmentait, son rôle allait en grandissant. En même temps, il passait du siège de Grenoble à celui d'Arles et ensuite à l'archevêché de Narbonne. Dans sa charge de camérier, il fut confirmé par Benoît XIII, dont il abandonna l'obédience avec le concile de Pise, et ensuite par Alexandre V et Jean XXIII. Chargé par eux de gouverner Avignon, il exerça une autorité souveraine; par ce temps d'incertitude, d'instabilité, de tiares mal établies, en gardant ses fonctions tout près de cinquante ans, le camérier devint une sorte de puissance indépendante et son adhésion aux papes douteux qui se succé-

comme Gallois, aurait eu pour mère Marie de Châtillon de Michaille. Mais ni par les Aleman, ni par les Châtillon de Michaille, on ne lui trouve une parenté avec François de Conzié. Il est vrai que Marie de Châtillon de Michaille, fille de Béatrix de Chissé, était la nièce de Rodolphe de Chissé, qui fut évêque de Grenoble et archevêque de Tarentaise et dont François de Conzié a toujours passé pour être le neveu; là peut être le lien qui l'unissait à Louis Aleman, mais la difficulté subsiste, puisqu'on ignore comment François de Conzié était neveu de Rodolphe de Chissé; la généalogie de cette famille de Chissé est d'ailleurs inextricable, au témoignage des meilleurs auteurs, et M. de Foras a même suggéré que le nom de famille de François de Conzié serait douteux et qu'il pourrait bien être un Chissé (Foras, II, 43, 60). Sans le suivre sur ce terrain, retenons que François de Conzié

daient leur était si précieuse, que chacun s'empressait de renouveler ses pouvoirs (1).

Cette influence, François de Conzié la mit au service de son neveu et lui fit faire un rapide chemin ; à l'Université d'Avignon, auprès de son oncle, Louis étudia le droit ; bachelier en décrets dès 1405, il était licencié quatre ans plus tard et docteur en 1414 (2). Son oncle lui conféra directement ses premiers bénéfices en lui donnant, dans son église de Narbonne, un canonicat et la paroisse de Gruissan ; par son influence, qui s'étendait sur toute la vallée du Rhône, il lui obtint encore un canonicat à Valence, un autre à Carpentras et un quatrième à Lyon ; dans cette église, Louis fut, en outre, custode et archidiacre à Valence (3).

Telle était sa situation en 1409, lorsque, âgé d'environ vingt ans, il assistait avec son oncle au concile de Pise. De cet entassement prématuré de dignités il ne siérait pas de faire un grief au futur champion de la réforme ; si contraire qu'il fût aux canons et aux intérêts de l'Eglise, l'abus était trop général et Aleman trop jeune pour qu'on lui puisse reprocher d'en avoir tiré parti. A Pise, l'oncle et le neveu mirent encore à profit les bonnes dispositions du nouvel élu des cardinaux, et Alexandre V lui conféra un canonicat dans l'église de Bayeux ; peu après, le 4 août 1409, à la prière de son oncle, ainsi que la bulle le rapporte expressément, il obtenait du même Pape

pouvait être, par les Chissé, un cousin germain de Marie de Châtillon de Michaille et ainsi l'oncle à la mode de Bretagne de Louis et, d'autre part, il est possible que, pour gagner du temps, on ait inexactement présenté notre cardinal à Lyon comme frère germain de Gallois Aleman et qu'il fût bien au contraire le fils d'une Marguerite de Conzié.

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1688, 1689, 1694, 1695, 1709, 1710, 3874 ; Mugnier, *les Conzié et les Montfort*, 403 et s. ; Valois, II, 425 ; III, 5, 10, 202, etc. Le successeur de Conzié comme camérier dans l'obédience de Benoît XIII après 1409 fut Louis, évêque de Majorque.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3875, 1843, 1844.

(3) Gruissan, Aude, arr. Narbonne, canton de Coursan. *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1843.

la précentorerie de Narbonne, siège archiépiscopal de Conzié. A ces dignités, il passe pour avoir joint l'abbaye de Saint-Pierre-de-la-Tour, au diocèse du Puy, dont il aurait été titulaire jusqu'au milieu de l'année 1417 (1).

Dès la fin de cette même année, à son nouveau titre de vice-camérier il ne joignait plus que son grade de docteur et sa qualité de custode à Lyon (2), soit que, pour l'ampleur des revenus et l'illustration du Chapitre lyonnais, il tînt davantage à cette dignité, soit qu'il eût, dès lors, abandonné les autres. Par bulle de Benoît XIII, en 1405, il avait été nommé à la première place à vaquer dans l'Eglise de Lyon où, l'année suivante, en conséquence, il avait succédé au custode Estorge Verd, décédé. Reçu d'abord par procureur, il se présenta en personne le 20 décembre 1406 pour prêter serment et commencer sa première résidence à la date fixée par les statuts, à la veille de Noël ; mais, un mois plus tard, dispensé de résider à cause de ses études et par égard pour son oncle, il quitta Lyon pour ne plus reparaître que quelques jours dans sa stalle, en 1407 et en 1408. Ses fonctions de custode étaient remplies par un procureur, mais il en garda le titre jusqu'à sa promotion à l'évêché de Maguelone, en juin 1418 (3).

C'est donc en Avignon, à la cour de Benoît XIII, qu'Aleman vécut ses premières années. Outre son oncle de Conzié, d'autres Savoyards s'intéressaient à lui, comme le cardinal Amédée de Saluces, son collègue au chapitre de Lyon, dont il passe pour avoir été le familier ; le cardinal Antoine de Chalant et le fameux Jean de Brogny, cardinal d'Ostie, chef du sacré collège (4).

(1) *Gall. Christ.*, II, 754 ; Beyssac, 23, 24. On a longtemps dit que Louis avait été abbé de Tournus au diocèse d'Autun ; c'est une erreur. *Gall. Christ.*, I, 582 ; IV, XIX ; Chifflet, *Histoire de l'Abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, 1664, p. 223.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3454 et s.

(3) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3875, 3876, 3469 ; Beyssac, 13 à 25.

(4) Monod, 124 ; *Acta SS.*, Bolland., sept., V, 440 ; *Mémoires Acad. Chablaisienne*, IX, 64.

La vie était alors singulièrement agitée dans le Comtat, et c'était une étrange éducation pour un jeune prêtre : son âme en devait rester trempée pour toutes les luttes, mais on ne saurait s'étonner qu'il n'y ait pas puisé le respect absolu de la papauté et de ses prérogatives. La jeunesse de Louis le réduisait nécessairement au rôle de spectateur, et nous n'avons pas à raconter les tragiques événements qui secouèrent alors l'Eglise et semblaient capables de la déraciner, qui faisaient passer tour à tour la souveraineté temporelle des mains du pape à celles de la ville ou d'un aventurier et ce qui restait de l'autorité spirituelle, niée dans les pays même de l'obédience, des mains de Benoît XIII à celles d'un sacré collège impuissant et déconcerté. Lorsque, en effet, les cardinaux d'Avignon se furent résolus à abandonner leur Pape récalcitrant, et mis d'accord avec les cardinaux de l'obédience romaine, ils se rendirent à Pise pour les y rencontrer, dans l'espoir que la fusion des deux sacrés collèges amènerait l'union dans l'Eglise. Avec son oncle, Louis les accompagna ; à Pise, il assista aux discussions qui précédèrent la déposition des deux rivaux, Grégoire XII et Benoît XIII, aux récriminations, aux dénonciations, enfin, à l'élection d'Alexandre V, dont aussitôt, avec ses protecteurs, il reconnut l'autorité et reçut les faveurs. Le concile clos, en novembre 1409, Conzié quitta Pise, chargé par le Pape d'aller en France hâter la rentrée des sommes restées dues à la Chambre apostolique ; sans aucun doute, Aleman le suivit ; il fallut alors reprendre Avignon sur les troupes de Benoît XIII, qui résistèrent plus d'un an ; enfin, en novembre 1411, Conzié réintégra le palais des Papes (1). Pendant ces deux années de désordre, Louis s'était initié au maniement des affaires, comme délégué du cardinal Pierre de Thury, légat d'Alexandre V en France et en Provence (2).

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 1843 ; Valois, IV, 170 et 178.

(2) Valois, IV, 161 ; Ciaconius, II, 682 ; la délégation d'Aleman est du 6 août 1410, Bibl. Arles, ms. 135, f° 1.

Il reprit alors auprès de son oncle sa résidence d'Avignon, que coupèrent quelques voyages, un séjour à Lyon en avril 1412 (1), une mission à Marseille en septembre 1414, pour y passer en revue la flotte chargée d'aller prendre en Italie le Pape qui songeait à se rendre à Constance par la France (2), une course en Savoie, la même année, comme exécuteur testamentaire d'Etienne de Menthonex, viguier de Mornay en Chablais, son parent (3). La situation du Comtat était moins troublée, depuis l'éloignement définitif de Benoît XIII. Mais l'obstiné personnage prétendait toujours être le vrai successeur de saint Pierre, comme Grégoire XII en Italie, et vainement, à la mort de son pape Alexandre V, l'obédience de Pise avait élu Jean XXIII, aussitôt reconnu par Aleman et ses protecteurs. On avait abouti seulement à faire trois papes au lieu de deux. Un nouvel effort amena la réunion du concile de Constance, dont l'ouverture se fit le 5 novembre 1414. Louis n'y assistait point et ne quitta sans doute Avignon qu'avec son oncle de Conzié, qui parvint à Constance le 17 février 1415 (4). Tandis que le camérier, qui siégeait comme archevêque à Narbonne, prenait au Concile une attitude conforme à celle de ses amis du sacré collège (5), Aleman, incorporé parmi les docteurs en décrets (6), assista, en simple spectateur, à l'effervescence que produisit, le 20 mars, l'évasion de Jean XXIII et à l'essor donné par cet événement aux prétentions conciliaires les plus radicales. Ainsi se complétait son éducation.

(1) Beyssac, 19.

(2) Valois, IV, 245, n. 4.

(3) Arch. du Vatican, Reg. 69 de Benoît XIII, f° 105.

(4) Conzié partit d'Avignon le 12 janvier ; le 10 décembre précédent Aleman y était encore (Valois, IV, 259, n. 2 ; *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 1844; Finke, 258).

(5) Valois, IV, 283, n. 3.

(6) Richental (U. von), *Chronik des Constanzer Concils*, Tubingue, 1882, p. 188.

Peu après, à la fin de mai 1415, le camérier, vicaire-général du Comtat, quitta Constance afin de rejoindre son poste et le 17 juin il rentrait dans Avignon (1). Très certainement, Louis le suivit et sans doute aussi dans le voyage que fit Conzié, la même année, à Narbonne, sa ville archiépiscopale, où il accompagna le roi des Romains, venu jusque-là d'Allemagne pour conférer avec l'irréductible Benoît XIII et l'amener à une abdication (2); après d'inutiles négociations, on décida les partisans du schismatique à l'abandonner et Sigismond gagna Paris, tandis qu'Aleman avec son oncle retournait au palais d'Avignon, à la fin de l'année 1415; il avait assisté à toutes les humiliations de la papauté.

Quelle était alors la position de Louis à Avignon ? Aucune de ses dignités ecclésiastiques n'appartenait à ce diocèse et il n'y en avait point, d'ailleurs, dont, suivant les idées de l'époque, l'exercice personnel pût convenir à une juste ambition. Il ne semble pas, d'autre part, qu'il fût employé sous les ordres de son oncle, ni dans l'administration du Comtat, ni à la Chambre apostolique. Peut-être était-il professeur de droit à l'Université d'Avignon, dont son protecteur, le cardinal de Saluces, était l'un des bienfaiteurs (3). A l'appui de cette hypothèse, on a rapporté, sans le prouver, que, dès lors, Aleman avait mérité par ses études d'être compté au nombre des grands savants du temps (4). En outre, dans un document de 1417, il est qualifié de très excellent professeur de décrets et la même année nous voyons qu'il intervint en faveur d'un étudiant d'Avignon (5).

(1) De Loye, 246 ; le 28 mai, Conzié était encore à Constance (Valois, IV, 383, n. 2).

(2) Pour la présence de Conzié aux conférences de Narbonne, von der Hardt, II, 522.

(3) Fournier, *Les Statuts et Privilèges des Universités françaises*, II, Paris, 1891, p. 383.

(4) Monod, 124.

(5) *Gall. Christ.*, II, 754 ; *Mémoires de l'Acad. Chablaisienne*, IX, 64.

Quoi qu'il en soit, c'est dans cette ville qu'il se trouvait, au commencement de l'été 1417, lorsqu'y arriva un messager des cardinaux réunis au concile, chargé par eux de demander au camérier la destitution de son lieutenant à Constance, le patriarche d'Antioche, leur ennemi déclaré. Conzié, dont l'origine et les tendances faisaient un allié du sacré collège contre le roi des Romains (1), n'hésita pas à révoquer le patriarche et, pour lui succéder, désigna son neveu. Le début était beau et, quand il prit la route de Constance, Aleman marchait aux plus grands honneurs. Il avait quitté son oncle pour ne plus le revoir, mais il emportait d'Avignon d'ineffaçables souvenirs sur lesquels il allait régler sa vie entière.

Arrivé à Constance, le 25 juillet 1417, le nouveau vice-camérier fit aussitôt réunir les clercs de la Chambre apostolique et, devant eux et les cardinaux convoqués, il présenta les lettres de son oncle et se fit reconnaître ; immédiatement après, il notifia sa révocation au patriarche d'Antioche. La nouvelle fit rumeur au concile ; l'opinion générale était favorable à maître Louis, car on haïssait communément Jean Mauroux ; plus que personne, les cardinaux se réjouissaient. Pour Sigismond, il se crut joué, entra en fureur et fit porter au sacré collège par de grands seigneurs ses plaintes et ses menaces : à son sens, la destitution de son favori était une trahison, une infraction déloyale faite par les cardinaux à la convention récemment passée avec lui ; le roi des Romains réclamait la réintégration immédiate du patriarche dans ses fonctions et ses ambassadeurs ne dissimulèrent point que, si le nouveau camérier était maintenu, le sacré collège pouvait s'attendre au pire. Les cardinaux répondirent qu'on les accu-

(1) Cf. sa lettre familière adressée aux cinq cardinaux de Brogny, d'Ailly, Fillastre, de Chalant et Saluces qui, précisément, en mars 1415, avaient pris l'initiative d'une entente entre la nation française et le sacré collège contre l'omnipotence de Sigismond (Von der Hardt, II, 522 ; Valois, IV, 282).

sait bien à tort d'avoir manqué à leurs engagements ; qu'en effet, ils avaient envoyé à Avignon, pour obtenir la révocation dont on se plaignait, bien avant leur entente avec Sigismond, datée seulement du 12 juillet, et la nomination d'Aleman était antérieure ; qu'ils n'avaient aucunement le pouvoir de rapporter une décision du camérier ; qu'enfin le roi des Romains voulût bien considérer tous les torts du patriarche. Les Espagnols, les Italiens et les Français députèrent alors aux cardinaux pour les féliciter de leur part à l'arrivée de maître Louis et les prier de persévérer dans leur attitude en s'opposant constamment à la réintégration de Jean Mauroux. Ainsi, en se présentant à Constance, Aleman avait rompu l'entente éphémère du sacré collège et de Sigismond ; les deux partis se retrouvèrent en face ; d'un côté, le roi des Romains tentait de retenir à lui les Anglais et les Allemands ; de l'autre, les cardinaux, appuyés sur les trois nations latines, venaient, par cet acte d'énergie, de grandir leur influence. Sigismond en prévit les conséquences et, excité par le patriarche, il se répandit en menaces contre le jeune Louis, qui dut se cacher quelque temps. Bientôt, d'autres soucis détournèrent l'attention inquiète du roi des Romains et Aleman put exercer librement ses fonctions de vice-camérier (1).

Profitant, en effet, du prestige que leur valait le coup d'état dont notre docteur avait bénéficié, les cardinaux poursuivaient activement leur campagne en faveur de l'élection pontificale préalable à la réforme. Comment les deux partis intriguèrent et manœuvrèrent ; comment les discussions s'envenimèrent au point que Sigismond aurait employé la force contre le sacré collège s'il n'eût craint un départ en masse des Italiens et des Français ; comment, au milieu du fracas de tumultueuses séances, le roi des Romains perdit peu à peu autorité et partisans ; comment, enfin, il dut capituler et consentir à

(1) Finke, 214, 215.

la réunion du conclave, nous n'avons pas à le conter ici : pour prendre la moindre part à ces événements, que son arrivée avait précipités, Aleman était trop jeune, trop nouvellement venu, trop compromis aux yeux de Sigismond. D'août à octobre 1417, il vécut ainsi sous la protection déclarée du sacré collège, sans sortir de la Chambre apostolique, où son autorité n'était plus contestée. Vainement, son prédécesseur, le patriarche d'Antioche, avait lui-même abandonné Sigismond ; en pleine séance on le traitait d'hérétique et son impopularité resta si grande, après sa volte-face, qu'il ne put reprendre sa place au sein de la nation française, personne n'osant en faire la proposition dans la crainte d'être hué (1).

Après tant de débats, le 30 octobre 1417, un décret du Concile fixa les règles à suivre pour l'élection pontificale. Restaient à étudier quelques détails, qui furent confiés à des délégués nommés par chaque nation et par les cardinaux ; entre autres décisions, cette commission désigna, pour la garde du conclave, avec de grands seigneurs et quelques prélats, notre vice-camérier. Cette fois encore, Aleman trouva Sigismond contre lui : le roi des Romains, en effet, protesta violemment contre ces nominations et soutint que la garde du conclave le regardait seul, en sa qualité de protecteur du Concile. On craignit un moment que ce nouveau désaccord ne rallumât toutes les anciennes querelles ; c'était le 6 novembre ; le 7, Sigismond céda (2) et le lendemain, dans la cathédrale, devant les Pères assemblés en leur 41e session, Louis prêta serment d'exercer fidèlement pendant le conclave ses devoirs de garde et de vice-camérier (3). Le même jour, les cardinaux et les trente électeurs pontificaux délégués par les nations s'enfermèrent dans la Bourse de Constance, autour de laquelle Aleman prit

(1) Lenfant, *Histoire du Concile de Constance*, 507-509 ; Von der Hardt, IV, 1415-1418; Bernhardt, 25-26.

(2) Finke, 232.

(3) Von der Hardt, IV, 1461, 1462 ; Hefele, VII, 327.

sa faction : sa qualité de garde du conclave était surtout honorifique, mais en tant que vice-camérier il avait une responsabilité plus lourde ; c'est au chef de la Chambre apostolique, en effet, qu'il appartenait d'assurer l'ordre et la régularité des opérations autour du conclave (1) ; à lui de veiller à tout, même d'examiner les aliments et autres objets qui seraient adressés aux électeurs pontificaux (2). Quelle minutieuse sollicitude il dut apporter à l'exercice de ces fonctions, les circonstances le disent assez : dans les conditions inouïes qui avaient amené la réunion du conclave de Constance, le moindre doute sur sa régularité eût été pour l'Eglise un désastre inimaginable : à la chrétienté anxieuse, il fallait enfin un pape contre la légitimité duquel aucun soupçon jamais ne pût être formulé ; sur cette heure solennelle de l'histoire ecclésiastique Aleman veilla, du 8 au 11 novembre 1417, contribuant ainsi à l'extinction de ce grand schisme, que plus tard il allait renouveler.

Le 11 novembre, avec la foule pressée autour de la Bourse de Constance, il apprit que l'élection était faite et qu'au sein du conclave, enfermé encore avec ses électeurs, trônait sur un autel, avec la chape et les sandales rouges, ce pape certain, ce pape unique, dont une génération d'hommes avait en vain attendu l'avénement. Princes et prélats de courir à la porte, mais déjà maître Aleman s'était introduit lestement par une fenêtre et ainsi il fut le premier à baiser les pieds de Martin V (3). Aussitôt après Sigismond entra, éperdu de joie, car il échappait au danger d'un pape français, qu'il avait redouté. Il était une heure de l'après-midi ; une heure plus tard, après avoir reçu l'hommage des personnes admises à pénétrer dans le conclave, le nouveau pontife sortit avec ses électeurs et, de la place qu'il occupait dans le cortège, Louis entendit, pour la première fois, ainsi que tous ses contemporains, d'unanimes acclamations saluer un pape incontestable.

(1) Gottlob, 81 ; Phillips, 416-418.
(2) Von der Hardt, IV, 1472 ; Baluze, *Miscellanea*, II, 124.
(3) Finke, 234.

Que pouvait-il augurer de l'élection de Martin V pour l'avenir de la Chrétienté et sa propre situation à la curie ? Odon Colonna, âgé alors d'environ cinquante ans, appartenait à la branche des Colonna de Genazzano, famille illustre par son ancienneté, sa richesse et sa turbulence. Grand seigneur de naissance, il avait reçu une éducation distinguée et, à la cour d'Urbain VI et d'Innocent VII, référendaire et cardinal, il n'avait montré que modestie et bonté, prêtant à chacun son patronage et se tenant aussi éloigné que possible des affaires politiques dont la gestion alors était peu enviable. Il avait gardé même attitude au concile de Pise et, à Constance, il n'eut garde de s'en départir : neutre entre les partis, il s'était acquis la réputation d'un homme aimable, indolent et peu intelligent. Aussi s'était-on aisément mis d'accord sur son nom : sa simplicité, sa sobriété, la pureté de ses mœurs, sa science du droit n'étaient pas de ces qualités qui portent ombrage (1). Il devait, d'ailleurs les conserver sur le Saint-Siège, mais, si on s'imaginait, au sacré collège ou à la curie, que le nouveau pape était homme à se laisser mener, on se trompait : le bon Colonna allait au contraire gouverner d'une main énergique.

Maître Aleman fut sans doute l'un des premiers à s'en apercevoir, car, dès le jour de son élection et pendant près de six années consécutives, il devait vivre constamment auprès du pape. Aussitôt après son avénement (2), Martin lui confirma de vive voix sa charge de vice-camérier et les dignités de chapelain du Saint-Siège, commensal ordinaire et cubiculaire du souverain pontife, avec le rochet, la chape, le chapeau, les clefs et les autres insignes appartenant à ces divers offices. Quelques jours plus tard, le 21 novembre, date même de son couronnement qu'il avait dû attendre pour donner des bulles

(1) Platina, 252; Duchesne, II, 515; Muratori, III, part. 2, 859, et XIX, 930; Pastor, I, 163.

(2) Cette confirmation verbale fut faite entre le 11 et le 20 novembre, « in primordio assumptionis nostre », aux termes de la bulle qui la ratifia.

régulières, le pape s'empressa de renouveler cette nomination, ratifiant en même temps tout ce que Louis avait fait à la Chambre apostolique avant l'expédition de cet acte. L'exposé des motifs y est plus long que le formulaire usuel ne le demandait, comme si on eût voulu enlever tout espoir au patriarche d'Antioche; dans cette bulle, le pape rappelle tous les titres d'Aleman, sa science, le dévouement et la fidélité dont il avait donné des preuves aux cardinaux et à Martin lui-même avant son avénement, la commission qu'il avait eue du sacré collège pour gérer la Chambre apostolique, la sagesse qu'il y avait montrée, sa qualité enfin de docteur en décrets et de neveu du camérier (1). Ainsi, dès le premier jour, la situation d'Aleman fut sûre auprès de Martin V, qui n'aurait eu garde, en le révoquant, de désavouer les cardinaux et de mécontenter Conzié, si influent dans le Comtat. Sa faveur auprès du pape, pendant bien des années, ne devait aller qu'en s'affermissant.

Aussi, est-ce loin des intrigues et tout entier dévoué à ses absorbantes fonctions que maître Louis assista à la fin du Concile, aux manœuvres, aux déceptions que provoqua la discussion de la réforme et son avortement; à ce résultat négatif, il est sûr que le Pape travailla, mais les dissensions qui s'élevèrent alors entre les nations lui facilitèrent étrangement la tâche, en rendant patente l'impuissance des Pères. La nouvelle de l'évasion de Balthasar Cossa, que les événements pouvaient relever sous le nom de Jean XXIII, décida Martin à brusquer les choses. Après avoir approuvé la convocation d'un concile à Pavie pour l'année 1423, il prononça la dissolution de l'assemblée dont il tenait un pouvoir qu'il entendait exercer sans contrôle.

A sa suite, le 16 mai 1418, maître Aleman quitta Constance pour l'Italie où le Pape voulait sans tarder rétablir le Saint-Siège sur ses bases traditionnelles. Après les premières étapes,

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nº 1845.

Schaffouse et Berne, le cortège pontifical fit halte à Genève, du 11 juin au 5 septembre (1); Louis put y montrer sa nouvelle grandeur à ses compatriotes de Savoie comme aux ambassadeurs d'Avignon qui vinrent prêter serment à Martin V; c'est aussi à Genève, le 22 juin, qu'il fut pourvu par le Pape de l'évêché de Maguelone (2). Ensuite, avec la curie, Aleman traversa la Savoie et le Mont-Cenis; bien des années devaient s'écouler avant qu'un autre pape passât les Alpes, l'époque d'Avignon était close et les Italiens, satisfaits, firent à Martin et à sa cour un triomphal accueil. L'expansion de joie chrétienne, qu'avait provoquée en deçà des monts la vue du pape après le schisme, s'accrut à partir de Turin d'un enthousiasme patriotique. Ce furent, dans chaque ville, de solennelles entrées où toutes les pompes de l'Eglise se rehaussaient de l'art, si développé alors en Italie, de la cérémonie et de la mise en scène. Aux portes, les habitants viennent saluer le pape; puis, derrière les confréries et les corporations qui rentrent processionnellement dans la ville en chantant, passe une troupe d'enfants vêtus aux armes pontificales, porteurs de rameaux verts ou de petits drapeaux, qui vont criant « Vive le pape! », tandis que les cloches sonnent; ensuite, on fait défiler les chevaux blancs drapés de rouge, la bannière de la ville, les barbiers du Saint-Père, les écuyers d'honneur, chargés de ses chapeaux rouges, le sous-diacre qui porte la croix; le Saint-Sacrement vient ensuite, sur une mule ou sur un cheval, suivi du sacristain du pape, escorté par des coureurs munis de torches, et puis ce sont les cardinaux qui passent, deux à deux, et le pape, enfin, sur son cheval blanc, accompagné du seigneur de la ville ou des premiers magistrats, à pied, qui portent un dais sur sa tête; immédiatement après le Saint-Père, avant les patriarches, les prélats, les abbés et le clergé, le révérend Aleman, vice-camé-

(1) Pour l'itinéraire de Martin V, *Revue Savoisienne*, 1895, p. 136; Gottlob, 32.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, col. 789.

rier de l'Eglise romaine, chevauchait, le bâton à la main, à travers les rues tendues de toile et jonchées d'herbes vertes (1).

Dans cet appareil majestueux, Louis traversa la Haute-Italie, par Turin, Verceil, Novare, Pavie, Milan (2). De là, l'itinéraire normal était par Bologne, mais la turbulente cité, alors en révolte contre le Saint-Siège, contraignit Martin V à passer par Mantoue. Dans cette ville, le 20 novembre, des propres mains de Martin V, Aleman fut sacré évêque de Maguelone (3). Après un long séjour à Mantoue, on en partit le 7 février 1419 et, par Ferrare, Ravenne et Forli, le cortège pontifical parvenait le 26 à Florence.

C'était une hospitalité d'un an et demi que le Pape venait demander à la Seigneurie. L'heure, en effet, n'était pas propice pour aller à Rome, encore infestée du désordre où si longtemps elle avait vécu, à la faveur de la faiblesse des derniers papes et de la vacance du Saint-Siège. Au contraire, à Santa-Maria-Novella où il prit logement, Martin V était bien placé pour aviser aux premières mesures que demandait l'état déplorable du patrimoine et préparer méthodiquement les voies de son retour dans la capitale.

Auprès de lui, à Florence, Aleman s'initia à la plus délicate partie de ses fonctions de vice-camérier, à l'administration temporelle des États pontificaux, qu'il fallut reprendre ville à ville aux usurpateurs et aux aventuriers pour y réorganiser l'autorité du Saint-Siège; il eut ainsi à installer des recteurs et vicaires constitués ou confirmés par le Pape, à traiter avec les condottieri qui se mettaient à son service, à restaurer partout la souveraineté de l'Eglise en assurant en même temps la perception de ses revenus (4), tâche immense et difficile après

(1) Muratori, III, 2e partie, 808-810; XIX, 888 et 956.

(2) Pour l'itinéraire de Martin V en Italie, Gottlob, 32; Muratori, XIX, 50, 888, 930, 957.

(3) *Gall. Christ. Nov.* Arles, col. 789.

(4) Theiner, n° 167 et s.

l'anarchie si longtemps maîtresse; son expérience précoce y avait préparé notre jeune Bugiste qu'autrement la tumultueuse Italie aurait pu à bon droit effrayer. De l'habile Martin, en même temps, les succès se multipliaient au point que le prestige qu'il rendit ainsi à la papauté effaça longtemps, dans l'âme d'Aleman, le souvenir des humiliations qu'auparavant il avait vu infliger à la tiare. C'est à Florence, de la haute place qu'il tenait à la curie, qu'il contempla tour à tour, prosternés aux pieds du Pape, les derniers cardinaux de Benoît XIII; Balthasar Cossa, l'ancien Jean XXIII, et Braccio de Montone, le plus redoutable des aventuriers dont les bandes dévastatrices couraient le Patrimoine.

Dès que le retour à Rome fut possible, Martin quitta Florence et, derrière lui, le 29 septembre 1420, Aleman passait la porte du Peuple (1). Telle qu'il la vit alors, la Ville n'était qu'un méchant village où les églises tombaient en ruines, où, par les rues, bourbiers impraticables, les décombres s'amoncelaient, où des quartiers entiers avaient été abandonnés. Durant le concile de Constance, la guerre, la peste et la famine avaient achevé l'œuvre de destruction commencée dans Rome à l'époque d'Avignon et poursuivie pendant le grand schisme.

En 1417, l'anarchie y était telle que, d'un coup de main, le condottiere Braccio s'en était emparé, en dépit de ces murailles qui avaient arrêté tant de hordes et d'empereurs ; quelques mois après, il avait été chassé par Sforza, capitaine au service de la reine de Naples, et c'est sous la tutelle de cette femme mobile, dont la fidélité était au moins douteuse, que Rome se trouvait au moment de l'élection de Martin, situation que le Pape avait voulu modifier avant d'entrer chez lui, où il voulait être souverain au temporel comme au spirituel; pour cette cause, il avait fait halte à Florence et négocié si bien avec Sforza et la reine Jeanne qu'enfin, le premier après beaucoup

(1) Infessura, 1873.

de ses prédécesseurs, il était vraiment le maître de Rome quand il y fit son entrée triomphale (1).

A ces négociations, Aleman avait collaboré de même que, nous le verrons plus loin, il dirigea, sous les ordres du Saint-Père, la réorganisation des États et de la capitale. C'était, pour le jeune évêque, une heureuse fortune de débuter en prenant part à cette œuvre glorieuse et de se former aux leçons du pape Martin, fin politique et perspicace administrateur, dont le coup d'œil, prompt et sûr, était partout vanté et proverbiale la sagacité. « Ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait éviter, il le discernait si vite, en parlait si peu, agissait si habilement, qu'on voyait la chose accomplie avant d'avoir soupçonné son projet ». Aleman devait profiter des enseignements d'un tel maître et le montra bien plus tard. Actif et grand justicier, Martin avait cependant ses défauts, une tendance excessive à entasser les lingots d'or et les pierreries, qui le fit qualifier d'avare ; un dévouement aux intérêts de ses neveux, qu'il poussa jusqu'au népotisme. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître en lui l'homme qu'il fallait pour amener au port la barque de Pierre, qui avait été si près de sombrer ; du pouvoir spirituel et temporel de la papauté il fut le véritable restaurateur, et l'histoire a ratifié sur lui le jugement favorable des contemporains (2).

Semblablement favorable à Martin était l'opinion générale de la curie romaine à laquelle appartenait Aleman ; on y vantait son extraordinaire facilité d'accès, son aménité, l'honneur qu'il rendait aux hommes instruits, l'adresse qu'il eut d'augmenter les ressources de la curie, le soin qu'il prit de ne rien innover, sa modération enfin, telle au dire de l'un de ses biographes, que jamais il n'injurait personne (3).

A ces dispositions généralement bienveillantes pour ses

(1) Muratori, XIX, 547, 675-684 ; Gregorovius, III, 631-638 ; Guiraud, l'*Etat pontifical*, 16, 17.

(2) Muratori, III, 2e partie, 859, 860 ; IX, 267 ; XIX, 141, 142 ; Duchesne, II, 545, 555 ; Contelorius, 54 et s. ; Pastor, 1, 214.

(3) Duchesne, II, 555.

officiers, Martin joignait en faveur de Louis une complaisance et une affection dont il ne lui ménagea pas les preuves, pendant les quatre années qu'ensemble ils passèrent à Rome. Le crédit d'Aleman était d'autant plus sûr, qu'avec son oncle de Conzié, le Saint-Père entretenait les plus amicales relations. « Que nous lisions, écrivait, par exemple, le Pape au camérier, et que nous relisions vos lettres fréquentes, leur intérêt comme notre affection vous en doivent être garants; de l'adresse et du zèle que vous mettez au service de l'Eglise, nous faisons le plus grand cas et, bien que depuis longtemps on sache ce que vous valez, c'est toujours une joie pour nous de vous voir acquérir de nouveaux titres à notre reconnaissance; continuez donc votre œuvre, sans attendre de nous lettres ou exhortations, car nous connaissons votre prudence et tout ce que vous ferez de votre propre initiative sera bien fait; ainsi, si nous tardons longtemps à vous répondre, ne pensez pas que ce soit négligence ou mépris pour vous, qu'au contraire nous aimons de tout cœur, mais vous avez ici un correspondant fidèle et bien renseigné, notre vice-camérier, l'évêque de Maguelone » (1).

Peu après cette lettre, le 3 décembre 1423, Martin donnait à Aleman un nouveau témoignage de son affection et de son estime, en le transférant du siège de Maguelone à l'archevêché d'Arles, eu égard, aux termes de la bulle de provision, « aux grandes qualités de Louis, qu'une longue expérience avait permis au Pape d'apprécier » (2).

Enfin, en mai 1424, Martin marquait à Aleman la plus haute confiance en lui confiant la délicate légation de Bologne. A cette occasion encore, il s'empressa d'écrire à Conzié pour se réjouir avec lui de l'élévation de son bien-aimé neveu : « Combien nous estimons notre vénérable frère Louis, archevêque d'Arles, notre vice-camérier et votre neveu, et quelle

(1) Arch. du Vatican, Reg. 359, f° 192.
(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1850.

foi nous avons dans son intégrité et son savoir-faire, vous avez jusqu'ici assez pu le connaître ; mais vous jugerez mieux dans quelle estime nous le tenons en apprenant quel poste éminent nous lui avons assigné, ainsi que lui-même il vous l'écrira ; de tous les serviteurs qui nous sont le plus chers, c'est lui que nous avons choisi et pourtant son absence nous sera pénible et fera tort à nos affaires qu'ici, auprès de nous, il maniait si adroitement ; mais nous supporterons patiemment cet ennui en considérant que, pour le moment, ses talents nous seront plus utiles ailleurs et persuadez-vous bien que, où qu'il soit, votre neveu sera toujours présent à notre cœur et que nous saurons avoir bon soin de lui » (1).

Cette faveur, sa haute situation politique, ses dignités ecclésiastiques, tout contribuait à faire de Louis à Rome un brillant personnage et, d'autre part, les quatre années qu'il y passa comptent parmi les plus paisibles du siècle. Deux fois cependant la peste frappa la ville ; il semble que la plus forte épidémie sévit pendant l'été 1422 ; à cette époque, en effet, Louis, avec le pape, quitta Rome quelque temps, du milieu de juillet au milieu de septembre (2). Lorsque la curie abandonnait la ville, elle allait dans les montagnes et nous trouvons alors Aleman à Tivoli, Frascati, Vicovaro ; Genazzano était le château natal de Martin, qui le rebâtit avec amour (3). A Rome, le vice-camérier logeait chez le Saint-Père. Martin devait passer ses dernières années à la vieille maison des Colonna, aux Saints-Apôtres, mais, tant que Louis fut à la Chambre apostolique, la reconstruction de ce palais n'étant pas achevée, la curie résidait principalement au Vatican, au moins en hiver, et, pendant la saison chaude, Aleman se transportait avec elle sur l'Esquilin, près Sainte-Marie-Majeure (4).

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3584.

(2) Muratori, III, 2e partie, 858 ; Duchesne, 544 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3540-3548.

(3) Muratori, XIX, 142 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3540-3548.

(4) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3497-3582 ; Theiner, nos 198-222.

Il avait de la famille à Rome : son neveu, Claude Aleman, chanoine de Lyon et Narbonne, familier du pape, se trouvait à la curie au mois d'août 1421, lorsqu'il fut envoyé par le Saint-Père au duc de Bourgogne pour de graves affaires à traiter (1). Parmi les amis dont il faisait, en outre, sa société, nous connaissons Pierre Assalbit et Pierre de Treilhia (2). Le premier, un Limousin, religieux augustin et successivement évêque d'Oloron, de Condom et d'Alet, était sacristain du pape (3). Le second vivait à Rome en qualité de secrétaire apostolique ; quelque temps, il avait été notaire de la Chambre apostolique sous les ordres de Louis et il s'était démis de sa charge en faveur de son neveu, son homonyme, que nous retrouverons au concile de Bâle ; comme toujours, l'ami d'Aleman était celui de son oncle et Pierre de Treilhia avait eu ses premiers bénéfices à Narbonne, chez Conzié dont il fut exécuteur testamentaire ; ses relations avec Louis durèrent jusqu'à la fin de sa vie et nous verrons que, devenu lui-même évêque de Lodève, il administra pour Aleman l'archevêché d'Arles ; l'Eglise honore aujourd'hui les deux amis, l'un comme bienheureux, l'autre comme vénérable (4).

Le camérier (5) de l'Eglise, dont Aleman remplissait à

(1) Beyssac, 19 ; Archives du Vatican, Reg. 353, f. 216 et 236.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3626.

(3) Vaissette, IV, 423 ; *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3580.

(4) Vaissette, IV, 254 ; Ottenthal, 474 ; de la Panse, *Chronologia præsulum Lodevensium*, Aramontii, 1634, p. 333 ; Mugnier, *Les Conzié et les Montfort*, 409. Bien que je n'aie pas trouvé de texte ou l'existence des deux Pierre de Threilhia fût directement affirmée, elle ressort de ce fait que, en novembre 1432, l'un, l'ami d'Aleman, était à Lodève, son évêché (Arch. des Bouches-du-Rhône, Archevêché d'Arles, comptes de 1418 à 1466, f° 570), tandis que l'autre, Pierre de Treilhia, archidiacre de Lodève, siégeait au concile de Bâle (Haller, II, 219) ; cf. Ottenthal, 493, n. 1.

(5) Au mot tout italien de camerlingue, j'ai préféré celui de camérier, qui est plus près du latin *camerarius*.

Rome les fonctions, était, en ce temps, le premier officier de la cour pontificale. Il prenait son titre de la chambre apostolique (*camera, camera apostolica*) (1), primitivement instituée pour la garde et la gestion des revenus pontificaux et des objets précieux appartenant à l'Eglise et devenue, avec le temps, une puissante administration à la tête de laquelle, depuis le XIIe siècle, un camérier était placé. Dès cette époque, son importance était si grande qu'on reconnaissait en lui l'héritier de l'antique archidiacre, ce dignitaire dont l'autorité exorbitante avait fini par inquiéter le Saint-Siège ; l'archidiacre tomba et, à sa place, les papes élevèrent le camérier, dont ils se firent au contraire un docile instrument; de son prédécesseur cet officier n'eut jamais l'indépendance, mais il en hérita les pouvoirs de même qu'il recueillit les attributions d'autres dignitaires pontificaux du haut moyen âge, tels que le *saccellarius*, le *vestararius*, le *thesaurarius* et surtout le *vicedominus*. Ainsi, en vertu même de son origine, autant les attributions du camérier étaient étendues et diverses, autant, dans l'exercice qu'il en faisait, il était soumis à l'autorité directe et personnelle du Saint-Père; si, en effet, les papes firent beaucoup pour sa grandeur, après l'avoir élevé contre le vieil archidiacre, c'est que, de cette manière, ils affirmaient leur puissance contre les prétentions des cardinaux, et les grands progrès du camérier furent le résultat du combat livré entre le *palatium* et le sacré collège, ou mieux, entre la *camera* et le consistoire. La souveraineté de la Chambre apostolique en sortit si bien affermie que des cardinaux briguèrent l'honneur d'être mis à sa tête et que, vers le milieu du XIVe siècle, le camérier avait pris la première place parmi les officiers de la curie romaine (2).

Le pouvoir de ce dignitaire se trouvait de la sorte à son apogée à l'époque où Louis fut appelé à l'exercer ; s'il déclina

(1) Qu'il faut distinguer de la *camera*, ou appartement privé du pape, ainsi que de la *camera secreta*, annexe de la chancellerie officielle.

(2) Phillips, 404-410, 414-421 ; Gottlob, 72 et s., 81.

plus tard, d'ailleurs, ce ne fut pas, comme l'archidiacre, sous les coups de l'autorité jalouse du Saint-Siège ; au contraire, les papes le couvrirent d'honneurs excessifs ; après Aleman, ses successeurs à la chambre furent ou devenaient cardinaux et c'est ainsi que s'altéra le caractère originel du camérier (1).

On a vu comment, en 1384, François de Conzié fut nommé par Clément VII à ces fonctions, qu'il garda sous Benoît XIII, Alexandre V, Jean XXIII et Martin V, pendant près de cinquante ans. La résidence continuelle qu'il faisait en Avignon l'obligea, dès le concile de Pise, à s'instituer auprès du pape un lieutenant ; le cardinal savoyard Antoine de Chalant fut ainsi vice-camérier à la cour de Jean XXIII (2). Plus tard, au concile de Constance, nous avons dit comment Conzié se fit représenter par le patriarche d'Antioche et enfin, depuis le 25 juillet 1418, par son neveu Aleman, et comment, après avoir exercé sa charge sous l'autorité du sacré collège, celui-ci y fut confirmé par une bulle de Martin V, en date du 21 novembre 1418, qui l'instituait lieutenant de François de Conzié et vice-camérier, en lui conférant « l'autorité et la juridiction, les sceaux, les honneurs, les devoirs et le pouvoir appartenant à cette dignité », avec le droit d'en jouir entièrement, comme s'il était camérier titulaire (3).

Du même jour, date le premier acte inscrit aux registres de la Chambre pour le pontificat de Martin V et le vice-camérariat d'Aleman (4) et, environ six ans, il dirigea cette administration, dont l'immense compétence s'étendait, aux termes de certaine bulle, « à toutes les affaires spirituelles et temporelles des églises et des monastères du monde entier, comme des pays des Etats pontificaux » (5). Chargée, en effet, de la

(1) Phillips, 422, 423 ; vainement, dans un projet de réforme en 1435, avait-on demandé que le camérier ne fût point cardinal (Haller, 1, 217).

(2) Theiner, nos 122-137.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1845.

(4) Archives du Vatican, Reg. Div. Camer. 4, fo 1.

(5) *Bullarum*, V, 76.

perception des taxes ecclésiastiques et de la gestion du patrimoine, la Chambre apostolique participait aux abus de la curie romaine, alors unanimement reconnus et déplorés, et même les réformateurs en faisaient la cible de leurs plus sanglantes critiques ; dans son illustre pamphlet, Nicolas de Clémange avait déclaré irrémédiable l'épuisement des églises, des provinces, des royaumes, causé par les exactions de la Chambre, maison de voleurs (1) ; aussi, la commission du concile de Constance, chargée d'étudier les réformes, avait-elle donné dans ses conclusions une large part à la réorganisation et à la simplification de la Chambre apostolique ainsi que de la chancellerie pontificale (2). Mais les abus qu'on reprochait à l'administration du camérier intéressaient l'autorité et les revenus du pape, si bien que Martin V ne crut pas pouvoir satisfaire à l'opinion publique et se contenta, par bulle rendue peu après son couronnement, de réglementer la chancellerie, sans y apporter, d'ailleurs, de réformes sérieuses (3). Quant à la Chambre, elle resta ce qu'elle était jusqu'en 1444, qu'une bulle d'Eugène IV lui donna de nouveaux statuts (4).

Cette administration comprenait, au-dessous du camérier, dont Aleman tenait la place, le trésorier, leurs assistants, l'auditeur général de la Chambre, ordinairement appelé auditeur du fisc, l'avocat des pauvres, le procureur du fisc et les clercs de la Chambre avec les clercs surnuméraires (5). Le nombre de ces employés s'était augmenté, à l'époque du grand schisme, de la manière la plus préjudiciable pour les justiciables aux frais de qui tout ce monde vivait. A Constance, la commission de réforme avait demandé que le nombre des clercs fût fixé à six, qu'ils fussent gradués en droit et pris dans les diverses nationalités ; du temps d'Aleman, rien ne fut

(1) Von der Hardt, I, part. III, 9, 14.
(2) Von der Hardt, I, part. X, 596-609.
(3) *Bullarum*, IV, 679.
(4) *Bullarum*, V, 76.
(5) Gottlob, 112, 113.

changé à l'ancien état de choses ; en 1438, Eugène IV devait réduire le nombre des clercs et le fixer à sept en 1444.

Ces employés ne sont pas les simples subordonnés du camérier ; ils forment son conseil, corps délibérant dont les décisions peuvent le lier. Trois fois par semaine les fonctionnaires de la Chambre apostolique se réunissent pour examiner les affaires de leur compétence ; Aleman préside, entouré des assistants et de quelques-uns des clercs ; d'un autre côté, les autres siègent avec le trésorier et les surnuméraires, en robe blanche et en chape ; après eux se tiennent l'auditeur du fisc, les clercs du sacré collège, l'avocat des pauvres, enfin l'avocat et le procureur du fisc. Chaque membre de cette cour fait alors les rapports dont il a été chargé et vote ensuite selon son rang et l'ordre des affaires. Tous les mois, un des clercs est délégué à percevoir les présents en argent et en joyaux que l'usage est de faire à la Chambre et de les répartir entre ses collègues ; de ces revenus, Aleman a sa part et, sur tel d'entre eux, il prend les trois quarts (1).

A cette administration il fallait un secrétariat, car le nombre est considérable des actes à expédier et à enregistrer. Depuis longtemps l'extension des affaires avait amené les papes à diviser la curie en bureaux indépendants et chacun avait, à côté de la grande chancellerie pontificale, ses secrétaires et ses registres distincts pour l'expédition et la conservation des actes qui le concernaient. C'est ainsi que les registres conservés aux archives du Vatican pour le pontificat de Martin V ont été répartis en trois catégories, d'après les administrations d'où ils proviennent : la chancellerie ; la *camera secreta*, annexe de la chancellerie officielle et composée des secrétaires apostoliques ; enfin et pour la plus grande partie, la Chambre. Sur ceux-ci, les notaires d'Aleman enregistraient, avec les bulles expédiées par son bureau, celles qui, tout en provenant des autres administrations, intéressaient indirecte-

(1) *Bullarum*, V. 76 ; cf. *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3454.

ment l'une des questions réservées au camérier, comme les finances. Outre cette série de registres où se conservaient les bulles rendues au nom du pape par la Chambre apostolique, cette administration en avait une autre, les *Registra diversarum cameralium*, où s'enregistraient les actes rendus directement par le vice-camérier, actes que nous rapprocherons de nos arrêtés ministériels, si nous comparons à nos décrets les bulles contenues dans les premiers registres (1). Dans ces actes, Aleman parle en son nom propre ; ils sont conçus sous forme de lettres adressées par lui aux intéressés, datés du lieu où il se trouve, du quantième du mois, selon le calendrier moderne, de l'année de la Nativité, de l'indiction et de l'année du pontificat, scellés du sceau du camérariat. Le caractère personnel en est encore marqué par ce fait que, outre sa qualité de vice-camérier, Aleman y prit successivement ses titres de custode de Lyon, évêque de Maguelone et archevêque d'Arles (2).

De tous ces registres, la tenue était confiée à des notaires de la Chambre, clercs allemands, français et surtout italiens, dignes, pour l'élégance de leur latinité, de figurer à la curie où brillait alors la fleur de l'humanisme. Naturellement, ils dépendaient du vice-camérier ; l'un des premiers actes d'Aleman, avant même le couronnement de Martin V, avait été de pourvoir à ce service en invitant le trésorier du pape à fournir aux notaires registres, parchemin, papier, cire et autres articles de bureau (3).

(1) Rapprocher par exemple l'une de l'autre la bulle de Martin V et la lettre d'Aleman pour la confirmation des privilèges des Juifs (Félix Vernet, *Le pape Martin V et les Juifs*, *Revue des Questions hist.*, t. LI, p. 410).

(2) Ottenthal, 403, 408, 464, 485-487 ; Gottlob, 31 et s., 129 et s. Pour la rédaction des actes expédiés au nom d'Aleman, Archives du Vatican, Reg. 352, f° 173 v° à la marge et Theiner, n° 186.

(3) Gottlob, 113, ; Ottenthal, 485, 490 ; Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, f° 214.

Cette question de registres et de notaires a son importance, car cette secrétairerie spéciale assurait à la Chambre l'indépendance vis-à-vis la chancellerie et, par là, se trouvait rehaussée la situation d'Aleman ; bien plus, tandis que le vice-chancelier n'avait rien à voir à la Chambre, le vice-camérier recevait le serment tant des officiers de la chancellerie que des secrétaires particuliers du Pape, à leur entrée en fonctions, gardait ensuite sur eux une certaine autorité en matière financière (1), exerçait enfin sur toute la cour de Rome sa triple autorité de chef du trésor pontifical, maître du palais apostolique et premier ministre du Saint-Siège.

De ces titres, à la vérité, aucun ne fut porté par Aleman, mais ils résument ses attributions qu'il est difficile d'analyser, tant à cause de l'imprécision inhérente à toutes les institutions du moyen âge, qu'eu égard à l'absolutisme du gouvernement pontifical, où l'action personnelle du pape s'exerçait trop souvent pour laisser s'établir des règles fixes et permanentes. Il est certain, cependant, que la Chambre apostolique avait conservé son caractère et que la fonction essentielle du camérier, c'était la gestion du trésor et des revenus pontificaux.

Au temps d'Aleman, la cour de Rome a deux sortes de ressources : les premières, ce sont les taxes, si violemment et si vainement attaquées par les conciles, établies sur tous les bénéfices du monde chrétien et dues par les titulaires à titre de grâces expectatives, annates, réserves et autres inventions fiscales. Il est piquant d'en voir la perception dirigée par le futur président des réformateurs de Bâle (2). Sous ses ordres, collecteurs et sous-collecteurs se partagent la chrétienté ; les

(1) Ainsi, il adresse directement à ces officiers l'ordre du pape d'expédier une bulle gratuitement (Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, f° 18 v°). Pour le serment qu'il reçoit, Ottenthal, 459, 464, 471, 506.

(2) Contre ces « impôts corrupteurs », voir le témoignage non suspect de M. Pastor, I, 76 et *passim* ; d'autre part, sur le déficit permanent à la caisse pontificale, Gottlob, 259 et s.

premiers, évêques, chanoines ou licenciés, qu'il institue dans une ou plusieurs provinces, depuis le collecteur des revenus de la Chambre à Chypre jusqu'à celui de Portugal; les autres, simples clercs, gradués, maîtres ès-arts, délégués par les premiers pour un diocèse; çà et là enfin, des ecclésiastiques sont autorisés à prêcher pour le denier de saint Pierre dans certaines provinces, à charge de verser à la Chambre les aumônes qu'ils recueillent (1). Cette organisation internationale est tout entière dans la main d'Aleman, qui dirige et contrôle ses opérations; c'est lui qui, de l'ordre du pape ou de son autorité, réduit les taxes dans un pays éprouvé par la guerre, octroie des délais aux débiteurs de la Chambre, absout les retardataires, accorde exemptions et dégrèvements, se fait informer des revenus des bénéfices, afin de calculer la somme à percevoir sur un nouveau titulaire, prononce les peines canoniques contre ceux qui ne payent point, veille à ce que de hardis aventuriers, en trompant le clergé et les fidèles, ne détournent l'argent destiné au Saint-Siège, comme certain frère mineur, Marcolino de Venise, qui fabriqua une bulle afin de se faire passer pour collecteur apostolique et, à ce titre usurpé, recueillait de fortes sommes; c'est lui enfin qui reçoit l'argent versé au trésor pontifical et en donne quittance, lorsque, par exception, le collecteur ne retient pas ce qu'il a perçu pour en disposer sur les mandats du vice-camérier (2).

A cette espèce de revenus on peut en rattacher d'autres, comme les taxes de chancellerie payables pour l'expédition des bulles: c'est Aleman qui les règle et en dispense, c'est lui qui perçoit les successions de prélats attribuées au Saint-Siège par le droit canonique; à lui aussi que, le 5 avril 1424, un chanoine de St-Pierre remet 309 florins, total des aumônes

(1) Gottlob, 104 et s.; Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, f° 12 et *passim*.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n°s 1851, 3456, 3464, 3470, 3483, 3488, 3489, 3490, 3495, 3516, 3517, 3562, 3566, 3567; Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, *passim*.

faites en 1423 par les pèlerins confessés dans la basilique, pour la restauration du campanile (1).

Les autres ressources de la cour de Rome, ce sont les domaines et impôts des Etats de l'Eglise : là encore le vice-camérier exerce l'autorité et, à mesure que les provinces rentraient sous l'obéissance de Martin V, Aleman y réorganisait le fisc apostolique. Tout était à rétablir ; dans l'anarchie du schisme les chefs de bandes armées s'étaient fait attribuer tailles et revenus en vertu de concessions que le Pape retira (2), en même temps que, sous les ordres de Louis, un personnel se reconstituait d'agents financiers pontificaux : trésoriers de la Chambre, établis dans quelques grandes villes et dans les provinces de Campanie et Maritime, dans le duché de Spolète, la Marche d'Ancône et autres circonscriptions étendues ; gabeliers ou douaniers (*gabellarii*, *dohanerii*) commis dans chaque bourgade, comme à Narni, à Viterbe, à la perception des impôts indirects. De tous ces officiers Aleman reçoit le serment, il fixe leurs gages et dirige leurs opérations ; pour d'autres sources de revenus, comme les traites et comme les salines, le vice-camérier en a l'administration, mais il passe pour leur exploitation des conventions avec de riches marchands florentins ; si l'un d'eux, par exemple, Bartolo Geri, s'est fait concéder par le Pape l'exploitation des salines et l'exportation des grains dans le pays de Corneto, c'est avec Aleman qu'il débat les conditions du contrat, sous son contrôle qu'il promet d'opérer, à lui qu'il rendra compte (3).

Sans énumérer toutes les sources de revenus appartenant au Pape dans ses Etats, il suffira de dire que c'est toujours au vice-camérier qu'en appartient la surintendance, qu'il s'agisse

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3535, 3555, 3557, 3582 ; Ottenthal, 10; Archives du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, fo 10.

(2) Theiner, no 154.

(3) Gottlob, 96 et s., 100 et s. ; *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3481, 3508, 3515; Theiner, nos 187, 188, 191, 202, 212; Arch. du Vatican, Reg. 350, 352, 353, *passim*.

des redevances dues par les Juifs ou de droits féodaux, comme le chien de chasse que doit offrir le châtelain de Tessenano dans le diocèse de Toscanella et l'épervier annuellement payable par le vicaire de Bracciano en Tuscie (1). Enfin c'est encore à Louis Aleman qu'incombe le soin de discuter les conditions des emprunts que le pape contracte, soit avec des prélats étrangers comme l'évêque de Salisbury, soit avec les Médicis de Florence, ou un gentilhomme siennois; à celui-ci, la place de Spolète est donnée en gage, à celui-là, des perles, rubis et diamants; c'est toujours Louis qui négocie l'affaire et se trouve chargé du remboursement (2).

Comme la perception des recettes, l'ordonnancement des dépenses appartient au vice-camérier; pour les sommes perçues dans les provinces de la chrétienté ou dans les terres de l'Eglise par les collecteurs ou par les trésoriers, elles restent en grande partie sur place pour y être employées par les mêmes fonctionnaires sur mandats d'Aleman (3). C'est ainsi qu'il fait entretenir par ses agents de France et d'Angleterre le nonce que le pape envoie dans ces pays et qu'il assigne sa solde à un condottiere pontifical sur la caisse du trésorier de Tuscie (4). Ces prélèvements faits, les percepteurs de l'Eglise en Italie ou à l'étranger déposent leur numéraire disponible chez des banquiers pour y être employé sur les ordres du vice-camérier (5).

Pour les sommes versées directement à la Chambre apostolique, la garde en appartient, sous les ordres immédiats d'Aleman, au trésorier général; de son temps ce titre fut successivement porté par Henri Scarampo, évêque de Feltre,

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3538, 3576; Theiner, no 171.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3564, 3501, 3518, 3574: Theiner, no 195.

(3) Cf. une ordonnance de Jean XXIII, de 1411, Theiner, no 122.

(4) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3462, 3496, 3508, 3544, 3552, 3565; Archives du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, fo 2 et *passim*.

(5) Gottlob, 109 et s.

et par Antoine Casini, évêque de Sienne, promu plus tard avec lui au cardinalat. Le trésorier général est le second officier de la Chambre et supplée, en cas d'absence, le vice-camérier (1), mais il ne dispose pas d'un denier : c'est par mandats d'Aleman sur le trésorier que sont payées toutes les dépenses, quelles qu'elles soient, de la cour apostolique, depuis les allocations faites à des agents diplomatiques jusqu'à l'achat des ustensiles de la cuisine pontificale et depuis le transport des bagages de la curie jusqu'à la rose d'or que, tous les ans, le Saint-Père donne à quelque grand personnage (2).

A cette charge de préposé aux finances du Saint-Siège le vice-camérier joignait la garde des joyaux et objets précieux appartenant à l'Eglise ; là était même l'origine de la Chambre apostolique et la plus essentielle des fonctions d'Aleman. Aux jours difficiles, en effet, ce trésor constituait la suprême ressource de la papauté ; acheter des pierreries, ciseler l'or et l'argent, c'était le meilleur placement que l'on connût et le parcimonieux Martin V accroissait démesurément cet amas de bijoux où venaient d'être réintégrés, symbole de l'unité rétablie dans l'Eglise, les objets précieux rapportés d'Avignon par Aleman (3).

Par cette surveillance qu'il exerçait sur le trésor et surtout par le droit qu'il avait de mandater les moindres dépenses, la surintendance du palais apostolique était entrée dans les attributions du camérier. De cette fonction, que remplit six ans le futur président de la démocratique assemblée bâloise, nous

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3447, 3503 ; Theiner, nos 198, 193, 272 ; Arch. du Vatican, Reg. 351, fo 126. Sur les fonctions du trésorier de la Chambre, qu'il ne faut pas confondre avec le trésorier privé du Pape, Gottlob, 95 et s., 267, 268.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3447, 3449 à 3451, 3455, 3457, 3458, 3463, 3465, 3467, 3546 ; Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, fo 5 et *passim*. Cf. Gottlob, 32, n. 1.

(3) Theiner, no 161 ; *Gall. Christ. Nov.* Arles, no 3580 ; Muntz, 11 ; Muratori, XIX, 141.

dirons quelque chose. Comme chef de la résidence pontificale, Aleman dirige un monde d'employés, dont une partie seulement, trois cent cinquante personnes environ, est nourrie au palais (1). Ce sont, dans la chambre du pape, les chambellans qui l'y servent, récitent avec lui les heures, tiennent la correspondance, la garde-robe et la pharmacie personnelles du Saint-Père ; en outre, deux balayeurs et deux huissiers, personnel intime qu'on ne paye point, mais il se fait de bons revenus.

C'est ensuite le maître d'hôtel, commis sous les ordres immédiats d'Aleman à la surveillance des employés du palais, où il ordonne les repas de Sa Sainteté, que servent une dizaine d'écuyers d'honneur. A la paneterie, deux maîtres panetiers qui se tiennent au buffet quand le Saint-Père mange et de qui relèvent nappes, couteaux, fourchettes, salières et coupes à fruits ; au buffet, avec eux, l'un des deux clercs de la bouteillerie, commis à la cave comme à la garde des tasses, aiguières et flacons ; au buffet, encore, le maître de l'eau, chargé d'approvisionner le palais et de pourvoir aux cruches et aux bassins d'argent à rafraîchir le vin. Et puis c'est le cirier, distributeur de bougies et chandelles ; le tapissier, gouverneur de tous les parements, tentures de soie, pièces d'écarlate, draps d'or, tapisseries d'Arras, coussins et literie ; le maître de la vaisselle, gardien des plats d'or, d'argent, d'étain, dont il fait l'inventaire après chaque repas ; le maître-queux, commis à la surintendance des cuisines où travaille un nombreux personnel ; l'acheteur et le garde des vivres, chargés de faire tous les approvisionnements ; le maître de la salle à manger, où il maintient le bon ordre et la décence ; le maître des œuvres, que regardent constructions et réparations ; les barbiers du Saint-Père, son confesseur, le maître du palais, théologien distingué qui dispute en présence du Pape ; l'aumônier, le maître de chapelle et ses deux clercs, les maîtres huissiers, les portiers, les courriers, les médecins, le personnel de l'écurie, le sonneur, les balayeurs

(1) Muntz, 41.

et d'autres encore. Cette foule est sous la haute autorité d'Aleman qui installe chaque officier, en reçoit le serment, notifie les nominations, préside aux inventaires qui sont dressés chaque fois qu'un nouveau titulaire entre en fonctions; c'est à lui que les uns et les autres s'adressent pour les dépenses à faire dans leur service, à lui que sont remis les mémoires à payer et le compte hebdomadaire du maître d'hôtel (1). C'est encore Aleman qui traite avec un chef de bande pour la garde du palais et se réserve la connaissance des rixes entre les hommes d'armes (2).

D'autres fonctions appartiennent au camérier, qui font de Louis l'assistant régulier du pape dans toutes les cérémonies et le chef de cette cour de Rome, la plus pompeuse qui fût alors : au premier dimanche de l'Avent, au dimanche de Lætare, au mercredi des Cendres, au Jeudi saint, il a certains devoirs prescrits par l'étiquette: dans les cortèges, si le pape est absent, le camérier le représente; personnellement, il passe immédiatement après les cardinaux; chef du protocole, il reçoit les princes et les ambassadeurs; si le Saint-Père se propose de voyager, c'est Aleman qui en informe la curie; il est le gardien de l'étiquette; jamais enfin il ne doit quitter la cour (3). C'est comme insigne de ces fonctions et parce qu'il est aussi chapelain, commensal du pape et chambellan d'honneur, qu'il porte le rochet, la chape et les clefs.

Avec la police du palais apostolique, le camérier s'est attribué le droit de justice; c'est un juge et sa juridiction est illimitée : civils ou criminels, tous les procès lui appartiennent où l'une des parties dépend de la curie, à un titre quelconque.

(1) *Avisamenta pro regimine et dispositione officiariorum in palatio domini nostri Pape*, Muratori, III, 2e partie, 810-824; Phillips, 413, 414; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3505, 3542, 3548, 3476, 3563; Archives du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. 4, fos 5, 6, 18 et *passim*.

(2) Theiner, nos 192, 198.

(3) Phillips, 410-412 ; *Gesta Benedicti XIII*, Muratori, III, 2e partie, 777-808; *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3474 et 3539.

Sous ses ordres, l'auditeur de la Chambre et les auditeurs des causes du palais apostolique prennent en main la cause de tous les *curiales*, que la politique pontificale a multipliés sur tous les points de la chrétienté ; il interviendra dans l'affaire d'un vicaire du diocèse de Glascow parce qu'il a le titre tout honoraire de chapelain apostolique; sa juridiction s'étend jusqu'au préparateur des drogues du médecin attaché à la cour et jusqu'au tenancier d'un établissement de bains que fréquentent les gens du pape ; pas de rue donc à Rome et pas de diocèse au monde où le vice-camérier ne se trouve ainsi des justiciables (1). Pour étendre encore la compétence de son représentant favori, la papauté a, de plus, donné au camérier le pouvoir de juger, avec les procès qui toucheraient la Chambre apostolique, ceux en outre qui, même indirectement, en intéresseraient les droits et les affaires ou paraîtraient au camérier, à son libre arbitre, capables d'intéresser la Chambre en quelque manière que ce fût (2). En termes si généraux, c'était laisser au camérier le droit d'évoquer toutes les causes qu'il voudrait, dans la chrétienté entière en matière ecclésiastique et, plus largement encore, dans les Etats pontificaux.

Aussi, du moins dans les pays soumis à l'autorité immédiate du Saint-Siège, Aleman y est de fait le chef de la justice ; il installe et assermente les magistrats de l'ordre judiciaire, à Rome même et jusque dans les Marches; il intervient pour faire annuler une enquête ; il donne des règlements pour les instructions criminelles ; directeur de la police pontificale, il fait poursuivre et arrêter les prévenus et sa compétence

(1) Phillips, 407, 422; Gottlob, 82, 127 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3475, 3500, 3507, 3509, 3553, 3559, 3569. Cette attribution du vice-camérier était si importante qu'un projet de réforme, en 1435, demanda que ce dignitaire fût toujours gradué en droit (Haller, I, 217) ; rappelons, à ce propos, qu'Aleman était docteur en décrets.

(2) *Bullarum*, IV, 581, 643.

s'étend depuis le Comtat, où il fait payer les créances d'un marchand, jusqu'à la batellerie romaine et à certains tripots de la curie, où l'on triche (1).

Par extension, ce pouvoir de justice et de police s'étendit jusqu'aux affaires spirituelles et au-delà des limites des Etats de l'Eglise ; par exemple, Aleman enregistre la confirmation de privilèges octroyés à Constance, par Martin V, aux juifs d'Allemagne, Savoie et Bresse ; signifie à un bénédictin de Padoue d'interrompre ses prédications, pour avoir été accusé d'hérésie ; exempte de suivre sa règle un moine valétudinaire. C'est par ses bureaux que passent dispenses de mariage, concessions d'indulgences, commissions pour procéder contre des hérétiques, confirmations de privilèges accordés aux ordres religieux (2). De cet ordre de fonctions nous pouvons rapprocher les pouvoirs dont le vice-camérier est investi comme exécuteur de la bulle *Cœna Domini* dirigée annuellement contre les pirates et ceux qui portaient aux Sarrasins de la contrebande de guerre (3).

Cette juridiction de police se fortifie encore du droit qu'a le vice-camérier, en tant que chef du palais apostolique, de délivrer sauf-conduits, passe-ports et attestations de résidence exigées en certains cas par le droit canonique ; quelle prodigieuse quantité de lettres s'expédiaient ainsi sous son nom, qu'on songe, pour en juger, à la multitude des clercs de tous pays employés à la curie et qui se devaient munir de certificats pour toucher les fruits de leurs bénéfices où ils ne résidaient point ; au grand nombre des prélats de tout ordre tenus à la visite *ad limina* et qui s'en font donner attestation ; à la foule des étrangers, pèlerins, marchands, ambassadeurs qui, venant à Rome, veulent un sauf-conduit ; aux mêmes, quand

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3494, 3511, 3512, 3525, 3530, 3549, 3551, 3575 ; Theiner, nos 218, 242, 243.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3460, 3471, 3572 ; Arch. du Vatican, Reg. 352, 353, *passim*.

(3) Phillips, 421 ; Cf. Spondanus, a. 1420, no 6.

ils s'en vont, il faut des passe-ports ou lettres de *passus*, comme à tous les fonctionnaires pontificaux en mission et aux nonces du Saint-Siège (1).

Par là, et comme aussi gardien du protocole, Aleman est en relation avec les ambassadeurs venus en cour de Rome, qu'il reçoit; quant aux légats et nonces apostoliques, c'est à ses bureaux que leurs instructions sont rédigées. Proprement, c'est un ministre des affaires étrangères (2).

Et, pour comble de diversité, il est encore préfet de l'Université romaine (3), préside à la collation des grades et délivre les certificats de bacheliers, licenciés et docteurs.

Reste à examiner le plus important des pouvoirs du camérier, pour l'époque du moins où Aleman les exerça ; il est vicaire du pape au temporel, et administre les Etats de l'Eglise. Or, il se trouve que, pendant les six ans qu'il tint cette place, une transformation s'accomplit dans le domaine ecclésiastique: à la plus sanglante anarchie, une paix succéda que, de mémoire d'homme, jamais on n'avait vu fleurir, en même temps que l'autorité pontificale, si fortement ébranlée, se rétablissait sur de nouvelles et plus solides bases. De cette révolution les historiens ont rendu tout l'honneur au pape lui-même, à Martin V ; il serait injuste, cependant, qu'à propos de Louis Aleman, son premier collaborateur, nous n'en parlassions point.

A son entrée en fonctions de même que, un an plus tard, à son arrivée en Italie, la tâche était énorme et décourageante. Les soixante-dix années de la captivité d'Avignon et les quarante ans de schisme qui suivirent avaient anéanti, dans le Patrimoine, l'autorité centrale et favorisé le plus extrême

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3510, 3520, 3524, 3536, etc.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 3528 ; Archives du Vatican, Reg. 350, *passim* ; Gottlob, 90.

(3) Sur ces fonctions du camérier comme chef « studii generalis romane curie », Arch. du Vatican, Martin V., Reg. div. Camer. 4, fos 8, 13, 17 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1846, 3526, 3533 ; Phillips, 424; Guiraud, L'*Eglise et les Origines*, 167.

désordre ; la première tentative d'union, faite à Pise, avait mis le comble à cet état de choses en scindant l'obédience italienne. Rome, révoltée cent fois, était à la merci du premier aventurier venu ; dans les provinces, les châtelains et vicaires installés par la papauté s'étaient érigés en tyrans héréditaires, indépendants et féroces ; ailleurs, les villes soulevées fondaient des républiques instables dont les citoyens, après s'être trahis, bannis et entretués, abdiquaient entre les mains d'un soldat heureux leur turbulente liberté ; les uns contre les autres, tyrans et républiques luttent à qui s'écrasera ; sur cette terre épuisée par les guerres et les révolutions, passent et repassent les condottieri, voleurs de bestiaux, incendiaires d'églises ; l'émeute règne en permanence et les voisins du Saint-Siège, sous couleur d'intervention ou sans le moindre prétexte, mordent partout sur les frontières (1).

Décidé à fortifier la papauté chez elle et à lui rendre, dans ses Etats restaurés, en face des nouvelles prétentions conciliaires, « un point d'appui qui l'aidât à se relever » (2), Martin V se mit à l'œuvre avec une si tenace énergie que, dès les premières années de son règne, les plus actives et les plus fécondes, il avait rétabli dans les Etats pontificaux l'unité monarchique, l'ordre, la sécurité (3).

Si l'honneur d'un tel succès revient surtout au Pape, il faut en attribuer une part à son vice-camérier, principal auxiliaire de Martin et son lieutenant pour toute l'administration temporelle (4). Pendant le séjour de la curie à Florence, Aleman

(1) Guiraud, l'*Etat pontifical*, 25, 231, 232 ; Gregorovius, III, 689, 690.

(2) Rocquain, III, 178, 180.

(3) Pastor, I, 230, 234.

(4) Gottlob, 71, 80 ; le camérier n'a pas, d'ailleurs, une délégation générale pour le gouvernement temporel, qu'il n'exerce que dans la mesure qu'il plaît au pape (*ibid.*, p. 85). Certains réformateurs proposaient au contraire, à cette époque, de lui confier entièrement l'administration des Etats, à lui et à douze conseillers rétribués, choisis par le pape avec les cardinaux (Haller, I, 208).

ils s'en [illegible] avec les condottieri, afin de s'en
à tous [illegible] contre les autres ; avec Tartaglia
du Sa[illegible] convint alors que « ce magnifique
Par[illegible] grand du reste, mettrait au service
relati[illegible] lances et ses pages, moyennant
reçoi[illegible] contrat touchant le paiement de la
bure[illegible] : au capitaine le butin mobilier ;
c'est [illegible] les immeubles. Avec d'autres
Et [illegible] Pergola, Tolomeo des Tolomei, Louis
vers [illegible] ; la guerre entrait ainsi dans
les c[illegible]

R[illegible] conquises et pacifiées, pour les terres
rier[illegible] du Saint-Siège, l'administration est
vic[illegible] amovibles dépendant de la
Or, [illegible] provinces, nonces et commissaires,
une [illegible] garde militaire des villes, châtelains
à la [illegible] gouverneurs, maréchaux et chance-
d'[illegible] et celles même des cardinaux-légats,
l'a[illegible] bureaux du vice-camérier, qui reçoit
de [illegible] fixe leur traitement et contrôle leur
hi[illegible]
M[illegible]
A[illegible]

[illegible] a respecté l'autonomie communale,
[illegible] du gouvernement sont assermentés par
[illegible] eux des relations constantes, depuis le
s[illegible] du Saint-Ange jusqu'à l'architecte
I[illegible] Pierre et au gardien de la porte Saint-
[illegible] pareillement, tous les agents temporels
[illegible] comme le sous-viguier d'Avignon
[illegible] sur-Sorgues (3).

[illegible] *Christ. Nov.*, Arles, nos 3479-3482, 3568 ;

[illegible] 189 ; Arch. du Vatican, Reg. 350, 352, 353,

[illegible] Arles, nos 3492, 3498, 3502, 3506 ; Theiner,

Là où l'autorité pontificale ne s'exerce pas directement, c'est encore Aleman qui reçoit le serment des seigneurs à mesure qu'ils se soumettent et se reconnaissent vassaux et tributaires; pour les villes et républiques, c'est à la Chambre apostolique également qu'on enregistre la nomination, par le Pape, de leurs podestats (1).

C'est surtout pendant les vacances du Saint-Siège que la haute autorité du camérier se manifeste : règlement des cérémonies funèbres, administration des affaires temporelles et spirituelles, réunion et sûreté du Conclave, tout lui appartient (2). Pareille éventualité ne se présenta pas pour Aleman. A Constance, les conditions du Conclave avaient été trop extraordinaires pour qu'il y pût exercer tous les pouvoirs de sa charge, et avant la mort de Martin V, il allait cesser d'être vice-camérier. Dès le mois de mai 1424, nommé gouverneur de Bologne, il avait quitté Rome et ses fonctions à la Chambre. Un successeur ne lui fut pas immédiatement donné: sa faveur était trop grande et le titre de vice-camérier trop précieux pour qu'il n'eût pas demandé et obtenu de le conserver le plus longtemps possible. Pendant près de deux ans, à sa qualité effective de gouverneur des Romagnes, il joignit ainsi celle de vice-camérier (3), pendant que ses fonctions étaient remplies, à Rome, par Benoît des Guidalotti, docteur ès-lois, autrefois son subordonné à la Chambre (4), et les actes rédigés au nom de celui-ci, avec mention qu'il était lieutenant du vice-camérier Louis Aleman. Vers l'époque de la promotion de Louis au cardinalat, en mai 1426, il dut facilement consentir à laisser son nom disparaître des registres de la Chambre apostolique, dont on ne pouvait d'ailleurs confier plus longtemps la gestion au lieu-

(1) Arch. du Vatican. Reg. 350, 352, 353, *passim* ; Theiner, nos 158, 171, 193, 206.

(2) Gottlob, 81 ; Philipps, 416, 418.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1857.

(4) Guidalotti fut nommé le 26 mai 1424 : Arch. du Vatican, Reg. 350, fo 95 ; cf. Ottenthal, 492, n. 1 ; Theiner, no 232.

tenant d'un lieutenant; dès lors, en effet, Guidalotti s'intitule, non pas vice-camérier, par égard encore sans doute pour Louis, mais « lieutenant du camérier dans l'office du camérariat », sans autre mention d'Aleman (1). Enfin lorsque, en été 1428, notre cardinal revint à Rome, sa faveur, nous le verrons, devait avoir baissé, ou bien ce fut lui qui refusa de reprendre ses anciennes fonctions; puisque son retour dans la capitale ne le ramenait pas à la Chambre, il devenait inutile d'y réserver sa place et son successeur y prit alors le titre de vice-camérier (2). A l'avènement d'Eugène IV, cette qualité passa au neveu du pape, François Condulmaro, cardinal de Venise, que Pierre Assalbit, l'ami d'Aleman, suppléa souvent dans ses fonctions, et qui fut nommé camérier le 23 janvier 1432, à la place du vieux François de Conzié, mort à la fin du mois précédent (3).

Environ un an avant de quitter les fonctions de vice-camérier, Louis Aleman les avait exercées dans une circonstance particulièrement intéressante, relativement à la suite de sa carrière, puisqu'il s'agissait d'un Concile et des droits de cette assemblée vis-à-vis le Saint-Siège.

Avant que la question soulevée à Constance, si le Concile général est supérieur au Pape, y eût été définitivement tranchée, Martin V avait pu habilement dissoudre l'assemblée; mais ce n'était que partie remise et les Pères avaient accepté la dissolution parce qu'ils comptaient sur l'exécution d'un de leurs décrets, pris avant l'élection du Pape, par lequel ils avaient ordonné qu'un nouveau concile s'ouvrirait cinq ans après leur départ de Constance; la ville de Pavie avait été désignée.

Martin cependant, ne souhaitait qu'une chose, que la ques-

(1) Theiner, nos 237, 242, 243, 246.

(2) Archives du Vatican, Reg. 351, fo 121.

(3) Theiner, nos 252, 254, 255 ; Arch. du Vatican, Reg. 381, fos 2, 5, 132 vo ; Gottlob, 268.

tion demeurât sans être tranchée : les tristesses du schisme, qu'il avait connues, la crainte où il était qu'un décret contraire à la tradition romaine, tel qu'un concile alors l'aurait probablement porté, ne ramenât la division dans l'Eglise, bien des choses expliquaient l'horreur que le mot seul de Concile inspirait au Saint-Père.

Aussi prudent, toutefois, que son successeur devait être maladroit, Martin V se garda bien de rien heurter de front; en 1423, à l'époque fixée, il convoqua docilement le concile général ; le moment, du reste, était favorable : la guerre en France, les Hussites en Allemagne, les Maures en Espagne retenaient le clergé ; dès Constance le choix de Pavie avait déplu à la nation française qu'un seul évêque y représenta; personne d'Allemagne ; quelques prélats et abbés arrivèrent d'Angleterre ; des docteurs, des moines et quelques évêques du pays formaient tout le Concile quand il fut ouvert par les quatre présidents envoyés par le Pape (1).

C'était en avril ; aussitôt après, la peste éclata et, rendez-vous pris à Sienne, l'assemblée se dispersa. Pareille translation ne pouvait déplaire à Martin V, allié des Siennois contre la Seigneurie florentine (2) ; mais cette approbation ne suffisait point aux meneurs du Concile qui décidèrent, d'accord d'ailleurs avec les représentants que le Saint-Siège avait eus à Pavie, d'envoyer au Pape pour lui persuader de venir personnellement trouver les Pères à Sienne (3) ; il devait, disait-on, cette déférence au Concile dont il pourrait, au contraire, s'il demeurait à Rome, éluder impunément les décisions. Fidèle à sa tactique de temporisation, Martin V ne refusa rien et se montra très disposé à se rendre à Sienne ; les envoyés du Concile, à leur retour de Rome, apportèrent ainsi aux Pères assemblés l'assurance que le Pape allait venir et cet espoir s'affermit

(1) Pastor, I, 184; Hefele, VII, 391 ; Muratori, III, 2e partie, 865.
(2) Muratori, XX, 23, 32.
(3) Jean de Raguse, 11.

encore lorsque parut l'encyclique du 23 juillet, par laquelle Martin invitait les prélats de la chrétienté à se rendre au Concile où lui-même, portait la bulle, avait l'intention de se rendre.

Cependant le Pape avait chargé Aleman de convenir avec les envoyés de la République siennoise des conditions sous lesquelles la cour pontificale pourrait se rendre à Sienne; en conséquence, un long traité fut passé, au mois de juillet, entre ces ambassadeurs et Louis Aleman. Des articles qui réglaient les rapports de la ville et du Saint-Père, de manière à garantir à chacun son indépendance et sa sécurité, nous n'avons rien à dire ici; bien plus significatives sont les précautions prises par Aleman, au nom du Pape, contre les membres du Concile : il stipulait que, pendant son séjour à Sienne, Martin V aurait à son service une force armée chargée d'assurer la police, de concert avec les autorités siennoises; il se réservait, à lui et à ses subordonnés de la Chambre apostolique, le droit de délivrer aux Pères les sauf-conduits nécessaires pour venir au Concile ou le quitter, la juridiction sur eux au civil et au criminel, le soin de maintenir l'ordre au sein de l'assemblée et d'autres prérogatives telles que, sous couvert de sauvegarder la souveraineté pontificale vis-à-vis la République, la convention négociée par Aleman ne laissait aucune indépendance à l'assemblée réduite entièrement à son autorité (1).

Après ce contrat passé avec le vice-camérier, les ambassadeurs de la ville, rentrés à Sienne, y annoncèrent que le Pape allait venir; l'allégresse régna au Concile, qui s'était ouvert le 21 juillet; bientôt, cependant, il parut que le voyage du Saint-Père tardait beaucoup ; ambassades sur ambassades lui furent envoyées, qui rapportèrent encore de Rome de bonnes paroles et l'assurance d'une prochaine arrivée (2). L'inquiétude augmenta parmi les Pères lorsqu'on connut le texte de la convention rédigée par Aleman et ratifiée, le 13 août, par Martin V (3)

(1) Jean de Raguse, 14-20.
(2) Jean de Raguse, 12, 13; Muratori, XX, 23.
(3) Raynaldi, a. 1423, n° 3.

on comprit alors, dit l'un d'eux, que le Pape n'avait pas de bonnes intentions pour le Concile et que, bien loin de reconnaître l'autorité souveraine prétendue par l'assemblée, il voulait en tenir sous sa domination, même temporelle, tous les membres présents et futurs; avec aigreur on commenta toutes les précautions prises par Aleman contre les Pères, on déclara que ces clauses n'avaient été insérées au contrat que pour enlever toute liberté de discussion et prévenir la réforme de l'Eglise *in capite*; les formules même employées dans la convention déplurent extrêmement : le Concile, en effet, n'y était jamais mentionné, humiliation suprême, qu'après les officiers et autres personnes attachés à cette curie romaine, dont les abus précisément scandalisaient nos réformateurs (1).

Concluant que le traité passé par Aleman les livrait au Pape pieds et poings liés, les Pères le tinrent pour non avenu et entamèrent directement, à leur tour, des négociations avec la République pour en obtenir les garanties qu'ils désiraient. De ce mécontentement et de ces démarches, Martin prit alors prétexte pour différer encore son voyage que, dans le public, on attendait toujours pour la fin des grandes chaleurs; cependant septembre vint et les Pères comprirent que le Pape ne répondrait pas à leur convocation; un peu plus tard, un accord conclu par eux avec la ville annula implicitement la convention préparée par Aleman sans que la cour de Rome protestât (2). A se servir de cette arme, en effet, Martin V avait renoncé; il préféra discréditer sans bruit le concile de Sienne et l'ébranler doucement sans lui fournir une seule occasion d'attirer sur lui l'intérêt de la Chrétienté; au contraire, les divisions entre les Pères furent attisées; les intrigues entretenues par eux avec Alfonse d'Aragon, ennemi du Pape à cause des Deux-Siciles, furent présentées, à tort ou à raison, comme une tentative favorable à Benoît XIII contre l'œuvre d'unité accomplie à

(1) Jean de Raguse, 20.
(2) Jean de Raguse, 20, 21; Muratori, XX, 23.

Constance. Quand, à l'improviste, dans la soirée du 7 mars 1424, avant de quitter la ville en toute hâte, les légats du Pape firent secrètement afficher que le Concile était dissous, ce coup d'état avait été si habilement préparé qu'il ne souleva pas une protestation dans la chrétienté et qu'un essai de résistance à Sienne fut immédiatement assoupi (1).

Personne, assurément, ne protesta moins que Louis Aleman, adversaire, sept ans plus tard, de la dissolution du concile de Bâle et grand partisan alors de la souveraineté des Conciles généraux. A Sienne, où sa qualité d'évêque l'appelait à siéger, il ne songea pas à se rendre; y eût-il accompagné Martin V, aux termes de la convention que lui-même avait conclue, c'est sous le drapeau pontifical qu'il serait entré dans la mêlée, c'est à lui qu'était réservée, sous les ordres du Pape, la première place parmi les défenseurs de la papauté contre le Concile, si alors la lutte s'était ouverte; à lui et à ses agents de la Chambre apostolique l'exécution des mesures de haute police, la préparation des coups d'état, la direction de la résistance. Cette éventualité, qui eût si étrangement transformé son existence, ne se présenta pas; Martin V resta à Rome et Aleman avec lui, mais, pour avoir été réduite à la préparation d'une convention qui ne fut pas exécutée, son intervention n'en fut pas moins hostile à l'assemblée qui précéda celle de Bâle, au service de laquelle il devait au contraire consumer le meilleur de sa vie.

(1) Pastor, I, 184, 185.

CHAPITRE II

La légation de Bologne.

Lorsque Louis Aleman fut nommé, en 1424, au gouvernement des Romagnes, il se trouva placé à l'un des postes les plus élevés en même temps que l'un des plus périlleux de l'administration pontificale. Tout contribuait à le rehausser, la prospérité de Bologne, point stratégique et centre commercial, l'étendue de son comté, sa situation sur la frontière, son éloignement relatif de Rome qui laissait au légat l'indépendance et l'initiative. Par contre, la turbulence des Bolonais était proverbiale, comme leur extrême mobilité et leur continuel besoin de changements et de révolutions. Si fréquentes y étaient les révoltes et si difficile la soumission d'une ville de cette importance, que certains historiens s'y sont trompés et ont cru que Bologne n'avait été réunie aux Etats de l'Eglise que sous Jules II ; la domination pontificale y était beaucoup plus ancienne (1), mais que de conspirations et de révolutions, tour à tour dirigées par l'une des factions contre l'autre,

(1) Guiraud, l'*Etat Pontifical*, 226 ; M. Guiraud tombe, ailleurs, dans l'erreur que lui-même a signalée, quand il dit que Bologne resta indépendante sous le pontificat de Martin V (p. 23).

chacune successivement appuyée sur l'alliance de Rome ou sur le principe d'indépendance !

Au commencement du siècle, en 1401, Bologne était tombée sous la tyrannie d'un de ses citoyens, Jean Bentivoglio, d'une illustre famille et chef héréditaire de l'un des deux partis qui déchiraient la République ; il régna seize mois et, après quelque temps passé sous la domination milanaise des Visconti, une nouvelle révolution rendit Bologne au Saint-Siège ; le légat Balthasar Cossa y exerça un pouvoir absolu que, devenu le pape Jean XXIII, il maintint jusqu'à sa déposition. Alors, le 5 janvier 1416, le gouverneur pontifical fut chassé par un mouvement unanime qui rapprocha l'une et l'autre faction ; bientôt, il est vrai, les suspicions réveillées se signalèrent par des bannissements et, dans la campagne, les bourgades soulevées à leur tour contre la République furent châtiées sévèrement ; toutefois, un calme relatif régna pendant le concile de Constance, dont Bologne n'avait rien à craindre ; à cette époque, Nicolas Albergati y fut nommé évêque, homme de sainte vie qui rallia tous les cœurs (1). On savait, cependant, que cet état de choses ne pouvait pas durer et que le nouveau pape ne renoncerait pas à sa souveraineté sur la ville ; or, si les Bolonais avaient joyeusement célébré l'avénement de Martin V, en bons catholiques, ils étaient résolus à demeurer indépendants au temporel et signifièrent à Sa Sainteté, qui venait d'entrer en Italie et demandait leur soumission, qu'ils entendaient *guardare Bologna per loro*. Devant leur attitude, le Pape, évitant de passer chez eux, modifia son itinéraire entre Milan et Florence (2). Là, sans troupe ni argent, il dut se résigner à traiter avec les ambassadeurs bolonais, le 13 mai 1419 ; il reconnaissait la République et son indépendance absolue, sans se rien réserver, que le droit de choisir le podestat sur une liste de trois noms qu'on lui soumettrait et le

(1) Muratori, XVIII, 223, 605-608.
(2) Muratori, XVIII. 225, 608-609 ; Vizani, 307.

serment de fidélité qui lui serait prêté par les magistrats élus entre les mains de l'évêque, car il ne devait plus y avoir à Bologne aucun représentant politique du Saint-Siège (1).

Sous ce régime, deux années s'écoulèrent en paix, mais Antoine Bentivoglio, chef de l'une des factions bolonaises, travaillait à s'emparer du pouvoir dont son père, naguère, avait joui quelque temps ; un coup de main heureux, le 27 janvier 1420, lui donna la toute puissance; ses adversaires, les Canedoli, avec leurs partisans, furent bannis et toutes les places données aux amis du vainqueur (2).

L'occasion était bonne pour intervenir; les proscrits y poussaient le Pape dont la situation politique s'était, d'ailleurs, beaucoup améliorée. Martin V envoya signifier aux Bolonais qu'ils eussent à reconnaître son autorité; vainement une partie du conseil des Six-Cents proposa de s'entendre avec le Pape *che per huomo molto amorevole e prudente era conosciuto;* vainement les seigneurs du voisinage, déjà ralliés au Saint-Siège, conseillèrent à la ville de se soumettre; Bentivoglio ne voulut pas aliéner l'autorité qu'il venait d'usurper et fit repousser les propositions du pape. Braccio, le fameux condottiere récemment réconcilié avec Martin V et par lui pris à son service, marcha contre Bologne (3) et parut sous les murs de la ville le 17 mai 1420; il était accompagné par un représentant du Pape, Gabriel Condulmaro, cardinal et légat de la Marche d'Ancône, le futur Eugène IV (4).

Les assiégés souffrirent bientôt de la famine et de l'anarchie; en vain la faction maîtresse du pouvoir bannissait et pendait ses adversaires; le parti de l'Eglise grossissait à tel point que Bentivoglio, pour assurer son sort, se mit à négocier. Ces

(1) Theiner, n° 166; Muratori, XVIII, 609; Vizani, 307-308.
(2) Muratori, XVIII, 226, 609; Vizani, 308-311.
(3) Vizani, 311.
(4) Vizani, 311-316; Muratori, XVIII, 227, 609-610; XIX, 561-566; III, 2e partie, 863.

conditions furent proposées par le légat : les Bolonais reconnaîtraient la souveraineté pontificale et recevraient un gouverneur; ils continueraient de jouir de leur autonomie communale et d'élire, avec le sénat des Six-Cents et le conseil des Quatre-Mille, tous leurs magistrats, à deux exceptions près, qui laissaient au représentant du Pape l'autorité financière; l'Eglise ne bâtirait pas de forteresse à Bologne. Le 16 juillet, Bentivoglio traita sur ces bases au nom de la République et reçut en récompense la place de Castel-Bolognese, où il se retira; le cardinal Condulmaro, le 21, fit son entrée dans la ville et en prit possession au nom du Pape. Un mois plus tard, sa mission provisoire ayant pris fin, il regagnait sa légation d'Ancône, tandis que le Pape nommait au gouvernement de Bologne et des Romagnes le cardinal castillan Alfonse Carillo, éminent personnage, longtemps fidèle à Benoît XIII et que nous retrouverons à propos du concile de Bâle. Ce nouveau légat, qui entra le 25 août 1420 dans Bologne, s'efforça d'effacer les traces des révolutions de janvier et de juillet, rappela les Canedoli et gouverna pour eux et leurs amis contre la faction d'Antoine Bentivoglio (1).

Précisément à cette époque, la possession de Bologne, si récemment recouvrée, permit à Martin V de jouer, dans les affaires italiennes, un rôle d'arbitre que la papauté depuis longtemps avait perdu et qui en rehaussa grandement le prestige. A conquérir l'Italie du nord, le duc Philippe-Marie Visconti de Milan visait en ce temps-là; à l'ouest, déjà, l'astucieux diplomate avait occupé Gênes; à l'est, en 1421, il s'empara de Brescia. Florence risquait ainsi d'être bientôt enveloppée dans les possessions milanaises, ce péril y tenait les esprits dans un

(1) Muratori, XVIII, 227-228, 611; XIX, 569-571; XXV, 869; Vizani, 318-319; Theiner, nº 197; sur le cardinal Carillo, cf. Aubery, 105-106, et *Epistola Jo. abbatis monasterii Aquefrigide ad. rev. in Christo patrem dominum B. episcopum Novariensem de condolenda quinymo de congaudenda morte rev. p. d. Alfonsi cardinalis Sancti Eustachii dignissimi* (Bibl. de Bâle, A. II. 34. fº 273).

état aigu de surexcitation ; entre l'ambitieux tyran et l'orgueilleuse Seigneurie, la guerre était fatale au premier choc. Or, le légat Carillo, afin d'avoir un appui étranger contre la turbulence de ses administrés, proposa, en 1421, son alliance aux Florentins; refusé, il s'adressa au Visconti qui s'empressa d'accepter et le traité fut passé entre eux en février 1422. L'inquiétude de la Seigneurie fut grande de voir l'influence milanaise étendue jusqu'à son voisinage immédiat dans le Bolonais; elle envoya présenter ses plaintes au Visconti; il répondit en occupant par surprise, le 14 mai 1423, la ville de Forli, voisine de Bologne, qu'administrait, au nom de son fils mineur et sous la suzeraineté nominale du Saint-Siège, la veuve de Georges Ordelaffi, tyran héréditaire mort l'année précédente; son alliance avec le légat Carillo avait rendu au Milanais cette conquête facile. Elle exaspéra les Florentins qui voyaient à leur frontière la cavalerie de Visconti et dont les relations d'ailleurs avec les Ordelaffi de Forli avaient été très amicales. Après de nouvelles observations, inutilement présentées à Milan, la Seigneurie s'empressa d'envoyer à Rome où déjà le duc l'avait prévenue. Aux deux parties, en effet, il convenait de gagner le Saint-Père, puisque la situation stratégique de Bologne commandait tout le territoire contesté; en outre, la querelle était sienne, puisque cette ville de Forli, dont le Visconti venait de prendre possession, appartenait nominalement aux Etats de l'Eglise.

De fait, il importait très peu à Martin V que les Ordelaffi en eussent été chassés, vassaux insoumis qu'ils avaient été, et que le duc de Milan leur eût succédé si, comme il eut soin de le laisser pressentir, son intention était, après avoir exécuté son plan contre Florence, de restituer cette place au Pape qui en deviendrait ainsi, de suzerain méconnu, seigneur effectif et direct. Plus peut-être que par cette espérance, Martin se laissa guider par la mauvaise impression qu'il avait rapportée de son long séjour à Florence, où son alliance alors avait été refusée et lui-même l'objet des railleries d'une population

frondeuse. A son tour il se fit un plaisir de rejeter les offres que lui présentait la Seigneurie pour une action commune contre le Milanais; décidé, cependant, à ne pas prendre part aux hostilités et à garder une apparente neutralité, il dut, pour donner une satisfaction à l'exaspération des Florentins, rappeler le légat Carillo, allié avoué du Visconti ; à sa place, il nomma ce même cardinal Condulmaro qui avait déjà représenté le Saint-Siège à Bologne quand la ville avait été soumise; le nouveau légat prit possession de son siège, le 16 août 1423 (1).

Son prédécesseur était révoqué pour avoir trop affiché son entente avec le duc de Milan; lui-même allait être disgracié, après moins d'un an de gouvernement, pour avoir, au contraire, pris le parti de Florence, si délicate était à Bologne la situation du représentant du Pape, obligé de ménager les deux adversaires et en même temps chargé de favoriser en fait le Visconti , allié secret de Martin V. Or, Gabriel Condulmaro, vénitien de naissance et de cœur, haïssait naturellement le duc de Milan et, comme elle devait inspirer plus tard sa politique sur le Saint-Siège, cette inimitié se manifesta d'abord dans son gouvernement des Romagnes. La guerre venait d'éclater et, le 6 septembre 1423, les Florentins avaient été battus sous Forli; quelques mois plus tard, le 1er février 1424, un capitaine à la solde du Visconti s'empara d'Imola, ville voisine de Bologne, où régnaient les Alidosi, seigneurs héréditaires et nominalement vassaux du Saint-Siège. A cette nouvelle, la peine de mort fut décrétée, à Florence, contre quiconque parlerait de traiter avec le duc de Milan ; la Seigneurie fit représenter au Pape qu'une deuxième ville de ses Etats venait d'être occupée par le Milanais, que, dans l'intérêt commun, il fallait s'unir contre lui. Fidèle à sa politique, Martin répond qu'il n'en fera rien, que la guerre contre Brac-

(1) Muratori, XVIII, 228-229, 612-613 ; XIX, 61-63 ; XX, 323-325; Vizani, 320-321.

cio dans le Napolitain suffit à l'occuper. Au vrai, il avait reçu de Visconti l'assurance que les territoires d'Imola et Forli lui seraient restitués après la guerre et que, même, l'autorité de l'Eglise y serait plus forte qu'auparavant; il eût peut-être d'ailleurs payé volontiers de l'extension milanaise une humiliation infligée à Florence (1).

Tel n'était point l'avis de son représentant à Bologne : Condulmaro feignait de redouter pour cette ville un coup de main semblable à ceux qui avaient introduit les Milanais à Imola et Forli. Sous ce prétexte il traite avec Florence, à l'insu de Martin V ; l'alliance est proclamée à son de trompe dans Bologne qu'occupe une garnison florentine, tandis que la Seigneurie loge ses troupes dans toutes les citadelles du comté bolonais, coupant les communications du Visconti avec ses nouvelles conquêtes. Stupéfait d'une pareille volte-face, le duc se plaint au Pape et laisse entendre que, puisque la neutralité est violée contre lui, il pourrait arriver qu'il attaquât Bologne. Martin, à qui l'initiative prise par son légat parut extravagante, s'empresse d'écrire au Milanais pour le rassurer et à Condulmaro pour l'inviter à rompre son alliance florentine. Cédant en apparence, le cardinal revint à une prétendue neutralité, en interdisant sur son territoire le passage aux troupes tant florentines que milanaises ; sans importance pour la Seigneurie, cette attitude était désastreuse pour le Visconti, qui se plaint de plus belle ; sommé de nouveau par le Pape, le légat Condulmaro refuse nettement de modifier son attitude et Martin se voit contraint de lui chercher un successeur (2).

Son choix tomba sur Aleman ; pourquoi ? Le Pape l'explique dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Bologne pour l'aviser de cette nomination : il désire, dit-il, tenir la guerre éloignée des Romagnes et rester neutre entre Florence et Milan ; avec

(1) Muratori, XVIII, 229, 614 ; XIX, 63, 67 ; XX, 325-328 ; XXII, 211 ; Ghirardacci, 645 ; Blondus, 403 ; Saint Antonin, f° 133.

(2) Muratori, XIX, 64-67 ; XX, 328 ; Blondus, 413 ; Ghirardacci, 645 ; Raynaldi, a. 1424, n° 18.

le cardinal Condulmaro, c'est impossible, car il s'est rendu odieux au Visconti ; rétablir à sa place Alfonse Carillo, comme le duc ne cesse de le demander, ce serait se déclarer trop ouvertement contre les Florentins, qui s'en méfient ; il a donc fait choix d'un homme nouveau, absolument dévoué à sa politique et dont aucun des deux belligérants ne peut raisonnablement prendre ombrage. Le Pape terminait en exprimant sa confiance en son nouveau représentant (1); quelle réputation Aleman s'était acquise, cette nomination d'ailleurs le démontrait assez.

Par bulle du 25 mai 1424 (2), il fut donc, à la place du cardinal Condulmaro révoqué le même jour, investi du gouvernement des Romagnes. Dès le lendemain sans doute, il quitta Rome, sans que révocation ni nomination eussent été publiées ; sur sa route, il pouvait rencontrer des troupes florentines qui se seraient peut-être opposées à son passage pour conserver à Bologne l'allié de la Seigneurie ; il se disait donc ambassadeur envoyé par le Pape en France et, comme l'itinéraire normal était par les Romagnes, tout le monde crut à cette version. Elle était destinée aussi à tromper le légat destitué ; on savait à Rome que sa révocation, qu'il prévoyait évidemment, l'exaspérait ; qu'il disait que le Pape manquait à ses promesses en le rappelant avant qu'il eût, selon l'usage, accompli ses trois années de légation ; qu'enfin il était prêt à tout et peut-être à refuser l'entrée de la ville à son successeur. D'autre part, une fois arrivé à Bologne, Aleman y aurait partie gagnée, car la population y voyait de très mauvais œil la politique florentine de Condulmaro ; la Seigneurie n'y était pas aimée et la colère du Visconti y était redoutée (3).

Confiant dans ces dispositions des Bolonais, Martin avait, le

(1) *Gall. Christ Nov.*, Arles, n° 3583.

(2) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f° 198 r°. L'acte y est daté à tort du 24 mai ; cf. Arch. du Vatican, Reg. 350, f° 164 v°.

(3) Muratori, XIX, 67.

jour même de la nomination d'Aleman, adressé un bref circulaire aux principaux citoyens de la ville, afin de les en aviser et de leur demander pour le nouveau gouverneur pleine confiance et entière obéissance ; en même temps le châtelain de l'importante forteresse de Castel-San-Pietro recevait ordre directement du Pape de se mettre à la disposition de Louis (1).

Grâce à ces précautions, Aleman parvint sans encombre à Bologne ; quand il y entra, le 7 juin, nul, hors les gens qu'il en avait informés, ne connaissait sa véritable qualité ; on savait seulement qu'il était archevêque, ultramontain et même savoyard, vice-camérier du Pape, et que son nom était Messer Lodovico. Il descendit à l'église Saint-Antoine et prit ses dispositions. Le surlendemain, sur son invitation confidentielle, les sénateurs convoquèrent le conseil général et, lorsque les citoyens et les *Massari delle arti* furent assemblés, en présence aussi de l'évêque Albergati qui devait, en cas de besoin, l'appuyer de sa popularité, Aleman parut et présenta des lettres apostoliques dont lecture fut immédiatement donnée. C'étaient, avec la bulle du 25 mai qui le nommait gouverneur à la place de Condulmaro révoqué, deux ordres du Pape enjoignant aux magistrats, l'un, de prêter serment de fidélité entre les mains de Louis, l'autre, de renvoyer incontinent les ambassadeurs florentins présents à Bologne ainsi que leur soldatesque. Quand ces lettres eurent été lues, Aleman prononça quelques paroles ; comme remarque le chroniqueur, « il dit ce qui lui plut », car il parla en latin ; l'évêque Albergati répondit en italien ; le serment de fidélité fut prêté sans opposition. C'était le vendredi 9 juin, à une heure de l'après-midi ; la nouvelle se répandit aussitôt dans la ville, les cloches sonnèrent et la journée s'acheva au milieu des réjouissances publiques (2).

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3587, 3589.

(2) Muratori, XVIII, 229, 614 ; Ghirardacci, 645, 646 ; Blondus, 413 ; Niccolò Seccadenari, *parte prima*, p. 211 ; *Cronica de' Signori Bologneti della Mercanzia*, p. 137.

A Castel-San-Pietro, où il se trouvait depuis un jour ou deux, Condulmaro apprit qu'il était remplacé et prit tristement le chemin de Rome.

Naturellement, le premier souci d'Aleman fut de justifier sa nomination en dénonçant l'alliance florentine ; il fit évacuer le comté par les troupes de la Seigneurie et donna d'autre part. aux capitaines milanais, toutes facilités pour manœuvrer et ravitailler leurs places d'Imola et Forli. On se vengeait à Florence en disant qu'il s'était mis au service du Visconti, mais son calcul était bon; on le vit assez plus tard. Grâce, en effet, à son attitude, le 28 juillet 1424, Ange de la Pergola, général milanais, gagna sous Zagonara, sur Charles Malatesta, condottiere au service des Florentins, une grosse bataille (1). Très inquiète, la Seigneurie tenta une démarche auprès du Saint-Père ; l'excita à s'unir avec elle contre le Visconti, détenteur de villes pontificales ; lui représenta que le prétexte qu'il avait naguère invoqué, sa guerre contre Braccio, venait de disparaître avec cet illustre brigand (2); enfin les envoyés de Florence à Rome se plaignirent d'Aleman, disant que sa partialité pour le Milanais était extrême, qu'il fournissait à ses troupes armes, chevaux, vêtements, vivres et libre passage, tandis qu'aux Florentins tout était refusé ; qu'il était inique à un représentant du Pape de prendre si ardemment, contre une république dévouée au Saint-Siège, le parti d'une dynastie traditionnellement hostile à l'Eglise. De cette ambassade, Martin V tint peu de compte et répondit encore en parlant de Braccio ; à la vérité, il était mort, mais il fallait travailler à reprendre Pérouse et les autres villes qu'il avait détenues ; pour Aleman le Pape protestait qu'il encourrait sa disgrâce s'il embrassait le parti du Visconti, que jusque-là il avait su demeurer neutre, que cepen-

(1) Muratori, XIX, 68 ; Blondus, 413-415 ; Muratori, XVIII, 615 ; XX, 331.

(2) Le 11 juin, à 8 h. du soir, la nouvelle était arrivée à Bologne que Braccio avait été tué les armes à la main ; Aleman fit allumer des feux de joie (Muratori, XVIII, 230, 614).

dant on lui écrirait pour le lui rappeler. Officiellement, en effet, Louis n'avait jamais reçu d'autres instructions et c'était sous le masque de la neutralité qu'il favorisait les opérations du duc de Milan (1). Les Florentins comprirent que Martin V approuvait les actes de son représentant et voulait la continuation de la guerre, tant qu'elle serait favorable à son ami Visconti (2). Battus de nouveau, en janvier 1425, ils parvinrent à rallier contre leur ennemi toute l'Italie septentrionale, Venise, la Savoie. La guerre alors s'éloigna des environs de Bologne et les hostilités les plus importantes eurent lieu beaucoup plus au nord, autour de Brescia, place alors milanaise dont le fameux Carmagnola, en mars 1426, s'empara pour Venise; Milan aurait été menacée, si Aleman n'avait pas favorisé le retour en Lombardie d'Ange de la Pergola et des troupes qu'il commandait en Romagne, manœuvre difficile qui réussit grâce au gouverneur de Bologne, malgré les efforts combinés du marquis d'Este et du général vénitien Barbaro (3).

La guerre ainsi transportée dans le bassin du Pô, la possession des comtés d'Imola et Forli n'offrait plus d'avantage au duc de Milan, qui s'empressa d'en faire hommage au Pape, après des négociations qu'Aleman conduisit de Bologne ; le 13 mai 1426, il fit publier dans la ville cette nouvelle qu'on célébra par trois journées de réjouissances, mais dès le 14 il était parti, fort accompagné de ses gardes et de nombreux

(1) Muratori, XX, 333. Sur les relations suivies que, de fait, Aleman entretenait avec les capitaines milanais d'Imola et des autres places voisines de Bologne, cf. Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 328 et *passim*.

(2) Muratori XIX, 69-70 ; XX, 333-336 ; Blondus, 434. C'est à la fin de novembre 1425 que la Pergola passa de Romagne en Lombardie (Arch. di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 331 v°). Aleman dut s'y prêter volontiers, d'autant plus que, malgré leur alliance tacite avec le Saint-Siège, les lieutenants du Visconti ne s'abstenaient point d'en piller les sujets et parfois il fallait qu'il intervînt (ibid., f° 329).

(3) Avec Dominique Capranica, le futur cardinal (ibid., f° 334).

citoyens bolonais, pour aller prendre possession des domaines restitués à l'Eglise et rentrés sous son autorité directe, grand succès de la politique de Martin V à laquelle Aleman avait si heureusement collaboré. Aussi, son voyage fut-il une marche triomphale ; le jeudi, 16 mai 1426, à 7 heures du soir, aux acclamations de la foule mobile, il fit son entrée solennelle dans Forli, où il demeura quelques jours, prenant possession, en personne ou par ses lieutenants, des places et forteresses du comté, rétablisssant partout l'ordre, la paix et l'autorité de l'Eglise. A Imola, il s'était fait représenter par Aimon de Gerbaix, l'un de ses familiers qu'il délégua ensuite à l'administration des deux comtés en attendant le nouveau gouverneur, Dominique Capranica, évêque de Fermo, qui devait arriver à Forli le 14 juillet. Le 23 mai, Louis en était parti et le surlendemain, il rentra triomphalement dans Bologne : toutes les compagnies et confréries furent à son devant, en grande pompe ; par son ordre, les prisons avaient été ouvertes ; quand il parvint à son palais, la foule lui fit un honneur ordinairement réservé aux princes en se jetant, pour s'en emparer, sur le dais du cortège et sur la mule qu'il montait (1).

Cependant, Venise et Florence menaient énergiquement la guerre contre le Visconti et prétendaient faire expier aux marchands bolonais l'appui que leur gouverneur avait prêté au duc de Milan ; Aleman dut intervenir et passer une convention avec les Vénitiens (2). Du reste, les négociations ouvertes par Martin V amenèrent bientôt la paix, qui fut conclue le 18 avril 1428 ; ce fut Louis qui en transmit la nouvelle au Saint-Père et, sur son ordre, il prit les précautions nécessaires pour éviter que les troupes mercenaires, licenciées, ne vinssent piller son territoire (3).

(1) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f°s 336 v°-339 ; *Cronica de' Signori Bologneti della Mercanzia*, p. 140 ; Muratori, XVIII 231, 232, 614 ; XIX, 895, 896, 901 ; XXII, 214 ; Contelorius, 51.

(2) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 335.

(3) Muratori, XX, 340-353 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3595.

Depuis longtemps déjà, à l'abri de la guerre éloignée et de tout péril extérieur, Aleman gouvernait la province. Il y exerçait les pouvoirs les plus étendus, mais, simple archevêque, il ne portait pas le titre de légat, réservé aux seuls cardinaux, et se qualifiait « gouverneur général de Bologne, de l'exarchat de Ravenne et des Romagnes » (1). Dans sa bulle de nomination, il est vrai, on avait complaisamment énuméré toutes les attributions dont il devait jouir, mais, pour explicite qu'il fût, ce texte n'était pas suffisant; il provoqua des résistances et des contestations; on prétendit refuser au gouverneur les droits habituellement attachés au titre qui lui manquait. Cette situation douteuse obligea Martin V à déclarer, le 15 octobre 1425, qu'il avait entendu donner à Louis Aleman, depuis le jour de sa nomination, et qu'il entendait lui conférer encore expressément pour l'avenir le pouvoir et la charge d'exercer toutes les fonctions de légat (2). Quelques mois après, un événement survint, qui acheva d'écarter toute équivoque ; le 24 mai 1426, notre gouverneur fut créé cardinal et, dès lors, reprenant son nom de famille, il s'intitula : « Louis Aleman, par la miséricorde divine, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Cécile, dit cardinal d'Arles, légat et vicaire général au temporel du siège apostolique dans la ville de Bologne, l'exarchat de Ravenne et la province des Romagnes » (3).

Composées de l'ancienne Emilie, du Ravennois avec la Pentapole, les Romagnes s'étendaient entre la Marche d'Ancône, la Toscane, la Lombardie, la Vénétie et l'Adriatique. Outre la capitale, Bologne, et son comté, ce territoire se partageait entre de puissants barons, tels que les Malatesta de Pesaro et Rimini, les Polenta de Ravenne, les Manfredi de Faenza, les Este de Ferrare (4). Sur ces hauts vassaux, l'auto-

(1) Archivio di Stato, à Bologne, lib. Fantacini, *passim*.
(2) Arch. du Vatican, Reg. 350, f° 164 v°.
(3) Archivio di Stato, à Bologne, lib. Fantacini, *passim*.
(4) Guiraud, l'*Etat Pontifical*, p. 212 et s.

rité de Louis ne s'exerçait point ; pour Imola et Forli, au contraire, que lui-même avait annexées aux domaines immédiats de l'Eglise, il y dirigeait et contrôlait l'administration du gouverneur Capranica (1).

Ce qu'il gouvernait directement, c'était Bologne et son comté. On ne saurait, à propos des quatre années qu'il y passa, entrer dans le détail de l'organisation de cette République, constitution faite de méfiances incurables entre les classes et les factions rivales, très minutieuse et pleine d'ingénieux rouages destinés à équilibrer toutes les influences. Les statuts de 1399, en vigueur à cette époque (2), survivaient aux révolutions et subsistaient sous la tyrannie d'un Bentivoglio comme sous le gouvernement d'un légat de l'Eglise ; ce n'était, en effet, qu'une constitution municipale, qui n'empêchait point l'exercice d'une autorité supérieure à ses magistrats.

Rappelons seulement que l'administration de Bologne, comme dans la plupart des villes de la Haute-Italie, appartenait à un podestat et à un conseil des Anciens sous le contrôle des assemblées populaires. Le podestat, symbole de la méfiance des citoyens les uns contre les autres, était un noble étranger, nommé pour six mois (3), investi du pouvoir exécutif et judiciaire qu'il exerçait directement et par ses officiers, ordinairement ses compatriotes, choisis et amenés par lui : son vicaire, quelques juges et assesseurs, des chevaliers, des notaires, des écuyers, des soldats et le capitaine du peuple, chef de la milice. Le pape désignait le podestat sur une liste de trois noms présentée par la ville. Ce magistrat représentait

(1) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 339 et s.

(2) Ils ne furent pas modifiés avant la légation du cardinal Bessarion, en 1454 (Guiraud, l'*Etat Pontifical*, 226, 227). Aleman faisait préparer, en 1427, de nouveaux statuts dont la révolution de 1428 empêcha la publication (Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f° 279).

(3) D'après M. Malagola, p. 44. Baptiste de Capodiferro resta en fonctions du 31 mars 1424 au 31 mars 1425 (Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 328).

la République et, dans les cérémonies, marchait avec le légat, représentant de l'Eglise (1).

Les Anciens constituaient son conseil privé et nécessaire. Ils étaient, sur la Piazza, les proches voisins d'Aleman dont le palais s'élevait en face du leur. Sous son gouvernement, conformément aux conventions passées entre le Pape et la ville, ils continuèrent à être régulièrement élus suivant les Statuts.

Le podestat et les Anciens exerçaient leur pouvoir sous le contrôle de deux assemblées populaires, le sénat des Six-Cents et le conseil des Quatre-Mille, dont le traité de 1420 avait garanti la libre élection. Une grande influence appartenait aussi aux *Massari delle arti*, représentants des corporations, si bien que la plupart des révolutions se faisaient au cri de *Viva lo popolo et le Arti*. Aleman n'attenta rien contre cette organisation municipale; même les *riformatori dello stato di Libertà* subsistèrent à cette époque (2).

Quant au personnel subalterne il ne sera pas inutile d'en donner une idée, pour faire saisir la complexité de l'administration qu'Aleman contrôla et le degré extrême de culture politique de la population qu'il gouvernait. Mentionnons, dans l'ordre judiciaire, le gonfalonnier de justice, élu par le peuple, grand personnage qui marche de pair avec les plus hauts dignitaires; le tribunal de l'Ours, dont la compétence s'étend aux finances; le tribunal où sont jugés rebelles et bannis; le bourreau, nommé par le légat; le tribunal où se plaident les affaires de police et de voirie; le juge de l'union des mar-

(1) Malagola, 44; Theiner, n° 166; Arch. du Vatican, Reg. 351, f° 33. Du temps d'Aleman furent podestats Baptiste de Capodiferro, de Rome; Novello des Bacci, de Gubbio; Antoine des Petrucci, de Sienne; François des Cepoli, de Pérouse; Pierre Conradi, de Tuderte; Antoine des Venetini, de Rome; Ugolin des Vitelli, de Città di Castello (Arch. di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 236 v°; Arch. du Vatican, reg. 351, f° 33; Ghirardacci, 648).

(2) Malagola, 40.

chands; enfin, à la nomination d'Aleman, l'exécuteur de justice, dont le titulaire venait d'être condamné à mort pour concussion sous le gouvernement de Condulmaro (1). Pour les finances, à la « Chambre de Bologne », grosse administration que dirige le trésorier Albert des Alberti, Florentin désigné par le légat, nous trouvons les « défenseurs de l'avoir de la Chambre », leurs notaires ordinaires et extraordinaires, les calculateurs des droits de la Chambre, le gouverneur des blés de la Chambre, les surintendants de la gabelle et autres impôts, l'économe et l'ingénieur préposés aux travaux de la Chambre. Les capitaines de quartiers appartiennent au militaire, avec l'inspecteur des forteresses et son notaire, les gardiens des portes de la ville et le nombreux personnel employé à régler la solde des troupes mercenaires (2).

Loin de se clore ici, la liste des fonctionnaires comprendrait encore les employés au service des Anciens, les trompettes, le magistrat devant lequel se présentent les étrangers, les ouvriers de la monnaie, le préposé à l'horloge publique et son collègue du beffroi, l'administration des poids et mesures, les notaires des ponts et chaussées (3).

Sur le même budget où, depuis le légat lui-même et le podestat jusqu'au balayeur de la rue du Château, sont payés les appointements de tous ces fonctionnaires, nous relevons, entre autres dépenses ordinaires, le chapitre des travaux publics, celui des approvisionnements et un article qui témoigne en faveur de l'administration financière d'Aleman : c'est l'amortissement des emprunts contractés par la ville à l'époque de l'indépendance (4). Pour achever de faire connaître la physio-

(1) Malagola, 45 ; Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, fos 203 vo, 206 ; Campioni, III, fo 240 et s ; Muratori, XVIII, 229 ; l'exécuteur de justice est une sorte de censeur.

(2) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, fos 2, 244 vo, 265 et *passim* ; lib. Fantacini, fo 202.

(3) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, fo 252 et s.

(4) *Ibid.*, fo 318 et s.

nomie de la vieille cité, analysons enfin le budget des recettes ordinaires, dressé pour les premières années du gouvernement de Louis : ce sont d'abord les impôts indirects établis sur le pain, le vin, les moulins, le sel, les marchés, les bestiaux, les poissons, les fruits, le foin, la paille, le drap, les ventes, les donations et d'autres encore, et puis les produits des amendes et condamnations, du domaine public, de la monnaie, de la taxe sur les usuriers, la recette du bureau où se présentent les étrangers, les droits enfin payés par les nombreux fermiers de péages (1).

Sur cette administration bolonaise l'autorité du légat paraît aussi générale qu'imprécise; en droit, la convention de 1420 lui interdit toute immixtion dans les affaires de la ville qui se gouverne, en pleine indépendance, selon ses lois et par ses magistrats ; en fait, il tient de sa bulle de nomination des pouvoirs illimités dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire, le droit de créer et révoquer tous officiers et magistrats, la charge, enfin, de prendre en général toutes dispositions propres à maintenir l'ordre public, bannissements des rebelles, confiscations de leurs biens, répressions à main armée (2). Aussi, en énumérant les fonctionnaires de la ville, en avons-nous rencontré quelques-uns qu'Aleman avait nommés, tandis que les autres étaient élus par le peuple ; d'autres fois, il intervient pour interpréter les Statuts et fixer la part qui revient au podestat sur certaines amendes ; pour combattre l'abus du jeu de dés, qui fait rage à Bologne (3); confirmer les règlements de la société des marchands, ou autoriser les pêcheurs à vendre

(1) *Ibid.*, f° 2 v° et s.

(2) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f° 198.

(3) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f° 279. Pendant la légation de Condulmaro, saint Bernardin de Sienne avait prêché à Bologne contre les dés (Thureau-Dangin, *Saint Bernardin de Sienne*, Paris, 1896, p. 85).

dans leurs boutiques des canards et autres volatiles, comme ils avaient fait auparavant (1).

Il a le droit de grâce, il permet à une femme mariée de vendre un immeuble dotal, il restitue leurs biens aux fils d'un juif condamné ; un autre de ses pouvoirs souverains, que probablement il exerce concurremment avec la République, c'est de donner le droit de cité, la citadinance, privilège si apprécié et si jalousement concédé. On le voit, il n'est si petite, ni si grosse question dont il ne se mêle à l'occasion; si toutefois ces faits isolés montrent quels sont ses pouvoirs, il se garde bien de les exercer à l'ordinaire ; imitant la politique de Martin V à Rome, il respecte l'autonomie de la cité et n'intervient jamais dans la vie municipale qu'à titre tout exceptionnel, du moins dans l'ordre administratif. Au judiciaire son autorité s'exerce plus régulièrement. Elle est grande surtout sur les finances communales, dont la convention de 1420, dérogeant en cela au traité de 1419, a remis au légat la direction souveraine ; Aleman nomme le trésorier de la Chambre bolonaise et puise dans sa caisse, à son bon plaisir (2), des sommes qu'on inscrit dans le budget au chapitre des dépenses extraordinaires.

Sur ce même budget municipal sont payés les trente-deux professeurs (3) de la célèbre Université que fréquentent, encore à cette époque, les étudiants de tous pays. A la fin de février 1428, un fameux humaniste, l'helléniste Philelfo, vint chercher fortune à Bologne ; dès le lendemain de son arrivée, Aleman l'envoyait saluer par le trésorier des Alberti et l'invitait à venir au palais. Charmé de ces prévenances, le vaniteux écrivain s'empressait peu après d'écrire à son confrère Jean Aurispa comment, introduit auprès d'Aleman après une courte attente, il en avait été si bien reçu qu'il ne pouvait

(1) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, fos 206, 208, 214, 217, 218 vo et *passim*.

(2) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, fos 329, 332 vo.

(3) Ibid., *passim*. C'est le chiffre donné, pour 1423, par Ghirardacci, p. 645.

imaginer homme plus affable ni plus courtois ; nommé professeur de philosophie oratoire et morale, il obtint un traitement de trois cents écus sur le trésor public et le légat, sur sa cassette, en ajouta cent cinquante autres, en même temps qu'il faisait donner à Philelfo, ravi, tous les objets nécessaires à son installation (1). Mécène d'occasion, Aleman ne paraît pas d'ailleurs s'être autrement occupé de l'Université bolonaise (2).

En dehors des murs de la ville son autorité était plus effective et s'étendait sur les cent trente-quatre villes et communes rurales du comté de Bologne. Les Républiques traitaient durement ces sujets suburbains et paysans, bons à rançonner en temps de paix, à exposer en cas de guerre à toutes les déprédations tandis que les citoyens se tenaient à l'abri de leurs murailles. Inversement, le légat les protégeait et nous voyons Aleman qui leur accorde dégrèvements d'impôts et subventions pour bâtir des routes, des forts, des égouts et surtout des ponts et des canaux (3). Aussi arriva-t-il, en 1428, que plusieurs communes du comté, reconnaissantes à l'Eglise de la bienveillance qu'Aleman leur avait témoignée, s'exposèrent aux plus grands dangers pour demeurer fidèles au Saint-Siège.

L'essentielle attribution du légat, c'est le maintien, dans la Marche bolonaise, au milieu des agitations italiennes, de la souveraineté pontificale et son initiative est illimitée dans les affaires étrangères et militaires. Comment Aleman sut tirer parti de la guerre milano-florentine, nous l'avons vu ; quand la lutte eut été reportée sur le Pô et de même après la paix, il continua de veiller à la sécurité de sa province, répara et bâtit un grand nombre de fortifications, les fit inspecter régulièrement et approvisionner de pain et de sel, acheta

(1) Philelfi, f° 7.

(2) Il employa le Français Pierre Marchand, recteur des étudiants de droit ultramontains (Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 332).

(3) *Ibid.*, f°s 327 v°, 330 v° et *passim* ; lib. Fantacini, f°s 202, 206 v°, 208 v°, 213, 229, 238 v° ; Guiraud, *l'Etat Pontifical*, 226, 228.

force munitions, arbalètes et balistes. Aux lieux frontières, des pennons s'élevaient aux armes du Pape, d'Aleman et de Bologne. Aux portes de la ville, de forts détachements étaient placés, ainsi qu'à la tour Asinelli et aux deux citadelles ; par tout le comté, dans d'innombrables tours et *rocche*, des soldats étaient disséminés ; le légat avait à son service plusieurs condottieri, Tolomeo de Subiaco, Louis des Manfredi, François de San-Severino, Louis Colonna, enfin la troupe sûre des Savoyards, commandée par Louis Aleman et Louis de Fitigny, les propres neveux du cardinal. La garnison était assez forte pour qu'on en détachât des hommes qu'on envoyait à Rome (1).

Hiver comme été, Aleman habitait à Bologne le beau palais de la Piazza, encore debout de nos jours avec ses arcades médiévales et sa façade parsemée d'écussons, parmi lesquels doit se trouver le lion des Aleman. Un jardin, aujourd'hui disparu, était entretenu aux frais de la ville. Sur le même budget, le légat réparaît et embellissait sa résidence ; maître François Lola peignit une frise au haut du grand mur sur la place ; partout des peintures, sur la porte de la chapelle, à la loggia du jardin, au tinel, qu'on mit en vert, à la salle à manger des domestiques, où Maître Jacques peignit l'histoire de St-Pierre marchant sur les eaux ; par la ville, au palais des notaires, aux portes principales, les peintres travaillaient, mariant aux armes de l'Eglise et de la République l'écusson des seigneurs d'Arbent (2). De son palais, où il avait sa chancellerie et son chancelier Dominique, le légat datait ses actes, expédiés sous le pompeux protocole que nous avons dit, et scellés de son grand sceau (3).

(1) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f°s 97 v°-175, 328, 332, 334.

(2) *Ibid.*, f°s 327 v°, 329 v°, 331, 332. Le 15 septembre 1425, le feu prit aux écuries et brûla le portique en bois qui prolongeait le palais sur la place ; Aleman le fit reconstruire et voûter en pierre (Muratori, XVIII, 231, 615 ; Ghirardacci, 648).

(3) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f° 208 et *passim* ; les

Outre sa chancellerie, Aleman s'entourait de nombreux officiers et serviteurs, portiers, massiers, écuyers, chevaliers, chapelains, conseillers, familiers de tout rang; la plupart étaient Savoyards et beaucoup de sa propre famille. De son frère Pierre, seigneur d'Arbent, lui-même fonctionnaire du Pape en Avignon (1), l'oncle légat entretient les trois fils, Hugues et Louis, chevaliers, et le chanoine Claude, mauvais sujet qui fait des dettes et dont le Pape invita même Aleman à se débarrasser; le cardinal garda son neveu, estimant sans doute qu'il n'appartenait pas à Martin V de condamner le népotisme (2). De sa sœur Marguerite, mariée à Guillaume de Fitigny (3), les trois fils également vivent à Bologne : le licencié François, auditeur du légat (4), Hugues, abbé de Contamine-sur-Arve (5), et Louis, chevalier (6). A eux, les missions honorables, les charges lucratives, comme aux autres compatriotes d'Aleman : son conseiller intime, Aimon de Gerbaix (7); Louis de la Palud, alors abbé de Tournus, dont nous aurons

actes sont datés à la moderne, avec les années de la Nativité, de l'indiction et du pontificat du pape.

(1) Où il était vicaire de la cour temporelle (Arch. Vatican, Reg. 352, f° 229 v°).

(2) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f°s 105, 117 v°; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3626. Claude mourut en 1430 (Beyssac, 30).

(3) Beyssac, 30. Fitignieu, Ain, arr. Belley, c. Champagne.

(4) Archivio di Stato à Bologne, lib. Fantacini, f°s 205 v°, 225, 262. François fut plus tard chanoine de Lyon et prévôt de Genève (Beyssac, p. 30; Bibl d'Avignon, ms. 2754, f° 112 v°).

(5) Haute-Savoie, arr. et c. de Bonneville; cf. Besson, 157. Plus tard abbé de Tournus, Chifflet, 227.

(6) Arch. di Stato à Bologne, Campioni, III, f°s 105, 118. Hugues et Louis firent placer, en 1427, dans le premier cloître en entrant du couvent des Dominicains de Bologne, une inscription en l'honneur de leur aïeul Etienne, qui s'y trouvait enterré depuis 1356 (Bibl. d'Arles, ms. 135, p. 58).

(7) Evêque de Maurienne, mort en 1432. Arch. di Stato à Bologne lib. Fantacini, f°s 205 v°, 208 v°.

bien souvent à parler (1); Pierre de Verbouz, abbé d'Entremont, camérier du cardinal (2). Parmi les familiers, médecins, chapelains, secrétaires, partout des noms français (3); cette foule vivait aux dépens du budget bolonais et comme, d'autre part, à ses mille livres environ, par mois, de traitement de légat (4), Aleman joignait les revenus de son archevêché d'Arles, on voit qu'il profitait largement des abus que plus tard il devait flétrir. Pour sa sûreté, le palais était muni de bombardes et bombardelles, lances et boucliers; quatre cents pages en composaient la garde (5).

Du reste, quatre années durant, une paix absolue régna dans la turbulente Bologne sous le gouvernement d'Aleman, que soutenait de sa popularité le pieux évêque Nicolas Albergati (6). Bon signe des temps, les chroniqueurs ne content rien, que des événements presque insignifiants: un incendie au palais du légat; une cérémonie à San-Petrone ; la fondation de l'Hôpital de la Mort, dont Aleman avec le podestat posèrent les deux premières pierres; les travaux faits au campanile de San-Pietro, qu'on recouvre de plomb ; le chapitre général des ermites de Saint-Augustin tenu en 1425 en l'église Saint-Jacques; une maladie épidémique ; des inondations, causes de disettes auxquelles pourvoyait le légat en faisant venir du froment de la Marche d'Ancône; ou encore l'exécution de la grande porte de San-Petrone, par lui confiée au sculpteur Jacopo della Quercia (7).

(1) Arch. di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 328; Chifflet, 224.

(2) *Ibid.*, f°s 328, 339. Pierre se disait neveu de François de Conzié (Mugnier, *les Montfort et les Conzié*, 409).

(3) *Ibid.*, f°s 327 v°, 328, 331, 333, 334 v°, etc.

(4) *Ibid.*, f° 92 v°.

(5) *Ibid.*, f°s 93 v°, 331 v°, 332 v°, 327 v°.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3583.

(7) *Ibid.*, n°s 3591-3593, 3623 ; Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, f° 329 ; Niccolò Seccadenari, p. 212 ; *Cronica de' Signori Bologneti*, p. 139 ; Muratori, XVIII, 616 ; Vizani, 321, 322.

Monotone aurait été la vie, si Bologne ne se trouvait pas sur la grand route qui reliait alors l'Italie du nord à l'Italie du centre : chaque jour, passent des marchands et des pèlerins, surtout en 1425, année de jubilé ; tous les rapports de Rome avec le continent sont par Bologne, et ce sont constamment au palais du légat des arrivées et des départs : cardinaux de passage, nonces et ambassadeurs, condottieri, courriers, enfants de chœur amenés de France pour la chapelle pontificale, Aleman les héberge tous, les remonte, les munit d'argent (1).

Le gros événement de la légation, pour Bologne presque autant que pour Louis, ce fut sa promotion au cardinalat. D'autres faveurs, depuis sa nomination à l'archevêché d'Arles, avaient précédé le chapeau; le 24 mai 1424, Martin V lui avait donné le pallium et, le 13 avril 1426, vingt et une bulles furent expédiées qui lui concédaient certains pouvoirs spirituels (2).

L'entrée d'Aleman dans le Sacré-Collège marque la plus belle époque de l'histoire ecclésiastique, entre le commencement du grand schisme et les premières années de Nicolas V. C'était en 1426 : au spirituel, le concile de Sienne venait d'être dissous sans bruit, le Concile convoqué à Bâle était encore lointain, toute trace de division dans l'Eglise paraissait avoir disparu, et l'autorité pontificale universellement aceptée; au temporel, la politique de Martin V portait ses fruits, l'ordre était rétabli dans le Patrimoine et son rôle d'arbitre respecté dans toute l'Italie. Comme dit Blondus, *ubique tunc temporis in rebus Ecclesiæ feliciter agebatur* (3).

C'est alors que, le 24 mai 1426, à St-Pierre, en consistoire secret, le Pape fit une promotion de dix cardinaux, la plus

(1) Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, fos 329, 330, 338 vo et *passim*.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3585, 1857, 3597-3617.

(3) Blondus, 435.

importante de son règne, remarquable par la haute distinction des personnes choisies ; avec Aleman, l'évêque Albergati de Bologne y fut compris ; le lendemain, les nouveaux membres du sacré collège furent publiés en consistoire public et le 27 mai eut lieu l'attribution des titres : celui de Sainte-Cécile fut assigné à Louis, qui prit ainsi rang de cardinal-prêtre (1). L'humaniste Blondus conte malicieusement que, des deux chapeaux attribués à Bologne dans cette promotion, l'un, celui du modeste Albergati, ne fut reçu qu'avec répugnance et que l'autre, celui d'Aleman, avait été au contraire demandé avec insistance (2) ; ce témoignage est fort suspect, provenant d'un historien ennemi du Visconti dont Louis favorisait la politique, et coutumier plus tard, au service d'Eugène IV, d'injures envers le concile de Bâle et son président. Nous n'avons d'ailleurs aucune raison de croire que notre légat ait été mécontent de recevoir le chapeau ; ce qui reste certain, c'est que sa promotion, juste prix de ses services, ne choqua et ne pouvait étonner personne. De son oncle de Conzié, à qui Aleman devait tout, l'influence ne fut d'ailleurs pas étrangère à ce nouveau succès. Aussitôt après la nomination faite, le Pape écrivait au vieux camérier une lettre emplie de cordialité (3). « Si, disait-il en substance, nous voulons vous annoncer nous-même cette promotion, que déjà vous connaissez d'autre part, c'est pour mieux partager votre joie et vous certifier que, encore que la fidélité et les talents de votre neveu nous eussent autrement déterminé à lui conférer cette éminente distinction, toutefois, nous y avons été en même temps porté par la considération du désir légitime et louable que vous en témoigniez et le plaisir de donner à votre vieillesse cette consolation ».

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles nos 1858, 3618; Pastor, 1, 200.

(2) Blondus, 435.

(3) *Gall. Christ. Nov.* Arles, no 3619.

Louis fut avisé de sa promotion par un courrier qui brûla le pavé du Pape (1). Quelques jours après, le 12 juin, la nouvelle officielle arriva, avec Antoine Bucci de Genezano, familier du Saint-Père, porteur du chapeau et chargé d'une lettre de Martin datée du 5 et adressée au légat pour lui notifier sa nomination (2). Très surpris de ne pas trouver la foule accourue aux portes pour faire honneur à l'entrée du chapeau, le messager pontifical s'arrêta en dehors des murs et envoya dire qu'il attendrait pour entrer en ville que les confréries et conporations en fussent avisées. Aleman avait en effet tenu secrète la nouvelle pour éviter aux Bolonais une occasion de dépense; il persista à s'opposer aux réjouissances que les principaux citoyens voulaient organiser, mais le lendemain, quand le chapeau entra, toute la ville fut à son devant, on fit fête et, la nuit, de grands feux furent allumés. A San Petrone, le 16 juin, une messe solennelle fut célébrée, les prisons furent ouvertes, un grand nombre de citoyens furent priés à dîner par Aleman. Le chapeau lui fut imposé par Nicolas Albergati, qui fut chercher le sien à Rome; à son retour le légat lui rendit les honneurs que, pour lui-même, il avait déclinés.

Ces manifestations, qui accueillirent à Bologne l'élévation de Louis au cardinalat, ne suffisent évidemment pas à prouver qu'il y fut populaire. Au contraire, on pourrait penser que sa qualité de Savoyard lui nuisait, de même que son entourage, si on ne savait que les Bolonais étaient aussi favorables aux étrangers que divisés entre eux (3). Sans doute, lorsqu'une ambitieuse faction l'eut chassé de la ville, les chroniqueurs amis de la révolution cherchèrent à la justifier en s'en prenant au légat Aleman : l'un attribue l'initiative des émeutiers à la compassion que leur aurait inspirée l'état de leurs concitoyens maltraités par l'administration ecclésiastique et ruinés par de

(1) La nouvelle serait arrivée à Bologne le 25 mai. Muratori, XVIII, 616.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, 3621; Muratori, XVIII, 616; *Cronica de' Signori Bologneti*, p. 140; Niccolò Seccadenari, p. 212.

(3) Philelfi, lettre du 1er novembre 1430, f° 24.

quotidiennes extorsions ; un autre avoue que Louis fut, pendant les premières années de sa légation, extrêmement débonnaire et gracieux, mais ajoute qu'ensuite, se croyant fermement assis à Bologne, il était peu à peu devenu très hautain (1).

Ces appréciations pourraient bien être suspectes de partialité et la vérité c'est que, à la sédition qui chassa le cardinal, le peuple prit une part inconsciente, sans connaître la cause ni le but du mouvement (2) ; pourquoi ne pas voir le sentiment populaire dans les efforts faits, cinq mois après l'expulsion d'Aleman, en faveur du rétablissement du gouvernement pontifical, qui n'aurait donc pas été si dur entre ses mains (3) ? C'est, d'ailleurs, le témoignage que rendent d'autres historiens rappelant que Louis avait tout fait pour se concilier la ville, qu'il la gouverna bien et sagement, et qu'il était *uno bono homo* (4). Après ces chroniqueurs non suspects, nous ne citerons pas l'humaniste Bornio de Sala, contemporain cependant des événements et Bolonais, mais qu'on pourrait taxer d'exagération quand il déplore la révolution qui chassa le légat, crime inouï, dit-il, jour néfaste où le ciel s'attrista, et quand après avoir exalté Aleman, flambeau du monde, pilier de la foi, administrateur magnanime et clément, il voue la ville ingrate, sentine honteuse de tous les vices, à l'exécration des hommes et aux pires misères (5). Mieux vaudra constater que, quatre années durant, la tranquillité fut parfaite dans l'impatiente Bologne (6) et que, quelques mois avant la révolution, enrichie sous l'habile administration de son légat, la ville étonnait ses voisins par sa prospérité (7). Par Martin V, Ale-

(1) Muratori, XVIII, 232 ; Vizani, 323.
(2) Muratori, XIX, 112.
(3) Muratori, XVIII, 619.
(4) Muratori, XIX, 68 : XXIII, 870 ; *Cronica de' Signori Bologneti*, 139.
(5) Bornio de Sala, *De Patientia*, f°s 30, 43 v°, 44.
(6) Il n'y avait, en 1426, que trente prisonniers dans la ville (Muratori, XVIII, 616).
(7) Muratori, XIX, 111 ; Blondus, 446 ; Philelfi, f° 8.

man était félicité de son heureux gouvernement et, si le Pape plus tard lui adressa des reproches, bien loin de l'accuser de provoquer le mécontentement par son administration, ce fut pour l'exciter à la sévérité (1), le taxer de mollesse, l'avertir que l'heure était, plutôt qu'à la douceur, à la fermeté.

Ce danger que Martin redoutait, contre lequel il aurait voulu qu'Aleman, plus énergique, s'armât de la rigueur des lois, c'étaient l'influence et l'ambition grandissantes des Canedoli, chefs héréditaires de l'un des deux partis qui partageaient Bologne. Sous le débonnaire légat, loin de se fondre comme il pensait, les factions croissaient secrètement en forces et les rivalités séculaires aigrissaient. Contre les partisans des Bentivogli qui, récemment encore, s'étaient emparés du pouvoir et sur qui, en 1420, l'armée pontificale avait conquis la ville, la cour de Rome avait pris quelques précautions ; son chef, Antoine Bentivoglio, était retenu auprès du Pape en prison courtoise (2) ; si ce parti comptait encore, dans le quartier Est, un grand nombre des plus nobles familles, privé de sa tête, il était réduit à l'impuissance. Malheureusement, à Bologne, l'équilibre était impossible et, dès qu'on n'eut plus à craindre la faction qui avait fait la dernière révolution, ce furent leurs adversaires, les Canedoli, qui devinrent dangereux, eux qui en 1420, par haine de Bentivoglio, avaient ramené dans leur patrie la domination ecclésiastique. Aleman avait vu en eux des alliés naturels et cru se les attacher en les comblant de bienfaits, eux et leurs amis, les Pepoli, les Griffoni, les Ghisilieri ; l'un de leurs chefs, Marc Canedolo, avait reçu de lui les éperons d'or, il avait la confiance du légat et brillait aux premières places dans son palais, les soirs de réception (3).

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nos 3626, 3627.

(2) Vizani, 322.

(3) Muratori, XVIII, 616 ; Ghirardacci, 646, 648 ; Niccolò Seccadenari, p. 11 ; Philelfi, fo 7 ; Archivio di Stato à Bologne, Campioni, III, 332 vo, 335 vo, etc.

De cette faveur il songea aussitôt à tirer parti contre son bienfaiteur, avec son frère Baptiste, qui avait part comme lui à la confiance et aux largesses d'Aleman. Hommes nouveaux, ils en usèrent pour augmenter le nombre de leurs partisans du côté de l'église Saint-François et s'allier l'influente famille des Zambeccari dont le chef était, à Bologne, l'abbé Barthélemy de San-Bartolo (1); ce personnage fit beaucoup parler de lui et semble avoir étrangement compris ses devoirs monastiques; l'espoir de faire un gros profit dans la révolution l'attira au parti des Canedoli, qui se créaient aussi des amis dans le peuple en promettant le pillage du palais du légat. Devant ces coalitions de familles et d'intérêts, sous ce régime d'influences et de clientèles, toute la ville se divisa entre les deux factions. L'indulgence d'Aleman facilitant la tâche des meneurs, ils ne se cachèrent plus et, pour mesurer leurs forces, les deux partis multiplièrent tumultes et coups de main; au commencement de l'été 1428 (2), une espèce d'anarchie régnait à Bologne; la faction qui chasserait le légat demeurerait maîtresse de la ville: plus hardis, bien que plus faibles toujours que leurs adversaires les Bentivogli, les Canedoli résolurent de saisir la première occasion.

Cette occasion, ce fut encore Aleman qui la leur procura: afin de soulager les citoyens en dégrevant le budget, comme la paix semblait assurée dans les Romagnes, il licencia deux grosses troupes de gens d'armes dont le coûteux entretien devenait inutile. Très mécontent, l'un des deux capitaines congédiés, Louis de San-Severino, chef de six cents cavaliers, loua ses services aux Vénitiens; mais, sous prétexte de s'approvisionner d'armes et de chevaux, il demeura quelque temps sous les murs de Bologne et, pressé par Baptiste Canedolo, son ami, de promettre son aide à la révolution projetée, il s'empressa d'acquiescer afin de se venger du légat. D'autre

(1) A Terracine.
(2) Philelfi, f° 9.

part, le trop confiant Aleman lui-même avait remis à Marc Canedolo le commandement de la milice. Tout souriait à la conspiration et le coup fut fixé au mois d'août, afin que, si guerre s'ensuivait, l'hiver favorisât la défense de la ville (1).

Ces négociations et l'armement des conjurés étaient à peine dissimulés, sûr qu'on se savait de la longanimité du légat ; le complot était presque public et parvint aux oreilles du cardinal-évêque Albergati, bien à même d'être informé en sa qualité de citoyen bolonais. Il en fit part au gouverneur, en lui conseillant de se renfermer dans son palais sans y admettre personne de suspect; Albergati savait en effet que, tant qu'Aleman serait en sûreté, les Canedoli ne bougeraient point dans la crainte que, à la première attaque, le légat n'appelât publiquement aux armes leurs ennemis, les Bentivogli, plus puissants qu'eux dans la ville; la tactique des conjurés était donc de gagner la partie par surprise, en s'introduisant dans le palais sans avoir éveillé les soupçons, de se saisir du cardinal et d'achever leur œuvre, à la faveur du désordre, avant que l'autre faction pût faire utile diversion. Aleman, averti, n'avait, pour déjouer le complot, qu'à prévenir les conspirateurs en lançant sur eux leurs adversaires; Albergati le lui conseillait et ses autres amis; mais cette manœuvre déplut au légat, mal au fait encore des mœurs italiennes; après avoir, quatre ans, favorisé les Canedoli aux dépens des Bentivogli, il lui répugnait de se servir brusquemeut de ceux-ci contre ceux-là, il croyait s'être attaché par ses bienfaits les meneurs qu'on lui dénonçait et, dans sa belle confiance, il ne prit aucune précaution (2).

Le 1er août 1428 (3), une fête avait lieu au palais; le cardinal devait y conférer les insignes de chevalerie à Charles Ghisilieri, l'un des conjurés. Selon l'usage, il avait invité tous les princi-

(1) Blondus, 446; Muratori, XIX, 111.

(2) Blondus, 447.

(3) Le 30 juillet, Philelfo écrivait encore de Bologne : « Nos hic valemus perbelle, suntque nobis secunda omnia, id quod in dies magis fortunet Deus » (f° 9).

paux citoyens et l'évêque Albergati, lequel ne vint point et veillant, maigré le légat, à sa sécurité, fit entendre aux membres de la faction des Bentivogli d'avoir à demeurer également chez eux sans aller au palais. Cependant, chez Aleman, la cérémonie était pompeuse, la brillante et nombreuse assemblée l'entourait, chacun des conspirateurs le flattait; autour du nouveau chevalier, un concert de louanges s'élevait en l'honneur du légat. Les Canedoli, toutefois, remarquent l'absence de leurs adversaires, s'inquiètent et, lorsque après la fête ils se retrouvent, soupçonnant qu'un piège leur est dressé par les Bentivogli, craignant que leur complot ne soit éventé, ils se décident à hâter le dénouement sans attendre de s'y être plus longuement préparés et à brusquer la situation par un coup de main qui peut encore tourner en leur faveur. Aussitôt, ils changent leurs habits de fête contre des armes, réunissent leurs partisans et retournent à ce palais qu'ils viennent de quitter en invités; aucune précaution n'y était prise; accablée sous le nombre, la garde se retire derrière les portes en les barricadant. Les insurgés demeurent maîtres de la Piazza. C'était le coucher du soleil.

Dans son palais assiégé Aleman ne songeait qu'aux moyens d'éviter une effusion de sang; l'évêque y avait envoyé, pour le défendre, quelques amis des Bentivogli, qui s'y étaient introduits après la fin de la cérémonie et avant l'attaque; en les lançant sur la place, on pouvait en chasser les rebelles, mais ce moyen extrême répugnait à Louis. Tout dénote sa confiance et sa résolution de ne pas se défendre; les gardes étaient en petit nombre et parmi eux des traîtres se trouvaient. Sans la prévoyance d'Albergati et le renfort qu'il avait envoyé, le palais était pris d'assaut par les Canedoli, qui l'attaquaient furieusement par derrière (1); la nuit était venue et la lutte

(1) C'est aussi par derrière que les insurgés de 1416 étaient entrés dans le palais; pendant son séjour à Bologne, en 1435, Eugène fit fermer ce côté du bâtiment par un mur très épais flanqué de tours (Muratori, III, 2e partie, 870).

durait,éclairée par l'incendie, volontaire ou accidentel, de la Monnaie, des archives notariales et des boutiques de la Place; les conjurés continuaient à ne rien crier et le peuple accouru ne connaissait pas leurs intentions.

A forcer le palais, cependant, ils ne parvenaient pas et Baptiste Canedolo commençait à s'inquiéter. Il savait que, chez Jean Malvezzi, les Bentivogli s'assemblaient sur l'initiative de Nicolas Albergati et se disposaient à marcher contre lui. Baptiste fit cesser l'attaque du palais et barricader l'entrée de toutes les rues aboutissant sur la Piazza, où il se retrancha, en attendant l'arrivée de son complice Louis de San-Severino, qu'il avait fait avertir. Mais le condottiere ne bougeait pas, dans la crainte d'être attaqué par Nicolas de Tolentino, autre capitaine qui, passant de Lombardie en Toscane, campait alors dans le voisinage. Baptiste, fatigué d'attendre, voyait le succès compromis, son frère blessé, le nombre de ses hommes diminuer d'heure en heure. Le jour venu, en excitant les Bentivogli, réunis et sous les armes depuis la nuit, le légat se serait assuré la victoire. Non-seulement il n'y songea pas, mais le clairvoyant Albergati lui-même crut le danger passé et, ne cherchant plus qu'à épargner le sang, s'entremit.

Il parlemente avec Baptiste Canedolo, qui s'engage à se retirer si l'autre parti désarme et si le légat accorde l'amnistie pour les événements de la nuit. A la demande de l'évêque, les Bentivogli mettent aussitôt les armes bas et, pour s'entendre avec Aleman sur les autres conditions de l'accord, Albergati se présente devant le palais toujours barricadé; les portes lui sont ouvertes et, tandis qu'il entre, Baptiste, qui n'a pas quitté la Piazza et qui vient de grouper ses meilleurs partisans, se précipite sur ses pas, occupe d'un élan le vestibule et soudain le palais est inondé d'insurgés qui crient, pour rallier la foule : *Viva il Popolo e le Arti.* Tous les gardes et familiers sont saisis ou dispersés, les biens du légat rapidement pillés et, suivant la promesse qu'il en avait eue, la plus grosse part du butin demeure à l'abbé Zambeccari. Aleman est saisi, on lui

fait quitter le palais et c'est l'un de ses protégés, Marc Canedolo, qui réclame la joie de conduire le prisonnier chez lui. Sur la route, les vainqueurs l'insultent et lui reprochent de la cupidité, les mains remplies encore de ce qu'ils viennent de lui voler. Enfin on l'enferme chez le Canedolo; il ne semble pas d'ailleurs qu'il ait été autrement maltraité (1).

Peu après, Louis fut expulsé dans le plus misérable appareil. Comme lui, le cardinal Albergati s'échappa de la ville. C'était, selon le chroniqueur, la neuvième révolte contre l'Eglise (2).

Dans le palais envahi, le 2 août, Marc Canedolo avait fait acclamer, par la multitude joyeuse, la souveraineté du peuple et s'était empressé de la confisquer à son profit, en s'attribuant le titre de gonfalonnier de justice et en distribuant entre ses amis toutes les dignités; ses partisans, armés, sanctionnèrent le coup d'Etat; surpris, privés de chef, les Bentivogli durent se soumettre, et la plupart émigrèrent (3). La fortune sourit d'abord à la jeune République : le condottière Nicolas de Tolentino, dont les intentions étaient douteuses, fut attaqué et battu le 16 août, grâce à l'appui de Louis de San-Severino, qui se mit au service des Bolonais; tout le comté fut soumis, à l'exception de quelques places qui préféraient la domination de l'Eglise à celle des Canedoli. Les mauvais jours vinrent vite : en septembre, la ville est bloquée par les troupes de Capranica, le lieutenant d'Aleman à Forli et Imola, nommé légat aposto-

(1) Muratori, XVIII, 232; XIX, 112; Blondus 447. La *Continuatio Chronici Bononiensis* (Muratori, XVIII, 605, 617) donne un récit un peu différent et relate qu'une lutte aurait éclaté pendant la nuit entre les deux factions, les Canedoli campés sur la place et les Bentivogli appelés par le légat, l'une et l'autre criant *Viva la Chiesa*; que les Bentivogli, inférieurs en nombre, auraient été repoussés et qu'à ce moment se serait produite l'intervention d'Albergati; cf. les *Annales Bononienses*, Muratori, XXIII, 871; Vizani, 323; Niccolò Seccadenari, p. 213; *Cronica de' Signori Bologneti*, p. 142.

(2) Philelfi, 11; Blondus, 447; Niccolò Seccadenari, 213; Muratori, XIX, 112.

(3) Philelfi, 11, lettre du 30 août 1428.

tolique; dans Bologne excommuniée, la faction maîtresse du pouvoir se maintient par la terreur, fait exécuter sans jugement les suspects, s'enrichit aux dépens des citoyens que la peste décime et la famine. En décembre, un grand complot se trama en faveur du rétablissement de l'autorité pontificale; violemment réprimé, il se réveilla quatre mois plus tard, mais les Canedoli tinrent bon, ils massacrèrent les opposants, les pendirent, les décapitèrent, les écartelèrent et se défendirent si bien qu'au bout d'un an l'armée pontificale, où servaient les Bentivogli, campait toujours impuissante en dehors des murs.

Enfin, le 30 août 1429, un traité fut passé par lequel Bologne reconnaissait la souveraineté du Pape et consentait à recevoir un légat aux conditions les plus favorables que jamais elle eût obtenues, lassé qu'était Martin V de payer les frais de cette interminable guerre ; le cardinal Conti, vicaire général en Romagne, fit son entrée le 25 septembre et, après quelques mois de troubles constants, il fut chassé le 17 février 1430 par les Canedoli. Dès lors et jusqu'à la mort de Martin V, les coups de main se succédèrent et les révolutions. Son successeur, Eugène IV, était le cardinal Condulmaro qui avait précédé Aleman comme légat à Bologne ; il parvint à traiter avec la République, en amoindrissant encore la souveraineté du Saint-Siège, devenue presque nominale, mais un an plus tard, en 1434, une nouvelle révolution, provoquée par les Canedoli, détachait encore une fois la ville de cette domination si légère et rallumait la guerre civile (1).

Enfin, le 27 septembre 1435, les Bolonais se soumirent, sans restrictions ni conditions; c'est qu'ils avaient été domptés par le terrible évêque de Recanati, Jean Vitelleschi, qu'Eugène leur avait envoyé. Le renom d'énergie féroce, que ce prélat

(1) Niccolò Seccadenari, p. 213 et s.; Vizani, 323 et s.; Muratori, XVIII, 232 et s., 617 et s.; XIX, 112 et s., 937; Blondus, 447 et s.; Theiner, n° 266; Philelfi, 11 et 14; Arch. du Vatican, Reg. 351, f° 127.

s'est acquis dans l'histoire, montre qu'il ne fallait pas craindre, pour assurer quelques années de repos à Bologne, de se mettre les mains dans le sang. Cette besogne ne convenait pas à Louis Aleman et, pourtant, son administration est la plus longue que, de 1416 à 1434, la ville impatiente ait supportée. Si elle ne dura pas davantage, c'est moins lui qu'il en faut accuser que la turbulence de Bologne, mère des études, disait-on, mais plutôt nourrice des séditions (1). Quelques mois après l'expulsion d'Aleman, l'illustre Philelfo écrivait à l'un des principaux fauteurs de cette révolution : « Je crains, pour toi et les tiens, qu'à la fin cette impatience extrême de toute autorité ne vous cause quelque grand désastre ; pourquoi, par le Dieu immortel, verser ainsi le sang de vos concitoyens ? Et ce ne sont pas seulement les étrangers, si du moins un compatriote doit passer pour étranger, mais vos plus proches aussi que vous traitez impitoyablement, si vous avez à satisfaire la plus légère inimitié ; de ces haines, d'ailleurs, l'origine est-elle toujours une vertueuse rivalité, ou bien l'ambition et la cupidité ? C'est ainsi que vous cédez à votre frénésie, pour échanger la domination ecclésiastique contre une farouche et barbare tyrannie » (2).

(1) Aeneas, *Opera*, 452.
(2) Philelfi, Lettre à Marc Canedolo, 3 décembre 1429, f° 16.

CHAPITRE III

Louis Aleman à Rome
et les commencements du concile de Bâle.

A la révolution bolonaise, nous l'avons dit, Louis Aleman avait été tiré violemment de son palais, le 2 août 1428, et enfermé dans la maison de l'un des meneurs. Là, il assista à l'installation du gouvernement des insurgés et à l'affermissement de la nouvelle république. Vers la fin du mois, l'armée pontificale n'était pas encore arrivée et, devant l'irritation des révoltés, que le siège prochain ne pouvait qu'accroître, la prudence commandait à l'ancien légat de se retirer. On le lui permit; le 23 août, il quitta Bologne et, s'il en faut croire le chroniqueur, il fut d'abord jusqu'à Florence; la chose est vraisemblable, car de gagner la partie des Romagnes restée fidèle, c'était périlleux, puisque déjà des escarmouches éclataient sur cette route entre les gens de la ville et ceux du pape. Une fois en sûreté, loin d'oublier qu'il avait conservé le titre et la responsabilité de légat, Aleman voulut s'unir aux efforts que Capranica, son ancien lieutenant, dirigeait contre les insurgés; il fut le trouver à Imola, quartier général des troupes pontificales; de là, il tenta ce

qu'il put pour contribuer à la soumission de Bologne, sans épargner sa peine ni sa bourse, ainsi que Martin V plus tard en rendit témoignage. Mais sa situation restait pénible et fausse; on lui faisait sentir, sans doute, qu'il était peu apte à réparer le mal dont on voyait l'auteur en lui. Bien qu'un successeur ne lui fût pas encore donné, puisque le cardinal Conti ne fut nommé que le 18 juin 1429, il renonça à tout espoir de recouvrer son autorité de légat et de laver par un succès la faute qu'on lui reprochait (1). Il prit le chemin de Rome et y rentra pour n'en plus sortir pendant les cinq années suivantes.

Impossible d'imaginer un plus piteux retour, pour un cardinal légat de la sainte-Eglise romaine: depuis le jour où son palais de Bologne avait été mis à sac, il vivait d'emprunts; dans le pillage, il avait tout perdu : or et argent en quantité, joyaux, vêtements, livres et chevaux; il avait dû entretenir depuis ses familiers et serviteurs, comme lui dépouillés; aussi s'était-il largement endetté. Longtemps, cette mésaventure pesa sur son existence. Après avoir reconnu que le Pape, réduit à laisser aux Bolonais une quasi indépendance, serait mal venu à leur réclamer une indemnité pour le légat chassé, il se contenta de demander à Martin V et il obtint l'autorisation d'emprunter, pour payer ses créanciers et vivre convenablement à son rang, jusqu'à 6.000 florins d'or sur sa mense archiépiscopale d'Arles (2). Des dettes qu'il contracta en vertu de cette permission, telle n'était pas encore payée treize ans plus tard (3); si sa caisse était ainsi habituellement vide, ce n'était pas que l'argent lui manquât, puisqu'à son archevêché d'Arles il joignait les profits divers attachés au chapeau et, plus tard, les revenus de l'abbaye de Montmajour, sans compter les petits prieurés qu'il pouvait avoir. Mais le train d'un cardinal

(1) Vizani, 325; Muratori, XVIII, 619; bulle du 1er février 1431, aux Archives mun. d'Avignon, boîte 34.

(2) Bulle du 1er février 1431, Arch. mun. d'Avignon, boîte 34.

(3) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 62.

était fort coûteux en ce temps-là; à Rome surtout, il fallait faire bonne figure et Louis y vécut constamment de 1428 à 1433.

Le palais qu'il y habitait, tout près de Saint-Pierre, *ad gradus Sancti Petri*, devait être un des plus beaux de la ville, puisqu'il fut chargé d'y loger l'Empereur à son passage (1). Du reste, à tous les membres du sacré collège, il fallait alors de vastes demeures: autour d'eux bruissait, dans une oisiveté que devaient remplir les exercices religieux et que trop souvent égayaient les rixes, le vin et le jeu, une multitude de serviteurs clercs et laïcs et toute une petite cour : prélats, maîtres en décrets et en théologie, casuistes, écrivains apostoliques, chapelains, aumôniers, intendants, notaires, physiciens, écuyers et familiers dont le nombre ajoutait à l'éclat du chapeau rouge. Auprès de Louis, à cette époque, nous connaissons son compatriote et parent Jean de Groslée, alors son successeur comme custode à Lyon et que nous retrouverons dans la suite; Jean Blondelet, procureur en cour de Rome de Louis III, roi de Sicile; un chanoine de Carpentras, un chanoine d'Apt, un chanoine de Mâcon, des clercs de Reims et de Noyon, tous « familiers et continuels commensaux » (2). Chacun d'eux avait ses propres serviteurs et, joints à ceux du cardinal, c'était une foule bruyante et éclatante, pareille à une fresque primitive, pages aux chausses collantes, huissiers et sergents d'armes vêtus de couleurs vives, mules chargées d'écarlate et de selles ouvragées.

Trop souvent ces maisons de cardinaux avaient empli Rome de scandales et Martin V venait, par constitution promulguée avant la promotion dont Louis fit partie, d'obliger les membres du sacré collège à réduire quelque peu leur train et à surveiller leurs domestiques ; en même temps, le Pape avait rappelé les cardinaux aux règles de leur état, à la pureté des

(1) Aschbach, IV, 114.

(2) Bib. d'Avignon. ms. 2754, f° 112 v°; Arch. du Vatican, Reg. Div. Cam. 17, f°s 56 v°, 134.

mœurs, à la modestie, au désintéressement (1). La réputation d'Aleman nous est garant qu'à ces recommandations il conformait son existence, à l'exemple d'ailleurs de la plupart de ses collègues, tels que Branda, Cervantès, Cesarini, tous prélats vertueux. A l'époque du concile de Constance, Nicolas de Clémange avait, non peut-être sans quelque exagération, reproché aux cardinaux leurs débauches, la vie infâme de leurs serviteurs, l'argent qu'ils gagnaient par l'usure (2). Quand Aleman vécut à Rome, le sacré collège était mieux composé et les réformateurs de Bâle n'y trouvèrent à blâmer, outre les longues queues et les chapeaux à cordons qui déplaisaient à certains, que l'abus des commendes (3), lequel tenait trop à l'état général de l'Eglise pour qu'on pût l'imputer aux cardinaux en particulier.

Parmi ses collègues, Aleman tenait un rang honorable par son titre de Sainte-Cécile. Assurément, la distinction entre les cardinaux-évêques, prêtres ou diacres, n'était plus depuis longtemps que tout honorifique; cependant elle déterminait les préséances, l'ordre des souscriptions dans les bulles que les cardinaux présents à Rome contresignaient, et souvent le pape accordait un changement de titre à l'un des membres du sacré collège comme un appréciable avancement. Il était ordinaire de débuter par un titre de diacre et l'attribution immédiate d'un titre presbytéral constituait une exception, dont Aleman bénéficia. La vieille basilique du Transtévère, dont il prit le nom, avait partagé sans doute le sort de toutes les églises de Rome, ruinées pendant le schisme; son prédécesseur à ce titre, comme lui savoyard et quelque temps vice camérier, Antoine de Chalant, était mort en 1418 sans avoir eu l'occasion de s'occuper de son église titulaire. Martin V en

(1) Raynaldi, 1424, n° 4; Pastor, I, 200. Sur la vie des cardinaux, cf. Voigt (J.), *Stimmen* etc., p. 69 et s.

(2) Von der Hardt, I, part. III, 16-19.

(3) Haller, I, 209, 216, 217.

fit un devoir à ses cardinaux; tandis qu'il rebâtissait Saint-Pierre et le Latran, les membres du sacré collège réparèrent leurs titres saccagés et durent veiller à ce que le culte y fût convenablement exercé (1). Nul doute qu'Aleman ne se soit employé à restaurer la basilique de Sainte-Cécile, où le service religieux avait été confié, par bulle du 21 juillet 1422 et du consentement des chanoines, à l'ordre du Saint-Sauveur institué par sainte Brigitte sous la règle de saint Augustin (2). Parmi les paroissiennes de son église, il comptait sainte Françoise-Romaine, dont la réputation, dès cette époque, était grande et qui avait une chapelle à Sainte-Cécile (3).

Si, d'ailleurs, le soin de son titre ne remplissait pas alors la vie d'un cardinal résidant à la curie, la situation d'Aleman et de ses collègues était pourtant peu nette et leurs pouvoirs très mal définis. Hors leur droit de nommer le pape en conclave, et ce droit même leur avait été contesté à Constance, les attributions des cardinaux dans le gouvernement de l'Eglise étaient sorties très obscurcies du long schisme qu'eux-mêmes, à Fondi, ils avaient provoqué. Par ce coup d'état, par l'influence que chacun des sacrés collèges put alors prendre à la cour de chacun de ces papes fragiles, par le concile de Pise et les dépositions, le rôle des cardinaux avait grandi démesurément pendant cette ère de désordres, mais ils n'en conservèrent que de vastes prétentions. Dès Constance, nous l'avons dit en effet, ils eurent à combattre l'hostilité des Pères. Toutefois, si le Concile se méfiait des cardinaux alors en place et suspects de dévouement à Jean XXIII, en principe, au contraire, il aurait désiré fortifier le sacré collège où il voyait un contrepoids à son cauchemar, l'omnipotence pontificale. Afin d'augmenter leur importance, il avait voulu dimi-

(1) Raynaldi, a. 1424, n°. 4.
(2) Contelorius, 17.
(3) Comtesse de Rambuteau, *Sainte Françoise-Romaine*, Paris, 1900, 20, 54, 73, 298.

nuer le nombre des cardinaux en le fixant à vingt-quatre, et pris d'autres dispositions concernant, l'une, les conditions d'âge et de grades à remplir pour parvenir à cette dignité ; l'autre, la représentation proportionnelle des diverses nations dans le conseil suprême de la Chrétienté; on avait proposé aussi d'enlever au pape la nomination des cardinaux, qui se seraient choisis eux-mêmes au scrutin secret ; de soumettre à leur approbation nécessaire tous les actes du Saint-Siège; et ces idées étaient si fort à la mode que, plus tard, les réformateurs de Bâle les reprirent et demandèrent que chacune des nations italienne, allemande, espagnole et française fût appelée à élire ses représentants dans le sacré collège (1).

En présence de ces menaces, demeurées d'ailleurs à l'état de projets, Martin V employa toute son adresse à remettre à leur place les cardinaux et leur prouva bien vite que les temps du schisme étaient passés ; sous prétexte qu'ils ne savaient pas garder un secret (2), il s'abstint de les consulter dans les affaires importantes et les tenait de si près, à en croire la relation écrite en 1429 par un ambassadeur de l'ordre teutonique, qu'ils n'osaient dire devant lui que ce qui lui plaisait et que, de parler en sa présence, ils rougissaient et pâlissaient.

Ce régime de compression produisit une irritation qui se manifesta aussitôt après la mort de Martin V ; au conclave, en effet, afin de s'assurer l'avenir, Aleman et ses collègues rédigèrent une sorte de capitulation que le nouveau pape devrait s'engager à observer dans son gouvernement ; dans cet acte et « par une étrange inconséquence, les membres du sacré collège semblaient vouloir obliger le pontife à réformer la cour romaine et ils commençaient par sauvegarder ou accroître leurs privilèges ». Ce qu'il avait juré dans le conclave avec les autres cardinaux, l'élu, Eugène IV, le confirma dès son

(1) Pastor, I, 199 ; von der Hardt, I. part. X, 594 ; Haller, I, 216, 241-243.

(2) Haller, I, 246.

avénement par bulle du 12 mars 1431 ; il ne tarda pas d'ailleurs à se dégager et revint à la politique de son prédécesseur (1).

Entre leurs prétentions et l'attitude invariable du pape, la situation des cardinaux demeurait mal définie, plus ou moins élevée selon que les circonstances affaiblissaient ou fortifiaient le pouvoir du souverain pontife. Il est donc difficile de déterminer la position d'Aleman à Rome pendant les cinq années qu'il y passa. Au spirituel, la recommandation d'un cardinal était très importante pour les solliciteurs, et jadis on avait accusé violemment les membres du sacré collège de vendre leurs simoniaques intercessions (2); avec leur influence, le scandale avait baissé ; toutefois, en 1429, tel ambassadeur d'ordre religieux, après avoir fait présent à Louis de douze plats d'argent, comptait encore attentivement combien de cardinaux soutiendraient ses démarches (3). Au temporel, ils intervenaient aussi de temps en temps dans le gouvernement, lorsque le pape n'avait pas de raison pour agir sans eux, et toujours ils étaient réduits au rôle incertain et intermittent de conseillers facultatifs. Aleman menait donc une vie que les audiences, les cérémonies, les sollicitations à transmettre, les intrigues de cour devaient malaisément remplir, après les hauts emplois qu'il avait exercés, à la Chambre apostolique et dans les Romagnes.

Tant que dura la vie de Martin V, et il vécut environ deux ans et demi après le retour de Louis à Rome, cette inaction ne cessa pas et peut-être Aleman n'avait-il pas d'espoir d'obtenir, avant longtemps, les grandes charges qu'il pouvait désirer. De la révolution bolonaise, en effet, il dut porter aux yeux du Pape la lourde responsabilité; aussi, plus de légations, plus de hautes dignités, sans que d'ailleurs il fût tombé en disgrâce

(1) Pastor, I, 199, 201, 215-216 ; Rocquain, III, 211 ; Raynaldi, a. 1431, nos 5-7.

(2) Von der Hardt, I, part. III, 18-19.

(3) Voigt. J., *Stimmen* etc., 122.

formelle. Le vieux Conzié vivait toujours, qui aurait pu en cas de nécessité servir son neveu de son crédit, mais il ne semble pas qu'il en eût besoin ; ses rapports avec le Pape demeuraient corrects, ses requêtes en faveur de ses familiers bien accueillies au Vatican (1) et, dans le préambule des lettres qui l'autorisaient à emprunter sur son bénéfice d'Arles, Martin parlait encore de ses mérites avec complaisance.

On ne peut donc dire si Aleman tint pour favorable à son avenir la mort du pape qui l'avait trouvé à Constance simple docteur et fait évêque, archevêque et cardinal. Une attaque d'apoplexie frappa Martin V après dîner, le 19 février 1431, et il expira le lendemain, peu avant le jour, âgé de 63 ans (2). Le conclave se tint chez les Dominicains, à la Minerve, où le 1er mars Aleman s'enferma avec treize de ses collègues (3). La situation spirituelle et temporelle de l'Eglise était extraordinairement prospère; sous le pape défunt, la plus exacte discipline avait régné dans le sacré collège et aucune cause de troubles ou de divisions n'existait : pour la première fois depuis près de soixante ans, la Chrétienté pouvait attendre en paix une élection qui serait indiscutée. Quant à la nationalité du futur pontife, les Italiens, qui savaient bien que le retour du Saint-Siège à Rome était définitif, sentaient peut-être eux-mêmes combien préférable aurait été un pape étranger, attendu l'état de guerre où se trouvait l'Italie et le danger que courait l'Eglise en y prenant parti, ainsi que la malheureuse politique d'Eugène IV allait trop le prouver. Si l'on en croit un chroniqueur bien en mesure d'être informé, c'est un cardinal espagnol qui disposait au conclave du plus grand nombre de voix; en les assurant à l'un de ses collègues, il pouvait faire le pape; en obtenant un suffrage de plus, il pouvait le devenir; il demanda donc sa voix à un cardinal français, qui la refusa et bien plus lui demanda

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3629.
(2) Muratori, III, 2e partie, 859, 868.
(3) Chiffre donné par Ciaconius, II, 869.

les siennes; très irrité, l'Espagnol proposa alors Gabriel Condulmaro, qui fut élu le 3 mars 1431, à l'heure de vêpres; le 11, il fut couronné. Quel fut ce cardinal français dont l'attitude détermina l'élection d'Eugène IV, on l'ignore et rien n'autorise à y voir Aleman. Par voie d'accès ou directement, il fut du reste certainement l'un des électeurs du nouveau Pape : plus tard, au concile de Bâle, on devait le lui reprocher et jamais il ne le nia (1).

Gabriel Condulmaro, alors âgé de 48 ans, appartenait à une famille distinguée de Venise. Fils de la sœur de Grégoire XII, moine augustin à Saint-Georges-in-Alga, il avait été fait par son oncle protonotaire apostolique et trésorier, évêque de Sienne et cardinal de Saint-Clément. A Constance, après l'abdication de Grégoire XII, il avait travaillé avec Sigismond contre la majorité du sacré collège et, dès cette époque, s'était ainsi trouvé dans un autre camp qu'Aleman. Sous Martin V, il avait rempli de hautes fonctions, légat apostolique dans les Marches et dans les Romagnes. On le connaissait donc, on savait qu'à de hautes vertus il joignait de grands défauts. « Il était bon, dit un chroniqueur indépendant et modéré, mais fier et prompt à la vengeance; il aurait pu jouir de la paix la plus profonde et préféra s'embarrasser de guerres inutiles, aux dépens de Rome et des Etats de l'Eglise; sur le conseil de quelques cardinaux vindicatifs, il porta ses vues sur le trésor laissé par Martin V à ses neveux et prit les armes contre eux; tous ceux que son prédécesseur avait le plus distingués, il les mit en prison et les dépouilla, ce que jamais auparavant pape n'avait fait; ces actes ne lui sont pas d'ailleurs si imputables qu'à ses flatteurs, car de nature il semblait doux. Chez Eugène, il y avait tant de contradictions, qu'on est for-

(1) Sur le conclave de 1431, Muratori, III, 2e partie, 869; XIX, 143; Infessura, col. 1175; cf. un mémoire contre la légitimité d'Eugène, publié par Haller, I, 247.

cément amené à douter de plusieurs des qualités qu'on a louées en lui ; il manifestait la plus grande piété, et bien des cruautés passaient pour avoir été exécutées sur son ordre ; il se plaisait aux honnêtes gens et l'on a vu auprès de lui, dans la plus grande familiarité, certains individus de vie infâme ; quant à l'argent, il l'aimait trop pour s'abstenir d'un gain même honteux et s'était laissé persuader que tout bénéfice est honnête au pape ; enfin il se disait très ami de la paix, dont le nom lui remplissait la bouche, et fut plus belliqueux qu'aucun de ses prédécesseurs ». Qu'il fût pieux, irréprochable dans ses mœurs, très simple, très généreux envers les pauvres, nul ne l'a contesté ; mais personne aussi n'a contredit l'historien milanais qui lui reproche un entêtement de Vénitien, une immense confiance en soi et l'incapacité d'avouer une erreur. Son obstination et sa maladresse devaient amener et amenèrent tous les désastres (1).

Ils s'en doutaient bien, les cardinaux qui venaient de l'élire, le 3 mars 1431, et leur estime pour les qualités du nouveau pape ne le leur rendait pas plus sympathique ; l'enthousiasme fit défaut absolument. Si Aleman partageait cette mauvaise impression générale, il est impossible de le savoir. Peut-être se flattait-il que, sous le successeur de Martin V, son échec de Bologne serait oublié et qu'une brillante carrière se rouvrirait devant lui. Peut-être, au contraire, appréhendait-il la rancune du nouveau pape ; assurément, leurs anciennes querelles du concile de Constance, où Condulmaro avait pris parti pour le patriarche d'Antioche contre Aleman, étaient trop vieilles pour n'avoir pas été oubliées, outre qu'elles n'avaient jamais eu de caractère personnel ; mais, plus récemment, un évènement s'était passé qui les avait remis en présence, de la manière la plus désagréable pour le futur Eugène IV ; c'est à lui en effet, quand Martin V le destitua brusquement, que Louis avait

(1) Muratori, III, 2e partie, 869, 885, 891 ; XIX, 143 ; Raynaldi, a. 1431, no 3 ; Duchesne, 556 ; Platina, 272 ; Pastor, I, 216, 217, 229, 263.

succédé à Bologne; encore que notre cardinal n'eut à ce propos aucun tort envers lui, il était naturel qu'Eugène lui en voulût et il n'était pas homme à oublier la chose.

Quelles que fussent les idées d'Aleman sur l'élu du conclave, il dut bientôt s'apercevoir qu'il s'entendait surtout à troubler les situations les plus calmes. Moins d'un an après son avénement, il avait réussi à bouleverser les Etats de l'Eglise et toute la Chrétienté, à remettre en question la souveraineté temporelle du Saint-Siège comme son autorité spirituelle. Au temporel, c'est à Rome même, dans la capitale civilisée et disciplinée par Martin V, que les troubles éclatèrent un mois après l'élection d'Eugène. Aux Colonna, parents de son prédecesseur, qui lui avaient paisiblement remis le Saint-Ange et tout ce qu'ils tenaient de l'Eglise, y compris plusieurs milliers de ducats, il s'avisa, poussé par les Orsini, leurs ennemis héréditaires, de réclamer ce qu'ils pouvaient avoir gardé des économies amassées à leur profit par le pape défunt; les Colonna s'enfuient, reviennent en armes et, repoussés, se fortifient dans la porte Saint-Sébastien pour piller le voisinage, tandis qu'à Rome les conseillers de Martin V sont jetés en prison, leurs partisans massacrés, leurs maisons mises à sac; un religieux, Thomas Masi, qui préparait un soulèvement, fut exécuté au *campo dei fiori*. Plusieurs mois durant, ce fut un gros danger d'avoir eu du crédit à la cour du feu pape; bien en prit à notre cardinal d'avoir perdu de sa faveur avant la mort de Martin; aussi ne l'impliqua-t-on pas dans le procès du frère Masi qui cependant, plusieurs années auparavant, avait été connu de lui (1); bien plus, il se rangea dans le sacré collège du côté d'Eugène contre la famille de son ancien bienfaiteur, attitude peut-être louable, car la turbulence des Colonna finissait par égaler la maladresse politique du Pape. Après cinq mois, ils feignirent de se soumettre et payèrent, mais ils devaient plus tard s'allier aux

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3477.

ennemis du Saint-Père, rapporter la guerre aux portes de Rome et réduire Eugène à la fuite (1).

Bien plus grave encore fut le conflit spirituel qu'Eugène provoqua dans la première année de son pontificat et ici, loin de le soutenir, Aleman lui fit une opposition constante qui devint fameuse et rendit son nom célèbre.

Avant de se disperser, en 1424, les Pères de Sienne avaient désigné la ville de Bâle comme siège du prochain concile général qui, d'après un décret de Constance, devait se tenir sept années plus tard. Cette disposition marquait une défiance extrême à l'égard de la papauté, jugée incapable de combattre les abus, si des assemblées périodiques, investies d'une pleine puissance de contrôle, de correction et de législation, ne décrétaient les réformes et ne veillaient à leur exécution. A cet injurieux soupçon, Martin V n'avait pas répondu de manière à justifier le Saint-Siège : unanimement reconnu au spirituel, tandis que la prospérité de ses Etats lui laissait pleine liberté d'esprit et d'action, il aurait dû saisir l'occasion la meilleure que l'Eglise ait eue de procéder à des réformes sages, progressives et durables. Même, l'assoupissement des idées conciliaires, qui s'endormaient depuis la grande émotion de Constance, aurait facilité la tâche en lui permettant d'agir sans compromettre aucunement son autorité. S'il avait voulu réformer, le temps était propice ; il ne le voulut pas et mit toute son adresse à se soustraire à cette obligation. Deux fois, pour satisfaire à l'opinion publique, il nomma des commissions de cardinaux dont les projets réformateurs demeurèrent sur le papier ; entre temps, il dispersa très habilement le concile de Sienne. A sa décharge, il faut le dire, la confusion était si grande qu'un seul changement eût entraîné une révolution. Pour les revenus du

(1) Muratori, III, 2e partie, 869, 872; XIX, 144-150; Raynaldi, a. 1431, nos 10-11 ; Theiner, nos 247, 269; Infessura, col. 1875, 1876; Platina, 261-262; Gregorovius, III, 700-702 ; Pastor, I, 218, 222.

Saint-Siège, par exemple, si attaqués, ils étaient établis si mal, que supprimer les abus de leur perception, c'était les anéantir, et de l'argent, cependant, il en fallait pour l'entretien de la curie, les cardinaux, les nonces. Une autre difficulté, qui avait même arrêté le concile de Constance, était la rivalité des intérêts nationaux et politiques ; partout, l'Eglise et l'Etat étaient alors si étroitement unis, que toucher à l'une, c'était éveiller les susceptibilités et les résistances de l'autre. Du moins pouvait-on commencer l'ouvrage ; Martin V ne tenta rien ; on lui reprocha de ne pas supprimer, à Rome même, les abus les plus criants et, dit M. Pastor, « il est aussi impossible de l'excuser de ce chef que de nier la chose ». L'avidité de la curie faisait scandale ; le Pape continuait à se réserver la collation des bénéfices, et ne touchait à rien qui pût intéresser ses revenus.

Cette attitude impressionnait défavorablement les peuples et les rois, qui doutaient que Martin voulût guérir les maux de l'Eglise et ne le secondaient pas lorsque, par ses légats, en faisant tenir des synodes provinciaux, il manifestait l'intention de réformer clergé et monastères sans atteindre les impôts corrupteurs. Aussi, pendant treize ans, depuis le concile de Constance, le besoin de réforme n'avait fait que croître et l'assemblée convoquée à Bâle était impatiemment attendue. De toute part, on faisait pressentir au Pape que, cette fois, on ne tolèrerait pas comme à Sienne une dissolution anticipée, on l'engageait à se rendre au concile futur, on lui demandait même d'en hâter l'ouverture ; le roi d'Angleterre, le roi de France envoyèrent à Rome à ce propos ; d'Allemagne, le cardinal Cesarini, impuissant à combattre la révolution religieuse et politique des Hussites, écrivait que, si un concile général et réformateur n'était promptement assemblé, en vain arriverait-on à éteindre l'hérésie de Bohême, une autre s'éveillerait à sa place ; enfin, le 8 novembre 1430, les Romains trouvèrent affichés le matin, par la ville, des placards demandant le con-

cile et dont les auteurs menaçaient le Pape, en cas de retard, de schisme et de déposition (1).

Devant cette agitation, Martin V se mit, plus d'un an avant la date fixée pour l'ouverture, à chercher le moyen de dénouer cette situation qu'il sentait grosse d'incalculables dangers ; avec les cardinaux il tint de quotidiennes et longues conférences et le secret, cette fois, se garda bien : l'attitude d'Aleman à cette époque ne nous est pas connue. Enfin, le 1er février 1431, deux bulles furent envoyées au cardinal Cesarini, à ce moment légat en Allemagne : l'une le chargeait d'ouvrir et de présider le concile à Bâle ; l'autre l'autorisait, en cas de besoin, à dissoudre ou à transférer le concile (2). Quelques jours après, comme il s'apprêtait à commencer la lutte que son habileté consommée pouvait mener à bien, Martin V mourait. Et alors, à quatre jours de distance, on vit, le 3 mars 1431, monter sur le Saint-Siège un pape nouveau, autoritaire, entêté, maladroit et, en face de lui, à Bâle, le 7 mars, sept ans précisément après la dissolution de l'assemblée de Sienne, s'ouvrir un concile attendu et soutenu par toute la Chrétienté ; plus que de la réforme, il était à craindre que les Pères ne s'occupassent de changer la constitution de l'Eglise au détriment de la papauté ; il était à prévoir qu'Eugène se défendrait vigoureusement et peu habilement. Si, en effet, jusqu'à son avénement, il avait passé pour partisan des conciles, il hérita, aussitôt pape, de l'horreur qu'avait eue son prédécesseur pour les dogmes de Constance et, en outre, il craignait que son élection ne fut contestée par les Pères (3).

(1) Pastor, I, 164, 185, 212, 213 ; Hefele, VII, 426-427 ; cf. Raynaldi, a. 1424, nº 3 ; 1431, nº 32 ; Aschbach, IV, 11-13 ; Haller, I, 107-108 ; voir, entre autres expressions de l'espoir qu'on fondait sur le concile pour la réforme de l'Eglise, le mystère publié au tome VI des *Œuvres de Georges Chastellain*, par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1864.

(2) Pastor, I, 213 ; Hefele, VII, 428 ; cf. *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nº 3815.

(3) Haller, I, 117-118.

Après l'agitation dont son ouverture avait été précédée, on pourrait penser que, à l'époque marquée, une foule de prélats se pressaient aux portes de la cathédrale de Bâle. Or, un seul se trouvait présent au rendez-vous, un français, l'abbé de Vezelay, et un mois plus tard, en avril, un très petit nombre seulement de ses compatriotes étaient venus le joindre. De cette apparente contradiction, les causes allaient influer sur toute l'histoire du concile et la vie d'Aleman : c'était d'abord la question d'argent, grave pour un prélat chargé de familiers, plus grave encore pour un pauvre licencié; en 1408, pour contraindre à se rendre au concile de Pise les gens d'Eglise désignés par l'assemblée nationale du clergé, il avait fallu des ordres rigoureux du gouvernement royal, sanctionnés par la confiscation des biens (1); cette fois, il n'y avait eu ni délégation officielle, ni intervention du prince et l'abstention avait donc été générale; si Charles VII se désintéressait ainsi de l'ouverture du concile de Bâle, c'est qu'il avait alors d'autres soucis, c'est aussi qu'il ne s'agissait plus, comme au temps de son père, du grand schisme à finir, mais seulement d'une réforme où l'on pouvait affecter de voir une affaire purement ecclésiastique. De fait, la question était également politique et par suite, au lieu de provoquer lui-même la discussion, en concile et devant des étrangers, d'institutions devenues nationales, il était avantageux au gouvernement d'attendre les évènements, sans risquer de se trouver isolé dans une démarche prématurée et seul exposé au ressentiment du Saint-Siège. Pour de semblables raisons, les autres princes eurent même attitude et le concile était chez eux moins généralement populaire qu'en France; or, il était convenu partout que les prélats d'un pays n'en sortiraient que sur l'invitation du souverain; ils s'abstinrent donc d'aller à Bâle. D'un autre point de vue, ils se groupaient d'ailleurs en deux classes : les uns, qui résidaient, pouvaient hésiter à abandonner pour un résultat

(1) Valois, IV, 40-41; cf. Haller, I, 213, 215.

douteux les devoirs qu'ils remplissaient sur leurs bénéfices, et les autres, qui ne résidaient point et couraient après la fortune, étaient peu intéressés à réformer l'Eglise.

Si donc le nombre des Pères était petit à Bâle, à l'ouverture du concile, le Pape n'avait pas le droit d'y reconnaître un symptôme favorable pour lui. Malheureusement, Eugène s'y trompa; dès ce moment, et incapable dans la suite de modifier son opinion devant les faits, il ne vit à Bâle qu'une poignée de mécontents et se flatta de les disperser aussitôt qu'il lui plairait.

En face de ces illusions, qu'il ne cachait point, les prétentions du Concile s'élevaient, très manifestes aussi. Dès le mois d'avril 1431, les quelques Pères présents, sans hésiter à se prendre ni à se donner pour les représentants de l'Eglise universelle, sommaient Cesarini, le président que le Pape leur avait assigné, de venir prendre son poste; occupé en Bohême, le légat leur envoya pour le représenter, Jean de Palomar, docteur en décrets, et Jean de Raguse, Dominicain fameux, qui arrivèrent au concile le 19 juillet. Dès le 23, les Pères étaient assez nombreux pour tenir une première réunion et faire actes d'autorité : s'entremettre entre l'Autriche et la Bourgogne pour arrêter une petite guerre qui troublait les environs de Bâle; passer un accord avec les bourgeois pour la sécurité de l'assemblée; adresser aux prélats des circulaires, les sommant de venir siéger au concile ; inviter les Tchèques à un colloque sur le conflit hussite; entamer les négociations avec l'Eglise d'Orient. Ils se mêlaient de tout en souverains juges et manifestaient leur ferme intention de traiter et mener à bien les trois grandes affaires dont ils avaient composé leur programme : l'extirpation de l'hérésie, la réforme et le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens (1).

Ce n'était pas pour faire tomber les prévisions du Pape; à la vérité, le 12 mars, en confirmant le choix de Cesarini que Martin V avait fait pour présider l'assemblée, il avait reconnu

(1) Hefele, VII, 432-441.

le Concile, alors à peine ouvert, mais, dans sa lettre au légat, perçait déjà une vague menace (1) et chacun sentait que la lutte était proche. Elle ne devait pas s'ouvrir à Bâle: le président Cesarini, nommé par Eugène et son représentant, ne partageait pas les sentiments de la cour de Rome contre le concile général ; au contraire, pendant sa légation en Allemagne, il en avait compris la nécessité et, fidèle de par sa nationalité, de par sa situation de cardinal, de par son caractère, à l'autorité pontificale, il devait, pendant plus de six ans, chercher laborieusement et opiniâtrement un terrain de conciliation. Aussitôt libre, il était arrivé à Bâle, le 9 septembre, et dès lors sourd aux insinuations, aux ordres même plus tard qu'Eugène mal informé lui multipliait, il garda son poste difficile, loyal au Pape et au Concile.

Ainsi le délégué officiel du Saint-Père ne représentait pas sa pensée intime. On le comprit vite à Bâle et dès le mois de septembre 1431 commença la série des ambassades du Concile au Pape et du Pape au Concile qui allait, après deux conflits, aboutir au schisme. Une partie de ces négociations se tint donc à Rome sous les yeux d'Aleman, qu'Eugène informait et consultait avec les autres cardinaux. Le premier membre qu'il vit de ce Concile, qu'un jour il devait présider, ce fut Jean Beaupère, chanoine de Besançon, ambassadeur envoyé par les Pères. Arrivé à Rome en octobre (2), ce personnage semble avoir singulièrement rempli sa mission: il représenta, paraît-il, la situation du Concile comme fort précaire, insistant sur les dangers que lui faisait courir la guerre austro-bourguignonne et sur les mauvaises dispositions des bourgeois de Bâle, qu'il disait infectés de hussisme; évidemment, il ne parlait pas selon ses instructions, mais de la manière qu'il savait agréable à la curie; à Sienne, déjà, il avait exécuté rapidement semblable évolution (3).

(1) *Ibid.*, 431.

(2) Il quitta Bâle le 17 septembre 1431 (Hefele, VII, 438).

(3) Hefele, VII, 442; cf. sur Jean Beaupère, Quicherat, *Procès de*

Aux esprits qu'aucune prévention ne disposait contre le Concile, les rapports de Beaupère, si vraiment il tint à Rome le langage qui lui fut attribué, ne pouvaient inspirer que le désir d'avoir de plus amples et plus sûres informations. Eugène pensa autrement : très préoccupé de sa situation politique en Italie, et soucieux de n'y pas ajouter les dangers d'un conflit spirituel ; convaincu que, dans l'opinion de la Chrétienté, tout progrès de l'assemblée et même chaque jour d'existence qu'elle gagnait marquait une défaite pour le le Saint-Siége, un empiètement sur son autorité, il voulait par un coup d'état disperser les Pères encore peu nombreux et chasser la menace que le décret de Constance avait suspendue sur la tête des papes avec la périodicité des conciles. Devant le sentiment public, il ne pouvait pas attaquer l'assemblée sur le terrain des principes et, pour l'atteindre, il cherchait des prétextes au moins plausibles. Beaupère les lui donnait. Il crut pouvoir dissoudre.

Pour un acte aussi grave, il importait beaucoup au Pape d'être soutenu par l'unanimité des cardinaux, qu'il pressa de contresigner la bulle de dissolution. Mais avec la guerre qu'il avait peu auparavant déclarée aux Colonna, la haine et le soupçon s'étaient introduits dans le sacré collège (1) ; du cardinal Prosper, membre de la famille proscrite, il était impossible d'avoir la signature ; d'autre part, à son conflit avec les parents de son prédécesseur, Eugène gagnait l'appui certain de deux autres cardinaux, Jourdain Orsini et Lucido Conti, dont il avait servi la haine héréditaire. Il pouvait encore compter sur Ardicino della Porta, bel esprit dont la carrière était toute de curie et sur Antoine Casini, arrivé lui aussi par des fonctions de cour où il n'avait pas appris l'indépendance. Pour les deux plus nouveaux membres du sacré collège, leur concours était

condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publiés pour la Soc. de l'Hist. de France, Paris, 1841, I, 29, n. 1.

(1) Blondus, 458.

assuré : Eugène venait de les créer, un peu plus tôt qu'il n'était d'usage après son avènement et peut-être son but avait-il été de grossir ainsi sa majorité ; l'un d'eux, d'ailleurs, était son neveu François Condulmaro, qui s'acquit dans la suite une réputation détestable ; pour l'autre, Angelotto de' Foschi, il ne jouissait d'aucune considération (1).

En outre, le Pape obtint la souscription de quatre autres cardinaux, dont on ne peut croire la conviction bien arrêtée, puisque peu après ils adhéraient tous au concile de Bâle ; leur complaisance en 1431 peut s'expliquer diversement : Hugues de Lusignan venait d'être promu par Eugène au titre de cardinal-évêque ; Jean de Rochetaillée-sur-Saône, archevêque de Rouen qui devait donner d'autres preuves de sa versatilité, conta plus tard qu'il avait signé au lit, malade et trompé ; Antoine Correr, proche parent du Pape, également alité, donna, disait-il, son consentement sur l'assurance mensongère que le légat Cesarini approuvait la dissolution (2) ; Jean Casanova, dominicain, créé par Martin V à la fin de sa vie, venait à peine de recevoir d'Eugène IV le chapeau et le titre de St-Sixte.

Des autres cardinaux, la plupart étaient absents de Rome : les uns en Espagne, comme Dominique Ram, Pierre de Foix, Alfonse Carillo ; les autres en France comme Henri Beaufort et Nicolas Albergati ; le cardinal Branda, obéissant à la politique de son maître, le Visconti, travaillait pour le Concile à la cour de Sigismond, roi des Romains (3). Enfin, avec Cesarini qui se trouvait à Bâle, le sacré collège comprenait encore un cardinal dont la situation n'était pas nette, Dominique Capranica, gouverneur sous Aleman de Forli et d'Imola, évêque de Fermo ; Martin V l'avait créé cardinal, mais il était mort avant de lui avoir imposé le chapeau ; les ennemis de Capranica, parmi lesquels Aleman se rangea, en prirent prétexte pour lui

(1) Cugnoni, 358 ; Gregorovius, III, 748, n. 121 ; Platina, 263.
(2) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 38.
(3) Haller, II, 93 ; Osio, III, 79.

interdire l'entrée du conclave et quelque temps après, poursuivi par Eugène, il s'enfuit et s'embarqua pour Bâle (1). Comme lui, tous ces cardinaux qui, en novembre 1431, ne se trouvaient pas à Rome, firent plus tard adhésion plus ou moins formelle au Concile, conformément à l'engagement solennel qu'ils avaient pris au conclave ; la capitulation que tous y avaient jurée et que, après son avènement, le Pape avait publiée en la confirmant, portait en effet, outre les clauses favorables au sacré collège, que le concile se tiendrait et que la réforme s'y ferait (2).

A cette promesse, Eugène se dérobait, et dans sa nouvelle attitude il était soutenu par dix des cardinaux présents à Rome, adhésions qui lui conféraient peu d'autorité, car on savait trop combien, à un cardinal résidant auprès du Vatican, il était difficile de résister à la volonté pontificale. Et cependant, deux membres du sacré collège firent au Pape, en face, une opposition qui les rendit aussitôt célèbres et combla de joie le Concile et ses amis, en diminuant l'autorité d'Eugène (3). L'un était Jean Cervantès, espagnol, qui devait conserver pendant toute la querelle une attitude indépendante ; il revenait alors de légation et, requis de souscrire à la bulle de dissolution, il protesta que le Pape outrepassait son droit, en invoquant à l'appui de son dire les décisions du concile de Constance, dont il portait constamment le texte sur lui pour confondre ses adversaires (4).

A ce gêneur, un autre se joignait, dont la résistance avait subi plus d'assauts, puisque, depuis l'ouverture du concile, il n'avait pas quitté Rome. C'était Louis Aleman, que rien n'avait jusque-là distingué des autres cardinaux et qui, par

(1) Pastor, I, 199 et s. ; Haller, I, 247 et 251.

(2) Raynaldi, a. 1431, nº 7.

(3) Deux ans après, on rappelait encore cette opposition comme infirmant l'autorité d'Eugène dans la dissolution, Haller, II, 430.

(4) Jean de Ségovie, l. II, ch. 4.

cette opposition, attira dès ce jour sur lui l'attention de la Chrétienté, le respect du Concile et de tous ses amis, entre autres de ce roi des Romains dont jadis, à Constance, il avait servi les adversaires. Invité à donner sa signature, il refusa, multiplia les objections, prédit même au Pape qu'il se verrait obligé de rétracter cette dissolution (1).

Contre elle, en effet, tout militait, et d'abord le droit ecclésiastique de l'époque : le Concile, dit son historien, était fondé sur quatre très fermes bases et immobiles colonnes, les autorités du concile de Constance, du concile de Sienne, de Martin V et d'Eugène lui-même; il ne semblait pas alors que le pape régnant, pût-il même retirer la confirmation qu'il avait donnée, anéantît le droit à l'existence conféré au concile par les deux assemblées antérieures et par Martin V (2). Cette opinion générale, il n'est pas douteux qu'Aleman la partageât. A la vérité, quand le pape précédent avait dissous le concile de Sienne, il n'avait pas songé à protester; mais, outre que, depuis, il avait, en recevant le chapeau de cardinal, assumé une responsabilité dans le gouvernement de l'Eglise, notre cardinal pouvait signaler, entre la conduite de Martin V et celle de son successeur, cette différence que, quand il avait été dissous, le concile de Sienne avait vécu et qu'au contraire, en novembre 1431, dissoudre le concile de Bâle qui n'avait pas encore tenu de session, c'était une imprudente infraction aux décrets de Constance. Politiquement, tout déconseillait aussi la dissolution : Eugène n'avait pas, comme son prédécesseur, préparé les esprits; au contraire, il avait surexcité les méfiances et les soupçons; il s'était aliéné les princes italiens dont Martin V aurait eu l'appui en cas de conflit; en France, la situation éclaircie en faveur du roi Charles lui permettait, ainsi qu'à son clergé, d'intervenir au lieu de laisser faire comme à Sienne; l'Empire enfin et le roi des Romains, dont

(1) *Ibid.*, l. II, ch. 4 et l. XIV, ch. 8.
(2) *Ibid.*, l. II, ch. 1.

nul n'avait parlé en 1424, exaspérés maintenant de leur défaite par les Hussites, voulaient le concile, dont ils attendaient un remède et faisaient d'autant mieux une question nationale, qu'il se tenait en Allemagne.

A ces considérations, qu'Aleman sans doute lui présenta, Eugène répondit en invoquant le petit nombre des Pères, argument peu canonique ; les mauvaises dispositions des bourgeois de Bâle, simple allégation que l'avenir devait démentir ; la guerre austro-bourguignonne, qu'une trêve précisément venait de clore (1) ; la proposition enfin qu'il venait, non sans dessein, de présenter aux Orientaux, de tenir un concile gréco-latin en Italie, persuadé qu'il se disait qu'un rendez-vous à Bâle ne serait jamais agréé par les Grecs ; mais, outre qu'il n'avait reçu encore aucune réponse, l'issue de ces négociations était si incertaine et leur durée probable telle, qu'il était difficile d'y voir un motif pour dissoudre par anticipation le concile de Bâle (2).

Ce sont pourtant ces prétextes que, passant outre à toutes les objections, Eugène invoqua dans sa bulle du 12 novembre 1431, qui prononçait la dissolution du concile de Bâle, en convoquait un autre à Bologne pour un an et demi plus tard, et en promettait un troisième, dix ans après, à Avignon ; l'avenir, on le voit, inquiétait peu le Pape, si, en dispersant à son gré les assemblées, il affirmait sur elles son autorité. Cette bulle resta secrète ; un nonce partit pour la publier à Bâle, où la fermeté de Cesarini l'en empêcha ; informé de ce fait, et de la convocation adressée aux Tchèques par les Pères, dont il se fit un nouveau prétexte en voulant y voir une atteinte aux condamnations canoniques déjà portées contre le Hussisme, Eugène ajouta ce grief aux autres dans une nouvelle bulle de dissolution, du reste en tout semblable à la première, que,

(1) Plancher, *preuves*, nos 82, 83, 86, 100.

(2) Contre la dissolution, voir les arguments du Concile (Haller, I, 279-307) et surtout de Cesarini (Hefele, VII, 452-457 ; Pastor, I, 219).

pour forcer la main à Cesarini, il fit publier à Rome, le 18 décembre 1431, et notifier le même jour à tous les princes et prélats de la Chrétienté (1).

L'impression fut immense. A Bâle, un nouvel enthousiasme réchauffa l'ardeur des Pères et, par lettre encyclique du 21 janvier 1432, ils annoncèrent au monde leur inébranlable résolution de demeurer assemblés et de représenter l'Eglise en concile œcuménique. Ailleurs, dans les écoles, il n'était plus question que de l'autorité du concile général : « c'était comme une formule magique qui fascinait l'univers » (2). Quant aux rois et princes souverains, invités par l'initiative d'Eugène à reprendre dans les affaires ecclésiastiques le rôle qu'ils avaient tenu pendant le grand schisme et dont le pontificat paisible de Martin V les avait dépossédés, chacun garda l'attitude la plus favorable à ses intérêts politiques. Presque tous, ils adhèrèrent au Concile : Charles VII, le roi des Romains, les ducs de Savoie, de Bourgogne, de Milan ; d'autres suivirent bientôt (3).

A Rome, l'effet de la bulle de dissolution fut d'exciter l'inquiétude et les passions. Il existait à la curie un parti ardemment hostile au Concile (4) et d'autre part, sous la direction d'Aleman et de son collègue Cervantès, quelques-uns inclinaient à soutenir les Pères ; la plupart, d'ailleurs, observaient une prudente expectative. Aleman lui-même, qu'on le remarque, n'a pas encore pris parti ; déjà le Concile s'est ouvert, déjà il a convoqué cardinaux et prélats, Aleman ne s'y est pas rendu ; si le Pape l'en empêchait, du moins aurait-il pu s'excuser et constituer un procureur ; il n'en a rien fait. De prime abord, il n'est pas partisan résolu du Concile, sentiment naturel chez un cardinal grandi à la cour de Martin V. Ce qu'il prétend seu-

(1) Jean de Ségovie, l. II, ch. 3. L'existence de la bulle du 12 novembre, contestée par Cecconi, I, 51-56, et par Hefele, VII, 446-448, est attestée par Eugène lui-même, Haller, I, 246..

(2) Pastor, I, 219.

(3) Jean de Ségovie, l. II, ch. 23 et s. ; l. III, ch. 16.

(4) *Ibid.*, l. II, ch. 14.

lement, c'est qu'Eugène n'avait pas le droit de dissoudre et qu'il n'y avait pas intérêt, laissant d'ailleurs aux Pères de Bâle le soin de vérifier ou de démentir ses prévisions par la résistance ou la soumission.

Les évènements se précipitèrent en lui donnant raison; on apprit à Rome la détermination du Concile, on y reçut les vives protestations du roi des Romains et du président Cesarini, qui déclarait l'Eglise perdue si la dissolution n'était pas rétractée. De ces documents, adressés au Pape, des copies étaient remises aux cardinaux, dont on espérait une intervention; plusieurs, en effet, se laissèrent ébranler et se rangèrent à l'avis d'Aleman. Pour Eugène, il tint bon et sa réponse fut, le 11 février 1432, une bulle encyclique qui maintenait la dissolution; engageant résolument la lutte sur le terrain politique, il y fut aussitôt suivi par le Concile et, entre les deux partis, s'ouvrit alors un duel de lettres et de missions aux princes et aux prélats, combat acharné où les Pères accusaient le Pape d'employer l'argent, les promesses et les faveurs (1).

Déjà lettres et nonces étaient partis pour toute la Chrétienté lorsque, le 28 février, deux ambassadeurs du Concile arrivèrent à Rome : l'un d'eux, Louis de la Palud, évêque de Lausanne, était le compatriote et l'ami d'Aleman. Sous prétexte d'éclairer le Pape, ils venaient le sommer de retirer la dissolution, laissant entrevoir que, en cas de rupture, la Chrétienté pourrait bien se déclarer pour le Concile; en outre, ils plaidèrent leur cause devant chacun des cardinaux et Aleman reçut d'eux, comme ses collègues, un mémoire écrit en faveur des Pères. Ainsi documenté, le 6 mars, il se rendit au Vatican où les ambassadeurs, sans être traités comme envoyés d'un concile œcuménique, furent cependant admis à parler devant le Pape et les cardinaux; Louis de la Palud discourut contre la dissolution. Le lendemain, réunis à la Minerve pour la Saint-Thomas, les

(1) Jean de Ségovie, l. II, ch. 16, 18, 19; l. III, ch. 4, 10; Haller, I, 121; Hefele, VII, 457-458.

cardinaux Aleman, Cervantès, Orsini, de Rochetaillée, Correr, de Lusignan, Casini et Casanova conférèrent longuement sur la question; hors les deux premiers, dont nous avons signalé l'attitude, les autres avaient souscrit la bulle de dissolution; qu'ils vinssent à présent tout remettre en question, c'est la preuve du travail qui s'était fait à Rome dans les esprits; quatre d'entre eux firent peu après adhésion au Concile. Ce mouvement du sacré collège impressionna-t-il Eugène? En tout cas, il ne se décida qu'à une démarche qui, sans donner satisfaction au Concile, devait amener un jour le Pape à se soumettre: le 21 mars, en présence des cardinaux, il répondit aux ambassadeurs des Pères qu'il enverrait à Bâle pour y faire connaître ses intentions (1): sous le mot congrégation, dont il qualifiait le Concile, c'était bel et bien reconnaître en fait l'assemblée qu'il prétendait avoir dissoute.

En même temps, le roi des Romains pressait Eugène de revenir sur la dissolution au nom des intérêts de l'Eglise et de l'Allemagne en particulier; malheureusement, il s'était mis dans une position qui gênait beaucoup ses démarches; assez à l'étourdi, il venait de quitter l'Empire, où le désordre était à son comble depuis la victoire des Hussites, pour chercher sa couronne impériale à Rome et traverser l'Italie, où son autorité prêtait à rire. Lié envers le Concile par sa politique et de formelles promesses, excité encore en sa faveur par le Visconti, son allié nécessaire et l'implacable ennemi d'Eugène (2), il était d'autre part obligé de ménager le Saint-Père, afin d'en obtenir l'autorisation de venir se faire couronner à Saint-Pierre. Il ne pouvait pas y songer avant le rétablissement de la paix dans l'Eglise et dix-huit mois il y travailla, envoyant à Rome et à Bâle lettres sur lettres et force ambassades, tandis qu'il errait de ville en ville, hôte incommode et mal venu. Dès le mois de

(1) Jean de Ségovie, l. II, ch. 13, 14; l. III, ch. 5, 10; Mansi, XXX, 92-98.

(2) Sur cette attitude du duc de Milan, Osio, III, 39, 53, 66, 79, 82.

janvier, il avait ouvert les négociations et, après un échange de propos aigres-doux (1), le 24 avril, en audience solennelle, Eugène répondit aux ambassadeurs du roi des Romains que leur maître eût à se mêler de ses affaires, en termes dont la vivacité s'accentua dans une lettre qu'il écrivit alors à Sigismond, pour l'inviter à laisser là théologie et droit canon et à reprendre son métier de soldat, qu'il n'avait pas toujours si heureusement exercé. A cette audience du 24 avril, Aleman s'abstint de paraître et quatre cardinaux avec lui, éclatante manifestation qui fut très commentée et remplit d'espérance les hommes de Bâle ; avec Cervantès, les nouveaux dissidents étaient Correr, Lusignan et Casanova ; Jean de Rochetaillée n'osa pas encore les imiter, mais quand les amis du Concile comptaient à eux cinq ou six cardinaux, c'était lui le sixième : l'exemple d'Aleman avait porté ses fruits (2).

L'opposition muette d'une partie du sacré collège n'avait d'ailleurs pas empêché les rapports de s'altérer entre le Pape et le roi des Romains ; dans cette tension extrême, le mois de mai 1432 s'écoula et dans une expectative bien dangereuse pour l'autorité pontificale. Le 6 juin, un coup de théâtre éclata : à l'heure de prime, un émissaire de Sigismond afficha sur la porte de Saint-Pierre le décret que, le 29 avril, en sa troisième session, le Concile avait porté pour inviter le Pape à retirer la bulle de dissolution et le sommer, lui et les cardinaux, de se présenter à Bâle dans un délai de trois mois, à peine d'être jugé par contumace. Par cet acte, pas décisif dans la voie révolutionnaire, les Pères reprenaient les procédés dont le concile de Constance avait usé contre des pontifes douteux ; de les ressusciter, quelle qu'eût été son imprudence, contre un pape légitime, c'était au contraire une audace inouïe (3). Aussi, ce

(1) Sur ces négociations, Aschbach, IV, 57 et s. ; Jean de Ségovie, l. III, ch. 6, 7, 8, 12.

(2) Jean de Ségovie, l. III, ch. 9.

(3) *Ibid.*, l. III, ch. 15 ; Mansi, XXX, 147 ; Pastor, I, 220, 221

6 juin, l'émotion fut-elle immense à Rome lorsque les employés de la curie, en venant au Vatican, lurent le décret affiché ; le bruit se répandit aussitôt que le Concile citait pape et cardinaux et, dès lors, l'anxiété et les incertitudes d'Aleman durent croître ; ce n'était plus simplement d'une question d'opportunité qu'il s'agissait, mais il se trouvait pris entre deux devoirs. Quelques jours plus tard, une nouvelle lettre du tenace Cesarini vint souligner encore le péril de la situation et la nécessité où le Pape était de modifier son attitude (1). Il s'y décida et, le jour même où le décret de citation fut affiché, ses nonces partirent pour aller proposer aux Pères, qu'il prétendait indûment réunis, de désigner eux-mêmes, mais dans les Etats pontificaux, le lieu d'un futur concile, qu'Eugène consentait à ouvrir sans délai, pourvu que la dissolution qu'il avait prononcée demeurât acquise (2).

En même temps, reprenant les négociations avec Sigismond, qui pouvait devenir un utile intermédiaire, le Pape lui fit part des propositions qu'il envoyait présenter à Bâle ; pour faire tomber les objections tirées par le roi des Romains de la nécessité immédiate d'un accord avec les Hussites et d'une réforme de l'Eglise allemande, il consentait à ce que, en attendant l'ouverture du concile futur, les Pères assemblés à Bâle étudiassent ces questions, sous réserve de l'approbation du Saint-Siège ; hors de revenir sur la dissolution, il accordait tout et notifiait ces concessions sous la forme solennelle d'une bulle, datée du 26 juin (3).

Cet arrangement sourit au roi des Romains, à qui son rôle de chevalier errant au service de l'idée conciliaire commençait à peser ; il fit tout, mais en vain, pour amener à cette transaction l'intraitable assemblée, qui se déclara résolue à ne pas mettre bas les armes avant d'avoir obligé Eugène à proclamer,

(1) Jean de Ségovie, l. III, ch. 23.
(2) *Ibid.*, l. III, ch. 19; Hefele, VII, 485-487.
(3) Mansi, XXX, 161, 164.

par une rétractation formelle, le principe qu'il avait voulu abolir de la supériorité du concile sur le pape et, par conséquent, de l'incapacité du pape à le dissoudre (1).

Plus avisé que Sigismond, Aleman avait senti que les concessions du 26 juin n'amèneraient pas la paix ; à ce prix, du reste, lui-même ne la désirait plus. Dès cette époque, il avait pris parti et quitté pour toujours la neutralité bienveillante dont il s'était jusque-là contenté à l'égard du Concile. De ce changement, survenu entre novembre 1431 et juillet 1432, on ne saurait s'étonner, puisque dans toute la Chrétienté princes et prélats faisaient alors pareille évolution ; comme la plupart de ses contemporains, après avoir blâmé la violence du Pape sans adhérer lui-même au Concile, Aleman fut peu à peu attiré du côté de Bâle par la fermeté des Pères, dont le contraste avec les hésitations d'Eugène pouvait dissiper bien des incertitudes. Leurs décrets de la troisième et de la quatrième session vinrent bientôt intéresser sa conscience ; si le Pape avait tort, et pour la théologie de l'époque rien n'était plus vraisemblable, Aleman ne pouvait pas se dérober à la sommation canonique qu'il avait reçue du Concile, en sa qualité de cardinal, de venir siéger au milieu des Pères assemblés dans le Saint-Esprit et représentant l'Eglise universelle. Cervantès enfin, le premier de ses collègues qui eût partagé son opinion, put achever de le convaincre par l'exemple qu'il donna vers le commencement de juillet; mandé à Rome par le Pape, d'une ville voisine où il était en villégiature, il s'enfuit et parvint à Bâle en novembre, aux acclamations des Pères (2). Par des précautions et des avertissements, Eugène sut empêcher quelque temps ses collègues d'imiter Cervantès.

Il fallait bien cependant faire quelque chose et montrer au Concile, autrement qu'en s'abstenant de souscrire aux bulles et

(1) *Ibid.*, 159 ; Jean de Ségovie, l. III, ch. 28.
(2) Jean de Ségovie, l. III, ch. 44 ; Haller, II, 277.

de paraître aux consistoires, que l'on était avec lui. Aleman s'entendit donc avec les cardinaux dont les sentiments étaient les siens. Trois mois auparavant, c'étaient Correr, de Lusignan, Casanova et Cervantès, qui venait de fuir ; à faire un pas décisif, Correr aussi avait peut-être précédé Aleman, ou du moins c'est à la même époque, mais sans se joindre à lui et par un acte personnel, que ce cardinal fit adhésion au Concile(1). De concert avec Louis, Lusignan et Casanova agirent; Jean de Rochetaillée, si longtemps incertain, vint enfin se ranger à leur parti, qu'embrassait aussi le plus nouveau des membres du sacré collège, Guillaume de Montfort, noble breton, créé par Martin V et tout récemment reçu par Eugène (2). Le 25 juillet, à l'église Saint-Jacques, sur la place Scossa-Cavalli, tout près de Saint-Pierre, ces cinq cardinaux, tous du reste étrangers à l'Italie, se réunirent et, à la mode du temps, firent rédiger et souscrivirent un acte notarié; dans cette pièce, ils rappellent qu'ils ont montré et remontré au Pape, inutilement, la nécessité du Concile et les dangers de la dissolution; que non seulement il ne s'est pas laissé convaincre, mais qu'il leur a refusé l'autorisation de quitter Rome, de sorte qu'ils sont dans l'impossibilité notoire de se rendre au Concile sans exposer leurs biens et leurs personnes; en conséquence, dans l'intention de manifester leur zèle et leur bonne volonté, en faisant adhésion au Concile, ils constituent leurs procureurs, pour les y représenter, les cardinaux Branda, Albergati, Carillo et Cesarini avec l'archevêque de Lyon, l'évêque de Lausanne et Jean de Palomar, docteur en droit(3).

Cet acte marque le premier pas d'Aleman dans la voie qu'il devait parcourir aveuglément jusqu'au bout. On voit qu'il était alors loin d'être seul de son opinion et qu'à quelques pas du Vatican, malgré les dangers d'une pareille

(1) Haller, II, 210.
(2) Aubery, 158.
(3) Jean de Ségovie, l. III, ch. 32.

manifestation, quatre de ses collègues n'hésitaient pas à se joindre à lui ; et le choix qu'ils firent ensemble de leurs procureurs prouve aussi qu'Eugène, à ce moment, n'avait pour lui ni la plus grande, ni la plus saine partie du sacré collège. Parmi les plus dignes caractères, en effet, et, chose remarquable, les plus vrais partisans de l'autorité pontificale, l'avis unanime des contemporains et des historiens range deux des procureurs d'Aleman, les cardinaux Albergati et Cesarini, celui-ci toujours à Bâle, celui-là demeuré neutre entre le Pape et le Concile, absorbé qu'il était alors par la paix à faire entre la France et l'Angleterre ; Carillo et Branda jouissaient également de l'estime universelle ; le second était alors en route pour Bâle (1) et le premier représentait les Pères dans le Comtat. Deux des autres procureurs désignés par les cinq cardinaux, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Lausanne, étaient des amis d'Aleman, qui le devaient soutenir jusqu'à la fin ; leur choix révèle que Louis eut une grande part dans l'acte du 25 juillet.

Après cette manifestation, il retomba dans l'expectative. On attendait le retour des nonces envoyés à Bâle ; Sigismond, dont la situation précaire devenait ridicule, n'avait pas désespéré d'amener le Concile à traiter sur les bases proposées par Eugène, et déjà les Pères l'accusaient de trahison. Pour les adoucir, il s'empressa de leur notifier l'adhésion d'Aleman et des quatre autres cardinaux, et de leur en envoyer le texte. Le 3 septembre, on lut sa lettre à Bâle, avec la pièce du 25 juillet ; séance tenante, Cesarini et Branda déclarèrent accepter la procuration qui leur était donnée. Trois jours plus tard, comme expirait le délai de trois mois consenti le 6 juin aux membres du sacré collège, Louis fut excusé ainsi que ses co-signataires et les cardinaux Correr, Cervantès, Carillo, Ram, Colonna, Beau-

(1) Haller, II, 195 ; cf. sur le cardinal Branda, Vespasiano, *Virorum illustrium CIII qui sæculo XV extiterunt vitæ (Spicilegium Romanum*, I, Rome, 1839, p. 155).

fort et de Foix, qui tous avaient constitué aussi des représentants à Bâle; de sympathie pour le Concile, quelques-uns d'entre eux n'en n'avaient guère, mais les Pères exerçaient alors un ascendant tel, que pour s'y dérober il fallait être à la cour d'Eugène, inféodé à sa politique pour des raisons de famille ou d'intérêt, comme étaient les cardinaux contumaces, Orsini, Casini, Conti, della Porta et Condulmaro, cinq seulement contre quinze (1).

Qu'en prenant position pour le Concile Aleman suivit seulement l'opinion générale, la preuve en est donc faite ; plus que bien d'autres même, en remettant toujours son voyage à Bâle, il garda les égards qu'il devait au souverain pontife. Déjà en effet, outre Cesarini, deux de ses collègues, Capranica et Branda, siégeaient avec les Pères; au cours de l'été 1432, deux autres cardinaux parvinrent à s'échapper de Rome et prirent le chemin de Bâle : c'étaient Rochetaillée et Correr (2). Ainsi, un mois ou deux après leur manifeste du 25 juillet, des cinq signataires, l'un, Guillaume de Montfort, était mort ; deux autres avaient abandonné le Pape, Rochetaillée et Lusignan, qui venait de passer dans le royaume de Naples ; seuls, Aleman et Casanova restaient encore à Rome ; hésitant à franchir un pas révolutionnaire, répugnant à fuir, ils espéraient encore qu'un accommodement viendrait harmoniser leur fidélité au Saint-Siège et leur dévouement au Concile. Leur attitude mécontentait les Pères et, à plusieurs reprises, en 1432 et 1433, quand expiraient les délais successivement accordés aux membres de la curie pour venir siéger à Bâle, les procureurs d'Aleman durent excuser son absence, en invoquant les gages qu'il avait donnés et la surveillance étroite à laquelle il était soumis par Eugène (3). En acceptant ces explications, les Pères rendaient à peine justice à ce que la position de Louis à Rome avait d'intolérable. Depuis, en effet, qu'il avait manifesté

(1) Mansi, XXX, 166 ; Jean de Ségovie, l. III, ch. 32 ; Haller, II, 214.
(2) Haller, II, 280, 295, 358 ; Jean de Ségovie, l. III, ch. 45.
(3) Haller, II, 219, 295, 364 ; Jean de Ségovie, l. IV, ch. 2 et 19.

publiquement son opinion favorable au Concile, il était espionné et tenu de près, car le Pape craignait, de lui plus que d'un autre à cause de sa réputation d'homme intègre et irréprochable, qu'en allant à Bâle il ne fortifiât ses adversaires; impuissant et resté presque seul de son parti, il perdait peu à peu tout espoir de voir la paix aboutir et le délivrer.

Au mois d'octobre, les nonces rapportèrent la réponse des Pères aux propositions faites en juin par Eugène; ripostant à son tour à ses provocations par une hautaine intransigeance, le Concile repoussait toute transaction et demandait la soumission pure et simple aux principes de Constance, de nouveau proclamés à Bâle (1). En même temps, on apprenait à Rome que l'intraitable assemblée se fortifiait rapidement par de nombreuses incorporations et des adhésions nouvelles; son ascendant croissait chaque jour, et le roi des Romains, craignant de s'être compromis par les négociations qu'il entretenait avec Eugène afin d'en obtenir sa couronne impériale, crut prudent de renouveler solennellement au Concile, par manifeste du 22 novembre, l'assurance de sa protection (2). Sans revenir encore sur la dissolution, le Pape comprit que de nouvelles concessions étaient nécessaires; vers la fin de décembre, il chargea quatre nonces d'aller à Bâle proposer aux Pères cette transaction: ils continueraient à siéger quelques mois encore, jusqu'à l'ouverture du concile futur, où ils se transféreraient immédiatement et que le souverain pontife présenterait comme simple continuation de l'assemblée bâloise; ce futur concile, ils en désigneraient eux-même le lieu, soit en Italie, dans les Etats pontificaux ou ailleurs, soit même en Allemagne, Bâle seule étant exclue; si leur choix tombait sur une ville italienne, le Pape s'engageait à les y rejoindre en personne (3).

(1) Jean de Ségovie, l. III, ch. 31; Hefele, VII, 487-489; Haller, II, 217.
(2) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 7; Aschbach, IV, 95.
(3) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 18; Hefele, VII, 528-529; Raynaldi, a. 1432, nº 19.

Combien peu d'espoir on pouvait fonder sur cette nouvelle ambassade, on le comprit vite à Rome, en apprenant que, par leur décret du 18 décembre, les Pères convoquaient à Bâle, sous les soixante jours, avec Eugène et les cardinaux, tous les membres petits et grands de la curie. L'émoi fut vif dans cette multitude, ainsi mêlée contre son gré à la grande querelle, moins habile à la juger qu'à discuter un coup de dé, soucieuse seulement du parti le plus sûr; d'obéir au Concile, était-ce possible, si le Pape fermait les portes de Rome? tenir le décret pour non avenu, c'était s'exposer, au cas probable où les Pères l'emporteraient, à l'exécution des peines qu'ils avaient portées, à la perte de tout, charges, titres et bénéfices. Aleman, mêlé à cette foule d'employés dont beaucoup avaient été ses subordonnés à la Chambre ou ses familiers dans sa maison de cardinal, dut user de son influence au bénéfice du Concile. On apprit chez le Saint-Père qu'une quantité de membres de la curie se préparaient à quitter Rome; le cas était grave et le 29 janvier, avant l'expiration du terme assigné par le décret de Bâle, Eugène convoqua, en sa chambre de parement, ses fonctionnaires de tout grade, que les cardinaux Orsini et della Porta, tout acquis au Pape, réussirent à rassurer. Cette émotion des peu scrupuleux *curiales* montre combien, jusque sous le toit du Vatican, les doctrines conciliaires avaient de force et combien il est inutile de chercher, comme on l'a fait, des raisons personnelles à l'attitude d'Aleman (1).

Le même jour, arrivaient à Rome des ambassadeurs envoyés par les électeurs du Saint-Empire; ces princes prétendaient au rôle d'intermédiaires et, bien aises surtout d'éclipser le roi des Romains, ils avaient intercédé auprès du Concile afin que le procès du Pape fût suspendu et nouveau délai consenti (2). Maintenant, ils faisaient demander à Eugène les concessions propres à ramener la paix; des conférences s'ouvrirent, aux-

(1) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 15 et 16.
(2) Haller, II, 281 et s.

quelles Aleman prit part, et chacun sentait que le Pape céderait quelque chose à cette intervention, jointe à la pression des circonstances et à l'ébranlement de toute la curie. En effet, le 14 février, en consistoire public où parut notre cardinal, une bulle fut lue par laquelle, faisant un pas nouveau dans la voie des concessions, Eugène acceptait la ville même de Bâle comme lieu de l'assemblée, à condition toutefois qu'elle ne serait réputée concile œcuménique qu'à partir du jour où elle serait constituée en vertu de cet acte de l'autorité pontificale, ratifié par les Pères (1). La dissolution de novembre 1431 demeurait acquise.

Aussitôt et satisfaits, les envoyés des électeurs partirent pour soumettre à Bâle ces propositions, et le Pape affecta de considérer le conflit comme terminé ; aux *curiales*, dont l'inquiétude croissait à chaque succès du Concile, il donna vers la mi-mars l'autorisation de répondre aux appels réitérés des Pères (2), sans rien relâcher d'ailleurs de la surveillance étroite qu'il exerçait sur Aleman et autres personnages dont l'arrivée à Bâle eût pu grandir le prestige de l'assemblée. Dans l'entourage d'Eugène, à son exemple, on feignait de croire à la paix ; l'un de ses plus fidèles agents, le cardinal della Porta, envoya par procuration son adhésion au Concile (3); deux de ses collègues, entièrement dévoués comme lui à la politique pontificale, Jourdain Orsini et Angelotto des Foschi, furent désignés avec les cardinaux de Foix et Albergati, l'un et l'autre absents de Rome, pour aller présider le Concile au nom du Pape conjointement avec Cesarini (4). L'honneur était grand pour l'assemblée ; il est vrai qu'Albergati n'y parut que six mois plus tard et ne s'y présenta point comme président (5), et que, pour les

(1) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 17; Hefele, VII, 529-530.
(2) Jean de Ségovie, l. IV., ch. 17.
(3) *Ibid.* l. IV, ch. 20.
(4) Le 20 février (Jean de Ségovie, l. IV, ch. 17), ou le 1er mars (Raynaldi, a. 1433, nº 8).
(5) Haller, II, 479.

trois autres, on ne les vit jamais à Bâle ; pour partir en effet, ils attendaient prudemment de savoir quel accueil ferait le Concile aux nouvelles concessions du Saint-Père.

Ces dispositions des Pères, on les connut à Rome au commencement de mai ; une irréductible hostilité les inspirait : loin d'accepter la réouverture officielle de l'assemblée à Bâle même, consentie par la bulle du 14 février, ils voulaient y voir, comme dans la dissolution de 1431, un outrage aux dogmes de Constance, qui ne laissaient pas au Souverain Pontife le droit de dissoudre un concile ou d'en suspendre à son gré les pouvoirs ; ce qu'ils persistaient à réclamer, c'était que le Pape, en retirant la dissolution, s'avouât l'inférieur et le serviteur du Concile. Pareille opiniâtreté paraîtra grande peut-être, pour une assemblée qui ne comptait alors que soixante-quinze votants ; mais il ne faut pas l'oublier, pour la plupart des contemporains comme pour les Pères de Bâle et notre cardinal, les décrets publiés à la fin du grand schisme par les Pères de Constance, réputés infaillibles, constituaient les assises divines de l'Eglise renouvelée ; en y dérogeant, c'était à leur sens bien plus qu'un excès de pouvoir qu'Eugène avait commis, c'était un acte d'hérésie ; semblable conflit ne paraissait pas matière à transaction, et l'on n'attendait du Pape ni concession ni condescendance, mais une rétractation absolue et une entière soumission. Cette divergence dogmatique entre les nouvelles théories et la bulle du 14 février, les cardinaux présents à Bâle avaient été les premiers à la signaler ; ils s'étaient plu aussi à y relever mainte erreur de fait. Bien plus, sentant que, si à la fin le Pape cédait, le terrain des principes leur manquerait, les plus acharnés de ses adversaires avaient commencé dès lors à s'en prendre publiquement à sa personne et à son administration temporelle (1). Le nonce qui vint à Rome avec ces mauvaises nouvelles n'apportait pas encore la réponse officielle des Pères ; afin

(1) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 9 et 25 ; Haller, I, 308-309.

de la rendre plus favorable, il engagea Eugène à de plus amples concessions ; le Pape se contenta d'affirmer son désir de conciliation par deux nouvelles bulles, des 7 et 8 mai, qu'il fit présenter à Bâle par ses envoyés (1) ; pas plus chez lui que chez Aleman, il ne pouvait subsister aucun espoir sur l'issue de ces négociations.

Déjà d'ailleurs il s'était rapproché du roi des Romains, dont la position en Italie tendait à s'améliorer; en l'obligeant à prendre ouvertement parti contre lui pour le Concile, Eugène eut risqué très gros jeu; il le comprit et sut mettre à profit l'impatience de Sigismond, que son interminable séjour à Sienne commençait à lasser et qu'impressionnait médiocrement le mécontentement des Pères, hostiles à tout accommodement. Avant la mi-avril, entente fut conclue : le Pape recevrait le Roi à Rome et l'y couronnerait, sans lui demander actes ni paroles contraires aux engagements qu'il avait pris avec le Concile; de son côté, Sigismond promettait, en termes habilement généraux, de tenir Eugène pour pape légitime et de travailler à ce que chacun lui rendît les honneurs dus à sa dignité (2); à cet arrangement, qui réservait la liberté d'action des deux parties, l'un gagnait d'infliger un échec d'amour-propre à ses adversaires (3), et l'autre, de sortir honorablement de son équipée italienne.

Le 21 mai 1433, avec les magistrats de la ville et les officiers de la curie, notre cardinal et ses collègues furent à la porte Castello, au-devant du roi des Romains, qui fit son entrée, précédé de la couronne, du sceptre, du globe et de l'épée; en grande pompe, on l'accompagna jusqu'à Saint-Pierre; sur les degrés de la basilique, Eugène l'attendait : Sigismond lui baisa le pied, la main et le visage; ensemble, ils entrèrent ensuite

(1) Hefele, VII, 533.

(2) Aschbach, IV, 99-112; Hefele, VII, 534; Jean de Segovie, l. IV, ch. 25 et 27.

(3) Cf. lettre du camérier aux nonces de Bâle, Haller, I, 311.

dans le vestibule de l'église, où un autel était dressé sur lequel le Roi devait prêter le serment traditionnel; mais on convint alors de renvoyer cette formalité au jour du couronnement et chacun rentra chez soi (1). Aleman s'empara de Sigismond et le conduisit à son palais, logement assigné au prince par les ministres du Pape, tandis que ses officiers et familiers se répandaient au Saint-Esprit et dans le Borgo. A la Pentecôte, dix jours plus tard, le Roi quittait à cheval l'habitation du Cardinal et se rendait à Saint-Pierre; dans le vestibule, devant le Pape et le sacré collège, il prêta le serment; puis Aleman et deux de ses collègues le conduisirent processionnellement au Latran, où ils le consacrèrent chanoine à l'autel de saint Maurice; revenus à Saint-Pierre, tous prirent place au chœur et, après l'épître de la messe solennelle, Eugène posa la couronne sur la tête de Sigismond et lui mit entre les mains l'épée, le globe et le sceptre; ils échangèrent le baiser de paix; plusieurs jours, les réjouissances se prolongèrent autour de l'Empereur et du palais d'Aleman (2).

Au milieu des fêtes, notre cardinal n'avait pas oublié la question du Concile; à la fin de juin, au commencement de juillet, de mauvaises nouvelles arrivèrent de Bâle; les Pères avaient officiellement répondu aux dernières propositions du Saint-Père par un refus, en lui déniant le droit de faire ou de défaire les conciles à son bon plaisir, en protestant que la supériorité du concile sur le pape était de foi, en priant Dieu qu'il adoucît le cœur du Souverain Pontife et l'amenât à résipiscence (3). Quel était l'état des esprits à Bâle, Aleman pouvait encore s'en rendre compte en apprenant que ses collègues y préparaient la déposition d'Eugène et que, en attendant, il était ouvertement question de le suspendre (4). Enfin, et ceci

(1) Aschbach, IV, 113-114; Infessura, 1876-1877; Gregorovius, III, 706.

(2) Aschbach, IV, 114 et s.; Infessura, 1877.

(3) Jean de Ségovie, l. IV, ch. 37; Hefele, VII, 536.

(4) Jean de Ségovie, l. V, ch. 2.

le touchait davantage, il savait que, par décret porté le 27 avril en sa onzième session, le Concile avait mandé tous les cardinaux, sous un délai de quatre mois, à peine de suspension temporaire et de privation définitive après deux autres mois (1).

Comment espérer qu'avant l'expiration de ces délais un accord serait intervenu ? Braver les ordres de l'assemblée, encore qu'il eût affirmé sa bonne volonté, c'était risquer une condamnation, la confiscation de ses dignités et bénéfices. Motif plus puissant peut-être, jusqu'à quand sa conscience lui permettrait-elle de résister à l'appel du Saint-Esprit qui parlait, pour lui, par la bouche des Pères ? S'exposerait-il à une excommunication ? Finirait-il par s'isoler dans une pareille attitude ? Déjà sept cardinaux se trouvaient au Concile, tous hommes illustres tels que Cesarini, Rochetaillée, Capranica, Correr, Cervantès, Carillo et Branda ; un huitième, Nicolas Albergati, insoupçonnable d'hostilité au Pape, allait quitter la France et arriver à Bâle (2). Vers le même temps, le roi Louis III, souverain de son temporel provençal, envoyait à l'assemblée prélats et procureurs (3). Toute la Chrétienté adhérait au Concile et lui, Aleman, allait-il demeurer à Rome, confondu parmi ses ennemis ?

Comme il était dans cette indécision, il ne put manquer d'être impressionné par l'arrivée de Sigismond, qui sut tirer parti, pour influencer notre cardinal, du long séjour qu'il fit chez lui à Rome. Or, l'accord de l'Empereur avec le Pape n'était pas tel que les soupçonneux Pères de Bâle voulaient le croire. Naturellement, tant qu'il se trouvait à Rome et pour éviter tout incident désagréable, Sigismond faisait engager le Concile à renvoyer le procès du Pape et tout ce qui pourrait produire du scandale. Mais si, pour avoir enfin sa couronne, il avait pratiqué sa maxime *nescit regnare qui nescit dissimu-*

(1) Hefele, VII, 531.
(2) Haller, III, 80.
(3) Jean de Ségovie, l. VI, ch. 2

lare (1), il ne renonçait point à fortifier l'assemblée bâloise pour affaiblir Eugène, estimant ceci utile à ses intérêts en Italie et cela favorable à sa politique allemande. Dans ces dispositions, Sigismond comprit quel appoint donnerait aux Pères la fuite d'Aleman, témoignage à la fois de leur irrésistible autorité et de la pression qu'Eugène exerçait sur les consciences; par cette nouvelle recrue, il espérait aussi se réconcilier le Concile où il était devenu suspect; il y annonçait sa prochaine arrivée et, parmi les cardinaux dont il promettait d'être accompagné (2), il comptait certainement notre cardinal d'Arles.

En même temps qu'il l'engageait à partir, l'Empereur lui en fournissait le moyen par son allié le duc de Milan. Suivant en ceci comme ailleurs la politique opposée à celle de son prédécesseur, Eugène IV avait, en soutenant contre lui Venise et Florence, fait du Visconti le plus ardent partisan du Concile. Soit donc que Sigismond s'entremît entre eux, soit que le Milanais traitât directement avec notre cardinal, son ancien allié de Bologne, il s'empressa de mettre à la disposition d'Aleman les galères que sa ville de Gênes avait sur les côtes de Tuscie. Plusieurs fois, au cours du printemps 1433, des voiles gênoises vinrent ainsi croiser vers le port d'Ostie, prêtes à recevoir Aleman (3). Peu à peu, pendant les derniers mois, ses familiers étaient partis pour la Provence (4). Alors il avait demandé au Pape l'autorisation de se rendre à Bâle; Eugène l'avait refusée; à plusieurs reprises, le Cardinal réitéra sa requête et chaque fois il fut repoussé (5).

Il fallait donc essayer de fuir : trois cardinaux déjà en

(1) Aschbach, IV, 112.

(2) Jean de Ségovie, l. V, ch. 11.

(3) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17.

(4) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, Comptes 1418-66, f°s 484 v°, 485, 488 v°; Arch. du Vatican, Eugène IV, Reg. Div. Camer. 17, f° 134.

(5) Mansi, XXX, 625, lettre du duc de Milan au Concile.

avaient donné l'exemple, Cervantès, Correr et Rochetaillée; mais du moins avaient-ils pu sortir de Rome librement sous le prétexte d'une villégiature et, d'une ville des environs, l'évasion leur avait été beaucoup plus facile. Mis en garde par cette expérience, Eugène n'aurait pas même autorisé Louis à passer les remparts ; une surveillance rigoureuse était exercée autour de son palais et des gardes spécialement affectés à sa personne ne lui laissaient pas un moment de liberté (1). Dans ces conditions, il était périlleux de chercher à fuir; y réussît-il, Aleman savait combien son départ le rendrait odieux à la curie, où les cardinaux fugitifs étaient traités de scandaleux transfuges et signalés à la vigilance des amis du Saint-Père chez qui ils viendraient à passer (2). De laisser derrière soi pareille réprobation, c'était dur, et de s'exposer à perdre ses dignités, à voir confisquer ses bénéfices; de Capranica, en effet, de Colonna et de Lusignan, le Pape avait séquestré les biens; Correr lui-même était très menacé (3). Pour Louis, si Eugène s'abstint de faire saisir son temporel, ce put être à l'intervention de Sigismond, qui demeura quelque temps à Rome après notre cardinal; cette faveur fut tout exceptionnelle; Casanova, qui s'enfuit comme Louis et très peu plus tard, fut en effet privé de ses bénéfices (4); sur un traitement meilleur Aleman pouvait d'autant moins compter, que le comte de Provence, souverain de son archevêché d'Arles, était, en Napolitain, l'allié et le vassal du Saint-Siège.

Réputation, dignités, revenus, tout était donc compromis par une évasion heureuse ; en cas d'échec, bien pire était le danger. Qu'il se soit déterminé à une pareille tentative, cela seulement suffirait à prouver qu'Aleman était poussé par les plus impérieux motifs. Plus tard, au contraire, quand il eut attiré sur sa tête les colères de la curie, on attribua son attitude

(1) Jean de Ségovie, l. VI, ch. 2.
(2) Raynaldi, a. 1433, n° 24.
(3) *Ibid.* ; Haller, II, 508, 534.
(4) Raynaldi, a. 1433, n° 24 ; Haller, II, 496.

de 1433 à de mesquines raisons personnelles qui l'auraient animé contre le Pape ; à en croire la version que publièrent ses accusateurs et qui lui fut à lui-même, quatorze ans après, jetée à la face, furieux de s'être vu refuser par Eugène la dignité de camérier, il se serait vengé en fuyant à Bâle (1). En effet, le 31 décembre 1431, son vieil oncle Conzié était mort à Avignon (2) ; qu'il en eût volontiers accepté la succession, c'est peu douteux ; elle ne lui fut point offerte et, nous l'avons dit, le 23 janvier 1432, Eugène nomma camérier son neveu, le cardinal François Condulmaro, qui régissait depuis plusieurs mois la Chambre apostolique et dont le lieutenant, Pierre Assalbit, était l'ami de Louis et comme lui partisan du Concile (3). Dans ces conditions, la nomination de Condulmaro n'était ni une surprise, ni une mesure blessante pour notre cardinal ; d'autre part, et ceci confond tous ses accusateurs, son opposition à la dissolution, remontant à novembre 1431, est antérieure de trois mois à la cause prétendue qu'ils lui attribuèrent. Que, d'ailleurs, Aleman fût très en faveur à la cour pontificale, nous ne le prétendons pas ; il n'avait ni missions, ni légations ; mais, d'en conclure à une disgrâce, ce serait très exagéré : ses rapports avec le Pape étaient quotidiens et corrects, sa situation à Rome telle que sa dignité la faisait, et une preuve en est qu'il fut chargé de recevoir l'Empereur chez lui ; ses recommandés paraissent bien accueillis au Vatican (4). Personnellement, même, il obtenait ce qu'il avait à demander : une bulle du 10 février 1432 lui accorda la jouissance d'une maison en Avignon que son oncle de Conzié avait jadis reçue de Benoît XIII (5) ; auparavant, le 25 juillet 1431, à l'importante abbaye de Montmajour, que Martin V ne lui avait pas voulu conférer, il avait été nommé par Eugène IV, preuve que

(1) Mansi, XXXI, 67 ; Le Bouvier, 431 ; *Relation*, p. 14.
(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1713.
(3) Haller, II, 366, 382.
(4) Arch. du Vatican, Eugène IV, Reg. Div. Camer. 17, f° 56 v°.
(5) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1714.

son crédit n'avait pas tellement baissé. Son opposition au Pape, d'ailleurs, n'était point systématique ; il le soutint en deux graves circonstances, contre les Colonna et, très peu de jours avant de lui refuser sa signature à la bulle de dissolution, contre Capranica. Si, enfin, pour justifier la politique d'Eugène, on prétendait que tous les cardinaux et prélats favorables aux Pères, en 1433, avaient à se plaindre de lui, on ferait d'Eugène, au lieu de le défendre, un fort méchant homme, et ce serait injuste. Entre Aleman et lui, il n'y avait qu'une question de principe, mais elle était assez grave pour décider le Cardinal à fuir.

Sa détermination arrêtée et informé qu'une galère du duc de Milan, envoyée pour le chercher, venait d'aborder au port d'Ostie, il prit jour avec le capitaine du navire ; cette date ne nous est pas précisément connue, mais on la peut fixer entre le 12 et le 15 juillet 1433 (1). Ce jour-là, seul, à cheval, il quitta son palais près Saint-Pierre ; jeta-t-il un dernier regard sur la ville qui, depuis treize années, l'avait vu croître en âge et en dignités, qu'il avait administrée de la Chambre apostolique, d'où il était parti avec la pompe des légats, où il était revenu avec le chapeau de cardinal, sur cette ville où il ne devait plus paraître et où, quelques années plus tard, le Pape allait prononcer sa déposition et son excommunication ? C'est peu probable et plutôt songeait-il aux moyens de parvenir à la mer sans être ignominieusement ramené par les soldats d'Eugène ou les sbires de son collègue Orsini, dont il redoutait la vigilante hostilité.

Cavalier solitaire, il passe les portes sans être reconnu ; reste à gagner la côte en suivant le bord du Tibre, par la campagne sinistre où l'herbe meurt dans l'eau salée. Comme il s'avance le long du fleuve, le bruit de son évasion se répand à Rome et le cardinal Orsini envoie des gens à sa poursuite, qui

(1) La lettre du duc de Milan qui annonce au Concile la toute récente arrivée d'Aleman à Gênes (Mansi, XXX, 625) est du 21 juillet, la nouvelle avait pu mettre entre deux et cinq jours pour parvenir de Gênes à Milan et, de Rome à Gênes, la galère en avait mis quatre.

le rejoignent et sautent sur lui pour le saisir ; il pique des deux, s'échappe et laisse derrière lui ses agresseurs en maintenant sa monture à une allure désordonnée ; le malheur veut que, dans cette course folle sur le mauvais chemin, le pied manque au cheval ; Aleman tombe avec lui et si fâcheusement qu'il se blesse au genou. La bête détale et prend la campagne ; heureusement les soldats, qui tout à l'heure avaient atteint le Cardinal, se trouvent déjà hors de vue ; il renonce à rattraper son cheval et continue sa route en boîtant, anxieux, dressant l'oreille et tremblant que, dans sa marche lente, il ne soit rejoint par les hommes d'Orsini ; de la sorte, il arrive à la mer, à l'endroit où les Génois, pense-t-il, doivent le prendre ; point de galère à l'horizon et sans doute on le poursuit, sans doute on va l'atteindre ; désespéré, se remettant à la miséricorde divine, il s'accroupit, se cache dans des buissons, pour attendre, sans être vu des soldats pontificaux, si par bonheur la galère ne se montrerait pas. Bientôt quatre hommes surviennent qu'il entend parler et crier ; sa terreur croît, il se baisse encore et se tapit sous les ronces ; mais il reconnaît vite son erreur : ce ne sont pas les gens du Pape, ce sont quatre matelots génois qui, sortis de leur navire en voyant qu'il n'arrivait pas, le cherchent et l'appellent en criant ; alors il appelle à son tour, les hommes viennent, le tirent de son coin et, comme il ne peut plus marcher sur sa jambe blessée, le prennent sur leurs épaules et l'emportent. S'il n'a pas trouvé la galère, c'est qu'elle est de l'autre côté de l'embouchure du Tibre ; on passe le fleuve à gué, l'eau vient jusqu'à la bouche des matelots qui le portent et l'atteint lui-même. Enfin on arrive au bateau ; les vêtements déchirés par sa fuite à pied dans la campagne et les taillis, à demi-cassé par sa blessure au genou, trempé d'eau, on le jette sur le pont ; un moment, il demeure étourdi, mais le capitaine lui fait observer qu'il serait trop périlleux de rester à la côte, Aleman s'empresse d'en convenir, l'ancre est levée et la galère cingle vers le nord (1).

(1) Mansi, XXX, 625 ; Jean de Ségovie, l. V, ch. 14.

CHAPITRE IV

L'Archevêché d'Arles.

L'évasion était accomplie et rien n'empêchait plus Aleman de se rendre au Concile ; de Gênes, où sa galère se dirigeait, s'il allait directement à Bâle, la route était brève, mais notre cardinal avait d'autres projets. Peut-être hésitait-il encore à prendre place parmi les Pères, dont les derniers actes avaient manifesté l'obstination méchante et la haine contre Eugène. Par sa fuite périlleuse et si contraire à tous ses intérêts, il avait montré son obéissance aux décrets du Concile et sa soumission aux dogmes de Constance, un voyage immédiat à Bâle n'était pas nécessaire. L'Empereur, d'autre part, qu'il venait de quitter, pouvait lui avoir fait pressentir qu'il espérait obtenir du Pape de nouvelles concessions et faire la paix ecclésiastique ; en laissant à cet heureux événement le temps de se produire, avant de paraître au Concile, Aleman assurait le repos de sa conscience. Embarqué d'ailleurs à Ostie dans le plus parfait dénûment, il avait besoin, pour faire à Bâle une figure digne de lui, de s'arrêter quelque temps sur la route, afin de rassembler ses amis et domestiques, de réunir ses bagages, d'amasser quelque argent. A son projet, il lui parut que sa ville archiépiscopale d'Arles convenait à merveille ; il

lui parut aussi, c'est lui qui le disait plus tard, qu'avant d'aller au Concile attaquer les abus de l'Eglise universelle, il seyait de réformer le diocèse dont il avait la charge (1). A s'y rendre, il se décida donc et, tandis que la galère génoise suivait la côte toscane, suspendant ses graves soucis de cardinal en fuite et ses réflexions sur la lutte de Rome et de Bâle, il devait songer à cette ville d'Arles, à sa cathédrale de Saint-Trophime, qu'il connaissait pour les avoir jadis été voir d'Avignon, mais où jamais il n'avait coiffé la mitre.

Sa promotion à l'épiscopat datait des premiers temps de son séjour à la cour de Martin V; le 22 juin 1418, il avait été pourvu de l'évêché de Maguelone (2), vacant par le décès de Pierre Adhémar à qui déjà, comme lieutenant de Conzié, il avait succédé à la Chambre apostolique (3). Cette nomination était fort avantageuse au jeune prélat, qu'elle rendait suffragant de son oncle, l'archevêque de Narbonne ; la petite ville ruinée dont il prenait encore son titre avait depuis longtemps cédé la place à l'opulente Montpellier et son diocèse était l'un des plus importants du midi de la France. Retenu d'ailleurs à la cour pontificale par ses fonctions de vice-camérier, Aleman se contenta de veiller de très loin à l'administration de ses ouailles. Aussitôt nommé, avant son sacre, il y délégua Pierre *de Rocosello*, religieux du monastère clunisien de Moissac (4); plus tard, il se fit représenter à Maguelone par d'autres vicaires généraux, dont l'abbé de Saint-Sauveur d'Aniane (5). Entre temps, à Mantoue, le 20 novembre 1418, il avait été sacré des propres mains de Martin V (6). Ses revenus épiscopaux avaient souffert d'une mauvaise gestion ; au spirituel,

(1) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3468.

(3) Pierre Adhémar était lieutenant de Conzié en 1407, 1408, 1409 (de Loye, 242).

(4) Arch. du Vatican, Martin V, Reg. Div. Camer. IV, f° 152.

(5) Denifle, *La Désolation*, n° 551.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3478.

bien des abus étaient à réformer dans le diocèse et très particulièrement en ce qui touchait le Chapitre ; de Rome, Aleman y travailla, par des requêtes au Pape et la nomination de visiteurs (1). Il fit surtout bénéficier de sa haute situation l'illustre Université de Montpellier dont, comme évêque, il était chancelier ; à sa prière, le même jour, 17 décembre 1421, le Pape donna dix bulles en faveur de cet établissement, dont l'une instituait une Faculté de Théologie au milieu des écoles déjà existantes, privilège demandé longtemps inutilement et enfin obtenu par le vice-camérier ; ses diocésains semblent lui en avoir été très reconnaissants (2).

Toutefois, Aleman aurait été heureux d'échanger son lointain diocèse contre un évêché de Savoie, son pays, où il aurait pu mieux servir ses parents et ses compatriotes. Précisément, l'évêque de Genève, Jean Courtecuisse, vint à mourir dans sa ville épiscopale, le 4 mars 1423 ; aussitôt, grand émoi au Chapitre ; on y prétendait avoir gardé le droit d'élection, peu à peu supprimé ailleurs par la ténacité du Saint-Siège ; cette question passionnait alors le monde ecclésiastique et les chanoines genevois voulurent affirmer leur prérogative en élisant rapidement un successeur à Courtecuisse. La majorité se mit d'accord sur le nom de Guy d'Alby ou de Cluses, l'un des membres du Chapitre, chanoine également de Lausanne et Paris, jadis vicaire général, à Genève, de l'évêque Jean de Rochetaillée. Par animosité contre cet élu, peut-être, et pour lui opposer un homme en faveur à la curie, la minorité protesta, fit traîner en longueur les opérations et enfin, le 25 août, se déclara pour Aleman. Ils n'étaient que quatre chanoines contre dix-sept, mais cela suffisait pour justifier un appel à Rome ; la majorité y envoya deux délégués, afin de

(1) Denifle, *La Désolation*, n° 545 ; cf. Germain, *Histoire de la Commune de Montpellier*, II, 236 et s.

(2) Gariel, 128-131 ; Germain, *l'Ecole de Droit de Montpellier*, dans l'*Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, *Section des lettres*, VI, 211 et VII, 282-286.

faire confirmer l'élection de Guy; de son côté, Aleman priait le Pape de ratifier la postulation que la minorité avait faite de lui. Martin V remit l'affaire au cardinal Fillastre et, quelle que fût la faveur dont il jouissait alors, l'évêque de Maguelone perdit son procès ; l'occasion était trop belle en effet pour le Saint-Siège d'ébranler les prétentions du Chapitre en annulant toutes ses opérations; par bulle du 3 décembre 1423, Martin V cassa donc l'élection de Guy et la postulation d'Aleman, déclara se réserver le droit de disposer, pour cette fois, du siège épiscopal de Genève et l'attribua au cardinal Jean de Brogny, commendataire d'Arles, l'ancien président du concile de Constance (1).

Le choix du Pape était heureux; originaire du diocèse, qu'il avait comblé de bienfaits, Jean de Brogny y était aimé; très attaché lui-même à son pays, il accepta volontiers cette translation, qui le faisait passer de l'archevêché d'Arles à un simple évêché (2). Mais, si les Genevois n'avaient rien à reprocher au titulaire désigné par la cour de Rome, le Chapitre estima que sa prérogative était lésée; à sa requête, le duc de Savoie, Amé VIII, envoya deux ambassadeurs à Martin V; ils devaient obtenir la promesse que, à la prochaine vacance, les chanoines pourraient librement exercer leur droit d'élection; ils devaient, en outre, demander une compensation pour l'élu Guy d'Alby, qui s'était quelque temps intitulé évêque de Genève et se trouvait réduit à sa prébende; le Pape accorda l'un et l'autre point (3).

(1) Edouard Mallet, *Mémoire historique sur l'élection des évêques de Genève*, dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, II, 167, 171 ; Gonthier, *Les évêques de Genève au temps du grand schisme*, dans les *Mémoires de l'Académie Salésienne*, XII, 342, 344-346; cf. *Obituaire de Saint-Pierre de Genève*, 43, note ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3439.

(2) Edouard Mallet, dans les *Mém. de la Soc. de Genève*, II, 171 ; Arch. de Genève, pièces historiques, n° 446.

(3) E. Mallet, *ibid.*, 173; Gonthier, *ibid.*, 346; Arch. de Genève, pièces historiques, n° 453.

Ainsi, Aleman avait échoué dans sa tentative, si du moins c'était à son instigation que la minorité du Chapitre genevois l'avait postulé ; quoi qu'il en fût, à en demeurer là, l'affaire se serait mal terminée pour lui, puisque le duc de Savoie, son souverain, avait pris parti pour son rival Guy d'Alby ; il pouvait lui en imputer l'insuccès et son mécontentement retomber sur Louis et sa famille. Grâce au Pape, au contraire, Aleman ne perdit rien à son échec de Genève ; afin de le garantir contre tout ressentiment d'Amé, Martin V écrivit au duc de Savoie pour lui recommander chaudement le jeune prélat et le lui signaler comme un serviteur utile et dévoué (1).

Et, pour le consoler d'avoir vu échapper l'Eglise de Genève, Martin V, en y nommant à sa place Jean de Brogny, lui donnait le même jour une éclatante compensation. Ce siège archiépiscopal, que laissait un des plus illustres cardinaux de son temps, Aleman y fut nommé par bulle du 3 décembre 1423 (2). Il ne garda pas trois ans sa nouvelle dignité, car sa promotion au cardinalat entraîna de droit la résignation de son archevêché; lors donc que, le 27 mai 1426, le titre de Sainte-Cécile au Transtévère lui fut attribué, le siège d'Arles fut déclaré vacant. Mais, le surlendemain même, le Pape le lui rendit en commende (3) et, dès lors, sans que rien fût changé à sa situation en fait, au lieu de se dire archevêque, il s'intitula perpétuel administrateur et prince de la Sainte Eglise d'Arles ; dans les actes qui n'étaient point relatifs à son diocèse, il se qualifiait cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile, communément dit d'Arles, et le demeura jusqu'à sa mort.

De Maguelone, l'avancement était brillant ; son nouveau siège, outre la gloire d'être l'un des plus anciens archevêchés des Gaules, avait encore quelque chose du lustre que le voisi-

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3579.
(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1850.
(3) *Ibid.*, n° 1859.

nage d'Avignon, cent ans résidence de papes, avait reflété sur les églises environnantes. Tant que des souverains pontifes habitèrent le Comtat, en effet, les diocèses des bords du Rhône héritèrent du prestige attaché jadis, pour la même raison, aux évêchés suffragants de Rome et si, dans le sacré collège des papes français, les cardinaux continuaient à porter les titres d'Ostie ou de Palestrina, en réalité, c'était aux Eglises de Provence, de Dauphiné ou du haut Languedoc que leurs avantages avaient passé.

Aussi, parmi les prédécesseurs immédiats d'Aleman, quelques-uns avaient été illustres : Pierre de Cros, camérier à l'époque où s'ouvrit le grand schisme, remuant personnage et cardinal de Clément VII ; François de Conzié, comme lui camérier en de graves circonstances, et cette haute dignité semblait attachée à l'archevêché d'Arles, puisqu'Aleman devait encore réunir l'exercice de l'une à la possession de l'autre ; Jean de Brogny, enfin, chef du sacré collège et vice-chancelier de l'Eglise romaine.

Nommé le 3 décembre 1423, Louis attendit jusqu'au 20 mars 1424 pour s'acquitter de la taxe à payer à la Chambre apostolique (1) ; le 12 avril, le représentant de Jean de Brogny administrait encore le diocèse d'Arles, mais, quatre jours après, le nouveau titulaire entra en jouissance de son archevêché et, de ce jour, il en toucha les revenus (2). Un mois plus tard, il en prit solennellement possession par procureur ; son fondé de pouvoirs, Pierre de Cotigny, entra, le 16 mai au matin, à Saint-Trophime, sa cathédrale : la cérémonie consistait à présenter au Chapitre les bulles du nouvel archevêque, qu'à l'unanimité prévôt et chanoines déclaraient recevoir, moyennant qu'en son nom leurs privilèges et statuts leur étaient confirmés par serment. On passait ensuite au palais

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1853.

(2) *Ibid.*, n° 1841 ; Arch. des Bouches-du-Rhône, Arch. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 167, 191.

archiépiscopal, et le fondé de pouvoirs en était mis en possession par le Chapitre, qui lui en abandonnait les clefs; les syndics d'Arles se présentaient alors et, avisés officiellement par des bulles à eux adressées, ils disaient qu'il plaisait à la ville. Enfin, un banquet rassembla les notables du pays chez l'archevêque, membres de la municipalité, seigneurs et dignitaires ecclésiastiques; au menu, potage aux œufs, mouton, agneau, chevreau, force épices et vin blanc. Le lendemain, Pierre de Cotigny fut prendre possession du château de Salon; quatre mois après, il revint à Arles pour recevoir tous les hommages, liges et autres, dus à l'archevêque par ses vassaux; à la même époque se retirait le vicaire général de l'ancien administrateur, demeuré quelque temps dans le pays pour transmettre ses pouvoirs (1).

Ainsi le diocèse était prêt à recevoir Aleman, qui ne parut point; nul ne s'en étonna; la résidence était alors une exception dont, par surcroît, il ne semble pas qu'on fît honneur à ceux qui la pratiquaient. Beaucoup s'y soustrayaient, dont les motifs étaient moindres que ceux de Louis et qui végétaient servilement chez un prince séculier, ou bien auprès de quelque prélat plus puissant, lui-même hors de chez lui, mais nanti d'une mission lucrative.

Pour Aleman, à l'époque même où l'on prenait possession pour lui de son archevêché, il partait pour sa légation de Bologne. Si d'ailleurs il n'administra pas le diocèse, au moins ne compte-t-on pas, sous son pontificat, d'aussi nombreux vicaires généraux que sous quelques-uns de ses prédécesseurs : Jean de Brogny, par exemple, en avait eu sept en treize ans, dont plusieurs simultanés, cause de désordre et de confusion (2).

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1804, 1805, 1808, 1854; Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 214 vo-216, 227.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, *in fine*, liste des vicaires généraux et capitulaires.

Au contraire, Pierre de Cotigny à qui, dès le premier jour, Louis confia son Eglise, garda cette charge jusqu'à sa mort; docteur en droit et doyen de Saint-Pierre d'Avignon, où il faisait sa résidence habituelle, le vicaire général d'Aleman était l'ami de Conzié (1) et son subordonné comme clerc de la Chambre apostolique et comme recteur du Comtat-Venaissin; il devint plus tard évêque de Montauban, puis de Castres (2). Le camérier lui-même, pour honorer son neveu, consentit à prendre aussi le titre de vicaire général de l'archevêque d'Arles (3).

Conzié mourut en décembre 1431 et Pierre de Cotigny en même temps; le Conseil de ville délibéra, le 5 janvier suivant, d'écrire au Cardinal pour l'aviser de ce double décès et le prier de déléguer à sa place quelque vaillant seigneur évêque, en lui exprimant le souhait d'y voir nommer celui de Vaison, suffragant d'Arles, qui avait autrefois gouverné le diocèse, du temps de Jean de Brogny, à la très grande satisfaction des habitants (4). Le choix d'Aleman tomba sur son vieil ami, Pierre de Treilhia, que nous avons vu jadis à Rome auprès de lui; sorti de la Chambre apostolique, nonce du Pape en Castille, il venait d'être promu à l'évêché de Lodève et une fois déjà il avait eu une délégation provisoire dans le diocèse d'Arles, où souvent il séjournait en passant (5); par ses lettres du 10 février 1432, Louis l'y nomma son vicaire général.

(1) Qui le nomma parmi ses exécuteurs testamentaires (Mugnier, *Les Montfort et les Conzié*, 409).

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1860, 1869, 1875; cf. sur Cotigny, Vaissette, IV, 434; Félix Vernet, *Le pape Martin V et les Juifs*, dans la *Revue des Quest. hist.*, LI, 388; Rey, *Louis XI et les États pontificaux*, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, XII, 245; Arch. de Vaucluse, B. 9.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1863, 1864.

(4) *Ibid.*, no 1875.

(5) *Gall. Christ.*, VI, 561; Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 111 vo, 153 vo; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 2962.

Par le même acte (1), le Cardinal conférait le même titre à quatre autres personnages : du premier, Jean de Poitiers, évêque de Valence et membre d'une illustre famille princière, le nom parut seulement pour faire honneur au diocèse ; pour les autres au contraire, s'ils n'exercèrent pas davantage leur charge, c'était une dignité dont Aleman avait voulu les gratifier. Deux d'entre eux étaient ses proches parents, François de Fitigny, que déjà nous avons trouvé à Bologne, et Henri de Saconnex, chanoine et sacristain de Lyon (2); comme celui-ci, le quatrième, Antoine de Prez, licencié en décrets, chanoine de Lausanne et plus tard évêque d'Aoste, avait appartenu à la maison de Conzié (3). En fait, les pouvoirs de vicaire général demeurèrent au seul Pierre de Treilhia, qui les garda jusqu'à sa mort, en 1441.

Quelles étaient en droit ces fonctions, les lettres mêmes d'Aleman nous l'apprendront: administration spirituelle et temporelle du diocèse et de la mense archiépiscopale, nomination de tous officiers, connaissance de tous crimes et délits ressortant à la justice ecclésiastique, collation de tous bénéfices, gestion du domaine féodal, rien qui n'appartienne au vicaire général. De fait, si nous le voyons installer un bénéficiaire, concéder une indulgence, publier une décime (4), il intervient surtout dans les affaires d'ordre temporel, qu'il discute avec le gouvernement et les sujets de l'archevêché (5) ; s'il agit en matière ecclésiastique, c'est le plus souvent à propos d'un bénéfice avec ses revenus ; car le vicaire général se borne d'ordinaire à l'administration du double domaine de l'archevêque, composé d'une part, des champs et villages que tiennent de

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 2754, f° 112 v°.

(2) Mugnier, *Les Montfort et les Conzié*, 358.

(3) *Ibid.*, 410. Sur Antoine de Prez, cf. *Gall. Christ.*, XV, 372; Besson, 259.

(4) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n°s 1863, 1864, 1865, 1869, etc.

(5) *Ibid.*, n° 1890 ; Bibl. d'Avignon, ms. 2754, f° 114 ; Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 153, etc.

lui tenanciers et vassaux ; d'autre part, des rentes et terres d'Eglise qu'il confère aux bénéficiaires de tout ordre, chanoines, curés et chapelains.

D'exercer sur le diocèse une plus profonde influence, les représentants d'Aleman ne le tentaient point ; même, loin d'y résider à sa place, ils y paraissaient très rarement. De Conzié, tous les actes sont datés d'Avignon, où les gens de son neveu lui portaient chapons et vin claret (1). Pierre de Cotigny y résidait également ; pour Pierre de Treilhia, il semble être surtout resté dans son évêché de Lodève. Un ou deux séjours de deux ou trois journées du vicaire général au palais archiépiscopal, quelques messages qu'il envoie, ou qu'il reçoit, à cela se réduisent, pour une année quelconque, les relations du diocèse avec l'agent de l'archevêque (2). Que l'administration laissât à désirer, on le conçoit, et que des mesures fussent parfois tentées pour remédier à une ordinaire négligence. Le 6 août 1426, par exemple, alors que Cotigny et Conzié représentaient Aleman, à sa prière et sur sa plainte, le Pape nomma l'archevêque d'Aix et l'évêque de Béziers conservateurs des biens de la mense archiépiscopale, diminués par les spoliations et les usurpations (3). Au spirituel, même état de choses ; parfois le saint chrême manquait à Saint-Trophime (4) et, pour la réforme du Chapitre, il fallait que Martin V, encore à la requête du Cardinal, instituât des commissaires extraordinaires (5).

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 258, 361 v°.

(2) *Ibid.*, f°s 111-155 v° et *passim*.

(3) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 1861. L'archevêque d'Aix était alors Avignon Nicolaï, dominicain. Pour l'évêque de Béziers, c'était Guillaume de Montjoie, plus tard hostile au Concile de Bâle (*Gall. Christ.*, VI, 357).

(4) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 156.

(5) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 2962.

Pour délaissé qu'il fût par le maître et ses représentants, le palais archiépiscopal d'Arles devait avoir pourtant quelque agrément, à en juger par les fréquents séjours qu'y faisait la cour de Provence et par les fêtes qu'on y célébrait, mariages princiers, combats de taureaux, tenue d'Etats (1). Nous en connaissons le tinel, salle principale où furent enlevés à cette époque les écussons impériaux proscrits par l'autorité comtale (2), le grand escalier de pierre, les appartements d'honneur, les dépendances nécessaires pour le logement des hôtes, employés et domestiques, la tour de la bouteillerie, la taverne où se débitait le vin de l'archevêque, la geôle où ses prisonniers étaient gardés, le jardin, la cour, les étables, la ferme où mangeaient les hommes loués pour travailler dans les prés voisins (3). Le mobilier était simple : cruches de terre et pots d'étain ; au lit de parement, courtines de toile verte à un demi-gros la palme (4). Le palais, d'ailleurs, n'était pas inhabité : fonctionnaires et voyageurs en animaient constamment les salles et les chambres.

Le chef de la maison, de même qu'il est en réalité et en l'absence ordinaire des vicaires généraux le principal administrateur du diocèse, c'est l'official de la cour archiépiscopale. Ce titre appartint, de 1424 à 1432, à Fouque de Chonas, chanoine de Carpentras et, plus tard, de Valence (5) ; il vaquait en 1433, à l'arrivée d'Aleman, lequel y nomma Jean de Ferrières, prieur de Grimaud (6). Représentant de l'archevêque en matière contentieuse, l'official est, avant tout, le chef de la

(1) *Ibid.*, nos 1733, 1738, 1739, 1745, 1809, 1812, 1814, 1823.

(2) Bibl. d'Arles, ms. 131, fo 43.

(3) Bibl. d'Arles, ms. 135, p. 3 ; Arch. des Bouches-du-Rhône, Arch. d'Arles, comptes 1418-66, fos 113, 158, 162, 277 vo.

(4) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 64 ; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 158 vo, 159.

(5) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 242, 487.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1884 ; Grimaud, Var, arr. Draguignan.

justice archiépiscopale et, pour cette cause, toujours gradué en droit. Il siège *in auditorio causarum curie Arelatensis*, où il connaît de toutes les causes ressortant au for ecclésiastique, ainsi que des procès des clercs, dont il est le juge naturel. D'autre part, président des synodes diocésains, il y porte les règlements qu'il sera chargé de faire appliquer. Si, d'ailleurs, ce qui le distingue des vicaires généraux, c'est qu'à ceux-ci plus particulièrement appartient la juridiction gracieuse, il en exerce ordinairement les pouvoirs, sous réserve expresse de leur approbation ; en leur absence même, c'est l'official, plus ou moins effectivement dirigé par eux, qui gère les intérêts de l'archevêque en matière politique, judiciaire, bénéficiaire et domaniale. Mais, quelles que soient ainsi ses préoccupations temporelles, le caractère de son office est tout juridique et spirituel ; c'est lui le chef du diocèse (1).

Le second dignitaire de la maison archiépiscopale, c'est le procureur-fiscal (2), qui tient le rôle du ministère public au tribunal de l'official ; en outre, et comme celui-ci, les circonstances l'amènent à s'occuper constamment des intérêts temporels de l'archevêque ; toujours il est sur les chemins d'Avignon, de Beaucaire ou des Saintes-Maries, pour prévenir un conflit avec le gouvernement, suivre un procès, passer un bail, inspecter péages et salines (3). Un autre fonctionnaire, dont le traitement de 50 florins fait presque l'égal de l'official (4), c'est le clavaire (5), ou trésorier-payeur-général de la claverie

(1) *Ibid.*, nos 1862, 1864, 1874, 1884, 1886 ; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 229, 230, 231, 265, 374 vo, etc. Cf. Fournier, *Les Officialites au moyen âge*, Paris, 1880, 3-24.

(2) Jusqu'en 1432, c'est Guillaume Blégier, que remplace Guillaume Lagier (Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Comptes 1418-66, fo 470 vo).

(3) *Ibid.*, fos 152 vo à 156 et *passim*.

(4) *Ibid.*, fo 140.

(5) Jusqu'en 1431, c'est Pierre Bacon, que remplace Monet Boyssard (*Ibid.*, fos 167, 414).

d'Arles; dans sa circonscription, qui embrasse la plus grande partie du diocèse, il perçoit tous les droits et revenus de l'archevêque, paye les dépenses ordinaires et extraordinaires, participe, avec l'official et le procureur-fiscal, à l'administration de la mense, emploie enfin les sommes disponibles sur les ordres d'Aleman (1). Vivent encore à l'archevêché d'Arles, et dans leur ordre hiérarchique, le bouteiller, le portier, le cocher, le cuisinier, le préposé au bois de chauffage; au-dessous d'eux, le barbier, le courtier, le fournier, le médecin et les journaliers de toute sorte, continuellement occupés au palais, où ils mangent : faneurs, vendangeurs, jardiniers, menuisiers, tonneliers, maréchaux-ferrants, maçons et blanchisseuses (2). En outre, pas de jour où la vieille maison ne soit animée de quelques hôtes de passage : table ouverte, c'est une tradition archiépiscopale, pour tous les étrangers qui traversent la ville, prêtres, moines, seigneurs, agents du roi, marchands, petites gens enfin qui ne se nomment point; le 30 juin 1424, par exemple, il arrive ainsi dix-sept chevaux à l'écurie (3). Outre cette hospitalité courante, chaque séjour des vicaires généraux est marqué d'un grand festin ; ils traitent, aux frais d'Aleman, les notables du pays, gentilshommes, chanoines, représentants de la ville et du roi.

Qui banquettent encore à l'archevêché, où ils disposent en maîtres de tout, bêtes et gens, ce sont les Aleman d'Arbent. Pierre, le frère aîné de Louis, réside en Avignon, ce paradis des Savoyards ; il vient souvent à Arles, qu'il défend en 1424 contre les Catalans, amenés par la rivalité à Naples des rois d'Aragon et des comtes de Provence (4). A sa mort, en 1430, son fils Hugues hérite de sa situation dans le diocèse; un autre neveu du cardinal, Hugues de Fitigny, prieur de Contamine,

(1) *Ibid.*, f°s 229 v°, 364 v°, 551 v°, 549 et *passim.*

(2) *Ibid.*, *passim*.

(3) *Ibid.*, f° 291 v° et *passim*.

(4) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Comptes 1418-66, f° 264 v°, et *passim*.

établi dans le Comtat, se fait fournir aux frais de son oncle de blé, d'avoine et de vin claret ; Louis de Fitigny, que l'on a comme les autres déjà rencontré à Bologne, Henri et Jean de Saconnex, d'autres Bugistes passent et repassent (1).

Outre la maison archiépiscopale, ainsi fréquentée, il y a dans le diocèse d'autres centres d'administration. Le principal est Salon, très ancienne seigneurie des archevêques d'Arles ; le cardinal y est représenté par Jean de Pérouse, chanoine de Vienne, prieur de Saint-Just au diocèse de Maguelone, qui se qualifie official de Salon et Martigues (2) ; investi de la pleine confiance d'Aleman, qu'il va voir à Rome, il en gère activement les intérêts politiques et financiers, sans préjudice des attributions attachées à son titre (3). A Salon, au dessous de l'official, vivent son clerc, un juge, un vice-juge, un procureur-fiscal, un clavaire, un portier, un bouteillier ; au temporel, un viguier et son lieutenant (4) ; bref, un personnel aussi complet que dans la maison d'Arles. A Beaucaire et aux Saintes-Maries, nous trouvons vice-officiaux et procureurs-fiscaux ; ailleurs, châtelains, juges et baillis, à Trinquetaille, à Saint-Chamas, à Saint-Mitre (5). Pour toutes ces administrations, la capitale n'est pas la ville archiépiscopale, mais Avignon, séjour ordinaire des représentants d'Aleman et de sa famille, grand marché financier et centre des communications avec l'Italie.

Avec le gouvernement civil, au contraire, c'est à Aix que vont traiter les gens de l'archevêque. On a dit et répété qu'Aleman aurait été l'intime conseiller du roi Louis III, alors comte de Provence (6) ; mais, de relations personnelles, nous

(1) *Ibid.*, f°s 130 v°, 306 v°, 488 v°, etc.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Livre d'Or, f° 117.

(3) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 118 v°, 119, 133, 154, etc.

(4) *Ibid.*, f°s 117 v°, 111 v°, 230, 488.

(5) *Ibid.*, f°s 114 v°, 124 v°, 214, etc.

(6) *Gall.Christ.*, I, 583 ; *Acta SS.* Bolland, septembre, V, 437 ; Manni, 13.

ne voyons pas trace entre eux (1). Il est vrai que des patentes royales confirmèrent les privilèges judiciaires et financiers de l'église d'Arles (2); mais, si le ton de ces lettres est gracieux, il s'explique assez par le besoin qu'avait le Roi, alors engagé dans les affaires de Naples, de la bonne volonté d'Aleman, vice-camérier en ce temps-là. Retenus qu'ils étaient l'un et l'autre à l'étranger, leurs relations étaient celles de leurs représentants: rien ne les troublait, que les conflits soulevés par l'exercice de la juridiction archiépiscopale, petites tempêtes ordinairement vite apaisées, mais que marquaient d'un côté une excommunication et, de l'autre, une saisie du temporel (3). Compris presque tout entier dans le comté de Provence, le diocèse prenait, à Beaucaire, pied sur le royaume de France; là, c'était une autre administration, mais les mêmes procédés, saisies tôt faites et tôt levées, bonnes relations du reste (4).

Quant aux Arlésiens, leurs rapports étaient excellents avec l'archevêché; on échangeait présents et festins (5); le 30 août 1428, instruit de la révolution bolonaise par un marchand d'Arles qui avait vu le Cardinal, le Conseil de ville fit porter au procès-verbal de la séance qu'il déplorait cet événement et transmit à Louis l'expression de son dévouement (6). Si quelque chose rompait cette harmonie, là encore, c'était un conflit de juridiction (7).

Cette justice archiépiscopale, dont l'exercice était si difficile,

(1) Dans un recueil des lettres de Louis III (Bibl. d'Aix, ms. 768), on ne trouve pas une fois le nom de Louis Aleman

(2) Bibl. d'Arles, ms. 131, f° 43; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Livre d'Or, f° 116.

(3) Arch. des B.-du-Bhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 153; Bibl. d'Arles, ms. 216, a. 1443.

(4) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 264, v°.

(5) *Ibid.*, f°s 111, 113, 134, 483 v°, etc.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1867.

(7) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Répertoire des titres, au 3 septembre 1424.

donnait beaucoup d'affaires aux gens de l'archevêché, perpétuellement occupés d'enquêtes et instructions, de l'arrestation des prévenus, de l'entretien des prisons, de l'exécution des peines prononcées, détention, fustigation et, plus souvent, amendes (1). Tout ce tracas est improductif, car les condamnations ne rapportent pas ce que les prisonniers coûtent à nourrir (2). Les arrêts au criminel sont rendus solennellement en parlement par l'official assisté des quatre notaires attachés à sa cour (3).

Ce *parlamentum* se tient une fois l'an. Deux fois, dans la semaine postérieure au deuxième dimanche après Pâques et dans la semaine qui suit le 18 octobre, fête de saint Luc, le synode réunit à l'archevêché tout le clergé diocésain, régulier ou séculier, qui n'est pas exempt de l'ordinaire. Le premier jour de chaque synode, un mardi généralement, un appel est fait à Saint-Trophime après la grand'messe et les absents condamnés à 5 sous d'amende ; le second jour, encore une grand messe et absoute à la cathédrale, sermon en latin par un religieux, nouvel appel, et l'amende est cette fois de 10 sous ; puis l'official confirme les statuts diocésains, les modifie à l'occasion et les complète. C'est la partie essentielle du synode ; la confirmation est de forme, mais de nouveaux règlements publiés sous le pontificat d'Aleman nous renseigneront sur l'état de son Eglise. Beaucoup de postes y vaquent faute de titulaires ; aussi vient-il peu de monde au synode qu'on suit, d'ailleurs, peu assidûment ; dans les mœurs, il n'y a rien à reprendre qu'un certain luxe de vêtements, des collerettes trop hautes, des coiffures à longues cornettes, des couleurs bigarrées; quant au clergé régulier, on se préoccupe surtout

(1) Arch. des B.-du-Rhône, Arch. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 152 v°, 264 v°, 355, etc.

(2) *Ibid.*, f°s 79 v°, 89, 342 v° et *passim*.

(3) *Ibid.*, f°s 159, 181 v°, 232 v°, 343 ; sur les notaires de la cour, cf. *ibid.* f° 229, et Fournier, *les Officialités au moyen âge*, Paris, 1880, p. 41 et s.

de la clôture des monastères de femmes ; si d'autres règles concernent exclusivement les ecclésiastiques, elles sont d'ordre disciplinaire et canonique, visent les commendes, la résidence, la procédure à suivre pour les excommunications, si fréquentes alors que chaque curé est tenu de publier tous les dimanches celles qu'on aura prononcées dans sa paroisse. Enfin, certains statuts obligent tous les fidèles, interdisent aux nourrices de coucher avec les petits enfants, rappellent d'anciennes prescriptions relatives à l'emploi des toxiques, au concubinage, au choix des parrains et marraines, au mariage, qu'on célèbre par abus entre garçons de moins de quatorze ans et filles qui n'en ont pas douze (1).

Aux synodes de Pâques et de saint Luc, l'archevêque reçoit de son clergé, en cire ou en argent, quelques redevances fort modiques (2) ; à cette espèce de revenus on en peut rattacher d'autres, tous peu considérables : le produit du sceau, de la chancellerie et de la justice archiépiscopales (3) ; un droit sur les funérailles célébrées au cimetière des Aliscamps (4) ; quelques livres de poivre et de cire avec quatre lamproies vivantes, payées annuellement par les Juifs d'Arles (5) ; les étrennes et présents offerts à titre gracieux par la ville et les gens du pays, dont la somme atteignit 180 florins en 1429 (6), peut-être à cause de la récente déconfiture du Cardinal à Bologne.

Plus solides sont les revenus fonciers de l'archevêque,

(1) Sur les synodes au temps d'Aleman, *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3326, 3327, 3330, 3332, 3335, 3340 ; Arch. des B.-des-Rhône, Archev. d'Arles, Comptes 1418-66, fos 159, 229.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fos 77 vo, 78.

(3) *Ibid.*, fos 70, 73, 75, 80, 82.

(4) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68, fo 13.

(5) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1885 ; cf. Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fo 84 vo.

(6) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, fo 323.

diminués cependant, au XVe siècle, par les conditions économiques au point que Benoît XIII avait réduit de moitié la taxe due par l'Eglise d'Arles à la Chambre apostolique (1). Avec ses *coussous* de Crau, dont les moutons paissent en hiver l'herbe savoureuse, Aleman a des terres à blé disséminées dans tout le diocèse, des marais en Camargue, un étang sur le bord de la mer, des salines aux Saintes-Maries, l'importante seigneurie de Salon, la viguerie de Mondragon, où il bat monnaie, des vignes, des prés, des bois par petits lots de tous côtés; une dîme sur les agneaux et chevreaux de Crau, bon revenu, mais source de procès ; le péage d'Arles, le port de Fourques, une rente à Beaucaire payable par le roi de France, certains droits dérisoires depuis longtemps convertis en charges, comme sa part du premier esturgeon péché dans le Rhône au printemps; des maisons, des moulins, des granges, des jardins qui sont loués. Les autres parties de ce domaine sont également tenues à titres divers par des fermiers, dont les redevances se nomment cens, dîmes, septimes, quartes, herbages, lods, trezains, quarantaines, vingt-cinquièmes et génériquement *pensiones*. Certaines terres, cependant, prés et vignes, sont exploitées directement par les gens de l'archevêque. Ce qu'elles rendent, avec les droits acquittés en nature par les tenanciers, froment, orge, seigle, avoine, vin du Plan et de Crau, se consomme à peu près entièrement à la résidence archiépiscopale ; le reste est vendu et le produit en figure au budget annuel avec la recette en argent (2).

Pour la perception de ces revenus, le diocèse est divisé en deux claveries, circonscriptions respectives des clavaires d'Arles et de Salon (3). Chacun d'eux, d'autre part, paye sur

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1764.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1200, 1882, 1826, 1890, 1900, 3298; Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 64; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66 et comptes 1442-68, *passim*.

(3) Un acte de 1444 signale en outre les clavaires de Pertuis et Mira-

sa caisse toutes les dépenses, gages des employés, entretien des bâtiments, exploitation des terres, frais de bureaux et de voyages, aumônes, dépenses de bouche enfin et d'écurie, chapitre démesurément grossi par le grand nombre des hôtes extraordinaires. Une bonne part des recettes demeure ainsi dans le pays; Aleman, d'ailleurs, ne prend pas l'argent qui reste à la fin de l'exercice ; à ses représentants, à Jean de Pérouse son receveur, à ses vicaires-généraux, à ses créanciers, à ses banquiers, il fait verser par le clavaire, à diverses époques de l'année, des sommes dont le total n'égale jamais l'excédent du revenu sur la dépense. Dans la claverie d'Arles, pour l'exercice 1424-1425, la recette en argent fut de 1475 florins; sur place, on employa 641 florins et l'archevêque n'en prit personnellement que 680 (1).

A part ce chapitre du budget, les rapports d'Aleman avec sa maison archiépiscopale sont assez peu fréquents. De temps en temps il y passe quelques-uns de ses familiers qui vont et viennent de Rome en Provence; il écrit parfois, des messagers lui sont envoyés et de son vin de Crau ; lui-même, on ne le connaît point (2).

Aussi, l'émoi dut être grand lorsqu'il arriva en 1433. Il était parvenu de Rome à Gênes, entre le 16 et le 19 juillet, après une traversée de quatre jours, et débarqua dans un si triste appareil que le peuple en fut attendri (3) : on se rappelle, en effet, dans quelles conditions lamentables il avait quitté Rome. A Gênes, un autre bateau l'attendait par ordre du duc de Milan (4); il reprit la mer et remonta le Rhône jusqu'au port

mas (Bibl. d'Arles, ms. 135, f° 2), mais c'est en tant qu'abbé de Montmajour qu'ils y administraient les intérêts d'Aleman.

(1) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 280 v° et *passim* ; comptes 1442-68, *passim*.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 154, 159, 325, 328 v°, etc.

(3) Mansi, XXX, 625, lettre du duc de Milan au Concile de Bâle.

(4) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17.

d'Arles sur la galère gênoise, dont le patron, Baptiste Cizero, fut largement gratifié par la ville et par le Cardinal de vin, de moutons et biscuits (1).

En arrivant, le 6 août, Aleman descendit à l'archevêché : on y fit grande fête et les réceptions se succédèrent. Les Arlésiens s'empressaient, prodiguant veaux, oies et chapons (2) ; le Conseil de ville offrit douze tasses d'argent à bords dorés et, de plus, il écrivit au duc de Milan et aux Gênois, pour les remercier de l'assistance qu'ils avaient prêtée au Cardinal. Arles, qui passait pour malsain en été, retint peu Aleman (3) ; après avoir fait distribuer d'avance, en l'honneur de la Saint-Louis, des aumônes aux pauvres et aux Mineurs, il partit le 19 août pour son château de Salon (4), où, reposé des émotions de sa fuite, il put jouir enfin de sa nouvelle indépendance. Déjà sa maison se reconstituait ; avec les familiers que nous lui connaissons, nous trouvons auprès de lui, à ce moment, son écuyer Claude de Montfort, d'une illustre maison de Savoie, marié à une fille de la famille de Chissé, et Claude de Bardonenche, savoyard lui aussi et parent de Conzié (5). Revenu à Arles à l'entrée de l'hiver (6), il y reçut une compatriote, la belle Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre, fiancée à Louis, prince de Piémont et fils aîné du duc de Savoie (7).

Cependant, le Cardinal travaillait à l'administration de son Eglise, réglait la collation des bénéfices (8) et cherchait à pra-

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 1877 ; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 500, 501, 599 v°.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 499-503 v°.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n°s 1877-8.

(4) Arch. des B.-du-Rhône, *loc. cit.*, f°s 503 v°, 505 v°.

(5) *Ibid.*, f°s 505 v°, 509 ; Mugnier, *Les Montfort et les Conzié*, 285, 409.

(6) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 62.

(7) Arch. dép. Savoie, C. 631.

(8) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 62.

tiquer certaines réformes pour se préparer mieux au rôle qu'il pensait devoir jouer à Bâle. Des abus, il en voyait surtout chez ses proches voisins, les chanoines, et voici longtemps qu'il s'en préoccupait. Le Chapitre d'Arles, qui portait d'or à un aigle éployé de sable, couronné de même, avait embrassé au XIIe siècle la règle de saint Augustin, et ne l'observait guère. Aussi, dès la première année du pontificat de Louis, les difficultés avaient-elles commencé ; au synode d'avril 1425, comme l'official venait de faire lire un nouveau règlement, relatif d'ailleurs à tout le clergé du diocèse et qui ne visait pas les chanoines, le précenteur Guillaume Limousin avait, séance tenante, protesté contre la publication de ces Statuts, en tant que contraires aux privilèges du Chapitre ; à son tour, l'official avait protesté contre ce langage et réservé les droits de l'archevêque (1). Le conflit s'était ensuite envenimé ; vainement le Cardinal avait prodigué les exhortations et les avertissements, certains chanoines continuaient à percevoir les revenus de leurs offices sans en remplir les charges ; le culte était fort négligé, le trésor de Saint-Trophime mal entretenu, le cloître troublé de rixes et l'honneur de l'Eglise d'Arles très compromis par quelques libertins. Pour en finir, Aleman fit appel au Pape et Martin V, à sa prière, le 20 novembre 1430, commit à la réforme du Chapitre, outre l'official, Pierre de Cotigny alors vicaire-général et son futur successeur, Pierre de Treilhia, avec pleins pouvoirs, pour deux ans, de châtier, destituer, interdire les récalcitrants (2). Si ces commissaires tentèrent quelque chose, leur œuvre fut imparfaite et, pour proscrire tous les abus, il fallait l'œil du maître. Pendant son séjour en Provence, Aleman s'y employa ; le 20 mars 1434, après tierce, dans la salle du Chapitre, devant les chanoines et les prêtres bénéficiers ou leurs représentants, il prononça quelques paroles d'exhortation et lut, de sa propre bouche, un

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, 3330.
(2) *Ibid.*, n° 2962, mal daté de 1429.

long règlement qu'il avait rédigé en quatre-vingt-quinze articles. Tout y était prévu, la police du cloître, le fameux cloître roman, où seront interdits le port des armes, la danse, le jeu, et dont les deux portes seront rigoureusement fermées la nuit ; le rétablissement de la vie commune au réfectoire et au dortoir ; l'institution d'une école pour les jeunes chanoines, car quelques-uns sont des enfants qui s'endorment à l'église (1) ; la célébration des offices au chœur, où l'on ne portera plus des chapes de laine déchirées, ni des chaperons à cornettes, ni de ces vêtements verts ou rouges, ornés de nœuds ou de boutons, mais de bons surplis et des soutanes à petit collet ; l'administration de la mense capitulaire ; les obligations propres au prévôt, au prieur claustral, au précenteur, au sacristain, à l'aumônier, à l'ouvrier et aux vingt prêtres bénéficiers ou chapelains attachés à la cathédrale (2). A Arles encore et puis de Bâle, Aleman se plut à réorganiser définitivement son Chapitre par quelques autres mesures (3) ; il s'en concilia si bien l'affection, que les chanoines à leur tour, pour lui montrer leur attachement, s'engagèrent solennellement, en présence du vicaire-général, le 21 novembre 1437, à réciter une collecte à l'intention du Cardinal chaque fois qu'ils célèbreraient la messe (4).

Ce qui avait achevé de gagner à Louis les sympathies de son clergé, c'est aussi le zèle qu'il mit à rebâtir sa cathédrale. A la vieille façade, dont la merveilleuse ornementation subsiste encore aujourd'hui, il ne toucha point ; mais, de son temps, à l'intérieur, à l'entrée de la quatrième travée de la nef, s'ouvrait un escalier qui descendait dans une crypte ; au-dessus, après la cinquième travée et un transept à bouts carrés, une abside circulaire était flanquée à droite et à gauche de deux

(1) Cl. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, II, 249.
(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 2969.
(3) *Ibid.*, n°s 1881, 1883.
(4) *Ibid.*, n° 1888.

absides plus petites, également voûtées en cul-de four ; les bras du transept avaient probablement aussi leurs petites absides. Cette partie de l'église, mal entretenue sans doute et peut-être trop exiguë, fut transformée par notre Cardinal ; pour établir le pavé sur un même niveau, il détruisit la crypte et remplaça l'antique abside par un chœur spacieux, avec collatéraux et chapelles collatérales, sur l'emplacement de l'ancienne bibliothèque et du trésor ; de cette construction, toujours debout, la simplicité dans la voûte, l'ogive et le haut des piliers s'harmonise bien avec la belle sobriété de la nef ; les bases prismatiques, au contraire, et les voussures compliquées dans les bas côtés sentent malheureusement un peu trop leur XVe siècle. Aleman fit en outre rétablir le maître-autel sous le nouveau transept et placer par-dessus la châsse d'argent où l'archevêque Gasbert, au XIVe siècle, avait enfermé les reliques de saint Trophime ; la chaire fut également changée sous son pontificat ; enfin, à en croire un de ses biographes, il aurait agrandi et décoré l'archevêché d'Arles et son château de Salon (1).

Dès le surlendemain du jour où il arriva d'Italie, le 8 août 1433, Louis était allé visiter le monastère de Montmajour, dont il était le quarantième abbé (2). C'est à une lieue d'Arles, sur une colline isolée, dans une plaine fertile, que s'élèvent encore les ruines magnifiques de l'antique abbaye, la crypte, l'église, le cloître, monuments grandioses du style roman provençal. Fondée au Xe siècle, rapidement enrichie et puissante, cette maison avait eu déjà, au XIVe siècle, des cardinaux pour

(1) On ne sait à quelle époque précise les travaux furent commencés à Saint-Trophime ; ils étaient en cours en 1436, alors qu'Aleman, depuis deux ans, était à Bâle ; c'est donc certainement pendant son séjour dans le diocèse qu'il en conçut le projet, s'il n'en fit même pas entreprendre l'exécution (Saxius 351, 352 ; Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 46, 61 ; Revoil, *Architecture romane du midi de la France*, II, Paris, 1873, 34-37 ; *Le Musée, Revue Arlésienne*, I, 1868, 99.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f° 499 v°.

administrateurs et le Pape lui-même s'en était quelquefois réservé la jouissance. En 1405, toutefois, Benoît XIII y avait nommé un abbé régulier (1), qui mourut le 12 septembre 1430. Lorsque la nouvelle en parvint à l'archevêché d'Arles, les gens d'Aleman se mirent aussitôt en campagne ; on se concerta, des messagers furent expédiés de toute part et, quatre jours plus tard, notre cardinal était élu ou plutôt postulé comme abbé par les moines de Montmajour (2).

Restait à obtenir l'agrément du Souverain Pontife qui s'était jadis réservé la nomination à l'abbaye ; peut-être fut-il indisposé par cette élection si tôt faite au mépris de sa prérogative ; du moins, s'il ne l'annula point, Martin V se refusa-t-il à la confirmer. Quelques mois après, il mourut et avec Eugène IV, son successeur, Aleman se trouva bientôt en conflit à propos du concile de Bâle. Cependant, nous l'avons remarqué, et c'est à l'honneur de l'un comme de l'autre, le nouveau pape se décida à trancher en sa faveur la question toujours pendante de Montmajour ; par bulle du 25 juillet 1431, après avoir infirmé l'élection faite par les moines, comme contraire à la réserve apostolique, il donna l'abbaye en commende au Cardinal (3).

Abbé commendataire, Louis exerçait de Rome, dans son monastère, bien moins d'influence encore qu'il n'en avait dans dans son diocèse comme cardinal administrateur. Les religieux se gouvernaient à leur gré, sous l'unique direction de leur prieur claustral ; Aleman commettait bien à l'administration de son abbaye ses vicaires-généraux d'Arles (4), mais, en fait, il n'avait gagné à sa nomination qu'un titre et sa part dans les revenus de la maison, très diminués d'ailleurs à son époque,

(1) De Marin, 27-86.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 154, 154 v°, 156 v°.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1873.

(4) Bibl. d'Avignon, ms. 2754, f° 112 v°.

tant pour des causes générales (1) que pour une raison particulière à Montmajour.

On y vivait principalement, en effet, d'une rente payable par les Hospitaliers de Saint-Antoine-en-Viennois. En l'an 1101, des Bénédictins de Montmajour avaient été appelés en Dauphiné pour y veiller sur les reliques du thaumaturge, récemment apportées d'Orient ; mais, vers le temps qu'ils fondaient cet établissement, certains seigneurs commençaient autour d'eux à se vouer au service des malheureux atteints du feu sacré et leur société devenait peu à peu l'ordre puissant des Hospitaliers ; entre eux et les Bénédictins, procès et rixes éclatèrent, si bien que Boniface VIII dut intervenir en 1297 : les Hospitaliers demeureraient seuls maîtres à Saint-Antoine, mais leur maison, érigée en abbaye, paierait au monastère provençal une rente annuelle de 1300 livres petits tournois.

Sur l'estimation de cette somme, un interminable conflit s'ouvrit quelques années plus tard entre Bénédictins et Antonins, qui prétendaient la réduire à cause des variations de l'unité monétaire. Martin V, en effet, consentit à ce que les 1.300 livres fussent converties en 1.300 florins ; Montmajour en appela au Parlement de Poitiers, qui maintint au contraire l'ancienne évaluation ; Saint-Antoine, à son tour, porta l'affaire à Rome, où, quelques jours avant la nomination de notre cardinal à l'abbaye arlésienne, Eugène IV se prononça contre elle (2). Tout en poursuivant leur instance au Parlement, Aleman et les Bénédictins saisirent alors, par requête du 4 septembre 1434, le Concile de Bâle où le cardinal venait d'arriver ; une commission fut nommée par les Pères et cita l'abbé de Saint-Antoine, lequel avait eu soin de se faire également incorporer, afin d'avoir quelque crédit sur l'assemblée ; des incidents soulevés en grand nombre prolongèrent le

(1) Denifle, *La Désolation*, n° 890.

(2) De Marin, 44-71 ; Guigue, *La Légende du grand saint Antoine translatée du latin en françois*, Lyon, 1889, xxx-xxxi.

procès, que retardaient aussi les mutations survenues au sein de la commmission, dont plusieurs membres quittèrent Bâle avant la fin de l'affaire ; toutefois, le 30 avril 1438, sentence en faveur d'Aleman fut portée par le Concile ; ce décret fut cassé par le Pape, sur appel des Antonins, d'autant plus volontiers que notre cardinal était à cette époque en guerre ouverte contre Rome ; cependant, le Parlement de Paris se prononçait aussi pour les Bénédictins, de sorte que l'abbaye de St-Antoine, le 30 janvier 1443, dut enfin s'exécuter et verser une somme considérable entre les mains de Louis et de ses moines ; mais l'année suivante, Aleman, excommunié, était privé de son monastère, les Antonins mirent à profit la situation, et le conflit durait encore, en 1466, après la mort du Cardinal (1).

Avec cette rente mal payée, Montmajour avait heureusement des domaines assez étendus ou dispersés pour être répartis entre les deux claveries de Miramas et Pertuis ; en outre, certains biens, plus proches du monastère, étaient administrés pour le Cardinal par son clavaire d'Arles. En sa qualité d'abbé commendataire, Aleman paye la moitié des dépenses et perçoit même part sur les revenus : à son compte, la moitié de la recette que donne la pêcherie de la Calade, soit 1 florin et demi, comme la moitié du salaire dû au barbier qui rase les religieux, soit 10 florins ; le reste appartient aux moines. Sur l'exercice 1442-43, dans la claverie d'Arles, les recettes ordinaires ne couvrirent point les dépenses, pour la part du Cardinal (2). Sans doute que ce fut une exception, mais il ne dut jamais retirer de son abbaye un bien gros revenu ; encore y voulut-il signaler son administration par des embellissements : il offrit trois verrières

(1) Bibl. d'Aix, ms. 329, p. 309, 317, 318 ; ms. 902, p. 257-264 ; Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68, f°s 135-155 ; comptes 1418-66, f° 825 v° ; Haller, III, 2, 189, 221, 253, 259, 296, 318, 590, 593 ; IV, 27 et *passim* ; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 27.

(2) Arch. des B. du Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1418-66, f°s 560 et s. ; Comptes 1442-68, f°s 129 et s.

à l'église de Montmajour ; de son temps, en outre, les cloches furent refondues et peut-être construisit-on les deux chapelles bâties sur la grande salle annexée à la crypte (1). En se contentant de ce monastère uni à son archevêché, Aleman donnait l'exemple de la modération et gardait le droit de se joindre plus tard, à Bâle, aux réformateurs ennemis du cumul exagéré des bénéfices, un des pires abus de l'époque.

Si, pour saisir le Concile de son procès contre les Antonins, le Cardinal attendit d'y être incorporé, il eut, dès son séjour en Provence, à s'occuper d'une autre affaire déjà portée devant les Pères. Vers le temps, en effet, qu'il arrivait dans son diocèse, Louis de Glandevès, évêque de Vence, avait été élu au siège épiscopal de Marseille par les chanoines marseillais ; le Pape y avait nommé de son côté le général des Carmes, Barthélemy Rocalli, qu'il récompensait ainsi d'avoir abandonné Bâle où il avait siégé. Glandevès aussitôt d'en appeler au Concile, qui délégua, par décret du 20 novembre 1433, Louis Aleman, présent alors dans son diocèse et métropolitain de l'évêché contesté. C'est ainsi qu'à Arles même il eut à juger le premier de ces procès qu'il allait voir ensuite se multiplier à Bâle étrangement et y créer l'atmosphère la plus fatale à l'œuvre que lui-même devait y tenter. Il se prononça pour Glandevès, qui fut installé le 25 février 1434. Mais le compétiteur de son protégé, soutenu par Eugène IV, fit si bien que l'affaire fut rouverte devant les Pères et prolongée jusqu'en 1438 ; l'année suivante, le roi René la trancha de fait contre Glandevès, au mépris de la sentence portée d'abord par le Cardinal et ratifiée par le Concile (2).

Aleman n'avait pas attendu en Provence la fin de ce conflit ; c'était pour aller à Bâle qu'il avait fui de Rome et il était

(1) Bibl. d'Arles, ms. 135, p. 3 ; de Marin, 90 ; Revoil, *Architecture romane du midi de la France*, II, Paris, 1873, 29.

(2) *Gall.Christ.Nov.* Marseille, nos 720-722, 725, 727, 728, 738; Haller, II, 65, 297, 510, 522, 526 ; III, 334, etc. ; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 27.

pressé de s'y rendre ; son retard commençait, d'ailleurs, à y soulever quelque inquiétude; les Pères l'attribuaient aux mauvais bruits répandus sur le Concile et sommaient l'Empereur d'y porter remède(1). Pareil motif n'eût pas arrêté le Cardinal; pas davantage l'épidémie régnante dont moururent quelques-uns des ambassadeurs du roi Louis partis de Provence pour Bâle à peu près en même temps que lui (2). Venu à son diocèse pour y faire quelques réformes, il y fut retenu, sans doute, par la nouvelle que la paix entre Eugène et les Pères s'allait conclure d'un moment à l'autre ; naturellement, il attendit, pour aller siéger, que cette solution eût enlevé à sa soumission au Concile tout caractère d'hostilité contre le Pape. Dans les premiers jours de l'année 1434, il dut apprendre que l'accord était rétabli ; il se hâta d'en finir avec ses affaires d'Arles et il en partit, peu avant le 10 avril (3), après un séjour de huit mois.

En remontant le cours du Rhône, il parvint à Vienne vers le milieu du mois ; Charles VII y tenait cour plénière, en y attendant le cardinal de Lusignan que lui envoyaient les Pères de Bâle, afin de préparer la paix entre la France et l'Angleterre. Aleman, sans pouvoirs officiels, s'entremit-il auprès du Roi pour faciliter la tâche à son collègue ? Du moins passa-t-il pour être venu à Vienne de par le Concile et fut-il solennellement reçu, en dehors de la ville, par plus de cinq mille cavaliers, dont beaucoup de grands seigneurs, Charles d'Anjou, le duc de Bourbon ; Charles VII le pria de le recommander aux Pères et de les exhorter à faire la réforme (4). Le 19 avril, Aleman était à Lyon, où il avait été pour la seconde fois, le 13 mars 1429, pourvu d'un canonicat dans la prima-

(1) Jean de Ségovie, l. VI, ch. 23.

(2) *Ibid.*, l. VI, 32.

(3) Il était ce jour-là dans sa principauté de Mondragon, sur la route (*Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1882).

(4) Le Bouvier, 387 ; Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17 ; Haller, III, 113 ; de Beaucourt, II, 303-304.

tiale de Saint-Jean, par les chanoines bien aises de rappeler à eux leur ancien collègue devenu cardinal ; à son passage, il fut mis en possession et le lendemain, 20 avril, dispensé de résider (1). De Lyon il prit le chemin de Savoie où il rencontra le duc Amé VIII, qui le traita fort honorablement (2) ; c'était sans doute la première fois qu'il voyait son souverain d'origine, dont il devait un jour faire un antipape, en cette ville de Bâle qu'alors il gagna probablement par la route ordinaire, de Genève, Lausanne et Soleure.

(1) Beyssac, 28-32.

(2) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17. Des paroles d'Aleman, que nous y trouvons rapportées, il ne découle pas nécessairement qu'il ait personnellement rencontré le duc de Savoie, mais seulement qu'il en fut bien traité. Cette entrevue est, cependant, plus que vraisemblable, car le Duc, présent à Chambéry le 2 avril, était à Genève le 1er juillet (Arch. Dép. Savoie, C.631) ; sur la route et dans cette dernière ville, il n'avait guère pu ne pas rencontrer le Cardinal ; nous savons, d'ailleurs, qu'il reçut, à leur retour, les ambassadeurs que le Concile avait envoyés à Vienne et qui passèrent, quelques jours après Aleman, par le même itinéraire (Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 18).

CHAPITRE V

Louis Aleman à Bâle et l'affaire du Synode gréco-latin

A l'époque même où Aleman fuyait Rome, le 13 juillet 1433, en leur douzième session, sans tenir aucun compte à Eugène de toutes ses concessions, les Pères de Bâle décrétaient qu'il eût à faire adhésion pure et simple au Concile sous les soixante jours, à peine de suspension (1). A cette nouvelle, toute la Chrétienté s'émut; un schisme paraissait imminent ; après avoir désapprouvé la précipitation du Saint-Père, ce fut au contraire auprès de ses adversaires que les princes, dès lors, par leurs ambassadeurs, firent prêcher l'indulgence et la modération (2). A Rome cependant, l'Empereur, demeuré après l'évasion de notre Cardinal, obtint du Pape une concession immense, qui semblait propre à terminer le conflit : par sa bulle du 1er août 1433, attendu, disait-il, que la dissolution par lui prononcée avait soulevé de grandes difficultés et que, des motifs qui l'avaient justifiée, quelques-uns n'existaient plus, Eugène accordait que l'assemblée de Bâle fût tenue pour

(1) Jean de Ségovie, l. V, ch. 8 ; Hefele, VII, 537.
(2) Jean de Ségovie, l. V, ch. 30, 32, 33.

concile à dater du jour de son ouverture, nonobstant ses décisions contraires, qu'il abrogeait pour adhérer simplement et cordialement aux Pères, si du moins, à leur tour, ils retiraient les décrets par eux portés contre le Saint-Siège et son autorité (1). Persuadé que la paix serait ainsi faite, alors investi d'ailleurs de toute la confiance du Pape (2), Sigismond quitta Rome, à la fin d'août, pour aller jouir à Bâle de son rôle de pacificateur ; en y arrivant, le 11 octobre, au débotté, il dut au contraire demander aux Pères une prolongation de huit jours au délai sous lequel Eugène était sommé de se soumettre, délai qui, une fois déjà, le 11 septembre, à l'expiration des soixante jours consentis en juillet, avait été augmenté d'un mois, sur sa demande et sur celle du roi de France (3). Bien loin, en effet, d'accepter l'adhésion du Pape telle qu'elle avait été formulée daus la bulle du 1er août, l'intraitable assemblée, satisfaite sur le fond, s'en prenait à la forme et, aux mots « voulons et consentons », employés par Eugène, elle exigeait que fût substituée l'expression « reconnaissons et déçlarons », plus respectueuse, à son sens, de l'autorité des conciles généraux. Sur cette question, les esprits s'étaient si bien enflammés qu'un décret de suspension aurait été lancé et le schisme ouvert, si l'Empereur, assisté par les représentants de toutes les puissances, n'eût fait renouveler, de huit jours en huit jours, le délai accordé au Pape, jusqu'à ce qu'enfin, le 7 novembre, les Pères consentirent une dernière prolongation de trois mois, après lesquels Eugène serait irrévocablement châtié s'il résistait encore (4). La situation était grave et, le même jour, Sigismond écrivait au Souverain Pontife en le pressant de céder (5) ; de plus, la politique en fit alors une nécessité.

(1) Hefele, VII, 540.
(2) Voir son bref au Doge, du 20 novembre 1433, Haller, 1, 321.
(3) Aschbach, IV, 130 et s.; Haller, II, 502 ; Jean de Ségovie, l. VI, ch. 5.
(4) Hefele, VII, 541-542, 556.
(5) Haller, I, 322.

Infidèle, en effet, au principe de son prédécesseur, que, pour mieux se maintenir sur le terrain spirituel, le pape devait garder intact son pouvoir temporel, Eugène s'était jeté dans les guerres intestines de l'Italie et, du rôle d'arbitre, le Saint-Siège avait passé à celui de vaincu. Abandonné par ses alliées, Venise et Florence, en butte aux attaques de deux capitaines milanais, Nicolas Fortebraccio et François Sforza, le Souverain Pontife, à la fin de l'année 1433, vit ses Etats envahis et pillés; dans Rome, serrée de près, la terreur croissait et la désaffection (1). De son palais du Vatican, où il vivait isolé, sans appui, à la merci d'une émeute ou d'un coup de main, pouvait-il résister à ce Concile qu'engageaient, il est vrai, à la modération, mais que reconnaissaient toujours tous les princes de la Chrétienté ? Il se soumit: par bulle du 15 décembre 1433, il céda sur tous les points, fond et forme, sans demander même aux Pères, en échange de ses concessions, l'annulation des censures par eux portées contre lui et ses amis (2). Bien lui en prit ; quelques mois plus tard, la République romaine était proclamée et le Pape. déguisé, criblé de pierres, fuyait par le Tibre, lui aussi, et moins d'un an après Aleman (3). Réfugié à Florence, souverain détrôné, si, par surcroît, il eût été sous le coup d'une suspension ou d'une déposition prononcée par le Concile, il est difficile de dire ce qu'il serait advenu de lui.

Des motifs qui avaient décidé la réconciliation, on pouvait conclure à son peu de solidité. Eugène attendait impatiemment qu'une occasion lui permît de reprendre les droits qu'il paraissait avoir abandonnés. Enorgueilli, de son côté, par sa victoire, le Concile se permettait, sur l'autorité pontificale, d'incessants empiètements ; vainement ses meilleurs amis, tels que Sigismond, l'engageaient à travailler à la réforme, puis-

(1) Pastor, I, 222 ; Gregorovius, III, 707-708.
(2) Hefele, VII, 562, 563.
(3) Platina, 263; Pastor, I, 223; Gregorovius, III, 709-711.

qu'il avait obtenu satisfaction (1); par bravade et rancune, les Pères ne songeaient qu'à humilier encore leur adversaire vaincu; entre eux l'entente était officiellement rétablie, mais fragile.

Toutefois, le 24 avril 1434, le Concile reçut les nouveaux présidents nommés par le Pape : Nicolas Albergati, l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine à Padoue (2). C'était la consécration de la paix et, apparemment du moins, on se donnait des gages de bonne volonté; c'est ainsi qu'Eugène invitait le roi de Pologne à déléguer ses prélats à Bâle (3) et que, d'autre part, les Pères envoyaient en Italie, pour s'entremettre entre le Saint-Siège et les Romains révoltés, deux ambassadeurs à qui le Pape donnait ses pleins pouvoirs sur un ton de cordiale gratitude (4).

À cette époque et dans ces circonstances, le voyage d'Aleman à Bâle ne constituait plus un acte de rébellion contre le Souverain Pontife; il y trouva même, en arrivant, une lettre adressée par Eugène à tous les cardinaux présents au Concile, conçue en termes pleins de charité fraternelle pour les exhorter généreusement à collaborer à la réforme, non sans une allusion touchante aux discordes passées (5). Quelques semaines plus tard, le Pape lui écrivait encore à propos d'une affaire entre l'archevêque de Tours et son Chapitre; de ce procès, dont les Pères avaient été saisis, Eugène prétendait connaître seul et c'est à Louis qu'il s'adressait pour lui demander de s'entremettre et de défendre les intérêts du Saint-Siège (6). Il faut en conclure que, à l'issue du conflit entre le Pape et le

(1) Jean de Ségovie, l. VII, ch. 43.

(2) Hefele, VII, 563.

(3) Raynaldi, a. 1434, n° 4.

(4) Haller, III, 154; Raynaldi, a. 1434, n° 11; Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 20 et 24; l. IX, ch. 2.

(5) Haller, 1, 330.

(6) Arch. du Vatican, Reg. 359, f°s 240 v°, 241; cf. Haller, III, 161, 507.

Concile, plus qu'aucun de ses collègues, Aleman avait l'estime et la confiance de l'une et de l'autre partie.

Ce fut sous ces heureux auspices qu'Aleman parvint, entre le 28 mai et le 4 juin 1434 (1), à Bâle, la ville aux toits peints; les étrangers en admiraient alors la propreté méticuleuse et les belles fontaines; dans leurs maisons, pleines d'argenterie et de riches étoffes, les bourgeois vêtus de noir passaient, au dire d'un Italien, la plus grande partie de leur temps à manger. Dans les deux conseils de la République, nobles et plébéiens se rencontraient; le premier magistrat, c'était le bourgmestre, qui devait être chevalier (2). Les Bâlois faisaient bon accueil au Concile, qui les enrichissait et répandait partout le nom de leur cité.

Dans cette ville que remplissaient les Pères, comment Aleman se logea-t-il ? On ne sait. De trouver une résidence pour un cardinal, cependant, c'était une affaire que négociaient ensemble bourgeois et commissaires de l'assemblée (3). Il ne garda pas, d'ailleurs, la même habitation pendant les treize ans qu'il vécut à Bâle; en 1438, en succédant à Cesarini comme président du Concile, il hérita aussi de son logement dans la maison de l'Ordre teutonique, dite des Prussiens, sur la Rittergasse (4).

Quand il arriva, huit cardinaux siégeaient à l'assemblée : à Cesarini, Rochetaillée, Capranica, Correr, Cervantès et

(1) Haller, III, 106, 113.

(2) *Epistola Æneae Sylvii*, à la suite de l'*Epitomæ Historiæ Basiliensis... authore Christiano Urstisio* (Wurstisen), Bâle, 1577.

(3) Haller, II, 277-279.

(4) Haller, II, 14; *Basler Chroniken*, IV, 182; *Beitrage zur vaterlandischen Gesch.*, *neue Folge*, II, 456. C'est sans doute à cette maison qu'Aleman fit alors apposer les deux écussons conservés aujourd'hui au musée historique de Bâle; en bois, de forme rectangulaire, assez grossièrement exécutés, ils portent, sculptées en relief et peintes, les armes de Louis sous le chapeau de cardinal; sur les quatre côtés du cadre sont inscrits en noir son nom et ses titres avec la date de 1438.

Branda, Albergati et Lusignan étaient venus plus récemment se joindre. Quant au nombre des Pères, si longtemps dérisoire, il avait bien grossi : en mars précédent, il y avait deux cent quatre-vingt-dix-sept votants (1), et les incorporations n'avaient pas cessé depuis. Autour d'eux, outre les ambassadeurs étrangers et les marchands, serviteurs et familiers de prélats remplissaient la ville et ses tavernes. A cette foule bigarrée, de toutes nations et de toutes langues, des règles de vie avaient été prescrites par décret : la conduite des Pères, disait-on, doit servir d'exemple à l'univers ; qu'ils célèbrent, qu'ils jeûnent, qu'ils se confessent régulièrement ; pas de conversation pendant les offices, pas de femmes à table, pas de propos injurieux ; chez les prélats, on lira les Ecritures pendant les repas et l'on évitera la trop grande variété des mets ; dans la rue, le parfait membre du Concile marchera modeste et grave et fuira les lieux suspects, spectacles, danses et jeux ; on gardera les longs vêtements prescrits par les canons, ni trop rouges, ni trop verts ; pas de manches pendantes, pas de riches fourrures, pas de bottines, ni de mitres en soie ; chacun aura la tonsure qui convient à son ordre et les cheveux taillés assez pour laisser voir les oreilles ; les prélats ne seront pas accompagnés d'oiseaux et se feront précéder du plus petit nombre possible de familiers, montés ou non ; aux cardinaux, on en accorde dix ; quant aux serviteurs, ils seront exactement surveillés, les jeux déshonnêtes leur seront interdits, comme les vêtements plus courts que le genou, les chaînes d'or ou d'argent, les dagues trop longues, les ceintures trop élégantes (2). Il ne semble pas que ce règlement fût bien mal observé ; du moins, si les adversaires du Concile attaquaient l'autorité et la qualité de ses membres, ne courait-il pas de bruits fâcheux sur leurs mœurs.

Derrière donc les dix familiers qu'il était autorisé à faire marcher devant lui, le vendredi 4 juin 1434, Aleman se rendit

(1) Jean de Ségovie, l. VII, ch. 23.
(2) Mansi, XXIX, 382.

à l'assemblée générale des Pères. Ces réunions, partie essentielle de la vie conciliaire, se tenaient au moins une fois par semaine, de règle le vendredi ; de plus, quand il y avait matière à délibération, trois ou quatre fois par mois à peu près, les Pères étaient extraordinairement convoqués, soit en vertu de décisions prises auparavant dans une assemblée régulière, soit par des affiches que faisait apposer le président. On se réunissait à la cathédrale ou dans le réfectoire du couvent des Prêcheurs ; le public était exclu de ces séances, qu'ouvrait une messe solennelle (1).

Cette réunion à laquelle, à son arrivée, Aleman assista, comprenait donc trois cents membres, tous incorporés au Concile : le cardinal Cesarini présidait et avec lui Nicolas Albergati, ainsi que les trois autres présidents délégués par le Pape (2). De ceux-ci, en butte à la méfiance irréductible des Pères, le rôle était nul ; de Cesarini, au contraire, on avait oublié que, nommé par Martin V et Eugène IV, il représentait aussi le Saint-Siège ; par sa campagne hardie contre la dissolution, en effet, il avait acquis une telle influence à Bâle qu'il semblait investi d'une autorité personnelle et la cour pontificale respectait cette situation, réduite qu'elle venait d'être à se rendre un peu tard aux arguments de ce cardinal.

La séance ouverte, ce vendredi 4 juin 1434, on procéda d'abord, selon l'usage, à l'incorporation des personnages qui, depuis la dernière assemblée, tenue le 28 mai, étaient arrivés à Bâle pour y siéger. Aleman, le premier, jura, comme il en fut requis, de travailler fidèlement et diligemment à la conservation et à l'honneur du Concile, de donner conseil selon Dieu et sa conscience, de ne pas révéler les votes en tant que haine ou scandale pourrait s'ensuivre, de ne pas quitter la ville sans l'autorisation des Pères (3). Ce serment prêté, il était membre

(1) Richter, 29 ; Haller, II et III, d'après le *Protocole*.
(2) Haller, III, 113.
(3) Jean de Ségovie, l. II, ch. 19.

du Concile. Avec lui furent incorporés ses familiers, Jean Blondelet, ambassadeur du roi Louis III; Jean de Pérouse, official de Salon ; Etienne Plovier, licencié en décrets, dont le Cardinal devait faire plus tard un évêque de Marseille, et son sergent d'armes, Judoc du Pont, à qui quelque trace de tonsure ouvrait l'accès de l'assemblée générale où tout faisait nombre, nous le verrons assez. Les incorporations faites, Aleman se leva, afin de se présenter à ses nouveaux collègues. L'arrivée d'un cardinal à ce Concile, si longtemps réputé dissous à la cour pontificale, était une grosse victoire pour les Pères et la vue de ce personnage vêtu de pourpre, venu de Rome à leur ordre, flattait la foule des clercs inférieurs. Les circonstances de son voyage prêtaient d'ailleurs à son arrivée l'auréole d'une évasion dangereuse et en faisaient presque un martyr de la foi conciliaire ; ce point de vue n'était pas perdu au Concile où l'on comptait avec orgueil le nombre des cardinaux venus malgré le Pape (1). La personnalité, enfin, d'Aleman, les hautes charges qu'il avait occupées et sa réputation de vertu en faisaient une précieuse recrue ; le duc de Milan l'avait signalé, en annonçant aux Pères que Louis se rendait à Bâle après avoir, grâce à lui, quitté Rome : « de son arrivée, avait-il écrit, le Concile sera sans doute grandement consolé et réjoui, à bon droit, car il tirera honneur et force de la présence d'un tel prélat, dont les vertus sont éminentes et singulière la prudence » (2).

L'auditoire était donc bien disposé, devant lequel Aleman prit la parole, et d'abord il rendit grâces à Dieu de ce qu'enfin il voyait « cette sainte et grande assemblée que si longtemps il avait souhaité de voir ; pour venir jusqu'à elle, il avait dû subir bien des tribulations, mais il remerciait le Ciel d'y être arrivé sain et sauf ; ensuite, après avoir marqué sa gratitude aux Pères pour les honneurs qu'on lui avait rendus à son

(1) Cf. *ibid.*, l. VI, ch. 2.
(2) Mansi, XXX, 625.

entrée dans la ville, il conta son voyage, disant que, s'il avait tardé de venir après son départ d'Italie, c'était pour les réformes qu'il avait accomplies dans son diocèse ; il se plut à rappeler comment, sur la route, il avait été partout bien traité ; comment le duc de Milan l'avait fait conduire de Rome à Gênes et de là jusqu'à sa ville d'Arles ; comment le roi de France, à Vienne, l'avait comblé d'honneurs, ainsi que le duc de Savoie, et toutes ces marques de respect, avec beaucoup d'autres qu'il avait reçues, il déclara qu'en sa personne on les avait rendues à l'Église, au Concile et au Sacré Collège ; enfin, il attesta que, depuis l'ouverture de l'assemblée, il y avait toujours été présent de cœur et qu'il était prêt à travailler pour le Concile selon ses facultés et de manière au moins que son dévouement ne laissât rien à désirer » (1).

Quand Aleman eut fini son discours, la séance proprement dite commença. D'abord, et pour entretenir un conflit déjà vieux, que notre cardinal allait être chargé de régler, ce fut l'un des ambassadeurs du duc de Bourgogne qui protesta, afin de réserver le droit de son maître, contre le rang attribué à lui et ses collègues, et il demanda acte de sa protestation. Ensuite, l'évêque de Lubeck qui revenait, avec l'archevêque de Magdebourg, d'une mission pour le Concile auprès de l'Empereur, fit un long rapport sur cette ambassade : elle n'avait pas rétabli une parfaite harmonie avec Sigismond, lequel prétendait avoir bien cinq griefs contre les Pères, dont le plus grave était qu'il avait inutilement demandé qu'on entreprît sérieusement la réforme. Lecture fut aussi donnée des lettres de l'Empereur touchant certains privilèges octroyés par le Saint-Siège au clergé de Magdebourg et par lui revendiqués contre son archevêque ; on lut encore, du même Sigismond, une patente qui donnait à l'évêque de Lubeck pouvoir de poursuivre, au Concile, un procès contre le duc de Gueldre ; à ce sujet, le prélat demanda que des com-

(1) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 17 ; Haller, III, 113.

missaires lui fussent adjoints et, d'autre part, il requit copie des propos tenus contre l'Empereur, à Bâle, par un ambassadeur milanais, sur quoi l'un des représentants du Visconti protesta de l'attachement de son maître à Sigismond.

Vint alors la partie essentielle de la séance : suivant un ordre du jour rédigé par écrit, on appela les affaires sur lesquelles avaient préalablement délibéré les quatre députations ou bureaux ; ce jour-là, comme les autres, il s'agissait de procès relatifs à des élections épiscopales ou de dispenses quémandées par des clercs ; sur chaque question, lecture fut donnée de la décision arrêtée d'un commun accord par les députations ou dont trois d'entre elles avaient convenu ; en ce cas, on mentionnait le texte ou l'amendement proposé par le bureau mis en minorité. Sur ces résolutions, le cardinal président conclut au nom du Concile afin qu'elles eussent force de loi. On passa enfin aux affaires nouvelles : l'archevêque de Lyon et l'évêque de Padoue présentèrent un rapport dont ils avaient été chargés, sur le traitement à faire aux chantres employés par les Pères ; l'archidiacre de Glascow en déposa un autre sur les entreprises du roi d'Écosse contre les libertés ecclésiastiques dans son royaume ; l'évêque de Digne proposa de renouveler le décret de Constance sur l'autorité respective du Pape et du Concile. On renvoya ces trois affaires aux députations pour en être délibéré, et la séance fut levée (1).

D'après cette première assemblée générale, Aleman aurait pu juger ses nouveaux collègues, s'il n'avait pas été, comme la majorité de ses contemporains, aveuglé par une idée exagérée de l'autorité et du prestige des Conciles. Tout le temps est pris par des tiraillements avec les princes, des dénonciations, des plaintes, les procès de mécontents qui, après avoir perdu leur cause devant tous les tribunaux réguliers, sont venus la plaider jusqu'à Bâle, comptant bien que les Pères auraient en leur faveur quelque partialité contre leurs adversaires absents.

(1) Haller, III, 113-115.

De l'objet assigné aux travaux du Concile par ses prédécesseurs, dont il se réclame si fort, et par l'espérance toujours trompée de plusieurs générations de chrétiens, de la grande œuvre de la réforme ecclésiastique, peu ou pas question. Or, on ne devrait plus s'occuper d'autre chose ; le conflit avec le Pape est éteint et, quand bien même il n'aurait qu'une foi médiocre en la sincérité d'Eugène, la meilleure politique pour le Concile, si vraiment il voulait la paix, serait d'y croire.

Toutes ces affaires particulières, ces requêtes, ces demandes de dispenses, il faudrait les laisser à leur juge naturel, à la cour de Rome. En s'érigeant en tribunal ordinaire, en accaparant la complexe et délicate juridiction pour laquelle la papauté a créé la savante organisation de sa curie, les Pères de Bâle y consument leur temps. A cette attitude, qui dénature entièrement le caractère du Concile, ils trouvent des avantages: sur la compétence légitime et séculaire du Pape, ils commettent ainsi de quotidiens empiètements, à la plus grande satisfaction de leur rancune contre Eugène ; de plus, et peut-être inconsciemment, ils calculent que, ajourner indéfiniment la réforme tout en en faisant miroiter la perspective aux yeux de la Chrétienté, c'est un moyen de s'en assurer la complicité, d'ajourner indéfiniment aussi la dissolution du Concile et de s'ériger en juridiction permanente, but inavoué des vrais disciples de Constance. Déjà la lutte contre le Pape a singulièrement prolongé le Concile et si, pendant les trois premières années, il est resté inactif, la faute en peut être attribuée à la malheureuse politique d'Eugène. Mais depuis sa pleine et entière soumission, mais sous la présidence de son légat Albergati, pieux prélat tout désigné pour une telle œuvre, mais devant les représentations énergiques et les sommations de l'Empereur et du roi de France, la paresse du Concile à mener rapidement l'œuvre de réforme est inexcusable. Les motifs que nous avons donnés, pour l'ensemble des Pères, ne sont pas pour les justifier ; à les prendre individuellement, on en trouverait de plus basses raisons : il y a dans Bâle trop

de gens en contravention flagrante contre le droit canonique, possesseurs de bénéfices incompatibles, moines en rupture de cloître et autres qui ne se soucient point de prononcer eux-mêmes leur propre condamnation.

Y aurait-il une majorité de Pères animés, comme Aleman, d'un sincère désir de la réforme, les règlements conciliaires en empêcheraient l'accomplissement. A Constance déjà, on a pu sentir la difficulté d'obtenir de ces masses hétérogènes et méfiantes un travail suivi et fructueux. A Bâle, de même, nous venons de voir comment la plus minime affaire, après avoir été exposée en assemblée générale, est, par elle, renvoyée aux députations qui, après un examen parfois long, la remettent à des commissaires dont le choix doit être confirmé dans une autre séance plénière; ces commissaires alors commencent une instruction que coupent les mille incidents de procédure, les renvois aux députations et aux assemblées générales, et qui ne finit ordinairement pas, si du moins elle aboutit, avant plusieurs années.

A ce vice d'une méthode inspirée par le désir jaloux d'affirmer constamment la souveraineté des Pères réunis contre une personnalité quelconque dont l'autorité aurait pu croître et donner ombrage, se joint encore une déplorable habitude d'éterniser les préliminaires dans la moindre discussion. Moitié école, moitié tribunal, le Concile retentit de démonstrations interminables, de protestations et de répliques : travers de l'époque accru par l'intérêt qu'a chaque membre à se montrer, à faire valoir son zèle et, bien souvent, à retarder l'expédition de l'affaire.

Un exemple frappant en fut offert à Aleman très peu après. Il s'agissait précisément de cette réforme qui ne faisait aucun progrès, sur quoi certains voulurent dégager leur responsabilité. Le 21 août 1434, en assemblée générale, un évêque danois somma donc, au nom de la nation allemande, les Pères de travailler à réformer l'Eglise et protesta solennellement qu'il n'avait point tenu et qu'il ne tenait point à ses compatriotes

que les abus ne fussent combattus. Aussitôt, Denis de Sabrevois (1), au nom de l'Université de Paris, tint le même langage et demanda qu'acte fût dressé de sa protestation. Le président Cesarini approuva les orateurs, disant que le Sacré Collège partageait leur opinion, discours que confirmèrent tour à tour les cardinaux présents, Rochetaillée, Capranica et, plus vigoureusement, Cervantès et Aleman. Ce fut une rage, alors, de protester en faveur de la réforme: à l'assemblée suivante, l'archevêque de Crète, au nom des patriarches, archevêques et évêques; l'archevêque de Lyon, au nom de Charles VII et de la nation française; maître Jean Beaupère, au nom des universités, docteurs, maîtres, prévôts, doyens, archidiacres, curés et clercs inférieurs; l'abbé de Citeaux, au nom de ses collègues et de tous les ordres religieux; l'archevêque de Tarente, au nom de la nation italienne comme en celui des présidents pontificaux; Cervantès, enfin, au nom de la nation espagnole, tous firent, en d'amples discours, les mêmes réquisitions et protestations, dont ils demandèrent acte. Qu'on juge du temps perdu et combien cette séance eût été mieux employée à entamer l'œuvre que tous prétendaient vouloir! C'est ce que sentit notre Cardinal, le plus nouvellement arrivé de tous les hauts prélats et le moins détourné du sens commun par les habitudes de discussion implantées au Concile. Aussi, prenant la parole, il dit « qu'il protestait à son tour contre tous les protestataires; qu'en effet, puisque tous protestaient, il s'ensuivait qu'ils protestaient contre eux-mêmes et que ce n'était pas à ces protestations qu'il fallait employer le temps, mais à la diligente préparation de la réforme » (2). Quelques mois plus tard, à propos d'une aigre et interminable dispute entre Anglais et Français, il s'entremit en rappelant l'objet du Concile et en demandant qu'on revînt

(1) Cf. sur lui, Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés pour la Société de l'Hist. de France, Paris, 1841, I, 58, n. 2.

(2) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 13 et 14; Haller, III, 184, 190-191.

aux affaires de l'Eglise : « Ce serait, disait-il, plus honnête et plus utile » (1). Cette fois encore, il parlait au nom du bon sens et de la chrétienté; l'époque devait venir où lui-même retiendrait l'attention de ses collègues sur des questions où la réforme n'était plus intéressée.

Quelle que fût, d'ailleurs, l'impression sur lui produite par cette première assemblée générale à laquelle il avait assisté, le 4 juin 1434, il se détermina à suivre régulièrement ces séances (2). Par cette assiduité, que pas un autre cardinal n'imitait, il acquérait une connaissance approfondie des affaires, en même temps qu'il se rendait populaire parmi les clercs inférieurs. Mais, nous l'avons vu, hors certains discours ou rapports, le rôle des assemblées générales se bornait à l'enregistrement des résolutions préparées par les quatre députations, groupes fort analogues aux bureaux de notre Chambre des députés, où Aleman eut, dès les premiers jours, à se choisir une place.

A chaque membre, en effet, pour la durée entière de son séjour à Bâle, était assignée l'une de ces députations qu'on maintenait toujours égales en nombre ; dans chacune, on avait soin aussi de garder l'équilibre entre nationalités, car, en principe, par cette organisation, on avait voulu éviter les froissements qu'avait provoqués, à Constance, le groupement des Pères par nations. Mais, pour beaucoup, le système des députations offrait encore un bien plus précieux avantage : il consacrait le caractère démocratique du Concile et y assurait la prédominance du bas clergé. A Constance déjà, innovation que justifiait une crise inouïe, on avait admis à siéger, avec les évêques et les abbés, ces docteurs, maîtres et gradués qu'envoyaient les Universités, afin de rallier leur indispensable adhésion et de récompenser leur zèle persévérant. A Bâle, de même, avec moins de raison et beaucoup plus de complai-

(1) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 9; Haller, III, 247, 248.
(2) Haller, III et IV, d'après le *Protocole*.

sance, on incorporait au Concile des membres du clergé inférieur, si bien que, dans les députations, quand elles furent organisées en février 1432, contre six évêques, douze abbés et deux représentants d'évêques, on comptait quatre prieurs, six officiaux, quatre doyens, deux prévôts, six chanoines, un Mineur, deux Prêcheurs, trois recteurs ou scolastiques, deux maîtres et un licencié en théologie, un docteur et un licencié en droit, deux maîtres es arts et trois membres enfin dont on ne sait rien, que le nom et le prénom. C'est que tout faisait nombre et que, pour la lutte contre le Pape, tous les concours étaient bons et tous les noms bien reçus qu'on pouvait ajouter à la liste des Pères. Avec cette supériorité numérique, le système des députations assurait la suprématie du bas clergé. Quand bien même, en effet, les prélats eussent été en minorité dans un de ces groupes nationaux dont le concile de Constance avait été composé, ils y auraient cependant gardé leur influence, puisque cette organisation rassemblait les prêtres d'un diocèse autour de leur évêque, les évêques autour de leur métropolitain, les religieux autour de leurs abbés et tous ensemble autour des cardinaux de leur nation. Les députations, au contraire, brisaient cet ordre normal, réunissaient des clercs allemands à des prélats français et faisaient réellement d'un Mineur ou d'un maître ès-arts l'égal d'un archevêque ou d'un cardinal puisque, en même temps que leurs voix étaient équivalentes, toute influence du supérieur sur l'inférieur était anéantie par leur séparation. Ce résultat était prémédité ; des discours révolutionnaires avaient été déjà, au concile de Constance, prêchés contre le haut clergé ; le nouveau règlement de Bâle assurait à ses adversaires une écrasante prépondérance qui fut, nous en aurons assez de preuves, le règne de l'envie et de l'inexpérience. Aussi beaucoup estimaient-ils que le système des députations était mauvais et Sigismond avait demandé qu'on revînt au groupement par nations (1). Ce fut en vain,

(1) Jean de Ségovie, l. VII, ch. 43.

les députations demeurèrent et continuèrent d'être le laboratoire où se préparait tout le travail conciliaire.

Pour écarter mieux encore toute influence, chacune, chaque mois, changeait son président et son bureau, composé d'un promoteur, d'un secrétaire et d'un appariteur, tous élus par elle parmi ses membres. C'était donc un organisme complet, qui fonctionnait à part soi ; chacune avait son local, où elle siégeait les lundi, mardi et mercredi ; aucune affaire, nous l'avons vu, ne parvenait à l'assemblée générale sans qu'il en eût été délibéré par les quatre députations ; à celle de la Foi, à celle de la Réforme, à celle de la Paix ou à celle des Affaires mixtes on attribuait le premier examen d'une partie des questions à débattre, que l'on classait en ces quatre catégories d'après le programme du Concile. Quand elle avait ainsi arrêté une motion, la députation compétente la faisait présenter aux trois autres par deux délégués chargés d'en soutenir les motifs, ou bien, s'il y avait eu division, par un délégué de la majorité et celui de la minorité. Lorsqu'enfin, après parfois bien des allées et venues, la motion proposée par la première députation compétente, plus ou moins amendée, avait été adoptée par les trois autres ou deux d'entre elles, elle était présentée à l'assemblée générale, pour être conclu sur elle par le président, devant tous les Pères réunis (1).

De députation à députation, comme entre elles et l'assemblée générale, l'intermédiaire, c'était le comité des Douze, commission centrale renouvelée tous les mois pour les deux tiers, chacun des quatre bureaux élisant alors deux délégués nouveaux ; les quatre nations, d'autre part, devaient être toujours également représentées dans ce conseil. Aux Douze, les affaires étaient d'abord présentées pour être, par eux, soumises aux députations, dont ils centralisaient les motions, afin de les produire à l'assemblée générale ; à eux, le droit de convoquer des réunions extraordinaires et l'initiative des propositions (2).

(1) Jean de Ségovie, l. II, ch. 21 ; Richter, 27-29.
(2) Jean de Ségovie, l. III, ch. 37 ; Richter, 22.

Si d'ailleurs, de l'organisation des députations, le but avoué était d'empêcher le groupement des Pères par nationalités, toutefois, les intérêts et les méfiances réunissaient, à l'occasion, les gens de même langue. Les nations italienne, espagnole, allemande et française avaient une existence à demi officielle et nous verrons quelle influence profonde, bien qu'irrégulière, ces groupes exerçaient. En sa double qualité de sujet savoyard et de prélat provençal, notre Cardinal appartenait à la nation française.

Quant à sa députation, elle aurait dû lui être assignée par les commissaires du Concile, mais son rang lui laissait quelque liberté et le bureau des Affaires mixtes lui fit présenter une invitation par deux de ses amis, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Lausanne, qui tous deux y siégeaient (1). Pour montrer mieux, sans doute, quelles étaient ses dispositions, Aleman déclina cette offre et se fit agréger à la députation de la Réforme, dès le premier mois de son arrivée. Nommé, en septembre suivant, juge de la Foi par le Concile, il devint alors et resta jusqu'à la fin membre de la députation de la Foi (2), qui tenait ses séances dans le réfectoire des Mineurs (3).

Enfin, comme il était à Bâle depuis quelques jours, les Pères célébrèrent leur dix-huitième session, afin de renouveler le fameux décret de Constance relatif à la supériorité du Concile sur le Pape. Proposition en avait été faite, le 4 juin, à la première assemblée générale où Louis avait assisté, et l'affaire avait été renvoyée aux députations qui, le 19, se mirent d'accord sur le texte à promulguer ; conformément à leur motion, le 25, une assemblée générale, après avoir approuvé les termes de ce décret, fixa au lendemain la session, dont avis fut donné aussitôt par voie d'affiches (4). Le samedi

(1) Haller, III, 117.
(2) Haller, III, 198, 213.
(3) *Gall. Christ. Nov.*, Marseille, n° 722.
(4) Haller, III, 128, 133, 134.

donc, 26 juin, dans la cathédrale, après la messe du Saint-Esprit, les Pères prirent place; chacun était vêtu, selon sa dignité, des ornements pontificaux ou sacerdotaux dont il usait pour célébrer ; assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, le président du Concile s'assit sur le trône érigé vers l'autel, sur des gradins, et tourné du côté de l'assemblée ; de part et d'autre du chœur, sur des bancs, les prélats siégeaient et, entre eux, face au président, sur des sièges plus bas, les ambassadeurs des rois et des princes; venaient ensuite les autres Pères, religieux, docteurs et gradués, chacun à son rang ; dans le bas de l'église, le public entrait librement (1).

Les places prises et le silence fait, on s'agenouille sur l'invitation du diacre et une prière est dite à voix basse, après quoi le président prononce une oraison au Saint-Esprit; l'antienne récitée, on recommence et l'on chante ensuite la litanie des Saints, qu'interrompt le président pour bénir les Pères et ajouter une invocation particulière en faveur du Concile. Avec l'encens et les cierges, le diacre va lire alors sur un pupitre un passage de l'Evangile choisi, autant que possible, en vue du décret à publier, que le président commente ensuite en une harangue ; puis le *Veni Creator* est chanté, que suivent quelques oraisons après lesquelles un prélat mitré monte sur une estrade et lit le texte du décret ; il demande ensuite à l'assemblée s'il lui plaît ainsi, à quoi répondent *placet*, successivement, le président, les présidents de députations pour leurs bureaux et les Pères enfin tous ensemble, ce dont les promoteurs somment aussitôt les notaires de dresser acte. On se sépare alors et la session est finie ; copié, revu, scellé de la bulle du Concile et publié par affichage à la porte de la cathédrale, leur décret devient, pour les Pères de Bâle, un article de foi, la voix du Saint-Esprit (2).

(1) Richter, 32.

(2) Haller, III, 134-135; Richter, 32 ; cf. Bibl. de Bâle, ms. E. I. 4, f° 1 : « Sequitur modus observandus in sessionibus Conciliorum ».

Ainsi, avant la fin du premier mois de son séjour, Aleman avait vu fonctionner tous les rouages conciliaires et même un organisme en principe moins essentiel, celui des commissions (1). C'était la manie de ce parlementaire concile, de déléguer quelques-uns de ses membres pour la plus petite affaire ; leur dignité et leur nationalité étaient soigneusement calculées d'après la question ; une fois désignés par les députations et confirmés en assemblée générale, ils se perdaient plus ou moins volontairement dans le fatras des enquêtes, requêtes, récusations, dépositions et dénonciations ; avant la fin, quelques-uns mouraient ou quittaient Bâle, qu'il fallait remplacer avec les mêmes formalités pour tout recommencer et, s'ils aboutissaient à proposer une sentence et à la faire approuver selon les formes dues, c'était pour la voir aussitôt frapper d'appel.

Jusqu'au jour où, devenu son président, il assuma la direction du Concile, l'histoire générale de l'assemblée de Bâle n'appartient pas à la biographie d'Aleman. Quelle que fût la part, publique ou secrète, qu'il prit aux travaux et aux décisions des Pères, on ne saurait y voir un chapitre de sa vie et les éléments nous manquent, d'ailleurs, pour y retrouver son action personnelle. Afin de pénétrer davantage, cependant, dans la vie conciliaire et de présenter le tableau des occupations ordinaires du Cardinal entre 1434 et 1438, voyons, en quelques mots, les principales affaires qu'il eut à régler : questions pour la plupart étrangères au programme du Concile, qui s'y engageait étourdiment et les multipliait par sa prétention à s'imposer, comme une nouvelle puissance, dans l'Europe et dans l'Eglise.

C'est ainsi qu'Aleman eut d'abord à connaître d'un conflit de préséance entre certains ambassadeurs. Depuis l'adhésion d'Eugène, Bâle s'était remplie de ces représentants envoyés par les rois, princes souverains, électeurs et républiques, pré-

(1) Cf. Richter, 24-26.

lats pour la plupart, que leur titre appelait naturellement à siéger; mais, venus au Concile par l'autorisation de leur souverain, chargés par lui d'un mandat défini et constamment rappelés à leur rôle par d'impérieuses instructions, ils n'avaient garde de s'oublier; leur qualité d'ambassadeurs primait, nous le verrons assez, leur dignité ecclésiastique et, avec leurs discours, c'étaient même leurs suffrages qui devaient suivre, en ses variations, la politique de leurs maîtres. Par eux, les princes gardaient sur les délibérations une influence exorbitante, influence née du grand schisme, consacrée à Constance et très grandie par les débats d'Eugène avec les Pères de Bâle. Outre ces prélats, la plupart des ambassades comptaient d'autres personnages qui, sans voix délibérative, étaient admis à siéger au Concile et y apportaient leurs susceptibilités nationales. Le théâtre ordinaire de leurs discussions, c'étaient ces bancs à eux réservés pour les sessions dans la cathédrale, et bien des fois les Pères eurent à régler entre eux des questions de préséance, dont ils se faisaient juges et où ils perdaient leur temps et leur latin.

En mars 1433, le plus long de ces conflits avait éclaté entre les représentants du duc de Bourgogne et ceux des Electeurs d'Empire (1), qui prétendaient les uns et les autres siéger immédiatement après les ambassadeurs de rois. Vainement à cette affaire on avait consacré séances sur séances, elle en était venue aux voies de fait, créant au Concile une agitation persistante, au dire du chroniqueur, comme une mauvaise fièvre (2). Cette situation devenait grave lorsque, un an plus tard, un second débat s'y était greffé entre Bretons et Bourguignons (3). Quand Aleman arriva, l'émotion était au comble; aussitôt, le 25 juin 1434, on lui remit les deux affaires en lui adjoignant l'évêque de Lubeck pour l'une et, pour l'autre, l'archevêque de

(1) Haller, II, 394 et *passim*.
(2) Jean de Ségovie, l. VI, ch. 40.
(3) Haller, III, 49-50.

Tours. Dix jours plus tard, en assemblée générale extraordinairement convoquée, notre cardinal exposa qu'après y avoir passé les nuits, il avait élaboré avec ses collègues un règlement qu'il était résolu à faire observer ; qu'il avait fait installer, au pied du trône impérial érigé dans le chœur de la cathédrale, deux petits bancs où siégeraient les gens des Electeurs ; qu'ainsi les Bourguignons, selon leur désir, prendraient place immédiatement au-dessous des ambassadeurs du roi d'Ecosse, à droite du chœur et, à gauche, les Bretons s'assiéraient après les envoyés du roi de Danemark. Cette attitude énergique et la sagesse de l'ordonnance mirent une fin rapide à ce vieux conflit (1) et la réputation d'Aleman fut dès lors établie.

Aussi lui renvoya-t-on, l'année suivante, une autre question de préséance. Les Castillans, qui disputaient aux Anglais leur banc, les en chassèrent à coups de poing et leurs gens piétinèrent un vieux docteur d'Oxford qui, fidèle à l'esprit processif du Concile, s'empressait de prendre des témoins et de demander acte. A une affaire si bien entamée il fallait un prompt règlement, dont Aleman fut chargé, avec les cardinaux Cesarini et Colonna (2).

Il fut aussi question de lui pour la plus importante des négociations internationales dont le Concile se mêla. Depuis bien des années on se préparait en France à ce congrès d'Arras qui devait annoncer la fin de la guerre de cent ans. Charles VII en avait entretenu Aleman, à Vienne, en avril 1434 ; sans doute content de lui, il aurait voulu que notre Cardinal fût un de ceux qui devaient représenter au congrès le Pape et le Concile. Chose qui caractérise bien la situation de Louis à cette époque, c'est à Eugène qu'en février 1435 les diplomates franco-bourguignons demandèrent de l'envoyer à Arras, avec Albergati, qui s'était beaucoup occupé des affaires françaises ; en même temps, ils prièrent le Concile de déléguer

(1) Haller, III, 133, 139-144 ; Jean de Ségovie, l. VI, ch. 40.
(2) Haller, III, 565 ; Jean de Ségovie, l, IX, ch. 34.

les cardinaux Lusignan et Cervantès. Mais, de part et d'autre, on se contenta d'un ambassadeur et Albergati seul fut pour le Pape au congrès, comme Lusignan pour le Concile(1). Le rôle d'Aleman se borna donc, quand la nouvelle de la paix arriva, le 9 octobre 1435, à célébrer à Bâle une messe d'action de grâces, que suivirent, après une procession synodale rehaussée de quarante-quatre mitres, les feux de joie allumés dans la ville par Français et Bourguignons (2). Quelques jours plus tard on parla de lui encore pour une conférence annoncée à Dijon : on devait y préparer la mise en liberté de son souverain temporel, le roi René, prisonnier du duc de Bourgogne; il fut désigné pour représenter le Concile à ce congrès, qui n'eut pas lieu, et Louis ne sortit pas de Bâle (3).

A une affaire diplomatique nous le trouvons mêlé vers la même époque ; Louis de Tek, patriarche d'Aquilée, au plus mal avec sa sérénissime souveraine, la République de Venise, l'avait citée devant les Pères en restitution de son temporel; au risque de fortifier l'union des Vénitiens avec Eugène et de réveiller contre soi le sentiment patriotique italien, le Concile s'était reconnu compétent et depuis plus d'une année l'affaire traînait lorsque, par le départ de Lusignan, l'un des commissaires, tout fut remis en question le 10 juin 1435. Un mois plus tard, on remania donc le tribunal commis à ce procès ; Aleman en fit partie, mais son travail fut constamment interrompu par les appels multipliés que les parties présentaient aux députations et à l'assemblée générale, de sorte qu'il ne se tenait presque plus une séance où l'on n'appelât l'affaire Aquilée contre Venise. Vainement, enfin, sur son rapport et celui de ses collègues, sentence fut portée en faveur du patriarche (4), les Vénitiens ne cédèrent point ; mais notre

(1) De Beaucourt, II, 515 ; Haller, III, 409, 413, 416, 417 ; cf. Monstrelet, V, 129.

(2) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 32.

(3) De Beaucourt, III, 84-85 ; Haller, III, 555.

(4) Jean de Ségovie, l. VIII. ch. 30-33 ; IX, 36 ; Haller, III, 76, 438, 604, etc. ; cf. Raynaldi, a. 1440, n° 11.

Cardinal s'était attaché Louis de Tek, qui devait devenir un de ses meilleurs auxiliaires. Avec ce même patriarche, il fut chargé encore, en 1436, de négocier la paix entre deux seigneurs proches voisins de Bâle, à quoi il réussit (1) ; la même année, tâche plus malaisée et même impossible, on lui confiait, ainsi qu'à son collègue Cervantès, le soin de concilier, au nom des Pères, les prétentions rivales de René d'Anjou et du roi d'Aragon (2).

Une autre question, celle du concordat français, se présentait sous un aspect à la fois canonique et diplomatique : par convention passée à Constance, en 1418, avec les Pères de la nation française, Martin V avait voulu réglementer la collation des églises et des bénéfices ; mais, presque en même temps, une ordonnance avait autrement résolu ce problème au nom du gouvernement royal, maître depuis longtemps du terrain, grâce au schisme ; en face de la cour de Rome, Charles VII avait maintenu les usages qu'il allait consacrer bientôt par sa pragmatique sanction. Entre les deux législations, des heurts se produisaient à chaque instant ; avec les principes, les intérêts privés se trouvaient mis en cause et les procès se multipliaient au point que Martin V les avait soumis à une commission de deux cardinaux dont le dernier survivant, Carillo, confirmé dans sa charge par le Concile, y mourut le 14 mars 1434. Sept mois plus tard, à la requête des ambassadeurs de France, les Pères nommèrent à sa place Aleman ; cette mission lui permit d'étendre son influence sur la portion française de l'assemblée qu'il devait un jour constituer en parti (3).

D'un caractère également ecclésiastico-politique, un autre conflit s'était élevé, en 1431, entre le Concile à peine ouvert et le duc de Savoie, son futur antipape, à propos du siège épis-

(1) Jean de Ségovie, l. IX. ch. 40 ; l. X, ch. 14 ; Haller, IV, 30.

(2) Jean de Ségovie, l. X, ch. 15 ; Haller, IV, 275.

(3) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 9 ; Haller, III, 213, 226, 423, 435 ; cf. Valois, IV, 430 et s. ; de Beaucourt, I, 365 et s. ; II, 602 et s. ; III, 345 et s.

copal de Lausanne. Louis de la Palud, abbé de Tournus, compatriote et ami d'Aleman, y avait été promu par le Pape; Jean de Prangins y avait été élu par le Chapitre, à l'instigation d'Amé VIII. Infidèles à leurs propres principes, les Pères soutenaient la candidature de la Palud, membre actif du Concile où l'on n'était pas alors en mesure de se priver des services d'un homme tel que lui; de son côté, et pour un motif semblable, Eugène, revenant sur sa décision première, ratifiait l'élection canonique. L'affaire, en effet, avait été soumise au Saint-Siège par le duc de Savoie, mécontent des délais qu'on opposait, à Bâle, à ses protestations. Mais, en portant à Rome un procès engagé devant le Concile, Amé avait blessé les Pères au vif; on le lui fit sentir : une procédure extraordinaire fut ouverte, un monitoire lancé, les parties citées; Prangins comparut, la menace à la bouche, affecta de présenter sa cause comme celle de son souverain et ne daigna même pas défendre son élection. L'affaire en était à ce point d'aigreur quand Aleman vint à Bâle et, sans mission officielle, il s'en empara aussitôt, médiateur désigné qu'il se crut entre le duc son maître, qu'il venait de voir sur sa route, et son ami la Palud que lui-même il avait sacré. De celui-ci et de Prangins, il obtint qu'on le prît pour arbitre, lui et trois autres juges; le 12 juin 1434, cet arrangement fut confirmé par le Concile et, le 6 juillet, très peu après son arrivée, tant il prenait à cœur les intérêts de son ami, Aleman quittait Bâle afin d'aller traiter cette question avec Amé VIII, qu'il avait fait désigner pour être lui-même un des juges du conflit. La combinaison était ingénieuse, mais elle échoua devant l'obstination du Duc; après l'avoir vainement sollicité, à Genève sans doute, notre Cardinal était revenu dès le 6 août (1). Alors le procès se perdit dans les dédales de la procédure pour aboutir, en faveur de la Palud, le 5 avril 1435, à une sentence qu'Amé ne reconnut jamais, quand même, plus

(1) Jean de Ségovie, l. VII, ch. 23; Haller, III, 121, 129, 166.

tard, Aleman fit de lui un pape et, du prétendant à l'évêché de Lausanne, le premier membre de son Sacré Collège.

De ces conflits épiscopaux ainsi dénaturés par la politique, l'espèce n'était pas neuve; tantôt unis au Pape et tantôt défenseurs des chapitres, les souverains intervenaient sans cesse pour un favori ou contre un candidat dont le loyalisme leur paraissait douteux. Sur ce champ de bataille, un tiers apparut alors, qui multiplia les difficultés : c'était notre Concile, incompétent d'ailleurs en ces matières de par sa constitution ; il ne perdait pourtant pas une occasion de s'en mêler, afin de narguer le Saint Père et, d'autre part, en principe, ses traditions l'obligeaient à soutenir les élections canoniques ; si donc les princes avaient pris toujours le parti des chapitres, les Pères n'auraient eu qu'à paisiblement casser toutes les nominations faites en cour de Rome. Malheureusement, en ce temps de lutte sourde, Eugène IV avait souvent soin de s'entendre avec les gouvernements et lorsque, en ce cas, un procès était ouvert à Bâle par le candidat évincé, c'était derrière l'amas des procédures et l'étendue des délais qu'on cherchait à cacher les intrigues et les grands principes oubliés. Des commissions commises, à l'époque où nous sommes, sur de pareilles affaires, Aleman fit nombre de fois partie, notamment pour les évêchés de Gurck, Utrecht et pour l'archevêché de Trêves, siège électoral (1). Par ces fastidieuses discussions, il acquit au moins, de l'état politique de l'Allemagne, une connaissance qu'il sut mettre à profit plus tard.

Pas beaucoup plus conformes, pour la plupart, au programme vrai du Concile, d'autres affaires ecclésiastiques occupèrent notre Cardinal, comme la réconciliation des habitants de Besançon avec leur archevêque, son collègue de Rochetaillée ; la confirmation des constitutions provinciales de l'archevêché d'Auch ; l'examen des voies à prendre pour ramener le royaume de Bosnie à la foi catholique ; la réforme du mo-

(1) Haller, III, 205, 248.

nastère de Watten, au diocèse d'Amiens; le conflit soulevé par une compétition au prieuré de Payerne près Fribourg (1). Ce qu'il faut noter, c'est que, dans ces commissions, Aleman se rencontrait ordinairement avec Cesarini, président du Concile, dont il devait un jour prendre la place et dont il commençait par être ainsi l'assesseur obligé.

Les Pères étaient mieux dans leurs attributions lorsque, le 18 juin 1434, ils nommèrent notre Cardinal pour enquérir, informer et juger sur tous attentats, empiètements et usurpations commis depuis le schisme, dans la Chrétienté, contre les ecclésiastiques, leurs droits et leurs privilèges, tant par les gens de curie que par les pouvoirs politiques. La mission était belle, ses trois collègues, tous gens éminents, Albergati, Cervantès et Cesarini (2) ; mais de trop profonds dissentiments les séparaient pour mener à bien cette tâche immense. Peu efficaces aussi durent être les pouvoirs qu'il reçut encore pour obliger les prélats absents de Bâle à y venir siéger, et pour assurer la police des routes dans le voisinage (3).

Outre ces commissions dont il fit accidentellement partie, Aleman occupait au Concile deux hautes fonctions permanentes : il était juge de la Foi et vice-chancelier, appelé ainsi à représenter les Pères dans l'exercice du double pouvoir qu'ils revendiquaient, juridiction toute spirituelle en matière dogmatique et juridiction mixte en matière bénéficiale ou disciplinaire (4).

Sur les questions de foi proposées au Concile, en effet, un juge perpétuel avait été par lui commis ; il instruisait, dirigeait toute la procédure et présentait enfin son rapport aux Pères, qui décidaient. Il connaissait aussi des affaires de

(1) *Ibid.*, 350, 468, 419, 484, 598.

(2) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 19 ; Haller, I, 182 ; III, 127, 444, 467.

(3) Haller, III, 544, 203, 495.

(4) Richter, 25.

sorcellerie et, en poursuivant comme hétérodoxes les propos contraires aux prétentions conciliaires, il pouvait jouer un grand personnage (1). Cette place fut tenue d'abord par le cardinal Cervantès, qui partit, en juillet 1434, pour une mission en Italie ; le 24 septembre, Aleman fut nommé à cette fonction, qu'il remplit quinze ans, jusqu'à la fin du Concile (2). Comme juge de la Foi, en 1436, il constitua une commission de théologiens qui, sous sa direction, discutèrent la question, si longtemps débattue entre Franciscains et Dominicains, de l'Immaculée Conception de la Vierge; trois ans plus tard, il présentait un rapport favorable à cette doctrine que, par décret du 17 septembre 1439, les Pères déclaraient pieuse et conforme à la foi catholique ; de cette fête nouvelle il eut encore à composer l'office (3). Sur ce point, il précédait ainsi l'Eglise de quatre cents ans; dans la suite, de même, et encore à propos de la Vierge Marie, le Saint-Siège devait confirmer une autre décision prise par le Concile et à laquelle, juge de la Foi, Aleman avait contribué : il s'agissait de la Visitation, dont, en leur session du 1er juillet 1441, les Pères décrétèrent la solennisation fixée au 2 juillet, jour où elle est encore aujourd'hui célébrée (4). Pareillement, notre Cardinal fut chargé de préparer la canonisation du bienheureux Pierre de Luxembourg; il y travailla quelque temps activement, sans aboutir d'ailleurs (5); mais, rencontre singulière, un siècle plus tard, le Souverain Pontife achevait son œuvre par la même bulle où il le béatifiait lui-même. Il s'occupa encore du livre hérétique d'Augustin de Rome, vieille affaire qu'il fit trancher (6), et il intervint,

(1) *Ibid.*; Haller II, 49, 412, 465; III, 91.

(2) Haller, III, 198, 213.

(3) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 42; XV, ch. 24 et 26 ; cf. *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437.

(4) Haller, II, 450; Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 33.

(5) Haller, II, 450, 457 ; III, 413, 471, 472; Jean de Ségovie, l. IX, ch. 26.

(6) Haller, III, 415, 416, 542; IV, 3, 8.

en 1438, dans les discussions violentes que soulevaau Concile la proposition de condamner l'adoration du nom de Jésus, prêchée éloquemment par saint Bernardin de Sienne (1).

Juge de la Foi, Aleman n'avait auprès de lui qu'un procureur, dont le rôle était celui du ministère public. Au contraire, en tant que vice-chancelier, titre auquel il succéda, le 29 avril 1435 (2), au cardinal de Rochetaillée, il dirigeait de nouveau, comme jadis à la Chambre apostolique, un nombreux personnel : protonotaires, notaires, abréviateurs, registrateurs et copistes, organisés sur le modèle romain, dont il règle le gage et les attributions (3). Avec les actes du Concile, il fait expédier et enregistrer par ces employés les décisions qu'il prend lui-même en sa qualité de vice-chancelier ; sa juridiction, en effet, s'étend chaque jour, à mesure que le nombre croît des affaires privées portées à Bâle, plaintes, suppliques, réclamations de toute sorte. A juger ces appels, qu'ils encouragent pour diminuer l'autorité pontificale, les Pères ne suffisent plus ; en vain tente-t-on, dans chaque députation, d'y consacrer la séance du jeudi, le flot des procès monte toujours. Pour soupçonneux qu'il soit de tout pouvoir, même délégué par lui, le Concile, cependant, se résigne par force à abandonner quelque chose de ses nouvelles prérogatives judiciaires ; il décide que, au moins une fois par semaine, le vice-chancelier, avec les précogniteurs que nommera chaque députation, tiendra consistoire général pour y examiner les requêtes privées présentées aux Pères, rejeter celles qui paraîtront frivoles et, parmi les autres, renvoyer aux Douze, pour en être délibéré à l'ordinaire, les causes dites majeures, telles que les conflits épiscopaux ; du reste, le consistoire connaîtra, ou même, pour les questions dites *de simplici justitia*, le vice-chancelier

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 42 ; Thureau-Dangin, *Saint Bernardin de Sienne*, Paris, 1896, 115-118, 141-145.

(2) Haller, III, 376, 377.

(3) Richter, 33 ; Haller, II, 522, 535.

pourra prononcer seul. Ces affaires-ci, ce sont, par exemple, les innombrables demandes en dispense d'ordination, de résidence ou d'observation de règle, les pétitions d'ordre mixte ou temporel et toutes celles qui sont accessoires aux grandes causes jugées par le Concile. Vainement les Pères décrètent que les pouvoirs du vice-chancelier sont tout exceptionnels et renouvelables chaque mois ; la nécessité fortifie tous les jours sa compétence; elle s'étend jusqu'à la rote, tribunal composé d'auditeurs de qui ressortent les procès engagés par la voie ordinaire; personnel, procédure, Aleman y dirige tout et, en somme, hors les grosses affaires à demi politiques qui ne sortent point des députations ou des assemblées générales, il est le chef réel de la juridiction conciliaire (1), situation qui lui permit d'acquérir de l'influence et de se faire un parti ; lorsque, en 1437, un nonce essaya de lui enlever la vice-chancellerie afin d'ébranler sa position (2), il était trop tard : Aleman régnait alors à Bâle, grâce à son attitude dans l'affaire du Concile gréco-latin.

Des préliminaires séculaires de cette question nous n'avons pas à parler; à notre époque, devant l'invasion turque, l'union des Eglises relevait de la diplomatie autant que de la théologie. En effet, l'Europe avait intérêt à défendre Constantinople, mais qui prendrait les armes en faveur d'une nation devenue, par ses mœurs, sa langue et ses traditions, complètement étrangère à la civilisation occidentale, si du moins l'ancienne communauté de religion n'était pas rétablie ? Réduits à disparaître, s'ils n'obtenaient l'assistance des Latins, les Grecs se disposaient donc à revenir au catholicisme romain dont si peu de chose les séparait, et ils reprenaient activement les négociations, qui n'avaient jamais entièrement cessé depuis le concile de Lyon,

(1) Richter, 25, 26 ; Haller, II, 432, 433, 438, 452, 538 ; III, 62, 182, 186, 213, 334, 477, etc. ; IV, 11, 35,36, etc.
(2) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 18.

en 1274. En 1418 Aleman avait vu entrer à Constance les ambassadeurs qu'Emmanuel II Paléologue envoyait au Pape et l'année suivante, à Florence, il fut convenu, semble-t-il, qu'un concile d'union serait tenu à Constantinople ; un cardinal fut désigné pour le présider, mais la marche en avant des Turcs fit ajourner la réalisation de ce projet sans que les Grecs y renonçassent et, si Martin V proposa qu'au contraire le rendez-vous fût pris en Italie, il n'en fit certainement pas une condition de l'union (1).

Tout autre fut l'attitude d'Eugène IV : à des ambassadeurs partis de Constantinople avant la mort de son prédécesseur et arrivés à Rome en 1431, il déclara nettement que le concile projeté devrait se tenir à Rome, Ancône ou Bologne. De cette mise en demeure, qui surprit beaucoup les Orientaux, nous connaissons le motif : le Pape méditait alors de dissoudre l'assemblée de Bâle et de la transférer dans les Etats pontificaux ; à cette translation, il cherchait un prétexte, qu'il trouvait en convoquant les Grecs aussi en Italie. Le premier, il eut ainsi la pensée de se faire, de l'union avec l'Orient, une arme dans le conflit qui déchirait alors l'Eglise occidentale, exemple que plus tard Aleman suivit trop bien ; de leur malheureuse politique, qui amena la prolongation du schisme et la prise de Constantinople, les incalculables conséquences pèsent encore aujourd'hui sur l'Europe et sur la Chrétienté (2). Dès lors on comprit dans le Sacré Collège quelle était la manœuvre d'Eugène et Aleman, avec deux autres cardinaux, refusa d'y souscrire ; sans rien conclure, les ambassadeurs du Paléologue se retirèrent et, le 18 décembre 1431, le Pape publia sa bulle contre le concile de Bâle, où il invoquait très prématurément un rendez-vous pris en Italie avec les Grecs (3).

(1) Cecconi, 5-16.

(2) Cf. Vlasto, *les Derniers jours de Constantinople*, Paris, 1883 9-12.

(3) Cecconi, 60 ; Jean de Ségovie, l. V, ch. 5.

Leur réponse parvint à Rome, en 1433, avant le départ de notre Cardinal : pressés par le danger, ils acceptaient d'aller en Occident, mais, cette fois, ce fut Eugène qui repoussa ce projet ; il venait, en effet, de reconnaître l'assemblée ouverte à Bâle où, par conséquent, les Orientaux auraient dû aller siéger, s'ils étaient arrivés en pays latin ; en les y amenant, le Pape aurait donc travaillé à fortifier ses adversaires. Il modifia sa politique et son secrétaire, Christophe Garatoni, quitta Rome, en juillet 1433, avec mission de proposer aux Grecs une conférence à Constantinople même, où les points controversés seraient élucidés sous la présidence d'un légat du Saint-Siège(1). Ainsi, en subordonnant son attitude aux événements de Bâle, Eugène revenait au premier projet, le plus sage du reste et qui, cette fois, devait être contrecarré par le Concile, à son tour désireux de réussir là où le Pape avait échoué.

Déjà, en effet, les Pères avaient commencé à s'occuper, eux aussi, de l'union grecque. Le 26 janvier 1433, leurs ambassadeurs étaient partis pour Constantinople, chargés d'inviter l'Eglise orientale à se faire représenter à Bâle en vue de finir le schisme. Comme ils venaient d'arriver en Grèce, survint Garatoni, l'envoyé d'Eugène, qui tenta de les évincer. Mais Byzance était assez subtile pour mener de front deux négociations. D'une part, donc, Paléologue consentit aux propositions du Concile et, le 25 novembre 1433, ses ambassadeurs partirent pour Bâle avec pleins pouvoirs d'accepter, au nom des Orientaux, le rendez-vous qu'il plairait aux Pères de leur donner. D'autre part, on laissa entendre à Garatoni qu'on n'avait pas renoncé à traiter avec le Pape et on lui posa quelques conditions qu'il s'empressa d'aller communiquer à Rome ; plus expéditif que les hommes de Bâle, l'agent pontifical repartit pour la Grèce en juillet 1434, y passa une convention ferme avec l'Empereur et le Patriarche pour la tenue à Constantinople d'un concile d'union et revint en Italie, en janvier 1435,

(1) Cecconi, 60-62.

avec Georges et Manuel Dissipatos, qui devaient demander à Eugène la ratification solennelle de cet accord. Si les Orientaux traitaient ainsi avec le Saint-Siège pendant que leurs ambassadeurs négociaient à Bâle sur d'autres bases, c'est qu'ils préféraient à tout autre lieu, pour y tenir le concile gréco-latin, leur ville de Constantinople, choix que leurs représentants près les Pères devaient également préconiser; ce choix, le Pape le désirait; entre lui et l'assemblée bâloise, Garatoni affirmait que l'accord était rétabli; ainsi s'explique la conduite de Paléologue (1).

A Bâle, cependant, ses ambassadeurs, arrivés le 12 juillet 1434, furent abouchés avec une commission dont Aleman faisait partie. Vainement ils insistèrent pour qu'on acceptât le rendez-vous en Grèce; admettre une translation, aux yeux des Pères, c'était compromettre le dogme conciliaire. A leur tour, donc, les commissaires proposèrent Bâle comme siège du futur concile; retranchés derrière leurs instructions, où ce choix n'était pas même prévu, les envoyés grecs refusèrent absolument. On convint qu'une nouvelle démarche serait faite, en ce sens, à Constantinople et que, si les Orientaux persistaient à rejeter cette offre, les Pères choisiraient alors, pour l'assemblée gréco-latine, entre la Calabre, Ancône ou autre port, Bologne, Milan ou autre ville de l'intérieur de l'Italie, Bude en Hongrie, Vienne en Autriche ou enfin la Savoie; ce choix serait notifié à Constantinople avant un an, en même temps que des galères iraient prendre les représentants de l'Eglise orientale auxquels Paléologue se joindrait en personne; dans le délai d'un mois après le jour où ils auraient débarqué en Occident, les Pères de Bâle se transporteraient au rendez-vous par eux-mêmes fixé; d'autres articles réglèrent quels subsides et quelles garanties les Latins auraient à fournir; enfin, il fut stipulé que cette convention serait soumise à l'approbation du Souverain Pontife; les Grecs auraient voulu qu'on la réservât

(1) Haller, I, 331-334; Cecconi, 63-64, 67, 69, doc. 41.

aussi pour le choix de la ville où devrait siéger la future assemblée ; ils obtinrent, du moins, de faire insérer au texte du traité qu'à leur sens il n'y avait pas de Concile œcuménique sans la présence du Pape ou de son délégué. Cette convention, à laquelle Aleman avait collaboré, fut solennellement promulguée en session sous forme de décret, le 7 septembre 1434 (1).

Huit jours plus tard, Simon Fréron, chanoine d'Orléans, fut désigné pour aller présenter ce texte à la ratification du Souverain Pontife, mais, le surlendemain 17 septembre, le Concile apprenait, par une lettre d'Eugène, le traité alors quasi conclu par Garatoni avec Paléologue sur les bases que nous savons. La surprise fut énorme à Bâle où l'on se scandalisa prodigieusement de voir le Saint-Siège s'immiscer dans une pareille affaire. A son tour, lorsque Simon Fréron lui soumit le décret de la dix-neuvième session, Eugène s'émerveilla de l'initiative prise par les Pères ; mais pouvait-il rouvrir un conflit où, quelque temps auparavant, il venait de s'avouer vaincu ? Encore une fois, il se résigna et, par bref du 15 novembre 1434, se déclara prêt à ratifier la convention décrétée à Bâle en septembre, si du moins le Concile passait outre aux objections qu'il énuméra. Loin, du reste, de renoncer à son propre plan, le Pape comptait sur l'appui des Grecs eux-mêmes, très intéressés au maintien du projet Garatoni qui les dispensait de venir siéger en un synode occidental. Aussi, quand les frères Dissipatos débarquèrent en Italie pour conclure avec lui d'après les préliminaires de Constantinople, Eugène s'empressa-t-il de leur notifier la nouvelle combinaison élaborée à Bâle et de les y renvoyer. Là, ces ambassadeurs s'épuisèrent à montrer les avantages qu'aurait présentés un rendez-vous en Orient : mais vainement ils firent observer, ce que l'événement devait si malheureusement vérifier, qu'à une union préparée en Occident l'adhésion du peuple grec reste-

(1) Haller, I, 336-339 ; III, 148 ; Jean de Ségovie, l. IX, ch. 5 et 6 ; Cecconi, 71-76, doc. 14.

rait incertaine ; leurs démarches étaient gênées par la présence à Bâle de leurs compatriotes et prédécesseurs, signataires de la convention de septembre ; à leur tour, mis au pied du mur, le 14 mai 1435, ils durent l'accepter. Ainsi l'opiniâtre Concile l'emportait : au Saint-Siège et à l'Eglise orientale il avait imposé son plan ; pour en commencer l'exécution, une mission fut alors envoyée au Pape et une autre à Constantinople (1).

Avec leur décret de septembre 1434, ainsi devenu définitif, les ambassadeurs des Pères allaient présenter à Eugène un autre projet dont l'élaboration avait été pénible. Il s'agissait de l'argent à trouver pour remplir les lourds engagements contractés avec les Grecs, dont on devait payer le voyage en Occident. Les membres du Concile avaient commencé par se taxer eux-mêmes et chacun avait contribué, les uns à titre de prêt, les autres en pur don, selon sa fortune et son zèle. Cette souscription avait produit près de 12.000 ducats. Aleman s'était montré généreux et même il avait mis en gage, pour donner davantage, ses bijoux, ses ornements pontificaux, de précieux manuscrits et des vases d'argent. Prenant la tête de ce mouvement, il était allé, dans chaque députation, exhorter les Pères à payer de leur bourse ; avec Cesarini, il avait été chargé de pourvoir au remboursement des dépenses déjà faites et des sommes prêtées par la nation allemande (2).

Bientôt, cependant, on s'était aperçu que dons et prêts ne suffiraient point aux frais énormes qui restaient à couvrir ; après bien des hésitations, il parut que le meilleur procédé était la concession de plusieurs indulgences, dont l'une plénière ; mais qui les publierait ? Le Pape seul en a le droit, disaient les uns ; le Concile peut tout, répondaient les autres. Entre le parti révolutionnaire, longtemps tout puissant, et le

(1) Haller, I, 340-356 ; Jean de Ségovie, l. IX, ch. 7 et 18 ; Cecconi, 78-84 ; doc. 31, 33, 34, 36.

(2) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 18 et 26 ; Haller, III, 379, 428, 467 ; *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 459.

parti traditionaliste, représenté à Bâle depuis l'adhésion d'Eugène, la lutte fut chaude ; pour la première fois, ils se trouvaient en face sur une question de principe, très nette, qui était de savoir si l'on dépouillerait la papauté de ses dernières prérogatives. Pendant cette discussion, rapporte Jean de Ségovie, un vent véhément souffla, qui venait du ciel ou de la terre, on ne sait, si fort qu'il ébranla les grandes colonnes du Concile et manqua de l'anéantir lui-même. Sous ce style imagé il faut entendre que certains des principaux membres de l'assemblée, et de ceux-là même à qui elle devait son existence et son crédit, tels que Cesarini, se dressèrent alors contre les nouvelles prétentions de la majorité.

Au contraire, le zèle qu'à ce propos Aleman déploya pour les théories conciliaires fut la première manifestation par laquelle il se distingua des autres cardinaux. De sa députation, celle de la Foi, sortit un projet qui attribuait au Concile le droit de publier en son nom la bulle d'indulgences; elle serait ensuite notifiée au Pape, qu'on engagerait alors à donner son consentement et son concours. Contre cette motion, qui rallia aussitôt la majorité des suffrages, les partisans de la prérogative pontificale multiplièrent les objections, attaquant la Commission qui avait préparé le projet. Aleman se justifia, lui et ses collègues, et fit lire les procès-verbaux de leurs opérations. Mais le président Cesarini, opposé dès lors aux vues de notre Cardinal, sut prolonger la discussion et renvoyer l'affaire aux députations, pour se dispenser de conclure, comme le règlement l'y aurait obligé (1).

La question en était là lorsque, le 14 juillet 1435, elle fut soumise à Eugène par les ambassadeurs du Concile; ils étaient également chargés de signaler au Pape, afin qu'elles cessassent, les infractions commises par la Curie aux décrets dits de réforme récemment publiés par les Pères : l'un avait supprimé, sans compensation, les annates et autres taxes

(1) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 18; Haller, III, 307, 311, 312.

payées au Saint-Siège ; l'autre avait rétabli les élections canoniques. Sur tous ces points, la lutte, quelque temps assourdie, reprenait peu à peu sa vivacité. Se dérobant aux réclamations précises qu'on lui adressait, le Pape répondit que ces affaires seraient traitées à Bâle par un sien ambassadeur, dont le départ était prochain (1).

Prévenu, en effet, par une cruelle expérience, le Souverain Pontife ne songeait plus à combattre ouvertement l'hostile assemblée ; il se résignait à prendre son temps et, de sa politique nouvelle, le pivôt était cette translation que les Pères devaient décréter prochainement, d'après leurs propres engagements, pour la réunion du synode gréco-latin. Qu'à cette occasion le Concile se transportât dans une ville amie ou sujette d'Eugène, le Pape aurait alors le dernier mot. On y travaillerait en cherchant à créer, à Bâle même, un parti dévoué au Saint-Siège dont on pourrait, en cette affaire, obtenir un vote favorable. Déjà on savait à la Curie quelle opposition s'était spontanément formée contre la motion d'Aleman sur les indulgences ; ces éléments épars, ils étaient jusqu'ici demeurés sans influence, parce qu'ils manquaient d'entente et n'avaient pas de chef ; que, sans bruit, patiemment et en ménageant les consciences comme les intérêts, on arrivât à les réunir en un groupe puissant, et la bataille était gagnée, pourvu toutefois que, au début du moins, l'influence pontificale parvînt à se dissimuler dans ce nouveau parti ; aussi lui fallait-il chercher un chef dont le passé inspirât pleine confiance aux Pères et, cet homme, il fallait que ce fût Cesarini, l'ancien champion du Concile contre le Pape.

Pour cette mission délicate, Eugène choisit Ambroise Traversari, général des Camaldules, pieux moine et fin lettré, qui arriva à Bâle le 20 août 1435, et se mit à l'œuvre aussitôt. A gagner Cesarini, la difficulté était dans sa foi sincère en la supériorité du Concile et dans la crainte qu'il avait de s'être à

(1) Haller, I, 383-387.

jamais aliéné le Pape. Sur ce point, Traversari sut le rassurer et l'ébranler, d'autre part, en lui montrant les extrémités où couraient les ennemis acharnés de toute autorité pontificale. Eclairé déjà là-dessus par la discussion relative aux indulgences, Cesarini convint qu'un accord était souhaitable; d'une soumission du Concile, d'ailleurs, il ne s'agissait pas pour lui, mais au contraire il proposait que le Souverain Pontife cédât à toutes les exigences des Pères, faisant espérer qu'en ce cas, sous son influence, il serait fait choix d'une ville agréable à Eugène pour le synode gréco-latin. Ainsi le cardinal-président ne consentait pas à exécuter une brusque volte-face qui, du reste, eût traversé les projets de la curie en éveillant les méfiances du Concile, mais du moins il avait écouté les suggestions de Traversari et il mettait son immense crédit au service du Pape à des conditions que le nonce se garda bien de discuter, comptant, et justement, que l'évolution de Cesarini, une fois commencée, serait précipitée par les événements. En même temps il prodiguait les ressources de sa limpide éloquence pour constituer ce parti modéré qui devait, le jour venu, servir les vues d'Eugène et, lorsqu'il quitta Bâle, à la fin de l'automne 1435, Traversari y laissait le germe d'une minorité favorable au Saint-Siège (1).

Pour discrètes qu'elles fussent et pour éloigné qu'en demeurât le résultat, ces manœuvres, cependant, inquiétaient la fraction révolutionnaire ; jusqu'ici dominante, elle avait su maintenir une parfaite unité au Concile, même dans l'élaboration des décrets les plus provocateurs, comme celui des annates, et jusque dans les négociations gréco-latines. Ebranlée par les discussions qui éclatèrent à propos des indulgences, altérée par les agissements d'Eugène, cette alliance avec les modérés parut dangereuse et les purs disciples de l'idée conciliaire la dénoncèrent en se groupant étroitement entre eux.

(1) Haller, I, 133-134, 387-392 ; Traversari, éd. Mehus, II, col. 79, 156, 177 ; Cecconi, 145 et s.

Traversari essaya-t-il de les gagner ? C'eût été en vain, un abîme les séparait. Tandis, en effet, que le nonce et la cour de Rome cherchaient à hâter la moderne organisation de l'Eglise, la majorité des Pères s'inspirait des principes de l'âge précédent ; pour eux, la grande crise qui avait marqué la fin du moyen âge ecclésiastique durait encore ; pour eux, comme au temps des conciles de Pise et de Constance, alors que deux ou trois prétendants se disputaient une tiare amoindrie, la papauté n'était rien qu'un rouage quasi superflu. Ce n'était pas en vain que, durant tout le grand schisme, on avait, en de violents pamphlets, attaqué l'autorité du Saint-Siège, tombée, disait-on, par la néfaste influence de la curie, aux mains de simoniaques et de débauchés. Ce n'était pas en vain que, à la même époque, la souveraineté des conciles généraux avait été exaltée en prose et en vers. Encore vivantes à Bâle, ces idées y inspiraient les plus étranges projets. Pouvoirs judiciaire et administratif, législatif et même exécutif, tout était revendiqué par les Pères, comme le droit exclusif de convoquer le concile suivant. En en attendant l'ouverture et après qu'ils se seraient librement dispersés, l'exécution de leurs décrets serait commise à des légats, par eux nommés, entre qui seraient réparties les douze provinces de la Chrétienté ; le gouvernement de ces délégués permanents s'exercerait au nom d'un fonctionnaire central, maigrement payé, facilement révocable: cet agent des conciles souverains, ce serait le pape de la nouvelle Eglise (1). Combien, dans ces conditions, les concessions d'Eugène paraissaient insuffisantes aux Pères, on l'imagine assez ; la colère contre lui allait croissant à Bâle ; un mémoire y fut distribué, pendant la mission de Traversari, où l'on reprochait au Pape jusqu'à sa mauvaise santé ; la validité de son élection était contestée, cent griefs enfin énumérés contre lui, dont on demandait réparation

(1) Haller, I, 211-213, 215-216 ; cf. Pastor, I, 67, 145, 232-33, et Rocquain, III, 244 ; Salembier, 11 à 14 et *passim*.

prompte et entière, proposant qu'autrement une suspension fût prononcée en attendant la déposition (1).

De la majorité, tel était le programme public. Mais elle poursuivait encore un autre but inavoué, inconscient chez beaucoup, obscurs pour tous et qu'il est malaisé de préciser exactement. Au Concile, en effet, dès le début, la nation française avait dominé par le nombre de ses membres, qu'attirait le souvenir des jours glorieux de Constance, où avait primé la science de Gerson et de ses disciples. Cette suprématie avait écarté les Anglais, mécontents de la part qu'on avait prise à Bâle aux négociations d'Arras. Pour être bien représentées, l'Espagne était trop loin et l'Italie trop unie à la destinée du pape italien. Quant au clergé allemand, malgré bien des invitations et les doléances de l'Empereur, il avait négligé de venir en nombre siéger au Concile ; généralement inférieur aux autres pour les mœurs et la science, il était mal au courant des questions qu'on agitait et peu intéressé à la plupart des réformes, grâce aux privilèges qu'il avait su conserver. L'Eglise germanique ne gagnait rien, par exemple, à la suppression des annates et elle y avait fait opposition, comme jadis à Constance : vaincus alors sur cette question, les Français venaient cette fois de l'emporter et cette victoire avait accentué leur hégémonie.

Maîtres ainsi du Concile, ils ne pouvaient pas oublier que, cinquante ans auparavant, le Saint-Siège aussi et le sacré collège leur appartenaient également. Sans doute, ils s'étaient ralliés sans réserve à Martin V, mais le grand nombre de voix qu'avaient obtenues leurs compatriotes, au conclave de 1417, montrait qu'ils pouvaient nourrir encore de légitimes espérances. Peu à peu, cependant, ces illusions s'étaient dissipées ; on avait vu le nouveau Pape, invité à passer en France, à titre de voyageur, aller, au contraire, directement de Constance en Italie ; à Rome, il s'était plus solidement établi qu'aucun de

(1) Haller, I, 135, 392-398.

ses prédécesseurs ; en même temps, sur seize cardinaux qu'il nomma, Martin V avait choisi six Italiens contre quatre Français. A ceux-ci, toutefois, et aux gens de leur nation, il avait prudemment gardé quelques hautes situations ecclésiastiques: la carrière même d'Aleman nous en est un exemple. Mais, à sa mort, en la personne d'Eugène IV, l'Italie l'avait emporté de nouveau; ce pontife avait inféodé le Saint-Siège à Venise et à Florence, donné à son neveu le camérariat de l'Eglise, français depuis tant d'années, et bien d'autres signes montraient que la Papauté, après avoir été internationale, puis française pendant près d'un siècle, devenait italienne à l'époque précisément où les nationalités se caractérisaient. Que l'amour-propre et l'ambition du clergé de France en souffrissent,on le comprend; que son vœu fût le rétablissement pur et simple du Saint-Siège en Venaissin, on se tromperait à le croire. Exposé par le voisinage à tous les abus que les papes d'Avignon avaient plutôt consacrés que créés, il avait, et les historiens allemands ou italiens l'ont trop souvent oublié, payé très cher la satisfaction de voir la tiare sur la tête des siens (1): annates,décimes et autres inventions fiscales,tout était retombé alors sur les clercs de Languedoc ou de Languedoil. Aussi, le retour à Rome de la Papauté n'aurait-il jamais été remis en question si d'exceptionnelles circonstances ne s'étaient présentées : il fallut que, pour de tout autres causes, le clergé français se rassemblât à Bâle; il fallut aussi que, par des motifs très différents, Eugène IV lui devînt suspect et odieux. Assez naturellement, comme d'ailleurs ils n'hésitaient pas à bouleverser toute l'organisation ecclésiastique, les Pères songèrent à combattre aussi l'italianisation de l'Eglise. A rendre à l'un des leurs la tiare diminuée par leurs innovations, il n'y avait plus aucun danger, mais honneur, profit et sécurité; que, du reste, ils voulussent transplanter de nouveau et définitivement le Saint-Siège en Avignon, c'est peu vraisemblable, et il

(1) Cf. Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 4.

s'agissait seulement d'une secousse à donner pour ébranler les chaînes déjà fortes qui l'attachaient à l'Italie; on mobiliserait ainsi la Papauté, on lui rendrait son caractère international en en faisant une magistrature ambulante entre les bords du Tibre et ceux du Rhône; enfin on affirmerait, contre les prétentions italiennes, les traditions favorables à la France. Tel était l'état des esprits et, sans qu'un plan fût nettement arrêté, la question était surtout d'infliger aux ultramontains une humiliation quelconque, afin de venger sur eux les griefs du Concile contre le Pape leur compatriote. Il est remarquable, en effet, que ce mouvement resta limité à l'enceinte de Bâle et ne fut point réellement national; des clercs et prélats français qui n'allèrent pas siéger avec les Pères, aucun n'y participa; comme eux, le gouvernement royal garda au Pape italien la plus entière loyauté (1); même, l'année suivante, en 1436, il allait intervenir en sa faveur, mais en vain; des membres de la nation française, en effet, plusieurs, comme Aleman, n'étaient pas ses sujets; pour ceux-ci, une pleine indépendance leur était laissée, que les Italiens ne connaissaient guère.

De leurs dispositions, on avait eu la preuve à Bâle avant même l'arrivée de Louis. En avril 1434, au cours de la discussion sur le décret des annates, l'archevêque de Lyon, Amé de Talaru, s'était étonné de voir proposer une compensation pour l'entretien des cardinaux : « On fait bien du cas, avait-il dit en substance, de cette dignité tout artificielle, puisque le Christ n'a institué que deux ordres, celui des prêtres et celui des évêques ; sur les cardinaux, du reste, nous avons trois proverbes en France, qu'ils n'élisent jamais un pape hors de leur collège, qu'ils choisissent le pire et le plus sot pour le gouverner et, qu'aussitôt élu, ils voudraient le déposer. Mais le pis, c'est que l'Italie presque seule est représentée parmi eux. Déjà Martin V, trop pressé de courir à Rome, son pays

(1) Les amis du Saint-Siège se plaisaient à signaler ce désintéressement de Charles VII (Mansi, XXXI, 10).

natal, a fortifié l'hérésie des Hussites en refusant de rester en Allemagne après le concile de Constance et, quand il passa par Genève, s'il eût voulu seulement descendre le long du Rhône, il aurait d'un mot rendu la paix à la France et visité sa ville d'Avignon ; mais il n'écouta rien. Aujourd'hui, il y a treize cardinaux italiens contre six pour le reste du monde ; et pourquoi les entretenir aux dépens des autres nations, si le royaume de France, par exemple, n'a qu'un seul cardinal ? Il s'ensuivra qu'ils éliront toujours un pape italien parce qu'ils seront tous Italiens ; que les Italiens donc entretiennent les Italiens et les Français les leurs et les Allemands aussi » (1).

Ce discours d'un homme aussi qualifié montre assez l'état des esprits qui, depuis, s'était encore aigri. Pour bien des raisons, les malentendus se multipliaient à Bâle entre les deux nations. Les délégués du Pape et ses principaux défenseurs étant italiens, leur impopularité retombait sur leur patrie. Puis, dans ce milieu tout intellectuel, le génie français, encore médiéval, et le génie italien, déjà moderne, se heurtaient à chaque instant. Un excellent représentant de l'humanisme d'alors, présent à cette époque au Concile, Æneas Sylvius Piccolomini, nous est un exemple de la méprisante antipathie que ses compatriotes nourrissaient pour les nôtres, blessés, de leur côté, de voir battre en brêche la suprématie universitaire de la France, incontestée jusque-là. Portée sur le terrain ecclésiastique, cette rivalité engendra les dispositions confuses que nous avons analysées ; longtemps elles demeurèrent à l'état latent. On a bien raconté que l'archevèque de Tours aurait, un jour, déclaré qu'il fallait arracher le Saint-Siège à l'Italie ou le dépouiller de telle sorte que peu importerait ensuite aux mains de qui il resterait (2) ; l'anecdote est de l'un des Pères italiens, partant, suspecte. Leur politique, en effet, fut de dénoncer hautement le plan de leurs adversaires, avant même qu'il fût

(1) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 5.
(2) Æneas, *De Rebus*, 74.

conçu bien nettement ; par là, ils en hâtèrent la formation et, grâce à eux, les paroles prêtées à l'archevêque de Tours devinrent peu à peu l'expression des vœux du parti français. Mais, en même temps, ils espéraient rallier ainsi les Allemands au Saint-Siège ; surtout, en divulguant d'avance les prétendus projets de leurs rivaux, au risque de leur donner la consistance qui leur manquait, les Italiens cédaient à la haineuse méfiance où, depuis Clément V, ils avaient constamment vécu. Des injures passionnées qu'ils avaient prodiguées aux pontifes d'Avignon, de la terreur où ils demeuraient de voir une seconde fois la Papauté passer les Alpes, on retrouve encore aujourd'hui l'écho fidèle chez maint historien. A cette question, ils s'efforcèrent de réduire la querelle d'Eugène et du Concile. Bien instructif à cet égard est un mémoire soumis au Pape, en novembre 1436 : de tradition ecclésiastique, pas un mot, et il n'est parlé que de l'antagonisme des deux peuples : « Que Sa Sainteté, disait-on, n'oublie pas qu'entre les Français et nous la haine est quasi naturelle » ; de la translation du Concile à Avignon, à laquelle il est vrai qu'Aleman travaillait à cette époque, les auteurs de ce factum font prévoir avec angoisse les conséquences politiques, la Papauté échappant à leur patrie, le Patrimoine perdu, l'Italie ruinée et peut-être soumise; à les en croire, pour satisfaire leur éternelle ambition, les Français n'avaient pas hésité jadis à faire le grand schisme et, maintenant, ils en préparaient un autre; sous prétexte de réforme et de réconcilier les Grecs, la reconquête du Saint-Siège était leur seul objectif; même, ajoutait-on, ceux d'entre eux que le Pape honorait de sa confiance étaient invinciblement entraînés à le trahir ; aussi, adjurait-on Eugène de se fier seulement à ses compatriotes (1). De Rome, de Milan, les humanistes venaient à la rescousse ; Pogge, l'auteur des infâmes « Facéties », insistait auprès de l'évêque d'Albenga, l'un des membres italiens de la majorité :

(1) Haller, I, 435-436.

« Revenez à nous, écrivait-il ; abandonnez cette poignée de barbares, qui ne peuvent supporter la splendeur du nom latin ; unissons-nous et nous les châtierons » (1). A la haine du nom italien, Blondus attribuait aussi toute l'œuvre du concile de Bâle (2) ; l'helléniste Philelfo, invité à servir d'interprète au synode gréco-latin, refusait de s'y rendre s'il se tenait en France (3) ; pour Æneas Sylvius Piccolomini, le parti pontifical à Bâle, c'est la *pars togatorum* (4) ; auprès du Visconti qui, par politique, avait pris position contre Eugène, le cardinal Albergati invoquait le sentiment national et l'honneur de la patrie italienne (5). Ainsi provoquée et suspectée, la majorité des Pères devait finir par concevoir en partie les ambitions qu'on lui avait prématurément attribuées.

Autre chose encore faisait de ce parti et de la cour de Rome des ennemis irréconciliables ; ce qui constituait, en effet, sa force principale, c'était cet amas de clercs inférieurs, moines et docteurs, licenciés et gradués, dont nous avons constaté le grand nombre au Concile et qui n'avaient rien à perdre à la révolution. Des copistes, affirmait-on dédaigneusement à la Curie, des secrétaires, des moines errants, des plaideurs en mal de requêtes, des domestiques qui déposent chaque soir la robe longue pour servir leurs maîtres à table, voilà ce qui forme à Bâle une majorité (6). Pareille assertion n'allait pas sans quelque exagération : ce parti comptait des hommes éminents, comme les deux patriarches d'Antioche et d'Aquilée, comme Amé de Talaru, archevêque de Lyon, personnage actif et très intelligent (7). Si Traversari, dès le 23 septembre 1435, écri-

(1) *Poggii Florentini epistolæ selectæ*, dans le *Spicilegium romanum*, Rome, 1844, X, 295 ; cf. 281.
(2) Blondus, I, 527.
(3) Cecconi, Doc. 111.
(4) Æneas, *Opera*, 8.
(5) Osio, III, 145 ; cf. Mansi, XXXI, 6.
(6) Cecconi, doc. 195.
(7) Æneas, Opera, 8.

vait au Pape qu'il s'était concilié la plupart des prélats (1), toutefois, deux ans plus tard encore, le parti révolutionnaire comptait un bon nombre de mitres.

Quant aux cardinaux, on se rappelle qu'ils avaient presque tous adhéré au Concile et que, quand Aleman parvint à Bâle, huit de ses collègues l'y avaient précédé. Parmi eux,il est vrai, Nicolas Albergati ne siégeait qu'à titre de représentant d'Eugène ; bientôt, en septembre 1434, chargé d'une mission par les Pères, il était retourné en Italie avec Cervantès, lequel au contraire avait été quelque temps l'une des colonnes du Concile ; ébranlé dans ses convictions par son voyage à la Curie,il prit alors, à certains égards, le parti d'Eugène (2), mais des doutes subsistèrent dans son esprit, qui le ramenèrent ensuite sur les bords du Rhin où nous le retrouverons gardant une attitude indépendante. D'autres cardinaux, l'évolution avait été plus complète ; choqués de se voir confondus avec la plèbe ecclésiastique, revenus à une plus juste appréciation de leurs vrais intérêts, peu à peu gagnés par la cour de Rome, Correr, Branda et Jean de Rochetaillée avaient quitté Bâle à la fin de 1434 ou en 1435 (3). Comme eux, Capranica, dont l'hostilité d'Eugène avait fait le chef du parti révolutionnaire au début du Concile, revint au Pape aussitôt qu'il en eut obtenu excuses et réparations (4). Siégeaient encore, à l'époque où nous sommes, le cardinal de Lusignan et le cardinal Colonna arrivé après Aleman, mais l'un et l'autre songeaient au départ et leur influence était nulle sur les Pères (5).

Lors donc que Traversari vint à Bâle, le Sacré Collège n'y était effectivement représenté que par Cesarini et notre Cardinal, celui-là fort du crédit que lui valaient quatre ans de rési-

(1) Traversari, éd.. Mehus, II, col. 33.
(2) Cecconi, doc. 48.
(3) Haller, III, 238, 362.
(4) *Ibid.*, 348, 358 ; cf. Pastor, I, 256, n. 2.
(5) Haller, III, 252, 566.

dênce et sa fière attitude au moment de la dissolution ; celui-ci, peu à peu grandi aux côtés de son collègue. Depuis une année, son zèle et son assiduité lui avaient valu la confiance de la soupçonneuse assemblée, qui se plaisait à contrebalancer ainsi l'influence de son président. Investi d'une telle autorité, Aleman aurait été pour le Pape une inestimable recrue ; mais le nonce, qui consacrait tous ses efforts à gagner Cesarini, négligea notre Cardinal. Est-ce donc que, dès ce moment, celui-ci eût pris ouvertement parti contre le Saint-Siège avec la majorité ? Il ne le semble pas. D'animosité personnelle contre Eugène, il ne fournit jamais la moindre preuve ; aux bruits fâcheux qui couraient sur l'irrégularité du conclave de 1431, auquel il avait participé, il ne donna ni naissance, ni fondement. Qu'il crût, comme Cesarini par exemple et tant d'autres, à la supériorité du Concile sur le Pape, il l'avait bien montré en s'évadant de Rome et, depuis qu'il vivait à Bâle, cette opinion n'avait pu qu'être fortifiée par l'atmosphère ambiante qui l'imposait à des esprits moins favorablement prévenus. Mais, à pousser les choses à bout, à exiger d'Eugène, au risque presque certain d'un schisme, une soumission sans ménagement, à exécuter enfin tout le programme de la majorité, sans doute il hésitait encore. Certes, les souvenirs de sa jeunesse, qui lui rappelaient les soustractions d'obédience et les dépositions prononcées par les conciles de Pise et de Constance, dispensateurs de la tiare et maîtres absolus, les arguments nouveaux des Universités, de grands exemples, tout lui ouvrait cette voie. D'autre part, il était retenu par sa responsabilité de cardinal et cette fidélité au Saint-Siège dont il avait contracté l'habitude sous l'heureux pontificat de Martin V. Entre la Curie et lui, ancien vice-camérier, ancien légat, la rupture n'était pas faite encore : même, l'année suivante, il proposait au Pape ses services, offrant de travailler à rétablir la concorde dans l'Eglise ; en même temps, comme il avait appris que la cour pontificale séjournait alors à Bologne, il demandait à être indemnisé des dégâts par lui soufferts dans la révolution de

1428: à cette requête si légitime, à cet essai de conciliation, Eugène répondit brièvement et sèchement que la bonne volonté du Cardinal eût d'abord à se manifester par des faits (1). Peut-être une avance cordiale, une preuve de confiance aurait-elle encore à cette époque ramené Aleman; en 1435, on eût pu l'essayer à coup sûr, et c'était l'avis de Cesarini, qui le conseillait à la Curie (2). Si Traversari ne le tenta point, c'est qu'à ses yeux le crime originel de notre Cardinal était d'appartenir à la nation française. En ce sens, assurément, Louis partageait les sentiments de la majorité; à la cour d'Avignon, son heureuse jeunesse ne s'était-elle pas écoulée? De l'Italie, au contraire, qui deux fois l'avait vu, fugitif, s'évader de Bologne et de Rome, le souvenir ne pouvait que lui être odieux. Français de langue, de cœur et de tradition, il fut d'abord suspect aux agents pontificaux, soucieux avant tout de réserver exclusivement à leurs compatriotes la gloire de sauver le Saint-Siège. Aussi, dès son arrivée à Bâle, Traversari s'appliqua-t-il à le représenter comme l'auteur de tout le mal (3), au mépris même de la vraisemblance. Qui plus est, ne devait-on pas, plus tard, accuser Aleman d'avoir inventé lui-même et réuni le Concile? En lui y attribuant seulement la création du parti révolutionnaire, on se trompait aussi grossièrement; un homme ne crée pas des mouvements de cette espèce; de celui-ci, les racines plongeaient dans le grand schisme et même, par delà, dans l'époque d'Avignon. En arrivant à Bâle, notre Cardinal avait trouvé la majorité toute constituée; déjà Cesarini l'avait guidée et Capranica l'avait excitée; celui-ci venait de partir et celui-là inclinait à la modération; à leur place, Traversari désignait Aleman, du même coup que, comme futur chef au parti pontifical, il se conciliait Cesarini. Entre l'un et l'autre, la distance était bien faible encore, mais les événements ache-

(1) Haller, I, 429.
(2) *Ibid.*, 388.
(3) Traversari, éd. Méhus, II, col. 79.

vèrent l'œuvre du nonce ; à mesure que les deux fractions s'accentuèrent dans l'assemblée et s'éloignèrent l'une de l'autre, chacune emporta l'un des deux cardinaux; tous deux furent plus loin qu'ils n'avaient cru, l'un, jusqu'à sacrifier cette souveraineté des conciles dont il avait été le défenseur intrépide; l'autre marcha jusqu'au schisme dans la voie où l'avait lancé la Curie, quand, dès septembre 1435, pour désigner la majorité révolutionnaire, elle avait dit le parti d'Aleman, expression alors prématurée qui devint plus vraie de jour en jour.

Comme ces dispositions de combat se formaient, l'année finissait au milieu de la lutte reprise ; aux représentations que le Concile avait envoyé faire au Pape, Traversari n'avait rien répondu, ni sur l'affaire des indulgences, ni sur la question des élections canoniques (1). Exaspérés, les Pères avaient lancé, en novembre, un manifeste aux princes (2), en décembre, une convocation à tous les prélats de la Chrétienté, sommés de venir à Bâle défendre les droits de l'Eglise (3). On apprit enfin qu'Eugène avait admis un appel interjeté par les Grimaldi contre une décision conciliaire prise en faveur de l'évêque de Grasse (4); la réponse ne se fit pas attendre: le 13 janvier 1436, une motion fut présentée en assemblée générale, portant que le Pape serait requis de révoquer, sous un délai à fixer, toutes les infractions par lui commises contre les décrets du Concile; autrement, il serait procédé contre lui selon les canons de Constance. L'archevêque de Tarente et l'évêque de Padoue, représentant Eugène, demandèrent, avec la dernière insistance, qu'il fût sursis à la conclusion d'un tel acte et, avec eux, les ambassadeurs de l'Empire, de France et de Sicile, les envoyés des ducs de Bourgogne et de Bretagne, des

(1) Hefele, VII, 601-603.
(2) Mansi, XXX, 1044 ; Haller, I, 135.
(3) Jean de Ségovie, IX, 29; Hefele, VII, 605.
(4) Haller, III, 65 ; *Gioffredo, Storia delle Alpi maritime, Monumenta Hist. Patriae. Script.*, II, 1057-1058; Jean de Ségovie, VII, 40.

Cisterciens et des Prêcheurs. Pareille émotion s'explique: en décrétant, en effet, cette mise en demeure, les Pères auraient ressuscité les mauvais jours de 1432 et de 1433 : c'était un schisme en perspective. La motion fut donc renvoyée aux députations ; avec elle, un contre-projet de Cesarini, portant qu'on enverrait une ambassade au Pape. De cette idée, la majorité s'empara pour l'altérer et confia l'exécution au président lui-même, à notre Cardinal, à l'évêque de Lubeck et à l'archevêque de Lyon; de celui-ci et d'Aleman, la présence dans cette commission devait neutraliser le modérantisme de Cesarini, mal soutenu par le quatrième délégué, disciple convaincu des théories révolutionnaires, bien qu'obligé quelquefois de les combattre en sa qualité d'ambassadeur impérial. En outre, d'après la motion votée par les députations, les envoyés choisis par ces quatre commissaires devaient partir au plus tôt pour l'Italie et rappeler à Eugène ses méfaits et ses attentats contre l'honneur, les décrets et les membres du Concile, et lui soumettre un projet de bulle, dont le texte avait été rédigé par les Pères et leur donnait pleine satisfaction; cette bulle, dans les vingt-cinq jours après cette sommation, Eugène devait la promulguer en consistoire public et, sous un autre délai de vingt-cinq jours, elle devait être revenue à Bâle pour y être solennellement publiée (1).

Pareille ambassade, c'était la guerre; Aleman et ses collègues en désignèrent les membres, qui seraient aussitôt partis si, à force de supplications, les représentants du Saint-Siège n'avaient obtenu qu'on attendît l'arrivée des légats envoyés par Eugène (2). Prévenant en effet les Pères, le Pape leur adressait les cardinaux Albergati et Cervantès, venus ensemble à Florence, quelque temps auparavant, avec une mission du Concile. Ils avaient repris le chemin de Bâle, chargés par le

(1) Haller, IV, 17-21; Jean de Ségovie, l. IX, ch. 38.

(2) *Ibid.*, ch. 39; cf. les assemblées générales des 9 et 23 mars, Haller, IV, 75 et 91.

Souverain Pontife d'offrir d'insuffisantes concessions ; on s'étonna surtout de les voir muets sur la brûlante question des indulgences. Vainement, le 4 avril 1436, en assemblée générale, Cesarini lui-même les somma de s'expliquer à ce propos ; en vain Aleman, prenant la parole comme dès lors il ne cessa pas de faire pour accentuer ou corriger les discours du président, ajouta que, lui aussi, il exhortait les légats à parler s'ils avaient quelque chose à dire. Pour en finir, les Pères se décidèrent à passer outre et à publier les indulgences en leur seul nom ; Aleman et quelques autres furent chargés d'inviter à cette cérémonie les représentants du Pape ; devant ces délégués, le 10 avril, Albergati exposa enfin quelles étaient les propositions d'Eugène : qu'on modifiât un peu les décrets contestés et il s'engageait à les respecter; pour le synode gréco-latin, qu'on désignât d'abord une ville à son gré, et il serait temps alors de chercher de l'argent ; si, cependant, le Concile estimait nécessaire une publication d'indulgences, le Souverain Pontife était prêt à la faire, en son nom et au nom des Pères. Ces concessions parurent tardives et insuffisantes ; se bornant, du reste, à la mission qu'il tenait de la majorité, Aleman répondit aux légats en les invitant à venir assister à la promulgation des indulgences, longtemps retardée pour les attendre ; ce faisant, ils auraient, insinuait Cesarini lui-même, sauvegardé l'autorité pontificale. A Albergati et à ses collègues, il semblait qu'au contraire ils la compromettraient ; ils s'abstinrent et, sans eux, sans le Pape donc et contre lui, le 14 avril 1436, en sa vingt-quatrième session, en son nom propre et de sa seule autorité, le Concile publia une bulle d'indulgences en faveur de qui contribuerait aux frais de l'union grecque (1). Un mois plus tard, le 11 mai, les Pères donnèrent officiellement leurs réponses aux légats ; la lettre synodale était le plus aigre des réquisitoires qu'on eût encore dressé

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 2-6 ; Hefele, VII, 635 ; Haller, IV, 101 à 109.

contre Eugène; Albergati le fit observer; Aleman lui répliqua que, si lui et son collègue Cervantès, hommes assez éminents pour gouverner le monde, étaient venus à Bâle sans pouvoirs suffisants pour faire la concorde, la faute en était au Pape seul. Dix jours plus tard, les représentants du Souverain Pontife quittèrent tous ensemble la ville; Cervantès demeura seul, en sa qualité de membre incorporé au Concile (1). Ainsi, comme au temps du premier conflit, il ne restait plus que Cesarini pour maintenir d'apparentes relations entre le Saint-Siège et les Pères, mais il n'était plus l'homme de 1431 : depuis la mission de Traversari, son attitude se modifiait ; depuis la même époque, Aleman dirigeait la majorité. Entre eux deux, la partie allait maintenant se jouer sur le choix de la ville où les Grecs seraient invités à venir joindre les Pères pour travailler ensemble à l'union. A cette occasion, le Concile s'était lui-même engagé à se transférer ; avec l'appui des Orientaux, qui le désiraient ardemment, la cour de Rome espérait l'amener chez elle, en Italie; en choisissant ailleurs, au contraire, le parti de notre Cardinal comptait imposer au Pape ce dilemne : ou se soumettre et se rendre, désarmé, à l'appel de ses vainqueurs, ou résister et assumer alors tout l'odieux de la rupture.

Déjà les débats entre Curie et Concile avaient retardé beaucoup l'exécution du traité conclu à Bâle, en septembre 1434, avec les ambassadeurs de Paléologue, et cependant il eût fallu se hâter de mettre à profit le zèle des Grecs et les circonstances favorables, que pouvaient modifier brusquement un progrès des Turcs, une épidémie, la mort de l'Empereur ou du Patriarche. Mais les passions soulevées en Occident avaient, on se le rappelle, attisé et prolongé le conflit provoqué par le contre-projet Garatoni, et les envoyés du Concile ne partirent qu'en juin 1435, pour soumettre à Constantinople le décret de

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 8; Haller, I, 136; IV, 131.

l'année precédente et l'y faire ratifier. A leur tour, les Grecs objectèrent quelques difficultés, demandèrent qu'on modifiât le préambule et qu'on précisât mieux les garanties qui leur étaient données ; sur ces points, entre eux et les ambassadeurs des Pères, une convention fut passée, le 25 novembre, qui fut transmise à Bâle pour y être approuvée ; occupé de sa lutte contre Eugène, le Concile ajourna cette formalité jusqu'au 13 avril, et l'envoyé qui partit alors pour Constantinople n'y parvint que le 6 septembre 1436 ; encore le rendez-vous n'était-il pas fixé. De ces longs délais, les Grecs s'inquiétaient, mais ils continuaient à manifester les meilleures dispositions ; une preuve en était que, après avoir catégoriquement repoussé la proposition d'aller à Bâle, ils avaient accepté cette clause du traité en vertu de laquelle il appartenait au Concile de les convoquer dans l'une des villes y mentionnées ; bien large, toutefois, à leur gré, était cette latitude laissée aux Pères, et l'Empereur, comme le Patriarche, insistait pour qu'on choisît une ville maritime et qui convînt au Souverain Pontife. A leur donner satisfaction sur l'un et l'autre point, on n'était pas, à Bâle, strictement tenu par la lettre du traité, mais, à s'y refuser, on compromettait l'union : Jean de Raguse, ambassadeur qu'on avait envoyé en Orient, ne le dissimulait point (1).

Malheureusement, on se souciait moins de finir un schisme que d'en commencer un autre. Aux termes de son propre décret, le Concile avait à choisir entre l'Italie, Vienne, Bude et la Savoie ; quand, au printemps 1436, le moment fut venu de prendre un parti, Aleman et la majorité présentèrent en outre une étrange motion : on décida que des ouvertures seraient faites aussi à des villes non prévues par la convention. C'était violer le traité juré et, si notre Cardinal y songea, c'est qu'à ses yeux rien ne pouvait lier un concile, et qu'un patriarche de Constantinople, pas plus qu'un pape, ne pouvait

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 9 ; Haller, I, 372-376 ; IV, 21, 56, 109 ; Cecconi, 99-112, 118.

prétendre traiter sur un pied d'égalité avec l'omnipotente assemblée (1). Quant à son but, il était clair : il estimait avec ses amis que, si les Pères avaient à se transférer, il était nécessaire qu'ils passassent en France, où leur programme ecclésiastique et national serait, pensait-il, aisément accompli. Déjà, entre les villes françaises, on avait quelque temps hésité : de Lyon, de Vienne et d'Avignon il fut successivement question, et même, de novembre 1435 à juillet 1436, les Lyonnais multiplièrent les démarches auprès du Roi, du Concile et du Pape (2) ; si leurs offres ne furent pas agréées à Bâle, ce n'est pas qu'on s'y crût obligé par les termes du décret de 1434, c'est que la majorité, pour ménager toutes les susceptibilités, préférait une ville qui ne dépendît pas directement de Charles VII. On songea ainsi, en prenant le mot de Savoie dans son extension la plus occidentale, à Bourg-en-Bresse ; Pierre de Treilhia, ami personnel d'Aleman, fut délégué pour visiter le pays, les citoyens écrivirent à Bâle, mais l'affaire n'eut pas de suite (3).

C'est qu'en effet, une seule ville en France avait le prestige nécessaire pour enlever le vote du Concile : c'était cette cité d'Avignon, si chère à notre Cardinal, qui présentait tous les avantages d'une ville française et n'était pas sujette du roi Charles, qui appartenait à l'Eglise en échappant entièrement à l'influence d'Eugène, dont le nom glorieux symbolisait à lui seul tout le programme du parti en présageant sa double victoire sur l'Italie et sur la Papauté romaine. Contre Avignon, « source des douleurs, auberge de la colère, école des erreurs, temple de l'hérésie, qui fut Rome et n'est plus qu'une Babylone hypocrite, écrasée sous le poids du péché », Pétrarque et ses compatriotes avaient lancé leurs anathèmes ; contre eux,

(1) Cf. son discours du 21 novembre 1436, Haller, IV, 341.

(2) Vaesen, *Un projet de translation du Concile de Bâle à Lyon en 1436. Revue des Quest. Hist.*, XXX, 563-568 ; Péricaud, *Notice sur Amédée de Talaru*, Roanne, 1857, 28 ; Haller, IV, 323.

(3) Martène, *Thesaurus*, I, 1783.

en Venaissin, il fallait achever l'œuvre entreprise au bord du Rhin.

Aux villes prévues par le décret de 1434, Aleman fit donc joindre Avignon et Strasbourg aussi, dont le choix eût réduit la translation à une simple promenade en bateau : c'était une politesse à Sigismond, pour qui la meilleure solution était que l'assemblée demeurât à Bâle. Aux Avignonnais, aux Strasbourgeois et, en outre, aux villes dont on était convenu avec les Grecs, des ambassadeurs du Concile furent envoyés en mai ; à qui briguerait l'honneur de donner l'hospitalité au futur synode, ils devaient demander, entre autres garanties, une avance de 70.000 florins, somme considérable ; en faisant poser cette condition, Aleman avait voulu justifier la détermination qu'on avait prise d'élargir le choix laissé aux Pères par le texte du traité (1).

Par là, en même temps, il éliminait bon nombre de villes italiennes et les Etats pontificaux ; Eugène, en effet, ne pouvait pas entrer ainsi en affaires avec le Concile. Aussi ne vint-il pas d'offres sérieuses d'Italie, que de Florence ; naguère encore, la Seigneurie avait donné asile au Pape fugitif et l'avait encouragé contre les Pères de Bâle ; mais, depuis, la situation temporelle du Saint-Siège s'était améliorée et, désireux de maintenir l'équilibre comme d'illustrer sa ville en y recevant les Grecs, Côme de Médicis se rapprochait du Concile et fit, en août, les propositions les plus avantageuses : il aurait prêté jusqu'à 100.000 florins et demandait adroitement, avec la protection de Cervantès et de Cesarini, le patronage d'Aleman lui-même (2). C'eût été, pour Avignon, une rivalité néfaste, si la désunion des Italiens n'avait servi notre Cardinal ; Venise fit des offres que tout le monde savait illusoires ; la Sérénissime était trop prudente pour s'engager ainsi et courir le risque d'être obligée à rendre le Frioul au patriarche d'Aqui-

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 16 et 17.
(2) *Ibid.*, l. X, ch. 17 ; Cecconi, doc. 17, 86, 88, 90 ; Perrens, I, 67, 69

lée (1). Afin de la supplanter, d'ailleurs, et surtout par haine de Florence, le duc de Milan proposa sa ville de Pavie; Aleman s'en inquiéta peu, sachant bien que, pour contrecarrer Eugène, le Visconti ferait à la fin voter les siens pour Avignon; en attendant, il intriguait auprès des Pères contre la Seigneurie, au plus grand plaisir de notre Cardinal (2).

Du côté de l'Empire, la cour de Rome escomptait une opposition énergique à toute translation du Concile en France; mais les Allemands voulaient encore bien moins de l'Italie et prétendaient rester à Bâle. On leur insinua que, voter pour Avignon, c'était justement leur intérêt, car, d'un pareil choix, disaient alors les amis d'Aleman, le Pape et les Grecs ne voudraient point et l'assemblée demeurerait ainsi sur les bords du Rhin; en même temps, on rappelait à Sigismond ses anciens démêlés avec Eugène, on lui montrait l'autorité impériale menacée par la rebelle Italie, on l'excitait surtout contre Florence, la capitale guelfe où l'Empereur ne pourrait aller pas plus qu'il ne pourrait laisser célébrer un concile sans lui; on l'exhortait enfin à s'opposer à toute translation, soit en Allemagne, soit en Italie. Ces manœuvres réussirent et, d'elles-mêmes, Strasbourg, Vienne, Bude s'éliminèrent. A ce propos, en outre, la désunion se mit entre Allemands et Italiens à Bâle; ceux-là invoquaient contre le choix de Florence les besoins de l'Eglise allemande et ceux-ci répliquaient en parlant de l'union grecque (3). Notre Cardinal, cependant, laissait se disputer entre eux les adversaires naturels d'Avignon.

De cette ville-ci, le 26 octobre, les ambassadeurs arrivèrent enfin (4); avec les 70.000 florins, elle offrait le pain et le vin

(1) Haller, IV, 231; Cecconi, doc. 99.

(2) *Ibid.*, doc. 92, 99, 132, 146; Osio, III, 143; Haller, I, 145; Mansi, XXX, 1094.

(3) Haller, I, 436, 100; Jean de Ségovie, l. X, ch. 18 et 22; Cugnoni, 63-65.

(4) Le 16, une motion de Cesarini, tendant à ce que la ville fût désignée

gratis, pendant un an, pour sept cents Grecs et l'un des envoyés vantait son hospitalité : *Avenio quasi advenarum unio* (1).

Sur ces propositions, la lutte s'engagea et se poursuivit, opiniâtre et passionnée, pendant tout le mois de novembre ; on discuta, *usque ad defatigationem*, si Avignon était un port de mer et répondait ainsi, mieux que Florence, à la demande réitérée des Grecs ; on comparait les avantages de chaque ville ; revenant à la charge, à l'instigation probable du Pape, Venise offrait Udine avec vingt-cinq raisons à l'appui ; ses envoyés se disputaient devant le Concile avec ceux de Milan ; l'ambassadeur de Médicis parlait pour Florence ; quant au duc de Savoie, il fit dire que, avant d'avancer la somme requise, il voulait consulter les trois Etats de son pays ; cette réponse, rapportée et peut-être suggérée par Etienne Plovier, ami personnel de notre Cardinal, fut exploitée par son parti contre les Florentins comme un quasi consentement, alors qu'au contraire, et plus justement, les Italiens l'interprétèrent comme un refus (2).

Devant ces rivalités, les partisans du Pape ne restaient pas inactifs ; pour engager Cesarini à se déclarer ouvertement, ils conseillaient à leur maître de satisfaire à des réclamations pécuniaires que le cardinal adressait au Saint-Siège, dépense bien placée, ajoutait-on, si le président obtenait au moins le maintien du Concile à Bâle, ce que la Curie, par un singulier retour, en était presque réduite à souhaiter ; aux principaux d'entre les Pères, des brefs et des bulles devaient être secrètement remis, contenant les promesses qu'on saurait, par Cesarini, être plus agréables à chacun ; à son frère, il fallait donner le titre de protonotaire, rassurer sur ses intérêts le cardinal Cervantès, promettre au patriarche d'Antioche le diocèse de

sans autre délai, manœuvre évidemment dirigée contre Avignon, avait été rejetée par les députations (Haller, IV, 305).

(1) Haller, IV, 290, 309 ; Jean de Ségovie, l. X, ch. 18.

(2) *Ibid.*, ch. 20 et 21 ; Cecconi, doc. 99.

Cavaillon, tirer parti des affaires privées en instance devant les Pères ; pour Aleman, le roi René serait invité à saisir son temporel, s'il ne cédait point. On espérait encore l'emporter contre lui en exploitant la jalousie des Allemands vis-à-vis des Français, en excitant le duc de Savoie contre le Concile qui lui tenait tête à propos de l'évêché de Lausanne, en agissant sur les Avignonnais par l'intermédiaire du cardinal de Foix, légat en Venaissin, qu'on gratifierait du siège d'Urgel; en envoyant au roi de France, au roi de Castille, au duc de Bourgogne, en introduisant enfin dans le Sacré Collège, avec des Italiens, quelques étrangers, à condition que chaque prince, en échange d'un chapeau, rappelât ses sujets de Bâle. En même temps le Pape, pensait-on, se ramènerait les sympathies en modérant les annates, en réprimant les abus de la Curie, en donnant aux décrets du Concile d'apparentes satisfactions. Mais ces projets étaient tardifs : au cours des controverses sur le choix de la ville, de graves accusations furent portées contre Eugène dont même, entre ambassadeurs de princes, on discutait si la présence au Concile d'union serait bien opportune (1).

Quant aux Grecs, si intéressés à la question, ils étaient oubliés. Encore, le 31 août, on avait lu plusieurs lettres de Constantinople demandant anxieusement au Concile l'accomplissement de ses promesses et, le 9 septembre, après une procession générale, Aleman avait chanté la messe pour l'union (2). Mais on ne s'en souciait guère, à Bâle, ni du décret de 1434. Pour concilier, d'ailleurs, avec ce texte, le choix qu'il avait proposé, notre Cardinal avait son argument : les Grecs, disait-il, ont accepté la Savoie; or, Avignon est plus près pour eux, puisque, venant par mer, ils iraient de celle-ci à celle-là. C'est ce que répondait ingénieusement, le 1er novembre, l'archevêque de Lyon à Cesarini, et il demandait si on continue-

(1) Haller, I, 435-439 ; Jean de Ségovie, l. X, ch. 20.
(2) Jean de Ségovie, l. X, ch. 15; Cecconi, doc. 77-81.

rait à se moquer des Français. Deux jours plus tard, au milieu des protestations des Milanais, le président parlait encore en faveur d'Udine et, dès lors, entièrement acquis à la cause pontificale, il ne ménagea ni discours ni manœuvres; un an plus tôt, peut-être l'aurait-il emporté, mais cette discussion n'avait pas en vain été si longtemps retardée : Aleman avait eu le temps de grandir aux dépens de Cesarini. De celui-ci, la nouvelle attitude, qu'il aurait voulu limiter à la question précise qu'on agitait, était considérée, au contraire, comme une volte-face complète; on lui reprocha de trahir la sainte cause des Conciles, de vouloir l'anéantissement de leur souveraineté au bénéfice du Pape et, loin d'entraîner personne, il perdit son crédit. Vainement, le 10 novembre, il demanda que, sur tout projet touchant l'autorité du Saint-Siège, on ne pût délibérer avant qu'il eût été entendu par les députations; vainement il invoquait, à ce propos, les précédents de Constance; vainement Cervantès appuya sa motion; cette démarche consomma la rupture entre la majorité et Julien Cesarini, qu'on surnomma l'apostat (1).

Comme on allait enfin voter (2), il proposa, le 21 novembre, une combinaison qui lui parut habile : on avait alors à désigner trois villes, pour choisir ensuite entre elles, d'après l'empressement qu'elles mettraient à satisfaire aux conditions requises et d'après les préférences des Orientaux. Cesarini présenta, dans l'ordre que voici, Bâle, Avignon et, en troisième lieu, Udine, Pavie, Parme ou Florence. Bâle n'était là que pour séduire les Allemands et donner une preuve d'attachement à la Rome conciliaire, manifestation peu dangereuse d'ailleurs, puisque les bourgeois avaient refusé l'argent; on savait, du reste, qu'on n'en voudrait pas à Constantinople et alors, selon la formule de Cesarini, on devait proposer Avi-

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 21, 23; Haller, IV, 327.

(2) A quoi l'on se préparait, comme à l'acte le plus solennel, par le jeûne, une messe et une communion générale, Haller, IV, 336.

gnon ; c'était pour donner satisfaction au parti français, satisfaction illusoire, le cardinal y comptait bien, car, si les Grecs n'avaient pas refusé le Venaissin dont on ne leur avait jamais parlé, ils s'empresseraient de le faire en s'appuyant sur le décret; au besoin, des nonces pontificaux agiraient sur eux en ce sens et il ne resterait à leur choix qu'une des quatre villes italiennes. Personne ne s'y trompa ; au nom de l'Empire, l'évêque de Lubeck protesta contre les propositions du président qu'ensuite notre Cardinal attaqua vigoureusement (1).

Le lendemain, les députations délibérèrent ; avec la motion de Cesarini, le projet d'Aleman leur était soumis, qui désignait Bâle, Avignon et Genève. Le troisième terme était seul différent, mais tout changeait avec lui. Contre Genève, il est vrai, les Grecs pouvaient n'élever aucune objection, puisqu'ils avaient consenti à venir en Savoie et que, sous cette expression géographique, on avait le droit de comprendre tous les domaines du duc Amé VIII. Si, comme ils firent, ils prétendaient, au contraire, avoir limité le sens de ce mot aux provinces italiennes dépendant de la couronne savoyarde, Aleman pouvait répliquer que telle n'avait certainement pas été la pensée des négociateurs de 1434, puisque, d'autre part, l'Italie toute entière était comprise dans le décret. A la vérité, le duc Amé, nous l'avons vu, n'avait manifesté aucun désir de recevoir ces hôtes coûteux, mais on avait présenté sa réponse comme non définitive et Aleman se réservait de tenir la chose en suspens jusqu'à ce qu'un refus formel, opposé par le prince, ne pût que servir ses desseins. Or, proposer Genève aux Grecs, c'était, à moins d'un voyage pénible par les Alpes, dont on les détournerait aisément, les amener par mer jusqu'aux côtes de Provence et, là, les embarquer sur le Rhône : comment refuseraient-ils alors, pour s'éviter plusieurs jours de chemin, de s'arrêter au deuxième terme, Avignon ? Le calcul était subtil et pouvait réussir.

(1) Jean de Ségovie, l. IX, ch. 23 ; Haller, IV, 340, 341.

A Bâle, le terrain était si bien préparé que le projet de notre Cardinal fut adopté par les quatre députations, chez lesquelles le scrutin dura du 22 au 29 novembre (1); restait à voter par tête en assemblée générale. Pendant les quelques jours d'intervalle, Cesarini multiplia les démarches (2), mais les troupes d'Aleman lui restèrent fidèles. Le 5 décembre 1436, jour entre tous illustre dans sa vie, on vota; chaque Père devait déposer une liste de trois villes, qu'il avait le droit de choisir et désigner dans l'ordre qu'il voudrait, sans être obligé d'adopter l'une ou l'autre des motions en présence; il fallait, pour qu'un projet passât, qu'il obtînt une majorité des deux tiers. Le long scrutin terminé, au milieu de l'émotion générale, on constata qu'il y avait lieu à pointage et l'examen des bulletins fut confié au Comité des Douze qui, à la nuit faite, se réunit à Saint-François ; Aleman et Cervantès assistaient à leurs opérations. Il y avait eu 355 suffrages exprimés et, pour la majorité absolue, il en fallait donc 236 et deux tiers ; la motion de notre Cardinal en avait rallié 242; comme, en outre, cinq bulletins portaient le libellé *cum parte majori* et que plusieurs autres, d'ailleurs non conformes, portaient aussi le nom d'Avignon, les partisans de cette ville l'emportaient de 26 voix et d'un tiers de voix sur le chiffre exigé par le règlement. Dans la minorité, on trouva 47 votes isolés pour la Savoie, en faveur de laquelle, à la dernière heure et pour supplanter Avignon, quelques amis du Pape avaient tenté une diversion; 74 votes pour Vienne, 32 pour Pavie ou Parme, 13 pour une ville quelconque d'Italie, laissée au choix des Grecs; une voix pour Bologne, une voix pour Rome. La grande rivale d'Avignon, Florence, en avait rallié 65. Aleman rentra chez lui vainqueur.

Le lendemain, 6 décembre, on s'assembla de nouveau, pour

(1) Pendant le cours du scrutin, il arriva que plusieurs Pères, qui avaient d'abord voté contre le projet d'Aleman, y adhérèrent ensuite en modifiant leur bulletin (Haller, IV, 341 344).

(2) Haller, IV, 346, 348.

entendre le président conclure sur le vote de la majorité. Cesarini fit un dernier effort et déclara que, Avignon devant être éliminée en vertu du traité de 1434 et la Savoie ayant, après Avignon, recueilli le plus grand nombre des suffrages, il offrait de conclure pour Genève, sous la réserve que le duc Amé remplirait à temps les conditions posées. Cet argument, tant de fois présenté déjà, ne produisit aucun effet ; Cesarini fut requis de conclure et refusa ; les promoteurs, alors, protestant qu'ils ne lui parlaient ainsi qu'en tremblant, l'avertirent que, au cas où le Président résisterait, le règlement du Concile appelait à conclure à sa place les Pères les plus élevés après lui en dignité. Le cardinal répondit simplement que déjà d'autres fois, avant de prendre une conclusion, il avait obtenu un délai ou une modification. Ce jour-là, le Concile n'était pas d'humeur à l'accorder et, requis à son tour, Cervantès, lui aussi, déclara qu'il ne pouvait conclure. A Aleman, maintenant, son rang donnait la parole ; sommé par les promoteurs, il se leva et dit en substance : « Considérons-le bien, mes Révérends Pères, ce que les Grecs nous ont demandé, c'est de choisir une ville maritime : si donc, en désignant Avignon, nous satisfaisons à ce désir, il importe peu que ce nom se trouve ou ne se trouve pas dans la liste autrefois convenue. D'autre part, cette cité nous a fait de grandes offres qui nous mettent à même de remplir tous nos engagements ; elle est, d'ailleurs, sur le chemin des Grecs pour venir à Bâle ou à Genève, les deux autres villes que vous avez choisies. Quelle que doive être enfin celle qu'ils préfèreront, j'aurais été heureux de voir mon très révérend Père et singulier seigneur, le cardinal Cesarini, conclure en cette matière comme à son ordinaire ; après nous avoir, grâce à sa haute sagesse, servi de père excellent et de pilote, il faut espérer et j'ai pleine confiance qu'il persévérera jusqu'à la fin, pour sa gloire éternelle, notre consolation et la confusion des fauteurs de discorde. Puisque, toutefois, par vous très instamment requis et pour des motifs que peut être j'ignore, il n'a pas conclu et que

vous, seigneurs promoteurs, vous m'en avez sommé, selon ce règlement que j'ai juré d'observer, je vais conclure dans les termes qu'on a lus ; je croirais, en effet, offenser Dieu et la Sainte-Eglise, à l'union de laquelle nous travaillons, et ce sacré Concile qui la représente, je croirais souiller ma conscience et nuire à l'œuvre dont il s'agit, si je me dérobais à votre réquisition ; car, de chercher une autre voie que celle qui vient d'être délibérée par les députations et l'Assemblée générale, ce serait, à mon sens, compromettre toute l'affaire grecque. Pour ces causes donc et d'autres bons motifs, par obéissance pour le Concile, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je conclus selon l'usage » (1).

Ainsi, la même journée où triomphaient ses idées donnait à notre Cardinal une éclatante occasion de jouer ce rôle de président qui, un an plus tard, devait lui échoir définitivement. Sa victoire était telle et ses conséquences si redoutables, que les vaincus en furent stupéfaits. Son parti en sortit affermi et compact : avec les Français, il comprenait tous les partisans de la révolution ecclésiastique, Allemands et Milanais, favorable circonstance qui, sans empêcher ses ennemis de stigmatiser dans son succès l'œuvre d'une seule nation, diminua l'autorité de ces assertions. Ils cherchèrent à se venger aussi en attaquant la composition de la majorité, canaille cléricale, disaient-ils, illégitimement admise à voter au Concile ; assurément, les clercs inférieurs formaient la masse du parti d'Aleman, mais, on n'aurait pas dû l'oublier à la Curie, sur cinquante-trois prélats présents à Bâle, il en avait rallié quarante-deux (2).

Le vote du 5 décembre était donc inattaquable en droit, puisqu'en fait il avait été jugé qu'Avignon pouvait être choisie. Quelques espérances pourtant restaient à ses adversaires :

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 23-26 ; Mansi, XXXI, 229-234 ; Haller, I, 103, 147 ; IV, 348-360.

(2) Haller, I, 147-148 ; Cecconi, doc. 99.

l'opposition du Pape, certaine, serait inefficace, mais Avignon elle-même ne tiendrait peut-être pas ses engagements, les Grecs pouvaient refuser de s'y rendre, Sigismond enfin ou Charles VII pouvaient intervenir pour éteindre le schisme naissant. A ces manœuvres, l'année 1437 se passa tout entière, et nous allons voir comment notre Cardinal essaya de les déjouer.

Que les Avignonnais fissent faillite à leurs engagements, ce fut le premier espoir des Italiens. Invitée à verser, en janvier, aux ambassadeurs que les Pères avaient en Venaissin, la somme convenue, la ville hésita quelque temps et fit demander au Pape son agrément, qui fut refusé. La situation parut obscure aux gens d'Avignon qui, pour ne rien compromettre, répondirent au Concile, le 15 janvier 1437, en rendant grâces et en se déclarant disposés à prêter les 70.000 florins, pourvu qu'auparavant bonne caution fût baillée par les Pères ; quelles sûretés ils demandaient, leurs ambassadeurs l'exposèrent à Bâle, en février (1).

A cette réponse dilatoire, les envoyés du Concile en Venaissin avaient répliqué en subordonnant de leur côté la reprise des négociations à l'avis du roi de France, dont le consentement était indispensable. De ceux de ses sujets qui siégeaient avec Aleman, Charles VII, nous l'avons dit, n'avait adopté ni le programme révolutionnaire, ni les revendications anti-romaines. Bien plus, après avoir fait proposer au Saint-Père certaines mesures, qui auraient fort bien pu rétablir la paix de l'Eglise, il était, dans les mêmes intentions, intervenu à Bâle, à la fin d'octobre 1346, pour engager les Pères, à leur tour, à faire une concession au Saint-Siège dans le choix de la ville qu'il s'agissait alors de désigner (2). Devant la cohésion du

(1) Cecconi, doc. 99 ; Jean de Ségovie, l. X. ch. 26 ; Haller, I. 154 ; Bibl. de Genève, ms. lat. 27, pièce 24 ; Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f° 133.

(2) Haller, I, 137-138, 146, 399-418 ; Jean de Ségovie, l. X, chap. 19 ; Cecconi, doc. 99, 102.

parti de notre Cardinal, ses représentants avaient échoué ; le nom d'Avignon avait été inscrit sur la liste des villes où les Grecs pourraient être appelés et il n'appartenait plus maintenant au Roi que de les en détourner par un veto préalable. Lui poser ainsi la question était adroit de la part d'Aleman, que Charles VII n'aurait pas suivi dans une attaque ouverte contre le Souverain Pontife ; au contraire, à repousser l'offre qu'on lui faisait de tenir un concile en France, alors que, depuis longtemps, à Pise, Constance, Sienne, Bâle, les destinées de l'Eglise ne se décidaient plus qu'en Allemagne et en Italie, il se refusa, malgré les sollicitations d'Eugène, de Cesarini et de Cervantès. Aleman lui avait fait envoyer deux ambassadeurs qui rapportèrent des lettres du Roi aux Pères, datées du 28 janvier : il acceptait le choix d'Avignon, offrait assistance et protection, mais demandait en même temps qu'on traitât le Pape avec douceur et respect (1).

C'était un gros succès pour notre Cardinal. Quant à Sigismond, il ne pouvait rien et le Pape avait inutilement demandé son intervention ; le crédit de l'Empereur à Bâle était épuisé. En voyant prendre corps à ce projet d'Avignon, qu'on lui avait représenté d'abord comme une simple démonstration contre Florence, il comprit qu'il était joué et proposa enfin sa ville de Bude ; on ne l'écouta pas ; à sa mort, survenue le 9 décembre 1437, Aleman ne perdit ni ne gagna rien (2).

Il n'en devait pas moins compter encore avec le Pape auquel, en janvier, on envoya deux ambassadeurs pour obtenir qu'il ratifiât le vote du 5 décembre, dont on savait très bien qu'il ne voulait pas. Il répondit, à son ordinaire, qu'il allait adresser aux Pères un ambassadeur, qui arriva le 2 avril ; c'était l'archevêque de Tarente, homme éloquent et courageux. Il apportait une bulle, des brefs aux cardinaux Cesarini et Cervantès,

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 30 ; Haller, I, 154, 441-442 ; Cecconi, doc. 99.

(2) Haller, I, 151-153, 99 ; Jean de Ségovie, l. X, ch. 28 ; Cecconi, doc. 138.

des lettres d'Eugène aux députations, contenant un vague appel à la concorde; il demanda que, dans les limites prévues par le décret de 1434, on choisît une ville qui convînt au Souverain Pontife; il n'insista guère, ne pouvant espérer un succès personnel et, s'il resta, ce fut pour animer et diriger Cesarini et pour jouer à la fin le rôle qu'on verra; contre Aleman, sa lutte était sourde et, de son côté, à l'en croire, notre Cardinal excitait l'opinion contre lui en répandant le bruit qu'il avait apporté des bulles de dissolution (1).

Dangereuse aussi pouvait être l'opposition d'Eugène au choix définitif d'Avignon par sa pression sur les bourgeois de cette ville et par son entente avec Constantinople. Prévenus, en effet, par son nonce Garatoni, les Grecs envoyèrent en Occident deux ambassadeurs chargés d'y rétablir l'accord et de s'adresser au Pape seul, si le Concile ne voulait pas remplir ses engagements. Arrivés à Bâle en février 1437, Jean Dissipatos et Emmanuel Vuloti y demandèrent quelle exécution avait été donnée au décret de 1434; le président Cesarini répondit que déjà un amiral était choisi pour aller chercher l'Empereur et ses prélats et les amener à Bâle, Avignon ou Genève. Dissipatos alors de protester, disant que cette liste était inacceptable, puisque les Orientaux tenaient à la présence du Pape et qu'Eugène voulait rester en Italie; contre Bâle, il invoqua le refus constant des Grecs; contre Avignon, le texte du traité et aussi contre Genève, en limitant la Savoie au Piémont. On l'écouta peu; on les savait, lui et son collègue, entretenus par le Pape et on feignit de voir en eux ses agents; on comptait enfin, pour agir à Constantinople, sur Jean de Raguse, l'envoyé du Concile, qui désapprouvait cependant la politique des Pères, bien placé qu'il était pour en apprécier l'effet désastreux sur l'Eglise orientale. Même à Bâle, pour persister à croire que l'union se ferait en Venaissin, il fallait de l'aveuglement; déjà,

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 28, 34; l. XI, ch. 3; Cecconi, doc. 103-105, 115; Bibl. Nat., ms. lat. 1502, f° 77; Arch. du Vatican, Reg. 359, f° 328.

à la fin de décembre 1436, au représentant du duc de Savoie, témoin encore impartial, un prélat grec avait confié que ses compatriotes s'entendaient avec le Pape et voulaient absolument qu'il fût présent au Concile gréco-latin; qu'ainsi ils étaient résolus à rejeter toute ville allemande ou française pour n'accepter un rendez-vous qu'en Italie (1).

Des ambassadeurs du duc Amé VIII, en effet, le 29 décembre, avaient apporté son formel refus aux propositions des Pères (2); ainsi, la Savoie s'éliminant d'elle-même et Bâle exclue par les Grecs, il ne restait plus qu'Avignon, comme Aleman l'avait prévu. Aussitôt que, le 11 février, l'adhésion de Charles VII fut connue, il demanda donc séance tenante qu'on décidât le départ des délégués chargés d'aller chercher les Orientaux et de les ramener en Venaissin; à quoi Cesarini, obstiné à lutter pied à pied, objecta qu'il fallait prévoir un refus et préparer d'autres offres à présenter à Constantinople si Avignon n'était pas agréée. Là-dessus, la discussion s'ouvrit et se passionna les jours suivants, lorsque Dissipatos déposa une protestation contre le choix d'une ville française; le parti d'Aleman se plut à y reconnaître une main latine et une manœuvre du parti pontifical. Comme le temps pressait, on convint que les ambassadeurs déjà désignés pour aller en Grèce partiraient: c'étaient les évêques de Lubeck, de Viseu en Portugal, de Parme et de Lausanne; ils prêtèrent serment devant Cesarini, qui déclara conclure sur ce point, en réservant expressément que ces envoyés devraient, à son sens, travailler à ramener les Orientaux en n'importe quelle ville d'Occident. Sur cette importante addition à leurs instructions, on se disputa violemment dans les députations. Enfin, le 21 février, une motion fut présentée portant que les quatre délégués passeraient d'abord par le Venaissin et que, si les

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 29; Cecconi, 119-122; Haller, I, 104-106 et 150; Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

(2) Arch. di Stato à Turin, *ibid.*

Avignonnais satisfaisaient, dans un délai de trente jours à dater du départ des ambassadeurs, aux conditions prescrites, le Concile, sous les huit jours après la notification qu'il en recevrait, devrait, par décret définitif, arrêter le choix d'Avignon; autrement, une autre ville serait désignée. Ce projet, inspiré par des Espagnols qui voulaient concilier Italiens et Français, contentait peu notre Cardinal, inquiet de voir tout remis en question dans le cas où les Avignonnais tarderaient à remplir leurs engagements; toutefois, cette motion dispensait, pour le moment, de faire un autre choix et lui-même, en l'absence de Cesarini et de Cervantès, il conclut en ce sens le 23 février; cinq jours après, les quatre ambassadeurs prirent le chemin du Venaissin (1).

Dans quelle anxiété il vécut le mois suivant, on l'imagine aisément; le temps passait et, d'Avignon, pas de nouvelles; enfin le délai expira et, le 12 avril, Cesarini, triomphant, demanda que, conformément à la motion du 23 février, une autre ville fût désignée. Mais le parti d'Aleman qui, pour avoir Avignon, avait sacrifié l'union en Occident et peut-être celle d'Orient, n'entendait pas se laisser arracher sa victoire et décida qu'on attendrait encore, alléguant que le Pape n'avait pas agi de bonne foi et qu'une pression avait été exercée, par ses nonces, sur les citoyens, pendant le délai des trente jours. Irrité de cette opposition, Cesarini s'emporta contre son habitude et, comme il prononçait les mots « par l'autorité du Saint-Siège apostolique », on pensa qu'il allait prononcer la dissolution du Concile ou désigner une ville italienne; éperdue, la majorité fit tapage pour couvrir sa voix. Il avait cependant, affirma-t-il ensuite, voulu seulement demander qu'on ne s'arrêtât pas à cette mesquine question de lieu; mais Cervantès, allant plus loin, exposa la théorie qui devait devenir celle du parti pontifical, savoir que, dans toute commu-

(1) Jean de Ségovie, l. X, ch. 30-32; cf. l. XIV. ch. 9; Cecconi, doc. 106 et 110; Mansi, XXXI, 220.

nauté, là où la majorité manque à son devoir, il appartient à la minorité d'y remédier; l'émotion fut extrême; à en croire un témoin, si l'on n'en vint pas aux coups, des injures furent échangées qui ne s'entendent pas dans les tavernes (1).

En réalité, si les gens d'Avignon hésitaient si longtemps, c'était bien qu'un agent d'Eugène, l'archevêque de Crête, pesait sur eux en leur montrant l'insolvabilité du Concile, le péril de cette aventure et la colère du Pape. Pour en finir, la ville déclara qu'elle avancerait la somme requise, si le roi de France et le duc de Savoie autorisaient une décime sur les produits de laquelle on devrait la rembourser. On était assuré du concours d'Amé VIII, que les quatre ambassadeurs venus de Bâle avaient vu en passant. Pour Charles VII, l'archevêque de Crête s'empressa de l'aller circonvenir, comme aussi les évêques de Lubeck et de Viseu, qui l'emportèrent; le Roi promit d'autoriser la décime et les Avignonnais versèrent alors les 30.800 florins demandés pour l'amiral des Pères; quant au reste, ils s'engageaient à l'avancer dès que le Concile aurait solennellement ratifié les cautions et garanties qu'ils avaient réclamées. Toutes ces négociations prirent jusqu'au 6 avril et les quatre ambassadeurs en avisèrent l'assemblée par une lettre dont l'arrivée à Bâle, le 14 avril, tira Aleman d'une situation qui devenait difficile; autour de lui, en effet, les intrigues du parti pontifical et des villes concurrentes s'étaient multipliées, favorisées par le silence des Avignonnais (2).

Le 15 avril, on délibéra sur leur réponse: Cesarini et ses amis continuaient à soutenir qu'elle aurait dû se produire avant l'expiration du délai fixé, que la décision prise autrefois en faveur d'Avignon était caduque et qu'un autre choix devait être fait. Contre cette interprétation rigoureuse d'une motion à laquelle, d'ailleurs, ses nouveaux défenseurs n'avaient pas même

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 2 et 4; Mansi, XXXI, 223.

(2) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 5; Haller, I, 446-447; Cecconi, doc. 116; Mansi, XXXI, 223.

voulu participer, Aleman et les siens ramassèrent une foule d'arguments dont les principaux étaient : que la question n'était plus entière depuis que les Avignonnais avait versé une partie de la somme; que si la ville avait laissé passer le terme, la faute en revenait aux manœuvres du Pape; qu'enfin on aurait tort de se moquer du roi de France. Le 17 avril, un vote fait dans les députations donna, sur 430 votants, 375 voix au parti de notre Cardinal; par hasard, dans trois d'entre elles, présidaient alors des partisans de Cesarini, qu'on déposa et qu'on remplaça par des membres de la majorité : la discorde était à son comble (1).

Devant ce schisme ouvert, cependant, bien des Pères, et des Allemands en particulier, cherchèrent à s'entremettre ; le 18, Cesarini et son état-major s'établirent chez Cervantès et, dans une pièce voisine, Aleman se réunit avec ses principaux adhérents; des uns aux autres allaient les médiateurs, qui n'aboutirent point, et recommencèrent vainement le surlendemain samedi, matin et soir. Bien plus, les chefs de partis cherchaient à les gagner eux-mêmes et, le dimanche, Cesarini et Aleman haranguèrent tour à tour la nation allemande. Le lundi 22, dans les députations, la majorité arrêta les termes du décret dont on avait décidé le principe le 17 et qui, en confirmant définitivement le vote du 5 décembre, fixait en Venaissin le rendez-vous donné aux Grecs. Sans rien brusquer, cependant, Aleman employa quelques jours encore à négocier, offrant à Cesarini qu'un délai très court fût donné aux Avignonnais pour exécuter leurs engagements et qu'une autre ville fût d'avance désignée, d'un commun accord, pour le cas où ils y manqueraient. Comme on était alors assuré de leur adhésion, cette concession n'en était pas une ; on le comprit bien dans le parti pontifical et déjà on avait renoncé à faire modifier le décret de la majorité.

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 5, 6 ; Haller, I, 448-449 ; Mansi XXXI, 223-224 ; Bibl. Nat, ms. lat. 1502, f° 65.

Par un coup d'audace inouï, que le nonce archevêque de Tarente avait su faire approuver de Cesarini, on prétendait lui opposer en face un contre-décret, rendu au nom du Saint-Siège et du Concile par la minorité, pour convoquer le synode gréco-latin à Florence, à Udine, ou, parmi d'autres villes également agréables au Pape et aux Grecs, celle qui le plus promptement fournirait l'argent et les galères ; ce texte portait encore que les Pères attendraient, sans se déplacer, l'arrivée des Orientaux en Occident et que des ambassadeurs seraient envoyés à Constantinople et feraient leur possible pour amener Paléologue à Bâle ; par ces deux derniers articles, le parti pontifical cherchait à montrer qu'il ne voulait pas préjudicier à l'autorité des Conciles, mais les circonstances étaient plus nettes que les textes et le décret proposé par Cesarini n'avait rallié que les partisans avérés d'Eugène (1).

Donc, le vendredi 26, dans l'assemblée générale tenue en préliminaire de la session où le décret devait être promulgué, le président conclut en faveur de celui qu'avait élaboré la minorité ; on le hua, on le siffla et, pressé de conclure conformément au vote de la majorité, il refusa ; comme lui, Cervantès et l'archevêque de Tarente ; Aleman conclut à leur place. La session fut fixée au lendemain.

Afin d'y mener les choses à son gré, il se fit désigner pour y célébrer la messe pontificale ; sans se hâter, toutefois, le 27 au matin, il alla rejoindre dans les députations les Français qui cherchaient encore par quelle concession la minorité pourrait être satisfaite et le choix d'Avignon maintenu. Mal leur en eût pris, s'ils n'eussent été avertis à temps que leurs adversaires, assemblés dans la cathédrale, s'apprêtaient à tenir leur session sans eux. Aleman y court et trouve l'archevêque de Tarente, assis à sa place et prêt à célébrer ; sur ses pas, ses partisans arrivent, criant à la trahison ; on vocifère et, sans l'intervention des bourgeois, le sang coulait peut-être. Enfin, d'un com-

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 6 ; Mansi, XXXI, 224.

mun accord, on convient d'ajourner la session et les Pères, quittant la cathédrale,entrent en foule dans une maison voisine. Les discussions y reprenaient leur fracas lorsque, sur l'initiative d'Allemands et d'Espagnols et comme s'il y avait, remarque le chroniqueur, plus de chance de s'entendre en changeant de local, il est décidé que les négociations entre les deux partis recommenceront au couvent des Prêcheurs.

Elles durèrent plusieurs jours, mais ne pouvaient aboutir. Le 3 mai au soir, chaque parti s'assembla pour prendre ses dernières dispositions, les partisans de Cesarini se réunirent chez les Mineurs et ceux d'Aleman dans sa propre maison. Puisque la minorité voulait, comme la majorité, publier son décret, l'une et l'autre cherchait à s'assurer la victoire en désignant le personnage qui célèbrerait la messe de session et celui qui monterait en chaire y lire le texte à promulguer. Pour célébrer, Cesarini et les siens nommèrent un abbé de l'Ordre teutonique et l'évêque de Lissabon pour donner lecture du contre-décret ; ainsi, par coquetterie, le parti italien se faisait représenter par un Allemand et un Portugais. De même, les Français chargèrent un Italien, l'évêque d'Albenga, de prendre place en chaire, mais pour la messe on choisit Aleman lui-même, afin que, de sa dignité de cardinal, il écrasât le délégué du nonce.

Le lendemain matin, dès l'aube, il occupait son poste, assis près de l'autel sur le fauteuil présidentiel, lorsqu'arriva l'abbé teutonique escorté de gentilshommes armés; s'il n'eût été protégé par son chapeau, Louis était jeté hors de la cathédrale. Autour de la chaire, cependant, les adversaires en allaient venir aux voies de fait, lorsque les bourgeois de Bâle se présentèrent avec leur évêque,qui parla pour la paix ; ensuite le bourgmestre rappela aux Pères les bonnes relations de la ville et du Concile, les supplia de ne pas couvrir d'opprobre leur cité en y ouvrant un schisme. leur offrit la médiation de l'Empereur. Talaru se levait quand Cesarini, l'interpellant, lui rappela que c'était à lui à répondre et il remercia les citoyens avec tant

d'onction que beaucoup en pleurèrent; après lui, l'archevêque de Lyon défendit habilement son parti et Cervantès, à son tour, après avoir protesté qu'il désirait la paix, reprenait tous les arguments de ses amis, lorsque les vociférations l'interrompirent; toutefois, il proposa encore un arrangement: le décret pour Avignon serait voté et les Grecs y viendraient, s'ils voulaient; autrement, ses ambassadeurs en aviseraient le Concile, qui choisirait alors entre Bude, Vienne, Bologne, Parme ou Verceil. Cette motion était spécieuse; pour en parler, les chefs se tirèrent dans les angles et, lorsqu'enfin notre Cardinal eût célébré la messe, la session de nouveau fut ajournée, au grand soulagement de pieux esprits qu'épouvantait l'imminence du schisme.

Mais, encore une fois, les négociateurs échouèrent ; le sort en était jeté et la session fut fixée au 7. Le 6 mai, comme devant, le parti français s'assembla chez Aleman; les Bâlois s'y présentèrent, exhortant à la paix; on leur répondit qu'ils s'en pourraient occuper le lendemain, pendant la messe d'ouverture; que, pour le moment, c'était perdre le temps et que les manœuvres de Cesarini à Bologne et Venise obligeaient la majorité à ne pas différer. Quand ses partisans, après avoir conféré avec lui, laissèrent le Cardinal, il était 2 heures après minuit. Déjà ce mardi 7 mai 1437 était arrivé, dont beaucoup aurait voulu que le soleil ne parût pas. Louis se coucha une heure et l'historien dit qu'il ne dormit point; on le croit : le jour critique de sa vie était venu; en même temps qu'elle devait fixer tout le reste de son existence, la conduite qu'il allait tenir le lendemain devait influencer les destinées du Concile et de la papauté, des Eglises d'Orient et d'Occident; doutait-il, hésitait-il, ou ne dut-il son insomnie qu'à sa joyeuse ardeur ?

A 3 heures du matin, il se leva; une heure après, il était à la cathédrale, revêtu des ornements pontificaux pour dire la messe et célébrer la session, la tête chargée d'une mitre alourdie d'or et de pierreries ; jusqu'après midi il allait la porter,

et cet exploit lui valut l'admiration, peut-être ironique, de l'humaniste Piccolomini, qui le rangeait, à ce propos, au nombre des héros. De même, l'évêque d'Albenga avait fait occuper la chaire et quand un moine, envoyé par le nonce archevêque de Tarente, se présenta, la place était prise ; l'émissaire du parti pontifical prétendit s'en emparer par la force, mais les gens d'Aleman le repoussèrent en tirant leurs épées, dont il eût pu sentir la pointe si lui-même il n'eût dégainé. Cependant, sur la place, devant l'église, les citoyens se massaient en armes : la consigne était de séparer les adversaires s'ils en venaient aux mains.

Peu à peu, par groupes animés, les Pères pénétraient dans la cathédrale et, à 6 heures, tout le monde était présent : Aleman commença la messe pontificale, qui devait durer près de sept heures. Dans l'assistance, l'émotion était à son comble ; on pleurait, tous les cœurs se serraient et l'on voulait douter encore de la terrible éventualité. De cette appréhension universelle, quelques-uns profitèrent pour interrompre la cérémonie et proposèrent que le décret de la majorité fût publié d'un commun accord sous réserve que, si les Grecs refusaient d'y répondre, Bologne alors leur serait assignée comme lieu de rendez-vous. Mais remettre à Constantinople le soin de décider pour ou contre Avignon, c'était y renoncer et tout amendement à son projet entrainait la défaite du parti d'Aleman. De ce côté, on répondit donc aux conciliateurs qu'on ne pouvait accepter leur motion sans le consentement du roi de France et surtout qu'il était dangereux de traiter publiquement cette affaire, que c'était inviter les Grecs à ne tenir aucun compte du futur décret. On convint alors que deux cardinaux négocieraient la chose en tête à tête et Cervantès monta les degrés de l'autel pour y rejoindre Aleman, toujours prêt à reprendre sa messe. Ils conférèrent longuement sous les yeux de la foule anxieuse ; un moment, on espèra, puis on crut que tout était perdu ; Cervantès, en effet, quittait notre Cardinal, mais un nouvel espoir naquit lorsqu'on le vit remonter à l'autel et

reprendre la conversation ; une fois encore il dut revenir à ses amis pour leur communiquer les exigences ou les propositions d'Aleman ; un troisième entretien, s'il faut en croire un récit d'ailleurs assez confus, allait amener l'entente et l'on n'était plus qu'à deux ou trois doigts de la paix, lorsque la majorité demanda que deux de ses membres, le doyen de Lubeck et l'archidiacre de Metz, fussent adjoints aux cardinaux négociateurs. Fut-ce à l'instigation de Louis, fut-ce défiance contre lui de ses propres partisans, l'une et l'autre conjecture est vraisemblable. Quoiqu'il en fût, cette exigence fit évanouir les dernières chances d'accord que, d'ailleurs, notre historien s'était sans doute exagérées, comme la plupart des Pères, aveuglés par l'émotion sur leurs profondes divergences. Ce n'était pas une équivoque, une rédaction subtile ou un ajournement qui pouvaient écarter cette crise où tendaient tous les événements des dernières années.

Il était plus de midi ; le vieux patriarche d'Antioche avait repris sa place et demandait qu'on ne perdît plus le temps en discours superflus : chacun revint à son banc, pleurant et soupirant; journée étrange, disait-on, où tant de mal fut fait par des hommes qui ne le voulaient pas. Aleman cependant avait fini sa messe; l'évêque d'Albenga montait en chaire et déjà les chantres entonnaient les prières accoutumées, lorsqu'on les fit taire et que les négociations reprirent; une dernière fois, les médiateurs avouèrent leur impuissance et, vers deux heures, les oraisons furent chantées qui devaient précéder la lecture du décret. L'évêque d'Albenga était toujours en chaire et son antagoniste, le prélat portugais, s'était posté sur le banc des protonotaires, entouré de jeunes gens solides. A ce moment tragique, Robert Auclou, ambassadeur du duc de Bourgogne, déclara qu'il répondait de la concorde si, pour la faire, on donnait à l'archidiacre de Metz et au doyen de Lubeck le temps seulement d'un *pater noster*. A cette offre, suggérée peut-être par Aleman, pour rejeter sur ses adversaires la responsabilité du schisme, l'archevêque de Tarente répondit en

refusant les deux arbitres qu'un seul parti avait choisis.

Comme il finissait, chacun des évêques-lecteurs se mit à lire son décret aussi fort que possible ; ni l'un ni l'autre n'était entendu. De son fauteuil de président où, dit Jean de Ségovie, peu coutumier de ces expressions pittoresques, il semblait brûler comme dans un four, Aleman interpellait vivement, pour le faire taire, le prélat portugais ; même, n'y tenant plus, il se leva et, s'approchant, le somma de cesser par de vifs propos, où les voisins distinguèrent les mots de privation, d'inhabilitation, d'excommunication. L'autre ne s'en hâtait que davantage et bientôt il eut fini, de sorte que la minorité entonna le *Te Deum*, couvrant la voix de l'évêque d'Albenga, dont le texte était plus long; la majorité fit si grand bruit que les Italiens cessèrent de chanter et, du décret de notre Cardinal, la lecture s'acheva dans le silence. Le *Te Deum* fut repris alors avec ensemble, mais aux *placet* les *non placet* se mêlaient dans le fracas et beaucoup criaient, avec larmes : *non placet contrarietas et divisio Spiritui Sancto* (1).

La tâche d'Aleman restait immense ; il fallait assurer l'authenticité de son décret contre celui de la minorité, amener les Avignonnais à en exécuter les clauses, lui procurer les sympathies des puissances occidentales et lui obtenir l'assentiment des Grecs, s'il était possible; sinon, s'en servir comme d'une arme pour écraser la tiare à l'exaltation des conciles généraux.

Dès le 8 mai, lendemain de la mémorable session, il se mit à l'œuvre en convoquant extraordinairement les députations sans le gré de Cesarini qui, seul, en avait le droit en qualité de président. Des mesures de salut public furent proposées aux Pères, invités à constituer un tribunal qui jugerait les perturbateurs, à remplacer les membres de la minorité qui se trouvaient en charge, à pourvoir enfin à la sûreté de la bulle conci-

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 8 et 9; Mansi, XXXI, 223-229.

liaire(1). Seule, cette dernière motion passa immédiatement, car l'urgence en était évidente. C'était en février 1432 que le Concile avait fait faire un sceau pour sceller ses actes et préposé quatre commissaires à sa garde (2); actuellement, l'apposition de cette bulle sur l'un ou l'autre des deux décrets en présence en devait faire l'infaillible expression de l'Esprit-Saint. Or, Cesarini avait enlevé le sceau à ses gardiens et le retenait chez lui, refusant de le remettre aux commissaires chargés de buller le décret de la majorité qui, vainement, en appelait contre lui aux bourgeois et à l'Empereur. Aleman fit donc décider que trois Pères seraient commis à liquider cette affaire : deux de ses partisans, l'archevêque de Palerme et l'évêque de Burgos, furent nommés avec Cervantès; ils plombèrent la bulle sur le décret de notre Cardinal et, le 15 mai, désignèrent pour le porter en Venaissin l'archidiacre de Metz et Roldophe de Rudesheim, avec ordre de les rapporter si, sous les douze jours à dater de la présentation qu'ils en feraient, la ville ne versait pas le reste des 70.000 florins (3).

Deux jours plus tard, partirent les délégués de la minorité, les évêques de Digne et de Lissabon avec Nicolas de Cusa; ils allaient à Bologne, où se trouvait le Pape, pour de là se rendre à Constantinople et en ramener les Grecs au lieu qu'on choisirait d'après le décret Cesarini. Avec une prévoyance qui manqua toujours au parti d'Aleman, dont une multitude soupçonneuse faisait la force et la faiblesse, tout était précisé dans leurs instructions et ils devaient se présenter en Orient comme les vrais exécuteurs des engagements pris jadis par le Concile et de ses volontés actuelles; afin de mieux y réussir, ils devaient se hâter assez pour prévenir les ambassadeurs de la majorité (4). Au plus rapide, en effet, la victoire devait appartenir.

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 11.
(2) *Ibid.*, l. II, ch. 19.
(3) *Ibid.*, l. XI, ch. 11 et 12 ; Haller, I, 451-454.
(4) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 13 : Haller, I, 158, 459-463.

En attendant des nouvelles, qui d'Avignon et qui d'Italie, les Pères passèrent quelques jours paisibles. Mais, dès le mois de juin, des protestations, probablement suggérées par notre Cardinal, parvinrent à Bâle contre le choix de Florence arrêté par la minorité; l'Empereur s'en plaignait, comme le duc de Milan et le roi d'Aragon. Avec les ambassadeurs de celui-ci, ennemi politique d'Eugène, l'archevêque de Tarente eut une violente altercation ; Aleman y intervint, non plus, remarqua-t-on, comme chef de parti, mais comme le représentant qualifié du Concile ; il soutint qu'il était oiseux de discuter encore la désignation faite en faveur d'Avignon, puisque quatorze fois, ajoutait-il, malgré la plus tenace opposition, les Pères avaient maintenu leur décision (1).

Déjà donc il exerçait, de fait, la présidence à Bâle quand, le 13 juin, un coup de foudre y éclata qui le servit encore. Au milieu de la nuit, le secrétaire de Cesarini, un familier du même cardinal et un agent florentin (2) arrachent le fond du coffre où se trouve la bulle conciliaire, plombent le décret de la minorité et remettent la planche en place sans avoir touché aux serrures. Toutefois, la chose revient aux chefs de la majorité; on les avertit que, ainsi scellé, le contre-décret va être emporté secrètement en Italie et présenté en Grèce comme authentique. Pour l'intercepter, Aleman et ses amis envoient sur tous les chemins, avec ordre d'arrêter le courrier italien, qui ne se met en route que le 16; ce jour-là, las de sa faction, l'un des émissaires de notre Cardinal, familier du patriarche d'Aquilée, rentrait par la petite Bâle, quand il aperçoit son homme; un cocher lui prête main-forte en barrant le chemin; décret et lettres officielles et privées, il saisit tout, échappe à l'Italien et rentre en barque chez son maître. Le patriarche avise aussitôt le bourgmestre; en vain, l'archevêque de

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 13 et 14.

(2) Robert des Martelli (*ibid.*, ch. 15), le même, sans doute, qui renseignait les Médicis (Cecconi, doc. 99).

Tarente, désespéré, réclame ; les pièces sont remises aux chefs de la majorité et Aleman prit alors connaissance de ces lettres où il était beaucoup parlé de lui dans les termes qu'on pense (1).

Le lendemain, au milieu de l'émotion générale, les députations furent invitées à créer douze juges qui châtieraient les auteurs de la fraude ; de cette motion, le ton était bref et violent, tout révolutionnaire. Prenant les devants, Cesarini tenta de se défendre et dit qu'il n'était pour rien dans cette affaire, que, dès le 17 mai, les délégués de la minorité étaient partis avec son décret non scellé. L'excuse était malencontreuse ; Aleman le releva, s'étonnant, disait-il, que son collègue eût participé à pareil complot ; en prenant la parole, il avait, cette fois, expressément annoncé qu'il parlait au nom du Concile ; la nouvelle situation du président lui en donnait le droit (2). Le procès des faussaires s'instruisait cependant, avec force incidents ; le nonce fut condamné à garder les arrêts chez lui et son avocat, remis à la police des Pères, trouva un asile chez l'évêque de Bâle ; alors, l'interdit fut jeté sur la ville et bientôt levé. Enfin, le 5 juillet, l'archevêque de Tarente se présenta devant l'assemblée générale ; il fut hautain, se moqua des arrêts qu'on avait prétendu lui infliger, soutint, contre toute vraisemblance, qu'il n'avait pas donné d'ordre pour l'effraction du coffre de la bulle, ajoutant qu'il en aurait eu le droit et qu'il eût dû le faire ; la hardiesse était grande et Aleman s'en indigna ; mais le représentant du Pape n'avait plus à ménager les Pères ; son œuvre auprès d'eux était finie depuis que, par le contre-décret, il prétendait avoir obtenu la translation du Concile en Italie. Le 19 juillet, comme on discutait encore son cas en assemblée générale, il quitta Bâle sous une forte escorte (3). Dans la suite, on abandonna son procès pour entamer celui du Pape.

(1) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 15 et 18; cf. Bibl. Nat., ms. lat. 1502, f° 77.

(2) Jean de Ségovie, l. XI, ch. 16.

(3) *Ibid.*, ch. 17 et 20.

Son départ marqua la clôture, à Bâle, de la discussion relative au concile gréco-latin ; avant donc de conter la suite des événements, voyons, en quelques mots, le triste épilogue de cette affaire. Au cours de ce même mois de juillet 1437, on apprit que les Avignonnais avaient quelque temps hésité à verser ce qu'ils devaient encore, détournés qu'ils en étaient par l'archevêque de Crète, agent pontifical, armé d'une copie du décret de la minorité ; mais que, reconnaissant les vraies intentions du Concile en voyant arriver, revêtu du sceau de plomb, le décret de la majorité, d'enthousiasme et sous le délai fixé, malgré la pression du Pape et de son allié, le roi René, ils avaient avancé le reste des 70.000 florins (1). Le décret du 7 mai devenait donc exécutoire et les quatre ambassadeurs désignés par les Pères pour l'aller notifier en Grèce auraient dû prendre immédiatement la mer. Mais l'un d'eux tomba malade, qu'on attendit longtemps et vainement (2) ; ensuite, un obstacle fut soulevé par leur amiral, le savoyard Nicod de Menthon, qu'en 1436 Aleman lui-même avait présenté à Bâle ; il y avait reçu alors l'étendard de gueule aux clefs d'argent et pris l'engagement d'aller chercher les Grecs à Constantinople moyennant 5.800 ducats par mois et quelques indemnités ; notre Cardinal, avec la nation française du Concile et la ville d'Avignon, disait-il, lui avaient, en outre, fait des promesses qui n'avaient pas été tenues (3). Sous ce prétexte, il refusa de partir à l'ordre des ambassadeurs qu'il devait transporter, trahison si grave qu'on la supposa bien payée par le Pape (4). Lorsqu'enfin, à la fin d'août, abandonnés

(1) Par délibération du 31 mai (Arch. d'Avignon, boîte 43) ; Haller, I, 455-458 ; Jean de Ségovie, l. XII, ch. 2 ; cf. Bibl. d'Avignon, ms. 2149, pièce 7.

(2) Haller, I, 463.

(3) Jean de Ségovie, l. X, ch. 21 et 22 ; Mugnier, *Nicod de Menthon à Constantinople*, dans les *Mémoires de la Soc. Savoisienne d'Hist. et d'Arch.*, XXXII, p. 39, 54 et *passim* ; Haller, IV, 322, 325, etc.

(4) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 10 ; Platina, 265.

par leurs deux collègues, les évêques de Lausanne et de Viseu décidèrent leur amiral à quitter le port de Gênes (1), leurs concurrents, délégués d'Eugène et de la minorité, mieux servis, allaient arriver à Constantinople.

Ils y entrèrent le 3 septembre 1437 et s'y donnèrent pour les représentants du Pape et du Concile enfin réconciliés. A cette bonne nouvelle, la joie fut immense et Jean de Raguse lui-même, le fidèle ambassadeur des Pères, s'y trompa. Bientôt toutefois, l'arrivée des émissaires de la majorité le désillusionna, mais il fut seul à se rallier tristement à eux. Aux offres tardives du parti d'Aleman, après les plus pénibles discussions, Paléologue répondit que, ni quant au choix de la ville, ni quant au délai fixé, ni quant à l'entente avec le Saint-Siège, le Concile n'avait tenu aucun de ses engagements; qu'ainsi délié lui-même de toute obligation, il acceptait l'invitation du Pape. Il partit donc sur les galères pontificales, tandis que les évêques de Lausanne et de Viseu reprenaient le chemin de Bâle, où ils arrivèrent à la fin de janvier (2).

Si cependant les Grecs préféraient traiter avec Eugène, ils ne s'étaient pas laissé duper par ses représentants et savaient bien que, nonobstant le décret de la minorité, le Concile siégeait toujours en Allemagne; qu'il finît par adhérer à la combinaison italienne, ils voulaient encore l'espérer, car, autrement, quel secours contre les Turcs attendre de l'Occident s'il se divisait en deux obédiences? Pareille attitude chez les Orientaux montre quelle autorité restait aux Pères, même après leur échec de Constantinople, dont on a parfois exagéré la portée. Débarqué à Venise, Paléologue les invitait par lettre du 25 février 1438 à venir à Ferrare, où Eugène avait transféré le Concile de Bâle en exécution du décret Cesarini; cette assemblée s'ouvrit le 9 avril, sans qu'Aleman y parût ni les siens. A leur absence, malgré les sollicitations du Saint-Siège,

(1) Haller, I, 464.

(2) Cecconi, doc. 164 et 167; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 9, 12, 13 et 14.

les Grecs furent longs à se résigner, mais inutilement retardèrent-ils encore de plusieurs mois le commencement des débats, appelés en Occident par les Pères de Bâle, ils devaient en repartir sans les avoir rencontrés (1).

Quant aux Avignonnais, vainement Charles VII continuait à s'intéresser à la perception de la décime sur laquelle était gagé le prêt qu'ils avaient fait au Concile; vainement Jean Filliol, prévôt de Grasse, s'intitulait « collecteur général des indulgences et de la décime décretées par le concile de Bâle, pour la réconciliation et le joyeux avènement des Grecs », le contrat de 1437 pesa longtemps sur les finances municipales aussi bien que sur celles des Pères ; il est vrai que les indulgences produisirent mille florins rhénans à Nuremberg, autant à Mayence et en Flandre; à Genève, le quart; mais, outre les 70.000 florins qu'il devait à la ville d'Avignon, le Concile avait à payer les lourds frais d'ambassades en France, en Savoie, en Bourgogne, à Milan; ses banquiers le pressaient et n'hésitaient pas à poursuivre canoniquement certains souscripteurs, plus riches de zèle que d'argent, dont notre Cardinal; dix ans plus tard, en 1447, malgré de pénibles sacrifices, la dette avignonnaise n'était pas liquidée (2).

On n'avait pas attendu à Bâle, pour ouvrir un autre débat, la solution bien prévue de l'affaire gréco-latine. Avant même le départ de l'archevêque de Tarente et l'assoupissement du

(1) Cecconi, doc. 186; Raynaldi, a. 1438, n° 6, note de Mansi; Vast, 63-65; Hefele, VII, 669-670, 675-679.

(2) Arch. d'Avignon, boîtes 34, 38, 43 et Délibérations, 2e registre, au 17 avril 1447; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 16; l. XIV, ch. 19; Bibl. d'Avignon, ms. 2149, nos 5 et 6; Bibl. de Lausanne, ms. G. 863, fos 61 vo à 63 vo; cf. Rey, *Louis XI et les Etats Pontificaux*, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, XII, 265; et la publication, commencée pendant que le présent ouvrage était en cours d'impression et non encore achevée, de M. Labande, *Projet de translation du concile de Bâle en Avignon*, dans les *Annales de la Société d'Etudes provençales*, Aix-en-Provence, 1904.

conflit des décrets, le 17 juillet 1437, un monitoire contre le Pape était soumis aux députations ; dans cette pièce, on reprenait les choses au point où elles avaient été laissées en janvier 1436, quand on avait commencé la campagne d'Avignon ; tous les griefs contre Eugène subsistaient ; de nouveau, on lui reprochait ses infractions aux décrets de réforme, ses manœuvres contre l'autorité du Concile et la sécurité de ses membres, la mauvaise administration de ses Etats ; on déclarait l'Eglise en danger, on sommait le Pape de comparaître sous les soixante jours, à peine de voir procéder contre lui canoniquement ; comme lui, tous les cardinaux étaient cités. Votée par les députations, cette motion fut attaquée en assemblée générale par Cesarini, non qu'il niât le droit du Concile, mais il en faisait une affaire de convenance et d'opportunité ; un des orateurs de la majorité lui répondit en insistant sur l'accusation de simonie lancée contre Eugène à propos des annates perçues en Curie, depuis leur abolition par les Pères ; Cervantès aussitôt répliqua qu'à l'entendre simoniaques aussi seraient tous les prélats dont son propre chef, Aleman, à la Chambre apostolique, avait jadis exigé la taxe. A cette pointe maligne, notre Cardinal répondit comme il put, gêné qu'il était quelquefois dans sa posture de gentilhomme démocrate. Fut-ce pour s'être vu ainsi mis en cause que le 29 juillet, requis après Cesarini et Cervantès de conclure sur le monitoire, il s'en excusa à son tour, sur ce qu'il ne pouvait si ouvertement s'associer à une citation lancée contre le Sacré Collège, pur prétexte, car le ton du manifeste était fort modéré en ce qui touchait ses collègues les cardinaux. N'avait-il pas plutôt calculé cette éclipse momentanée pour rendre au Concile son impersonnalité et démentir ses adversaires, qui s'en allaient répétant que l'assemblée n'était plus qu'une bande à son service ? A sa place, le monitoire fut conclu par le patriarche d'Aquilée et publié le 31 juillet, en la vingt-sixième session (1).

(1) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 3 à 5 ; Mansi, XXXI, 234 et 237 ; Hefele, VII, 650.

En assignant le Pape sous un délai fixé, on revenait aux procédés les plus révolutionnaires et, à moins d'une soumission de plus en plus improbable d'Eugène, c'était marcher au schisme. Afin d'en détourner les Pères, deux fois, au cours de l'été, Sigismond intervint, soutenu par les Electeurs de l'Empire; malgré leurs ambassadeurs, malgré Cesarini, Aleman fit maintenir la décision du 31 juillet, et le soixantième jour échut sans que le Pape eût donné signe de vie. Session fut, en conséquence, convoquée pour le 1er octobre; le légat demanda que, ainsi qu'on avait fait lors du premier procès, on se bornât à constater la contumace d'Eugène sans la déclarer expressément, ajoutant avec éloquence qu'autrement il devrait quitter Bâle, s'il n'y pouvait plus travailler pour le bien de l'Eglise. Interrompu, il reprit qu'on l'entendît patiemment, parce que ce pouvait être son dernier discours ; que, déjà, depuis la citation du 31 juillet, il s'était ordinairement abstenu de paraître aux assemblées générales ou dans les députations; « enfin, ajouta-t-il, si j'ai rendu quelques services au Concile, qu'on les paye en prolongeant un peu le délai marqué au Saint-Père ». A ces paroles du président qui, jadis, avait sauvé l'existence de l'assemblée, quelques-uns s'émurent, mais Aleman s'empressa de combattre la prorogation et la majorité tint bon ; après que notre Cardinal eut, comme le 31 juillet, laissé le soin de conclure au patriarche d'Aquilée, Cesarini se retira, on célébra la messe et le décret fut promulgué, qui déclarait le Pape contumace (1).

Eugène, en effet, n'avait pas songé un instant à satisfaire aux injonctions du Concile; depuis 1434 il avait su mettre le temps à profit et rétablir à Rome et dans ses Etats son autorité temporelle; les sympathies de l'Europe, déçues à Bâle, commencaient à lui revenir; enfin son récent succès à Constantinople écartait toute idée de capitulation. Sûr d'une victoire que seule devait ajourner la persévérance de notre Cardinal, le

(1) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 11

Pape voulut dénouer brusquement une situation que, depuis longtemps, il était las de subir; le 18 septembre 1437, une bulle décida que les Pères auraient à se disperser et à venir siéger à Ferrare, ville où le Souverain Pontife convoquait les Orientaux. C'était, en réponse au monitoire de juillet, une formelle déclaration de guerre ; on l'apprit le 5 octobre à Bâle par deux émissaires d'Aleman, revenus en toute hâte de Bologne ; ils contaient que les cardinaux souscripteurs de cette bulle avaient été, par force, obligés de signer après avoir été, par surprise, amenés au palais apostolique ; que le Pape avait résolu d'anéantir le Concile (1).

Cette grave nouvelle n'eut pas pour effet de précipiter les événements ; au contraire, Aleman et ses amis pensèrent que, la rupture étant ainsi consommée par Eugène, il n'y avait plus aucun péril à se prêter aux efforts, nécessairement stériles, que les conciliateurs pourraient tenter encore ; que, même, il importait de se réserver l'apparence de la longanimité pour conserver l'amitié des princes qui devaient, un jour ou l'autre, décider de la victoire. Précisément à cette époque, on avait à répondre aux observations que l'Empereur et les Electeurs venaient de présenter afin qu'on ajournât le procès du Pape ; à l'examen de cette affaire, une commission avait été nommée dont notre Cardinal faisait partie. Ce fut bien certainement sous son inspiration que, le 7 octobre, on répondit favorablement aux ambassadeurs allemands : par considération pour leurs maîtres et nonobstant les torts d'Eugène, un nouveau délai de soixante jours lui était octroyé. Bien plus, dans le décret que, cinq jours plus tard, on promulgua pour casser la bulle du 18 septembre et nier le droit du Saint-Siège à transférer un concile, on s'appuya sur un acte de la onzième session, lequel accordait en ce cas au Pape quatre mois pour se justifier (2). Ainsi, le délai concédé à la prière de Sigismond se trouvait annulé par cet autre, qui le doubla.

(1) *Ibid*, ch. 12.
(2) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 13 et 14.

On apprit ensuite qu'Eugène avait publié contre le Concile une lettre encyclique ; en réponse, un manifeste fut élaboré, qu'on soumit le 19 octobre à l'assemblée générale ; un ambassadeur de l'Empereur protesta, en invoquant l'ajournement dont on était convenu ; un membre de la majorité lui répliqua qu'il eût dû d'abord empêcher le Pape de lancer sa lettre et Aleman, toujours bien informé, exposa que ce factum avait été répandu dans le monde entier à plus de deux cents exemplaires ; il conclut sur le texte proposé (1). La teneur en importe peu ; toujours au même réquisitoire les mêmes griefs étaient opposés ; il est plus intéressant de constater que notre Cardinal ne refusait plus de conclure au nom du Concile dès qu'il ne s'agissait pas de décrets tendant à la déposition du Souverain-Pontife, actes auxquels, par conscience ou par politique, il ne voulait pas encore s'associer trop ouvertement. Pour l'une ou pour l'autre raison, il laissait alors volontiers dormir les événements, que les agissements de la Curie lui auraient donné bien des occasions de précipiter. Mais on peut penser que, si le schisme lui paraissait préférable à l'abandon des principes de Constance et de Bâle, il désirait retarder autant que possible cette lamentable extrémité. D'autre part, pourquoi détacher trop tôt le fruit qui mûrissait ? Depuis que le projet d'Avignon avait échoué, rien ne pressait plus ; en donnant aux princes d'illusoires satisfactions, en conservant au Concile l'allure calme et charitable qui seyait, en laissant Cesarini s'éloigner lentement des Pères, Aleman évitait de se compromettre par des éclats intempestifs contre son collègue et accroissait son influence en en faisant désirer l'entier épanouissement.

Novembre et partie de décembre se passèrent ainsi dans l'expectative. Devant cette inertie de notre Cardinal, le président-légat prit le parti de rouvrir lui-même le débat : il présenta, le 20 décembre, une proposition visant à rétablir l'accord avec le

(1) *Ibid.*, chap. 14.

Saint-Siège; il demandait qu'on révoquât le monitoire de juillet, faisant espérer qu'alors le Pape retirerait la bulle de translation et qu'on s'entendrait sur le choix d'une ville où les Grecs pourraient venir, s'ils n'acceptaient ni Avignon ni la Savoie. De restreindre le conflit à cette affaire, c'était, depuis bien des mois, la tactique de Cesarini; il feignait d'ignorer les autres griefs du Concile contre Eugène, de manière à concilier sa nouvelle attitude avec ses actes antérieurs et, sans doute, il n'y sentait lui-même aucune difficulté. A sa motion, pleine d'une habileté pathétique, Aleman répondit en personne, disant qu'il s'y trouvait du miel et du vinaigre; il rappela les diligences faites par l'assemblée pour tenir les engagements pris avec l'Eglise orientale, les obstacles mis par le Pape à ses opérations financières, d'autant plus nécessaires que lui-même il n'avait pas ouvert son trésor à cette occasion; la contre-ambassade, enfin, qu'il avait envoyée à Constantinople, quand il avait vu que les Pères avaient réussi à préparer l'union. « Jamais, prétendait notre Cardinal, le Souverain Pontife n'a voulu consentir aux vœux de l'assemblée en ce qui touchait la désignation du lieu, la concession des indulgences, l'octroi des saufs-conduits; toujours il a cherché à se réserver le choix de la ville et cette question, pourtant, plus de vingt fois remise en délibération par nos adversaires, a toujours été tranchée de la même façon; enfin, au moment où nos ambassadeurs parvenaient en Grèce, il a prononcé la dissolution du Concile et ce n'est pas pour faciliter la réconciliation de l'Eglise orientale, c'est pour échapper à notre justice. Le légat, dans sa motion, parle de confier à l'Empereur le soin de négocier la paix; la paix, le Pape, d'un seul mot, pourrait la rendre à la Chrétienté, et comment? En suivant simplement les conseils que notre président lui-même donnait, voici cinq ans, en pareilles circonstances ». Aussi adroitement mis en cause, Cesarini répliqua longuement, soutenant que, médiateur, il avait à condamner tantôt certains actes d'Eugène et tantôt ceux du Concile; pourquoi, disait-il, rechercher de quel côté les torts

avaient été? Quand une mère est en danger, ses fils doivent la secourir avant de disputer auquel en est la faute; pour lui, c'est à la paix qu'il voulait travailler, fût-ce malgré les Pères, fût-ce malgré le Pape.

Un orateur de la majorité, Tudeschi, archevêque de Palerme, essaya par trois fois d'opposer aux arguments du légat un discours bâti selon les règles de l'Ecole. Mais Cesarini, ordinairement plus patient, lui enlevait la parole et demandait qu'on délibérât d'abord sur sa motion ; alors Talaru, archevêque de de Lyon, lui reprocha, non sans véhémence, d'avoir été lui-même, par son ambassade schismatique à Constantinople, le principal auteur des troubles de l'Eglise. Le président protesta qu'il pardonnait à ses insulteurs et quitta la séance; le patriarche d'Aquilée proclama le rejet de sa motion (1).

Ainsi, encore une fois, Aleman s'abstenait de conclure sur un vote auquel ses discours venaient de contribuer. En toute chose, il observait alors même réserve. La dernière assemblée générale que présida Cesarini fut celle du 27 septembre 1437; mais Louis ne voulut point lui succéder immédiatement et ne prit le fauteuil que par exception, deux ou trois fois au plus, jusqu'à l'époque où le légat, en quittant Bâle, laissa une situation nette; c'est le patriarche d'Aquilée, son principal auxiliaire, qui gardait la place à notre Cardinal (2).

Le 24 décembre, cependant, l'archevêque de Palerme plaça son discours contre la motion de Cesarini qui répliqua et qui, trois jours plus tard, présenta une réfutation plus étudiée ; il parla trois heures, épuisant à faire entendre de vains discours l'ombre de crédit qui lui restait encore. De son échec, il eut une preuve dans la séance même, car l'un des ambassadeurs de l'Empereur, qui voulait le soutenir, fut interrompu violemment; on criait « Bulle d'or, bulle d'or », allusion à la promesse

(1) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 40.
(2) Bibl. de Genève, ms. lat. 61.

faite autrefois sous cette forme, par Sigismond, de reconnaître toujours et de défendre le Concile (1).

Dans quelle suspicion il était tenu, le légat put alors le comprendre et perdre ses dernières illusions. Son départ, dont il avait menacé les Pères, était prévu, accepté, peut-être souhaité. Sans qu'il eût à reprocher à son successeur présomptif, Aleman, une attaque, une manœuvre, une phrase déplacée, par le seul jeu de ces institutions que si longtemps, lui-même, il avait dirigées, on l'avait vu peu à peu écarté, isolé et, avant même de quitter Bâle, il était comme un étranger au milieu du Concile. On l'oubliait déjà; les premiers jours de janvier se passèrent en discussions auxquelles il ne prit aucune part : le 9 au matin, l'archevêque de Palerme prononçait encore un grand discours contre l'ajournement du procès d'Eugène, de nouveau sollicité par les représentants des Electeurs. A midi, comme on se mettait à table, on apprit que le légat-président quittait la ville, sous la protection des soldats du marquis de Rötelen, fort inutile précaution. La majorité tint même à lui rendre un dernier hommage : les Pères, les ambassadeurs de France, de Castille, d'Aragon et les autres envoyés de princes, tout le Concile se précipita pour lui faire cortège quelque temps en dehors des murs; Aleman s'y rendit en personne, à quoi l'étiquette ne l'obligeait point, mais il voulait donner à son adversaire cette suprême preuve de son estime (2). Quelques-uns de ses partisans accompagnaient Cesarini et, lorsque la petite troupe eut disparu à l'horizon, sur le chemin d'Italie, notre Cardinal rentra dans Bâle, chef avoué du Concile dont il allait, plus de dix ans, à la face de l'Europe, défendre opiniâtrement les droits et l'existence.

(1) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 42-45.
(2) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 4.

CHAPITRE VI

Louis Aleman président du concile de Bâle et déposition d'Eugène IV.

Ainsi s'acheva, ce 9 janvier 1438, l'œuvre ébauchée en 1436 par le nonce Traversari ; après avoir tous deux lutté, pendant près de trois ans, contre la première dissolution prématurément essayée par Eugène, après avoir, quatre ans, siégé l'un et l'autre au Concile et travaillé côte à côte dans les mêmes commissions, voici qu'Aleman et Cesarini se séparaient enfin aux portes de Bâle : l'un en sortait, l'autre y rentrait et, du parti qu'il embrassait ainsi définitivement, chacun était la plus noble et la plus vraie personnification.

Pareillement austères, doux et humbles de cœur, ils avaient même expérience, même hauteur d'esprit, même puissance de séduction ; mais à la beauté régulière du Romain, le Bugiste opposait sa tête chauve aux pommettes saillantes, aux yeux brûlants d'ardeur ; à la limpide et mélodieuse latinité de son collègue, son éloquenee passionnée, vive, pressée. Egalement désintéressés, l'un devait mourir sur le champ de bataille pour cette union grecque en faveur de laquelle il avait quitté Bâle, l'autre allait s'épuiser en un labeur opiniâtre au service

d'un principe qu'il croyait vital. Convaincus tous deux de la nécessité et de la souveraineté des Conciles généraux et périodiques, l'un, plus clairvoyant, continuait à reconnaître dans une Papauté libre et respectée la pierre angulaire de l'Eglise catholique ; l'autre, plus logique, poursuivait, coûte que coûte, le développement intégral des prémisses posées à Constance. Plus ou moins consciemment, chacun apportait, sur le terrain de la lutte ecclésiastique, un égal patriotisme, mais tandis que sa qualité d'Italien facilitait à l'un le retour au Saint-Siège, l'autre en était éloigné par sa nationalité française. Aux troubles qui avaient, vingt ans auparavant, marqué la fin du grand schisme, tous deux avaient assisté ; mais l'un n'y voyait qu'une crise heureusement traversée ; l'autre, une révolution salutaire dont il fallait conserver pieusement les formules et les traditions. Voilà pourquoi, tôt ou tard, Cesarini devait abandonner le Concile et pourquoi Aleman devait alors en prendre la direction.

Parmi les Pères, l'ancien président compta peu d'imitateurs ; il aurait bien voulu emmener avec lui son collègue Cervantès, mais le cardinal espagnol, d'esprit indépendant et de bonne foi scrupuleuse, après avoir soutenu Cesarini, hésita à le suivre jusqu'à la Curie et préféra demeurer à Bâle ou dans les environs, à Baden, à Constance, neutre et sans plus prendre part aux délibérations. En même temps toutefois que le Sacré-Collège n'était plus représenté que par le seul Aleman, le nombre des archevêques, évêques et abbés avait aussi quelque peu diminué : ils n'auraient plusété que quarante-deux en mars 1438, à en croire un témoignage italien, donc un peu suspect (1). Quelques hommes d'élite se trouvaient encore parmi eux : l'archevêque de Lyon combattait toujours aux côtés de notre Cardinal ; le patriarche d'Aquilée et le savant Jean de Ségovie illustraient également le Concile ; depuis quelque temps, une grande place avait été prise par deux envoyés du roi d'Aragon, Ni-

(1) Raynaldi, a. 1438, nº 6, note de Mansi.

colas Tudeschi, archevêque de Palerme, juriste éminent dont l'autorité était incontestée (1), et Louis Pontano, protonotaire, savant personnage et grand orateur, traître tour à tour aux Pères et au Pape. Malgré son inconsistance, son talent en fit souvent pour Aleman un précieux allié (2); Tudeschi était plus convaincu mais, obligé de subordonner sa conduite à la politique de son maître, il dut aussi quelquefois prendre position contre le Cardinal. De celui-ci, l'état-major comptait encore Louis de la Palud, évêque de Lausanne, Æneas Sylvius, le futur Pie II, et d'autres que nous verrons à l'œuvre.

Toutefois, il est certain que le départ des partisans du Pape, tout en fortifiant l'unité du Concile, en avait accentué le caractère démocratique; tandis que le nombre des prélats diminuait, l'importance numérique de la majorité de clercs et gradués grandissait, en même temps que leur autorité morale, accrue par leurs succès antérieurs. Pour cette multitude, on n'avait pas, à la Curie, assez de mépris et de sarcasmes; on feignait même de la tenir pour inexistante et de réduire tout le Concile à la personnalité de Louis Aleman, qu'on représentait comme isolé à Bâle, avec quelques familiers à lui, comme l'évêque de Marseille son protégé, l'évêque de Lausanne son ami, l'évêque de Grenoble son parent (3). A en croire ses ennemis, s'il maintenait quelques Pères autour de lui par la crainte ou par la séduction, c'était pour s'en servir contre le Pape, comme d'un instrument docile et propre à venger ses injures personnelles. Qu'il n'en fût rien, nous le savons, et nous le constaterons mieux encore en voyant le Cardinal constamment occupé à lutter contre la méfiance

(1) Cf. Æneas, *Opera*, 24; Cugnoni, 357. Tudeschi composa en faveur du Concile un traité tout dogmatique dont on trouvera le texte latin dans Pinsson, 849-918, et dont une traduction française a été publiée par Gerbais, professeur au Collège de France, à Paris, en 1697.

(2) Gobellinus, 7; Jean de Ségovie, l. XI, ch. 8; Cecconi, doc. 169; Saint-Antonin, f° 139; Raynaldi, a. 1439, n° 18.

(3) Mansi, XXXI, 67, 206.

et l'irréductible insubordination de la masse conciliaire; pas plus qu'il ne l'avait réunie, jamais il ne la gouverna en maître et, pour s'y conserver quelque autorité, il dépensa plus d'adresse et d'activité que dans son duel même contre la cour de Rome. En un autre sens, il est cependant permis, avec ses détracteurs et ses admirateurs, de lui attribuer exclusivement la survivance inattendue du Concile pendant ses dix dernières années. Sans lui, en effet, la présidence passait, de droit, au vieux patriarche d'Aquilée, que son âge eût réduit à n'agir que par conseillers; sous son nom, par l'archevêque de Milan ou par l'archevêque de Palerme, le roi d'Aragon ou le Visconti eussent vendu au Pape l'abdication des Pères pour un sac d'or ou pour un lambeau de terre italienne; leur manœuvre eût-elle échoué, nul prélat n'aurait pris la barre, chaque prince et parmi eux le roi de France hésitant à laisser pareille initiative à l'un de ses sujets. Dans le Concile sans chef, la démagogie eût donc été maîtresse absolue; des chefs populaires se seraient succédé; la confusion et l'anarchie auraient promptement amené la dissolution. Eugène avait pu l'espérer; si l'assemblée dura et dura plus que lui, c'est qu'Aleman lui prêta son autorité personnelle, son expérience consommée des hommes et des cours, son esprit de suite, son haut sens politique; lui disparu, tout s'éteignait à Bâle; par sa présence il animait et dirigeait si bien cette bande de clercs, que, longtemps, la partie fut égale entre elle et la Papauté.

Après avoir agi quelques jours comme *primus in Concilio prelatorum* (1), il fut, le 4 février 1438, en assemblée générale, proclamé président (2). Cet avènement ne le prit pas à l'improviste; son plan était fait : il réorganiserait l'Eglise d'après les principes de Constance et la nation française dominerait dans cette Eglise. A la première partie de ce programme, depuis longtemps, on travaillait à Bâle; restait

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 2.
(2) *Ibid.*, ch. 16.

à poursuivre sans défaillance l'œuvre entreprise, dût-on suspendre, dût-on déposer le Pape; si la résistance d'Eugène obligeait à cette extrémité, on arracherait la victoire et on assurerait l'avenir en lui élisant un successeur docile et français.

Que le Souverain Pontife eût l'intention de se soumettre, il n'y avait aucune apparence; la veille même du jour où Aleman avait pris la présidence effective, le 8 janvier, à Ferrare, Albergati avait ouvert ce concile qu'Eugène opposait à l'assemblée de Bâle. Le 15 février, une bulle y était publiée qui donnait ordre aux Pères de vider la ville dans les trente jours; aux délais que ses adversaires lui assignaient pour comparaitre devant eux, le Pape répondait par de pareilles sommations; contre les rebelles, il prononçait l'excommunication, la privation des bénéfices et dignités; il menaçait les Bâlois d'interdit et circonvenait les seigneurs du voisinage, afin qu'ils prissent parti pour lui contre les Pères; là-dessus il échoua (1), mais bientôt l'arrivée des Grecs à Ferrare et leur adhésion définitive allaient le fortifier encore et l'encourager à combattre sans merci ceux qu'il tenait pour d'impuissants factieux.

Des faits et gestes de la Curie, Aleman était régulièrement informé par les émissaires qu'il entretenait en Italie sans épargner la peine ni l'argent. Le premier, à Bâle, il dut ainsi savoir qu'il ne restait pas une espérance de paix. Toutefois, et comme avant le départ de Cesarini, il ne se hâta point et marcha longtemps avec une modération, une lenteur qui prouvent bien chez lui l'absence de toute animosité personnelle. Il n'était pas encore président en titre lorsqu'échut le délai préalablement assigné à Eugène, on se le rappelle, pour venir se justifier à la barre des Pères; en cas de contumace, le Pape avait été menacé de suspension. Devant cette mesure de rigueur, fallait-il reculer et peut-être, par là, paraître avouer le

(1) Hefele, VII, 663-664; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 17.

mal-fondé des prétentions conciliaires et le bon droit du Souverain Pontife ? Aleman, cette fois, ne le pensa pas ; bien des ajournements déjà avaient été consentis et il estima qu'aux injonctions méconnues de l'assemblée une sanction canonique devait enfin être mise ; à son instigation, un décret fut promulgué le 24 janvier 1438, qui suspendait le Pape au temporel et au spirituel, en lui donnant deux mois pour venir à résipiscence (1).

Pas décisif sur la route du schisme, cet acte audacieux était, depuis Constance, la première application des principes nouveaux, le premier attentat contre l'autorité séculaire du Saint-Siège, consommé au nom des Conciles souverains ; des compromis, des intrigues, des tiraillements l'ère était passée, la guerre ouverte et la question posée qui devait décider l'avenir du Christianisme. De cette situation, Aleman avait accepté la responsabilité tout entière en repoussant les objections soulevées par les princes représentés à Bâle, en demandant, en obtenant le vote de la suspension.

A l'échéance du délai nouveau prescrit au Souverain Pontife, le Cardinal aurait pu proposer la déposition ; il n'en fit rien, jugeant qu'en pareille affaire trop de précipitation messeyait. Sous son influence, le 24 mars, en la trente-deuxième session, un décret fut pris, très vif, contre ce qu'on appelait le conciliabule de Ferrare ; en même temps, les deux promoteurs et le procureur fiscal du Concile présentèrent les cent cinquante articles ou chefs d'accusation dressés contre le Pape ; la conclusion en était qu'Eugène, comme incorrigible et endurci schismatique, devait être déposé et rejeté de l'Eglise ; en conséquence, une nouvelle citation lui fut faite qu'on afficha, le 30 mars, aux portes de la cathédrale ; trente jours étaient laissés au prévenu pour demander à être entendu contre les promoteurs, comme à ceux-ci pour rechercher les témoins à charge. Ce terme expira le 28 avril et, ce jour-là, en

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 7.

assemblée générale, comme les ambassadeurs d'Espagne et de Milan réclamaient un nouveau sursis, Aleman combattit leur motion, disant qu'on reprochait aux Pères d'avoir émis contre Eugène de fausses accusations ; que, pour se justifier, on devait procéder sans retard à l'examen et à la vérification des articles dressés contre le Pape. Deux évêques furent alors à la porte demander si le Souverain Pontife était là ou quelqu'un pour lui ; quand on l'eut également crié sur les gradins du fauteuil occupé par le Cardinal, Eugène fut de nouveau déclaré contumace et les promoteurs admis à faire la preuve du réquisitoire, dont l'étude fut confiée à la commission déjà constituée pour le procès pontifical (1).

Alors commencèrent les opérations de procédure qu'il était facile d'accélérer ou de ralentir selon les circonstances, sans avoir à décréter, comme devant, ces rigoureux délais qu'il fallait ensuite prolonger. Si d'ailleurs, de ces ajournements, Aleman avait été si prodigue; si, de même, il laissa durer plus d'un an la procédure ouverte le 28 avril, ce n'était pas seulement, chez lui, mansuétude chrétienne, respect des formes ou souci de ne pas heurter trop brusquement le sentiment catholique. A cette marche lente, à ces ménagements, à ces procédés dilatoires, il fut contraint par l'attitude à peu près unanime des cours européennes. Depuis que, par la retraite de Cesarini, l'opposition favorable au Pape avait disparu et laissé le champ libre à notre Cardinal, ce qu'il trouvait en face de lui, c'étaient ces représentants accrédités à Bâle par les princes chrétiens. Naguère, l'envoi de ces ambassadeurs avait été sollicité par les Pères eux-mêmes, comme une marque de déférence due à l'Eglise ; de 1431 à 1433, leur arrivée avait été joyeusement saluée et l'on s'était flatté d'y voir une adhésion formelle de l'Europe au Concile ; de fait, à cette époque, en maintenant leurs délégués auprès de l'assemblée, les puissances avaient manifesté qu'elles ne reconnaissaient pas la première

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 18-24, 30.

dissolution tentée par Eugène et cette alliance plus ou moins explicite avec ceux de Bâle avait grandement facilité leurs premiers succès. A cette entente, ensuite, la campagne d'Avignon avait porté une atteinte grave en découvrant les susceptibilités nationales et, maintenant que les sympathies premières étaient lassées, maintenant qu'il avait perdu le meilleur de son prestige, maintenant qu'il avait ouvert contre le Pape un second et plus grave conflit, le Concile allait avoir à compter avec ces mêmes princes temporels que, jadis, il avait invités à pénétrer sur le terrain ecclésiastique. D'aucun d'eux, à la vérité, il n'avait encore à craindre une hostilité déclarée ; au contraire, à l'exception du duc de Bourgogne et de quelques Etats italiens, tous restèrent sourds à l'appel d'Eugène, tous refusèrent de prendre part aux délibérations de Ferrare et continuèrent d'entretenir leurs ambassadeurs auprès du Concile dissous par le Saint-Siège. Tant d'égards nuisirent aux Pères ; alors, en effet, que, libre dans son isolement, le Pape allait pouvoir les combattre à son gré, sans entraves, sans ménager personne, ses adversaires devaient s'épuiser en de vains efforts pour garder le compromettant appui des souverains. Dans les discussions de Bâle, si confuses déjà, ils introduisirent, pour les troubler encore, leur politique personnelle et leurs intérêts opposés ; par les concessions les plus contraires aux principes du Concile, les plus nuisibles donc à son ascendant moral, ils se firent payer une illusoire assistance ; des sujets qu'il comptait parmi les Pères, chacun prétendit inspirer le vote et les discours, et l'assemblée tendit ainsi à se diviser en groupes politiques. Eût-elle été, comme à Constance, constituée par nations, ces dissensions eussent tôt fait de la paralyser et la présidence d'Aleman n'eût pas duré six mois ; on le lui objecta bien souvent, qu'il avait contre lui les Italiens et les Espagnols, et que leur union devait arrêter les mesures qu'il prétendait prendre au nom des Allemands et des Français ; à ces tentatives d'obstruction, sa réponse était simple, grâce à l'organisation par députations qu'il avait trouvée fonctionnant

à Bâle dès son arrivée ; dans chacun de ces quatre bureaux, en effet, la majorité appartenait à son parti et, lorsqu'on en venait au vote, les nations dissidentes perdaient toute influence ; mais, dans les délibérations préliminaires, que de temps perdu, que de manœuvres à déjouer, que de précautions à prendre !

Cette action des princes séculiers, elle ne se manifesta jamais autant qu'au cours du procès ouvert contre le Pape : les uns voulaient détourner un schisme qu'ils redoutaient ; les autres, en ajourner l'éclosion au mieux de leurs intérêts privés ; à chaque instant ils intervinrent, par leurs ambassadeurs accrédités ou par l'envoi de missions extraordinaires demandant un sursis, proposant un accommodement. Il est sûr qu'Aleman eût pu brusquer les choses et que, s'il eût insisté quelque peu, en invoquant l'indépendance du pouvoir spirituel, le Concile aurait immédiatement voté la déposition du Souverain Pontife. Plus que toute autre, cette solution prompte aurait assuré le triomphe définitif de ses principes, pourvu, toutefois, qu'elle eût été acceptée par les puissances ; qu'au contraire on discutât la sentence portée par les Pères, que même on la méconnût, c'était à leur autorité une atteinte irrémédiable. Mieux valait donc, sembla-t-il à notre Cardinal, essayer de s'entendre avant d'agir avec les principaux chefs d'Etats, dût-on payer cet accord de quelques complaisances, de quelques ajournements. Ce faisant, d'ailleurs, il se conformerait à ces précédents du grand schisme qui lui étaient si chers ; n'avait-il pas vu, alors, un roi des Romains, un roi de France prendre la direction des affaires ecclésiastiques, appelés qu'ils y étaient dès lors par les déchirements de la Chrétienté ? Il n'y avait pas encore, comme au temps de Constance, plusieurs prétendants à la tiare, mais déjà deux assemblées, l'une par l'autre excommuniées, se disputaient le titre de concile. A même situation, mêmes conséquences, et Aleman n'hésita pas à laisser porter la question sur le terrain politique. L'année précédente encore théologien et canoniste contre Cervantès et Cesarini, il se fit momentanément diplomate et l'année 1438 se passa pour lui

tout entière à recevoir des ambassadeurs, à rédiger des instructions, à prendre position sur l'échiquier européen.

Le souverain que les derniers événements, comme la nationalité de la majorité des Pères, mettaient au premier plan, c'était le roi de France; en faveur de Bâle contre Ferrare, il venait de se déclarer le 23 janvier (1), mais, peu après le décret de suspension, il écrivit au Concile afin qu'on procédât plus doucement contre le Pape; son représentant à Bâle, le fougueux archevêque de Lyon, voulut expliquer que, si son maître parlait ainsi, c'était seulement pour se dégager vis-à-vis de la Curie et Aleman ajouta, pour atténuer encore l'effet de cette lettre, qu'elle était antérieure aux dernières attaques d'Eugène contre les Pères (2). Il n'en restait pas moins que Charles VII désapprouverait la condamnation du Souverain Pontife et notre Cardinal, pour le gagner, lui fit envoyer le texte de tous les décrets de réforme rendus à Bâle; on savait qu'il en était de très conformes aux vues du gouvernement royal et l'on espérait que, à la prière du Concile, le Roi les ratifierait en bloc, y compris le décret de suspension. Une assemblée du clergé français fut convoquée à ce propos, qui s'ouvrit à Bourges le 5 juin. C'était un succès, mais Aleman s'inquiéta en apprenant que le Pape y déléguait quatre ambassadeurs; de leur côté, les Pères y furent représentés, entre autres, par Thomas de Courcelles et Guillaume Hugues, archidiacre de Metz; entre les deux partis la lutte fut chaude à Bourges et, le 20 juin, sur avis de ses prélats, le Roi répondit au Concile, qu'il qualifiait ainsi dans sa lettre au grand déplaisir des nonces, en exposant qu'il se proposait d'intervenir et en demandant qu'on ralentît la procédure engagée contre Eugène; hors le décret de suspension, qu'il réservait, il acceptait toutes les réformes décidées par le Concile, moyennant certaines modifications qu'on avait élaborées à Bourges;

(1) De Beaucourt, III, 344; Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f° 3.
(2) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 25.

ce texte, neuf en quelques points, il l'envoyait à Bâle afin qu'il y fût ratifié et, en attendant, il allait le publier, le 7 juillet, sous forme d'édit royal : c'était la Pragmatique Sanction. Pour la présenter aux Pères, une ambassade française arriva donc en octobre; neuf personnages qui la composaient se firent incorporer et notre Cardinal de s'en réjouir, heureux de si brillantes recrues. A l'examen des concessions demandées par les Français, une commission fut nommée et y consacra des veilles assidues, à en croire Aleman. Lui-même attribuait à cette affaire une grande importance, content de voir les décrets de réforme acceptés en substance et le Concile toujours reconnu par Charles VII, malgré l'opposition d'Eugène; il se prit à espérer et, le 24 novembre, il écrivait à son ami Jean Grunwalder, vicaire de Freising, une lettre ardente pour l'inviter à venir au plus tôt reprendre son poste à Bâle, en lui représentant toute la gravité du moment (1).

Cette entente possible de notre Cardinal avec le roi de France inquiétait bien du monde et surtout, à cette époque, l'astucieux duc de Milan. Au moment où Aleman avait pris la présidence, Philippe-Marie Visconti était un vieil ami du Concile, parce qu'il était l'irréconciliable adversaire de Venise, de Florence et de leur allié le Saint-Père; même, en 1435, il avait dressé un guet-apens contre la personne d'Eugène et, la même année, il avait repoussé un arbitrage peut-être mollement proposé par les Pères. Deux ans auparavant, c'était, on se le rappelle, grâce à son assistance que notre Cardinal avait pu quitter Rome et, depuis, il avait maintenu son alliance avec Bâle, où il avait combattu violemment le choix de Florence, quand il s'était agi de désigner une ville pour le synode gréco-latin; en vain les amis du Pape avaient fait appel à son patriotisme; ami des modes et de la littérature françaises, Visconti se souciait peu de l'Italie et, après avoir opposé aux préten-

(1) De Beaucourt, III, 352-355; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 39 et 45; Mansi, XXX, 1224.

tions de la Seigneurie la candidature de sa ville de Pavie, il avait fait voter ses agents pour Avignon, servant ainsi les desseins d'Aleman. Ensuite, en face des propositions qui lui venaient d'Eugène, il avait adopté une attitude plus réservée, laissant entendre au Pape que, moyennant des concessions politiques, il était disposé à le soutenir sur le terrain spirituel; les prélats lombards furent alors invités à se tenir prêts à partir, au premier avis, pour Bâle ou pour Ferrare, selon les circonstances; du reste, Visconti continuait à souffler sur le feu, pour vendre plus cher un jour son adhésion ; le 31 décembre 1437, il avait fait renouveler au Concile ses offres de service, en engageant aussi son allié le roi d'Aragon (1).

Plus tard venu parmi les amis de Bâle, celui-ci n'avait pris parti qu'en 1436, quand Eugène avait envoyé contre lui, dans le Napolitain, une armée au secours du roi René. Afin d'obtenir des Pères l'investiture du royaume contesté, Alfonse leur avait adressé, en 1437, l'archevêque de Palerme et d'autres ambassadeurs; mais, sujet de l'Angevin en tant que prélat provençal, Aleman s'était vu obligé de défendre les droits de son souverain, quelque dévoué que René fût au Pape; grâce à son intervention et à la nationalité française de la majorité, le Concile gardait la neutralité dans le conflit des Deux-Siciles. Toutefois le roi d'Aragon, content de contrecarrer Eugène sur ce point, maintint à Bâle son ambassade et son appui; comme Visconti, lorsque notre Cardinal prit le fauteuil de Cesarini, Alfonse venait d'encourager de nouveau les Pères contre le Pape (2).

Du Milanais comme de l'Aragonais l'alliance était précaire et l'évènement pouvait la rompre du jour au lendemain; ni

(1) Osio, III, 118, 141, 145, 153 ; Muratori, XX, *Philippi-Marie Vicecomitis vita, auctore Petro Candido Decembrio*, cap. 44 et 62 ; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 4.

(2) Lecoy, I, 149-150, 182-183 ; Spondanus, a. 1436, n° 1 ; Jean de Ségovie, l. XII, ch. 27; cf. Eduard Preiswerk, *Der Einfluss Aragons auf den Prozess des Basler Konzils gegen Papst Eugen IV*, Bâle, 1902.

l'un ni l'autre, d'ailleurs, n'était de taille à garantir le succès du Concile sur le terrain spirituel; mais, si l'on en arrivait à déposer Eugène, leurs armées pouvaient être utiles à Aleman pour conquérir au Pape de son choix les Etats du Saint-Siège. Déjà, le décret de suspension en confiait l'administration à des commissaires de l'assemblée, que notre Cardinal fut appelé à présider; par acte du 31 janvier 1438, il reçut ainsi des Pères le gouvernement de cette même Romagne qu'il avait jadis administrée pour le Pape. Peut-être invoqua-t-il ce souvenir et les sympathies qu'il avait conservées dans ce pays (1) pour engager le Concile à disposer, en premier lieu, de la province bolonaise ; mais c'est aussi que les légats de Bâle avaient d'abord à faire œuvre de conquérants et qu'ils n'y pouvaient réussir qu'avec l'aide du Visconti ; il avait convoité le territoire de Bologne et l'on espérait que, à l'invitation des Pères, il s'en emparerait, délogeant ainsi Eugène de Ferrare. Pareille hardiesse n'entrait pas dans les plans du rusé Milanais qui, plusieurs mois durant, amusa l'assemblée en répondant à ses exhortations par d'inacceptables prétentions (2).

En même temps, il entamait à Bâle, contre Aleman, avec son ami d'Aragon, une campagne qui dura longtemps, tour à tour sourde ou violente. Le décret de suspension, prononcé le 24 janvier 1438, avait étonné les deux compères, alarmés de reconnaître en notre Cardinal une foi sincère, inaccessible à leurs mesquines suggestions. Or, que le procès du Pape finît par aboutir à une condamnation, c'est ce qu'ils n'entendaient pas, privés qu'ils eussent alors été de leur grand moyen de pression sur Eugène. Par ordre donc et brusquement, leurs ambassadeurs commencèrent une opposition acharnée contre Aleman, et cherchèrent à créer un parti modéré où l'on ne

(1) Cf. les lettres qu'il en recevait, Bibl. Nat., ms. lat. 1517, fos 58 et 128.

(2) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 7, 8 et 39; Bibl. de Genève, ms. lat. 27, no 48.

saurait voir un groupe de respectables défenseurs du Saint-Siège ; quel que fût, en effet, le talent de Pontano ou de Tudeschi, quelqu'influence qu'ils aient pu quelquefois acquérir sur des âmes sincères en rappelant les droits traditionnels de la Papauté, au fond, ce qu'ils défendaient, c'était la politique hypocrite de leurs maîtres, et ce qu'ils attaquaient, c'était l'attitude de notre Cardinal en ce qu'elle avait de franc et de hardi. Du jour au lendemain, une lettre venue de Naples ou de Milan les obligeait à se contredire et, si ce rôle pouvait plaire au versatile Pontano, Tudeschi convint souvent de ce qu'il lui coûtait. Pour bassement inspirée, d'ailleurs, que fût cette opposition, elle suffit à rompre l'unité conciliaire qui avait décidé le départ de Cesarini ; la tâche d'Aleman en fut plus difficile ; chaque jour, il devait répondre à l'un ou à l'autre de ses adversaires et défendre contre eux les principes les plus essentiels du Concile, l'organisation par députations, le droit de vote reconnu aux simples prêtres. Parfois, il dut consentir à ce qu'un délai fût pris à leur demande, mais chaque fois que la procédure engagée contre le Pape fit un pas, ce fut lui qui l'emporta sur eux.

Non content de gêner ainsi l'action de notre Cardinal à Bâle, et d'y soulever contre lui les plus désagréables incidents personnels, le Visconti le combattait en Allemagne et il écrivait au roi des Romains que tout le mal venait des prélats de France, qu'ils ne voulaient avoir un pape à leur dévotion que pour tirer à soi l'empire et que, donc, la Germanie se méfiât de l'ambition française et des machinations de Louis (1). Mais le duc de Milan ne réussit guère à effrayer les Allemands d'un danger auquel, un an auparavant, lui-même il ne croyait pas, et les négociations continuèrent entre le Concile et l'Empire. Avant même le départ de Cesarini, elles avaient commencé, en

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 41 ; il est donc inutile de réfuter les bruits qui coururent, que l'attitude d'Aleman était due à l'influence du duc de Milan ; cf. Monod, 125.

août 1437, par une intervention de Sigismond en faveur du Pape et, pendant près de deux ans, Aleman allait y présider, sans que jamais s'interrompît l'échange des notes ou des ambassadeurs, alors qu'avec les autres puissances les relations des Pères n'étaient qu'intermittentes. De cette situation toute spéciale des Allemands auprès d'un Concile dont la majorité était française, les causes sont multiples : chez eux, l'assemblée siégeait ; chez eux, plus que partout ailleurs, le besoin de la réforme se faisait sentir, comme la crise hussite l'avait assez prouvé ; chez eux, surtout, manquait un pouvoir central capable d'une détermination prompte et de quelque esprit de suite. En cas d'interrègne, le collège électoral s'abstenait de conclure en rien ; un roi des Romains était-il nommé, il n'avait pas l'autorité nécessaire pour imposer à ses sujets une ligne de conduite ; bientôt certains Electeurs se déclaraient contre lui et se plaisaient à le contrarier jusque sur le terrain ecclésiastique. Autant, de par son règlement, le Concile était impuissant à prendre une détermination rapide, autant, de par sa constitution, l'Empire était lent à se mouvoir dans un sens ou dans l'autre ; il s'ensuivit qu'entre eux les négociations étaient interminables ; aux assemblées générales et aux sessions, les congrès et les diètes répondaient sans que l'on fît un pas, ou si, enfin, l'on obtenait un résultat quelconque, c'est qu'Aleman s'était vu contraint de brusquer un peu les choses.

Au moment où il prit la présidence à Bâle, Sigismond venait de mourir, mais les Electeurs continuaient d'insister pour qu'on ajournât le procès d'Eugène ; notre Cardinal objecta que les Pères étaient liés par leurs propres décrets : qu'ils agissent, disait-il, ce sera pour le Pape un avertissement salutaire et, grâce au délai dont on conviendra ultérieurement, les princes allemands auront tout le temps de procurer la paix (1) ; ainsi passa le décret de suspension, du 24 janvier 1438. Deux mois plus tard, le 17 mars, assemblés à Francfort pour choisir

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 4 et 6.

un successeur à Sigismond, les Electeurs y répondirent par leur fameuse déclaration de neutralité : dans cet acte ils protestaient, en présence du conflit ouvert, ne pouvoir favoriser un parti contre l'autre et annonçaient leur intention de travailler à rétablir l'entente, de concert avec le souverain qu'ils allaient élire ; si, sous les six mois, on n'aboutissait pas, alors ils rechercheraient auquel des deux, Pape ou Concile, tout l'Empire ensemble adhèrerait (1).

Cette grave nouvelle produisit à Bâle une grosse et pénible impression. Aleman comprit qu'il fallait temporiser et, pressé de surseoir par les ambassadeurs du collège électoral, il leur donna satisfaction, on se le rappelle, en certaine mesure, par la résolution du 28 avril (2). Mais, en même temps qu'il avait décidé la neutralité, le congrès de Francfort avait émis le projet, longtemps caressé dans la suite et jamais réalisé, de ramener la paix en réunissant, dans une ville allemande, un nouveau Concile reconnu à la fois par le Pape, qui s'y ferait représenter, et par les Pères, qui s'y transporteraient. En elle-même, cette solution était fort douteuse, si l'on songeait que, quelques mois auparavant, les adversaires étaient encore assemblés et que, de cette situation, le schisme était pourtant sorti. Toutefois, et les Electeurs l'espéraient, le départ de Bâle aurait pu soustraire la majorité à cette espèce d'enchantement qu'exerçaient sur elle ces deux mots *Concilium Basiliense*, devenus synonymes d'adversaire irréconciliable du Saint-Siège. Peut-être, en renouvelant l'esprit et aussi le personnel de l'assemblée, en aurait-on rendu les dispositions plus pacifiques, d'autant qu'en acceptant cette translation Eugène eût dû renoncer à sa tentative de Ferrare, pour la plus grande gloire du parti d'Aleman ; par compensation, toute la procédure entamée contre lui serait tombée. Les pires obstacles à l'entente ainsi mis de côté, et la réouverture du Concile dans une ville

(1) Hefele, VII, 771-772.
(2) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 28-29.

plus centrale de l'Empire y attirant en plus grand nombre le clergé allemand, on pourrait y faire prendre quelques décisions favorables à l'Eglise germanique et presser doucement ensuite sur les Pères pour hâter une dissolution paisible. De cette proposition spécieuse, qu'il eut bien souvent à repousser de front ou par des moyens dilatoires, Aleman voyait dès lors tous les dangers ; il sentait que, au prix d'une humiliation passagère, elle assurait en définitive la victoire à Eugène. Au Concile, il est vrai, on offrait de prononcer lui-même sa translation et cette mesure, en soi, n'avait rien de contraire à ses décrets ou à ceux de Constance ; mais, en pratique, quitter Bâle, devenue la Rome conciliaire, où s'était laborieusement développé le mécanisme très compliqué de l'assemblée, de ses tribunaux, de ses commissions, de sa chancellerie ; se livrer aux hasards d'un déménagement, laisser les Pères se séparer, au risque de perdre l'esprit commun de résistance ; s'exposer à voir retarder, sous un prétexte quelconque, peste ou guerre, la réouverture du Concile dans la ville désignée ; à voir, pendant ce délai, les troupes perdre pied et se disperser ; à voir des éléments nouveaux former une majorité qu'animeraient des tendances nouvelles ; se lancer enfin dans l'inconnu, c'était se vouer à la défaite. Aleman et les siens n'étaient forts qu'à Bâle ; hors des murs, ce n'était plus qu'un cardinal et une poignée de prêtres ou de moines ; en dedans des murs, ils étaient un principe que l'Europe hésitait à abandonner : il fallait demeurer.

Le 14 juin, l'ambassadeur Jean de Lysura présenta aux Pères ce projet de translation qu'avaient imaginé les Electeurs ; il devait être examiné dans une diète où le Pape, pressenti, avait promis d'envoyer ses légats ; le Concile était invité à l'imiter et à suspendre, en attendant, le procès ouvert contre Eugène. Au cours des discussions violentes que cette dernière proposition souleva, Aleman combattit une motion de l'opposition tendant à remettre, par acte formel, à trois mois, la reprise de la procédure ; ses arguments étaient toujours les mêmes : le Pape, disait-il, avait commencé la lutte, et là-dessus

il donnait des détails tenus de ses correspondants privés ; les Pères se devaient de se défendre et, pour tous ces délais, « l'un entraînerait l'autre et celui-ci un troisième et ainsi de suite, jusqu'à l'anéantissement de l'assemblée ». L'archevêque de Lyon le soutenait, attaquant aussi le projet d'un nouveau concile en Allemagne ; il affirmait, d'après les exemples de Constance, que l'Empire n'offrait aux Français aucune sécurité, et qu'en tout cas ses compatriotes n'y pourraient consentir avant d'avoir consulté le roi Charles. Enfin, le 30 juin, notre Cardinal répondit aux ambassadeurs qu'ils pouvaient partir, que les Pères enverraient à leur Diète ; l'un des envoyés demandant une réponse plus nette, quant au sursis, Louis la refusa, ajoutant qu'elle était assez facile à prévoir sans qu'il eût à la formuler explicitement ; les Allemands ne savaient-ils pas mieux que personne que, depuis un an, le procès avait été renvoyé de délais en délais (1) ?

On le suspendit en effet jusqu'au retour, en septembre, des membres délégués à la Diète ; elle s'était ouverte à Nuremberg, le 20 juillet, et le nouveau roi des Romains, Albert, y avait présidé. Quelque temps, les Pères avaient compté sur lui ; en janvier, devenu roi de Hongrie à la mort de Sigismond, il leur avait adressé l'expression de son dévouement et Aleman avait répondu à ses ambassadeurs en termes très courtois ; élu chef de l'Empire, il avait, le 4 mai, écrit une lettre fort aimable accompagnée d'un nouveau sauf-conduit rédigé toutefois sous une forme moins solennelle qu'on ne s'y attendait à Bâle et il tardait à nommer un protecteur au Concile, afin de se réserver un moyen d'agir sur les Pères (2). A la Diète, il s'était retranché derrière le serment prêté à son couronnement, de ne rien faire de grave en matière ecclésiastique sans le concours des Electeurs ; quant au Pape, ses représentants n'avaient pas paru ; tout s'était passé en protestations

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 34-38.
(2) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 2, 32 ; cf. Richter, 14 et s.

échangées sans le moindre résultat; un deuxième congrès était convoqué à Nuremberg, auquel, de Bâle, on envoya de nouveau (1).

En attendant, la procédure ouverte contre Eugène pouvait être poursuivie. On en parla, la discussion s'envenima; sans y prendre grande part personnelle et publique, Aleman, qui voulait la reprise du procès, sut l'obtenir en la présentant, non point comme un acheminement à la déposition, mais comme la liquidation nécessaire du long acte d'accusation dressé contre le Souverain Pontife et laissé en suspens, situation qu'il prétendait aussi préjudiciable au Pape qu'au Concile. En vain l'archevêque de Palerme s'agitait en faveur de l'ajournement; notre Cardinal n'eut pas à lui répondre, le patriarche d'Aquilée s'en chargea, disant que le diable et non l'Esprit-Saint parlait en Tudeschi, autrefois si fier ennemi d'Eugène, aujourd'hui corrompu par le Visconti, raison de plus, ajoutait l'orateur, pour se hâter avant que l'or milanais eût gagné toute l'assemblée. Le 17 octobre, des protestations contre la reprise du procès furent présentées par les ambassadeurs de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Milan; le soir même, conclusion était prise conformément aux désirs d'Aleman (2).

Cette décision était toute de principe: on ne pouvait rien faire avant de connaître le résultat de la deuxième diète de Nuremberg; les délégués des Pères en revinrent, en décembre, après un voyage inutile (3); on n'avait rien conclu et, avec eux, des ambassadeurs allemands arrivèrent, chargés de demander de nouveau, au nom de l'Empire, la translation du Concile. Cette négociation devait durer près de trois mois et Aleman y prendre une part quotidienne, cherchant à ménager à la fois le présent et l'avenir.

Il eut soin d'abord de se faire remettre une note écrite par

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 42, 43, 45.
(2) *Ibid.*, ch. 45-46.
(3) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 2 et 3.

les envoyés de la Diète et, le 15 décembre, présenta ses premières objections, demandant pourquoi, après qu'ils avaient verbalement proposé au Concile de choisir la ville nouvelle, leur texte parlait simplement de son consentement; quelle certitude ils avaient de voir les Grecs accepter ce rendez-vous, et comment ils savaient que, dans ce lieu mieux qu'à Bâle, on pourrait faire la réforme et tout ce qu'ils disaient. Le lendemain, les ambassadeurs répliquèrent que l'essentiel désir du roi des Romains était la translation, que, dans cet espoir seulement, il avait accrédité une ambassade auprès des Pères et leur promettait un nouveau protecteur. « Devons-nous, répartit le Cardinal, comprendre que nous n'obtiendrons rien de votre maître si nous n'obéissons à ses instigations? Va-t-on procéder par marchandage dans les affaires de l'Eglise? Il serait utile au moins que ces choses ne s'ébruitassent pas, car la liberté et la sécurité du Concile en pourraient passer pour compromises ». On le rassura; de fait, il ne s'inquiétait guère et ne cherchait qu'une diversion contre cette idée de translation, qu'il estimait très dangereuse. Dans la même intention, il fit rédiger, par sa députation de la Foi, un projet de réponse à présenter à la note allemande : que le Pape, y était-il dit, se soumette à tous les décrets de Constance, désavoue l'assemblée de Ferrare, révoque tous ses actes contre les Pères; que le roi des Romains, préalablement à toute translation et sans condition, renouvelle en forme le sauf-conduit et donne un protecteur : alors le Concile étudiera les propositions de la Diète et, s'il y a lieu, se transfèrera à Constance ou Mayence.

C'était la translation renvoyée aux calendes grecques; Aleman le savait bien et lorsque, le 24 décembre, il fit donner lecture de son texte, il s'attendait à des protestations, mais il feignit de s'en étonner : « Si le roi des Romains et les Electeurs, répliqua-t-il à leurs envoyés, ont montré du dévouement à l'Eglise, les commissaires des Pères, de leur côté, ont examiné leurs offres si diligemment que, le matin et le soir jusque souvent après deux heures de la nuit, ils y ont travaillé sans relâ-

che; on nous demandait une réponse, nous la présentons, en vérité de quoi se plaint-on? ».

En janvier 1439 et en février, les conférences continuèrent et, au cours de ces discussions, la division du Concile par nation allait en s'accentuant. Un jour, au milieu du tumulte, la foule des Pères, en désarroi, se tourna vers Aleman comme pour lui demander une direction; notre Cardinal répondit à cet appel avec la douceur et la ténacité qui le caractérisaient : « Le zèle des ambassadeurs, dit-il, est digne d'éloge, mais la motion que j'ai proposée au nom des commissaires est la seule acceptable ». Sa fermeté apaisa les disputes et l'on convînt que la commission rédigerait la réponse définitive à faire aux Allemands; elle fut lue le 20 février en assemblée générale et se bornait, après avoir énuméré tous les inconvénients d'une translation, à certifier la bonne volonté du Concile au cas où des garanties suffisantes lui seraient données. Au vrai, c'était un refus et un grand succès pour le Cardinal (1). Les ambassadeurs annoncèrent alors qu'une diète allait se tenir et demandèrent que les Pères y déléguassent des leurs afin d'y poursuivre les négociations; on y consentit, sans vouloir cependant donner de pleins pouvoirs aux membres qu'on désigna pour aller à cette assemblée; même, à ce propos, l'archevêque de Palerme attaqua avec violence Aleman, qui l'emporta; sous son inspiration, les légats furent, le 27 février, chargés de demeurer intransigeants sur les principes. C'était l'échec certain des délibérations qui s'ouvrirent, le 5 mars, à Mayence ; en effet tout y fut tenté pour amener à un accommodement les délégués, qui persistèrent à exiger, avant toute translation, des garanties précises, entre autres, que la nouvelle assemblée fût réputée même chose que le concile de Bâle et que, si le Pape, refusait d'en accepter les dogmes, les princes prendraient alors le parti des Pères; on finit par convenir que les négociations

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 5, 6, 8, 9, 10, 14-17 ; cf. la lettre d'Aleman à Jean Grunwalder, Mansi, XXX, 1233-1236.

continueraient à Bâle. En y rapportant ces nouvelles, en avril, les légats se plurent à rappeler les honneurs dont, à Mayence, ils avaient été l'objet. Aleman en rendit grâces à Dieu, loua les délégués de s'être montrés prudents et simples, selon la parole de l'Evangile, et fit l'éloge aussi des Electeurs et des autres membres de la Diète, affirmant que le dévouement des Pères répondait à leur zèle (1).

Il était coutumier de ces bonnes paroles, mais peu disposé à s'en payer lui-même ; il comprenait bien que, à se laisser ainsi pousser par les Allemands de délai en délai, jamais on n'en finirait, et que l'autorité du Concile serait à la fin tournée en dérision, si, par une mesure énergique, on n'y remédiait promptement. Aussi avait-il pris ses précautions et, de ce que la diète de Mayence retenait éloignés les ambassadeurs de tous les princes, profité pour faire faire, au procès contre Eugène, un pas décisif.

De reprendre les cent-cinquante articles autrefois déposés contre celui-ci, d'entendre les témoins, de procéder selon les lenteurs du droit canonique, en face de l'opposition créée par Tudeschi, le parti gris, comme on disait (2), c'eût été s'engager dans une impasse. Aleman adopta une autre marche : faire déclarer Eugène coupable d'hérésie, comme, au temps du grand schisme, à Pise, Benoît XIII et Grégoire XII, et c'était, sans autre forme de procès, suffisant pour la déposition.

Lancée en mars 1439, l'idée fit beaucoup parler les théologiens de Bâle ; les uns niaient que le Pape fût hérétique, les autres l'accordaient, d'autres le tenaient, par surcroît, pour relaps ; cette dernière opinion finit par prévaloir, grâce à l'activité de l'abbé écossais de Dundrennan, que nous retrouverons souvent à côté du Cardinal, comme d'un Dominicain bourguignon, frère Nicolas, petit homme subtil et remuant ; sur le terrain théologique, Aleman avait encore un autre auxi-

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 18, 24-29 ; Æneas, *Opera*, 3.
(2) Æneas, *Opera*, 3.

liaire, le Mineur espagnol François *de Fusce*, savant docteur que ses compatriotes, un jour qu'il accompagnait chez lui le Cardinal, faillirent assommer à coups de bâton (1). Par leurs soins, un comité de théologiens répondit aux questions posées par Aleman (2), en établissant, d'une part, ces trois dogmes : que le Concile était supérieur au Pape ; que le Pape ne pouvait dissoudre un Concile malgré lui, et qu'à contredire l'une ou l'autre de ces assertions, on serait hérétique ; d'autre part, ces cinq faits : qu'Eugène avait agi contre ces dogmes en prononçant la première dissolution du Concile ; que, averti par les Pères, il avait reconnu son erreur ; que, par la seconde dissolution, par sa contumace dans le procès intenté contre lui, et par la réunion d'une autre assemblée sous le nom de concile, il s'était mis de nouveau en contradiction avec les dogmes ci-dessus.

Un grand pas était fait et une base fournie à la discussion. Quand les légats furent revenus de Mayence, le 15 avril, Aleman fit proposer aux députations d'élire une commission qu'on chargerait d'étudier les huit articles des théologiens ; le soir même, environ cinquante commissaires, des plus distingués prélats et docteurs, s'assemblaient dans la salle du Chapitre de la cathédrale. La délibération s'ouvrit, très animée, et dura les jours suivants, matin et soir ; le Cardinal, pressé d'agir, s'était fait recommander par les Pères la plus grande diligence et donner le pouvoir, dont il usa, de suspendre les travaux ordinaires des députations, avec le droit de tenir séance quand bien même, par calcul, les commissaires de la minorité s'abstiendraient de paraître. En son titre de juge de la Foi, il présidait à la commission et jamais son sang-froid ne lui fut

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 46 ; cf. Æneas, *Opera*, 749.

(2) Pour se convaincre de la part personnelle prise à cette affaire par Aleman, il suffit de rapprocher des articles qu'on élabora ceux que, quelque temps auparavant, il signalait à Jean Grunwalder comme les plus urgents à définir : Mansi, XXX, 1233.

plus nécessaire, car il eut à subir de rudes assauts ; il était soutenu par de grands clercs, Jean de Ségovie, Thomas de Courcelles ; Tudeschi parlait contre ; Nicolas Lamy, procureur de la Foi et théologien de Paris, donnait la parole tour à tour à chacun ; un secrétaire prenait note des discours ; enfin, après six jours de discussion, les huit articles furent approuvés (1).

Aussitôt présentés aux députations par Aleman, qui demandait qu'on se hâtât, ils y furent attaqués par les représentants des puissances, qui ne ménagèrent pas les menaces ; seule, la députation des Affaires mixtes ne retint que les trois premiers dogmes et rejeta le reste, où le Pape était personnellement visé ; dans le même bureau, l'archevêque de Lyon, en sa qualité d'ambassadeur de France, dut faire taire ses convictions personnelles et repousser les cinq derniers articles ; les trois autres députations adoptèrent l'ensemble, sur lequel restait à conclure, le 24, en assemblée générale. On s'y prépara comme à une grande journée ; les représentants d'Aragon et de Milan, chefs de l'opposition, comme de son côté le Cardinal, exhortèrent leurs partisans à la fermeté et rappelèrent des villes voisines les Pères que les débuts d'une épidémie avaient engagés à quitter Bâle ; Pontano, entre autres, qui se soignait à Baden, fut mandé par Tudeschi et revint avec beaucoup de leurs amis ; il arriva aussi de nouveaux prélats envoyés à la rescousse par le roi Alfonse. Tout le corps diplomatique s'était mis d'accord pour empêcher les articles de passer ; l'Europe entière se coalisait contre Aleman (2).

La séance du 24 avril s'ouvrit par un discours de l'évêque de Burgos, orateur de Castille ; au nom de son maître, du roi d'Aragon et du duc de Milan, il demanda le renvoi sous prétexte que, par égard pour ces princes comme pour le roi de France et le roi des Romains, il fallait attendre le retour de

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 30 ; Æneas, *Opera*, 4 et s. ; Huglin, au 17 avril 1439.

(2) Æneas, *Opera*, 23 ; Huglin, au 20 avril 1439.

leurs ambassadeurs près le Concile, retenus encore à Mayence; on ne pouvait, dit-il, prendre à leur insu si capitale détermination. L'archevêque de Palerme le soutint vivement, ajoutant que les prélats qui, seuls, en droit, constituaient l'assemblée, étaient en majorité opposés à la poursuite du procès; Pontano et tous les Aragonais et tous les Milanais parlèrent ensuite dans le même sens (1).

Aleman prit alors la parole et commença par l'éloge de ses adversaires, Castillans, Catalans et Lombards, exaltant leur zèle pour l'Eglise. Entrant ensuite en matière, il nia qu'on fût fondé à réclamer un délai pour plus ample informé: « la question n'est pas neuve, disait-il, elle n'est ni d'aujourd'hui, ni d'hier; voici cinq semaines que, adoptés par les théologiens, les articles ont été notifiés à Mayence et commentés de tous côtés; longuement discutés en commission, ils ont ensuite été votés après débat par les députations. C'est que la vérité ne recherche pas l'ombre et que tout s'est passé au grand jour; personne ne peut exciper d'ignorance, ni prélats, ni ambassadeurs; tous ont été avisés, priés d'opiner, écoutés. De quoi se plaignent les Castillans, alors que, dans ces discussions préliminaires, leur souverain était représenté par des hommes aussi instruits, aussi éloquents que les évêques de Burgos et d'Evora? Et vous aussi, archevêque de Palerme, n'avez-vous pas deux fois, devant la commission préparatoire, parlé avec l'habileté et la verve qui vous sont familières? Q'avez-vous à demander encore qu'on attende? Des sujets du duc Visconti, l'archevêque de Milan était présent et, s'il n'a pas, il est vrai, qualité d'ambassadeur, tout le monde connait assez sa réputation ».

A ces mots, qu'il prit mal, le prélat interpella brusquement Aleman: « Serais-je donc moins propre à faire un envoyé ducal, s'écria-t-il, que vous, un président? — A merveille, répartit sans s'émouvoir notre Cardinal; si l'archevêque est ambas-

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 31; Æneas, *Opera*, 23 et s.

sadeur, il ne reste à son maître aucun grief, ayant été représenté dans la délibération préalable.

« Quant aux autres princes, continua-t-il, je n'en parle pas, puisqu'il n'y a pas de plainte en leur nom. Pour le roi très-chrétien, que l'éminent archevêque de Lyon représentait à la commission, je ne vois aucune difficulté et, pour les autres, pourquoi devrions-nous attendre l'arrivée de leurs ambassadeurs ? Ils savent bien qu'un Concile a des questions de foi à décider et, s'ils y avaient tenu, déjà ils seraient venus. Du reste, l'archevêque de Palerme exagère, quand il dit que les princes doivent être admis aux discussions qui touchent à la Foi, s'il entend qu'ils y ont voix délibérative. De l'empereur Marcien, il a cité ces mots : *Nos autem ad fidem confirmandam volumus interesse Synodo* ; mais le sens de la phrase entière est tout autre ; l'Empereur disait : *nos ad fidem confirmandam, non ad potentiam exercendam, volumus Synodo interesse*, rassurant par là ceux à qui sa présence aurait paru dangereuse pour la liberté du Concile. Si nos princes contemporains agissaient de même, l'affaire qui nous retient serait finie depuis longtemps ; au contraire, quelques-uns cherchent à faire intimider les Pères, mais Dieu y pourvoira.

« Ces articles, d'ailleurs, qui nous sont présentés, ont-ils tellement besoin d'être encore discutés ? Ils ne contiennent rien de nouveau. Tudeschi le sait bien et Pontano aussi, qui souvent, ici même, en ont naguère affirmé la justesse. Qu'ils continuent leur opposition, et ils auront le sort de Didymus, le plus fécond écrivain du monde, au dire de Quintilien : comme il niait certain point d'histoire, on lui montra son propre ouvrage où il était conté ; ainsi ces deux personnages, pour instruits et subtils qu'ils soient, se verront réfutés par eux-mêmes. Ces mêmes propositions, du reste, ne les trouvons-nous pas à chaque ligne dans les actes du Concile ? Où donc est la difficulté ? Mettrons-nous en doute ce que nous avons si souvent déclaré, proclamé, décrété ?

« On dit aussi qu'il faut attendre les ambassadeurs des princes,

parce que certains sont évêques et que leur présence ajouterait à notre autorité. Mais des prélats absents, il ne s'en trouve pas qu'à Mayence, il y en a qui sont dispersés par le monde entier et, si l'on doit les attendre tous, jamais on ne fera rien. Tous ont été convoqués, tous ont pu venir, tous les pouvoirs appartiennent aux Pères qui sont présents. En faveur de ceux qui sont restés à la Diète, on objecte qu'ils ont agi dans l'intérêt commun ; mais ce n'est pas de nous qu'ils tiennent leur mission et ils ont fait le voyage malgré le Concile plutôt qu'à sa prière ; les eussions-nous d'ailleurs nous-mêmes délégués, nos mains ne seraient pas si liées que nous ne puissions sans eux travailler à réformer l'Eglise. Autrement, toute œuvre serait impossible, car nous avons toujours quelques légats par les chemins.

« Que les prélats et surtout les évêques, comme on l'a dit encore, soient traités sans égards, cela est parfaitement faux. Vous les voyez siéger à la place d'honneur et parler les premiers ; quand la vérité les inspire, ils peuvent ainsi entraîner aisément l'opinion de leurs inférieurs. Peut-être même a-t-on le droit d'affirmer que jamais Concile ne fit autant que celui-ci pour la dignité épiscopale. Qu'étaient-ils hier, en effet, que des fantômes ? Que leur restait-il, outre la crosse et la mitre ? Ne pouvait-on pas les appeler des pasteurs sans brebis, impuissants qu'ils étaient à rien décider chez eux ? Leur autorité, souveraine dans la primitive Eglise, était si déchue, que le vêtement seul et leurs revenus les distinguaient des prêtres. Et nous, nous leur avons rendu leur antique pouvoir, la collation des bénéfices, la confirmation des élections, la connaissance des causes de leurs subordonnés ; évêques, ils ne l'étaient plus et c'est à nous qu'ils doivent de l'être de nouveau. Quel grief ont-ils donc contre le Concile ? A en croire l'archevêque de Palerme, il aurait avec lui la majorité des prélats et en conséquence il voudrait que le droit de vote leur fût réservé ; qu'il se le rappelle, cependant, le système actuel n'est pas neuf, il a été établi dès les premiers temps de l'assemblée et il n'y a jamais

été touché depuis. A vous aussi, Tudeschi, cette règle plaisait quand la foule des clercs inférieurs était avec vous ; maintenant qu'elle vous abandonne, vous voudriez changer notre organisation, mais le Concile ne prend pas des décrets pour les modifier selon vos fantaisies. Vous savez bien d'ailleurs que ces évêques même,qui votent avec vous, pensent différemment et parlent en tête à tête autrement qu'en public ; ils ont peur, comme vous êtes allé chez eux pour les en menacer, de déplaire à leurs maîtres s'ils ne marchent avec vous et leur voix n'est pas libre ainsi qu'elle devrait l'être en un concile. Assurément, s'ils étaient de vrais évêques, de vrais pasteurs d'âmes, ils n'hésiteraient pas à risquer leur vie pour leurs brebis et l'Eglise, leur mère, mais hélas! qu'ils sont rares aujourd'hui les prélats qui ne préfèrent pas les biens de la terre à tous les avantages spirituels ; la plupart aiment mieux obéir aux hommes qu'à Dieu ; ils confessent le Christ en secret et leurs maîtres en public, oublieux des paroles du Seigneur.

« Et cela même encore est faux, que Tudeschi, comme il dit, ait avec lui la majorité des évêques ; beaucoup de prélats sont représentés ici qu'il ne compte pas, parce qu'ils sont contre lui. Du reste, lui-même l'a reconnu jadis, ce n'est pas, dans un concile, à la dignité qu'il faut regarder, mais seulement au mérite ; moi non plus, je ne mettrai pas un évêque, s'il tombe dans l'erreur et quelque riche qu'il soit, au-dessus d'un pauvre prêtre qui ne connaît que la vérité, et qu'un prélat ne s'indigne pas, s'il en est d'ignorant et de grossier, de voir la foule des Pères suivre plutôt que lui la voix d'un clerc moins pourvu d'or que de science et d'esprit. La sagesse, de fait, habite plus souvent sous une misérable robe que sous l'orfroi des chapes. A votre tour, évêques, je vous en prie, ne méprisez pas si fort vos inférieurs : le premier qui mourut pour le Christ et montra la route à tous les martyrs, était-ce un évêque ou un simple lévite ?

« Pour le droit de vote réservé aux prélats, je ne sais où

Tudeschi et Pontano ont pris ce qu'ils en disent et leur serais reconnaissant de me l'indiquer ; l'histoire des anciens conciles nous montre toujours les prêtres mêlés aux évêques. Pontano nous a cité l'exemple des Apôtres, et je l'approuve absolument : quoi, en effet, de plus respectable que la doctrine et les traditions de la primitive Eglise ? On voit donc, au chapitre XV des Actes des Apôtres, que des anciens étaient avec eux quand ils parlaient au nom de l'Esprit-Saint. Au même livre, on trouve que, avant de prendre une grave décision, ils invitèrent quelques-uns de leurs inférieurs à délibérer avec eux ; Pontano connaît ce texte ; il dit que rien n'obligeait les Apôtres à faire ainsi. Et vraiment, Pontano, qu'en savez-vous donc ? Dans le doute, rien ne s'oppose à ce que nous agissions de même, car les Apôtres ont voulu nous laisser un exemple qu'il est plus sûr de suivre et qu'on imita depuis dans les conciles où nous voyons délibérer des prêtres, à Nicée, au concile de Chalcédoine et au cinquième concile de Tolède, pour ne citer que les plus fameux, tradition qui s'appuie encore sur les paroles de saint Paul, de saint Jérôme et de saint Augustin. A Constance, beaucoup d'entre nous prirent part au Concile et moi, par exemple, qui n'étais alors cardinal ni archevêque, mais simple docteur, et j'y vis des membres du bas clergé admis sans difficulté aux plus graves délibérations. Rougirons-nous de recueillir, de cette illustre et sainte assemblée, une tradition qu'elle-même avait reçue des conciles de Pise et de Latran ? Du reste, si les abbés ont le droit de voter, ce que nul ne conteste, bien qu'ils ne soient pas institués du Christ, pourquoi le refuser aux prêtres dont l'ordre est celui des disciples du Seigneur ? Notez encore ceci, que reconnaître voix délibérative aux seuls évêques, ce serait abandonner la toute puissance à la nation italienne qui en compte, à elle seule, autant ou davantage que le reste du monde.

« Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, et serions-nous les premiers à laisser voter les inférieurs, ce serait, je l'estime, Dieu qui l'aurait voulu ; aux petits, en effet, n'a-t-il pas révélé ce qu'il

cache aux plus grands ? Des inférieurs, dites-vous ? Eh quoi! ne voyez-vous pas leur zèle, leur constance, leur droiture, leur magnanimité ? Où serait aujourd'hui le Concile, si les évêques seuls et les cardinaux devaient le composer? Que seraient devenus la foi catholique, nos décrets, la réforme ? Depuis longtemps le caprice d'Eugène et son impudence en auraient fait litière et il aurait consommé son détestable triomphe, sans la résistance de ces clercs que maintenant vous dédaignez; ce sont eux qui ont méprisé les privations de bénéfices prononcées par le Pape; eux, qui n'ont cédé ni aux menaces, ni aux spoliations, ni aux persécutions; eux, qui ont confessé le droit du Concile dans les cachots et sous les verges; eux que n'ont dispersés ni la faim, ni la guerre, ni la peste. Qu'y a-t-il, enfin, qu'ils n'aient pas intrépidement supporté pour notre sainte cause? Des cardinaux, au contraire, si je puis parler de mes collègues, vous voyez la conduite. Des évêques, à qui Tudeschi voudrait réserver le droit de vote, vous voyez combien peu sont avec nous et ceux-mêmes qui sont présents, loin d'oser lutter contre l'iniquité, lâchent pied à la vue des puissants de la terre et donnent le scandale de leur agilité; vous les avez entendu opiner, chacun pour son maître et personne selon le Seigneur. Mais le bas-clergé est là, qui n'a pas d'autre amour que la justice, la vérité et Dieu lui-même.

« Et pourquoi, au fait, vais-je plaidant sa cause? Des évêques aussi, il en est qu'on veut exclure de notre sein, ceux qui n'ont pas d'église et qu'on appelle titulaires; certains les rejettent, oubliant, les malheureux, qu'ils condamnent ainsi Pierre et les Apôtres dont les ouailles, on le sait, furent longtemps peu nombreuses, alors que, à Rome, à Antioche, ils n'avaient de disciples que dans la populace. Par Dieu immortel, que reprocherions-nous à ces évêques? Ils n'ont pas de diocèse, est-ce leur faute? Ils n'ont pas de revenus, est-ce l'argent qui fait l'évêque? Mais bienheureux plutôt les pauvres d'esprit, selon la parole du Christ; la primitive Eglise ne compta pas de riches évêques, et voyons-nous que les anciens

conciles aient rejeté Denis de Milan, Eusèbe de Verceil, Hilaire de Poitiers, parce que, expulsés de leurs diocèses, ils vivaient dans l'exil et le dénûment ? A vrai dire, au contraire, le pauvre juge avec indépendance et c'est l'or qui fait les lâches. Aux yeux des prélats bien rentés, rien ne compte que la fortune, et ils méprisent quiconque en est privé. Cicéron l'a dit, pourtant, et l'Evangile aussi, la richesse est pour le sage une malédiction.

« Si je reviens à la question, j'aurais encore à chercher quels sont ceux qui demandent l'ajournement et pourquoi ; je n'en ferai rien, reconnaissant qu'ils sont de hauts et puissants personnages ; admettons, Tudeschi l'a dit, qu'ils ont bien mérité de l'Eglise et que leur requête actuelle est inspirée des meilleurs sentiments. Si ce qu'on demande est si peu de chose et si les conséquences en seraient celles qu'on nous a dites, voilà ce que je voudrais voir. Un ajournement de quelques jours, affirme l'archevêque de Palerme, voilà tout ce qu'on souhaite, une chose insignifiante, un rien. Que, pourtant, il y fasse attention, c'est en matière de foi qu'il réclame un délai, et quel délai ? Si nous l'accordons petit, prenez garde qu'il grandisse ; on parle d'un moment, souvent c'est une année ; les exemples en sont nombreux : Annibal prenait Rome s'il avait marché sur elle en quittant Cannes. Mais à quoi bon citer l'histoire ancienne ? La nôtre nous suffit ; vous le savez assez, combien de fois ces délais vous ont nui, combien de fois une attente de quelques jours s'est indéfiniment prolongée, vous qui, après huit ans passés en ajournements, avez vu toujours un délai sortir de l'autre. Tudeschi devrait songer que, la délibération remise aujourd'hui, il est possible que jamais elle ne soit reprise, tant d'obstacles peuvent naître qui s'y opposeraient. Il ne dit pas, d'ailleurs, que, s'il obtient le renvoi, il consentira plus tard à l'adoption du projet ; au contraire, il soutient que les ambassadeurs revenus de Mayence pourraient apporter des arguments décisifs contre notre motion, comme si quelque chose pouvait prévaloir contre la vérité et nous en détourner.

De son aveu, donc, il ne demande pas un délai pour plus mûr examen, mais afin d'arriver au rejet définitif des articles.

« D'ailleurs, qu'il ne pense pas que, même sur les conséquences de l'ajournement, je m'accorde avec lui ; je ne vois pas en effet pourquoi les princes tiendraient tant à retarder ce vote ; aucun n'a écrit à ce propos, aucun n'a envoyé de récente ambassade,et leur intérêt n'est-il pas seulement que l'affaire se termine ? En finirons-nous, cependant, comme Tudeschi l'a proposé en un langage indigne de cet homme éminent et des princes chrétiens qu'il prétend représenter ? Ménageons-les, a-t-il dit, ils seront avec nous ; autrement, ils passeront à Eugène. Merveilleuse dialectique, en vérité! Les décrets de Constance sont là, qui soumettent à l'autorité des Conciles généraux tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils soient. Et voici Tudeschi qui veut que le Concile obéisse aux princes. *Heu tempora ! Heu mores !* ô mes révérends Pères, où en sommes-nous réduits ? Comment obtiendrons-nous jamais que le Pape, le vicaire du Christ, se soumette au Concile, si le Concile lui-même s'assujettit aux princes ? Mais n'espérez pas tant de vos maîtres, Tudeschi, et ne pensez pas qu'ils outragent à l'Eglise, leur mère ; ils ne sont pas si hostiles à la vérité, qu'ils veuillent abolir la justice. Les articles dont il s'agit sont très vrais, très prouvés, très saints ; si les princes les rejettent, ce n'est pas à nous qu'ils s'opposeront, c'est à la Sainte-Ecriture et au Christ lui-même ; nul n'a le droit de leur prêter de telles dispositions et l'archevêque de Palerme l'a fait imprudemment. Vous leur avez en effet, Tudeschi, attribué de bien effrayantes intentions et nous avez menacés, si nous désobéissons, de bien grands dangers. Mais vous, mes Pères, les craindrez-vous, ceux qui ne peuvent tuer que le corps, et abandonnerez-vous la vérité, quand il faudrait verser votre sang pour l'Eglise ? Vous imiterez le courage des martyrs, vous mourrez joyeusement pour le Christ qui mourut pour notre salut ; vous braverez tout pour lui, comme les Apôtres, et vous n'aurez pas moins de courage que les païens, Curtius à Rome,

Menœtheus à Thèbes, Codrus à Athènes, Théramène ou Socrate, le plus saint des philosophes, et que les Spartiates aux Thermopyles; intrépides comme eux et pour le Christ, nous répondrons à Tudeschi ce que les Lacédémoniens répliquèrent à Philippe, qui les menaçait de briser toutes leurs entreprises : Nous empêcherez-vous aussi de mourir? Confiance donc et n'hésitez pas ; vous savez quelle puissance vous tenez du Seigneur, qui pèsera vos œuvres et vos pensées; afin de lui en rendre bon compte, veillez à juger droitement, selon Dieu et non selon les hommes. Aux émissaires d'Eugène, qui vont prêchant partout qu'il est supérieur à l'Eglise universelle, répondez, pour l'instruction des âmes, par l'adoption des trois premiers articles. Quant aux cinq autres, qui touchent personnellement le Pape, afin de ne laisser à Tudeschi ou à ses compagnons aucun sujet de plainte, ajournons-les pour le moment » (1).

Aleman avait fini, que tous les Pères, les yeux fixés sur lui, se taisaient encore, saisis d'admiration; puis ce fut un concert d'applaudissements, et ses amis, une fois de plus, convinrent qu'il présidait à merveille, aussi insensible aux injures qu'habile à réfuter les objections. Il ordonnait, cependant, qu'on lût les articles sur lesquels il avait à conclure, mais les Aragonais, ressaisis, firent tant de bruit et de cris qu'on entendit à peine. Le désordre s'empara de l'assemblée entière; Tudeschi, Pontano, chacun essayait à son tour de prendre la parole. Entre évêques, entre prêtres, on se prenait violemment à partie et de gros mots se distinguaient au milieu du fracas. Le patriarche d'Aquilée interpellait les opposants : « Ne pensez pas, disait-il, vous en tirer comme cela, vous ne connaissez pas les Allemands; puisque vous le prenez ainsi, vous n'emporterez pas de ce pays vos crânes tout entiers ». Aussitôt, les archevêques de Palerme et de Milan, avec le Protonotaire, de bondir en criant qu'on attente à leur liberté, que le patriarche

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 31; Æneas, *Opera*, 26-32.

menace de leur casser la tête, et ils requièrent le comte de Tierstein, lieutenant du protecteur, de garantir leur sécurité ; après un moment d'émotion bien naturelle, le comte répond par interprète que personne ne s'inquiète, que le sauf-conduit impérial sera scrupuleusement observé, que le patriarche sans doute va retirer ses paroles, et en effet le vieux prélat les fit expliquer. Cet incident vidé, Aleman tente de nouveau de faire lire le texte des articles : le fracas redouble et couvre la voix du lecteur. Un troisième essai a le même sort et, comme les promoteurs somment le Cardinal de conclure enfin, le tumulte l'en empêche encore. Tudeschi saisit l'occasion et, debout avec les siens, il crie assez haut pour se faire entendre : « Vous méprisez nos prières, vous méprisez les rois et les princes, vous méprisez les prélats, prenez garde d'essuyer quelque jour leur ressentiment ; si votre conclusion est prise, sachez que nous soulèverons un scandale qui sera la ruine du Concile ; et ce n'est pas à vous à conclure, mais à nous, qui représentons la majorité des évêques et constituons l'assemblée, et moi, au nom des prélats, je conclus qu'il faut surseoir. »

A ce coup d'audace, la majorité éclate en violentes protestations ; au milieu de l'émotion générale, des évêques quittent leur place et vont tenir conseil, qui vers Aleman et qui vers l'archevêque de Palerme ; à celui-ci, certains de ses amis veulent faire retirer sa prétendue conclusion, mais il s'obstine à refuser. L'archevêque de Lyon déclare alors que, tout en opinant comme Tudeschi pour un ajournement, en sa qualité d'ambassadeur de France, il tient cependant sa tentative pour nulle absolument. Le Palermitain aussitôt de protester et ses partisans de faire rage, tellement qu'ils semblent devoir l'emporter sur la majorité. Beaucoup d'entre les Pères, émus de ce péril, assiègent le Cardinal, le conjurant de sauver le Concile ; l'évêque de Lausanne, les frères Mineurs de sa maison, tous parlent ensemble autour de son fauteuil, et un autre lui crie de loin : « Dormez-vous, président, que craignez-vous ? qu'attendez-vous ? ».

Ce qu'il attend, c'est un moment de calme ; chaque fois qu'il a pris la parole pour prononcer la phrase règlementaire qui doit, des articles présentés, faire une décision conciliaire, les hurlements l'ont forcé à se rasseoir. Le soir cependant est venu; le tumulte baisse ; aussitôt Aleman se lève et annonce rapidement qu'il vient de recevoir des lettres de France, qu'elles contiennent des choses stupéfiantes, incroyables et que, si on veut l'écouter, il en fera part à l'assemblée. Le silence se rétablit soudain, et le Cardinal alors de conter qu'en vérité le Pape ne recule devant aucune audace ; que, jusque dans une salle du conseil à la cour du roi Charles et jusque dans sa chambre, des livres ont été introduits, fort élégants, écrits en français et contenant la réfutation, en faveur du Saint-Siège, de la doctrine de Constance. « Le Roi, ajouta-t-il, n'en a point tenu compte, mais vous sentez bien le danger de ces manœuvres tentées partout en France par les nonces d'Eugène ; le peuple y sera trompé si nous n'y prenons garde en publiant la vérité par les trois premiers de ces articles, sur lesquels je conclus donc au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ».

Le tour était joué ; Aleman s'en fut lestement, suivi de ses partisans qui exultaient et l'auraient voulu porter en triomphe ; les uns l'embrassaient, les autres baisaient le bord de sa robe ; on louait son habileté : « ce Français, disait-on, en a remontré en ruse aux Italiens » ; l'opinion générale était cependant qu'il n'avait été que l'instrument de l'Esprit-Saint. Quant aux vaincus, chacun rentra chez soi la tête basse ; Tudeschi s'enferma ; il pleurait en accusant son roi qui le forçait, disait-il, à combattre contre la vérité (1).

Cette séance caractérise bien les délibérations du Concile, le rôle et la place qu'y tenait le Cardinal. Dans sa longue harangue, dont nous n'avons donné que la substance et qui dut très longtemps tenir tous les Pères suspendus à ses lèvres, nous retrouvons son esprit, tout pratique et tout diplomatique ;

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, 31-32 ; Æneas, *Opera*, 33-37.

peu de ces considérations scolastiques, dont ses adversaires étaient si abondamment prodigues ; le cas, d'ailleurs, justifiait cette attitude, car, devant l'opposition de Tudeschi, la discussion était devenue purement politique et convenait mieux ainsi au génie d'Aleman, qui ne paraît pas avoir été grand clerc en théologie, et que ses études de droit, comme son expérience acquise dans l'administration pontificale, avaient préparé à merveille aux discours d'affaires. Avocat bien plutôt que docteur, il savait plaider une cause et surtout le don lui appartenait de manier la foule; d'exalter le bas clergé de sa propre grandeur pour le lancer contre l'ennemi; de changer spécieusement le sujet de la dispute lorsqu'un meilleur argument lui manquait ; d'allier le surnaturel à la connaissance des passions et des vanités humaines, et de noyer dans l'enthousiasme les doutes et les hésitations que ses adversaires pouvaient inspirer aux Pères. Enfin, pour faire entendre ce qu'il croyait la voix du Saint-Esprit, il n'avait pas reculé devant la ruse et, vraiment, en cette séance, il s'était manifesté pour la première fois, ce qu'il était depuis longtemps, l'âme du Concile, l'instigateur et l'exécuteur des décisions qu'il faisait acclamer.

Pour se conserver, bien plutôt que les sympathies de l'inconstant Tudeschi, celles de la députation des Affaires mixtes et de l'archevêque de Lyon, il avait renoncé en séance aux cinq derniers articles ; mais, de fait, il avait décidé en principe la déposition d'Eugène en concluant sur les trois premiers dogmes; si le Souverain Pontife, en effet, n'y était pas nommé, on y taxait d'hérésie certaines doctrines et certains actes ; que le Pape en fût coupable, ce n'était plus qu'une question de fait, facile à établir ; il serait alors, de plein droit, réputé hérétique. Restait, pour consacrer la victoire, à publier par décret, en session solennelle, les trois articles adoptés ; le texte à promulguer devait être, selon le règlement, élaboré par les députations et ratifié dans une nouvelle assemblée générale. L'espérance revint alors à l'opposition formée par ces prélats-

ambassadeurs que leurs maîtres obligeaient à combattre Aleman, dont la plupart, en conscience, partageaient l'opinion; ils furent à ce moment fortifiés par le retour de leurs collègues, jusque là retenus à Mayence, qui rentrèrent à Bâle le 5 mai. La veille, le Cardinal avait soumis aux députations le texte du futur décret et, pour déjouer les manœuvres de la minorité, demandé le pouvoir extraordinaire de fixer la session au jour qu'il lui plairait (1).

En ce sens, une motion fut adoptée sur laquelle, au début de l'assemblée générale du 9 mai, Aleman conclut paisiblement et, heureux de s'en tirer si aisément, contre toute espérance, il allait en faire autant pour le texte définitif des trois dogmes, lorsqu'accoururent tous les ambassadeurs ; si le calme avait régné jusque-là, c'est qu'ils étaient ensemble au fond du chœur pour arrêter leur ligne de conduite. Très émus, au point qu'ils s'accusaient réciproquement de complicité avec le Cardinal, ils se précipitèrent à leurs sièges et remplirent la cathédrale de leurs protestations. L'évêque de Lubeck, au nom de l'Empire, l'archevêque de Tours, au nom de la France, l'évêque de Cuença, au nom de la Castille, demandèrent qu'on ne donnât pas suite à la conclusion prise le 24 avril, ce qui, disaient-ils, était d'autant plus aisé qu'elle n'avait pas été confirmée en session. L'archevêque de Milan parla dans le même sens et se répandit en attaques personnelles contre Aleman : « il entretient, affirmait-il, un troupeau de copistes et de maîtres d'école pour définir la Foi avec eux ; c'est un nouveau Catilina, tous les hommes perdus s'assemblent autour de lui ; il les mène absolument et veut régir l'Eglise en leur compagnie, sans entendre prélats ni princes en si grave matière ». Tudeschi et Pontano apportèrent aussi leurs arguments. A ces représentants de l'Europe entière, le Cardinal répondit par un grand discours où, après le plus

(1) Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 32-34 ; Huglin, au 4 mai 1439; Æneas, *Opera*, 37.

insinuant exorde, il eut soin de s'adresser à chacun en particulier, afin de ne pas souligner leur entente : à ceux-ci il rappela leurs propres déclarations antérieures ; à ceux-là il représenta qu'ils n'avaient pas assisté à la délibération incriminée et qu'il verrait à les faire exactement informer ; contre d'autres, il défendit l'organisation conciliaire et le règlement ; à l'archevêque de Milan, qu'il voyait trop excité, il ne répondit rien.

Comme on l'interrompait encore, en l'accusant toujours d'agir avec trois ou quatre évêques seulement titulaires, il reprit qu'il importait d'en finir et ordonna qu'on lût le texte du décret à publier. Par leurs cris, les Aragonais empêchèrent cette lecture et Tudeschi disait qu'il ne la souffrirait pas, qu'elle était contraire à ses instructions. Sur son ordre, l'évêque d'Albenga voulut alors présenter la protestation rédigée contre les trois dogmes du 24 avril ; mais, à leur tour, les amis d'Aleman lui coupèrent la parole, sans pouvoir davantage faire lire leur propre texte que hâchaient les vociférations de la minorité. Comme cette scène se prolongeait, le Cardinal, sur le conseil du patriarche d'Aquilée, se leva et quitta l'église avec ses partisans. Triomphant, Tudeschi retint les siens, dans l'espoir qu'il pourrait, en l'absence de la majorité, faire prendre au nom du Concile toutes les décisions qu'il voudrait. Mais déjà, sentant le danger, Aleman était rentré et les Pères étouffèrent de leurs cris la protestation dont l'évêque d'Albenga avait recommencé la lecture. Satisfaits, cependant, de ce demi-succès et croyant que la séance était levée, Catalans, Lombards et Castillans sortirent de la cathédrale. Aussitôt, le Cardinal fit lire le texte du décret à publier et il s'empressa de conclure (1).

« Et de deux », s'écria l'archevêque de Palerme en apprenant la chose : pour la forme, en effet, du décret, comme il avait fait précédemment pour le fond, Alema[illegible]it gagn[illegible]aille. L'une et l'autre conclusion étaient [illegible] Bâle, [illegible]cu-

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 34-[illegible] *Oper*[illegible]

leuses : on les attribuait à l'habileté du président et à l'opération du Saint-Esprit. Quoi qu'il en fût, on ne saurait reprocher au Cardinal ses procédés, pour déplacés qu'ils eussent été contre une opposition respectable; tout était de bonne guerre contre cette minorité, dont les orateurs manquaient de conviction; ils avaient parlé selon leurs instructions, mais ils pensaient comme Aleman. Deux d'entre eux, l'archevêque de Tours et l'évêque de Lubeck, étaient demeurés, le 9 mai, à la cathédrale et causaient sans prendre garde qu'on allait conclure sur le texte qu'ils avaient combattu : « Retirons-nous, dit soudain l'archevêque en s'en apercevant. — Restons, lui répartit l'évêque; ces dogmes qu'on établit ne sont-ils pas certains » ? (1)

Contre ces prélats-ambassadeurs et de leur politique attitude, le Cardinal s'indignait quelquefois : « pour moi, disait-il, je suis prêt à tout perdre, à mourir pour la Foi, et les six chapeaux rouges que j'ai chez moi, je les céderais volontiers à ceux qui les désirent si fort ». C'est le 15 mai qu'il parlait ainsi contre l'infatigable Tudeschi, lequel prétendait ajourner la session où le décret devait être publié; mais, usant de son pouvoir extraordinaire, Aleman s'empressa d'en fixer la date au lendemain (2).

Le 16 donc, au commencement de la cérémonie, les représentants des princes le firent aviser que, si la déposition du Pape était différée quatre mois encore, ils assisteraient à la session; le Cardinal en prit aussitôt l'engagement, content de voir consacrer par leur présence la publication d'un décret qui convainquait Eugène d'hérésie; il savait bien qu'en temps voulu il en tirerait les conséquences inévitables. Quand l'intermédiaire porta sa réponse aux ambassadeurs, ils avaient fait les mêmes réflexions et ils le renvoyèrent au président, demandant, cette fois, qu'on s'en tînt à la promulgation du premier dogme, le plus g[illegible], et dont ils pourraient prétendre ensuite

Aeneas, *ibid.*
[illegible] de Ségu[illegible] ch. 36; Aeneas, [illegible], 41-43.

qu'il n'atteignait pas le Souverain Pontife; Aleman répliqua que c'était impossible et que les deux autres propositions étaient les plus essentielles. Le corps diplomatique se retira donc et la session continua sans un seul prélat d'Espagne et sans autres représentants du haut clergé italien qu'un évêque et un abbé; de France et d'Allemagne, vingt mitres seulement étaient présentes; les autres se cachaient, disait-on, par prudence. Le Cardinal l'avait prévu et, pour compenser ces abstentions des vivants par l'adhésion des morts, il avait fait recueillir une quantité de reliques par toute la ville; les prêtres les ténaient à la main, spectacle si touchant, paraît-il, que, pendant le chant du *Veni Creator*, personne ne contint ses larmes. L'assemblée, du reste, était nombreuse : procureurs d'évêques, archidiacres, prévôts, prieurs, prêtres et docteurs se pressaient sur les bancs au nombre de plus de quatre cents; leur entente était unanime et, au milieu de leur enthousiasme, l'évêque de Marseille, un des clients d'Aleman, donna solennelle lecture des trois dogmes nouveaux (1).

Cette victoire fut confirmée, quelques jours plus tard, par une adhésion étrangement significative: le 22 mai, en assemblée générale, l'évêque de Lubeck, pour l'Empire, et l'archevêque de Tours, pour la France, déclarèrent qu'ils n'avaient pu assister à la cérémonie comme représentants de leurs maîtres qui, par là, se seraient rendus odieux au Pape et incapables d'intervenir; mais que, personnellement, eux et leurs collègues reconnaissaient pleinement les vérités qu'on avait promulguées. Aleman répondit en rendant grâces et dans son discours, plein d'effusion, il dit que la dernière session avait été superbe: « J'en ai vu bien d'autres à Pise, à Constance et à Bâle, mais jamais tant de calme et de piété; on a pleuré de joie et de dévotion; avec les vivants, les morts y ont paru et cette manifestation de l'Eglise présente et passée a été nécessaire pour empêcher son asservissement à la fantaisie d'un homme dont la

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 37; Aeneas, *Opera*, 43-44.

mobilité est assez marquée par ses hésitations entre Florence, Bologne, Ferrare et de nouveau Florence où il veut tenir son conciliabule; je connais ses manœuvres et les Pères bientôt seront instruits de ses hostiles machinations » (1).

Si Aleman soulignait ainsi cette translation du synode gréco-italien que le Pape, de fait, avait décidée de sa propre autorité, c'était qu'il y voyait un argument nouveau dans la discussion qu'il pressentait et qu'effectivement les ambassadeurs ouvrirent dès le surlendemain. A la diète de Mayence, le 16 avril, les représentants de l'Empire, de la France, de la Castille, du Portugal et du duc de Milan avaient souscrit un acte portant que le Concile serait, une fois encore, invité à se transférer à Strasbourg, Ratisbonne ou Mayence ; que le Souverain Pontife en serait également requis et que les deux partis, avec les Grecs, se rencontreraient ainsi dans une même et nouvelle assemblée ; par clause secrète, les Allemands et les Français avaient stipulé que la tiare serait garantie à Eugène, s'il adhérait à cet arrangement (2), ce qu'ils n'obtinrent point.

Pourquoi le Cardinal ne pouvait pas non plus y consentir, nous l'avons montré plus haut ; déjà, six mois auparavant, il avait en effet repoussé de semblables propositions que l'acte de Mayence reproduisait en y restreignant même la part d'initiative laissée aux Pères. A son tour, dans les délibérations qui commencèrent le 24 mai sur les offres nouvelles des ambassadeurs, il réitéra les mêmes arguments, invoquant l'indépendance du pouvoir spirituel contre l'intervention des princes et repoussant, au nom de l'intégrité de la Foi, toute idée de compromis avec un pape rebelle aux dogmes de Constance renouvelés à Bâle ; il encourageait la majorité en en célébrant à tout propos l'héroïque fermeté et il déconcertait les représentants de la Diète en démontrant, trop aisément, les côtés faibles de leur combinaison, comme aussi en leur

(1) Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 38; Aeneas, *Opera*, 44-45.
(2) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 5-7.

objectant qu'ils n'avaient pas un mandat suffisant de leurs maîtres, dont ils ne pouvaient engager la parole sur les garanties proposées au Concile. Par cette subtilité, digne d'un docteur ès-lois, il embarrassa si bien ses adversaires qu'il semble leur avoir persuadé à eux-mêmes qu'ils s'étaient embarqués à l'étourdie dans cette affaire. Il représentait aussi que Ratisbonne était trop loin, Mayence infectée de troubles civils et Strasbourg dévastée par une épidémie. Bref, à son instigation, le 13 juin, réponse fut donnée par les Pères qui rejetaient les offres de l'Empire (1).

Si le Cardinal avait mené si énergiquement cette discussion, c'est qu'il avait renoncé aux atermoiements par lesquels, dix-huit mois, il avait essayé de ménager l'Europe. Autre était devenue sa politique et maintenant il voulait, par un coup d'audace, brusquer l'assentiment des peuples et des rois; plus de demi-mesures, plus de complaisances, mais qu'une détermination hardie marquât nettement, en face des hésitations où Eugène avait passé huit ans, la différence de la vérité et de l'erreur, qu'elle éclairât enfin la Chrétienté et assurât une victoire, plus sûre à la fois et plus digne à ce prix qu'à l'acheter par des concessions successives, dont la foi d'Aleman s'indignait à la longue. De ces dispositions, il avait donné la preuve en faisant préparer, pendant la diète de Mayence, les trois dogmes dont il venait d'obtenir la consécration, afin de mettre un fait accompli entre lui et les médiateurs. De même, il avait rompu promptement les nouvelles négociations et, comme à peine on venait d'en finir, le 15 juin au soir, il fit reprendre la procédure contre Eugène. S'il se hâtait autant, c'est aussi que, depuis plus d'un mois, une dangereuse épidémie sévissait à Bâle, dont les progrès pouvaient contraindre l'assemblée à se disperser; il importait qu'auparavant une mesure irréparable eût consacré le triomphe de l'idée conciliaire et associé les Pères dans un acte assez

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 4, 9-12.

compromettant pour les obliger à se réunir de nouveau après la peste passée. Il ne fallait plus songer à observer les formes canoniques, à suivre les lenteurs d'un procès régulier; de notre révolutionnaire Cardinal les procédés étaient plus expéditifs : pour obtenir une condamnation immédiate, sans appareil judiciaire et sans audition de témoins, il suffisait de déclarer le Pape hérétique en reprenant ces cinq articles que, le 24 avril, Aleman avait disjoints par politique, après toutefois qu'on aurait entendu le rapport de la commission constituée naguère pour examiner l'acte d'accusation dressé primitivement contre le Souverain Pontife; négliger cette formalité, en effet, c'eût été contrevenir à une décision prise antérieurement par le Concile et, quelle que fût la hâte de notre Cardinal, il ne pouvait se le permettre. Or, des membres de cette commission, trois avaient quitté Bâle à cette époque : l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Ermeland et l'abbé de Vézelay; de deux autres, Tudeschi et Pontano, nous connaissons la nouvelle attitude; restaient l'Ecossais Thomas, abbé de Dundrennan, et Guillaume Hugues, archidiacre de Metz, l'un et l'autre suspects de quelque modérantisme. N'allaient-ils pas opposer leur force d'inertie aux calculs d'Aleman ? Il le craignit et, pour briser cette résistance, il fit adopter par les députations, le 15 juin, certaines mesures de salut public : on lui conférait le droit extraordinaire de convoquer à son gré les Pères en assemblée générale toutes les fois qu'il voudrait parler sur l'affaire en suspens, comme aussi de punir, par des censures ecclésiastiques ou autrement, les commissaires du Concile délégués au procès, s'ils paraissaient chercher des prétextes à retarder. Afin d'annihiler plus sûrement leur opposition sourde, il leur fit, en même temps, adjoindre huit collègues nouveaux, choisis parmi les membres les plus zélés de la majorité et chargés de prendre, avec les premiers, toutes les dispositions nécessaires à la préparation, à la publication et à l'exécution de la sentence à porter. Quant au rapport à présenter, à moins de perdre du temps

encore, c'était toujours aux membres de l'ancienne commission qu'il convenait de le demander. A l'abbé d'Ecosse, donc, et à Guillaume Hugues, le Cardinal envoya, le 16 au soir, sommation d'avoir à déposer leurs conclusions le surlendemain, à 8 heures du matin, à la cathédrale; il avait convoqué les Pères de son autorité, en vertu de ses récents pouvoirs et, de même, il requérait les commissaires en son nom propre et les déclarait, en cas de résistance, excommuniés *ipso facto*. A son messager, l'abbé répondit qu'il obéirait et l'archidiacre en fit autant, protestant, toutefois, qu'il n'agissait pas librement et qu'il aurait bien voulu s'en aller pour fuir cette corvée (1).

Le 18, à l'assemblée générale, Aleman les invita l'un et l'autre à venir prendre place à ses côtés et à faire leur devoir, pour l'honneur de l'Eglise et du concile de Bâle. Peu désireux d'aller figurer ainsi sur le banc du Cardinal et de partager sa responsabilité, l'abbé insista pour demeurer à son rang et l'archidiacre suppliait qu'on le déchargeât de cette redoutable besogne. Sommés impérieusement par l'énergique président, les commissaires finirent cependant par obéir et Guillaume Hugues présenta leur rapport, dont la lecture prit quatre heures: après un exposé de la procédure, les motifs de la poursuite y étaient énumérés, sous la forme d'un simple résumé historique et sans conclusion (2).

Il n'en fallait pas davantage et cette ombre de formalité suffisait aux amis d'Aleman; cinq jours plus tard, le 23, il concluait, en assemblée générale, sur les cinq articles complémentaires qui convainquaient le Pape d'hérésie. Requis le même jour, par les promoteurs, de convoquer une session pour l'achèvement du procès, il eut, si près de la victoire, une minute d'attendrissement: il parla de la mansuétude des Pères, du

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 13; Huglin, au 15 juin 1439; Bibl. de Genève, ms. lat. 27, pièce n° 61.

(2) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 13; Huglin, au 18 juin 1439.

désir qu'il aurait eu de voir Eugène gouverner si bien l'Eglise qu'il n'y eût pas eu lieu de sévir ; il ajouta que la nécessité était devenue pressante ; qu'il n'était plus possible d'attendre ; que pour lui, lié par l'obéissance qu'il devait au Concile, il était prêt à accomplir son devoir de président, persuadé qu'il contribuerait ainsi à rendre, avec l'aide de Dieu, la paix à la Chrétienté. Il fixa la cérémonie au surlendemain ; le Pape fut encore cité pour ce jour-là, et le 24, pendant la messe, une affiche fut posée aux portes de la cathédrale, qui l'invitait à comparoir (1).

Et, le 25 juin 1439, à l'ouverture de la trente-quatrième session, le procureur de la Foi et les promoteurs demandèrent quo n prononçât la sentence définitive ; l'évêque de Tortose, qui avait célébré, répondit en ordonnant à ses collègues de Marseille et d'Ardzis en Roumanie d'appeler Eugène des degrés de l'autel et ensuite sur le seuil de l'église. Puis l'évêque de Marseille, en chaire, donna lecture du décret qui déposait Gabriel, ci-devant pape Eugène IV, comme notoire et manifeste contumace, rebelle obstiné contre l'Eglise universelle, violateur assidu et contempteur des décrets portés par les Conciles, perturbateur de la Chrétienté qu'il scandalisait, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique et dilapidateur du patrimoine apostolique. Aussitôt, Aleman demanda qu'on désignât les délégués qui partiraient pour notifier cette sentence aux princes (2).

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 14.
(2) *Ibid.*, ch. 15.

CHAPITRE VII

La Création de l'Antipape

Le jour même où avait été prononcée la déposition d'Eugène IV, Aleman voulut qu'on délibérat si l'on procéderait sans délai à l'élection d'un nouveau pape. Une vive discussion s'engagea. L'un de ses propres décrets, rendu à la septième session, obligeait le Concile à attendre soixante jours ; une grande partie des Pères, des plus élevés en dignité, opinaient pour que, eu égard à la peste et vu l'urgence, on passât outre; quelques membres inférieurs opposèrent à cette motion une si forte argumentation que l'on convint enfin de laisser passer les deux mois règlementaires avant l'entrée en conclave (1).

Quel était le sentiment du Cardinal en cette affaire, peut-être ses contemporains eux-mêmes ne le devinèrent-ils pas. Ici commence en effet, et soudainement, une période assez obscure en ce qui touche la politique intérieure d'Aleman au Concile. Jusque là, sa situation avait été nette : sa fidèle majorité était composée surtout de ce bas-clergé dont il savait si bien exciter les passions ; contre lui, c'étaient les représen-

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 15 ; Aeneas, *Opera*, 46.

tants des princes, évêques et prélats pour la plupart ; vaincue définitivement le 15 juin, cette opposition s'était effacée, dispersée sous les coups de la peste et, en dix jours, la déposition avait été accomplie. A ce moment, l'influence du Cardinal avait été toute-puissante ; outre les pouvoirs extraordinaires que nous lui avons vu conférer, il avait, par exemple, reçu le droit de procéder aux incorporations toutes les fois que des membres nouveaux se présenteraient en assemblée générale, fût-elle extra-règlementaire ; ces réunions, à plusieurs reprises, il avait été d'autre part autorisé à les convoquer ; qu'il combinât ces deux pouvoirs, et il était libre d'introduire dans l'assemblée tels éléments qu'il voudrait, comme encore en usant d'un autre droit qu'il obtint à cette époque, d'absoudre et réhabiliter les membres de la Curie romaine qui viendraient à résipiscence (1). Tant qu'il ne s'était agi que de marcher ensemble à l'assaut du Saint-Siège, l'accord avait donc été intime entre le président et la majorité.

Une fois la déposition prononcée, Aleman se défia instantanément de ses alliés du matin, les clercs inférieurs. Comme successeur à Eugène IV, en effet, et comme représentant futur des principes conciliaires, son éducation, son rang et son sens politique le conduisaient à désirer un homme assez considérable pour obliger l'Europe à compter avec lui. Au contraire, ce bas-clergé dont il s'était servi et que le succès venait d'enorgueillir, ne voudrait-il pas couronner sa victoire en asseyant sur la chaire de saint Pierre l'un des siens, un moine errant, un famélique licencié qui, fût-il pieux et bon théologien, serait accueilli par les quolibets de la Chrétienté ? Grâce au système majoritaire, qu'on avait si bien exploité de concert, ne réussirait-il pas à rejeter la direction du Cardinal et ne ruinerait-il pas l'œuvre commune en donnant aux tendances démocratiques de Constance et de Bâle cette consécra-

(1) Huglin, au 23 juin, au 18 septembre et au 22 octobre 1439.

tion logique, mais inopportune? Quatre mois, ce fut pour Aleman une cruelle incertitude.

En posant, le 25 juin, la question de l'élection immédiate ou non, sans faire mention, on le remarqua, du décret des soixante jours, espérait-il qu'on y procéderait avant que les révolutionnaires se fussent organisés et avant que la peste eût dispersé les prélats encore présents et dont il était sûr, de façon qu'il pouvait compter que son opinion prévaudrait à ce conclave? Etait-il au contraire déjà décidé à reculer l'élection autant que possible afin de la mieux préparer et ne présenta-t-il cette proposition que pour la faire tout de suite repousser? Quoi qu'il en fût, dès qu'on eut convenu que le délai prescrit serait observé, bien loin de chercher à l'abréger, il ne songea plus qu'à l'étendre et à s'assurer le temps nécessaire pour prendre ses dispositions avant la constitution du conclave.

En ce sens, l'épidémie le servit ; déjà elle avait favorisé le vote de la déposition en dispersant la minorité en même temps qu'elle obligeait la majorité à se hâter. Aussitôt la session tenue, des Pères quittèrent Bâle en si grand nombre que, de peur que l'on crût à une dissolution, les membres demeurés à leur poste élurent un comité de vigilance *super stabilimento Concilii*, pourvu de pouvoirs extraordinaires, qu'il exerça longtemps de concert avec Aleman. Son premier soin fut de préparer un décret que l'on publia le 10 juillet, en la trente-cinquième session, au plus fort de la peste, pour déclarer que, quelque éminents et quelque nombreux que pussent être les Pères absents, l'assemblée n'en demeurait pas moins en permanence. En fait, toute délibération était suspendue et le comité seul, avec le président, maintenait au Concile une apparence de vie (1). L'épidémie, cependant, faisait rage ; la mortalité était effroyable et l'épouvante envahissait tous ceux que le devoir ou la pauvreté avaient retenus à Bâle ; entre autres, Louis

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 19 ; Aeneas, *Opera*, 46 ; Huglin, au 5 juillet et au 2 août 1439.

Pontano mourut et le vieux patriarche d'Aquilée, content du moins, disait-il, d'aller porter à l'autre monde la nouvelle de la déposition d'Eugène ; ces deux décès firent une impression énorme sur les Pères ; la perte du patriarche était sensible pour Aleman, dont il eût soutenu les vues pour l'élection du nouveau pape. La contagion atteignait ceux même qui fuyaient, l'abbé de Vézelay, le premier membre de l'assemblée, à Spire, et de même l'évêque de Lubeck, que la politique avait parfois conduit à combattre le Cardinal ; sur la route de Bude à Vienne, avant de mourir, il fit profession de foi solennelle en faveur du Concile et contre Eugène (1).

L'épidémie n'avait pas épargné la maison d'Aleman ; son chapelain mourut en trois jours ; ses bureaux de la chancellerie furent dépeuplés. Comme on enterrait plus de cent personnes par jour, ses amis insistèrent pour qu'il se retirât à la campagne dans les environs ; ce n'était qu'une voix parmi ses familiers et domestiques, qu'il sauvât le Concile en sauvant sa vie, qu'il songeât à sa propre chambre envahie par la peste, à son secrétaire, à son chambellan morts à ses côtés ; de Lyon même, son ami Talaru l'exhortait à la prudence, mais le cardinal pouvait-il abandonner la ville dont il voulait faire une nouvelle Rome ? Sachant d'ailleurs que, lui parti, bien peu seraient restés, et que, pis encore, une fraude se serait facilement commise en son absence, il ne voulut rien entendre et demeura, content de donner cet éclatant démenti aux agents du Pape qui le représentaient comme retenu à Bâle par son seul intérêt personnel (2).

Toutefois, afin de retarder le conclave et par indulgence en même temps pour les âmes moins bien trempées que la sienne, il fit proposer, le 22 juillet, de suspendre officiellement les travaux du Concile et de renvoyer à la Toussaint l'élection pontificale ; cette motion que, d'ailleurs, il n'avait pas présentée lui-

(1) Aeneas, *Opera*, 46, 47 ; cf. Wurstisen, *Bassler Chronick*, 253, 254.
(2) Aeneas, *Opera*, 47, 48 ; Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f°s 90-92.

même, fut repoussée très vivement (1). La peste cependant lui donna gain de cause, car il put reculer le conclave jusqu'au 30 octobre. Ce délai de quatre mois entre la déposition d'Eugène et l'élection de son successeur fut mis à profit par le Cardinal pour la préparer dans le sens que nous avons indiqué. Ce fut, pendant cet interrègne, l'apogée de sa carrière : pourvu qu'il sût garder son autorité sur les Pères, il disposait d'une tiare. Il ne songea pas un jour à la garder pour lui ; dévoué éperdûment à ses idées, il chercha seulement à leur garantir un triomphe assuré en leur choisissant un puissant défenseur, capable de les affirmer victorieusement en face de la Chrétienté hésitante et du Pape déposé que, justement alors, l'union grecque venait de grandir et qui se fortifiait chaque jour en Italie. Cette crise passée et les principes de Constance universellement reconnus, on pourrait, on devrait pour élire un Souverain Pontife regarder au mérite seul, à la piété, à la science ; même, il serait beau qu'à ce moment quelque pauvre clerc fût appelé à représenter l'Eglise régénérée. Aleman ne le niait point mais, que l'heure en fût venue, c'est ce qu'il contestait, tremblant de ne pouvoir à temps en convaincre la majorité. Mieux que personne, en effet, il connaissait toutes les difficultés contre lesquelles le pape futur aurait à lutter : qu'on élût un savant théologien comme Jean de Ségovie, qu'on l'élût lui-même, et tout était perdu. Ce qu'il voulait, c'était un homme dont le rang pût inspirer le respect à tous et la crainte à quelques-uns ; pour subvenir aux frais énormes de la lutte, en attendant le jour où il jouirait des revenus du Saint-Siège, il fallait que cet homme fût riche ; pour garantir au Concile sa sécurité et l'accueillir chez lui en cas d'expulsion, il fallait que cet homme fût maître d'un territoire assez voisin de Bâle ; pour rallier le parti français et remplir tout le programme qu'Aleman lui-même avait fait sien, il fallait que cet homme appartînt à sa nationalité ; pour triompher en Allemagne et en Italie,

(1) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 28.

il fallait aussi que cet homme y eût des points d'appui ; pour vaincre enfin l'apathie des princes ou leur hostilité, il fallait que cet homme fût leur ami, leur allié, leur parent.

Cet homme, le Cardinal ne vit personne qui pût l'être, que son propre souverain d'origine, le duc de Savoie (1), dont l'âge, la vie et les mœurs faisaient un pape possible ; dont la couronne était indépendante ; dont la race et la langue étaient françaises ; dont les provinces étaient en partie italiennes ; dont le suzerain nominal était le roi des Romains ; dont les ressources passaient pour considérables ; dont la famille enfin était unie aux premières maisons d'Europe ; qu'il acceptât la tiare et peut-être verrait-on un jour l'humiliation définitive du Condulmaro. Dès qu'il se fut arrêté à ce choix bizarre, Aleman ne songea plus qu'à y préparer l'opinion ; voyons, à notre tour, quel était ce personnage que notre Cardinal appelait à tenir la bannière des conciles généraux.

Veuf et alors âgé de 56 ans, Amé VIII avait eu huit enfants dont quatre survivaient : Louis, qui lui succéda ; Philippe, qui fut comte de Genevois ; Marie, mariée au duc de Milan, et Marguerite, veuve de Louis III d'Anjou, roi de Sicile. Son règne avait été longtemps si paisible que ses contemporains l'avaient surnommé le Salomon de son siècle « et si saigement se gouverna au temps des divisions de France, que son pays de Savoye estoit le plus riche, le plus seur et le plus planturéux de tous ses voisins » (2) ; il avait agrandi ses Etats pacifiquement, obtenu de Sigismond l'érection en duché de son comté, joué, lui futur antipape, le rôle d'intermédiaire entre Martin V et les derniers tenants du schismatique Clément VIII, ébloui enfin ses contemporains par la promulgation d'un code et la protection qu'il accordait aux arts. Au fond, il n'avait fait

(1) On aurait également songé quelque temps à Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et à François de Maresme, général des Chartreux (Monod 74, 75, 134).

(2) Olivier de la Marche, I, 205.

à peu près que recueillir les fruits de la politique avisée de ses prédécesseurs et devait, au contraire, léguer à son fils un héritage très compromis (1). De cette décadence de la monarchie savoyarde, un symptôme s'était manifesté dès le règne d'Amé, lors du complot formé contre sa personne, en 1433, par Antoine de Sure et Aynard de Cordon (2), instruments d'un parti aristocratique.

Tant au découragement que lui inspira cette conspiration, qu'au chagrin qu'il ressentit de la mort de sa femme et de son fils aîné, on attribua la résolution qu'il exécuta, vers ce temps, au grand ébahissement de ses contemporains. Au prieuré de Ripaille, sur les bords du Léman, il avait en 1410 établi des chanoines de Saint-Augustin, qu'il avait comblés de ses libéralités (3). Epris de leur paisible existence et charmé de ce site, il décida de s'y retirer en y fondant un ordre de chevalerie sous le patronage de saint Maurice; il compterait six membres et un doyen dont le Duc se réservait le titre et les fonctions; les chevaliers-ermites, vieillards nobles et expérimentés, constitueraient une sorte de sénat que les successeurs d'Amé seraient tenus de consulter; certains jours de la semaine devraient être ainsi consacrés aux affaires d'Etat, et les autres à la solitude ; les chevaliers seraient astreints à la continence, au port d'un costume spécial et ils assisteraient aux offices, tant de jour que de nuit, des religieux voisins. A chacun serait assigné, dans l'ermitage de Ripaille, un appartement muni d'une tour, et celle du doyen serait un peu plus élevée que les autres. Quand les bâtiments furent prêts à recevoir leurs hôtes, le Duc déclara son dessein, le 7 novembre 1434, devant une assemblée des principaux prélats et seigneurs de ses

(1) Cf. Ferdinando Gabotto, *Lo Stato sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto*, Turin-Rome, 1892, 1.

(2) Costa, *Souvenirs du règne d'Amé VIII*, dans les *Mémoires de l'Ac. de Savoie*, 2e série, IV, 95.

(3) Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, II, 29, 44.

Etats ; il fit son fils Louis son lieutenant général et donna au puiné le comté de Genevois ; le lendemain, avec les six chevaliers de son choix, il prit l'habit de la main du prieur, en l'église du couvent (1).

A cette détermination, certains historiens ont cherché des motifs secrets, dont l'un nous retiendra tout à l'heure. Mais, si l'on a souvent eu peine à s'expliquer la retraite d'Amé, c'est qu'on s'en est exagéré la portée. A Dieu ne plaise que nous le soupçonnions, d'après le proverbe, d'avoir abrité sous sa tour de Ripaille une vie trop joyeuse; on sait toutefois qu'il n'était ni au pain ni à l'eau. D'autre part, et malgré la délégation qu'il avait donnée à son fils, « si ne se passoit riens en ses pays de grosses besongnes que ce ne feust de son sceu et licence » (2); le détail même des affaires continua de lui appartenir, étant aussi autoritaire que son fils était indécis. Dans ces conditions, ce fameux ermitage « au désert de Ripaille » n'était rien qu'une retraite confortable, très seyante à un prince déjà mûr, veuf, dont le caractère peu aventureux n'avait jamais recherché le fracas des champs de bataille, dont la piété, enfin, avait toujours été singulière (3). A expliquer la résolution d'Amé, les circonstances que nous avons dites suffisent donc, et au-delà. Qu'on songe, en outre, à ces romans de chevalerie, dont l'espèce séculaire jetait alors un dernier éclat et qui exerçaient dans les pays de langue française autant d'influence que jamais littérature en eut sur une époque. A entendre ces milliers de vers qui célébraient un monde fantastique, le Duc dut se prendre à envier ces héros de la Table ronde, ces princes désabusés et philosophes, puissants encore au reste, mais dont le pouvoir, au milieu de la simplicité voulue de leur existence, avait quelque chose de magique ; il résolut

(1) Guichenon, *ibid.*, II, 54-55; Monod, 36.

(2) Monstrelet, V, 112.

(3) Sur ce point voir, entre autres, les *Epitomae historicae Dominici Machanei* dans les *Monum. Histor. Patriae*, *Scriptores*, I, 742, 770.

de vivre de leur vie, de s'entourer, comme eux, de conseillers vieux et graves, pareils aux héros antiques, aux preux d'Israël, aux pairs de Charlemagne. Très conforme à l'esprit de l'époque, ce caractère de la retraite d'Amé est encore affirmé par maints détails, par la construction de ces sept tours, par l'apparition, en sa dernière cour plénière, d'enfants vêtus en anges, qui vinrent expliquer en quelques mots sa détermination (1); par la passion du bon duc pour sa belle barbe d'ermite, qu'il allait plus tard hésiter à sacrifier pour ceindre la tiare. Ne dut-il pas pleurer de joie lorsque, à sa prise d'habit, devant ses sujets attendris, il parut sous le costume que lui-même il avait réglé: robe longue en drap rude et bourru, couleur de cendre, serrée d'une ceinture; camail et capuchon de même étoffe; sur la poitrine, en témoignage de son rang, une croix d'or, mais à la main, un « baston noueux et retortillé » (2) C'est ce qu'a bien compris un chroniqueur ordinairement peu sûr, le bavard Paradin, et il y a plaisir à lire les longs chapitres, vrais parce que romanesques, qu'il a intitulés : « Comment le duc Amé dit à deux chevaliers les causes pourquoy il se vouloit rendre hermite; comment le duc Amé se rendit hermite à Ripaille et de son accoustrement estrange; des propos tenus par le prieur de Ripaille au duc Amé » (3).

D'aucuns cependant ont constaté, chose évidente, que la retraite du prince à Ripaille et la vie quasi-ecclésiastique qu'il y menait avaient grandement servi les vues d'Aleman, et ils ont prétendu que c'était un coup monté, que le duc de Savoie ne s'était pas fait ermite dans une autre intention que de ceindre une tiare schismatique. La première idée de cette accusation est dans le bref qu'Eugène IV adressa contre son rival aux princes, aussitôt après le conclave de Bâle (4) et, depuis, cette version a été reprise par maints auteurs qui n'ont jamais

(1) *Ibid.*, 770.
(2) Paradin, 290; Monod, 31.
(3) Paradin, 287-294.
(4) Raynaldi, a. 1439, n° 36.

apporté l'ombre d'une preuve à l'appui (1). Le caractère de notre Cardinal serait bien compromis, sa bonne foi impossible à soutenir, s'il était vrai que toutes ces tempêtes qu'il souleva, ce schisme qu'il provoqua, cette déposition qu'il arracha devant l'Europe inquiète n'eurent pas d'autre but que de faire de son souverain un antipape, et pourquoi? Cardinal, puisqu'il ne prenait pas la tiare lui-même, quel intérêt avait-il à la voir sur une tête ou sur une autre, puisqu'il était parvenu à la plus haute dignité qu'il pouvait prétendre? De supposer que la retraite d'Amé à Ripaille, en novembre 1434, fût une conséquence des conversations qu'il avait pu avoir, au printemps

(1) Citons, parmi les contemporains, Aeneas Sylvius (Gobellinus, 3); l'auteur anonyme d'une vie d'Eugène IV (Muratori, III, 2e partie, 872); Le Bouvier, 431; Saint Antonin, f° 139; Blondus, I, 558. Parmi les modernes, un seul, M. Lecoy de la Marche, signale un document qui, d'après lui, prouverait qu'Amé VIII aurait brigué la tiare; la pièce qu'il cite, en effet, daterait de 1439, et contient des instructions données par le roi d'Aragon à un envoyé qu'il adressait au duc Louis de Savoie, fils d'Amé, afin de l'engager à poursuivre la papauté pour son père, en lui promettant un appui militaire contre Eugène (Lecoy, *Le roi René*, I, 183). Si cette pièce (Bibl. Nat., ms. ital. 1583, f° 23) avait le sens et la date que lui prête M. Lecoy, elle serait nécessairement la preuve que l'élection d'Amé avait été, entre lui, ses amis et notre Cardinal, un objet de négociations, d'intrigues et de marchandages. Or, le document porte, non dans le corps du texte, mais par dessus, d'une main contemporaine, la date du 8 juillet 1443; il est vrai qu'une main plus moderne a ajouté les mots *invece dal 1435 al 38* et c'est de là que M. Lecoy s'est autorisé pour croire la pièce antérieure à l'élection de 1439. Un fait s'y oppose absolument, c'est que le titre de duc n'appartint à Louis de Savoie qu'à partir du 6 janvier 1440, après l'acceptation de la tiare par l'antipape. Dans la phrase qui a induit en erreur l'annotateur et M. Lecoy, où le roi d'Aragon veut qu'on suggère au duc Louis d'*attendere al papato per suo padre*, le mot *papato* doit s'entendre de la papauté effective, de la prise de possession des Etats du Saint-Siège, objet, nous le verrons, de négociations ultérieures entre Alfonse et l'élu de Bâle; le reste de la lettre, où le roi renouvelle une offre d'obédience, le prouve surabondamment. Qu'Amé ait songé à la tiare avant la déposition d'Eugène, cela donc encore ne le démontre pas.

précédent, avec le Cardinal traversant la Savoie pour aller à Bâle, de supposer que, dès lors et pendant cinq ans, Aleman eût travaillé sans relâche à l'exécution d'un plan concerté, afin d'asseoir sur le Saint-Siège ce prince avec qui ses rapports avaient été si froids qu'il avait dû, nous l'avons vu, demander entre eux l'intervention de Martin V, avec qui, depuis cette époque jusqu'au Conclave, il n'avait pas eu plus de deux entrevues, d'admettre un tel dévouement sans la moindre preuve, c'est se livrer aux pires invraisemblances.

Sinon complice, il aurait pu être dupe et se laisser circonvenir par les manœuvres d'Amé, ses apparences ecclésiastiques, on ne sait quelles intrigues; l'accusation serait moins grave, mais c'est encore abaisser son rôle que de voir en lui l'instrument d'un ambitieux duc de Savoie féru de l'idée d'être pape. L'ermitage de Ripaille, quoi qu'on en ait dit, ne fut pas une habile retraite préparatoire au souverain pontificat; poussé à cette résolution par la mort de sa femme, en 1422, le Duc en fit part à ses confidents dix ans avant de l'exécuter, délai que justifient assez la construction des bâtiments et la constitution des pensions assignées à chaque chevalier, opération nécessairement longue pour l'économe souverain (1); ainsi, la détermination d'Amé est de plusieurs années antérieure à l'ouverture du concile de Bâle. Veut-on que la conception en ait, au contraire, été contemporaine de l'exécution, et que le projet de retraite à Ripaille date seulement de 1434, qu'on se rappelle que, au moment où le prince prenait son habit d'ermite, au milieu de la Chrétienté universellement soumise à Eugène IV et qui croyait l'ère des schismes finie, les Pères venaient de se réconcilier solennellement avec le Souverain-Pontife, après un conflit où le mot de déposition n'avait pas été prononcé. Pour supposer qu'Amé prévit alors que le Pape serait condamné, qu'un successeur lui serait donné par le Concile et que cet

(1) Monstrelet, V, 111; *Epitomae historicae Dominici Machanei*, dans les *Monum. Hist. Patriae, Scriptores*, I, 761.

antipape ce serait lui, il faudrait, en vérité, comme Blondus, invoquer l'existence de la prophétie qui promettait la tiare au duc de Savoie (1).

Du moins, dira-t-on peut-être, à mesure que le souverain vit la lutte reprendre entre Eugène IV et les Pères, il voulut exploiter à son profit cette situation et sa robe d'ermite, en gagnant à ses vues le cardinal Aleman ; c'est ce que l'histoire de ses relations avec Bâle ne prouve point du tout. Elles avaient été longtemps extrêmement tendues : le Concile en effet, nous l'avons dit, soutenait la candidature, au siège épiscopal de Lausanne, de Louis de la Palud, l'un de ses membres les plus actifs et personnel ami de notre Cardinal ; à l'égard de ce personnage, Amé nourrissait une violente animosité qu'expliquent en partie les embarras que l'un de ses neveux lui suscitait alors (2) ; contre lui, après avoir provoqué la compétition de Jean de Prangins, il ne ménagea, auprès des Pères, ni les instances, ni les menaces ; de son représentant à Bâle, Nicod Festi, l'attitude était si peu respectueuse qu'on l'y traitait comme un excommunié (3) ; à la rescousse, et pour intimider ses adversaires, le Duc envoya de ses gentilshommes qui parurent en assemblée générale, et il fit donner ses alliés de Berne et de Fribourg, dont la bienveillance importait fort aux Pères

(1) Cette prophétie, nous la connaissons : « Le buveur de cervoise sera déposé et son successeur s'alliera au serpent et à l'aigle ». Antérieure ou non à l'élection d'Amé VIII, on l'appliqua plus tard à cet événement ; le buveur de cervoise, c'est Eugène IV, lequel en effet s'abstenait de vin (Pastor, I, 217), et son successeur, c'est le duc de Savoie, allié effectivement au serpent, c'est-à-dire au duc de Milan, son gendre, qui portait une vipère dans ses armes ; quant à l'alliance avec l'aigle, le commentateur voulait en tirer un pronostic heureux que l'événement ne vérifia point, sur la personne et l'attitude du futur empereur, car il écrivait pendant l'interrègne qui suivit la mort du roi des Romains Albert (Bibl. Nat. ms. lat. 1517, f° 151).

(2) Costa, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Savoie*, 2e série, IV, 78 et s.

(3) Haller, II, 302.

leurs voisins (1). En vain, pour l'apaiser, Aleman lui fut-il adressé en 1434 et d'autres ambassadeurs l'année suivante (2), l'irascible souverain ne voulait rien entendre. Il avait interdit l'accès de Bâle à ses prélats (3), gêné en Venaissin l'action du cardinal Carillo, commissaire du Concile. Il ne s'était, d'ailleurs, décidé qu'à la fin de l'année 1432 à faire, l'un des derniers, adhésion solennelle à l'assemblée (4); encore fut-ce pour y intervenir aussitôt en faveur d'Eugène IV, qui refusait à ce moment de revenir sur sa bulle de dissolution et qui entretenait avec le Duc les relations les plus cordiales (5); à en croire même les discours que, plus tard, tenait un de ses nonces, le Pape en aurait reçu l'offre d'une action militaire contre les Pères (6). De fait, après leur avoir reproché très violemment ce qu'il appelait un déni de justice, disant qu'un Sarrazin n'aurait pas été si mal traité (7), Amé perdit à Bâle son procès relatif à l'évêché de Lausanne et sentence, à laquelle notre Cardinal avait collaboré, fut rendue en 1435 en faveur de Louis de la Palud (8); mais déjà le Duc avait porté l'affaire devant le Saint-Siège, dont il reconnaissait ainsi la supériorité sur le Concile (9); c'était une quasi rupture avec l'assemblée et le Pape, en recevant l'appel, sut en retarder le jugement afin de se ménager mieux l'alliance d'Amé VIII (10).

De son rapprochement avec les Pères, la première occasion fut la grande affaire du synode gréco-latin pour lequel, nous l'avons vu, on parla de la Savoie. Dans les circonstances où il

(1) Haller, III, 102-103; 307-309; Jean de Ségovie, l. IX, ch. 14.
(2) Jean de Ségovie, l. VII, ch. 23; l. IX, ch. 15.
(3) *Ibid.*, l. III, ch. 32.
(4) *Ibid.*, l. III, ch. 39, 45.
(5) *Ibid.*, l. IV, ch. 5; Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, Preuves, 298, 299.
(6) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 10.
(7) Monod, 152.
(8) Haller, III, 361, 362.
(9) *Ibid.*, 494-495.
(10) *Ibid.*, I, 439; Arch. du Vatican, Reg. 359, f° 280 v°.

se produisit, ce fait ne suppose du reste aucunement que notre Cardinal s'entendît avec le Duc ; c'est, au contraire, un formel refus que celui-ci fit parvenir, en décembre 1436, au Concile, dont bien des princes, alors, acceptaient les propositions. Ainsi, loin de se signaler par son zèle, Amé se tenait sur une réserve extrême; l'affaire de Lausanne n'était pas encore assoupie et les anciens adversaires n'observaient entre eux qu'une banale politesse. On le voit bien dans la longue relation confidentielle des ambassadeurs savoyards envoyés à Bâle pour détourner les Pères d'assigner aux Grecs un rendez-vous en Savoie: pas le plus léger indice d'accord entre le prince et la majorité; on y parle, sur un ton d'absolue indifférence, de la résolution où étaient les Grecs de traiter avec le Saint-Siège; à ce rapport était jointe une lettre de Cesarini, qui priait le Duc de servir les vues du Pape, et une lettre d'Aleman, où rien ne transpire d'une entente (1). Il est vrai que, deux mois environ avant de donner ce refus définitif, Amé VIII avait fait aux propositions du Concile, pour le synode gréco-latin, une réponse dilatoire dont le Cardinal, on se le rappelle, avait su tirer bon parti. Y avait-il eu là-dessus complicité entre eux ? C'est douteux, mais possible; seulement leur alliance ne pouvait avoir d'autre résultat que l'élimination de la Savoie et la tenue de la future assemblée en Venaissin; c'est aussi à quoi le Duc se prêta ouvertement, au grand déplaisir d'Eugène et des Florentins (2), quand le choix d'Avignon eut été confirmé; il permit chez lui la levée de la décime et il autorisa son chambellan, Nicod de Menthon, à commander la flotte conciliaire. Mais, en prenant pareille attitude, il ne faisait qu'imiter Charles VII, à qui personne n'a prêté l'ambition d'être antipape; put-il songer un instant que, sur les bords du Rhône, le roi de France laisserait se consommer le schisme et lui permettrait de saisir la tiare? A supposer qu'il eût eu cette étrange

(1) Archivio di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.
(2) Haller, I, 436-438: Cecconi, doc. 99.

ambition, il se la serait interdite en concourant, comme il le fit, à la translation voulue par Aleman; aussi n'y songeait-il point et cédait-il simplement aux brillants souvenirs que son pays avait gardés de la papauté d'Avignon.

D'ailleurs, son alliance avec Bâle resta limitée à ces questions de taxes et de galères; bien loin d'avoir pris parti, il s'entremit activement pour la paix ecclésiastique (1), plus agréable en cela au Pape qu'au Concile, que ces démarches inquiétaient. Eugène, au contraire, lui en savait gré (2) et le tenait au courant des négociations avec les Grecs par des lettres cordiales dont la dernière, du 7 juillet 1439 (3), est postérieure à la déposition prononcée par les Pères. Que le Duc, en effet, n'eût pas attendu du moins cette décision pour viser le Saint-Siège, il faudrait, pour l'admettre, oublier les circonstances dans lesquelles Aleman finit par en obtenir le vote, contre une formidable opposition qui rendait son succès très douteux; il faudrait oublier que, jusqu'en mars ou avril 1439, le Cardinal conserva l'espoir d'aboutir d'accord avec les représentants de l'Europe, condition qui lui aurait permis de laisser au Conclave pleine liberté d'élire n'importe qui. Même du moment où il se résolut à faire la déposition envers et contre tous, ce qui devait l'amener à vouloir un candidat riche et puissant, rien ne prouve qu'il eût songé au duc de Savoie avant le 23 juin, avant-veille de la déposition, date où il se fit donner les plus larges pouvoirs pour incorporer de nouveaux membres; du moins peut-on rattacher cette précaution à celle que

(1) Arch. du Vatican, Reg. 359, f° 280v°; Cecconi, doc. 195; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 31; Lettres du Concile à Amé des 17 janvier et 31 mars 1438, Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

(2) En 1437, un conflit s'était élevé entre eux à propos de l'archevêché de Tarentaise, mais le Pape règla l'affaire aussitôt à la satisfaction d'Amé (Osio, III, 148; Jean de Ségovie, l. XIII, ch. 31).

(3) Brefs des 10 février 1438, 22 janvier 1439 et 7 juillet 1439, à l'Archivio di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45; Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 301.

ses adversaires à Bâle lui reprochèrent peu après, d'avoir admis au Concile une multitude de Savoyards, afin d'avoir un conclave selon ses vues.

Et, même après la déposition d'Eugène IV, on ne voit pas immédiatement qu'Amé participât à un complot pour en sortir pape ; au contraire, le 20 juillet, il s'empressa de faire une déclaration solennelle de neutralité à propos du schisme ouvert (1). Mais quelques jours plus tard, le 1er août 1439, il conférait une distinction à Jean de Raguse, membre du Concile dépêché par Aleman pour pressentir le souverain (2). A recevoir ces ouvertures, qui furent certainement les premières, le Duc dut ressentir quelque hésitation : en conscience, le cas pouvait lui paraître douteux ; mais quelle séduisante perspective au côté romanesque de son caractère, attesté déjà par sa retraite à Ripaille, et d'autre part quelle merveilleuse occasion d'accroître la renommée, les domaines et la puissance de la maison de Savoie ! A l'émissaire du Cardinal, on fit entendre que, le cas échéant, la tiare pourrait être acceptée ; à sa requête, une forte escouade de prélats savoyards et piémontais fut dirigée sur Bâle. Mais encore à ce dernier moment, on se tromperait à voir entre lui et Amé un complot formel : l'issue était trop incertaine, en présence des dispositions de la démocratie conciliaire. Pour les raisons que nous avons indiquées, Aleman avait pensé au duc de Savoie ; prévenu, celui-ci avait donné un consentement éventuel et l'affaire en était là ; maintenant il fallait aboutir et les angoisses du Cardinal jusqu'à la veille du conclave montrent assez que, à moins d'avoir vendu la peau de l'ours, il n'avait pu conclure avec le Duc une véritable entente préalable.

Lorsque, l'épidémie cessée, le début d'octobre 1439 eut ramené les Pères, la discussion s'ouvrit à Bâle sur le conclave

(1) Guichenon, *ibid.*, II, 65 ; Monod, 73.

(2) Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f° 29 ; cf. Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 13.

à tenir. On manquait de cardinaux ; au seul Aleman, il fallait adjoindre des co-électeurs, ainsi que jadis on avait fait à Constance. On en fixa le nombre à trente-deux, dont le choix fut confié à trois commissaires, qui seraient eux-mêmes du conclave et pourraient se donner, s'ils voulaient, un, deux ou trois assesseurs ; ces commissaires désigneraient le reste des électeurs. Le 13 octobre, les quatre députations nommèrent à cette commission Thomas de Dundrennan, dit l'abbé d'Ecosse, Jean de Ségovie et Thomas de Courcelles (1). Trois jours plus tard, des règlements furent convenus pour l'élection pontificale, calqués sur ceux de Constance ; restait à les publier en session avant que les commissaires ainsi habilités procédassent au choix des électeurs, et cette session ne venait pas, et chacun d'en accuser Aleman (2).

C'est qu'en effet dans toute cette affaire on n'avait oublié que notre Cardinal ; son inquiétude croissait et il avait cherché à retarder le conclave en mettant en délibération un décret à porter contre la bulle *Moyses* lancée par Eugène le 4 septembre; déjà le Concile y avait répondu, le 7 octobre, par une longue épître synodale, mais Aleman demandait qu'en outre la lettre pontificale fût condamnée comme hérétique par acte promulgué en session solenelle. C'était entièrement superflu et même dangereux, car on attaquait ainsi tous les membres de l'assemblée de Ferrare, par lesquels le Pape avait fait ratifier sa bulle; cette objection fut présentée par Jean de Ségovie, dont le rôle grandissait tous les jours ; comme cependant le Cardinal insistait beaucoup pour qu'un décret fût pris, en tant, disait-il, que juge de la Foi, cardinal, archevêque et président du Concile, tout le monde comprit qu'il visait simplement à recu-

(1) Sur ce théologien de Paris, dont l'existence fut très mêlée à celle d'Aleman, voir Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés par la Société de l'Histoire de France, I, Paris 1841, 30, n. 3.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 3 ; Aeneas, *Opera*, 48, 49 ; Huglin, au 13 octobre 1439.

ler la session qui devait habiliter les trois commissaires, et cette opposition, dont nous avons signalé l'existence dès le jour de la déposition, saisit cette occasion pour lui imputer, avec le désir qu'il avait en effet de laisser le temps d'arriver à de nouveaux Savoyards, toutes sortes de vues personnelles et de desseins qu'il n'avait point; d'anonymes adversaires le calomniaient adroitement. A la différence de ce qu'il était ordinairement et parce qu'il craignait d'y trouver un obstacle à ses projets, le Cardinal, on le remarqua, s'affectait de ces rumeurs, qu'il sentait partout et ne pouvait jamais prendre corps à corps ; il souffrait des piqûres d'épingle et des blâmes déguisés que certaines députations ne lui ménageaient pas (1). Dès le 6 octobre, à la reprise des délibérations du Concile et contrairement à ses habitudes, il avait pris texte d'une proposition tendant à se régler d'après les décisions d'une diète impériale pour parler de lui, protestant qu'il ne se souciait ni de ses bénéfices ni d'autres biens temporels, mais seulement de la vérité, de la foi et de la justice; rappelant combien de gens de sa maison il avait perdus pendant la peste; disant enfin que les Pères devaient poursuivre leur œuvre, indifférents aux injures comme lui qui, tout le monde le savait bien, essuyait constamment en assemblée générale, à la députation, chez lui et ailleurs quantité d'outrages, pénibles assurément selon la chair, qu'il avait résolu pourtant de supporter pour le service de Dieu.

Mais quand il se vit écarté de la commission chargée de nommer les membres du conclave, quand il y vit entrer ce Jean de Ségovie qui venait de le combattre, l'anxiété d'Aleman devint telle, qu'il voulut s'expliquer plus clairement et ne recula pas devant une démarche qui surprit énormément. Le 22 octobre, il parut à la députation de la Foi et, après avoir rappelé tout ce qu'il avait fait pour le Concile, tant à Rome qu'à Bâle, il protesta qu'il était inique de le tenir pour suspect

(1) Par ex. Huglin, aux 27 et 29 octobre 1439.

ou de lui imputer l'arrivée des nombreux Savoyards venus peu avant l'ajournement de la session. « En effet, disait-il, c'est l'assemblée qui a décidé qu'on ferait de nouvelles convocations et le comité de vigilance a fait écrire officieusement aux prélats dont on pouvait espérer qu'ils viendraient, et j'ai moi-même envoyé à mes amis d'Allemagne, de Bourgogne, de France, qui, d'ailleurs, ne sont pas arrivés; si le duc de Savoie, prince tout dévoué à l'Eglise, permet à ses sujets de venir nous joindre, il n'y a rien là qu'on puisse me reprocher. On m'accuse aussi d'avoir proposé la condamnation de la bulle d'Eugène afin de différer le conclave, mais Dieu sait que mes intentions étaient pures : je voulais ainsi, contre ce factum, défendre la vérité, et toutes les députations ont autrefois partagé mon avis ; un seul personnage a travaillé à les en détourner et, s'il réussit, je me soumettrai, comme toujours, à l'autorité des Pères. Je jure, ajouta-t-il en se tournant vers le crucifix, que, pour l'élection, je désire beaucoup que l'on choisisse un pape capable de sauver l'état ecclésiastique ; n'y a-t-il pas assez de misère aujourd'hui dans l'Eglise, et si notre élu n'a pas de quoi se soutenir, quelle espérance qu'il puisse conserver l'honneur et l'existence du Concile ? Voilà pourquoi je déclare publiquement, ce que je crierai plus fort en temps voulu, qu'il faut nécessairement élire un homme puissant et, si un autre devait être choisi, jamais je n'y consentirais. Mais on se défie de moi, on me traite comme un chien, on m'a exclu du choix des membres du conclave, on n'a même pas voulu que j'en fusse avisé le premier, alors que mon titre de président et mon rang de cardinal, suivant l'usage de l'assemblée, auraient dû m'ouvrir l'accès de cette commission comme de toutes les autres. Je n'avais pas mérité cet affront, par mon zèle pour le Concile. On me presse encore aujourd'hui, indirectement, de quitter Bâle ; rassurez-vous, cependant ; quelles que soient les difficultés de ma position, je ne vous laisserai pas orphelins, mais j'ai voulu m'expliquer et si j'ai blessé quelqu'un des Pères ici

présents, je lui en demande humblement pardon ». Aussitôt, et sans attendre une réponse, il se retira, disant qu'il allait parler aux autres députations, ce qu'il fit, répétant partout qu'il ne fallait pas élire un maître en théologie, mais un grand personnage (1).

Le même jour, en assemblée générale, il requit la condamnation de la bulle *Moyses* et la question fut renvoyée aux députations, en même temps qu'on décidait de tenir, le surlendemain, la session préalable au conclave sans attendre davantage et sans y comprendre le décret, encore en préparation, qu'on devait porter contre la proclamation de Ferrare. Cette défaite fut cuisante à notre Cardinal et redoubla ses angoisses. Le 24 octobre fut donc tenue la trente septième session (2).

Dès lors les trois commissaires pouvaient arrêter leurs choix et les cinq jours qui suivirent furent pour Aleman les plus agités de sa carrière. Il craignait que Jean de Ségovie, dont il estimait le caractère mais dont il redoutait l'exaltation, ne fît prendre les électeurs parmi les misérables théologiens qui formaient sa société ; ainsi composé, pensait-il, ce conclave élirait un de ses propres membres, Jean de Ségovie lui-même, peut-être, dont l'éloquence, l'érudition, la foi vive, l'humble origine faisaient un candidat idéal pour la masse conciliaire, dont en revanche la pauvreté, l'impuissance, l'inexpérience politique amèneraient un échec certain pour lui, pour le Concile par conséquent et pour tous les principes chers au Cardinal. Des deux autres commissaires, Thomas de Courcelles et l'abbé d'Ecosse, probablement il se méfiait un peu moins ; toutefois il s'inquiétait de l'impénétrabilité qu'ils opposaient à ses insinuations, abrités derrière le serment par eux prêté de ne rien divulguer avant la publication de la liste en assemblée générale ; il craignait que l'ardeur de Jean

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 3 ; Aeneas, *Opera*, 49.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 4 ; Huglin, aux 22 et 24 octobre 1439.

de Ségovie ne les entraînât et qu'ils ne s'inspirassent de la tendance à laquelle déjà les députations avaient obéi en choisissant deux des membres de la commission, sur trois, parmi les clercs inférieurs. Ces angoisses crûrent encore lorsque, le 28 octobre, il apprit que les trois commissaires, au lieu de prendre dans le haut clergé l'assesseur qu'ils étaient autorisés à s'adjoindre, désignaient un maître en théologie, Christian de Konigsgratz, au diocèse d'Olmutz, et se retiraient avec lui au couvent des Mineurs pour arrêter le composition du conclave.

On juge de la curiosité qui précéda, le lendemain, l'ouverture de l'assemblée générale où les noms devaient être publiés. Chacun faisait ses pronostics et bien des gens, dont on rit ensuite, étaient si sûrs d'avoir été choisis qu'ils avaient revêtu des habits de fête et proposé à des amis à eux de prendre leurs appartements pendant le temps qu'ils seraient au conclave. Au milieu de cette foule animée et joyeuse, quelques familiers d'Aleman apportaient un front soucieux, des craintes de troubles, voire des dispositions à les provoquer eux-mêmes. Retenu chez lui par une violente émotion, le Cardinal se fit attendre un peu, à la grande surprise des Pères habitués à son exactitude; il vint enfin et commença par excuser son retard : « Aujourd'hui, ajouta-t-il, un grand événement va s'accomplir ; des nominations que nous allons entendre, l'avenir de l'Eglise dépend ; si la commission a bien compris son devoir, j'avoue que je suis venu un peu tard, mais trop tôt s'il en est autrement ». Sa voix tremblait, il était blême et si sombre qu'un mouvement se produisit dans la cathédrale ; ses amis, à le voir si triste, pleuraient à chaudes larmes ; les trois commissaires dissimulaient à peine leur trouble et tout le monde redoutait une scission. L'abbé d'Ecosse et Jean de Ségovie prononcèrent quelques paroles d'apaisement, demandant qu'on leur tînt compte de leur bonne volonté et qu'on n'imputât leurs choix à aucun d'eux en particulier, ce qu'Aleman, au nom du Concile, accorda ; un notaire apporta la liste des membres

désignés pour le conclave, scellée des sceaux des commissaires, qui les reconnurent, et Jean de Ségovie la prit en main pour en donner lecture.

Il n'avait pas fini qu'une détente s'était produite et que le Cardinal, tout à l'heure tremblant, puis stupéfait et hésitant à en croire ses oreilles, s'était rasséréné et donnait le premier l'exemple de la joie: onze noms d'évêques avaient d'abord été lus, puis sept abbés étaient venus et enfin quatorze docteurs, théologiens ou jurisconsultes; la part était d'ailleurs faite égale à chaque nation et la composition du conclave telle que pouvait la souhaiter Aleman ; il s'empressa de le proclamer, faisant un magnifique éloge des trois commissaires, dont il avait eu naguère si belle peur (1).

Le premier des électeurs en dignité, le Cardinal n'ayant pas à figurer sur la liste, c'était le savoyard Jean d'Arces, successivement prieur d'Allondaz (2), prévôt du Grand-Saint-Bernard et archevêque de Tarentaise, venu pour le conclave au Concile, où nous le retrouverons vice-président et cardinal. Parmi les évêques, le premier nommé était Eudes de Moncada, évêque de Tortose en Espagne, assez peu ancien au Concile, mais il avait présidé la session où Eugène fut déposé et tenu bon pendant la peste (3). Georges de Ornos, évêque de Vic en Catalogne, fidèle ami d'Aleman, d'abord ambassadeur d'Aragon près les Pères, s'était démis de cette charge pour n'obéir qu'à sa conscience (4). François de Mez, évêque de Genève, homme aussi intelligent, disait-on, que petit orateur, avait assisté à l'ouverture de l'assemblée et, rentré chez lui, n'était revenu qu'en automne 1438 (5). Cardinal, plus tard, comme les trois précé-

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 5; Aeneas, *Opera*, 49-53; Huglin, au 29 octobre 1439.

(2) Savoie, arr. Albertville. Cf Besson, 216; Anonyme, f° 196.

(3) Aubery, 28; grâcié par Eugène IV en 1445, Raynaldi, a. 1445, n° 25.

(4) Aubery, 29; Aeneas, *Opera*, 52.

(5) Gonthier, *Les évêques de Genève au temps du grand schisme*, dans les *Mémoires de l'Ac. Salésienne*, XV, 213-224.

dents, Louis de Amaral, évêque de Viseu, ambassadeur de Portugal, incorporé depuis 1433, avait été chargé de hautes missions par le Concile et principalement du voyage de Constantinople en 1437 (1). Bernard de la Planche, évêque de Dax en France, était arrivé à Bâle en 1434 comme représentant du roi d'Angleterre ; son zèle, cette année même, lui coûtait son évêché, mais il s'excusa sur sa goutte de ne pouvoir assister au conclave et il fut remplacé par Louis de Glandevès, familier d'Aleman et titulaire de l'évêché de Marseille (2). Guillaume Didier, Français d'origine, évêque de Verceil en Piémont, était un homme considérable à qui, peu auparavant, le Pape rendait hommage dans une lettre à Amé VIII (3) ; il appartenait au nombre des prélats savoyards venus récemment à la rescousse ; et de même Georges de Saluces, évêque d'Aoste, et Jean de Pomaro, évêque d'Ivrée. Frédéric zu Rhein, évêque de Bâle depuis 1437, était naturellement bien plus ancien au Concile, qu'il desservit plus tard : homme sans lettres, disait-on à la Curie, et mené par la peur (4). Enfin l'évêque de Turin, Louis de Romagnano, s'était depuis quelques mois déjà déclaré pour les Pères (5).

Parmi les abbés, par rang de prééminence, les trois commissaires avaient appelé Aleramo del Carreto, abbé bénédictin de San-Benigno, au diocèse d'Ivrée ; Jacques Provana, abbé de San-Giusto, de l'ordre de Saint-Benoît, à Suse, au diocèse de Turin, d'une illustre famille piémontaise ; Conrad, abbé de Lützel, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Bâle ; Raimond, abbé bénédictin de Conques, au diocèse de Rodez ; Pierre, abbé de Saint-Cucufas, de l'ordre de Saint-Benoît, au

(1) Haller, II, 410 ; cf. Ciaconius, II, 945, et Raynaldi, a. 1440, n° 2.

(2) Haller, III, 176.

(3) Arch. du Vatican, Reg. 359, f° 280 v°.

(4) Wurstisen, *Historiae Basiliensis*, 305 ; Mansi, XXXI, 67.

(5) *Pedemontium Sacrum*, dans les *Monum. Hist. Patriae, Scriptores*, IV, 1439.

diocèse de Barcelone; Antoine, chef d'une abbaye bénédictine au diocèse de Perpignan ; avant lui prenait place l'abbé d'Ecosse, l'un des trois commissaires.

Enfin venaient les représentants du bas clergé, groupés sous le titre de docteurs et qui devaient en effet cette distinction bien plus à leurs grades universitaires qu'à leurs infimes dignités ecclésiastiques. Les premiers nommés étaient les maîtres en théologie, et d'abord le fameux Jean de Ségovie, en sa qualité d'archidiacre, puis ce prévôt du diocèse d'Olmutz que les trois commissaires s'étaient adjoint ; ensuite, Nicolas Thibout, pénitencier du diocèse de Coutances ; Thomas de Courcelles, avec son titre de chanoine d'Amiens, et Jean *de Valle*, curé de Plonéour en Bretagne. Après les théologiens, la liste se terminait par les gradués en lois ou en décrets et, en tête, l'archidiacre de Metz, Guillaume Hugues, docteur es-lois ; puis six docteurs en décrets, frère Jean de Chiomonte, précepteur de San-Antonio di Ranverso, au diocèse de Turin, des hospitaliers de Saint-Antoine ; l'archidiacre de Cracovie, Polonais de nation, dit Aeneas, mais affable et instruit ; Bernard *de Bosio*, chanoine de Lérida en Espagne ; Barthélemy Provana, précepteur de Chivasso, au diocèse d'Ivrée ; Jean Wyler, doyen de Bâle ; Raimond *Albioli*, chanoine de Tarazona en Espagne ; enfin, un docteur es-lois sans dignité ecclésiastique, Henri *de Judeis*, de Cologne, et un simple licencié en droit canon, Jean de Saltzbourg, chanoine de Ratisbonne.

D'un autre côté, les commissaires s'étaient appliqués à nommer huit membres de chaque nation sur les trente-deux électeurs, mais la France avait la meilleure part, tant numériquement, puisque la présence d'Aleman portait à neuf le nombre de ses représentants, que moralement, par leur plus grande autorité jusque dans les rangs inférieurs, avec des hommes comme Guillaume Hugues et Thomas de Courcelles. En outre, la fraction italienne était tout entière piémontaise, et ce n'était pas un mince avantage de l'accord avec le duc de

Savoie, de pouvoir ainsi sauver les apparences en donnant à l'Italie, malgré elle, une représentation fictive.

En somme, le conclave de Bâle ne méritait pas tous les outrages dont le Pape et ses amis l'accablèrent, traitant ses membres de vendus, d'ignobles cuistres à peine bons à élire un doyen ; du moins, le Cardinal avait-il craint pire et se tint-il pour content de ces collaborateurs, parmi lesquels ignares et ambitieux laissaient une place à quelques prélats irréprochables et à d'éminents docteurs. Le soir même du jour où leurs noms avaient été proclamés, Aleman les invita tous à se rendre chez lui pour s'entendre sur la distribution des logements au conclave ; de certaines chambres glaciales, sises au rez-de-chaussée, nul ne voulait ; aussi les prélats opinaient pour que chacun choisît la sienne par ordre hiérarchique ; les autres insistaient pour qu'on tirât au sort, invoquant les traditions de l'Eglise et de Constance. Les prélats ripostaient et l'auraient emporté si, indulgent à l'exaspération des docteurs, le Cardinal ne fût intervenu en leur faveur, trop heureux, après l'alarme qu'il avait eue, d'en être quitte pour quelques mauvaises nuits. Séance tenante, il se rendit sur les lieux avec un délégué de chacun des ordres d'électeurs ; les noms furent mis dans un chapeau et, successivement devant chaque cellule, Aleman en tira un qu'affichait sur la porte l'évêque de Lausanne, créé vice-camérier pour la circonstance ; le mieux logé fut le doyen de Bâle et le Cardinal eut la chambre voisine ; un évêque fut le plus mal partagé, mais tous le prirent bien et ainsi s'apaisa ce petit conflit, symbole des divisions dont Aleman ne triomphait pas toujours si aisément (1).

Le bâtiment qu'on avait trouvé le plus propre à tenir le conclave, c'était le cercle de la noblesse, bâti par les gentilshommes bâlois qui s'y réunissaient, y jouaient, y buvaient, sans admettre personne chez eux, seul privilège que leur laissât la cons-

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 5 ; Aeneas, *Opera*, 53 ; Huglin, au 29 octobre 1439.

titution républicaine, hors les belles bourgeoises, les soirs où l'on dansait ; on l'appelait *das hauss zur Mucken* ; la députation des Affaires mixtes y tenait ses séances et la situation de cette maison, comme ses dispositions, décidèrent son choix. Elle était au centre de la ville, proche de la cathédrale, et comprenait deux grandes salles, l'une au rez-de-chaussée, où l'on se tenait l'été, et l'autre au premier étage. On y avait construit, tant en bas qu'en haut et sous la direction du Cardinal, trente-quatre cellules, dont une pour les maîtres des cérémonies, de la manière la plus simple : quatre pieux de sapin et les intervalles tendus de courtines pénétrables à la vue. Ces chambres étaient carrées, à peine suffisantes pour un lit étroit et une table ; quant au jour, la plupart en manquaient et la chandelle y était nécessaire à toute heure, d'autant plus que, pour la sûreté du conclave, on avait réduit les rares fenêtres à d'étroits soupiraux. Du feu, à cause de l'étroitesse et de la fumée, il était impossible d'en faire : or, cette fin d'octobre fut fraîche et les cellules du rez-de-chaussée surtout, établies directement sur le sol, étaient d'une humidité telle que tous leurs habitants y contractèrent des rhumatismes et que les quintes de toux se faisaient un perpétuel écho (1).

Le lendemain de l'assemblée où les membres du conclave avaient été déclarés, le 30 octobre, on tint pompeusement la trente-huitième session pour y publier le décret qui les habilitait, avec deux autres, dont l'un donnait satisfaction au Cardinal en condamnant la bulle *Moyses*. Aleman célébra et communia ses trente-deux collègues en les embrassant tour à tour ; les Pères s'attendrissaient à retrouver sa sérénité coutumière sur son auguste tête chauve et de fait il pouvait se flatter d'avoir bien réussi ce conclave improvisé ; tout garantissait que les choses se passeraient correctement. Après la

(1) *Epistola Aeneae Sylvii*, à la suite de l'*Epitomae historiae Basiliensis... authore Christiano Urstisio* (Wurstisen), Bâle, 1577; *Beitrage zur vâterl. Gesch...,neue Folge*, II, 1888, 488 et 490; Huglin, au 10 octobre 1439; Aeneas, *Opera*, 55.

publication des décrets, les électeurs prêtèrent serment, le Cardinal en tête, et, le *Te Deum* chanté, on se mit en marche processionnellement : derrière une troupe d'enfants en blanc et une partie du clergé de la ville, les Pères inférieurs précédaient la croix, suivie du vice-camérier et de ses officiers; Aleman venait ensuite, ayant encore la mitre et les ornements d'or et bénissant le peuple ; puis ses collègues, qui chantaient le *Veni Creator*, les prélats du Concile et une foule immense, au milieu des gens d'armes bâlois. Les membres du conclave entrèrent, le Cardinal bénit pontificalement la maison et, à 8 heures du soir, la porte fut close, fermée de trois serrures, dont une s'ouvrait du dedans ; Aleman en eut la clef, et les deux autres furent confiées au vice-camérier et au protecteur du Concile (1).

Ce premier soir, on ne travailla point; après être demeuré quelque temps dans sa chambre, chacun sortit pour visiter les lieux, on se rencontra, on se reçut les uns chez les autres ; enfin, on reposa. A 3 heures après minuit, les matines furent dites et, sur l'invitation du Cardinal, qui fut nommé président, un règlement intérieur fut arrêté : on se lèverait entre 4 et 5 heures et chacun, à sa guise, prierait ou célébrerait; à 7 heures, messe commune, ensuite, conseil et scrutin ; puis dîner et liberté pour tous jusqu'à 3 heures, que l'on s'assemblerait pour discuter les votes émis dans la matinée ; à 7 heures on souperait et, à 10, chacun serait au lit. Ainsi, la régularité et la cordialité régnèrent fort heureusement dans cette maison où quatre-vingt-sept personnes étaient entassées, car, avec les trente-trois électeurs et les deux maîtres des cérémonies, il y avait cinquante-deux familiers amenés par les premiers, qui un, qui deux, comme Aleman qui avait auprès de lui Etienne Plovier et Pierre de Treilhia. Pour les repas, la nourriture de chacun lui était apportée du dehors par ses serviteurs et, à

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 6 et 7 ; Aeneas, *Opera*, 53-55 ; Huglin, au 30 octobre 1439.

cette occasion, on ouvrait un guichet qui servait ensuite à l'enlèvement des restes; la règle était que l'on se contentât toujours du même menu, et si quelqu'un avait demandé viande ou poisson, il ne devait pas en changer et passer, par exemple, du bœuf au mouton. Comme, le premier jour, on n'y avait pas pris garde, des morceaux de choix furent saisis à la porte. L'archidiacre de Cracovie, entre autres, subit cette diminution et dut se priver de gibier ; il s'en plaignit partout et témoigna publiquement que, depuis qu'il était prêtre, il n'avait pas eu plus mauvaise journée. « Ça, disait-il joyeusement, me confond-on avec le cardinal d'Arles, cet homme malingre, sans ventre ? Ou plutôt ce n'est pas un homme ; pour mon malheur, je loge auprès de lui et la courtine transparente me laisse voir tout ce qu'il fait ; il n'a encore bu ni mangé et, ce qui m'est plus désagréable, il passe la nuit sans dormir, toujours lisant ou travaillant; il n'a pas de plus petit souci que le soin de son ventre et je n'ai rien de commun avec lui : l'estomac me brûle et le sien est froid ; si l'abstinence lui convient, c'est ma mort à moi ; que les Français jeûnent donc, mais que les Polonais aient à manger » (1).

Cette agitation d'Aleman se conçoit ; il touchait au moment décisif et, comme il fallait à son candidat les deux tiers des voix, soit vingt-deux, il craignait encore que les quatorze docteurs ne rendissent l'élection impossible en se tenant unis. Dès la première conférence du 31 octobre, il avait exposé de nouveau sa manière de voir, alléguant les périls croissants courus par l'Eglise et la Foi, la nécessité où l'on était d'élire un homme assez puissant pour les défendre, assez riche pour les soutenir ; n'avait-on pas eu de la peine à trouver un peu d'argent comptant pour les frais du conclave et, maintenant, ne fallait-il pas, sur le champ, 40.000 ducats pour entretenir les ambassadeurs du Concile ? Peut-être, trop ému, manqua-t-il d'adresse dans son exhortation et insista-t-il malencontreu-

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 7 ; Aeneas, *Opera*, 56-57.

sement sur les 40.000 ducats; du moins le lui reprocha-t-on plus tard et ses adversaires en prirent-ils, dès lors, occasion pour lui opposer la pureté des principes dont, au fond, plus que personne, il était amateur. D'ailleurs, ni d'un côté ni de l'autre, on ne parlait encore du duc de Savoie, mais on savait assez qu'en penser (1).

Le lendemain matin, 1er novembre, on procéda au premier scrutin: dans la salle du conseil, devant l'autel, le Cardinal était assis, l'archevêque de Tarentaise à sa droite, l'évêque de Tortose à sa gauche et, de part et d'autre, le reste des électeurs sur deux rangs. Devant Aleman, un escabeau portait un bassin d'argent, où chacun vint déposer son bulletin après l'avoir signé et y avoir inscrit, à son choix, un ou deux noms. Le Cardinal, ensuite, les retira un à un pour en donner lecture. A ce premier tour, les voix se dispersèrent sur dix-sept personnages et la majorité était pour Amé VIII, avec seize voix, parmi lesquelles nous reconnaissons évidemment les onze Savoyards; après lui, réunirent entre six et deux voix les cardinaux de Foix et Cervantès, les archevêques de Lyon et de Cologne, l'évêque de Vic, Jean de Ségovie et Thomas de Courcelles. De discuter chacun de ces candidats, comme on dut le faire à l'assemblée de l'après-midi, il serait trop long. Remarquons, toutefois, que nul d'entre eux n'était Italien, ce qui consacrait une des idées essentielles du Concile. Quant aux voix données à Thomas de Courcelles et à Jean de Ségovie, elles confirmaient les craintes si souvent exprimées par Aleman. Plus nouvelles étaient les dispositions manifestées en faveur d'autres personnages, par où l'on voit que, persuadés par notre Cardinal qu'il fallait choisir un haut et puissant seigneur, beaucoup de ses collègues répugnaient à élire un laïc, tel que le duc de Savoie. Pierre de Foix, par exemple, offrait cet avantage de gouverner le Comtat où il recevrait les Pères et

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 7; cf. ch. 12 et Huglin, au 30 octobre 1439.

restaurerait d'emblée la papauté d'Avignon, à condition toutefois qu'il acceptât la tiare, fort douteuse éventualité ; or, un refus consommait évidemment la ruine du Concile. Le cas était le même pour l'archevêque de Cologne, prince souverain, électeur du Saint-Empire, qui pouvait entraîner l'adhésion de l'Allemagne, comme aussi ses efforts, à supposer qu'il consentît, pouvaient échouer devant la jalousie de ses collègues et l'anarchie impériale. Quant à l'archevêque de Lyon et au cardinal Cervantès, l'un et l'autre hommes éminents dont le choix eût fait honneur à l'assemblée, ils ne disposaient en sa faveur ni d'or ni d'influence politique et, du reste, accueilleraient-ils pareille proposition ? A Talaru, il fallait l'autorisation, plus qu'incertaine, du roi de France ; de Cervantès, la conduite décelait autant d'éloignement pour les excès du Concile que pour les manœuvres d'Eugène.

Le lendemain lundi 2 novembre, Aleman gagna trois voix pour son candidat, qui en eut dix-neuf, vingt et une le mardi et vingt et une encore le mercredi : il s'en fallait toujours d'une voix que les deux tiers, nécessaires pour qu'il y eût élection, fussent obtenus. Aussi, le Cardinal redoublait-il ses efforts et n'hésitait-il plus à parler ouvertement du duc de Savoie pour en faire l'éloge et combattre les objections qu'on élevait contre lui. « Son mariage ? Mais il n'a été marié qu'une fois, avec une vierge belle et pudique ; il a toujours donné l'exemple des mœurs pures qu'il a fait observer dans sa cour ; sa femme vivrait-elle encore, ce serait à peine une difficulté, puisque les docteurs disputent pour savoir *an uxoratus electus in papam uxori solvere debitum teneatur* ; or, il est veuf et nous avons pour nous l'exemple de saint Pierre. Ses fils ? C'est une objection ridicule, ils ne seraient pour lui qu'un appui précieux. Son rang de prince ? Mais qu'on l'en loue plutôt, puisque, pendant les quelque quarante ans de son gouvernement, il a fait régner la justice et la paix. Dira-t-on aussi qu'il n'est pas docteur ? Mais il est instruit, il connaît la liturgie, il observe les heures canoniques. On objectera qu'il est laïc : or, il a

laissé dès longtemps le monde et ses pompes, il s'est retiré dans un monastère, il y vit saintement, plus heureux de son titre de doyen que de sa dignité ducale. Enfin, non seulement ce choix est possible, mais il est nécessaire; quels dangers, en effet, ne court pas le Concile, quel prince le reconnaît efficacement? Elisons un homme sans défense, on en rira; nous ne sommes plus au temps où la vertu impuissante était respectée; de la vertu, nous en devons demander à notre élu, mais il doit être en même temps le pilote qui, vigoureux à la fois et sage, mènera notre barque au port. Notre propre histoire a prouvé qu'il faut appuyer le droit sur la force et notre pape, sans le patrimoine de l'Eglise, ne serait rien que l'esclave des princes temporels; ce patrimoine occupé aujourd'hui par Eugène et d'autres usurpateurs, il faut le conquérir, et nul n'en est plus capable qu'Amé, qui a un pied en France et l'autre en Italie, parent et ami de presque tous les princes chrétiens. Des prophéties annoncent qu'en l'an 1440 l'Eglise sera restaurée et qu'un pape alors élu consolera Sion. Elisons Amé ».

Enfin, le jeudi 5 novembre, à l'heure même où le clergé portant des reliques faisait autour du conclave la procession quotidienne, Aleman trouva dans le bassin d'argent vingt-six bulletins au nom du duc de Savoie; on exhorta les sept électeurs récalcitrants à lui donner leurs votes par voie d'accès; ces réfractaires, qui appartenaient à la fraction des docteurs et que menait assurément Jean de Ségovie, répondirent que quelque chose les empêchait de voter pour Amé, dont l'élection d'ailleurs était acquise. Alors on introduisit le vice-camérier, le bourgmestre de Bâle et trois autres personnages, dont le comte de Tierstein, lieutenant du protecteur; en présence de ces témoins, après avoir fait l'éloge de ses collègues et dit quelle piété avait régné au conclave, Aleman proclama le résultat du scrutin, dont il fit dresser acte. Vers 3 heures de l'après-midi, on rompit la clôture à coups de haches, trois fenêtres furent ouvertes au premier et le Cardinal se montra: la ville entière était là; il prononça les paroles usuelles : « Je

vous annonce une grande joie », notifia l'élection d'Amé, duc de Savoie et doyen des chevaliers de Ripaille et en exposa brièvement les avantages pour l'Eglise, le Concile et cette cité de Bâle, à qui les Pères devaient tant d'années de liberté. Le doyen Wyler traduisit en allemand son allocution et la foule répondit en chantant le *Te Deum* entonné par le Cardinal; le soir, on carillonnait encore et des feux de joie furent allumés dans les rues (1). Peu après, l'événement fut annoncé aux princes chrétiens par une lettre où ce qu'il avait d'étrange était habilement dissimulé sous les fleurs dont on couvrait le ducal doyen et, le 17 novembre, en la trente-neuvième session, Aleman donna lecture du décret qui ratifiait le choix du conclave (2).

Pour aviser le Duc, il avait dépêché en Savoie son ami Etienne Plovier et, presque en même temps, les deux évêques de Genève et de Lausanne étaient partis, envoyés à Ripaille au nom du Concile. Instruit de leur prochaine arrivée par le premier émissaire, Amé s'empressa d'écrire qu'il ne les attendait qu'en tremblant, épouvanté de cet honneur. Ces hésitations étaient de pure forme, à tel point que, vers cette époque, le représentant du duc à Bâle, Humbert de Chissé, intervenant pour son maître dans une délibération des Pères, se fit répondre que l'acceptation n'était pas encore officielle. Il demandait, au nom d'Amé, que le Concile adressât à l'assemblée du clergé français, convoqué à Bourges pour le mois suivant, une ambassade solennelle où figurerait l'élite des Pères, afin d'obtenir l'adhésion de la France au nouveau pontife. Inspiré par Aleman, qui le soutint, ce projet valait au moins d'être tenté; en agissant vite, en faisant présenter et soutenir l'élection par des hommes universellement estimés, on se donnait une chance de succès. Mais, sans rien vouloir entendre, les Pères

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 7; Aeneas, *Opera*, 58-61; Huglin, au 5 novembre 1439; Wurstisen, *Bassler Chronick*, 255.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 10 et 11.

s'abandonnèrent à leur incurable défiance contre la moindre apparence d'autorité, même issue d'eux ; cette tiare, qu'ils avaient fabriquée de leurs mains, leur faisait peur ; plus hargneuse et plus jalouse que jamais, la démocratie ecclésiastique décida qu'il suffirait, à Bourges, des deux représentants qu'on y avait déjà et que l'avènement d'un souverain pontife ne valait pas vraiment qu'on envoyât en France les personnages considérables dont il avait été question (1).

C'était une occasion manquée; bien pis, c'était l'échec certain si l'on continuait de compter pour rien le Pape qu'on voulait imposer à la Chrétienté ; Aleman le savait bien et, par compensation, il obtint à grand peine que, outre les deux prélats déjà partis, une notable ambassade serait adressée au duc de Savoie pour lui demander son consentement, en signe de respect et pour manifester que le Concile avait foi en le bon droit de son élu. Une commission fut chargée de désigner les membres de cette délégation ; mais aussitôt les mauvaises langues de se donner carrière ; on racontait que le Cardinal voulait transférer l'assemblée en Savoie, qu'il y avait déjà envoyé ses biens et qu'une fois à Ripaille, il n'en reviendrait point ; que, pour se rendre le Concile plus docile, il cherchait à l'épuiser en se faisant accompagner des Pères les plus éminents. De fait, Aleman avait décidé d'être du voyage, après avoir hésité sans doute entre l'inconvénient qu'il y avait à laisser le champ libre aux meneurs et l'avantage de donner par sa présence du relief à l'installation d'Amé. Quant aux ineptes accusations dont il était l'objet, il dut se faire justifier auprès de la République par quelques amis et s'expliquer en assemblée générale, en rappelant ses loyaux services, en attestant avec serment qu'il n'avait jamais songé aux projets qu'on lui prêtait ; ses biens, qu'on savait assez consister seulement en livres et en ornements ecclésiastiques, il en remettrait la garde aux bourgeois ; il répéta que l'ambassade devait être nombreuse afin que, parve-

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 12.

nus auprès d'Amé, certains Pères y restassent tandis que les autres iraient en mission par l'Europe, et il termina en faisant l'éloge de l'élu devant ses électeurs (1), triste nécessité de bien mauvais augure.

Il finit par l'emporter et, le 3 décembre, un brillant cortège se forma devant sa maison : c'étaient les évêques de Tortose, Vic, Viseu, Marseille, Aoste et Bâle, trois abbés, quatorze Pères de moindre dignité ; le comte Jean de Tierstein, le bourgmestre de Bâle, Louis de Lanser, provincial d'Alsace de l'Ordre teutonique, d'autres gentilshommes accompagnaient les vingt-cinq légats, en tout trois cent soixante et quatorze chevaux (2). On partit, Aleman prit l'arrière-garde. En chemin, il rencontra Jean de Raguse, qui revenait de la cour savoyarde où il avait été envoyé quelques mois auparavant ; il avertit le Cardinal que, avant d'accepter la tiare, Amé voulait être assuré d'une liste civile, communication dans laquelle, à juste titre, Louis put voir un présage des inextricables difficultés où il entrait, pris entre le nouveau pape et le Concile comme entre l'enclume et le marteau. Déjà cependant il pénétrait avec ses compagnons dans les Etats de Savoie, où ils furent magnifiquement traités, et les plus grands seigneurs de la province les reçurent à Thonon le 14 décembre (3).

Officiellement avisé depuis quelques jours par les évêques de Genève et de Lausanne, le Duc avait réuni à Genève, du 8 au 11 décembre, les Etats généraux de son pays, pour avoir leur opinion et de l'argent ; les députés approuvèrent que leur souverain fût pape et votèrent 16 gros par feu (4).

Cette assemblée venait de se séparer quand Aleman parvint en Savoie et il ne pouvait subsister aucun doute sur le consen-

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 12.

(2) *Ibid.*, ch. 13 ; Huglin, au 3 décembre 1439 ; *Storia politica della dinastia di Savoia*, Milan, 1865, 205, note.

(3) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 13.

(4) *Monum. Hist. Patriae, Comitiorum, pars prior*, 194-195.

tement d'Amé. Toutefois, le Cardinal regrettait que le Concile, à sa trente-septième session, eût exigé que l'élu acceptât le jour même où le décret d'élection lui serait présenté : il craignait que le Duc ne se trouvât pressé et il imagina de lui donner plusieurs jours en n'apportant les pièces officielles qu'à la deuxième entrevue. On les laissa donc à Thonon le 15 décembre, lorsqu'Aleman et les autres légats, escortés de gentilshommes savoyards, montèrent à cheval pour aller au fameux ermitage. Reçu par le Duc à la hauteur de l'église, le Cardinal prit place ensuite auprès de lui dans le réfectoire des chanoines et le harangua, exposant sa mission ; l'évêque de Vic, ensuite, célébra les vertus d'Amé, son juste gouvernement, sa race, si étroitement unie au sang royal de France, les espérances, enfin, qu'il donnait pour le salut de la Foi et la défense des conciles généraux. Le prince répondit ce qu'il put en latin et passa bientôt la parole à son chancelier qui, après quelques généralités, invita les légats à revenir le surlendemain.

Le 17, avant l'audience, les conseillers du Duc, en conférence avec Aleman et ses collègues, exposèrent les trois difficultés qui faisaient encore hésiter leur maître. La première était grave et concernait cette phrase du serment imposé au nouveau Pape par les Pères à leur trente-septième session : « Je jure de procurer la célébration des conciles et la confirmation des élections conformément aux décrets du saint concile de Bâle » ; Amé faisait demander si le serment s'étendait bien à la deuxième partie de la phrase et avertissait qu'au contraire son intention était de récompenser les membres les plus méritants de l'assemblée en les promouvant à des dignités électives ; il avait en effet compris que, s'il renonçait absolument à ce moyen de gouvernement dont la cour de Rome vivait depuis un siècle, sa bourse serait promptement épuisée. En voyant son élu donner ainsi le premier coup de sape aux décrets de son concile, notre Cardinal aurait dû sentir tout l'irréalisable de son plan. Quant aux deux autres objections, elles étaient toute roma-

nesques : d'abord, le prince aurait voulu garder sa barbe et son habit d'ermite pour son entrée à Bâle, afin de confondre ceux qui le disaient laïc ; enfin il demandait à s'appeler Amédée Ier. Aleman et ses compagnons répondirent que, pour le serment, ils ne pouvaient rien changer au texte ; pour le costume, c'était par la prise des insignes pontificaux qu'on était investi de la papauté ; pour le nom, c'était une tradition apostolique d'en changer (1).

A 1 heure de l'après-midi, les légats furent introduits auprès d'Amé et notre Cardinal présenta leurs lettres de créance, le décret confirmatif de l'élection et celui qui établissait la formule du serment à prêter ; du premier, lui-même il donna lecture et Thomas de Courcelles, du second. L'évêque de Vic résuma en cinq points les motifs qui devaient décider le Duc à accepter ; le représentant de la ville de Bâle offrit ses services ; rappelant enfin les événements du dernier conclave, plus édifiant, affirmait-il, et plus régulier que tous ceux qu'il avait vus à Pise, à Constance et à Rome. Aleman montra que la main de Dieu était là, que l'élu ne pouvait s'y dérober et, tombant à genoux avec ses collègues, il le supplia de consentir à l'instant même au choix qu'on avait fait de lui. Après avoir consulté son entourage, Amé répondit qu'il avait encore à délibérer. Mais le Cardinal et les autres légats le requirent derechef, et de nouveau il demanda du temps. Enfin, sur une troisième instance et après un bref entretien avec les siens, le Duc fit le signe de la croix et à genoux, les mains jointes, il déclara qu'il consentait mais qu'on entendît les explications de son vice-chancelier, Pierre Marchand. Ce dignitaire exposa alors les raisons humaines qu'avait son maître de refuser, les raisons surnaturelles d'accepter, rendant grâces en son nom au Concile et à la ville de Bâle. Aussitôt, tranchant habilement la question du nom, Aleman célébra les louanges du prince et les hauts faits de ses ancêtres contre les infidèles, ajoutant que

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 13.

la tradition voulait que le Pape changeât de nom, mais que, comme celui d'Amédée signifiait qui aime Dieu, que plusieurs comtes de Savoie l'avait porté et que l'élu l'aurait voulu garder, il serait, par le Concile, mis au nombre des noms que pourraient choisir ses successeurs sur le Saint-Siège, et il conseilla au Duc de se nommer Félix, ayant été élu le jour de saint Félix et trois papes de ce nom étant morts pour la Foi. Le nouveau pontife accepta, un autel portatif fut placé devant lui et, agenouillé, il prononça et signa la formule du serment imposé par les Pères, jurant solennellement de rester fidèle à la foi catholique telle qu'elle était constituée par la tradition des Apôtres et des Conciles généraux. Il s'en fut ensuite et reparut bientôt, vêtu des ornements pontificaux, pour s'asseoir sur le trône; Aleman le bénit, lui passa l'anneau du pêcheur en disant qu'il l'investissait de la papauté *ut preesset urbi et orbi*, et lui fit obédience aussitôt en lui baisant le pied, la main et la joue; puis ce fut le tour des ambassadeurs du Concile et des envoyés de Bâle, Berne et Fribourg. Félix V fut alors conduit à l'église au chant du *Te Deum* et intronisé sur l'autel de Saint-Maurice, où la foule fut admise à lui rendre hommage. En rentrant, le soir, à Thonon, les légats trouvèrent la ville illuminée remplie du son des cloches (1).

Le lendemain, ils furent prendre leur pape à Ripaille et le ramenèrent, pour y demeurer, à Thonon, dans le pompeux appareil qu'Aleman dut régler lui-même, reporté ainsi aux années de sa jeunesse à la cour de Martin V : derrière lui, qui tenait à la main le bâton rouge, Félix chevauchait sous le dais d'or, escorté de ses fils et de ses barons. Les jours suivants furent employés par le Cardinal en conférences avec les conseillers du nouveau pontife sur la bulle encyclique adressée, le 31 décembre, aux rois, princes, prélats et universités, sur les démarches à tenter, sur les ambassadeurs à expédier, toutes

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 14; Guichenon, *Hist. généalog. de la Maison de Savoie*, Preuves, 317.

questions pressantes que les prétentions et l'inexpérience des ministres savoyards étaient peu propres à simplifier. Les cérémonies, cependant, se succédaient : aux matines de Noël, pour la première fois, Félix parut dépouillé de sa barbe; le jour des Rois, la messe dite, après avoir exalté la monarchie de Savoie depuis le fabuleux Berold, Aleman exhorta son élu à transmettre à ses fils l'autorité temporelle; alors le vieux souverain releva ses enfants de la puissance paternelle, abdiqua sa dignité ducale en faveur de Louis, l'aîné, et créa le cadet comte de Genevois; il reçut leur hommage et le Cardinal, en grand appafat, présidait à cette solennité, comme aux fêtes qui la suivirent : le petit gentilhomme d'Arbent avait apporté en Savoie une tiare et y faisait un duc. Presque aussitôt après, il reprit le chemin de Bâle; déjà, le 2 janvier, la plupart de ses collègues non savoyards étaient partis; il s'en fut à son tour, après avoir provisoirement réglé plusieurs affaires, dont chacune contenait un germe de discorde. On était convenu, pour la liste civile à voter, des propositions qu'on ferait aux Pères; pour la collation des bénéfices, de ne rien faire avant l'arrivée de Félix auprès de l'assemblée, de peur d'un malentendu; en outre, et après de longs débats, on avait décidé que, dans les lettres du nouveau pontife au Concile, celui-ci serait nommé le premier en signe de souveraineté. Vers le milieu de janvier 1440, Aleman rentrait à Bâle (1).

En ce voyage, quelles que fussent son intrépidité et sa confiance en sa cause, il dut rouler bien des soucis : il connaissait maintenant son pape et savait les inconvénients du choix qu'il avait fait. Et d'abord, pouvait-il ne pas être choqué du point de vue exclusivement local sous lequel l'élu et son entourage avaient envisagé cette promotion au souverain pontificat, sans y bien voir ce qu'elle était pour le Cardinal, une consécration des dogmes de Constance, une revanche contre la papauté italienne et absolue de Martin V et d'Eugène IV, une application

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 5.

de la théorie sur la souveraineté des Conciles faisant et défaisant les papes, un appel enfin à un prince de la terre choisi pour représenter la révolution accomplie dans l'Eglise, parlementaire et réformatrice? A consentir, au contraire, Amé avait été amené par un mélange de motifs où l'alliage politique était considérable. Pour lui, pour sa famille, pour ses sujets, cette élection était un hommage flatteur à la personne du prince, à la monarchie tout entière; c'était, et sous un seul règne, le chef héréditaire, né comte, devenu duc et devenu pape; c'était, pratiquement, un moyen d'agrandissement et d'influence qui pourrait devenir efficace en deçà ou au-delà des Alpes. On le sentait dans tout l'Etat; la ville de Nice envoyait féliciter Félix dans ce sens; après avoir noté son avènement sur l'obituaire des Mineurs de Chambéry, le rédacteur ajoutait : *Laus Deo et patrie Sabaudie*. A l'étranger, on s'en rendait compte également, soit que, comme les Suisses, on ne reconnût le pape de Bâle que pour conserver l'amitié de la Savoie, soit que, comme le duc de Bourgogne, demeuré fidèle à Eugène IV, on prît soin de stipuler expressément dans un traité passé avec le duc Louis, que cet acte n'engageait pas pour « le fait de l'Eglise » (1). Il semblait que l'on dût, en s'accordant avec la monarchie savoyarde, se rallier au Concile et qu'inversement faire obédience à Félix fût avouer un désir de ménager la cour de Chambéry. Cette étrange confusion dura jusqu'à la fin du schisme et devait alors mélanger étroitement la question, toute canonique, de la démission de l'antipape, avec des affaires de pure politique, comme les visées de la Savoie sur le Milanais; elle se personnifiait dans le conseil et dans l'entourage de l'ancien souverain, où les gentilshommes et les prélats savoyards, parés les uns et les autres de titres empruntés,

(1) Gioffredo, *Storia delle Alpi maritimi*, *Monum. Hist. Patriae, Scriptores*, II, 1070; *Mémoires de la Société Savoisienne d'hist. et d'arch.*, VI, 88; Plancher, IV, preuve n° 136; cf. le traité passé en 1441 entre Gênes et la Savoie, Gioffredo, *loc. cit.*, 1074.

à la curie romaine, gardèrent une influence trop souvent exclusive, même en matière spirituelle; cette confusion enfin ne régnait nulle part plus que dans l'esprit de Félix lui-même, qui persistait à rester duc, malgré sa tiare et malgré son abdication, toute de forme, au point qu'il continuait, de Bâle, à entrer dans le détail du gouvernement de ses anciens Etats(1). Comme à plaisir, il accentuait le caractère personnel et viager de son pontificat, reculant devant la moindre démarche quand elle ne lui paraissait pas servir la politique savoyarde; répondant à toutes les exhortations d'Aleman en invoquant les intérêts immédiats de ses fils, demeurés aussi chers à l'antipape depuis qu'il se croyait le père commun des fidèles; restreignant ses regards entre Genève et Turin, sans les porter jamais à Rome ou sur la Chrétienté, et tellement absorbé par ces soins que, non content d'avoir testé la veille de son intronisation, il faisait dresser, à Bâle, le 30 juillet 1440, un inventaire de ses livres et ornements sacrés pour en mieux assurer la succession à ses enfants (2), tant il sentait que ses vrais héritiers, ce n'étaient pas les papes incertains qui régiraient après lui l'Eglise conciliaire, mais les princes de son sang, de la maison de Savoie.

Si, en sa qualité de Savoyard, Aleman voyait moins nettement peut-être les dangers de cet accaparement des dogmes de Bâle par un seul et par un petit pays, les défauts du pape de son choix n'avaient pu lui échapper. De Félix, en effet, le caractère était peu propre au rôle qu'il assumait à près de soixante ans, âge où n'était plus possible une nouvelle éducation qu'aurait nécessitée la nouveauté du personnage qu'il avait à faire. De souverain légitime d'un Etat paisible, devenu chef élu de la révolution ecclésiastique, il resta conservateur timoré,

(1) Pérousé, *Originaux de brefs et lettres de princes conservés aux archives de la Savoie*, dans le *Bulletin historique et philologique*, 1901, 398 et s.

(2) *Mém. de la Soc. Savoisienne d'hist. et d'arch.*, XV, 297.

administrateur minutieux, diplomate circonspect; il montra de la piété, de l'honnêteté, du bon sens; il manqua d'audace, de promptitude, d'énergie, et ce n'était pas seulement ces qualités qu'il eût fallu, mais l'élan téméraire et l'ardeur aveugle dont notre Cardinal était consumé. Là où le heurt entre leurs natures fut le plus fréquent et le plus douloureux, ce fut la question d'argent. Pour continuer la lutte et pour vaincre, le Concile avait besoin d'or, cette considération avait même déterminé le choix fait par Aleman, et Félix répondit mal à son espoir. Bientôt ses adversaires eux-mêmes taxèrent l'antipape d'avarice, et s'en félicitèrent, reconnaissant qu'il eût autrement beaucoup étendu son obédience et gagné nombre de partisans que sa parcimonie rebuta (1). Avant eux, le Cardinal avait compris un peu tard que l'économie étouffait en son élu toute ambition spirituelle; que, pour les ambassades, les gratifications nécessaires, les encouragements utiles, il n'obtiendrait rien ou toujours trop peu, et l'on imagine les tourments de son âme généreuse en voyant les occasions fuir une à une, faute d'un argent trop lent à se montrer.

Y pensait-il, en poussant sa mule vers Bâle, et prévoyait-il que, comme on l'a dit, l'élection de l'antipape équivalait, pour le Concile, à un suicide moral (2)? Ce fut le terme, en effet, des succès du Cardinal et de ses compagnons; en personnifiant ainsi leurs doctrines, dont la généralité et le vague faisaient tout le prestige, en descendant sur le terrain des faits, des compromissions et des défaillances inévitables, au lieu de rester, impuissants mais inaccessibles, dans le domaine de la spéculation intransigeante et des utopies, en opposant un pape au Pape ils décourageaient les sympathies nombreuses que leur

(1) Saint Antonin, f° 139; déjà l'avarice avait nui à la politique temporelle d'Amé (Muratori, XX, 345); sur les prétendues sollicitations de Charles VII qu'il aurait repoussées, voir Gobellinus, 183, et Spondanus, a. 1440, n° 9.

(2) Pastor, I, 247.

premier ascendant leur avait conservées, ils se liaient les bras pour l'avenir, se condamnaient à saper eux-mêmes toute leur œuvre passée, marchaient enfin à la déroute. Du moins le vit-on par la suite; l'impression causée en Europe par l'élection de 1439 ne fut naturellement pas aussi précise; on s'étonna, on douta du succès, sans le croire d'ailleurs impossible; beaucoup, qui restaient convaincus du droit du Concile en tant que concile, hésitèrent en le voyant confondre tous les pouvoirs pour les usurper tous et faire un pape pour cumuler les attributions pontificales et synodales; le choix d'un duc de Savoie mit le comble à ces étonnements; légitime ou illégitime, le pontife de Bâle parut étrange et, tout en reculant généralement autant que possible le moment de se prononcer, on attendait curieusement de voir Félix à l'action, de savoir de quelles ressources il disposerait, quelle union régnerait entre lui et les siens, quels premiers succès il remporterait. A Rome, il semble que l'impression générale donna raison aux calculs d'Aleman; on s'y effraya de voir le Concile fortifié d'un antipape si bien apparenté, illustré par quarante années d'un règne prospère et dont on s'exagérait la richesse. Seul, à en croire un témoignage fort suspect, Cesarini aurait prévu le tort que Félix porterait à son parti et dit que, chez les autres souverains, son élection ne provoquerait qu'envie et dérision; que Français et Bourguignons, dont il avait entretenu les dissensions de manière à jouer un profitable rôle d'arbitre, seraient bien aises de lui rendre la pareille; que sa plus grande faiblesse était de passer pour riche autant qu'il se montrait avare, en sorte que tous ceux qui seraient tentés de lui vendre leur obédience, rebutés et dépités, deviendraient les meilleurs appuis d'Eugène (1). En ceci, Cesarini voyait juste, et beaucoup moins quand il prétendait que l'envie aliénerait à l'antipape ses anciens pairs, les souverains; Léonard Arétin comprenait mieux ses contemporains en écrivant qu'on

(1) Gobellinus, 181-182.

s'étonna surtout de voir un prince si heureux se lancer dans si douteuse aventure (1), et cette situation de Félix, d'être l'un des monarques d'Europe et l'ami de tous, à cette époque où la politique envahissait la religion, faisait si bien sa force, comme Aleman l'avait prévu, que, à la fin du schisme, on s'émerveillait de voir le pontife romain, successeur d'Eugène IV et petit personnage, l'emporter contre un si grand seigneur (2).

Qu'il n'eût pas pris son pape en Italie, on l'y imputait aussi à maladresse à notre Cardinal. « Si l'on choisissait, écrivait-on de Florence à Bâle avant l'élection, un homme digne et surtout un Italien, ce pays entier et d'abord la Toscane le reconnaîtraient », conjecture qu'on appuyait sur les difficultés persistantes d'Eugène dans la péninsule, sur ses embarras d'argent, sur le mécontentement des Florentins qu'il avait mis à contribution (3). Quoi qu'il en fût, Aleman n'avait pu qu'élire un non italien ; outre que c'était la conséquence impérieuse des cinquante dernières années, c'était sa meilleure chance eu égard à la France et même à l'Empire. Cette lettre que nous avons citée prouve, d'ailleurs, quelle angoisse régnait alors à la Curie ; cette même inquiétude se lit entre les lignes du bref par lequel, aussitôt après l'avénement de Félix, le Pape excita les princes contre lui, en termes violents, le traitant de vieillard néfaste et de monstre exécrable, lui prêtant une ambition diabolique afin d'éveiller les soupçons et la jalousie des chefs d'Etats contre un rival politique. plutôt que leur indignation religieuse contre le schismatique (4). Plus véhément encore fut le factum que, un peu plus tard, Eugène fit écrire par Pogge, son trop fameux secrétaire, contre l'anti-

(1) Muratori, XIX, 940.

(2) Muratori, IX, 269.

(3) Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f° 126. Ce sentiment national était si fort que même le condottiere François Sforza faisait plus tard à Félix, en lui offrant son alliance contre Eugène, une condition de venir avec sa cour s'établir à Rome (Osio, III, 279).

(4) Raynaldi, a. 1439, n° 36.

pape, ce lion rugissant qui cherche une proie, ce nouveau Mahomet, cet ignorant, cette détestable idole ; contre le Concile et les criminels tombés dans cette sentine d'iniquités, tous apostats, débauchés, impudiques, voleurs, transfuges, infâmes, blasphémateurs de Dieu, rebelles à leurs supérieurs ; contre les décrets de Bâle, que votèrent des cuisiniers, des bouchers, des tailleurs, des pêcheurs, des valets d'écurie (1) ; dans cette *invective*, rédigée sur le ton criard des discussions répugnantes où les humanistes versaient alors la lie de leur vocabulaire, il n'y a pas d'autre démonstration que ces injures. C'est un fait bien remarquable que cette quasi abstention d'arguments théologiques contre Félix, antipape, dont les prétentions eussent fait couler tant d'encre à l'époque du grand schisme ; le caractère politique de ce conflit, Aleman l'avait assez prévu et, s'il avait voulu opposer un prince riche et respecté à Condulmaro, mal assis en Italie, mal en argent, c'était pour assurer, après une lutte tout humaine, la victoire à sa foi, qu'il fallait bien servir avec les armes opportunes.

Avant toute chose, il importait d'éviter un écueil si peu vraisemblable que l'ennemi n'osait y croire ; mais déjà notre Cardinal la connaissait, cette sourde antipathie du Concile contre son propre élu, pape lié par les décrets de Constance et de Bâle, mais pape encore, rival donc et suspect, en la personne duquel docteurs, prévôts et licenciés avaient soif toujours d'humilier la papauté. A Thonon, afin de ménager la susceptibilité des Pères, Aleman avait fait prendre les décisions que nous avons dites ; revenu à Bâle, le 17 janvier, il entra aussitôt dans son nouveau personnage en proposant d'autoriser une promotion de cardinaux désirée par Félix qui, peu pressé de quitter ses Etats pour venir en Allemagne, voulait

(1) *Poggii Florentini oratoris clarissimi ac sedis apostolice secretarii operâ*, 1513, f° 59. Cf. une lettre de lui où il dit que cette invective avait été remaniée et gâtée par certains scrupuleux, dans le *Spicilegium Romanum*, X, 283.

cependant se constituer un sacré collège. Or, un acte de la quatrième session avait édicté que le Pape ne pourrait faire un seul cardinal s'il ne résidait personnellement dans la même ville que le Concile ; il s'agissait donc d'une dérogation aux décrets mêmes de l'assemblée et ce n'était que la première ; quelle que fût leur mauvaise volonté, les Pères allaient être d'autres fois obligés d'accorder, ce que Louis leur proposerait lui aussi malgré soi, d'autres infractions à ces textes de combat, lancés jadis contre Eugène, déclarés alors inviolables et sacrés, devenus impossibles à maintenir depuis qu'on avait un pape à Bâle, mais dont les intransigeants se faisaient contre Aleman une arme facile et dangereuse. Cette fois, du moins, il l'emporta assez rapidement et, le 29 janvier, on octroya que Félix nommerait quelques cardinaux avant son entrée dans la Rome conciliaire (1).

Il fallut bien ensuite soulever une autre question, à laquelle l'antipape attachait une suprême importance, celle de sa liste civile. Là-dessus, du moins, on ne contrevenait pas à la lettre des décrets, lesquels avaient substitué, en principe, aux annates abolies, une indemnité pontificale qui restait à voter ; depuis longtemps demeurée en suspens, cette affaire était fort difficile à régler en face des intérêts et des privilèges nationaux, en face de la jalousie des Pères, heureux de tenir les cordons de cette bourse papale dont on avait tant parlé depuis cent ans. Félix, cependant, voulait de l'argent, et le fait est que, quelles que fussent ses ressources personnelles, les charges de la papauté sans les revenus du patrimoine nécessitaient une taxe à son profit. Avec lui et ses conseillers, à Thonon, Aleman avait beaucoup conféré à ce propos et, mieux informé que personne des difficultés que cette proposition rencontrerait à Bâle, il avait fait entendre qu'on réduisît autant que possible les prétentions ; enfin, on était convenu de demander au Concile, en

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 16 ; original de la bulle à l'Archivio di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

faveur de l'antipape, un droit à payer sur tous les bénéfices ecclésiastiques par chaque nouveau titulaire, à son entrée en possession, de 20 o/o du revenu annuel pendant les cinq premières années à dater du décret que rendrait l'assemblée, et de 10 o/o pour les cinq années suivantes. Ce système avait l'avantage de conserver à la taxe un caractère exceptionnel en laissant espérer que, les Etats romains recouvrés, la Papauté se suffirait à elle-même. Néanmoins, la motion du Cardinal fut mal prise et l'on s'échauffa beaucoup, en mars 1440, sur cette pénible question ; des coalitions se formèrent ; la nation allemande, très favorisée sous le régime antérieur, protestait qu'elle ne consentirait point à voir imposer ses bénéfices ; protestaient aussi les gens de l'université de Paris, disant qu'il fallait attendre, pour cette affaire, le retour des prélats délégués en France à l'assemblée de Bourges ; pas de mauvaise querelle qu'on ne cherchât à Aleman ; on feignait de regarder ses propositions comme un échec à la réforme, un désaveu, un retour aux vieux abus (1).

Si le vote d'une indemnité, prévue cependant par les décrets, soulevait de tels orages, une autre question provoqua de plus amers discours. On se rappelle qu'Amé, avant d'accepter, avait demandé si, dans la teneur du serment prescrit par le Concile, la phrase relative au respect et à la confirmation des élections canoniques était bien partie intégrante et visée par le mot *juro*, ajoutant qu'il avait, au contraire, l'intention de disposer de quelques bénéfices en faveur de ses amis ; à quoi le Cardinal avait répondu qu'il n'avait pas qualité pour modifier la formule élaborée à Bâle. On s'en était tenu là et, le même jour, Félix avait lu et signé le serment, mais ç'avait été sur un texte tronqué dont le passage contesté avait été retranché. Ce texte cependant venait alors d'être transcrit, sur le moment, par un des secrétaires attachés aux légats ; fut-ce donc un oubli ? Que ce fût une manœuvre d'Aleman pour enlever le

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 15 et 19.

consentement d'Amé sous le délai fixé, il ne paraît pas vraisemblable, mais ce pourrait être une ruse des conseillers du Duc. Quoi qu'il en fût, c'était remis en question le dogme, sacré à Bâle, de la liberté des élections et, bien que le Cardinal, averti de la chose, eût protesté qu'on y remédierait en faisant prêter à Félix, à son couronnement, le serment complet, on pense quel parti l'opposition tira de cette affaire (1).

Les choses allèrent si loin qu'à la fin les bons esprits s'inquiétèrent ; au début d'avril une commission fut nommée, chargée d'aviser, avec Aleman, au maintien de la paix entre le Concile et son pape. Par ces commissaires, le Cardinal se fit déléguer pour aller, en qualité de légat *a latere* de la part de l'assemblée, avec l'évêque de Tortose et une nombreuse escorte, trouver Félix et l'amener à Bâle. En l'informant lui-même et discrètement de l'état des choses, en se concertant avec lui, en le préparant aux concessions nécessaires, il voulait prévenir un éclat. Bien lui en prit : les dispositions des Pères étaient telles en effet que, deux jours après son départ, ils se mirent à discuter la valeur de la bulle donnée par l'antipape à Thonon, le 8 janvier, en vertu de laquelle Aleman devait, en son nom, présider le Concile (2). Par cet acte que, d'ailleurs, ils connaissaient depuis plusieurs mois, ils rentraient simplement dans la légalité, puisqu'enfin, s'ils voulaient encore d'un Souverain Pontife, ils ne pouvaient lui dénier le droit de désigner un président, alors surtout que son choix confirmait le leur ; si donc une commission fut créée pour étudier la question, si, le 10 juin, la forme de la bulle fut déclarée incorrecte et la bulle cassée, ce fut une preuve nouvelle d'un esprit anarchique bien inquiétant pour le Cardinal. De son côté, au cours de cette discussion, Félix avait bien montré, lui aussi, qu'il n'était pas l'homme de la situation ; n'avait-il pas écrit aux Pères savoyards, comme pour manifester qu'il continuait

(1) *Ibid.*, ch. 28.
(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 16 ; Mansi, XXXI, 245.

à appuyer sur eux sa politique, avant tout nationale, et ne les avait-il pas encouragés à défendre, sur le point en litige, les droits traditionnels du pontife romain, comme s'il n'avait pas été lui-même au service de la révolution (1) ? Il avait donc échoué et, le 17 juin, de nouveau, l'opposition se donnait carrière en réglant les rapports que le Concile aurait avec son pape, dont l'arrivée était imminente, ses officiers et les gens de la Curie, de la manière la plus ombrageuse et la plus humiliante (2).

Aussi, s'il avait jugé bon d'aller lui-même chercher Félix, Aleman s'efforca-t-il d'abréger autant que possible le voyage. Arrivé à Thonon vers le milieu d'avril, il décidait presque immédiatement l'antipape à se mettre en route pour Genève, mais, à la fin de mai, l'ancien souverain ne s'était pas résolu encore à passer la frontière de ses Etats (3); enfin, le 24 juin, il parvenait à Bâle.

Outre Aleman, il était escorté par un des nouveaux cardinaux de sa façon, le comte de Genevois son fils, le marquis de Saluces, les ambassadeurs de Berne, Fribourg et Soleure, ses anciens compagnons de Ripaille, une foule d'ecclésiastiques venus avec lui pour faire nombre au Concile. Toute l'assemblée fut à son devant en dehors des portes, ainsi que le comte de Tierstein, des gentilshommes de la province, le bourgmestre et des bourgeois (4) qui le saluèrent dans la campagne. Sous

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 20; Mansi, XXXI, 247.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 22.

(3) Il avait annoncé, le 16 avril, son prochain passage au Chapitre de Genève (*Mém. publiés par la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, *V*, 274); le sauf-conduit qu'il eut des autorités fribourgeoises est daté du 6 juin (*ibid.*).

(4) Cf. pour cette entrée, les « puncta et articuli agendorum pro parte civitatis Basiliensis in adventu Sanctiss. domini nostri Felicis Pape quinti », rédigés par Aleman (Archives de Bâle, Politisches, C. 2, Concil von Basel Akten, n° 47). Il avait porté l'assurance des bonnes dispositions des bourgeois à Félix, qui les en remercia par lettre de Lausanne (28 avril 1440, Arch. de Bâle, Conciliumbuch, f° 8 v°), au reçu de laquelle

les murs, on trouva l'évêque de Bâle avec son clergé; enfin, après les cérémonies usuelles, le long cortège pénétra dans la ville : premièrement, quatre cents trompettes et quatre cents ménétriers bâlois habillés aux armes de la cité; trois cents citoyens à cheval avec les nobles protecteurs du Concile; quatre cents trompettes et quatre cents ménétriers du comte de Genevois, connétable de l'antipape, et puis deux cents chevaliers, quatre-vingts archers et douze pages à cheval, appartenant au même prince qui suivait, avec des seigneurs savoyards, bernois et fribourgeois, en tout trois cents chevaux; après ce déploiement de force militaire, assurément approuvé d'Aleman pour inspirer aux Pères une certaine estime de leur propre élu, venaient les douze haquenées blanches, les douze cents enfants de Bâle, deux à deux en procession, « criant hautement et joyeusement : Vive Pape Félix ! », le clergé de la ville, six cents prêtres ou religieux, avec leurs reliques, accompagnés de douze cents hommes, « portant chacun en sa main une torche de l'hauteur d'une lance »; ensuite, les écuyers d'honneur, trois des ermites de Ripaille, le Saint-Sacrement sur un mulet blanc et, entouré de son nouveau collègue le cardinal de Varembon et du marquis de Saluces, Aleman chevauchait; immédiatement après lui, Félix venait, sur une haquenée blanche harnachée de rouge, vêtu d'une chape d'or, mitre blanche en tête, sous le dais d'or battu porté par les notables de la ville; les hérauts d'armes suivaient et puis deux cents prêtres et religieux, deux cents valets et l'aumônier enfin, qui jetait l'argent « à pleins poings ». Sous le temps menaçant, ce défilé passa et l'on tint pour miracle que la pluie attendît pour tomber que Félix fût arrivé à son palais, au couvent des Prêcheurs ; alors ce fut une telle averse que chacun put à peine regagner sa maison (1).

la ville renouvela, pour l'étendre à l'antipape, le sauf-conduit du Concile (*ibid*, f°. 17).

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 23 ; Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 319.

Aussitôt notre Cardinal conjura les Pères d'abdiquer toute méfiance et de croire au dévouement de leur élu qui, disait-il, voulait en donner une première preuve en réglant, de concert avec eux, tous les détails de son couronnement; des commissaires furent nommés pour débattre cette question avec les cardinaux et en référer ensuite aux députations souveraines; ainsi se manifestait l'esprit tracassier du Concile dans une affaire de pure cérémonie où il n'avait que faire (1). Enfin, on se mit d'accord et Aleman fut désigné pour couronner Félix avec son collègue de Varembon; afin de suppléer les cardinaux prêtres et diacres, ils s'adjoignirent six évêques et l'archevêque de Tarentaise. Sur la place devant la cathédrale, du côté de la ville, le 24 juillet, une estrade fut bâtie, protégée du soleil par des tentes; mille jeunes gens d'élite, en armes, l'entouraient; cinquante mille hommes se pressaient dans les rues; sur l'estrade, où le clergé et la noblesse montèrent, au nombre d'environ deux mille personnes, un autel était placé, au lieu le plus haut, orné de précieuses reliques; c'est là que Félix fut sacré (2) par Aleman, qui tenait la place de cardinal-évêque d'Ostie, assisté par Varembon dans le personnage de premier des cardinaux-diacres. Si le Sacré-Collège était insuffisant, l'élément séculier faisait meilleure figure: le duc de Savoie, arrivé la veille, le comte de Genevois, le marquis de Rötelen et autres barons allemands présentèrent l'eau; enfin, notre Cardinal posa sur la tête de Félix une tiare éblouissante de pierreries, estimée trente mille ducats. Indulgence plénière fut octroyée à tous les assistants, au nom du Concile et du Pape, selon le protocole étrange imposé par les Pères. Le lendemain, 25 juillet, il y eut encore fêtes et festins. Le 26, comme les deux princes savoyards voulaient rentrer chez eux, une assemblée générale fut exprès convoquée, où ils parurent

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 23.

(2) Il avait reçu les ordres mineurs à Ripaille et, à Bâle, les ordres majeurs.

et passèrent en latin la parole à Aleman qui, tout en les louant, rendit grâce en leur nom au Concile, à la nation allemande et à la municipalité de Bâle, pour les honneurs dont on avait comblé leur père; à quoi le cardinal de Varembon, Jean de Bachenstein et Conrad Kuelin répondirent courtoisement pour les Pères, l'Allemagne et la ville. Enfin, le 29 juillet, afin de vider la question du serment, notre Cardinal fit célébrer un consistoire public à la cathédrale; siégeant à la droite de Félix et parlant pour lui, il exposa que le nouveau Pontife désirait prouver son dévouement sincère en réitérant la promesse d'observer les décrets du Concile; Aleman lui-même donna lecture de la formule, entière cette fois, du serment à prêter, que l'antipape à son tour lut et souscrivit (1).

Cette trêve des fêtes permit à notre Cardinal d'organiser la nouvelle église; le 4 août, le décret de la quarante-deuxième session accorda l'indemnité demandée par Félix, avec un paragraphe assez habilement rédigé pour donner satisfaction à l'Allemagne, sans créer en sa faveur un privilège exprès (2). Aleman, cependant, insistait beaucoup sur la nécessité de faire des cardinaux (3) et, en septembre, le Concile y consentit, nonobstant le décret de sa vingt-troisième session qui, entre autres prescriptions très limitatives du droit pontifical, portait que le Sacré-Collège ne compterait pas plus d'un tiers de ses membres appartenant à une même nation et qu'on réserverait aux docteurs un certain nombre de chapeaux (4). Déjà, le 2 avril 1440, Félix avait créé quatre cardinaux pris dans les quatre nations (5); de la langue française, il avait promu son ancien ennemi, Louis de la Palud, cardinal de

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 28; Aeneas, *Opera*, 61 et s. ; cf. pour le couronnement, Wurstisen, *Bassler Chronick*, 263.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 30.

(3) *Ibid.*, ch. 35.

(4) *Ibid.*, ch. 31.

(5) *Ibid.*, ch. 16; cf. sa bulle du 4 février 1441, aux Arch. de Bâle, Ecclesiastica varia, 14.

Varembon, naguère prétendant à l'évêché de Lausanne, qui fut transféré à Saint-Jean-de-Maurienne, tandis que son compétiteur, Jean de Prangins, par égard pour la sentence portée autrefois contre lui par les Pères, permutait avec l'évêque d'Aoste (1). L'Italien Barthélemy Visconti, évêque de Novare, était le digne frère de l'un des tristes favoris du duc de Milan; incorporé au Concile dès le 8 mars 1432, il y avait tenu longtemps une place importante et rempli des ambassades; aveuglément soumis aux volontés du prince, auteur d'un guet-apens contre la personne d'Eugène à Florence, arrêté, pardonné par le Pape, revenu à Bâle pour y continuer contre lui la campagne tant qu'il avait plu au duc, il refusa, par ordre de son maître, le chapeau que ses antécédents et sa nationalité lui avaient fait offrir (2). L'Allemand Walram de Moers était l'un de ces prétendants à l'évêché d'Utrecht dont notre Cardinal, en 1434, avait eu à juger le débat; soutenu par l'archevêque électeur de Cologne, qu'Aleman avait espéré séduire par cette avance, il rejeta les offres de Félix. L'Espagnol Alfonse Carillo en fit autant; c'était le neveu du fameux cardinal dont nous avons parlé; membre brillant du Concile jusqu'en août 1435, il avait alors quitté Bâle et demeurait fidèle à Eugène avec son maître le roi de Castille (3).

Pareils échecs étaient cuisants; Aleman, dira-t-on, les avait risqués en prenant trois de ses candidats hors de l'assemblée et de ses partisans déclarés; mais c'est qu'il comptait beaucoup sur la pourpre pour rallier de nouveaux personnages et n'estimait pas opportun d'en couvrir inutilement les épaules de serviteurs acquis. Ce calcul ayant échoué et Félix demeurant réduit à deux cardinaux en exercice, il fallut demander au Concile d'autoriser une seconde promotion pour y comprendre quelques hommes sûrs. Ils furent publiés par Louis au nom

(1) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 2; Varembon avait été créé du titre de Sainte-Suzanne.

(2) Haller, I, 52; Ciaconius, II, 938-939.

(3) Haller, III, 458, 486.

de l'antipape, le 12 octobre 1440 (1), et parmi eux nous connaissons les deux Français, François de Mez, évêque de Genève, et Bernard de la Planche, évêque de Dax (2) ; déjà également nous avons rencontré les trois Espagnols, les évêques de Tortose et de Vic avec Jean de Ségovie (3). De choisir des Italiens avait paru superflu ; au contraire, trois Allemands furent promus et d'abord le successeur du feu patriarche d'Aquilée, Alexandre Zanowitz, évêque de Trente, fils du duc de Masovie, allié au roi de Pologne et au roi des Romains, petit théologien, mais grand seigneur, dont Aleman se fit un collaborateur utile (4) ; avec lui reçurent le chapeau l'illustre Jean de Raguse, devenu évêque d'Ardzis en Roumanie (5), et Jean Grunwalder, vicaire du diocèse de Freising, en faveur de qui notre Cardinal avait fait suspendre le décret de la vingt-troisième session par lequel les bâtards étaient exclus du Sacré-Collège ; Grunwalder était, en effet, fils naturel du duc Jean de Bavière ; déjà il s'était distingué à Constance contre Huss et, incorporé au Concile depuis janvier 1432, il y avait exercé la plus grande influence ; c'était un ami personnel d'Aleman (6).

Un mois après cette promotion de huit cardinaux présents à Bâle et tous dévoués à Félix, Louis revint à son premier système en en faisant publier six autres le 12 novembre 1440, tous absents et douteux, afin de les rallier, eux, leurs maîtres

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 35 ; cf. la bulle du 4 février 1441, aux Arch. de Bâle, Ecclesiastica varia, 14.

(2) Le premier du titre de Saint-Marcel ; le second, des SS. Nérée et Achillée, puis des Quatre SS. couronnés.

(3) Des titres de Sainte-Pudentienne, Sainte Anastasie et Saint-Calixte.

(4) Du titre de Saint-Laurent-in-Damaso ; déjà c'était Aleman qui l'avait fait créer patriarche d'Aquilée le 3 décembre 1439 (Huglin, à cette date).

(5) Du titre de Saint-Sixte.

(6) Du titre de Saint-Martin-des-Monts ; cf. Voigt, *Enea*, I, 311 ; Haller, II, 21 ; Mansi, XXX, 1224, 1233.

et leurs amis. Sa tentative visait surtout Charles VII et cinq Français furent choisis : c'étaient Denis du Moulin, patriarche d'Antioche et administrateur de l'Eglise de Paris, membre actif et influent du conseil du Roi (1); Philippe de Goetquis, archevêque de Tours, l'un des premiers ambassadeurs de France à Bâle où longtemps son rôle avait été considérable, l'un des auteurs de la Pragmatique, ardent ami du Concile, surnommé à Rome *Gallus Gallorum* (2); Amé de Talaru, archevêque de Lyon, le fidèle compagnon d'Aleman à l'époque des grandes luttes, rappelé de Bâle par Charles VII, comme le précédent, au début de juin 1439 (3); Jean de Malestroit, évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, dont le principal titre était l'influence qu'on espérait lui voir exercer sur son souverain ; Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du Roi, l'un des défenseurs des théories conciliaires à l'assemblée de Bourges en 1438 (4). De cette promotion enfin faisait partie un Italien, le fameux Tudeschi, dont la nomination était à la fois une récompense due à l'appui doctrinaire par lui prêté jadis à Aleman et une manœuvre pour gagner son souverain, le roi d'Aragon. Alors que, par ordre de Charles VII, aucun des cardinaux français n'acceptait le chapeau, à l'exception du Breton Malestroit (5), l'attitude expectante de son maître permit à l'archevêque de Palerme, absent de Bâle depuis l'époque de la déposition, d'y revenir pour y vêtir la pourpre (6).

A ce Sacré-Collège, assez ingénieusement composé, on n'aurait pu reprocher que la prédominance de l'élément français que justifiait aux yeux d'Aleman l'italianisation du cardi-

(1) Cf. de Beaucourt, III, 424; Haller, III, 71.
(2) Aubery, part. 2, 32; cf. de Beaucourt, III, 366.
(3) Jean de Ségovie, l. XV, ch. 8.
(4) De Beaucourt, III, 354, 424.
(5) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 2.
(6) Du titre des Douze-Apôtres; cf. Arch. di Stato, à Turin, Bullaire, IV, 113 vo.

nalat à la cour d'Eugène IV; quant aux personnalités, quelques-unes étaient éminentes, comme le reconnaissait saint Antonin, contemporain peu suspect (1). Aussi Louis ne souffrit-il probablement pas des collègues qu'il s'était fabriqués et, au premier consistoire auquel il assistait depuis sa fuite de Rome, à Bâle, en novembre 1440, peut-être ne sentait-il pas trop que seul il était, lui, un cardinal authentique de l'Eglise romaine. Du reste, si ses attributions de membre du Sacré-Collège avaient été peu effectives au Vatican, elles avaient moins d'importance encore en face d'un Concile plus jaloux de sa souveraineté que Pape ne le fut jamais. En reprenant donc, après sept ans, ses fonctions de cardinal, il n'y eut rien de changé pour Aleman, qu'un peu plus d'apparat dans sa vie à cause de la grande place qu'il tenait à la cour pontificale nouvellement organisée. Une fois par mois il paraissait aux consistoires publics que Félix présidait. Une fois par semaine, avec cinq de ses collègues et huit des membres de l'assemblée, il siégeait dans un conseil de justice constitué par l'antipape pour son soulagement et celui des Pères; on en appelait d'ailleurs au Concile (2). Vice-chancelier (3), il exerçait toujours une véritable juridiction sur toute l'obédience de Bâle et sur cette cour, où il jouait enfin le rôle de conseiller nécessaire.

Les circonstances n'allaient pas tarder, d'ailleurs, de le rattacher plus étroitement encore à son nouveau pontife et de consommer, pour ainsi dire, son œuvre malgré lui, en lui enlevant son double caractère de cardinal romain et d'archevêque provençal, pour faire de lui un simple prélat savoyard et cardinal bâlois comme ses collègues. On pense bien que le coup vint d'Eugène, qui ne pouvait laisser impunies les audaces d'Aleman. Il ne se hâta point et cette attitude milite

(1) Saint Antonin, f° 145.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 35; cf. *ibid.*, ch. 25.

(3) Cf. Archivio di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, I, 292; quand Félix quitta Bâle en 1443, le cardinal-évêque de Genève l'accompagna comme régent de la chancellerie apostolique.

encore contre ceux qui voudraient voir, en ce conflit, une querelle personnelle; dans le bref adressé aux princes après l'élection d'Amé, il n'était pas mot du Cardinal (1) et ce fut seulement le 11 avril 1440 que le Pape, en consistoire, déclara l'excommunication et la déchéance d'Aleman par application à son cas des décrets généraux portés, à Ferrare et à Florence, contre le conciliabule de Bâle (2). C'était un peu court et Eugène comprit que Louis valait bien une bulle spéciale au lieu du simple *ipso facto ;* une bulle donc, du 28 mai 1440, rappela comment les fils nourris du lait de l'Eglise et comblés de ses bienfaits, s'ils osent la diviser et l'affliger d'un schisme pernicieux, doivent être rejetés par elle et privés de sucer plus longtemps les mamelles qu'ils ont mordues de leurs dents vénéneuses ; comment le cardinal d'Arles, oublieux de son salut ainsi que des biens et des honneurs que, peut-être indigne, il avait reçus du Saint-Siège, rempli d'ingratitude et rendant le mal pour le bien, non content de désobéir aux ordres du Pape en demeurant à Bâle après la translation, avait osé s'y constituer le chef d'une multitude impie et révoltée, aggravant, depuis lors, cette faute par de nouveaux crimes toujours pires, se glorifiant publiquement de ses actes odieux, descendant jusqu'à consentir à l'élection, comme antipape, du fils d'iniquité Amé, ou plutôt à s'en faire l'auteur; en conséquence, Eugène le déclarait privé de son chapeau et de toutes églises, monastères et autres bénéfices séculiers ou réguliers (3).

A se voir excommunier par le Pape qu'il avait déposé, Aleman s'attendait assurément; plus sensible dut lui être l'exécution de la bulle d'Eugène à laquelle se prêta, quatre ans plus tard, le roi René, souverain temporel d'Arles et de Montmajour. En 1444, notre Cardinal se trouvait ainsi réduit à

(1) Raynaldi, a. 1439, nº 36.
(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nº 1895.
(3) *Ibid.*, nº 1896.

la jouissance des deux prieurés qu'il avait en Savoie : Contamine, de l'ordre de Saint-Benoît, et Peillonnex, des chanoines de Saint-Augustin, l'un et l'autre au diocèse de Genève. Leur mince revenu (1) ne permettait pas à Louis de tenir son rang à Bâle ni surtout de payer son personnel d'information, de supporter ses frais de voyage, d'entretenir sa clientèle ; déjà il avait contribué largement aux dépenses préliminaires de l'union grecque et il devait encore être dépouillé, au cours d'une légation en Allemagne, de tout son mobilier. Félix comprit qu'il fallait faire quelque chose pour le Cardinal à qui sa tiare était due et, pour compenser les pertes subies à son service, le 23 juin 1445, un an environ après qu'Aleman eut été privé de son temporel provençal, il lui accordait une pension annuelle de 300 florins sur le prieuré d'Ugine et la mense abbatiale de Caramagna (2), à percevoir par Louis jusqu'à ce qu'il eût récupéré Arles et Montmajour ; à la même date et aux mêmes conditions, Félix lui allouait encore 30 florins de rente sur une prévôté et une paroisse du diocèse

(1) Encore en était-il mal payé et devait-il faire excommunier ses fermiers en 1448 (Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, VIII, f° 142). A Contamine, il avait succédé à son propre neveu, Hugues de Fitigny (Besson, 157 ; Bouchage, le *Prieuré de Contamine-sur-Arve*, Chambéry, 1889, 48) et il en resta titulaire jusqu'à sa mort, ainsi que de Peillonnex, dont il fut le premier prieur commendataire (Besson, 155 ; Gavard, *Peillonnex, le prieuré, la paroisse, la commune*, dans les *Mémoires publiés par l'Acad. Salésienne*, XXIV, 48). Outre ces deux prieurés, il possédait aussi, en 1444, celui de Chiriac, de l'ordre de Cluny, au diocèse de Mende, et une rente à lui assignée par le Saint-Siège sur l'abbaye de Tournus où, en 1432, son neveu Hugues de Fitigny avait été promu, sans doute à sa recommandation (Bibl. d'Arles, ms. 135, f° 2). Comme Chiriac ni Tournus ne furent d'obédience bâloise, il est probable qu'Aleman y perdit alors ses revenus ; toutefois il recouvra plus tard le prieuré de Chiriac, à la fin du schisme sans doute (*Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3714).

(2) Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, VI, 116 ; le prieuré était du diocèse de Genève et l'abbaye du diocèse d'Asti, l'un et l'autre de l'ordre de Saint-Benoît.

de Turin (1). C'était mesquin; le Cardinal dut revenir à la charge et nous voyons que, l'année suivante il avait obtenu en outre une pension de 370 florins sur l'évêché de Nice (2).

Ces 700 florins de pension étaient trop loin de valoir ce qu'il avait perdu, les circonstances étaient, d'autre part, trop dispendieuses et Aleman s'endetta largement; remis en possession, après la paix, d'Arles et de Montmajour et à la veille d'en récupérer le revenu, il fit demander à l'antipape abdicataire la continuation de ses rentes savoyardes pendant dix ans après sa réintégration en son temporel provençal, afin de liquider là-dessus le passif du schisme, en exposant discrètement les charges qu'il avait eu à supporter et les dettes qui lui restaient à payer, à quoi il ne pouvait faire face avec ses deux bénéfices, à peine suffisants pour tenir son rang de cardinal. Tout en accueillant cette requête, lui qui, encore un an auparavant invitait son fils à puiser dans la bourse d'Aleman pour son expédition milanaise (3), Amé réduisit le terme à deux années (4) et ne tint même pas parole; le 22 juillet 1450, en effet, l'ancien duc et pape eut la petitesse de supprimer à son ancien électeur et serviteur, qui allait mourir moins de deux mois plus tard, sa pension sur l'évêque de Nice, sous la réserve dérisoire que ce prélat lui payerait avant la mi-septembre le semestre échu à la Saint-Jean précédente (5).

Si donc notre Cardinal avait jamais eu des vues intéressées, il se serait lourdement mépris. Les comptes de son écurie,

(1) Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, VI, 132.

(2) *Ibid.*, III, 264; VII, 164 v°; le 15 février 1448, Aleman reçut encore le prieuré de Thiez, de l'ordre de Cluny, au diocèse de Genève (*Ibid.*, VIII, f° 27) et résigna alors Contamine en faveur de son neveu Louis de Verbouz (*Ibid.*, VIII, f° 193). Mais aussitôt après il rentra en possession de Contamine (Bibl. de Genève, ms. lat. 126, I, f° 272) et résigna Thiez (*Ibid.*, f° 101).

(3) Cibrario et Promis, 309.

(4) Bibl. de Genève, ms. lat. 126, II, f° 122.

(5) *Ibid.*, I, f° 242 v°.

pour l'année 1445, montrent assez qu'il était peu à l'aise ; plusieurs fois par semaine, nous voyons que son maître-cocher venait, dans sa chambre, recevoir de sa propre main quelques sous pour payer le foin et la paille nécessaires à ses quatre mules, dont l'une assez irrévérencieusement nommée Joseph, et aux montures du petit nombre de familiers qu'il entretenait. Sa maison comptait à peine les dix personnes auxquelles, jadis, le règlement du Concile avait limité l'escorte des cardinaux (1). Parmi ceux qui se succédèrent auprès de lui, pendant son séjour à Bâle, signalons, de sa famille, François de Fitigny (2), François de Bardonenche (3), Jean ou Jacques de Verbouz (4), Aimon de Chissé, évêque de Grenoble et l'un de ses meilleurs auxiliaires (5) ; de ses amis, Etienne Plovier, auditeur de ses causes, qu'il avait fait nommer par le Concile à l'évêché de Marseille, comme successeur à Louis de Glandevès, autre de ses protégés (6) ; Raimond Talon, évêque élu de Sisteron (7) ; Thomas de Courcelles ; Jean l'Hoste, abbé d'Aulps au diocèse de Genève ; l'abbé de Saint-Maurice-en-Valais ; de ses familiers ou serviteurs, Jean de Pérouse, official de Salon, Pierre Montier, chapelain du

(1) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, Livre des lièves diverses f°s 463 et s.

(2) Arch. du Doubs, G. 181 ; nous avons déjà trouvé ce personnage à Bologne.

(3) Neveu de Conzié (Mugnier, *Les Montfort et les Conzié*, 409), chanoine de Sion en 1439 (*Mémoires publiés par la Soc. de la Suisse Romande*, XXXIX, 190). Cf. *Mémoires publiés par l'Académie Salésienne*, XX, 153, et XXIV, 51.

(4) Abbé d'Entremont au diocèse de Genève ; cf. *Mémoires de l'Ac. Chablaisienne*, IX, 71.

(5) Mansi, XXXI, 67.

(6) Etienne Plovier ne fut jamais reconnu comme évêque de Marseille, mais bien privé par le Pape de son archidiaconat d'Embrun (*Gall. Christ. Nov.*, Marseille, c. 451 et n°s 748-757 ; cf. Haller, III, 113, 395 ; *Basler Chroniken*, I, 295).

(7) Où il ne fut point reconnu, mais privé de sa prévôté de Forcalquier ; il avait été l'un des exécuteurs testamentaires de François de Conzié

Cardinal, Judoc du Pont, son sergent d'armes, Jean Blondelet ambassadeur du roi de Sicile, tous incorporés au Concile le même jour que lui (1) ; Guillaume Teste (2) et Me Jean David, ses hommes de confiance ; Philippe de *S.-Albino,* chanoine de Marseille, et Jean Pivan, ses secrétaires (3) ; Pierre Vicard, son valet de chambre (4).

(Mugnier, *Les Montfort et les Comtié.* 409 ; *Gall. Christ. Nov.*, Aix, c. 742-744).

(1) Haller, III, 113.

(2) Docteur en décrets, sacristain de Béziers (Bibl. d'Arles, ms. 135, fo 2).

(3) Jean de Ségovie, l. VIII, ch. 27 ; Haller, IV, 334.

(4) Haller, III, 214.

CHAPITRE VIII

Le Schisme

Pendant cette espèce de répit qui suivit le couronnement de l'antipape, tant hors de Bâle qu'au Concile (1), Aleman put examiner les dispositions de l'Europe; déjà l'élection de Félix remontait à près d'un an et les attitudes commençaient à peine à se dessiner, si petite avait été l'impression produite par cet événement, qui eût paru si grave dans les siècles précédents, mais que cette fois on avait trop prévu et dont on doutait qu'il fût un péril sérieux pour l'unité de l'Eglise. Il est en tout cas manifeste que le schisme fut accueilli avec une étrange indifférence et qu'il n'y eut ni mouvement général vers l'antipape, encore bien moins un élan enthousiaste autour du Pape; ses plus fidèles partisans ne se déclarèrent que par le silence ou par de froides protestations (2). Eugène lui-même attendit

(1) Et que les Pères mirent à profit pour faire rédiger un registre authentique de leurs actes d'après le *Liber de oracionibus coram synodo factis* qu'Aleman faisait tenir chez lui (Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 35).

(2) Tout comme il était arrivé à Félix, des dix-sept cardinaux créés par

jusqu'au 23 mars 1440 pour porter contre Félix et ses adhérents une bulle officielle et publique, à laquelle le Concile ne répondit que le 23 juillet (1), sans qu'il y eût, de part ni d'autre, de vraie chaleur ou d'émotion communicative dans les anathèmes échangés. Un des motifs en était, tant pour le Pape que pour les Pères, la crainte d'écarter de soi, par des violences prématurées, les amis de l'adversaire, qu'on espérait gagner par la douceur. Au contraire, devant cette molle attitude des parties intéressées, le monde catholique demeura plongé dans la torpeur qui l'envahissait depuis qu'il avait fallu renoncer, en face de l'impuissance et de la mauvaise volonté tant de Bâle que de Rome, au beau rêve de la réforme; c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour comprendre la lenteur et la tiédeur des prises de parti dans le nouveau schisme. Disons aussi que ni l'un ni l'autre des rivaux en présence n'était bien sympathique à la Chrétienté : à Eugène, on reprochait, tacitement au moins, les premiers actes d'autorité maladroite qui avaient fait dévier toute la suite du Concile, l'échec de la réforme, la confiscation de l'Eglise par la nation italienne; aux Pères, le temps perdu, tous les vices de leur organisation et leur esprit démagogique, enfin et par-dessus tout, le schisme. Dans ces conditions, la politique devait avoir le dernier mot, ce qu'Aleman prévoyait quand il avait voulu, pour représenter le Concile, un homme qui disposât d'un territoire, d'un trésor et d'une armée.

Il est vrai que, là même où le gouvernement ne se déclarait pas pour lui, Félix eut quelques adhérents, comme en Provence, en Dauphiné, dans les provinces de Narbonne et de Lyon, en Espagne, en Ecosse (2) ; mais, si ses secrétaires

Eugène, en réponse au conclave de Bâle, quelques-uns refusèrent (*Ibid.*, ch. 9).

(1) *Ibid.*, ch. 24 et 26.

(2) Raynaldi, a. 1440, n° 2 ; a. 1447, n° 20 ; cf. Chartier, 107, qui, après avoir noté la fidélité à Eugène de la plupart des souverains, ajoute que : « Quelque obéissance que fissent les roys et seigneurs dessus dits, il ne

pouvaient aussi mentionner, en marge de son bullaire, outre les diocèses à lui soumis, ceux de Besançon, Avignon, Cambrai, Marseille, Grenoble, Cologne, Salzbourg, Trente, Utrecht, Aquilée (1), on ne saurait y voir la moindre indication pour une délimitation topographique des obédiences. Dans ces régions, en effet, il ne comptait que des partisans isolés, mécontents à qui, après tous les tribunaux réguliers, le Concile avait donné raison contre quelques compétiteurs, prétendants impuissants à des bénéfices inférieurs, tous enfin membres du clergé que le peuple ne suivait guère. Après avoir joué son rôle dans le grand schisme, l'opinion publique se désintéressa de l'œuvre de notre Cardinal ; indifférents aux revendications conciliaires, les simples fidèles auraient constitué le meilleur appui du Pape en cas de péril pressant et, mieux encore qu'Urbain VI en 1378 (2), Eugène s'aurait pu flatter d'obtenir les suffrages des enfants et des femmes de France. Aleman était trop bien informé pour avoir fondé le moindre espoir sur un mouvement des masses en sa faveur et il n'observa et ne travailla que les représentants officiels de l'Europe chrétienne, les Universités et les gouvernements.

Plutôt qu'une extension réelle d'obédience, puisqu'il ne s'agissait que de quelques docteurs, l'adhésion des premières constituait une arme qui pouvait être utile dans les cours et dans les conférences diplomatiques. Le Cardinal eut donc soin de la provoquer et il réussit, de 1440 à 1442, à obtenir six consultations favorables des universités de Paris, Vienne, Erfurt, Cologne, Cracovie et Leipzig, plus ou moins explicites sur la légitimité de Félix, mais toutes affirmatives sur ce point que, malgré le Pape, le concile de Bâle était toujours

laissoit d'y avoir toujours esdits royaumes plusieurs tant clercs que laïcs qui, selon leur opinion, eussent volontiers soustenu le susdit pape Félix, tant en faveur dudit Concile, comme pour en avoir des bénéfices ».

(1) Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, *passim*.

(2) Valois, I, 116.

l'organe du Saint-Esprit (1). Du clergé régulier, les plus significatives adhésions furent celles des Chartreux et de l'ordre Teutonique (2).

Quant aux puissances, *tres soles hoc tempore visi sunt in coelo et sequitur statim triplex regimen in Ecclesia : scilicet, Eugenii, Concilii et neutralitatis* (3).

Outre quelques pays d'Empire dont nous parlerons, Félix était réduit à ses anciens Etats et à la Confédération suisse dont les villes, alors en lutte contre l'Autriche, payaient en reconnaissant son père l'alliance intime que le duc Louis entretenait avec elles (4). Quant à l'obédience de Savoie, elle ne pouvait pénétrer ni l'Italie, se heurtant au Milanais, ni la France, du moins au nord, prise entre la Bourgogne, dont nous verrons l'attitude hostile, et le Dauphiné où le futur Louis XI, en 1445, donnait une patente contre les schismatiques (5). Toutefois cette mesure décèle une propagande bâloise, qu'exerçait également en Provence Guillaume *de Littera*, prévôt d'Aix, légat de Félix en son comté de Nice (6).

L'Espagne et l'Italie (7), à l'exception du duc de Milan et du roi d'Aragon, détenteur des Deux-Siciles, reconnaissaient Eugène sans la moindre réserve en faveur du concile de Bâle ; l'Angleterre de même et, si ses relations avec la France détournèrent peut-être l'Ecosse de se prononcer aussi nettement

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 38 ; cf. Denifle et Chatelain, *Auctarium chartularii Universitatis parisiensis*, II, Paris, 1897, 517-518 ; l'Université de Salamanque se prononça pour Eugène, Raynaldi, a. 1440, n° 7.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 29.

(3) Muratori, IX, 268.

(4) Muller, III, 183.

(5) *Mémoires de la Soc. Savoisienne d'hist. et d'arch.*, VII, 354.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Aix, 167 ; Gioffredo, *Storia delle Alpi Maritime*, dans les *Monumenta Hist. Patriae, Scriptores*, II, 1079 et 1080.

(7) Il est invraisemblable que, comme Nicolas de Cusa l'en accusait en 1441, Félix eût offert 12.000 chevaux à Venise pour avoir son appui contre Eugène (Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 10).

contre les Pères, elle se décida, en 1443, à rejeter catégoriquement les prétentions de Félix (1). Ainsi, des cinq grands groupes de peuples chrétiens, il y en avait trois d'absolument hostiles ; aussi le Cardinal porta-t-il tous ses efforts sur les nations allemande et française, moins nettes dans leur attitude et dont l'adhésion eût fini par entraîner le reste.

En France, l'antipape avait toutes les sympathies du duc de Bretagne, chez qui encore en 1443 il envoyait deux légats (2). Plus précieux eût été le concours du duc de Bourgogne, auprès duquel malheureusement il n'y avait rien à tenter; partisan déclaré du Pape dès 1433 (3), ce souverain était le seul des princes non italiens dont les ambassadeurs eussent paru à l'assemblée de Ferrare. On a parfois attribué à son hostilité une grande part de l'échec de Félix (4) et peut-être, au contraire, servit-il deux fois involontairement les projets d'Aleman, en Allemagne plus tard lorsqu'il indisposa les Electeurs, ainsi que nous le dirons, et auparavant, en France, où son attitude nettement dévouée à Eugène ne pouvait qu'influencer le Roi en faveur du Concile. Il y avait en effet incontestablement, dans la politique ecclésiastique de Philippe-le-Bon, quelque chose de cet esprit antinational qui inspira son règne et le poussait, par exemple, à faire campagne à Bâle contre le choix d'Avignon pour le synode gréco-latin (5).

Tout au contraire, Charles VII, que cette même affaire avait rapproché des Pères, demeurait sensible aux considérations de nationalité comme à celles de réforme qu'Aleman lui faisait présenter. Toutefois, et afin d'avoir leur avis sur la légitimité de Félix, il avait convoqué ses prélats à Bourges

(1) Sur les démarches à Bâle du comte de Douglas, voir Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 2.

(2) *Ibid.* et Huglin aux 28 juin et 21 juillet 1443 ; cf. Bibl. de Bâle, A. IV. 16, f° 5, et E. 1. 4, f° 306.

(3) Raynaldi, a. 1433, n° 26.

(4) Paradin, 298.

(5) Jean de Ségovie, l. XII, ch. 2.

pour le 1er décembre 1439 et nous avons vu comment ç'avait été l'occasion de la première querelle entre le Concile et son élu, qui désirait y être dignement représenté. Il finit, d'ailleurs, par avoir gain de cause, car l'assemblée française fut remise et, en février 1440, sept ambassadeurs partirent de Bâle, dont le choix était conforme aux intentions du Cardinal, puisque parmi eux l'on comptait Jean de Ségovie, Thomas de Courcelles, Jean de Groslée et Nicolas Lamy, théologien de l'Université de Paris, que nous retrouverons (1). De délai en délai, à cause des guerres, le congrès ecclésiastique fut renvoyé à la fin d'août; après avoir entendu les nonces et Thomas de Courcelles, le 2 septembre, le Roi donna sa réponse : tout en protestant de son dévouement aux conciles généraux, il demeurait actuellement dans l'obédience d'Eugène, vu le doute, partagé par des esprits éminents, que la suspension et la déposition prononcées à Bâle, ainsi que l'élection qui s'en était suivie, eussent été bien régulières; une fois mieux informé, soit par un concile œcuménique, soit par une assemblée plénière du clergé français, le Roi se prononcerait et adhérerait à la vérité proclamée par l'Eglise catholique; en attendant qu'un Concile fût convoqué en France, sous un an, par le Pape, ainsi qu'il allait l'en prier, il ne voulait prêter à aucun des deux partis son appui contre l'autre, afin de mieux servir la cause de la paix, refusant ainsi, d'une part, aux nonces, avec un renouvellement solennel d'obédience, le retrait de la Pragmatique et la moindre modification à l'attitude respectueuse qu'il gardait au Concile ; requérant, d'autre part, les Pères de Bâle de ne rien compromettre par des violences et faisant appel à la prudence coutumière de M. de Savoie, comme il nommait Félix, son parent et ami qu'il aurait voulu servir s'il ne s'était agi de l'Eglise (2).

(1) *Ibid.*, l. XVI, ch. 32 ; sur Nicolas Lamy, Aeneas, *Opera*, 4.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 33 et 34 ; de Beaucourt, III, 372-373 ; Mansi, XXXI, 1 ; Pinsson, 717 ; Spondanus, a. 1440, nº 7 ; cf. un

Lorsque, en septembre, Aleman connut cette réponse, elle ne put l'étonner beaucoup : elle était trop conforme à la position prise depuis longtemps par le roi Charles entre le Pape et le Concile dont il feignait, pour ainsi dire, d'ignorer les dissentiments, parce qu'il entendait les respecter l'un et l'autre. Quelque espoir peut-être restait au Cardinal, puisque la Pragmatique attachait le Roi aux Pères et qu'il devait échouer dans les négociations ouvertes avec Eugène sur la base d'un synode œcuménique à convoquer en France (1). Toutefois, ce n'était pas de ce côté qu'il fallait chercher ce premier succès si nécessaire en face de l'universelle expectative ; sans tarder, Aleman dressa ses batteries ailleurs ; du duc de Milan ou du roi d'Aragon ne pouvait-il pas obtenir une action militaire qui amènerait Félix à Rome ; de l'Empire, une adhésion qui déterminerait celle de l'Europe ?

Si le Visconti avait mené, l'année précédente, la campagne qu'on sait contre le Cardinal et la déposition du Pape, c'est qu'il préférait conserver la tiare à son vieil adversaire, à demi gagné déjà, et il ne se souciait guère de voir établi dans les Etats pontificaux son beau-père Félix (2), qui pouvait devenir un voisin redoutable. Toutefois, afin de rendre Eugène plus conciliant et de troubler encore l'eau où il aimait à pêcher, pressenti par Amé au cours de l'été 1439, le duc de Milan lui avait conseillé de se laisser élire, en s'engageant plus ou moins explicitement à le reconnaître (3). Mais à peine Félix élu,

intéressant petit traité composé pour défendre le maintien de ces conclusions contre les amis d'Eugène IV, Bibl. de Lyon, ms. 365, fos 17-18.

(1) Sur ces négociations, cf. de Beaucourt, III, 376 ; Lecoy, II, 248 ; Raynaldi, a. 1441, no 12.

(2) Il avait épousé sa fille Marie, qu'il traitait, du reste, indignement.

(3) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 12 ; c'est ainsi qu'il faut entendre ce qu'on a répété, que Visconti avait fait élire le duc de Savoie (Platina, 267 ; Paradin, 295) ; il a simplement contribué à lui faire accepter la tiare.

Visconti commença à se faire marchander sa prestation d'obédience, disant, paraît-il, en riant, que, comme Amé lui avait donné sa fille sans dot, il lui avait procuré une papauté sans revenu. Aleman ne semble pas être intervenu dans ces négociations et l'antipape les dirigea lui-même, touché qu'il était de leur caractère familial et national, s'agissant d'un prince allié, voisin et sans héritier. Disons seulement que, le 3 mars 1440, Philippe-Marie faisait offrir à son beau-père de le reconnaître et de le servir en Italie moyennant le titre de gonfalonnier de l'Eglise et un secours de quinze-cents chevaux avec trois mille fantassins contre les Vénitiens ses ennemis ; il en eût coûté trop cher à l'économe Félix, qui répondit en mai en rappelant à son gendre ses premières promesses (1). Loin de nier sa duplicité, le Milanais la fit célébrer par un écrivain à ses gages, ce même Philelfo qu'Aleman jadis pensionnait à Bologne ; le 16 juin 1440, l'humaniste adressait à la Seigneurie florentine un enthousiaste éloge de la piété du Visconti, de sa fidélité désintéressée à Eugène dont il avait été si mal traité, de l'héroïque détermination qu'il avait prise, par horreur du schisme, en abandonnant son bien-aimé beau-père (2). Le duc de Milan la baillait bonne : l'année suivante, le 20 juin 1441, il chargeait deux ambassadeurs de recommencer les négociations sur les mêmes bases à peu près (3) ; si elles échouèrent, c'est que l'avare Félix résista aux supplications d'Aleman et de tous ses cardinaux désespérés de le voir, pour quelques milliers d'écus, rejeter une alliance si nécessaire (4).

Bien plus que le Visconti, le roi d'Aragon avait intérêt à la chute d'Eugène qui, encore en 1440 et en 1441, intervenait diplomatiquement et militairement dans le Napolitain en

(1) Cibrario, *Origines*, 94, 95.
(2) Philelphi, f° 42.
(3) Osio, III, 232 ; Archiv. de la Savoie, C. 633.
(4) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 2 et 4.

faveur de René d'Anjou (1). Sur ces événements politiques l'attitude d'Alfonse était réglée : en mars 1439, le Pape avait ouvert avec lui des négociations, bientôt rompues (2), et c'est alors qu'il avait fait combattre Aleman par ses agents ; la même année, le 24 août, l'Angevin avait remporté à Naples un gros succès (3), et d'une lettre du roi d'Aragon qu'on reçut à Bâle en octobre, le ton était redevenu cordial et respectueux (4). Il cherchait à se rapprocher du Concile, lui renvoyait Tudeschi, le nouveau cardinal (5), et se mettait en relations avec Félix afin d'en obtenir, en échange de son alliance et de son obédience, l'investiture des Deux-Siciles et de l'argent. Conciliant en cette affaire l'intérêt de sa tiare et celui de sa dynastie (6), l'antipape se montrait si facile que ses amis et sans doute Aleman l'avertissaient de ne point se déclarer trop tôt contre René, de peur de s'aliéner la France (7).

Ni de Naples, d'ailleurs, ni de Milan, notre Cardinal ne pouvait attendre un succès valable sur le terrain spirituel et c'est en Allemagne qu'il allait le chercher. Depuis la déclaration des Electeurs, du 17 mars 1438, l'Empire observait la neutralité, sans reconnaître aucun des événements qui avaient modifié le *statu quo*, et réservait une décision future subordonnée à la convocation d'un tiers concile que ferait le roi des Romains d'accord avec Bâle et le Pape. En attendant, l'Eglise allemande s'administrait en pleine indépendance, attitude quasi schismatique, assez semblable à celle que, quelque temps, Charles VI avait prise entre les pontifes dou-

(1) Lecoy de la Marche, I, 197, 200.
(2) Raynaldi, a. 1439, n° 38.
(3) Lecoy de la Marche, I, 179.
(4) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 35.
(5) *Ibid.*, l. XVII, ch. 2.
(6) Il redoutait les revendications provençales sur Nice.
(7) Sur ces négociations, Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 4, 6 ; l. XVIII, ch. 6 ; Bibl. Nat., ms. ital. 1583, f° 23 et cf. Lecoy, I, 183 ; Cibrario et Promis, 301.

teux du grand schisme, très différente au contraire de celle que gardait Charles VII en tenant le Pape pour pape et le Concile pour concile(1). Conforme à l'état anarchique de l'Allemagne, cette neutralité servait beaucoup d'intérêts privés et politiques qui l'avaient inspirée et devaient la faire durer longtemps encore. Toutefois, Aleman pensa qu'avec de l'adresse il n'était pas impossible de tirer parti de cette situation. Pris à part, d'ailleurs, nombre d'Etats rattachés à la nation allemande, et non des moindres, se prononcèrent pour Bâle ; des lettres d'adhésion furent adressées à Félix par la reine de Hongrie et le roi de Pologne (2) chez lequel, jusqu'à la fin du schisme, l'antipape fut très populaire, envoya des légats, distribua des chapeaux (3). Obédience lui fut également prêtée par le prévot d'Olmutz pour le royaume de Bohême (4), par le grand duc de Lithuanie (5), par les ducs de Stettin et de Poméranie (6). Jean Grunwalder, cardinal bâlois et ami d'Aleman, gagna ses parents, les ducs de Bavière (7) et Etienne, comte palatin de Simmern et Deux-Ponts (8). Ainsi l'autorité du pontife de Bâle était reconnue dans presque toute l'Alsace; la Saxe entretenait avec lui des relations qui allaient amener, le 11 mars 1443, le mariage du duc Frédéric avec Charlotte de Savoie, petite-fille de Félix (9) ; Albert

(1) Il semble que M. Pastor ait confondu à tort ces deux attitudes (I, 341).

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 29, en août 1440.

(3) Huglin, aux 23 juin et 17 novembre 1441; Aeneas, *Opera*, 551, 554.

(4) En octobre 1441 ; Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 6; Huglin, au 31 octobre et au 3 novembre 1441.

(5) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 9, en 1442.

(6) *Ibid.*, l. XIX, ch. 24, en 1443.

(7) *Ibid.*, l. XVI, ch. 27 ; cf. Huglin, au 21 septembre 1439.

(8) Lequel, en 1438, s'était bruyamment déclaré pour Eugène (Mansi, XXXI,243) ; Félix nomma son fils Robert à l'évêché de Strasbourg (Arch. du Bas-Rhin, G. 139; Martène, *Thesaurus*, I, 1790).

(9) Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, Preuves, 368.

d'Autriche avait été l'un des premiers à lui prêter obédience (1); enfin, un peu partout, des évêques et des archevêques se déclaraient ou penchaient pour lui.

Ces adhésions isolées inspiraient quelque confiance pour reprendre les négociations avec l'Empire, interrompues au moment de la déposition par le refus que le Cardinal avait opposé aux propositions allemandes tendant à transférer le Concile hors de Bâle. Depuis, le 27 octobre 1439, le roi des Romains Albert était mort et, réunis peu après à Francfort, les Electeurs avaient ajourné toute décision relative à Félix, que quelques-uns semblaient accueillir assez favorablement (2). Quand une nouvelle diète pour l'élection d'un successeur à Albert se tint, à Francfort aussi, en janvier 1440, la question demeurait donc entière; les Pères s'y firent représenter (3) et le choix du collège électoral tomba, le 2 février, sur Frédéric d'Autriche, chef de la maison de Habsbourg, qui « réfléchissait toujours et restait toujours indécis » (4), homme d'une prudence poussée jusqu'à la perfidie, dissimulé jusqu'à la trahison, insaisissable et qui semble avoir prévu la durée de son règne, tant il laissait passer d'années sur chaque affaire; ce calculateur devait tuer l'œuvre d'Aleman; en 1440, il est certain que ni l'un ni l'autre ne s'en doutait, car Frédéric n'aurait eu garde d'avoir un parti pris contre comme pour Félix: il incarnait alors la neutralité allemande.

Cette neutralité, le Cardinal apprit, le 15 février, par les délégués revenus de Francfort, que la Diète l'avait maintenue pour cette fois encore, nouvelle qu'une lettre de l'électeur de Mayence lui confirma sur un ton cordial qui laissait de l'espoir (5). Aleman eut soin d'entretenir ces dispositions, qui

(1) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 27.
(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 15.
(3) *Ibid.*, ch. 16.
(4) Janssen, 424.
(5) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 17.

semblaient favorables, par une correspondance active et une ambassade (1); en même temps, à son instigation, quelques Pères furent envoyés à Vienne pour féliciter le nouveau roi des Romains et lui parler prudemment d'un mariage possible entre lui et l'une des filles de Félix, veuve du roi Louis de Sicile, projet qui allait servir de base aux négociations pendant près de deux ans (2). Frédéric répondit, le 2 mai, en renouvelant le sauf-conduit du Concile (3). Pour ne pas troubler cette belle humeur le Cardinal résista aux intransigeants, qui s'inspiraient de la logique et de la tradition pour demander une condamnation solennelle de la neutralité de l'Empire, attitude hérétique et schismatique; une commission, créée à ce propos vers le milieu de septembre, conclut en ce sens à la grande majorité, mais Aleman s'opposait à l'exécution de cette décision, en représentant quelle maladresse c'eût été de brusquer ainsi les Electeurs ; vainement la partie la moins opportuniste de l'assemblée, dont Jean de Ségovie s'est fait l'écho, gémissait-elle sur cette défaillance et soutenait que la rigueur en matière de Foi pouvait seule ramener à Bâle les brebis égarées, le Cardinal l'emporta et l'épitre synodale du 8 novembre 1440 exprima seulement qu'il ne conviendrait pas qu'on persistât dans la neutralité (4).

Comme le roi des Romains avait convoqué une diète à Nuremberg, le Concile y délégua les cardinaux Jean Grunwalder et Jean de Ségovie,qui partirent le 24 novembre avec plusieurs autres Pères ; ils arrivaient au but de leur voyage lorsque, inaugurant une méthode dont il abusa, Frédéric renvoya l'assemblée au 2 février (5). Aleman, qui n'avait pas cessé

(1) *Ibid.*, ch. 35.

(2) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 27; cf. les instructions données à ces ambassadeurs, Bibl. Nat., ms. lat. 1516, f° 75, et leurs pouvoirs, datés du 4 mars 1440, *ibid.*, f° 15.

(3) Jean de Ségovie, l. XVI, ch. 27.

(4) *Ibid.*, ch. 31, 37.

(5) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 3.

de traiter avec l'archevêque de Mayence, chez qui le nouveau congrès devait se tenir et dont les assurances laissaient croire aux bonnes dispositions des trois Electeurs ecclésiastiques, fit décider simplement que Jean de Ségovie irait directement à cette diète avec trois de ses compagnons, l'abbé d'Aulps, Thomas de Courcelles et François *de Fusce*, le Mineur, tous familiers du Cardinal ; pendant ce temps, Jean Grunwalder et les autres délégués revinrent à Bâle où ils présentèrent un rapport assez rassurant sur l'état des esprits dans l'Allemagne méridionale. Mais bientôt voici qu'on reçut de mauvaises nouvelles de Mayence, où Jean de Ségovie était arrivé le 28 janvier et avait trouvé une hostilité inattendue chez Jean de Lysura, conseiller tout puissant de l'archevêque, l'un des inventeurs de la neutralité, savant homme et fort adroit ; bien pis, il avait appris, par une lettre du Mayençais adressée, le 4 janvier, à l'un des Electeurs, la résolution secrète où ce personnage était de travailler pour Eugène après avoir donné tant de gages à notre Cardinal. Comme l'archevêque avait une grande influence sur quelques-uns de ses collègues, ce danger subit devenait immense; Jean de Ségovie en avisa aussitôt le Concile, et Aleman voulut donner de sa personne; il fit décider que l'ambassade à la Diète serait augmentée et que lui-même s'y rendrait avec Grunwalder et l'archidiacre de Metz; le 27 février 1441, à 10 heures du matin, escorté jusqu'au bateau par la foule des Pères, il s'embarqua et la petite flotte aux armes de l'Eglise et de Félix descendit le Rhin vers Mayence (1).

A son arrivée, une question s'y posa : seraient-ils, lui et ses collègues, reçus en leur qualité de légats *a latere* du Concile et de l'antipape ? C'est alors qu'on dut regretter les attaques intempestives proférées à Bâle contre la neutralité et dont le Cardinal n'avait pu qu'atténuer la portée sans en empêcher la divulgation ; les Electeurs crurent dangereux de reconnaître les pouvoirs conférés par les Pères à leurs envoyés qui,

(1) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 3, 7 ; Huglin, au 27 février 1441.

peut-être, pensait-on, en auraient usé pour condamner avec plus d'autorité l'attitude des princes eux-mêmes. De leur part, donc, Jean de Lysura vint avertir Aleman qu'on le traiterait en vrai cardinal sans tenir compte des sentences portées contre lui par Eugène, mais que, comme légat, la neutralité empêchait de l'admettre, qu'il voulût donc bien pour quelque temps s'abstenir d'en porter les insignes. Louis demanda qu'au moins on lui permît de les revêtir pour répondre sur ce point à la Diète assemblée : on le lui refusa et, comme il tenait bon, cette affaire prit une importance énorme et coupa court à toute délibération publique sur le fond du débat. On fit intervenir auprès d'Aleman le clergé et la municipalité, on chercha à l'humilier, à l'intimider et il ne cédait point lorsqu'enfin, le 21 mars, l'archevêque de Mayence quitta la ville et le bruit courut que celui de Trèves l'allait imiter; or, ils étaient les deux seuls Electeurs personnellement présents et la Diète ne comprenait avec eux que les représentants des autres princes d'Empire et du roi des Romains; aussi, à une dernière sommation qu'on lui présenta, Louis céda-t-il, comprenant que ç'en eût été fait pour cette fois s'il avait encore hésité. Laissant donc chez lui sa croix de légat, il se présenta, le 24 mars, à la salle du congrès où l'électeur de Trèves le fit asseoir à la place d'honneur; jamais peut-être n'avait-il mieux apprécié sa dignité de cardinal, dont sa cause bénéficiait ainsi. Prenant alors la parole sur le mode insinuant où il excellait, au lieu de récriminer contre les procédés dont il avait été l'objet, il célébra la fidélité à l'assemblée de Bâle de l'Empire, de Sigismond et d'Albert morts dans sa foi, de Frédéric, son nouveau protecteur; il rappela comment, en vertu des incorporations anciennes ou récentes, la plus grande partie de l'assistance, ainsi que presque tout ce qui comptait en Europe, appartenait au Concile et que l'archevêque de Trèves lui-même en avait été l'un des premiers membres et son ambassadeur à Rome. Après lui, Thomas de Courcelles parla en trois points de l'utilité des conciles, de la légitimité des

décisions prises à Bâle et de la nécessité d'en assurer l'exécution. Puis Aleman de nouveau se leva pour prononcer une brève allocution où toute sa chaleur d'âme passa, il stigmatisa d'un mot chacune des manœuvres de la curie, le décret pris, audace inouïe, au nom de la minorité, la bulle traîtreusement apposée sur cet acte; énuméra les crimes qu'il attribuait à Eugène et protesta que de rien au monde il ne se repentait autant, que d'avoir consenti jadis à son élection; ajouta que, si l'on voulait vraiment maintenir le droit des conciles, il fallait commencer par le respecter et, pliant les genoux, il supplia tous les assistants, par les entrailles miséricordieuses de Jésus-Christ, de ne pas encourir cet opprobre, d'avoir laissé périr l'autorité de l'Eglise assemblée; à beaucoup, il arracha des larmes (1).

Tout autre fut le ton sur lequel parlèrent à leur tour, trois jours plus tard, Jean Carvajal et Nicolas de Cusa, nonces du Pape et futurs cardinaux; les gens de Bâle, exclus de cette séance, apprirent que leurs adversaires avaient eu un grand succès, qu'ils avaient attaqué violemment la personnalité d'Aleman, allant jusqu'à l'accuser de parjure à cause de l'allusion à l'élection d'Eugène qu'il avait faite, disait-on, en violation du serment par lui prêté au conclave de n'en rien révéler. Pour leur répondre, on désigna le plus savant et le plus disert des théologiens du Concile, le cardinal Jean de Ségovie, et l'on résolut que, le lendemain, il irait parler à la Diète sans chape ni rochet, en simple habit de docteur, mission qu'il remplit effectivement, le 28 mars, avec bien de la conscience, en prononçant un discours en douze points dont la seule analyse formerait un volume grand in-4° de cent-vingt pages (2). Quand il eut fini, au coucher du soleil, Aleman prit la parole pour un fait personnel et rappela que ce qu'il avait dit du conclave de 1431 était connu de tout le monde et par des brefs d'Eugène lui-

(1) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 8 et 9.
2) *Ibid.*, ch. 10 à 22.

même ; à ce propos il flétrit les cruautés et les dilapidations que le Pape aurait commises dans son administration et, au contraire, il exposa quels espoirs donnait Félix pour la réforme de l'Eglise. Les nonces obtinrent d'être entendus le lendemain (1) et, cette fois, en présence de notre Cardinal et de quelques-uns de ses collègues, ils s'exprimèrent avec vivacité contre le Concile et son élu, qu'on devait repousser comme Abraham avait chassé Agar et Ismael ; Nicolas de Cusa se gardait bien, au reste, d'attaquer de front les théories conciliaires, terrain sur lequel il n'aurait pas été suivi par l'opinion générale ; même il revendiquait comme siens les décrets de Constance et limitait adroitement son argumentation à soutenir que, en fait, l'assemblée de Bâle ne représentait plus l'Eglise universelle, composée qu'elle était, à l'entendre, des clients et des valets de notre Cardinal ; en vain Jean de Ségovie voulut l'amener à discuter le point de droit ; le nonce se déroba et s'efforça, en terminant, de réduire tout le conflit à la seule personnalité d'Aleman contre qui, disait-il, et non contre le Concile, Eugène combattait (2). Cette transposition de la question, encore qu'en fait assez exacte puisque le Cardinal était bien l'âme même de l'assemblée, porta un tort énorme à la cause conciliaire qui aurait tout gagné, au contraire, à ce qu'on débattît les grands principes de liberté et de réforme ecclésiastiques.

Aussi la conclusion que prit la Diète aux premiers jours d'avril fut-elle assez peu favorable ; on revenait à la solution du tiers concile qui se réunirait dans une des villes dont on donnait la liste ; avant le 24 juin, les rois de France et des Romains seraient avisés de ce projet et, s'il était approuvé, enverraient, pour la Toussaint, des ambassadeurs à Eugène

(1) *Ibid.*, ch. 22.

(2) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 22 ; cf. une lettre de Cusa à Cesarini, Mansi, XXXI, 186 ; il est intéressant de constater, dans une lettre d'Aeneas Sylvius à Carvajal, la faiblesse du parti pontifical en droit, eu égard à l'opinion publique de l'époque (Aeneas, *Opera*, 517).

et à Bâle afin d'obtenir, en moins d'un mois, une réponse formelle des parties qui seraient priées, l'une et l'autre, de convoquer ce nouveau concile ; si l'une des deux seulement y consentait, on s'en contenterait ; si toutes deux refusaient, le roi des Romains, chargé d'ailleurs de faire entre temps des démarches auprès de tous les princes de l'Europe, serait autorisé par le collège électoral et la France à faire la convocation pour le 1er août 1442 au plus tard. Là-dessus la diète s'était séparée quand arriva Thierry de Moers, électeur de Cologne, qui manifesta quelque sympathie pour notre Cardinal, encore qu'il se fût abstenu de venir à temps lui prêter main forte. Du reste Aleman quitta Mayence peu après et, le 13 mai, il débarquait à Bâle ; six jours plus tard, en assemblée générale, il présenta son rapport et expliqua pour quels motifs il avait cru devoir renoncer à ses insignes de légat ; Tudeschi, bien disposé ce jour-là, répondit, au nom des Pères, en louant la conduite du Cardinal, « base et colonne du Concile » (1).

Cette question de cérémonial, à laquelle on paraît peut-être avoir attaché trop d'importance, marquait bien le caractère précaire de la situation : des trois Electeurs ecclésiastiques sur qui Aleman avait compté, ceux de Trèves et de Cologne avaient paru peu de temps et n'osaient se compromettre ; quant au roi des Romains, il était impossible de discerner s'il penchait d'un côté ou de l'autre, tant il observait de réserve, incertain encore du parti le plus avantageux et peu pressé de choisir. Dans ces conditions, l'âme de la Diète avait été l'archevêque de Mayence et il s'était montré fidèle à la neutralité jusqu'à l'hostilité ; son conseiller, Jean de Lysura, était le rédacteur avéré de la convention d'avril, si semblable au projet de 1439. Ainsi le Cardinal avait pu, sans les princes et malgré eux, déposer un pape et en élire un autre sans perdre un pouce de terrain, mais il n'en avait pas gagné : c'était toujours d'un concile assemblé dans une ville allemande qu'on

(1) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 24 et 7.

prétendait attendre le remède au schisme. Ce plan eût-il abouti, en effet, le rôle d'arbitre tenu par l'Allemagne eût eu sa gloire et son profit, et c'était mieux encore si l'on échouait, comme on le pouvait prévoir, faute d'une invraisemblable abnégation chez Eugène ou chez Félix ; en prolongeant ainsi le schisme, le roi des Romains et les princes allemands, depuis l'Electeur jusqu'au simple évêque, servaient effectivement leurs intérêts politique, personnel et financier et gardaient, avec leur indépendance actuelle, l'espoir de vendre quelque jour leur adhésion à l'un ou à l'autre des adversaires, d'autant plus chèrement que la lutte aurait été plus longue et plus incertaine (1) ; en attendant, la convention d'avril sauvait les apparences et permettait de rejeter, en cas d'insuccès, les responsabilités sur le Pape ou sur le Concile.

Meslez-vous de vostre mestier;
Ne glosez la saincte escripture;
Veulliez vostre office traictier,
A vos subgietz rendre droitture;
Ne faittes la besongne obscure
Plus qu'elle n'est, car vrayement
Se mon fait est à l'aventure,
C'est par vous, princes, mesmement.

Ces paroles, que Martin le Franc prête à l'Eglise dans son *Champion des Dames* (2), expriment certainement l'opinion d'Aleman sur cette combinaison aussi dangereuse, à son sens, que deux ans auparavant; vainement donc il avait payé de sa

(1) Aeneas Sylvius écrivait à Cesarini en 1444: « Neutralitas difficulter aboleri poterit quia pluribus utilis est; pauci sunt qui verum sequantur, omnes fere quod suum est quaerunt ; placet hoc novum neutralitatis aucupium, quia seu juste, seu injuste, quis teneat repelli non potest et ordinarii pro suo arbitrio conferunt beneficia; non est facile, crede mihi, ex ore lupi praedam eripere » (Aeneas, *Opera*, 549) ; cf. épigrammes sur la neutralité allemande, Cugnoni, 361.

(2) Piaget, 223; cf. 226.

personne à Mayence; les petites manœuvres de l'archevêque, la question de la croix, le règlement de la Diète avaient annihilé ses efforts mieux qu'une violente opposition; il revenait sans avoir combattu.

En attendant qu'une nouvelle occasion se présentât, il s'agissait de déjouer le piège du Mayençais en rejetant la convention d'avril sans rompre les relations avec l'Empire. L'attitude de Frédéric allait servir le Cardinal, qui fit envoyer à Vienne une ambassade à la fin de mai; revenus à Bâle à la mi-août, ces délégués rapportèrent que, pressé par eux de prêter obédience au vrai pape Félix, le roi des Romains avait répondu n'avoir pas encore pu se procurer sur la question tous les éclaircissements nécessaires, ajoutant qu'il prendrait définitivement décision à une diète nouvelle, convoquée à Francfort pour la Saint-Martin (1). Les nonces qu'Eugène avait en Autriche avaient été très mécontents de cette réponse; au contraire notre Cardinal en fut bien aise; en tenant, en effet, pour non avenues les délibérations prises en avril à Mayence, Frédéric l'autorisait par son exemple à repousser les propositions qui lui furent présentées au nom des Electeurs et aux termes de leur convention. Aussi, les Pères de Bâle rejetèrent-ils toute idée de dissolution, en s'appuyant toujours sur les mêmes motifs; pareillement, le Pape répondit aux princes en transférant à Rome son assemblée de Florence, marquant bien ainsi son intention arrêtée de ne pas accorder un synode allemand (2); de fait, la solution du troisième concile était aussi théoriquement inacceptable et pratiquement dangereuse pour l'un que pour l'autre parti. L'été s'acheva sans autres événements; vint la Saint-Martin et le roi des Romains ne parut pas à Francfort ainsi qu'il s'y était engagé (3); après avoir tant

(1) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 24; Huglin, aux 27 et 28 mai, 16 et 18 août 1441.

(2) Hefele, VII, 793-794; cf. Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 11.

(3) A la fin d'octobre, comme il croyait encore que la diète de la Saint-

ajourné, il ajournait encore et une diète était annoncée pour le printemps 1442. Comme une année entière s'était ainsi passée, Aleman voulut, en février, sonder les dispositions de l'Allemagne et il fit déléguer aux Electeurs ecclésiastiques l'archidiacre de Metz et l'auditeur de la Chambre qui rapportèrent, le 1er mars, de mauvaises nouvelles : l'Empire était indigné du refus opposé par les Pères au projet de translation ; à l'exception des archevêques de Trèves et de Cologne, les Electeurs se décidaient à prendre parti pour Eugène moyennant qu'il confirmerait les privilèges de l'Eglise germanique sur les bases des décrets de Bâle, proposition que leurs ambassadeurs étaient déjà partis pour présenter en Italie. La situation empirait chaque jour et la seule chance qui restât au Concile était d'envoyer à la diète prochaine, lorsque le roi des Romains s'y trouverait, des légats autorisés à faire les plus larges concessions, sans plus négocier séparément avec chaque Electeur et sans plus éliminer expressément la combinaison de Mayence. Avant de s'y résoudre, le Cardinal aurait voulu tenter un dernier essai en dehors de l'Allemagne et il insista auprès de Félix pour lui persuader d'adresser d'éminents ambassadeurs à tous les rois, princes et universités de l'Europe, comme il s'y était à peu près engagé au moment de son élection ; l'économe Savoyard objecta qu'il était assez chargé de dépenses inutiles, que les Electeurs voulaient évidemment la translation du Concile, et qu'on n'avait plus d'autre ressource que de les prévenir en désignant la ville où se réunirait la nouvelle assemblée. Que l'antipape vît dans cette solution un moyen honorable de se tirer d'un mauvais pas, on le conçoit, mais Aleman ne pouvait pas s'y rallier si facilement, puisque c'eût été laisser jeter un doute sur la légitimité du concile de Bâle et porter une atteinte aux principes de Constance. Il renonça donc à son projet d'ambassades générales et il se contenta de

Martin serait tenue, Aleman avait fait discuter quels députés le Concile y enverrait (Huglin, aux 25 et 27 octobre 1441).

faire envoyer à Frédéric, en avril, pour lui certifier les dispositions pacifiques des Pères, sans se compromettre par des engagements trop précis (1).

Comme enfin le bruit venait que le roi des Romains allait à Francfort, la discussion s'ouvrit à Bâle pour savoir qui serait délégué à la Diète. Quelles que fussent les fatigues et les tristesses d'une telle mission, Aleman se chargea d'en être le chef et il aurait voulu emmener l'élite de l'assemblée, mais les nouveaux cardinaux ses collègues répugnaient à le suivre ; ils se rappelaient l'avanie essuyée à Mayence, où ils avaient dû dépouiller leurs insignes. Enfin ils cédèrent et, avec Louis, deux autres légats *a latere* furent désignés, Tudeschi et Jean de Ségovie ; en outre, on nomma les évêques de Corneto (2) et de Dunkel (3), des théologiens comme François *de Fusce* et des hommes de lois comme l'archidiacre de Metz ; pleins et entiers pouvoirs leur furent donnés de tout concéder pour la paix de l'Eglise, sauf l'honneur du Concile et les décrets de Bâle. Le 21 mai 1442, Aleman s'embarqua sur le Rhin avec ses compagnons ; l'émotion était immense parmi les Pères ; on décida que, pendant la durée de la Diète, des messes du Saint-Esprit seraient célébrées, les mardis et vendredis, dans toutes les églises de la ville et l'on remit à plus tard les questions sur lesquelles on aurait pu indisposer quelque Electeur (4).

Le Cardinal, cependant, recevait en chemin les lettres royales de sauf-conduit et, sur son passage, de grands honneurs et des présents (5). Ces marques de respect, à mesure qu'elles dimi-

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 10.

(2) Barthèlemy Vitelleschi, neveu de l'illustre cardinal Jean ; devenu suspect à Eugène après la mort violente de son oncle, il s'était réfugié à Bâle (Ciaconius, 946).

(3) Dans l'évêque Thomas de Dunkel, nous retrouvons l'abbé d'Ecosse, nommé registrateur des lettres apostoliques par Félix, à Genève, le 29 novembre 1443 (Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, VIII, 311).

(4) Jean de Ségovie, l. XVIII, 10 et 12.

(5) Ibid., ch. 11 et 13.

nuaient, faisaient plus d'impression sur les hommes de Bâle et, d'être salué du titre de Concile par la moindre municipalité ou le plus petit baron, cela maintenant leur réchauffait le cœur, à ces ambitieux qui avaient cru transformer et gouverner la Chrétienté. Bientôt, du reste, on retomba dans les difficultés accoutumées ; le 27 mai, Aleman, arrivé la veille à Francfort, entendait la messe à Saint-François lorsque le Consulat vint l'inviter à s'abstenir des insignes de légat, démarche faite, on le sut plus tard, à l'instigation de l'archevêque de Mayence qui s'acharnait à humilier les représentants du Concile. Sous le même prétexte de cérémonial, on pria aussi notre Cardinal de ne pas aller au devant du roi des Romains qui, le même jour, entra dans la ville. Il était accompagné de plusieurs Electeurs et la Diète revêtait une importance tout exceptionnelle. Ainsi, pour la première fois, Aleman allait se trouver en face de l'énigmatique souverain qui pouvait tant pour sa cause. Ce fut le 2 juin qu'il se rendit à son palais, avec ses compagnons ; honorablement reçu par le prince, il s'assit à ses côtés, en face des Electeurs ; Tudeschi prit la parole et loua éloquemment le roi des Romains et l'Empire ; alors Frédéric se levant à son tour fit répondre par Jean de Lysura qu'il avait goûté les propos élégants de l'archevêque de Palerme : que, pour ce qu'on lui demandait, de veiller au salut de l'Eglise, rien ne lui était plus à cœur et qu'il espérait y réussir ; qu'à la vérité il allait faire une absence et prendre sa couronne à Aix-la-Chapelle, mais que, avant son départ, des commissaires seraient délégués qui confèreraient avec les représentants de Bâle. Aleman rendit grâce pour l'accueil bienveillant qu'il avait trouvé, mêlant son discours de réflexions sur les dangers à craindre, si l'autorité des Conciles généraux était foulée aux pieds ; avec adresse et onction, il ajouta que sa dignité d'archevêque d'Arles, en lui donnant rang de prince de l'Empire, lui faisait un devoir d'insister auprès du souverain pour qu'il délibérât mûrement à ce sujet et que, en attendant, puisque ses prédécesseurs avaient eu le privilège de

couronner les rois des Romains et qu'un d'eux l'avait fait à Saint-Trophime, il espérait qu'il pourrait remplir cet office auprès de Frédéric. On servit alors du vin et des petits gâteaux et l'on se sépara (1).

Pour entendre les nonces du Pape et les compagnons d'Aleman, les évêques d'Augsbourg et de Chiemsee furent commis avec le marquis de Rötelen et Thomas Haselbach, illustre théologien bien disposé pour Bâle (2) ; les deux prélats appartenaient au conseil ordinaire du roi des Romains et ne se distingaient que par une prudence consommée sans qu'on leur connût aucune attache; l'un d'eux, cependant, penchait pour le Concile, puisqu'il disait à ses légats que la semence était bonne, mais que la terre était mauvaise (3). De cinq des Electeurs, en effet, les dispositions avaient tellement empiré depuis l'année précédente qu'ils refusèrent même une audience aux représentants des Pères ; ceux-ci purent parler librement devant les délégués de Frédéric, mais on les invita à démontrer seulement la légitimité actuelle de l'assemblée bâloise et à en justifier les actes, sans les admettre à discuter les moyens pratiques propres à terminer le schisme ; il s'agissait donc d'un débat historique et théologique où rien de nouveau ne pouvait être dit et d'où rien de précis ne pouvait sortir ; dans ces conférences, Tudeschi parla pour le Concile et Nicolas de Cusa pour le Pape (4).

Aleman cependant, avec Thomas de Courcelles, l'archidiacre de Metz et le doyen de Bâle, avait accompagné le roi des Romains à Aix-la-Chapelle où ils arrivèrent ensemble le 15 juin (5). Les prétentions qu'il avait émises, dans l'intérêt de sa cause, quant au couronnement du prince, étaient insou-

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 13.
(2) Aeneas, *De rebus*, 108.
(3) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 14.
(4) *Ibid.*, et ch. 18 à 38.
(5) *Ibid.*, l. XVIII, ch. 14 ; *Basler Croniken*, IV, 384; Chmel, *Geschichte*, II, 150.

tenables : assurément l'Empire avait jadis acquis le royaume d'Arles, mais, du temps même de notre Cardinal et par ordre du comte de Provence, les écussons impériaux avaient été abattus dans la salle d'honneur de son archevêché (1) ; le dernier couronnement célébré à Saint-Trophime remontait à près de cent ans, au 4 juin 1365, époque où déjà la cérémonie était tombée depuis deux siècles en désuétude (2). De poser la couronne sur la tête de Frédéric, il ne pouvait donc l'espérer, mais il sut mettre à profit son voyage pour voir le souverain plus librement qu'il n'eût fait à Francfort, pour gagner son amitié et pour confirmer dans ses bonnes dispositions l'Electeur de Cologne, qui couronna le roi des Romains. Au milieu des fêtes, l'évêque de Liège, de qui relevait Aix-la-Chapelle et qui tenait pour Eugène, traita le Cardinal si peu courtoisement qu'il dut, dit-on, quitter la ville à l'improviste. L'archevêque de Cologne s'entremit, Aleman rejoignit la Cour en chemin et rentra, le 7 juillet, avec elle à Francfort (3).

Au cours des négociations qui reprirent alors, Frédéric montra quelque cordialité aux légats de Bâle ; sa froideur, en effet, n'avait pu résister à la captivante douceur de notre Cardinal, dont le crédit même était tel qu'il allait de temps en temps au palais entretenir le Roi en tête à tête. Ce qu'il tâchait d'obtenir maintenant, c'était qu'on publiât la relation des commissaires devant qui Tudeschi et Nicolas de Cusa avaient disputé pendant le voyage ; sur ce terrain scientifique, le Concile avait eu l'avantage et les gens du Pape faisaient tous leurs efforts pour empêcher que ce résultat ne fût connu. Aleman, au contraire, exhortait Frédéric à défendre la foi et la justice pour le plus grand honneur de sa maison d'Autriche ; par allusion aux concessions que les nonces offraient, il s'effor-

(1) Bibl. d'Arles, ms. 131, f° 43.

(2) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 1622 ; Fournier, *Le Royaume d'Arles*, Paris, 1891, 472 et s.

(3) Martène, *Amplissima Collectio*, V, 447 et 1211 ; Jean de Ségovie, l. XVIII, ch 15 ; cf. Spondanus. a. 1442, n° 7.

çait aussi de persuader au souverain « qu'on ne pouvait décider le sort de l'Eglise par des arrangements et des marchandages comme s'il se fût agi d'acheter un cheval » ; il obtint gain de cause en partie et la relation fut faite par Thomas Haselbach, en public, sans que le Roi parût en personne.

Ce succès resta vain ; de la discussion théorique, en effet, nous avons vu l'inanité ; les meilleurs esprits étaient las de ces redites et le dernier mot devait appartenir à la diplomatie. Battus dans les conférences, les représentants d'Eugène avaient mis ailleurs le temps mieux à profit et obtenu la signature des cinq Electeurs favorables au Pape : ils s'engagaient à lui faire obédience moyennant certaines garanties sur lesquelles on s'était à ce point accordé que minute avait été rédigée de la bulle qu'Eugène porterait à ce sujet. Les nonces disaient avoir partie gagnée et les cinq Electeurs insistaient auprès de Frédéric pour l'amener à leur sentiment, forts de leur unanimité contre le seul archevêque de Trêves. Celui-ci, de son côté, et tous les partisans qu'il put recruter à Francfort, Aleman les fit agir à la cour ; devant le péril imminent d'une entente secrète entre princes et nonces, son énergie redoubla et le roi des Romains enfin, à sa prière, ordonna que le projet des Electeurs serait publié et mis en délibération. Le Cardinal connut alors à quelles conditions l'archevêque de Mayence et ses collègues désertaient la cause de Bâle ; elles étaient habilement présentées pour pallier la retraite de l'Empire ; une partie consacrait en principe, en même temps qu'on les abandonnait en fait, les théories conciliaires : maintien des décrets de Constance sur l'autorité des conciles généraux, engagement pris par le Pape de convoquer un nouveau concile aussitôt que faire se pourrait, en un lieu propre aux choses à traiter ; le reste visait l'Allemagne : amnistie générale pour tout le temps de la neutralité, abolition de toutes les réserves et grâces expectatives et autres clauses touchant la collation des bénéfices (1).

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 15.

Le lendemain de cette publication, le matin, avant le Conseil, Aleman et les siens furent trouver Frédéric et l'archevêque de Palerme exposa que le projet des Electeurs était dirigé uniquement contre Bâle; qu'il y était supposé que le Concile fût déjà dispersé et qu'il s'y trouvait plusieurs autres absurdités ; qu'on semblait, sans chercher de quel côté était le droit, s'être soucié seulement d'une solution avantageuse; que cependant la justice était pour les Pères et qu'il s'offrait encore à le démontrer; le Cardinal parla ensuite et supplia le roi des Romains de défendre la vérité. Celui-ci répondit qu'il ne souhaitait que la paix de l'Eglise, mais qu'il désirait qu'on présentât aux Electeurs les considérations qu'on venait de lui soumettre. « Nous ne demandons pas autre chose, répliqua Tudeschi sur un ton aigu, mais ils ne veulent pas nous écouter; ils nous fuient; qu'on nous fournisse un moyen de nous en faire entendre ». Le Roi se prit à rire et dit gracieusement qu'il donnerait ordre à ce que les légats eussent une audience et qu'ils s'y préparassent. Aleman remercia; l'audience, d'ailleurs, n'eut pas lieu.

Mais les peines de notre Cardinal ne furent pas perdues : sans adopter ni rejeter le projet conclu par les cinq avec les nonces, Frédéric l'avait proposé aux délibérations de tous les membres de la Diète, hormis les Electeurs eux-mêmes ; l'opinion générale était encore si indécise, les amis du Concile si rassurés par le crédit d'Aleman à la cour, que la convention pontificale fut rejetée à l'unanimité et taxée par plusieurs d'hérétique. Le Roi alors demanda un avis pour amener la fin du schisme et l'assemblée répondit, après quelques jours, qu'un nouveau Concile semblait nécessaire ; que des ambassadeurs seraient envoyés au plus tôt à l'une et à l'autre partie afin de s'entendre à ce propos ; qu'ils traiteraient Eugène en pape et n'agiraient avec Félix que par intermédiaire, clause que notre Cardinal combattit vainement ; que, pour examiner les réponses venues de Bâle et d'Italie, une diète se tiendrait à Nuremberg, à la Chandeleur, et que si l'une ou l'autre était

défavorable, le roi des Romains avec les autres souverains ferait la convocation (1) ; là-dessus, le congrès de Francfort fut dissous.

C'était à peu près le projet conclu l'année précédente à Mayence, mais, s'il n'avait pas gagné de terrain en apparence, du moins Aleman avait stérilisé le travail des nonces et neutralisé la redoutable entente des cinq Electeurs ; bien plus, il s'était gagné l'amitié de Frédéric, lequel s'affichait avec lui par les rues au grand désespoir du nonce Carvajal. Mais cette faveur était toute personnelle et, d'en faire bénéficier sa cause, le Cardinal sentait bien que c'était impossible si l'on n'accordait pas cette translation réclamée si constamment par la Diète et par le souverain, si dangereuse d'autre part, puisque, de quelque façon qu'on tournât la chose, on paraîtrait ainsi reconnaître que le concile de Bâle était douteux. Un espoir demeurait encore, de marier au roi des Romains Marguerite de Savoie, fille de Félix ; l'Autrichien, dont la parcimonie devait devenir proverbiale, eût été sensible à l'appât d'une grosse dot ; d'y décider l'économe pontife, c'était une autre affaire ; toutefois Aleman pensait peut-être réussir, car ce mariage intéressait la monarchie savoyarde autant que le Concile. Du reste, les deux parties allaient pouvoir s'entendre, puisque Frédéric commençait par l'Alsace sa tournée d'avénement et devait passer prochainement chez les Pères ; même, le Cardinal resta seul quelque temps à Francfort après le départ de ses collègues pour arrêter les dispositions à prendre à ce sujet ; le 30 août, il revenait à Bâle (2).

L'émotion de tous y fut grande lorsque, quelques jours plus tard, on apprit que le roi des Romains approchait à son tour ; le 13 septembre, comme il passait à un trait de baliste, Aleman descendit dans la campagne pour le presser d'entrer ; mais Frédéric avait résolu de ne pas faire aux Pères l'honneur de sa

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 16 et 17.
(2) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 17.

visite avant qu'ils eussent favorablement répondu aux propositions de la dernière diète. Il résista donc amicalement aux sollicitations de notre Cardinal, ensemble ils tournèrent les murs et, tandis que le Roi prenait au sud, Aleman rentra seul à Bâle où, le surlendemain, les ambassadeurs de l'Empire présentèrent le projet de Francfort. Alors s'ouvrit un orageux débat où les moins convaincus, peu soucieux en réalité de l'existence même du Concile, se paraient de la plus fière intransigeance par pure opposition à notre Cardinal, qui cherchait, au contraire, à donner au roi des Romains une satisfaction au moins apparente sur le principe de la translation, à quoi les Pères consentirent enfin par délibération du 26 septembre, en se réservant d'aviser ultérieurement aux voies et moyens (1). Le cardinal d'Aquilée, l'évêque de Lausanne et l'abbé d'Ambronay furent envoyés à Frédéric, toujours en voyage dans les environs, pour lui notifier cette réponse si vague dont le souverain ne se paya pas, mais il déclara derechef aux délégués qu'il n'entrerait à Bâle qu'après un consentement net et définitif donné à ses représentants (2).

Aleman s'attendait à cette sommation qu'il connut le 4 octobre, et il sut décider les Pères à ne pas retarder imprudemment une concession nécessaire. En leur nom, le 6, après avoir exposé en termes courtois qu'ils n'entendaient point qu'au prochain concile on remît en question les dogmes de Constance et qu'ils n'acceptaient une translation que pour montrer leur bonne volonté, il présenta cette réponse aux ambassadeurs allemands : le Concile se déclarait prêt à se transférer de sa propre autorité et selon les voies dues dans une ville de l'Empire, convenable à ses opérations et agréable au Roi, pourvu toutefois que, préalablement à l'exécution et même à la décision par décret de cette translation, les sûretés

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 2 et 3.
(2) *Ibid.*, ch. 4.

nécessaires eussent été garanties; tous les princes chrétiens devraient adhérer d'avance à la nouvelle assemblée et le roi des Romains avec les Electeurs reconnaîtraient par lettres patentes la légitimité du concile de Bâle et l'autorité de tous ses décrets; une fois officiellement avisés de l'accomplissement de ces formalités, les Pères décréteraient la translation et se rendraient à la ville choisie par le souverain sur une liste par eux dressée (1).

Cette réponse sauvegardait habilement l'avenir, en mettant à l'exécution du projet de Francfort des conditions impossibles ou difficiles; de part et d'autre, d'ailleurs, on comptait sur les événements pour pouvoir plus tard tirer telles interprétations qu'on voudrait de ce texte du 6 octobre, dont Frédéric se contenta. Il lui fut présenté par Aleman, semble-t-il, à Soleure (2), où il se trouvait après un voyage en Suisse jusqu'à Genève, Ripaille, Thonon; le duc de Savoie l'avait splendidement traité pour avancer le projet de mariage; le comte de Genevois l'accompagnait jusqu'à Bâle (3) où il fit, le 11 novembre, son entrée solennelle, entre notre Cardinal et le patriarche d'Aquilée, précédé du reste du Sacré Collège et suivi des prélats qui l'accompagnèrent processionnellement jusqu'à la cathédrale. On juge quels efforts Aleman fit alors pour émouvoir l'impénétrable roi des Romains et obtenir de lui un acte, un mot, un geste qui rendît la confiance aux amis du Concile; mais, si le souverain avait cédé quelque chose, à Francfort, à l'influence du Cardinal, il semble que depuis il se fût ressaisi et la visite qu'il consentit à faire, le 15, à l'antipape, n'était guère propre à donner bon espoir.

(1) *Ibid.*, ch. 5.

(2) Par acte daté de cette ville, en effet, et de cette époque, Frédéric prit sous sa protection le Cardinal, « son ami très cher », ainsi que son Eglise d'Arles et son abbaye de Montmajour: Chmel, *Regesten*, n° 1175.

(3) Cf. Muller, V, 297-298; *Mémoires publiés par la Soc. d'Hist. de Genève*, I, 139.

Il évita soigneusement tout ce qui aurait pu marquer, même de loin, qu'il reconnaissait l'élu des Pères ; le soir, au crépuscule, avec peu de monde et nu-tête, il gagna le palais pontifical et s'arrêta avec les siens dans la salle d'honneur; Félix y vint alors, précédé de la croix et accompagné de ses neuf cardinaux; Frédéric lui fit une courte révérence (1) et s'excusa par la bouche de l'évêque de Chiemsee de ne pas lui rendre les honneurs dûs au Souverain Pontife, afin de garder la neutralité et de servir ainsi la cause de la paix qu'il cherchait de toutes ses forces; dans ce discours, l'antipape était traité de Clémente Bénignité et non de Sainteté ou Béatitude; il répondit, au contraire, en usant des expressions pontificales, remerciant avec bienveillance le Roi de sa visite, l'assurant qu'il prendrait tout en bonne part, désireux qu'il était, lui aussi, de voir la fin du schisme, et il exhorta Frédéric à protéger la justice et l'autorité de l'Eglise. Entre lui et le souverain, la conversation se prolongea ensuite quelque temps à mi-voix; ils s'étaient rejoints et pris par les mains; à ce colloque, le tout savoyard Félix avait appelé seulement son fils et deux ou trois dignitaires de la cour de Chambéry; Aleman restait exclu du groupe ; son attitude, à la fin, devenant ridicule, il se rapprocha suffisamment pour comprendre qu'il était question de diplomatie toute séculière. Après collation, le Roi s'en fut comme il était venu, entre notre Cardinal et le patriarche d'Aquilée, tandis que l'ancien duc rentrait dans sa chambre extrêmement satisfait : il était heureux d'avoir causé d'égal à égal avec le chef de l'Empire; les affaires du Concile n'en allaient pas mieux. Avait-on, comme quelques-uns l'ont dit, négocié le projet de mariage et l'antipape se serait-il, en défendant sa bourse contre les supplications d'Aleman, privé lui-même d'un gendre impérial par trop de

(1) « Honesta pro tempore reverentia », écrit Jean de Ségovie ; Aleman disait plus tard que Frédéric « avait fait révérence à genoux » (*Relation*, 105).

parcimonie dans la dot (1) ? C'est presque certain, du moins n'en fut-il plus parlé; les résultats obtenus par le Cardinal à Francfort étaient à peu près perdus et, le 16 novembre, en quittant Bâle, Frédéric emportait ses meilleures espérances (2).

L'heure était triste. Ce n'était pas seulement à l'extérieur qu'Aleman avait à redouter de mortelles complications ; cette œuvre qu'il défendait avec un tel acharnement, il la voyait, à Bâle même, se décomposer et se dissoudre sous ses yeux en vertu de ses propres principes. D'instituer, en face de la démocratique assemblée, une papauté constitutionnelle, entourée d'égards, pourvue de droits fixes et de pouvoirs aussi certains que limités, magistrature brillante et docile au service des Conciles souverains, tel avait été son rêve et il en avait senti confusément l'irréalisable puisque, en dehors de toutes les traditions, il avait choisi pour l'accomplir un prince séculier qui pût, en la coiffant, rehausser l'éclat de la tiare amoindrie. Ainsi, l'ère conciliaire s'ouvrait par une situation transitoire, pleine de contradictions et de méfiances réciproques. Entre les prétentions légitimes et nécessaires de l'antipape et l'ombrageuse susceptibilité des Pères, en même temps qu'il luttait contre l'indifférence ou l'hostilité de l'Europe entière, notre Cardinal avait à faire face, à Bâle, à des difficultés quotidiennement renaissantes ; c'étaient chaque jour des transactions et des arrangements à imaginer, sans que jamais les fameux décrets de Constance pussent lui servir de texte ou de conseil, car les adversaires les plus acharnés de l'autorité pontificale n'avaient point prévu la permanence d'un concile et son immixtion dans toutes les affaires de juridiction et d'administration où cette action irrégulière, mais continuelle, dominait, paralysait, excluait celle du Saint-Siège.

De ces problèmes, aussi menus en soi que difficiles en fait,

(1) Monod, 182-183 ; cf. Aeneas, *Opera*, 484.
(2) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 7 et 8 ; cf. Chmel, *Geschichte*, II, 183.

il s'en posait à tout propos et principalement sur le terrain judiciaire ; on avait décidé que les parties pourraient, en premier ressort, s'adresser, soit aux juges du Pape, soit à ceux du Concile qui prononceraient également en appel ; on voit quelle position pour Félix et quelle matière à se quereller, malgré l'influence exercée par Aleman à la vice-chancellerie qu'il dirigeait. Parfois, l'affaire tournait au tragique ; en novembre 1441, par exemple, Amé de Virieu, chevalier savoyard et procureur de l'antipape, ayant arrêté deux membres de l'assemblée sans mandat régulier de l'auditeur de la Chambre, les Pères crièrent à l'oppression et qu'on portait atteinte à la liberté conciliaire ; en grand tapage ils se réunirent, les Douze déposèrent une longue motion, les députations délibérèrent, les promoteurs requirent et notre Cardinal dut conclure avec la majorité en jetant sur la ville un solennel interdit qui fut levé seulement le surlendemain, quand le malencontreux procureur eut été remis à l'auditeur pour en faire prompte et rigoureuse justice (1).

Vis-à-vis Félix lui même, d'ailleurs, aussi bien que vis-à-vis ses officiers, le Concile aimait à se montrer d'autant plus intraitable qu'il essuyait à l'extérieur de plus fâcheuses avanies. Il était singulièrement imprudent aux Pères de donner ainsi eux-mêmes à la Chrétienté l'exemple de l'irrespect à l'égard de leur pape, mais, par contre, à humilier en sa personne une couronne ducale et une tiare pontificale, quel plaisir goûtaient ces petits clercs, dont une tonsure était le seul titre et qu'Aleman lui-même avait persuadés que, de par leur nombre, ils étaient les infaillibles représentants de l'Esprit-Saint! Autrement que pour se plaindre de prétendues usurpations, à peine semblait-on connaître l'existence de Félix.

Il est vrai que plusieurs princes, tel le roi Charles, n'avaient maintenu leur adhésion à Bâle qu'à la condition et sous

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 6 ; Huglin, aux 13, 14, 15 novembre 1441.

réserve expresse qu'elle n'entraînerait pas leur obédience à l'antipape, dont la légitimité leur paraissait au moins douteuse; dans les relations avec ces demi-partisans, les Pères se trouvaient donc obligés d'agir seuls, de leur unique autorité et sans que le nom de leur élu parût même au protocole à la suite de celui du Concile. Heureux de ce prétexte, et sans réfléchir que, s'ils en ébranlaient une partie, ils minaient leur œuvre tout entière, ils prenaient volontiers la même attitude vis-à-vis des pays où leur pape était cependant reconnu et ils cherchaient à s'y réserver exclusivement la juridiction spirituelle. Exclu ainsi de toute part dans l'administration de bon nombre des provinces où l'assemblée gardait des amis, réduit ailleurs, là où obédience lui avait été prêtée, à ne venir qu'à la suite des Pères, en fait et en formule, Félix aurait été réduit au plus humble des rôles sans la perpétuelle intervention du Cardinal : Aleman s'attachait à sauver du moins la face, en faisant marcher de concert les consistoires et les commissions conciliaires, pour chaque affaire, tant que quelque tumultueuse assemblée générale ne venait pas brouiller les choses. Sous ces apparences, d'ailleurs, l'autorité de l'antipape était nulle, moins restreinte encore par les décrets de Constance ou de Bâle que par les circonstances et l'esprit jaloux du Concile qui lui retranchait entièrement la plupart des pouvoirs pontificaux et ne lui laissait exercer le reste que sous la plus ombrageuse tutelle (1). S'agissait-il, par exemple, de nommer un cardinal ? Il devait faire présenter par Aleman, aux députations, une demande en autorisation sur laquelle il était minutieusement délibéré et il fallait ensuite, en assemblée générale, une conclusion prise selon les formes sur la motion adoptée par la majorité. Pour la session où fut décrétée la célébration de

(1) Jusque dans les propres domaines de l'antipape, à Ambronay, c'était le Concile qui se déclarait protecteur de l'abbaye, ne laissant même pas à Félix ce qu'il aurait laissé au duc Amé (Arch. de l'Ain H. 100).

la fête de la Visitation, ce fut pis : on avait longuement discuté si le nom de Félix figurerait dans la formule initiale du décret ou si l'acte serait publié au nom du Concile seul, tout comme s'il n'y eût pas eu d'élection pontificale en 1439 ; les Pères s'arrêtèrent à ce dernier parti et, pour en aviser leur pontife, ils attendirent que la cérémonie fût ouverte, en présence du clergé et du peuple assemblés dans la cathédrale ; froissé de ce manque absolu d'égards, il répondit cependant que l'on fit comme bon semblerait ; même, comme on paraissait surpris de son ton, il dut, pour comble, faire dire par son vice-camérier qu'il en serait content. Aleman n'avait rien pu cette fois, pour sauver la dignité pontificale, que prendre sur lui, à la préalable assemblée générale, de conclure sur le décret au nom du concile de Bâle et du pape Félix (1).

De ces désagréments, petits ou grands, les Pères en infligeaient chaque jour à leur élu. Célébrait-on l'anniversaire de son couronnement, notre Cardinal devait, pour leur donner satisfaction, l'interpeller à la messe, après l'Evangile, et lui relire la formule du serment par lui prêté en l'exhortant ensuite à ne pas y manquer (2). Mais la grosse pomme de discorde, c'était l'argent : bien qu'Aleman eût arraché, nous l'avons dit, la concession d'un cinquième denier en faveur du Saint-Siège, il y eut encore à ce sujet bien des discussions où la dignité du Concile souffrit autant que celle de son pape (3). En outre, une dispute discréditante entre Félix et ses cardinaux qui réclamaient, conformément aux intentions des Pères, une part sur le produit de cette taxe, avait éclaté presque aussitôt après qu'elle eut été votée et dura une année entière ; le Sacré Collège demandait une moitié, l'antipape refusait sous prétexte qu'il avait tous les frais, les officiers de la curie prétendaient aussi avoir droit au partage ; une com-

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 3.
(2) Huglin, au 24 juillet 1441.
(3) Huglin, au 9 juin 1441 et *passim*.

mission fut nommée, de six membres, deux pour chaque partie, et sa décision, prise seulement après que Félix eut quitté Bâle, demeura sans effet à cause de l'attitude de l'Allemagne (1). Auparavant, du reste, comme son cinquième denier ne lui rendait rien, ou presque rien, en dehors de la Savoie, l'antipape avait supplié qu'on lui permît de se réserver, dans ses anciens Etats, les revenus de quelques bénéfices. A cette requête, si ouvertement contraire aux décrets du Concile, on ne donna d'abord aucune suite et Félix dut la renouveler en représentant, non sans acrimonie, qu'il ne sollicitait pas grand chose, qu'il se réjouissait de voir l'assemblée distribuer à tout le monde autorisations et dispenses, mais que, depuis trois mois qu'il avait présenté sa demande, on aurait pu du moins désigner quelqu'un pour l'examiner, qu'on savait bien cependant quel service il avait rendu aux Pères en acceptant la papauté. C'est à ses cardinaux qu'il adressait cette sommation; aucun ne voulut ou n'osa le servir à ce propos et il finit par saisir directement les députations; après plus de quatre mois de pourparlers, d'instances et d'intrigues, il fut accordé (2) par le Concile que l'antipape pût se réserver et retenir un évêché ou un archevêché, une abbaye et un prieuré, vacants par décès, en Savoie, jusqu'à ce qu'il eût obtenu une obédience plus étendue ou bien les revenus de la majeure partie des Etats de l'Eglise; à toute cette affaire, qui avait été lancée pendant qu'il était à la diète de Mayence, Aleman n'avait voulu prendre aucune part.

Satisfait sur cette question d'argent, Félix n'attendit plus que l'issue du congrès de Francfort et le passage du roi des Romains pour exécuter un projet caressé depuis longtemps : lassé du rôle qu'on lui faisait jouer, il voulait aller jouir, chez lui, des agréments de la tiare, à l'abri des tracasseries et des

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 5 ; l. XIX, ch. 9.

(2) Le 19 janvier 1442; bulle originale à Turin, Arch. di Stato, Mat. Eccl., Cat. 45; Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 5 ; l. XVIII, ch. 5.

humiliations. Ce départ était une atteinte grave au prestige de l'assemblée, privée ainsi de la plupart des avantages financiers et politiques que notre Cardinal avait vus à l'élection du duc de Savoie ; en outre, en emmenant avec lui une partie des cardinaux et des officiers de la curie (1), Félix allait ruiner l'organisation si péniblement élaborée du Sacré Collège, de la chancellerie et de la pénitencerie bâloises ; pour peu obéi qu'il y fût, on sentait bien aussi que sa présence à Bâle imposait une certaine retenue aux éléments perturbateurs, si dangereux à ce moment de crise (2). Surtout, ce départ démontrait manifestement le vice radical de la combinaison d'Aleman ; il avait prétendu allier aux nouveautés révolutionnaires les traditions pontificales, et maintenant sa propre créature, après deux ans, abandonnait ces mêmes Pères qui avaient tant de fois décrété l'obligation pour les papes d'assister aux opérations conciliaires, qui avaient fait à Eugène IV un tel crime de son absence et tellement multiplié contre lui les citations. Dans les circonstances présentes, enfin, et au milieu des négociations avec l'Empire, qu'allait être la politique bâloise, sans unité de direction ? Et que la tâche de leurs adversaires allait être facilitée, entre un concile et un antipape isolés ! De tous ces arguments, Félix ne tint aucun compte ; sans se souvenir qu'il lui devait sa tiare, il s'était peu à peu détaché de notre Cardinal, dont l'ardeur inquiétait sa prudence et sa parcimonie ; déjà, dans l'affaire des bénéfices qu'il voulait se réserver, il avait agi en dehors et contre les intentions d'Aleman ; son départ allait marquer une quasi-rupture entre eux, soit qu'il lui reprochât l'évanouissement des espérances que celui-ci peut-être lui avait inspirées, soit plutôt qu'il se fût blessé de l'insistance mise par le Cardinal, après lui avoir si vainement conseillé d'autres dépenses politiques, à lui persuader qu'en grossissant la dot de sa fille il achetât l'alliance du roi des Romains.

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 9.
(2) *Ibid.*, ch. 10.

Le 16 novembre 1442, Frédéric avait quitté Bâle ; le lendemain même Félix prit la route de Lausanne (1), après avoir invoqué auprès des Pères des raisons de santé. Il avait bien promis de revenir au printemps, mais n'en fit rien et, l'année suivante, à l'assemblée qui le pressait de revenir, il répondait qu'il était beaucoup mieux chez lui dans l'intérêt commun, que le Concile, d'ailleurs, lui avait fait bien des promesses qui n'avaient pas été tenues, tandis que lui mangeait l'héritage de ses fils (2). De nouvelles instances furent plus tard également repoussées ; de son séjour auprès de ses électeurs, l'antipape avait rapporté de trop mauvais souvenirs ; il vivait maintenant tranquille, tantôt à Lausanne, tantôt à Genève, dont il s'attribua les revenus épiscopaux, en 1444, à la mort du cardinal-évêque François de Mez (3).

Outre ce cardinal, il avait emmené de Bâle avec lui, de son sacré collège, Jean de Raguse, Louis de Varembon et le patriarche d'Aquilée ; en 1444, celui-ci vint à mourir et Félix demanda qu'on l'autorisât à créer quelques cardinaux sans être présent personnellement au Concile, ainsi que les nouveaux règlements l'eussent exigé. Il était étrange que les farouches auteurs de la réforme cassassent leur propre décret pour éviter à leur pontife le petit voyage de Lausanne à Bâle ; aussi la lutte fut-elle assez chaude entre les Pères, mais enfin la promotion fut permise. C'était la sixième, car, pour encourager les bonnes dispositions de la Pologne et du duc de Bretagne, le chapeau avait été donné, en octobre 1441, à Sbignée Olesniki, évêque de Cracovie (4), et, en juillet 1443,

(1) Cf. Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 9.

(2) *Ibid.*, ch. 18.

(3) Gonthier, *Les Evêques de Genève au temps du grand schisme*, dans les *Mémoires de l'Acad. Salésienne*, XV, 222, 224-227.

(4) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 6 ; sur ce personnage, qui prit le titre de Sainte-Prisca et aurait refusé le chapeau qu'Eugène lui offrait de son côté, cf. Raynaldi, a. 1434, n° 4 ; Aubery, part. II, 30 ; Cia-

à Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc (1). La nouvelle promotion, du 6 avril 1444, comprit cinq cardinaux dont deux seulement furent aussitôt publiés, Jean d'Arces, archevêque de Tarentaise (2), et l'évêque de Viseu en Portugal (3), l'un et l'autre connus de nous ; le troisième était encore un Polonais, l'archevêque de Gnesne, qui devait bientôt se rallier à Rome (4) ; quant aux deux derniers, ils déclinèrent l'honneur qui leur était fait, incapables qu'ils étaient d'en soutenir les charges à cause de l'insuffisance de leurs revenus ; l'un d'eux, Thomas de Courcelles, dut persister dans son refus ; l'autre, Guillaume Hugues, l'archidiacre de Metz, finit par accepter le chapeau après avoir réuni quelques bénéfices (5). Enfin, entre 1444 et 1447, Félix devait créer encore deux cardinaux, Lancelot de Lusignan (6) et l'évêque de Corneto, Barthélemy Vitelleschi (7).

En quittant Bâle, en 1442, il y laissait une demi-douzaine de cardinaux ; c'était peu, pour balancer l'influence de plus en plus prépondérante des clercs inférieurs. Depuis longtemps la composition du Concile avait toujours été en baissant ; bien des membres des plus distingués n'étaient pas revenus

conius, II, 939 ; Spondanus, a. 1432, n° 19, et le discours prononcé par son ambassadeur à Bâle, Bibl. Nat., ms. lat. 1517, f° 135.

(1) Huglin, au 4 juillet 1443 ; cf. la bulle du même jour à l'Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

(2) Du titre de Saint-Etienne-au-Célius ; Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 30.

(3) Du titre de Sainte-Croix ; cf. Gonthier, *L'abbaye de Filly*, dans la *Revue Savoisienne*, 1892, 325.

(4) Ciaconius, II, 945.

(5) *Ibid.*, 946-947 ; du titre de Saint-Marcel.

(6) Du titre de Saint-Laurent-in-Damaso ; c'était un parent de la duchesse Anne, brue de Félix, et il fut aussi patriarche de Jérusalem ; l'antipape le déposa après sa propre abdication (*Chronica latina Sabaudie*, dans les *Mon. Hist. Patriæ, Scriptores*, I, 615).

(7) Du titre de Saint-Marc, administrateur du diocèse de Genève (*Mémoires publiés par la Société d'hist. et d'arch. de Genève*, V, 278).

après la peste de 1439; d'autres avaient été éloignés par le doute grandissant sur la légitimité des opérations conciliaires et surtout par l'attitude expectante des souverains les moins défavorables. Outre les cardinaux et les prélats savoyards, il n'y avait plus, à l'époque où nous sommes arrivés, dix évêques à Bâle et quelques-uns d'entre eux n'étaient même pas reconnus dans les diocèses que les Pères leur avaient attribués; en tout, le nombre des membres présents ne se montait pas à deux cents personnes (1). Les incorporations ne compensaient pas les départs et, d'ailleurs, elles provenaient exclusivement des états de Savoie ou du diocèse de Bâle et des provinces de Constance, Strasbourg, Mayence, Ratisbonne; d'autre part, les nouveaux incorporés n'étaient plus, au mieux, que chanoines ou prévôts et, plus souvent, curés, chapelains, moines mendiants (2).

Tant qu'Aleman avait eu, pour occuper ce bas-clergé, de grandes affaires à lui soumettre, comme la déposition et le conclave, encore que sourdement et continuellement combattu, il avait pu garder quelque popularité et maintenir son influence dans la direction des délibérations. Depuis que les clercs inférieurs étaient maîtres absolus du terrain, depuis que la présence de Félix à Bâle, pendant deux ans, avait énervé l'autorité autrefois unique du président, depuis que les négociations avec l'Allemagne l'absorbaient et l'obligeaient à des absences profitables à ses adversaires, depuis enfin que, dans l'état d'expectative où l'on demeurait de diète en diète, sans rien oser entreprendre de peur de se compromettre, son initiative avait été annulée par les circonstances, les plus fâcheux abus dus à la composition et à l'organisation du Concile, déjà sensibles en 1434 quand le Cardinal était arrivé, un instant comprimés par son énergique attitude au plus fort du combat

(1) Le 26 septembre 1442, il y avait 175 votants et, en tout en 1443, il n'y eut que 37 incorporations (Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 3, 11 et 24).
(2) Huglin, *passim*.

contre Eugène et grâce aux pouvoirs extraordinaires qu'il s'était fait conférer, prirent en toute liberté un incroyable épanouissement. C'est alors qu'on vit les Pères se jeter passionnément sur l'énorme quantité de minuscules questions privées que leur apportaient l'intrigue et l'ambition, où se satisfaisaient les rancunes et les amitiés; on vit fleurir un nombre insensé de commissions, créées et modifiées par le jeu compliqué du rouage conciliaire comme pour obscurcir et ralentir la solution de la moindre affaire jusqu'au jour où, de guerre lasse, bien souvent on l'abandonnait; on vit des délibérations inutiles et inutilisées par l'incurie des bureaux désorganisés; on vit les Douze, les quatre députations, les assemblées générales s'attarder sur des procès dépourvus du moindre intérêt, où les compétiteurs et leurs amis se disputaient sans dignité; ou, s'il venait par hasard une question plus générale, s'agît-il de l'application d'un décret de réforme, la funeste habitude prise la réduisait bientôt, comme une autre affaire, en y introduisant d'irritantes intrigues, à une pure lutte de personnalités, matière à des tumultes, à des querelles criardes, à des exposés et à des répliques interminables, à d'inouïes pertes de temps (1).

C'est que, en effet, de ces hommes déracinés par la révolution ecclésiastique, depuis les chanoines et docteurs jusqu'aux pauvres cardinaux de Félix et jusqu'à l'antipape lui-même, chacun demande une faveur, une pension, une translation avantageuse ; les uns cherchent de quoi vivre et les autres à satisfaire des rancunes et ce sont des vengeances et des compromis qui déchirent au vent les décrets réformateurs; c'est une élection qu'il faut annuler ou confirmer, c'est un double bénéficiaire qui demande à cumuler, un autre qui veut garder deux titres incompatibles, un clerc en possession d'une cure qui sollicite un délai de sept ans pour recevoir les ordres ; un religieux qui veut être mis à la tête de son

(1) Par ex. Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 8.

couvent ; un curé, privé par son évêque de son bénéfice, qui réclame une indemnité; un évêque qui demande à être déchargé de toute résidence; c'est presque toujours un des décrets de Bâle qu'il faut enfreindre et presque toujours la chose est accordée (1).

Ces requêtes, ces procès, ces appels indéfiniment renouvelés remplissaient les assemblées générales (2), moins nombreuses, d'ailleurs, depuis que l'activité conciliaire avait baissé (3). Leur désolante monotonie se sent bien à la lecture du protocole du notaire Huglin et, si quelques lettres de princes en relèvent encore de temps en temps le procès-verbal, elles ne traitent plus, comme autrefois, des affaires de la Chrétienté, elles visent seulement les intérêts de quelques favoris pour qui les Pères doivent consentir dérogations sur dérogations à leurs propres décrets; le roi d'Aragon, le roi des Romains, d'autres encore se font ainsi payer bien cher d'hypothétiques adhésions, et plus le Concile montre de complaisance à les servir, moins ils mettent de ménagements à présenter de nouvelles exigences (4). De ces souverains, du reste, des évêques et des chapitres qui gardaient encore quelques relations avec Bâle, les recommandations et les requêtes se heurtaient entre elles, surexcitaient les passions et contribuaient à retarder indéfiniment l'issue du moindre débat. C'était un triste spectacle pour notre Cardinal de retrouver, puérilement observés au cours de ces mesquines querelles, ces mêmes règlements conciliaires qui avaient encadré la discussion des plus impor-

(1) Huglin, *passim.*

(2) En une seule séance, on traitait 46 affaires « Super supplicatione » (Huglin, au 16 octobre 1439).

(3) Il ne se tint pour toute l'année 1443 que 48 assemblées générales (Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 11, 24).

(4) Pour le roi d'Aragon, cf. Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 4 et 6 ; l. XIX, ch. 2 et 13 ; pour Frédéric, la liste des vingt autorisations qu'il obtint, de juin à octobre 1444, aux Arch. de Bâle, Conciliumbuch, f° 143.

tantes questions comme l'union grecque ou la réconciliation des Tchèkes. Vieillie et compliquée encore, cette même organisation, créée pour régulariser les délibérations, en était devenue, elle-même, l'un des objets ordinaires, grâce aux contestations incessantes entre officiers et aux perpétuelles dénonciations échangées de bureaux à bureaux, grâce aussi à ce que des modifications s'y étaient peu à peu introduites, dans un sens toujours plus démocratique; ne fallait-il pas, en 1441, rappeler aux Pères les règlements qui prescrivaient la collaboration des Douze à leur travail et ceux qui présidaient à la répartition des nouveaux incorporés, si bien oubliés que certaines députations l'emportaient de beaucoup en nombre sur les autres (1). La même année, en vain avait-on essayé de combattre la multiplication des appels frivoles et de remédier aux interminables lenteurs de la procédure (2); en vain réclamait-on, protestait-on à chaque instant contre les prétentions pécuniaires des scribes de la chancellerie bâloise, défenseurs intransigeants de ces mêmes abus qu'on avait reprochés si fort à la curie romaine ; Aleman voyait tous les jours le mal s'aggraver sous ses yeux.

Cet état de malaise était encore exaspéré par une grande pénurie d'argent ; outre les dépenses ordinaires du Concile et le remboursement de la dette contractée envers la ville d'Avignon, il fallait payer les ambassades, les délégations aux diètes et, après tant d'années, toutes les ressources étaient épuisées. Afin de pourvoir à ces nécessités, notre Cardinal avait fait élire le duc de Savoie, mais l'économe souverain, après s'être, pendant quelques mois, prêté de mauvaise grâce aux plus urgentes dépenses, avait bientôt commencé à refuser ou à restreindre son concours financier, alléguant les promesses qu'on ne lui avait pas tenues, les sacrifices qu'il avait déjà consentis et, qu'enfin, avant son élection, les Pères

(1) Huglin, au 25 juillet 1441.
(2) Huglin, au 14 juin 1441.

s'étaient bien sans lui tirés d'affaire ; à chaque occasion, la même question se posait et, si Félix finissait généralement par prendre une partie des frais à sa charge, le Concile avait toujours à payer quelque chose, grosse difficulté, car la caisse commune était vide, comme aussi les bourses privées ; en avril 1443, on n'avait pas les deux cents florins nécessaires à l'envoi d'une mission en Suisse ; Aleman dut souscrire personnellement pour vingt florins et d'autres de ses collègues, Jean de Ségovie, par exemple, encore plus pauvres que lui, n'en purent avancer que dix (1). Ces embarras de l'assemblée devaient finir par la mettre à la discrétion de l'antipape, plus indépendant et plus autoritaire depuis qu'il s'était retiré dans ses terres. Qu'il s'agît d'une ambassade à envoyer en Bretagne ou d'un légat à entretenir en Autriche, il donnait quelque argent, trop peu pour que la démarche portât tous ses fruits, assez pour obtenir, en général, à partir de 1443, le droit de désigner lui-même ses représentants et de rédiger leurs instructions ; de cela les Pères finirent par s'accommoder sans grand peine, mais des conflits continuèrent à s'élever sur des points de formule : les lettres de créance de ces ambassadeurs seraient-elles rédigées au nom du Concile seul ou du Concile et de Félix, ou encore, abomination de la désolation, au nom de Félix et du Concile ? Ainsi se passaient les assemblées générales (2).

Si quelque affaire venait rompre cette uniformité, ce n'était pas que l'importance en fût plus réelle, c'est que les passions échauffées la grossissaient en la dénaturant. C'était, par exemple, une phrase échappée à l'archevêque de Palerme, dans le sermon qu'il prêcha pour la Pentecôte, le 4 juin 1441 ; on crut qu'il affirmait la supériorité du Pape sur le Concile ; on se scandalisa, on somma Aleman, comme juge de la Foi, d'assembler les cardinaux pour aviser à ce péril extrême ; il

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 12, 22 et *passim*.
(2) *Ibid.*, l. XIX, ch. 10, 13, 18.

décida facilement Félix à condamner lui-même le malencontreux défenseur de sa propre autorité et le lendemain Tudeschi, se justifiant, discourut en trois points de l'union si nécessaire entre les Pères, de son propre zèle si souvent prouvé et il expliqua comment, parlant à l'improviste, il avait dit que le Pape était *major concilio*, pour *major in concilio*. Notre Cardinal, empressé de terminer cette affaire, le remercia au nom de l'Assemblée ; mais l'alarme avait été chaude et la députation de la Foi mit quinze jours à préparer une motion, qui fut ensuite adoptée, portant que personne à l'avenir ne prêcherait devant les Pères sans avoir soumis à leurs délégués le texte de son discours (1).

Ou bien, c'était la question des ordinations : beaucoup, et on le croit aisément, avaient été faites à la légère à Bâle ; cette affaire, où le Concile s'abaissait à des actes de juridiction épiscopale ordinaire, l'occupa énormément, car il s'agissait d'atteindre certain prélat ; on finit, comme toujours, par nommer une commission (2). Ou bien, c'était la députation de la Foi qui communiquait qu'un calepin avait été trouvé, rédigé de la main du cardinal Cesarini, et par lui oublié lors de son départ ; des commissaires étaient aussitôt créés pour examiner le parti qu'on en pourrait tirer (3). Ces misères réduisaient peu à peu l'action de l'assemblée à la ville de Bâle et, dans Bâle, à ses bureaux ; dès le 6 février 1443, appel d'une de ses décisions au futur concile était affiché aux portes de la cathédrale (4) : Eugène IV était bien vengé.

Aux rivalités personnelles se joignaient encore les dissensions émues par les susceptibilités nationales ; atténuées par la diminution toujours croissante des représentations italienne, espagnole et même allemande, elles se produisaient cepen-

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 2 ; Huglin, aux 4, 5 et 21 juin 1441.
(2) Huglin, au mois de juin 1441.
(3) *Ibid.*, au 10 juillet 1441.
(4) Jean de Ségovie, l. XIX, chapitre 11.

dant plus facilement qu'autrefois, au sein de l'oisiveté des Pères et devant l'autorité ébranlée d'Aleman. Il en sortait d'enfantines manifestations, comme le 3 juillet 1441, que l'on fit adopter un ingénieux règlement destiné à assurer part égale à chaque nation aussi bien qu'à chaque députation dans le corps, mensuellement renouvelé, des quatre gardiens de la bulle conciliaire (1). Ou bien, et ceci touchait directement notre Cardinal, il s'agissait de la présidence du Concile ; lorsqu'il fut à Mayence, en 1441, il n'avait pu, avant son départ, amener les Pères à s'entendre sur le choix de celui qui présiderait en son absence ; si belle occasion de disputer et de discourir ne fut pas perdue et il fallut qu'à la fin, pour éviter un scandale, Félix en personne, contre l'usage, se rendît à l'assemblée générale où il fut décidé que le fauteuil appartiendrait au prélat le plus élevé en dignité, lequel se trouva être Varembon. A ce moment déjà, l'italien Tudeschi et l'évêque de Vic, pour les Espagnols, avaient demandé que chaque nation constituât un président et qu'entre les quatre un roulement fût établi. Cette motion fut reprise en 1443 et Aleman dut s'armer de toute son énergie, aidé cette fois par l'antipape qu'effrayait la perspective d'un président d'Espagne ou d'Italie, sujet du perfide Alfonse d'Aragon ; ils firent échouer ce projet, dont l'exécution aurait anéanti ce qui restait d'influence à notre Cardinal et hâté la mort du Concile en y consacrant l'anarchie (2).

Ainsi Aleman demeurait président, chargé d'un travail écrasant : il présidait toutes les assemblées générales et tâchait d'y maintenir un peu d'ordre et de décence ; il dirigeait les négociations extérieures, il entretenait par toute l'Europe une correspondance active, car beaucoup lui écrivaient qui ne se seraient pas adressés au Concile, moins encore à Félix ; ces lettres, ces nouvelles, il les communiquait aux Pères, en dehors

(1) Huglin, au 3 juillet 1441.
(2) Jean de Ségovie, l. XVII, ch. 5 ; l. XIX, ch. 4.

même des séances ordinaires, à la cathédrale, par exemple, un dimanche après la messe, exhortant, conseillant, suppliant, toujours sur la brèche, toujours présent même dans les députations, par ses délégués et les *avisamenta* qu'il présentait à chaque incident, seul enfin à maintenir à Bâle une apparence de vie, seul à veiller, seul à agir, soit qu'il inspirât l'envoi de délégués à une diète, soit qu'il fît prendre un règlement tendant à réprimer le noctambulisme des Pères (1).

On pense bien que ce dévouement était mal reconnu : beaucoup enviaient la longue autorité de notre Cardinal et cette même réputation personnelle qu'il mettait si ardemment au service du Concile entier. L'opposition qui, depuis longtemps, s'attaquait à lui, s'acharna davantage à mesure que l'anarchie augmentait; la jalousie, la méfiance, la calomnie le desservirent ; certain que l'on était que rien ne rebuterait sa fidélité aux Pères, on imaginait contre lui de mesquines manœuvres, afin de satisfaire impunément cette rage de diminution, si caractéristique de l'assemblée bâloise La décision que l'on prit de nommer une commission extraordinaire pour examiner les comptes de tous ceux, cardinaux et autres, qui auraient manié de l'argent pour le Concile, fut sans doute une injure à son intégrité (2). Un autre jour, qu'il s'agissait de certain décanat, une manifestation accueillit sa motion ; on cria, on mena grand tapage ; l'un de ses adversaires ameuta contre lui la foule des clercs et se fit applaudir en déclarant que, bon gré, mal gré, on le forcerait bien à conclure autrement qu'il ne voulait ; peut-être Aleman, autrefois si calme et si impénétrable aux insultes, écœuré de voir ses propres créatures le huer au sein de la commune infortune, laissa-t-il apparaître quelques marques de découragement : l'un de ses collègues du Sacré Collège prit la parole et s'efforça de remontrer aux Pères quelle était leur indignité (3).

(1) Huglin, *passim*.
(2) *Ibid.*, au 27 octobre 1441 ; Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 6.
(3) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 8.

Le chef de l'opposition contre le Cardinal était un Allemand, Jean de Bachenstein, docteur en décrets, archidiacre de Zagrab, depuis quelque temps déjà influent au Concile (1), louche personnage dont les menées divisaient les Pères à l'intérieur et les discréditaient à l'extérieur, au point qu'on peut douter si l'ambition l'aveuglait ou s'il n'était pas un faux frère, traître à cette assemblée dont il prétendait quelquefois défendre les principes contre un homme comme Aleman. Sans épargner Félix (2), il s'attaquait surtout à notre Cardinal et le prit à partie plus violemment que jamais à propos de la prévôté de Wurzbourg, que lui-même revendiquait ; son compétiteur était le frère de l'archevêque de Trêves, seul entre les Électeurs qui gardât quelque sympathie au Concile, et celui-là précisément dont le concours, déjà si utile à Francfort en 1442, allait devenir plus actif l'année suivante ; Aleman, seul au courant des négociations qui s'ouvrirent alors entre l'antipape et son allié, cherchait à mener l'affaire de Wurzbourg avec les égards dus à l'Electeur. Devant cette sage attitude, Bachenstein voulut l'emporter de force en accumulant les outrages, les menaces, les insinuations perfides ; il arrivait en séance avec une escorte de gentilshommes, il faisait sonner très haut son titre de chapelain du roi des Romains, il se vantait assez ridiculement d'en avoir plus de lettres que le Cardinal en personne, il osait bien lui reprocher sa part sur le cinquième denier dont Aleman n'avait jamais eu un sou, il l'accusait de vouloir du bien à l'Electeur de Trèves pour quelques mots de français que celui-ci savait, il le harcelait de ses interruptions violentes, sans trêve ni repos, criant au déni de justice, protestant qu'il saurait faire appel en dehors de Bâle ; en vain le Cardinal rappelait que

Qu'il repré[illegible] à Mayence en août 1439 (Huglin, au 2 août 1439)
[illegible] octobre 1441 en qualité de procureur de
[illegible] à la date).
441 et *passim*.

les Pères ne s'étaient pas réunis exprès pour trancher le cas de Wurzbourg : l'affaire, ouverte en juillet 1441, durait encore en 1444 et domina longtemps les délibérations de l'assemblée déchue, tant le Concile prit feu pour Bachenstein ou contre lui, et d'innombrables séances, échouant sur cet écueil, dégénérèrent en tumultueuses mêlées (1).

Telle fut la vie d'Aleman pendant les six dernières années qu'il dut passer à Bâle ; au milieu de quelle stérile agitation, Jean de Ségovie nous en a laissé le témoignage peu suspect et le grand historien du Concile explique à ce propos pourquoi, à partir de 1443, il change sa méthode narrative et passe en quelques mots sur les mois que perdaient les Pères en de puériles discussions (2). A son exemple, nous aurons hâte d'arriver à la fin du schisme; aussi bien, du jour où son pape avait regagné les rives du Léman jusqu'au moment où lui-même il alla le rejoindre, en 1447, notre Cardinal fut-il réduit à suivre anxieusement, de diète en diète, le lent rapprochement de l'Allemagne et de Rome ; avant d'en résumer l'histoire, voyons d'abord comment, en dehors de ces négociations avec les Electeurs, par deux fois, à la même époque, Aleman tenta de ranimer le prestige de son Concile sur les bords du Rhône et sur les bords du Rhin.

Sur les bords du Rhône sa tentative, qui fut une surprise pour tous les contemporains, est restée pour nous aussi à demi-énigmatique : dirigée sur Avignon, préparée dans le plus grand secret, elle échoua en quelques heures. Il n'en est pas moins intéressant de constater que, sept ans après avoir inutilement cherché à réunir en Venaissin le synode gréco-latin, notre Cardinal gardait l'espérance de voir un jour les principes de Constance régner sur la Chrétienté, du palais de

(1) Jean de Ségovie, l. XVIII, ch. 8 ; l. XIX, ch. 16 ; Huglin, aux 14 juillet et 26 août 1441, 27 et 30 juin 1443, et *passim*.

(2) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 10.

Clément VII, en la personne d'un pape savoyard, tant les souvenirs du grand schisme le travaillaient encore.

A ce rêve il y avait bien des difficultés, mais la première, c'était la prise de la ville et c'est à la résoudre qu'Aleman s'attacha d'abord, quitte à chercher ensuite comment il y conduirait le Concile et Félix. A une expédition militaire on ne pouvait songer, car le Comtat était entouré des provinces du roi Charles, du roi René et du dauphin Louis, tous fidèles à Eugène IV; il fallait agir vite et enlever d'un coup de main la position, afin de présenter au monde, le lendemain, un fait accompli. Or, une surprise n'était pas sans offrir quelques chances de succès, quelle que fût l'hostilité du légat-cardinal de Foix; Eugène IV était impopulaire auprès des Avignonnais, qui l'avaient bien montré en 1432, quand ils en avaient appelé contre le Pape et son neveu au concile de Bâle; le mécompte de 1437 n'avait pu altérer ces favorables dispositions; de Brogny, de Conzié et de leurs contemporains les amis étaient encore nombreux en Avignon; notre Cardinal avait un parti dans la ville (1); qu'une petite troupe appuyât un mouvement des citoyens, et il espérait un bon succès.

De ce projet hasardeux, il confia l'exécution à son propre neveu, Hugues Aleman, le fils aîné de son frère, que déjà nous avons rencontré à Bologne et dans le diocèse d'Arles. Depuis la mort de son père, Hugues dirigeait l'administration temporelle de l'archevêché, y résidait constamment avec une suite nombreuse de gentilshommes savoyards et veillait, les armes à la main, à ce que la sentence de confiscation prononcée contre son oncle par le Pape ne fût pas exécutée par le gouvernement comtal (2). Sa carrière postérieure montre chez ce personnage

(1) De l'évêque d'Avignon lui-même, Alain de Coetivy, les dispositions n'étaient pas très claires pour Eugène IV, qui chargeait ses nonces en France de s'en assurer au passage, en 1442 (leurs instructions, Lecoy de la Marche, II, 247).

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68,

le caractère aventureux et l'humeur inquiète dont notre Cardinal fournissait un bel exemple et qui furent héréditaires chez les Aleman d'Arbent (1). Le coup à tenter en Venaissin lui convenait ; peut-être même en avait-il eu la première idée ; en

fos 63-68, 71 vo, 112 vo, 113 vo, etc. ; *ibid.*, répertoire ms. des titres de l'archev. d'Arles, aux 24 août 1437 et 7 novembre 1439 ; *Gall. Christ. Nov.* Arles, no 1898.

(1) Des trois neveux de notre Cardinal, Claude, le chanoine de Lyon, avait mené, nous l'avons dit, une vie peu régulière ; des deux autres, chevaliers, qu'il avait entretenus à sa cour de Bologne, l'un, le cadet, Louis Aleman, fut ensuite guerroyer en Chypre et, après de périlleuses aventures, il arrivait en Calabre pour s'y battre, en 1430, en un duel retentissant (Guichenon, *Histoire de Bresse*, 5) ; l'autre, l'aîné, qui fut co-châtelain d'Arbent avec le précédent depuis la mort de leur père en 1430 jusqu'en 1434 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 6735 et s.), qui fit alors hommage au duc de Savoie pour le château de Mornay (Ain, arr. Nantua, c. Izernore ; Arch. de la Savoie, C. 1785, fo 54 vo) qu'il tenait de sa mère Jeannette de Granval (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11441), qui rentra peu après en possession d'Arbent moyennant qu'il céda au duc de Savoie son château de Mornay (*Ibid.*, B. 832) lequel, en 1440, lui fut restitué à la prière de notre cardinal; ce seigneur d'Arbent, Coiselet et Mornay, c'est Hugues Aleman, notre aventurier d'Avignon ; après le coup manqué, il se mêla à toutes les agitations de la Savoie, jura la ligue des gentilshommes contre le favori Jean de Compeys et fut avec les autres banni et confisqué par le duc Louis ; rétabli comme eux à l'intervention de Charles VII, il arrêta sur le Mont-Cenis, en 1466, Galeas Sforza et suivit enfin Yolande de France, en 1472, lorsqu'elle se retira en Dauphiné devant les nobles révoltés (Guichenon, *Histoire de Bresse*, 4-6 ; *Hist. gén. de la maison de Savoie*, II, 89, 124). Même humeur chez son fils, Louis Aleman, petit neveu du Cardinal, seigneur d'Arbent, Coiselet et Mornay, marié à Jeanne du Châtelet, dame de la Marche et de Granson ; capitaine au service du Téméraire, qui le tenait en grande estime à en croire Guichenon, il occupa après sa mort le château de Joux en Comté au nom de la duchesse Marie; assiégé, il rendit à Louis XI, en 1480, moyennant, dit-on, 14.000 écus, cette place dont la possession facilita beaucoup les opérations françaises en Franche-Comté; présent, en 1485, auprès du duc Charles I, lors de son mariage avec Blanche de Montferrat, gouverneur de Villars-en-Dombes depuis 1490, il prit part à l'expédition de Charles VIII en Napolitain et s'y montra, au dire de Commynes, vaillant homme (Mémoires de Philippe

tout cas, l'oncle et le neveu durent s'entendre au cours d'un voyage que celui-ci fit à Bâle en février 1443 (1).

Le dimanche 15 septembre suivant, vers 6 heures du matin, à la tête d'une petite troupe qui arborait le drapeau savoyard, Hugues se présentait sous les murs d'Avignon; aidé à l'intérieur par un fort parti de citoyens, il s'empara aux cris de: « Vive Savoie et pape Félix! » de la porte St-Lazare et de la porte du Pont, qu'il occupa. Le cardinal de Foix, cependant, trop vite averti, put assembler ses gens et convoquer à temps les bourgeois fidèles; le coup était manqué et le chevalier Aleman fut réduit à fuir en laissant aux mains de ses ennemis quelques complices dont on fit un exemple sévère (2). Que cependant la tentative eût fort bien pu réussir, les rigueurs du gouvernement pontifical nous le prouvent assez; il semble même que le mouvement en faveur du Concile s'étendît à tout le Venaissin et ralliât, avec des partisans isolés, des campagnes entières et quelques villes; du moins, le 28 janvier 1444, le Pape recommandait-il à son représentant dans la province d'y châtier énergiquement tous les amis d'Aleman et de ramener le pays à l'obéissance (3); l'opération fut longue et difficile; le 9 juillet suivant, une bulle imposait sur Avignon, pour sept années, une gabelle extraordinaire destinée à payer les frais de la lutte entreprise contre les schismatiques (4). Bien plus, désespérant, paraît-il, de maintenir le Comtat dans la fidélité et préférant l'aliéner plutôt que de le voir passer aux mains de l'anti-

de Commynes, l. VIII, ch. XV); il testa le 18 juillet 1494 (Guichenon, *Histoire de Bresse*, 7; Olivier de la Marche, III, 254; *Chronica latina Sabaudie*, dans les *Mon. Hist. Patr.*, *Scriptores*, I, 659-660; Arch. de la Côte-d'Or, B. 10344; Muratori, XXIII, 752), en faveur de sa sœur Philiberte Aleman, femme de Jacques de Chalant, seigneur de Varey, dont le fils, Claude de Chalant, fut sire d'Arbent et baron de Mornay (Arch. de la Savoie, C. 1783, f° 63 v°; Arch. de la Côte-d'Or, B. 11446).

(1) Arch. des B.-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68, f° 121.

(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XIX, 270.

(3) Raynaldi, a. 1445, n° 25.

(4) Arch. d'Avignon, boîte 34.

pape, Eugène songea à s'en défaire et entama, dans ce sens, avec le Dauphin, des négociations que le légat de Foix fit échouer, en novembre 1444, pour les avoir trop tôt dévoilées (1). Deux ans plus tard encore, le Pape donnait de pleins pouvoirs à l'archevêque d'Aix contre les nombreux partisans que notre Cardinal comptait toujours en Venaissin (2), mais la tentative de 1443 n'avait pas été renouvelée et cet insuccès, qui ne coûtait rien à Félix, valait au trop ardent Aleman la confiscation de tous ses revenus de Provence.

A l'époque où il expiait ainsi son zèle, il s'efforçait, sur les bords du Rhin, de faire tourner à l'avantage du Concile les affaires suisses qui, en amenant la guerre aux portes de Bâle, avaient quelque temps menacé l'existence même de l'assemblée.

La confédération helvétique était alors en feu : les cantons indépendants, Schwyz, Glaris et leurs alliés faisaient un crime aux villes de Zurich et de Rapperschwyl de leur fidélité aux Habsbourg et le siège en avait été commencé, suspendu et repris; de leur côté, Berne et Soleure avaient obtenu l'adhésion des Bâlois, longtemps hésitants, environnés qu'ils étaient des domaines de la maison d'Autriche, dont quelques amis siégeaient au Conseil de la République; cette alliance, conclue le 2 mars 1441 (3), entraîna les trois villes, en 1443, dans une action commune contre la cité impériale de Laufenburg, tandis que les confédérés tenaient occupé autour de Zurich le margrave autrichien, ce marquis de Rötelen dont la protection avait été souvent précieuse au Concile. Aussi la position de l'assemblée était-elle difficile, entre ce dévoué partisan et les Bâlois, qui devenaient ombrageux depuis leur entrée en guerre et se méfiaient de la neutralité des Pères (4); si, d'autre part, le roi

(1) Rey, *Louis XI et les États pontificaux de France au XVe s.*, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, XII, 1898, 273-277.

(2) Raynaldi, a. 1446, nº 7.

(3) *Urkundenbuch*, VII, nº 2; cf. Muller, VII, 9-17

(4) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 29.

Frédéric était à ménager, les villes confédérées n'en constituaient pas moins la meilleure part de l'obédience félicienne et leur alliance était intime avec le duc de Savoie (1). A faire cesser les hostilités, le Concile avait donc un intérêt pressant et notre Cardinal y travailla; deux délégués, revenus le 5 avril 1443 de la diète tenue à Bade par les belligérants, rapportèrent qu'ils accepteraient volontiers une entremise de l'assemblée; le cardinal Grundwalder et l'évêque de Bâle furent chargés de cette affaire; mais les Suisses repoussèrent leurs propositions et le danger augmenta, car la guerre continuait à se rapprocher (2). A la fin d'août, Aleman reprit les négociations et obtint qu'un armistice fût conclu; avec Jean de Ségovie et six autres Pères, il se fit désigner pour aller représenter le Concile à Rheinfelden où, sous sa présidence, en octobre 1443, le margrave rencontra les délégués suisses et ceux de Bâle, Strasbourg, Constance, Haguenau, Colmar, Schlettstadt et Mulhouse; une orageuse discussion s'ouvrit, mais le Cardinal réussit à se faire prendre pour arbitre entre la maison d'Autriche et la ville de Bâle et à rétablir la paix entre elles, à Rheinfelden, le 23 octobre (3).

Malheureusement, moins d'un mois plus tard, les confédérés se montraient si agressifs que, occupé à l'est par de turbulents voisins, entravé par les mésintelligences de sa maison, incapable de secourir ses loyaux sujets d'occident, le roi des Romains se détermina à demander à Charles VII son assistance contre les cantons suisses. Tant pour occuper ses troupes que pour promener les fleurs de lys sur la vieille frontière gauloise, le Dauphin prit alors la route d'Alsace et, dès le mois de juillet 1444, les Bâlois cherchaient à se mettre en état

(1) A qui le roi des Romains, le 22 août 1443, reprochait énergiquement cette attitude (Cugnoni, 71).

(2) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 22 et 29.

(3) *Urkundenbuch*, VII, nº 32 : « Wir von göttlicher erbermd Ludwig Alamandi des tittels Sand Cecilien Arlatensis genant, frankricher », etc.; cf. Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 29; Muller, VI, 20-21.

de défense : le roulement de l'artillerie, la construction des barricades, l'arrivée des paysans du Sundgau réfugiés sous les murs de la ville troublèrent et suspendirent les délibérations conciliaires (1). Déjà, en 1439, des hordes d'Armagnacs avaient menacé Bâle et en avaient été heureusement détournées; cette fois elles se livraient aux mêmes excès et rien n'arrêtait leur marche en avant. Aleman s'inquiétait et craignait que, dans cette tourmente, le Concile ne périt, irrémédiablement dispersé; on disait alors et on a répété depuis, contre toute apparence, que le Dauphin en voulait au Concile, qu'il était contre lui l'envoyé d'Eugène, que le Pape avait promis en échange au roi de France la confirmation de la Pragmatique et qu'il avait donné beaucoup d'argent pour cette expédition (2).

Pour peu de créance que le Cardinal attribuât, sans doute, à ces rumeurs, comme les intentions des Français sur la ville étaient assez douteuses et qu'un long siège, un pillage, voire une annexion au royaume eussent été de redoutables éventualités, il suivit certainement avec anxiété les négociations que Bâle entamait avec le Dauphin. A la vérité, ce n'était pas contre elle, cité impériale, que le roi des Romains avait appelé les Armagnacs, mais, par leur alliance avec Berne et Soleure, les Bâlois s'étaient rapprochés des confédérés et cette attitude pouvait leur nuire. Lorsque, le 23 août, il vit arriver les troupes françaises, qui occupèrent la campagne, l'inquiétude d'Aleman redoubla : le parti suisse, en effet, l'emportait dans la ville, pour le plus grand déplaisir de notre Cardinal, qui ne dut pas apprendre sans angoisse qu'on avait tiré des murailles sur le Dauphin et que, faisant une seconde fois acte d'hostilité, la République avait averti ses alliés qu'un corps d'armée

(1) Muller, VI, 87-92.

(2) Muller, VI, 81 et note; Platina, 272; Raynaldi, a. 1444, n° 13; Paradin, 303; il est vrai que le Pape se montrait alors plein de bienveillance pour le Dauphin (de Beaucourt, IV, 223). Déjà, du reste, on avait interprété ainsi l'expédition de 1439 (Monstrelet, V, 349), dont le vrai but était de soutenir René d'Anjou en Lorraine.

français se trouvait dans une situation défavorable; sur ce renseignement, les confédérés attaquèrent, dans la nuit du 25 au 26 août; ce fut la bataille de Saint-Jacques et l'on sait comment elle se termina par la défaite et le massacre des Suisses (1).

Ainsi Bâle se trouvait livrée à la discrétion d'un vainqueur contre qui elle avait manqué à tous les devoirs de la neutralité. Immense pendant le combat, l'anxiété d'Aleman put toutefois se calmer en voyant le Dauphin décamper après la victoire et se rendre à Altkirch où il reçut, le 27 août, deux Cordeliers envoyés par les Bâlois pour implorer une audience; elle fut accordée pour le 31 (2). Devant ces dispositions rassurantes, le Cardinal s'empressa de chercher, non plus seulement à sauver l'existence du Concile, mais à faire tourner l'événement à son honneur; dans cette intention et d'autant plus aisément que déjà lui-même il s'était entremis en Suisse entre les belligérants, il annonça que l'assemblée offrait sa médiation à la ville auprès des Français, intervention qu'il rehaussa du nom du duc de Savoie, et il se fit nommer, avec Jean de Ségovie et quelques autres prélats, pour accompagner, de par les Pères, l'évêque de Bâle, le bourgmestre et les plus notables bourgeois. Le 31 août, en grand appareil, cette députation se présenta à Altkirch devant le Dauphin, qui la reçut bien, et, prenant le premier la parole, Aleman rappela au jeune prince que sa race avait toujours soutenu l'Eglise et que c'était l'origine du titre de roi très chrétien; aussi s'étonnait-il de voir que le Dauphin, héritier du trône et, par suite, obligé d'imiter l'exemple de ses ancêtres, venait au contraire avec le dessein d'envahir la ville où le saint Concile combattait pour le Christ et faisait régner la paix, la justice et la vertu; le succès d'une pareille tentative, ajouta-t-il, ce serait l'anéantissement de la foi chrétienne et de l'Eglise catholique et le perpétuel déshon-

(1) De Beaucourt, IV, 27; Muller, VI, 99; *le Jouvencel*, CIII-CX.
(2) Tuetey, I, 239; de Beaucourt, IV, 29.

neur de la maison de France. Le Dauphin répondit qu'il était venu seulement pour secourir son cousin et allié, le duc Sigismond d'Autriche, fiancé de sa sœur; que si Bâle persistait dans son alliance avec les Suisses, il saurait bien la mettre à la raison; qu'au contraire elle aurait paix et franchises si elle renonçait à soutenir les cantons et reconnaissait la souveraineté française. Là-dessus l'entrevue prit fin, et le lendemain le Cardinal rentrait avec ses collègues après avoir obtenu huit jours de trêve (1).

Le 6 septembre, et sous sa présidence, les pourparlers recommencèrent, à Bâle même, entre les représentants de la ville et ceux du Dauphin; ceux-ci exposaient que, sans tirer vengeance des actes d'hostilité dont il avait été l'objet, leur maître accorderait sa protection à la République si elle rendait hommage à la couronne de France à laquelle elle était rattachée par l'histoire et par la géographie; les bourgeois repoussaient toute idée d'annexion et il est probable que le Cardinal combattait aussi cette proposition, car, pour les négociations toujours ouvertes avec l'Allemagne, ce n'était pas un petit avantage au Concile de siéger dans une ville impériale. C'est sur la base du *statu quo* qu'il conseillait la paix et il pressa dans le même sens auprès du Dauphin, lorsque, le 13 septembre, les conférences reprirent en sa présence à Ensisheim. Le prince français, qui avait d'autres raisons pour ne pas insister, se laissa persuader par lui et, le 20, une trève de vingt jours fut octroyée, que suivit, le 28 octobre, un traité de paix conclu par le Dauphin, y était-il dit, à la demande du Concile, avec les villes alliées et les cantons suisses; à ce moment déjà, depuis un mois Aleman était rentré à Bâle où il avait rapporté un sauf-conduit du prince (2).

(1) Tuetey, I, 240-241; de Beaucourt, IV, 29-30; *le Jouvencel*, CXVI; d'Escouchy, *Chronique*, I, 23.

(2) De Beaucourt, IV, 30-32; Tuetey, I, 242-245; *le Jouvencel*, CXVII-CXX; *Basler Chroniken*, IV, 182, 258; V, 363-364; voir aussi, pour ces événements, Aeneas, *Opera*, 574, et Wurstisen, *Bassler Chronick*, ch. 39 et s.

Ainsi, il avait détourné l'orage et su faire implicitement reconnaître, dans un acte international, la légitimité de l'assemblée bâloise. Il eut, d'ailleurs, à s'occuper encore de la Suisse, où la guerre ne tarda pas à reprendre entre les confédérés et les amis de l'Autriche; en vain le Concile tenta-t-il de s'interposer à Constance, en novembre 1444; en vain le Cardinal présida-t-il, l'année suivante, à Rheinfelden, du 7 au 21 mars, de nouvelles conférences (1), les hostilités durèrent jusqu'en 1446 et la paix fut alors signée sous les auspices des Pères et de l'Electeur Palatin, gendre de l'antipape (2).

Si Aleman avait su, en jouant un rôle honorable dans les affaires suisses, y tenir haut la bannière du Concile, il n'avait pu en attendre aucun résultat effectif et, pendant tout ce temps, de 1443 à 1446, son espoir se fixa de plus en plus sur la seule Allemagne. En Italie, en effet, les deux alliés sur qui l'on avait compté à l'avènement de Félix, après environ quatre années de faux-fuyants, passaient à l'ennemi. Nous avons dit quelles demandes et quelles promesses le roi d'Aragon avait faites à l'antipape et comment, bien décidé à ne pas se compromettre par une adhésion définitive, il se rapprochait ou s'éloignait de Bâle selon les vicissitudes de sa lutte contre le roi René, que soutenait Eugène. Sans jamais cesser d'entretenir sous main des relations avec le Pape (3), il avait encore envoyé au Concile ou à son élu, en novembre et en décembre 1442 (4), en avril et en juin 1443 (5); il offrait toujours son obédience moyennant qu'il serait reconnu à Naples et qu'il prendrait des compensations territoriales et financières sur les Etats romains,

(1) Muller, VI, 134, 139; Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, livre des lièves, f° 470 v°; *Basler Chroniken*, IV, 201, note.

(2) *Basler Chroniken*, IV, 201; Muller, VI, 190-194; cf. la lettre du Concile au duc de Savoie du 16 avril 1446, à l'Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., cat. 45.

(3) Raynaldi, a. 1440, n° 13.

(4) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 26 et 6.

(5) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 12.

dont il s'engageait à faire la conquête. Pressé par les Pères de traiter avec Alfonse, Félix y inclinait et, si sûr d'aboutir qu'il en négligeait les négociations allemandes, il s'allait décider, quand on apprit à Bâle qu'Eugène IV avait pris les devants : par la convention du 14 juin 1443, il avait conféré l'investiture des Deux-Siciles au roi d'Aragon, qui se rangeait à son parti sur le terrain spirituel (1). C'était pour la cause d'Aleman plus qu'un espoir évanoui, c'était une grosse défaite morale : Alfonse, en effet, intima l'ordre à ses sujets de quitter le Concile ; trois d'entre eux, les cardinaux de Palerme, de Vic et de Tortose, en conférèrent tristement avec leurs collègues ; ils protestaient de leur dévouement et voulaient expliquer leur conduite, et les larmes les empêchaient d'achever ; notre Cardinal, qui les encourageait doucement, pleurait de son côté, mais il repoussa la combinaison qu'ils proposaient, que les Pères avec eux se transférassent dans une ville voisine pour y attendre les événements. La mort dans l'âme, le 4 août 1443, les trois Aragonais quittèrent Bâle; Tudeschi et l'évêque de Tortose regagnèrent leurs églises, mais l'évêque de Vic s'établit à la cour de Félix, où il demeura jusqu'à la fin du schisme (2); la perte était sensible pour Aleman, que déjà trop peu de prélats soutenaient au Concile.

Peut-être espéra-t-il quelque temps que la brusque volte-face accomplie par Eugène aux dépens de son vieil ami le roi René déciderait l'Angevin à prendre parti pour l'antipape, avec ses alliées, Venise et Florence; de fait, les républiques italiennes firent en ce sens, au souverain provençal, des ouvertures qu'un sien aumônier vint présenter à Bâle, en septembre 1443 ; partie, toutefois, ne pouvait être liée sans le concours du roi de France, qui demeura fidèle au Pape (3). Ainsi tomba

(1) *Ibid.*, ch. 27 ; Lecoy de la Marche, I, 266-267.

(2) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 26 ; à la fin du schisme, l'évêque de Vic fut nommé, par Nicolas V, au siège de Carpentras.

(3) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 28; cf. Aeneas, *Opera*, 506, 753.

cette espérance et, pendant ce temps, la défection d'Alfonse allait entraîner celle de François Sforza, illustre condottiere dont les relations avec Félix remontaient au mois d'août 1442; moyennant une solde mensuelle et des concessions territoriales sur le patrimoine de saint Pierre, il offrait son obédience et l'appui de son armée pour la conquête des Etats pontificaux; ces négociations avaient inspiré grand espoir à Bâle, mais Eugène y coupa court en obtenant contre le Sforza le concours militaire du roi d'Aragon (1). Du même coup, il gagnait aussi le duc de Milan; depuis longtemps détaché de la cause de son beau-père, le Visconti passa le 5 mai 1445 un traité d'alliance avec le Pape (2).

Fort de ces adhésions, Eugène put, en 1443, faire exhorter le roi Frédéric, par toutes les puissances italiennes, à reconnaître le Pape et le Concile de Rome (3). Mais ce succès moral ne devait pas amener la soumission immédiate de l'Empire et la neutralité allait durer encore plusieurs années; les négociations continuèrent et, quelle que fût leur importance capitale pour Aleman, il n'y joua plus qu'un rôle secondaire, absorbé qu'il était par les disputes incessantes à Bâle et par la guerre suisse. Evidemment il resta l'âme et l'instrument de l'action des Pères aux diètes et entre les diètes, mais cette action se restreignit tous les jours, tandis que, par un brusque retour, divisée, dépeuplée et peu à peu réduite aux Savoyards, l'assemblée disparaissait entièrement derrière la personnalité de Félix, seul bailleur de fonds : si peu viable était la combinaison rêvée par notre Cardinal, puisque, des deux éléments qui la composaient, pape et concile, il fallait nécessairement que l'un par l'autre fût annihilé. De Lausanne,

(1) Osio, III, 275, 279, 283; Jean de Ségovic, l. XIX, ch. 11; le 12 avril 1446, Eugène IV excommuniait encore à la fois Sforza et Félix avec les siens (Raynaldi, a. 1446, nº 11).

(2) Theiner, III, nº 306.

(3) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 30.

l'ancien duc dirigeait les négociations et ne consultait guère Aleman dont autre chose encore diminuait l'influence : c'est que, de plus en plus, le roi des Romains et les Electeurs tendaient à faire du schisme une question nationale, qu'ils discutaient entre eux, sans le laisser intervenir, lui ou les siens, que, ainsi qu'à Francfort en 1442, comme conférenciers peu écoutés et témoins impuissants. A l'histoire ecclésiastique de l'Allemagne appartiennent donc les événements qui préparèrent la restitution d'obédience au Pape romain et il nous suffira de les conter brièvement, après beaucoup d'autres, en y marquant la place de notre Cardinal.

On se rappelle comment, en octobre 1442, sous la pression que, des portes de Bâle, exerçait le roi des Romains, Aleman avait dû faire agréer par les Pères la translation demandée par la Diète, sous des conditions légèrement modifiées, de manière à sauvegarder l'honneur et l'autorité de l'ancienne assemblée et à exclure des préliminaires de la nouvelle tout ce qui aurait tendu à reconnaître Eugène. Sous cette forme, il eût été impossible de faire accepter le projet par le Pape, qui repoussa d'ailleurs, non sans hauteur, le principe même de la proposition (1). Les rois et princes enfin, à qui Frédéric soumit le plan du troisième concile, répondirent avec froideur; quelques-uns trouvaient excessive l'initiative que l'Allemagne s'arrogeait et le roi de France proposait que l'on se contentât d'un congrès des puissances où le conflit serait tranché, idée ingénieuse qui tomba du reste comme l'autre (2).

Ainsi le Cardinal vit s'éloigner un peu le danger d'une translation ; mais, comme une diète allait s'ouvrir à Nuremberg, le 2 février 1443, conformément à la décision prise à Franc-

(1) Il offrait son concile du Latran où l'Allemagne, disait-il, n'avait qu'à se faire représenter ; voir le texte de cette lettre et sa réfutation par Tudeschi, dans Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 15 ; cf. Raynaldi, a. 1443, n° 23.

(2) Aeneas, *De rebus*, 102 ; cf. *Opera*, 539, 543.

fort l'année précédente, il aurait voulu qu'une ambassade solennelle s'y rendît de par le Concile, afin de mieux exploiter le refus formel opposé par Eugène aux offres allemandes ; à son instigation, les Pères avaient désigné les cardinaux de Palerme, Aquilée et Ségovie, quand Félix, qu'il fallait consulter, se récria, disant qu'il voyait bien comment l'argent sortait de sa bourse, mais qu'il ne savait pas si jamais il y rentrerait, et l'on dut se contenter d'envoyer deux docteurs à Nuremberg où, d'ailleurs, ne parurent ni le roi des Romains, ni les Electeurs. Le 16 février, leurs représentants y rédigèrent une convention qui convoquait une autre diète pour le mois de septembre ou pour octobre et qui invitait Frédéric à sonder une fois encore le Pape et l'assemblée de Bâle en vue du troisième concile (1). Prenant les devants, les Pères et l'antipape déléguèrent alors à Vienne le patriarche d'Aquilée, comme légat *a latere* en Autriche et Hongrie, Pologne et Bohême ; il devait ranimer chez le roi des Romains les bonnes dispositions qu'Aleman avait su lui inspirer à Francfort l'année précédente ; malheureusement, le rude grand seigneur ne valait pas notre Cardinal et, si sa haute naissance lui assura quelques succès d'étiquette à la cour, il s'y montra du reste inférieur à Cesarini et à Carvajal que le Pape y entretenait (2).

Ce n'était, d'ailleurs, ni à Vienne, ni à Nuremberg qu'Aleman voyait alors luire une espérance. Dans le conseil de Frédéric, en effet, comme aux Etats généraux de l'Empire, il y avait, entre des amis plus ou moins déclarés d'Eugène ou du Concile, une majorité encore imbue d'un irréductible esprit de neutralité, que personnifiaient le chancelier Gaspard Schlick auprès du roi des Romains et Jean de Lysura dans les diètes. Les nonces, d'une part, et notre Cardinal de son côté cherchaient donc à soulever cette inertie par une force extérieure et celui-ci réussit le premier. Le 19 mars 1443, il recevait à Bâle l'Elec-

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 12, 13, 15.
(2) *Ibid.*, l. XIX, ch. 13 et 24 ; cf. Aeneas, *Opera*, 550, 551, 554, 750, 753.

teur de Trêves, qui passait incognito, revenant de Lausanne, où il avait promis son appui à Félix. Quelles obscures raisons avaient déterminé l'archevêque à cette démarche, que son attitude à Francfort l'année précédente n'aurait pas fait prévoir, il semble que les contemporains eux-même l'ignorèrent. Fut-ce rancune ou ambition, fut-ce simplement l'or dont il fut gratifié par l'antipape ? Faut-il croire que, comme on le dit alors (1), l'étrange personnage (2) fut en partie conduit par son amour des situations troubles et des intrigues politiques où s'égayaient son astuce et sa subtilité ? Quoiqu'il en fût, son adhésion, dont il retarda jusqu'en mai la publication, décida un grand mouvement en faveur de Bâle dans le collège électoral : l'électeur de Cologne dont, par complaisance pour le duc de Bourgogne, le Pape venait de rejeter le candidat au siège épiscopal d'Utrecht, se déclara pour Félix ; l'archevêque de Mayence lui-même, au mois d'août, fit parvenir aux Pères l'expression de sa bonne volonté, se vantant de n'avoir aucune attache avec Eugène ; à la même époque, l'électeur de Saxe, qui venait de marier son fils à la petite-fille de l'antipape, se rapprochait du Concile, et un autre mariage se préparait, qui fut conclu deux ans plus tard, entre l'électeur Palatin et cette Marguerite de Savoie, fille de Félix, dont il avait été question pour Frédéric (3). De ces adhésions, seules les deux premières étaient formelles ; les autres ne constituaient ni prestation, ni même promesse d'obédience ; elles s'expliquent par les manœuvres de l'archevêque de Trèves, l'adresse diplomatique de l'antipape, plus heureux au temporel qu'au spirituel, l'irritation causée par la dédaigneuse réponse que le Pape avait faite aux propositions allemandes, et par le désir

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 14 ; de Beaucourt, IV, 67, note ; Aeneas, *Opera*, 483.

(2) Autrefois membre du Concile, puis neutre, puis hostile.

(3) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 11, 14, 25 ; Aeneas, *De rebus*, 103, 104 ; Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, II, 76.

des Electeurs de diminuer ainsi l'autorité personnelle du roi des Romains, en prenant en dehors de lui les plus graves déterminations.

Il sentit le danger et, secouant sa torpeur, il convoqua, le 1er juin, une diète à Nuremberg pour la Saint-Martin; on devait y aviser encore aux moyens de tenir le troisième concile et il en écrivit de nouveau à Rome, aux rois et aux princes, ouvertures qui ne furent pas reçues mieux que les précédentes (1). Aleman, cependant, que l'attitude des Electeurs avait rempli d'espoir, après tant d'angoisses et d'humiliations, s'efforçait de mettre d'accord les Pères et leur élu sur le choix des ambassadeurs qu'on enverrait à la diète; après bien des discours, Jean de Groslée et l'évêque de Turin, pour l'antipape, partirent avec trois délégués du Concile, dont Thomas de Courcelles et Guillaume Hugues; ces choix étaient heureux, mais, le 11 novembre, ni le roi des Romains ni les Electeurs n'étaient à Nuremberg; les membres présents déclarèrent la diète en permanence et envoyèrent une espèce d'assignation à Frédéric, lequel, après bien des hésitations, s'annonça pour le 23 avril 1444 (2).

En même temps qu'elle atteste les divisions de l'Empire, où il suffisait d'un accord entre princes pour inspirer des soupçons à Vienne, cette attitude du souverain s'explique en partie par les négociations où il venait de s'engager personnellement. Nicodème della Scala, évêque de Freising, était mort le 13 août 1443; à sa place, le chapitre avait élu et le métropolitain confirmé ce Jean Grundwalder, que nous avons trouvé parmi les cardinaux de Félix et les amis d'Aleman; il ne put prendre possession que du territoire bavarois de son nouveau diocèse, car le reste dépendait du roi des Romains qui, pour des raisons politiques, voyait avec peine un bâtard de Bavière

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 24; cf. les lettres de Frédéric à Eugène IV et à ses cardinaux, du 16 juillet 1443 (Cugnoni, 69).

(2) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 30; Aeneas, *De rebus*, 103.

établi à Freising, d'autant plus que Gaspard Schlick, son très influent chancelier, convoitait cet évêché pour son frère Henri, prévôt de Buntzlau, homme du reste insignifiant. De cette affaire, qui devint capitale, Frédéric saisit le Concile à la fin d'août 1443 et il en écrivit directement à notre Cardinal, de la manière la plus pressante, en lui rappelant la promesse par lui faite autrefois de servir en tout le souverain; cet engagement, Aleman l'avait pris pour concilier aux Pères l'esprit du roi des Romains qui se plaisait, au contraire, à en abuser pour exiger les plus compromettantes concessions (1). Cette fois, le cas était des plus embarrassants: comment casser une élection régulière, en dépit des décrets de Bâle, aux dépens d'un partisan tel que Jean Grundwalder? D'un autre côté, Frédéric insistait, envoyait lettres sur lettres, se déclarait choqué de la lenteur mise à lui rendre service; Gaspard Schlick, lui aussi, écrivait à notre Cardinal, alliant sur un ton doucereux les menaces aux promesses: quelle folie que de se l'aliéner et, avec lui, le roi des Romains, dont le concours, joint aux dispositions bienveillantes du collège électoral, pouvait décider la victoire! Pour se tirer d'affaire, après avoir gagné tout le temps possible, Aleman proposa que le Concile se déclarât incompétent; il comptait sans Bachenstein et l'aveugle opposition du bas-clergé; le 21 février 1444, sa motion fut repoussée, lui-même couvert d'outrages et requis de conclure conformément au vote insensé de la majorité; il refusa et, comme lui, tous les cardinaux ou évêques présents; bien assagi depuis les grands débats contre Cesarini, Jean de Ségovie protestait en vain qu'il n'avait jamais vu de conclusion prise contre tous les prélats; en vain représentait-il que celle-ci avait contre elle aussi le plus grand nombre de ces docteurs, si ardents autrefois contre le haut clergé, supplantés à leur tour et en vertu du même principe par les licenciés et par les archi-

(1) Par exemple en septembre 1443, à propos d'un chanoine de Trente (Cugnoni, 73).

diacres : l'un de ces derniers conclut enfin; la séance avait duré de 8 heures du matin à 5 heures du soir; elle marquait la dernière étape de l'assemblée, tombée aux mains les moins autorisées, et annonçait la bulle par laquelle, en novembre suivant, malgré les derniers efforts de notre Cardinal, le Concile confirma l'élection de Grundwalder; il se suicidait; Frédéric se tourna aussitôt vers Eugène, qui nomma complaisamment Henri Schlick (1).

Si donc il n'était pas à Nuremberg à la St-Martin 1443, et s'il s'abstint encore pendant les premiers mois de l'année suivante, on comprend que le roi des Romains voulait ménager l'avenir (2); enfin il convoqua, pour l'Ascension, une diète qu'il recula ensuite jusqu'à l'Assomption, toujours à Nuremberg, où il finit par arriver le 1er août. Ces délais exaspéraient l'attente générale, suspendaient à Bâle toute vie conciliaire et, d'autre part, ils affermissaient les sympathies du Collège électoral pour la cause d'Aleman, en les fortifiant d'une opposition politique contre Frédéric auquel on reprochait son appel en Alsace aux armes françaises. Réunie sous ces auspices, la diète de Nuremberg décida que le Pape serait requis encore une fois, et les Pères aussi, de convoquer un troisième concile à Constance, avant le 1er octobre 1445; au cas où l'une des deux parties se déroberait, l'Empire s'engageait à se rallier à l'autre, clause toute nouvelle qui pouvait assurer le triomphe de Bâle (3), si l'on avait su en tirer avantage.

Ces propositions y furent présentées, à la fin d'octobre 1444, par l'abbé de St-Blaise et Thomas Haselbach, envoyés du roi des Romains (4), qui rappelèrent à l'assemblée l'engagement

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 25 et 28; Cugnoni, 78, 81; Mansi, XXXI, 25; Aeneas, *Opera*, 501, 533, 538, 539, 543, 546, 555, 583, 584, 610, 741, 753; Voigt, *Enea Silvio*, I, 310-317.

(2) Cf. Aeneas, *Opera*, 527 et 541.

(3) Aeneas, *De rebus*, 104, 105.

(4) Texte de leurs propositions à la Bibl. de Bâle, E. I. 4, fo 379.

par elle pris envers leur maître, deux ans auparavant, de consentir à la translation sous des conditions qu'ils prétendaient remplies. Aleman s'illusionnait-il encore au point d'espérer obtenir de plus grands avantages, ou plutôt les Pères cédèrent-ils malgré lui à cet esprit acariâtre d'opposition et à cette rage aveugle d'inopportunité, dont Bachenstein avait donné l'exemple dans son affaire de la prévôté de Wurzbourg et qui se manifestait alors dans la question de Freising ? Le ton de la réponse, en effet, qu'ils donnèrent le 4 janvier 1445 (1), est étrangement hautain et ne respire aucunement la douceur habituelle à notre Cardinal; arguant du mauvais accueil fait dans la Chrétienté au projet du troisième concile, ils se disaient déliés de la promesse par eux donnée en 1442 ; qu'on reconnaisse purement et simplement, ajoutaient-ils avec sérénité, la légitimité imprescriptible de notre assemblée et que Frédéric, en bon catholique, mette fin au schisme en faisant obédience à Félix.

Quelque confiance que pussent inspirer les dispositions de certains Electeurs, il était d'une rare imprudence de montrer pareille obstination; l'opinion publique en fut défavorablement impressionnée et le théologien Thomas Haselbach, jusqu'alors attaché au Concile, avouait qu'en refusant, avec un tel entêtement, de passer les portes de Bâle, l'assemblée ne semblait pas être inspirée du Saint-Esprit (2).

Alors s'ouvrit une ère d'inaction absolue dans l'histoire de notre Cardinal, où les semaines jadis étaient si pleines; une année se passa presque vide et à cette situation, toute contraire à son genre d'esprit, il ne pouvait plus rien. Les Electeurs et le roi des Romains se boudaient; l'échec universel des propositions élaborées à Nuremberg servait à merveille l'égoïsme

(1) Texte à la Bibl. de Bâle, E. I. 4, fos 387-390.

(2) Aeneas, *De rebus*, 108; c'est aussi par cette attitude des Pères que le futur Pie II, ancien membre du Concile, justifiait plus tard, devant Aleman, sa propre défection, *ibid*, 125.

des uns et l'inertie des autres; au sein de cette stagnation, il semble en vérité que, du côté du Concile, il n'y eut pas un geste ébauché pour faire pencher vers soi la balance indécise, que ce fût aveuglement, découragement ou dissentiment entre Félix, Aleman et les Pères. Comme eux, le Pape avait rejeté les offres de la Diète, mais, mieux qu'eux, il sut mettre le temps à profit; son nonce Carvajal exploita les méfiances de Frédéric contre les Electeurs partisans du Concile, en lui signalant leurs tendances à l'indépendance et leur entente politique avec la France (1). En son titre héréditaire de duc d'Autriche, et non plus comme chef de l'Empire, le roi des Romains entra donc en négociation avec le Pape, deux mois après son échec à Bâle sur la question de Freising, et, en février 1446, il vendit son obédience à Eugène moyennant cent mille florins comptants, une part sur les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne entière et des privilèges touchant les collations de bénéfices dans ses Etats (2).

Aussitôt se produisit un revirement favorable au Concile, tel était l'esprit d'opposition qui régnait alors en Allemagne et telle était aussi la maladresse d'Eugène, première cause de l'interminable conflit, par laquelle encore, à la veille de son triomphe final, tout allait être remis en question. A peine assuré, en effet, de l'adhésion de Frédéric, persuadé bien à tort qu'elle équivalait à celle de l'Empire, pressé d'ailleurs de venger les injures du Saint-Siège, il déposa les archevêques de Trèves et de Cologne, amis du Concile, et leur substitua, le 9 février 1446, deux parents du duc de Bourgogne, dont il servait ainsi les intérêts politiques et récompensait la fidélité (3).

L'émotion fut immense en Allemagne, le sentiment national

(1) L'électeur de Trèves était depuis longtemps attaché à la France (de Beaucourt, III, 317); quant à celui de Cologne, il recourait alors à Charles VII contre son ennemi le duc de Bourgogne (*Ibid.*, IV, 343-344).

(2) Hefele, VII, 812.

(3) Hefele, VII, 816; Raynaldi, a. 1446, nos 1, 6.

se réveilla, tous les Electeurs se sentirent touchés; ils attribuèrent cet outrage à l'hostilité du roi des Romains, traître à l'Empire, et, sans répondre à la convocation qu'il leur adressait de Vienne, les trois Electeurs ecclésiastiques, le Palatin, Frédéric de Saxe et Frédéric de Brandebourg se réunirent spontanément à Francfort, le 21 mars 1446; plein d'un nouvel espoir, Aleman accourut avec d'autres délégués des Pères. Le premier acte des princes fut la constitution d'une ligue politique; ensuite ils rédigèrent une sommation destinée au Souverain Pontife, requis d'avoir à confirmer les décrets rendus à Constance et à Bâle, tant sur l'autorité des conciles généraux que sur la réforme, à convoquer avant un an, en Allemagne, un nouveau concile où la question du schisme serait tranchée, à retirer enfin les dépositions de Cologne et de Trèves; le 1er septembre, les Electeurs s'assembleraient de nouveau à Francfort; si la réponse d'Eugène était favorable, il serait reconnu provisoirement, jusqu'à la décision du concile futur; refuserait-il, l'Empire se soumettrait à l'assemblée de Bâle, à condition qu'elle se transférerait au lieu et au temps qu'on lui marquerait; la légitimité de Félix, alors, serait examinée. Inutilement, sur ce dernier point, Aleman protesta, demandant aussi que, sans plus s'adresser à Rome, on se contentât simplement du synode national dont il était parlé depuis quelque temps : on l'écouta peu (1). Les circonstances, toutefois, lui avaient rendu des chances inespérées : que le Pape repoussât l'ultimatum allemand, et c'était certain, que les Pères consentissent quelques concessions opportunes, et c'était moins sûr, que les Electeurs s'entendissent entre eux encore quelques mois, et c'était plus douteux encore, peut-être obtiendrait-il cette victoire si longtemps, si anxieusement poursuivie.

A peine rentré à Bâle, en avril 1446, il prit le chemin de

(1) Hefele. VII, 816-819; Voigt, *Enea Silvio*, 357-358.

Savoie, où il se faisait envoyer par le Concile à titre de légat (1). Le duc Louis, en effet, le propre fils de l'antipape, ne s'était-il pas avisé, au moment même où l'horizon s'éclaircissait à Francfort, de traiter avec le roi Charles pour l'abdication de son père ? Les négociations étaient fort avancées et le danger pressant ; non seulement il fallait détourner Félix de cette capitulation prématurée, mais, pour effacer autant que possible l'effet désastreux des bruits qui en couraient, Aleman voulait le ramener à Bâle, au milieu de ses fils spirituels, uni avec eux à la face de l'Europe. Il aurait bien voulu aussi en obtenir un peu de cet argent, si nécessaire aux diètes. En faisant agir les vestiges de sa vieille influence, il gagna le premier point et persuada l'antipape de revenir avec lui auprès des Pères pour ne pas paraître abandonner lui-même sa cause et pour plus aisément confondre, en cas d'heureux succès, son triomphe avec celui du Concile, malgré la distinction que beaucoup, parmi les mieux disposés, s'obstinaient à maintenir ; ensemble donc, le 20 août, ils rentrèrent à Bâle (2). Quant aux indispensables précautions financières, Félix, à son départ et sur l'instigation de notre Cardinal, chargea son fils d'adresser une forte somme à certain personnage allemand, en qui l'on peut reconnaître le douteux électeur de Mayence ; malheureusement, le duc de Savoie désirait que son père abdiquât ; c'est pourquoi il ne fit pas le paiement dont il était question, malgré les ordres pressants que l'antipape lui adressait encore le 3 septembre (3). A ce moment, du reste, eût-il été temps ? Déjà l'infatigable Aleman était reparti pour Francfort, résolu à tenter encore une fois la fortune, bien qu'il fût sans argent, trahi par la famille où il avait apporté une tiare, bien qu'il fût sans pouvoirs, trahi par ce Concile qui, depuis dix ans, vivait

(1) Cf. La bulle adressée, le 13 avril, par le Concile, au duc Louis (Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., cat. 45).

(2) Wurstisen, *Bassler Chronick*, 290.

(3) A l'Archivio di Stato, à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

de lui; par une obstination, en effet, qu'on ne peut s'expliquer, les Pères ne s'étaient pas encore décidés à agréer les propositions si avantageuses du congrès électoral de mars (1).

Le seul atout, dans le jeu de notre Cardinal, c'était la réponse d'Eugène à l'ultimatum allemand, apportée par ses nonces Jean Carvajal et Nicolas de Cusa : le Pape, quant à la souveraineté des conciles généraux, se bornait à reconnaître l'autorité de celui de Constance et de celui de Bâle jusqu'à la translation qu'il en avait ordonnée; quant aux décrets de réforme, tels qu'ils avaient été reçus en Allemagne, ses représentants devaient les examiner et les approuver, s'il y avait lieu, réserve faite des droits du Saint-Siège. Il n'était pas possible de rejeter plus explicitement la sommation des Electeurs ; aussi leurs dispositions étaient-elles peu favorables au Souverain Pontife. Lorsque, craignant d'être à la fin obligé lui aussi d'aller à Bâle, très inquiet, le roi des Romains envoya ses ministres à Francfort, avec mission d'empêcher à tout prix le triomphe du Concile, ils trouvèrent mauvais accueil auprès même de l'archevêque de Mayence et de son conseiller Lysura, jadis si hostile aux Pères. Qu'espérez-vous, leur disait-on ? Eugène a décidé lui-même de son sort en repoussant les propositions des princes et en s'attaquant aux Electeurs de l'Empire ; ils sont unis et tiendront ce qu'ils ont dit (2). On sent avec quelle fièvre d'angoisse Aleman devait suivre ces événements et comment il aurait su en tirer parti, s'il avait obtenu de Félix un peu d'argent et des Pères une concession propre à leur concilier l'opinion publique.

De ce qu'il pouvait, du moins, il ne négligea rien et, comme la diète s'allait ouvrir, le 14 septembre, par une messe du Saint-Esprit, il manifesta l'intention de s'y rendre et d'y présider en qualité de légat; l'eût-il emporté sur ce point, peut-être la

(1) Hefele, VII, 821.

(2) *Ibid.*, 821-823 ; Aeneas, *de Rebus*, 117, 118 ; Raynaldi, a. 1446, n° 3.

victoire définitive aurait-elle suivi ; les gens de Frédéric le comprirent et travaillèrent les bourgeois de Francfort, sujets immédiats de leur maître, si bien que notre Cardinal dut renoncer à son projet. Le chef de l'ambassade envoyée au printemps par les princes en Italie fut ensuite invité à lire son rapport et, pour flatter les archevêques déposés, dont il dépendait, il présenta le refus et les propos d'Eugène sous les formes les plus blessantes pour la susceptibilité allemande et les plus désavantageuses au Pape et à la cour de Rome. Proposition fut faite, en conséquence, de se déclarer pour le concile de Bâle, moment solennel où cette lutte de quinze années faillit se décider en faveur d'Aleman. Tout paraissait prédire un triomphe, la parole donnée par les Electeurs en mars précédent, leur exaspération contre le Souverain Pontife, leur union toujours intacte ; encore une fois, peut-être eût-il suffi de quelque mille ducats, peut-être eût-il suffi qu'une bulle des Pères arrivât, portant les concessions que l'Empire exigeait ; abandonné par son Concile et par son antipape, on imagine ce que le Cardinal souffrit en assistant, impuissant et les mains liées, à l'assaut désespéré que les nonces et les envoyés de Frédéric livrèrent alors au bloc électoral. C'est à l'équivoque archevêque de Mayence que d'abord ils s'attaquèrent et, le 22 septembre, ils eurent raison de son opposition ; à en croire Aeneas Sylvius, il n'en coûta que deux mille florins ; avec lui, le Mayençais entraîna l'électeur de Brandebourg, absent du reste, dont il avait la confiance et qui se trouvait mal à l'aise parmi les adversaires du roi des Romains. De l'un et de l'autre on obtint cette déclaration, quelques jours tenue secrète, que la réponse du Pape suffisait à rétablir la paix de l'Eglise. Ainsi fut rompue la ligue électorale et déchirée la convention de mars. Ebranlés par le désaccord renaissant entre les Electeurs, les membres de la diète retombèrent facilement dans leurs incertitudes coutumières. Afin de gagner du temps et sous prétexte de mieux connaître les intentions d'Eugène, ses partisans firent décider qu'on attendrait le nou-

veau délégué qu'il envoyait à Francfort, Thomas de Sarzane, le futur Nicolas V. Aleman avait trop l'expérience des diètes pour ne pas sentir que, sur le chemin glissant des renvois et des transactions, le terrain si péniblement et si miraculeusement conquis allait être rapidement perdu ; afin de ramener quelques chances à lui, il adressa aux Pères un dernier appel, les adjurant de lui faire enfin tenir les bulles demandées par les Electeurs six mois auparavant.

Cependant les archevêques de Trèves et de Cologne, ainsi que leur collègue de Saxe, refusaient toujours de reconnaître Eugène ; le Palatin se réservait ; les deux autres, avec le roi des Romains, s'opposaient à ce qu'on s'entendit avec notre Cardinal ; quant aux membres du Congrès, ils commençaient à se lasser, comme l'avaient bien prévu les nonces et les représentants de Frédéric. Prenant alors l'offensive, ils lancèrent l'idée d'envoyer au Pape une nouvelle ambassade, avec les conditions définitives que l'Empire mettrait à son obédience ; Eugène les repousserait-il, en ce cas on délibèrerait à nouveau. Impuissants à rallier leurs collègues au Concile, les électeurs de Saxe, de Cologne et de Trèves adoptèrent cette combinaison, en se promettant de faire présenter au Souverain Pontife un ultimatum inacceptable, afin de l'acculer à un second refus ; ils demandaient aussi que, s'il en était ainsi, sans autre délibération, l'obédience de l'Allemagne fût acquise aux Pères *ipso facto*. Dans la discussion qui s'ouvrit alors sur les conditions qu'on ferait au Pape, ils opinèrent donc pour qu'on les maintînt telles qu'elles avaient été élaborées en mars précédent et pour qu'on les rédigeât sous la forme rigoureuse d'une bulle à laquelle Eugène serait sommé de souscrire, combattus d'ailleurs sur l'un et l'autre point par le parti pontifical ; la grande majorité de l'assemblée les soutenait et Aleman aurait pu encore intervenir efficacement, si le courrier de Bâle avait alors apporté ce décret de translation qu'on demandait aux Pères. Plus heureux, les envoyés du Pape et du roi des Romains s'entendirent pour accepter, en apparence, les pré-

tentions émises par les amis du Concile, mais ils insistèrent pour que le texte définitif n'en fût pas arrêté à l'avance, sous forme de bulle, procédé qui ne pouvait qu'amener une rupture avec Rome; au contraire, ils rédigèrent quelques articles suffisamment imprécis pour paraître, d'une part, satisfaire aux exigences primitives de l'Empire et pour que, d'autre part, Eugène y pût prendre et laisser. Habilement poussés, fatigués d'attendre, les membres de la Diète finirent par se contenter de ce nouveau texte. L'un des auteurs de cette manœuvre était Aeneas Sylvius Piccolomini, le futur Pie II, quatre ans encore auparavant membre du Concile et protégé de notre Cardinal (1), qui tenta, à Francfort, de reprendre sur lui son influence, afin de l'employer auprès du chancelier Schlick, auquel Aleman garantissait une compensation s'il cessait de venger sur le Concile l'échec infligé à son frère dans l'affaire de Freising; il était trop tard, et le souple humaniste le fit cruellement sentir à l'ardent cardinal.

Il était trop tard surtout lorsque, le 12 octobre, pourvu enfin des décrets qui donnaient satisfaction aux premières demandes des Électeurs, Aleman voulut les présenter au Congrès; vainement les Pères cédaient sur ce principe de la translation que, huit ans, ils avaient repoussé. La veille, la Diète s'était close après avoir, malgré les protestations des électeurs de Trèves, de Cologne et de Saxe, sanctionné le projet des nonces ; en laissant au Pape la rédaction des bulles à donner, on lui permettait d'atténuer et de restreindre ses concessions comme il voudrait et de ramener l'Allemagne à lui, par un

(1) Comme lui membre de la députation de la Foi (Gobellinus, 6), Aeneas avait été traité à Bâle avec les plus grands égards et autorisé par Félix, le 29 octobre 1442, à entrer au service du roi des Romains sans perdre son office de secrétaire à la curie bâloise ; trois jours auparavant, une bulle lui avait attribué le premier bénéfice à vaquer dans l'évêché de Trente (Arch. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, III, 166 v° et 214 v°.

acquiescement de forme (1) ; du Concile, plus un mot.

La cause était perdue; le dernier espoir d'Aleman s'était évanoui devant la maladresse des Pères et l'inertie de Félix; le reste des négociations de l'Empire avec le Saint-Siège n'intéresse point son histoire. Disons seulement que, par ses lettres des 5 et 7 février 1447, Eugène IV accorda en apparence tout ce que la Diète avait demandé; il consentait à convoquer un nouveau concile en Allemagne, mais il y mettait cette impossible condition d'un accord préalable entre tous les souverains d'Europe; il reconnaissait les décrets de Constance relatifs à l'autorité des conciles généraux, mais au mot *praeeminentia* il substituait celui d'*eminentia* et se retranchait derrière la clause essentielle « comme ont fait nos prédécesseurs »; du reste, l'une et l'autre concession parurent sous forme de brefs et non de bulles; il consentait aussi à ratifier les décrets de réforme publiés à Bâle et reçus par l'Empire, mais il stipulait que des modifications pourraient y être apportées par un légat qu'il commettrait; il rétablissait les archevêques de Cologne et de Trèves, pourvu qu'ils se soumissent; enfin, et par surcroît de précaution, une déclaration secrète annula tout ce qui, dans les actes précités, pouvait préjudicier à l'autorité du Saint-Siège (2).

En conséquence, un édit impérial du 21 août 1447 déclara la neutralité abolie et rendit à Rome l'obédience allemande. Six mois plus tard, l'accord dit d'Aschaffenburg réglait les points encore en litige sur les élections canoniques et les droits à payer à la curie; il était calqué sur le concordat conclu à Constance en 1418, et si quelque modification avait été introduite, c'était à l'avantage du Saint-Siège (3). Ainsi le schisme était clos par le retour pur et simple à l'état de choses

(1) Sur la diète de Francfort, Hefele, VII, 821-828; Aeneas, *de Rebus*, 117-128.

(2) Hefele, VII, 831-835.

(3) Hefele, VII, 838-845.

antérieur, sans que, des réformes si espérées du concile de Bâle, de ses mille discours, de tout ce fracas, de toute l'œuvre d'Aleman, un décret, une ligne, un mot même subsistât. Quelques années auparavant, à Vienne, comme le cardinal Cesarini était à table avec de ses amis, on sentit un tremblement de terre, on s'effraya : « Du calme, recommanda le cardinal; le concile de Bâle n'a-t-il pas, lui aussi, ébranlé le monde et sans le moindre résultat ? » (1).

Vaincu, brisé, après la diète de Francfort, en octobre 1446, Aleman reprit cette route qu'un mois plus tôt il avait parcourue, légat *a latere* d'un pape possible et représentant d'une assemblée reconnue; il n'était plus, maintenant, que l'émissaire impuissant d'une bande de clercs aux abois ; on le lui fit bien voir. Le 22 octobre, près de Benfeld, sur le chemin de Strasbourg à Schlettstadt, des hommes armés se jetèrent sur les gens du Concile et conduisirent trente-quatre prisonniers avec les bagages au château de Dambach, chez l'évêque de Strasbourg, inspirateur du coup de main qu'avaient exécuté ses vassaux les comtes de Lutzelstein et d'Eberstein. A violer si criminellement le sauf-conduit par lui délivré au Cardinal, qui avait poussé ce prélat, cousin du Palatin et des ducs de Bavière longtemps attachés à Félix, lui-même placé par les Pères sur son siège épiscopal ? Aleman ne s'illusionnait-il point en disant, plus tard, qu'on avait vendu le Christ pour trente deniers et qu'il paraissait qu'il valait davantage, puisqu'Eugène avait dépensé trente mille florins pour l'avoir (2), et les nonces avaient-ils, pour avoir partie absolument gagnée après leur succès de Francfort, tenté de saisir le seul homme capable de prolonger quelque temps l'existence du Concile ? En tout cas, le coup manqua; les voyageurs s'étaient divisés en deux groupes et le Cardinal ne se trouvait pas dans le

(1) Aeneas, *Opera*, 474.
(2) Muller, VI, 295, note.

premier, qui fut attaqué ; avec les principaux de ses compagnons, il chevauchait à l'arrière-garde et, de cette façon, échappant au danger, il put attendre à Benfeld une escorte que les Strasbourgeois lui envoyèrent, et arriver sain et sauf à Bâle. Il avait perdu seulement tous les bijoux, ornements et manuscrits que, depuis l'émeute de Bologne, il avait pu acquérir ; dans la pénurie de ses finances, il ne devait jamais les remplacer et ainsi, jusqu'à son mobilier, il avait tout sacrifié à la cause vaincue. Quant aux prisonniers de Dambach, après dix jours d'une humiliante captivité, ils furent mis en liberté, quand on fut assuré qu'Aleman n'en était pas (1).

Cet attentat scandalisa les Bâlois, qui le vénéraient fort, et plus tard un chroniqueur local se complaisait à retracer la fin misérable de l'évêque de Strasbourg, qui se cassa la jambe chez une courtisane, du comte de Lutzelstein, chassé de son comté par le Palatin et mort d'un coup de lance, du comte d'Eberstein, proscrit lui aussi et qui connut la misère et la prison. « Ainsi, écrivait-il, le bienheureux Louis se vengea de ses ennemis » (2).

Dans cette ville de Bâle, où les délibérations du Concile expirant et muet n'avaient plus même la mesquine animation des années précédentes, alors que les imprécations d'un Bachenstein réveillaient au moins les échos endormis, Aleman ne resta pas longtemps après son retour de Francfort. Une des conséquences, en effet, de la réconciliation entre le Pape et l'Empire allait être l'expulsion des Pères et leurs ennemis pouvaient agir avec la dernière brusquerie, à en juger par la récente mésaventure arrivée au Cardinal. Soucieux de sa dignité pontificale, Félix partit donc pour Genève à la mi-janvier 1447 (3). Aleman l'accompagna-t-il ? Plus proba-

(1) *Basler Chroniken*, II, 15, et IV, 206 ; *Acta SS.* Bolland., septembre V, 459.

(2) *Basler Chroniken*, II, 15-16.

(3) A Bâle encore le 7 janvier, il était le 27 à Genève, d'après son Bullaire à l'Arch. di Stato à Turin.

blement il attendit encore un peu, si quelque chance inattendue ne surgirait pas en Allemagne; lorsqu'il fallut en désespérer, pour sauver du naufrage ce qu'il pourrait, il voulut aller présider aux négociations ouvertes sur les bords du Rhône avec le roi de France, en vue de finir le schisme. Afin de les faciliter et de prévenir une débacle au cas où le Concile serait dispersé avant de s'être valablement transféré, il fit donner à l'antipape, par décret du 1er avril 1447 (1), les pleins pouvoirs de l'assemblée. Muni de cette pièce et vraisemblablement dans le courant du mois, il prit la route de Savoie après un dernier regard sur cette cathédrale de Bâle où il avait, durant dix ans, remué de son latin de feu la foule cosmopolite des Pères, tenu tête à l'Europe et fait trembler le Pape en Italie.

Il savait bien qu'il n'y reviendrait jamais et, en effet, le 20 juillet suivant, le roi des Romains somma les Bâlois de chasser le Concile. A cet ordre impérieux, pendant une année entière, bourgmestre et bourgeois résistèrent courageusement, retranchés derrière la parole donnée et les devoirs de l'hospitalité. Trois fois, à de longs intervalles, Frédéric réitéra ses injonctions; trois fois la ville en appela au roi mieux informé. Abandonnée enfin par ses alliés suisses (2), menacée par le légat du Saint-Siège (3), elle dut céder et deux délégués comparurent pour elle à Gratz devant la cour royale, qui rendit sa sentence le 24 mai 1448 : les Bâlois devaient, sous les deux mois, dénoncer le sauf-conduit du Concile et dès auparavant, à partir du jour de la notification officielle de cette décision, ils ne devaient plus laisser procéder à aucun acte conciliaire; on voulait éviter par là que les Pères, une fois encore canoniquement réunis, pussent décréter leur translation en Savoie, afin d'y poursuivre leur œuvre schisma-

(1) Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.
(2) Arch. de Bâle, Politisches, C. 2, Concil von Basel Akten, n° 25.
(3) *Ibid.*, n° 23.

tique; ainsi on eût obtenu la mort sans phrase de l'assemblée. L'attachement des citoyens détourna ce danger : leurs ambassadeurs les avisèrent immédiatement de la chose et, sans perdre de temps, le 14 juin, le bourgmestre, avec ses conseillers, l'évêque et son clergé se présentèrent solennellement devant les Pères pour les avertir que les lettres royales étaient en route et que, une fois signifiées officiellement, ils ne pourraient plus permettre au Concile de fonctionner. Aussitôt, on mit rapidement en mouvement tous les rouages préliminaires et, le 25 juin, en sa quarante-cinquième et dernière session, l'assemblée décréta sa translation à Lausanne, pour le cas où sa sécurité serait menacée en Allemagne. Le tour était joué et il était grand temps; bientôt en effet les lettres royales arrivèrent, dont notification publique fut faite aux Pères, le 28 juin. Le 4 juillet 1448, au nombre environ de cent personnes, ils quittèrent Bâle, après y avoir demeuré dix-sept ans; trois cardinaux les conduisaient, Jean de Ségovie, l'évêque de Dax et Guillaume Hugues; pendant trois lieues et demie les bourgeois les accompagnèrent sur la route de Lausanne, qu'ils poursuivirent ensuite sous l'escorte des Soleurois et des Bernois (1).

(1) Wurstisen, *Bassler Chronick*, 291-292; *Urkundenbuch*, VII, nos 118, 133, 140, 153, etc.; *Epistola anonyma de rebus Concilii basiliensis*, Baluze, *Miscellanea*, III, 148; cf. la première session du concile de Lausanne.

CHAPITRE IX

La fin du schisme, la mort et le culte du bienheureux Aleman

Puisqu'il avait quitté Bâle vers le mois d'avril 1447, Aleman n'y partagea pas avec les Pères la longue et triste attente qui précéda l'expulsion, mais il travaillait ailleurs dans l'intérêt commun; à bord du vaisseau qui sombrait, il allait demeurer à son poste, inébranlable au milieu des défections multipliées, jusqu'à l'entier apaisement de l'orage qu'il avait imprudemment soulevé.

Deux choses restaient à faire : l'une, et c'était le plus facile, de sauvegarder les intérêts personnels de tous ceux qu'il avait entraînés à sa suite, depuis l'antipape couronné par lui jusqu'au dernier des licenciés qui lui restaient fidèles, en leur assurant, avec l'honneur et la sécurité, la situation qu'ils possédaient avant le schisme et ce qu'on pourrait sauver des avantages que chacun y avait gagnés; l'autre, et c'était le plus incertain, de réserver intact, dans la défaite présente, ce principe conciliaire qu'aucune concession n'avait encore amoindri, afin que, quelque jour, en des temps plus favorables, d'autres pussent à nouveau le proclamer en s'appuyant sur le concile de Bâle

comme il s'était lui-même appuyé sur le concile de Constance.

Ainsi restreinte, la tâche n'était pas impossible. La situation en effet ne paraissait pas si compromise qu'Aleman ne pût, en traitant, faire des conditions : outre l'obédience de la Suisse et de la Savoie, il avait encore de nombreux amis en Dauphiné, en Provence, en Lorraine, en Ecosse, en Bohême, en Moravie (1), en Pologne (2) et en Allemangne enfin, particulièrement dans les villes impériales et en Tyrol (3). Surtout, il avait l'antipape lui-même, quelque temps si préjudiciable à sa propre cause, aujourd'hui son principal soutien. Voulait-on la fin du schisme, il faudrait amener Félix, hors d'atteinte sur son propre territoire, à une abdication volontaire, en échange de laquelle notre Cardinal espérait obtenir une reconnaissance de ses principes et un traitement honorable pour les Pères.

Mais, pour ces négociations, il fallait un négociateur, car, de traiter directement avec la cour de Rome, ce n'était pas possible. Par fortune, il y avait en Europe une puissance encore peu compromise qui, d'un côté, continuait à reconnaître l'assemblée de Bâle et dont la fidélité au Saint-Siège était, d'autre part, demeurée absolue : c'était la France ; son attitude ferme et sa décision à n'admettre ni le concile du Pape, ni le pape du Concile, pour étrange qu'elle eût pu quelquefois paraître à l'une et à l'autre partie, faisaient d'elle à présent l'artisan nécessaire de la difficile œuvre de paix.

On se rappelle comment, le 2 septembre 1440, Charles VII avait pris position en faveur d'Eugène et, depuis, il avait entretenu avec la curie les plus cordiales relations, tout en gardant avec l'ancien duc de Savoie des rapports amicaux que facilita du reste grandement le retour à Lausanne de l'antipape, lequel y recevait en 1443 une ambassade française et, l'année suivante,

(1) Raynaldi, a. 1446, nº 7; a. 1447, nº 20.

(2) Cf. la lettre de l'Université de Cracovie au Concile, du 16 juillet 1448 (Bibl. Nat., ms. lat. 1500, non folioté).

(3) Pastor, I, 291.

envoyait au Roi son vice-camérier Jean de Groslée (1). Il ne s'agissait probablement entre eux, à ce moment, que d'affaires toute politiques. Loin de garder rigueur à la cour de Chambéry de son attitude presque hostile au temps des guerres civiles, Charles VII cherchait à se l'attacher : le 16 août 1436 avait été signé le contrat de mariage de Yolande de France, âgée de deux ans, avec Amé de Savoie, petit-fils de l'antipape (2), et l'accord s'était maintenu ; le duc Louis, dont l'intervention en faveur des Suisses avait été bien accueillie par le Dauphin à Ensisheim, venait de conclure avec lui, en février 1446, une alliance offensive et défensive (3) qui devait être plus tard, à l'époque de la succession de Milan, considérée par Félix comme le meilleur appui de son fils (4).

A celui-ci, au reste, cette entente paraissait si bonne que, afin de l'affermir en écartant toute cause de conflit, il faisait alors spontanément (5) à la cour de France des ouvertures tendant à clore le schisme, à l'insu certainement de notre Cardinal et probablement sans l'aveu complet de l'antipape lui-même. Scrupule de conscience (6) ou crainte que la tiare bâloise ne finît par coûter cher à sa dynastie, le duc de Savoie ne ménageait rien pour amener l'abdication de son père. Nous avons dit qu'il ne lui prêtait, malgré ses instances, aucun secours pécuniaire en Allemagne ; l'un des ministres de Félix, qui passait pour le détourner d'une capitulation, le paya de sa vie (7) ; en même temps, le prince poussait activement avec le roi Charles les négociations qu'il avait entamées l'année précédente, en 1445 (8). Il y employait deux

(1) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 18 ; Arch. di Stato à Turin, bullaire de Félix V, VI, f° 75.

(2) De Beaucourt, III, 326.

(3) *Ibid.*, IV, 32, 223, 228.

(4) Gaullieur, 290, 300, etc.

(5) Sur ce point, voir la *Relation*, p. 8 et *passim*.

(6) Paradin, 302.

(7) *Ibid.*, 312 ; Monod, 192.

(8) De Beaucourt, IV, 228.

anciens amis d'Aleman, Jean de Groslée et Thomas de Courcelles, l'un et l'autre détachés de lui. Le premier, à Rome jadis un des familiers de notre Cardinal, ne l'avait pas suivi au Concile, n'était guère venu à Bâle avant l'élection de Félix et, depuis, utilisant sa qualité de franco-savoyard et son titre de vice-camérier, il avait joué un rôle actif dans le domaine politique, sans s'inspirer le moins du monde des intérêts spirituels, tels que les comprenait son ancien protecteur (1). Pour Thomas de Courcelles, au contraire, c'était un vieux tenant de l'idée conciliaire et nous l'avons vu lutter à Bâle avec Aleman jusqu'à ce que, le 6 avril 1444, il eût été nommé cardinal *in petto*; il refusa le chapeau dont ses minces revenus n'auraient pu soutenir la dignité et peut-être s'offensa-t-il de la tranquillité avec laquelle cette excuse fut prise; toujours est-il que, vers cette époque, il quitta le Concile et nous le retrouvons dans le camp opposé à notre Cardinal.

Ces commissaires convinrent donc à Chinon, le 30 mars 1446, avec la cour de France, d'un acte par lequel le fils de l'antipape s'engageait, lui et son père qu'il promettait d'y amener, à se remettre « purement et simplement et sans aucune condicion au bon conseil et à la direction, ordonnance et disposicion du Roy »; il devait en bailler « ses lettres patentes scellées de son grant scel en forme deue et autentique »; Charles VII, avant le 1er juillet, déléguerait l'archevêque de Reims, bien accompagné de théologiens, pour, à Lyon ou bien, le cas échéant, à Genève ou ailleurs, étudier les voies et moyens à prendre afin de clore le schisme; sur leur rapport le Roi aviserait (2).

(1) Sur le rôle de Jean de Groslée dans les négociations franco-allemandes et dans l'affaire de la succession de Milan, cf. de Beaucourt, IV, 228, 260.

(2) Texte dans Sclopis, *Considerazioni*, dans les *Mon. Hist. Patriæ, Comitiorum*, III, 200; cf. lettre du Dauphin au Duc, du 6 avril 1446, publiée par Pérouse, dans le *Bulletin hist. et philol.*, 1901, 403; « Mé-

Instruit un peu tard de cette convention, signée au moment même où le mouvement électoral se dessinait en faveur du Concile et laissait espérer un triomphe, sans perdre un jour, nous l'avons vu, Aleman courut en Savoie, chapitra l'antipape et, en le ramenant à Bâle, obtint contre les partisans de l'abdication un succès que la Diète tenue le mois suivant aurait pu couronner.

Ainsi la conférence de Lyon n'eut pas lieu, mais le duc de Savoie écrivait encore à Charles VII, le 25 juillet, comme pour désavouer la démarche de son père et de notre Cardinal (1). Lorsque l'échec en fut patent, en novembre, le roi de France reprit son rôle de pacificateur et fit rédiger par son Conseil (2) ces préliminaires pour la paix ecclésiastique : les schismatiques seraient absous et réhabilités ; le pape Eugène serait reconnu ; à Mgr Amé, un rang honorable serait attribué ; ses partisans conserveraient leurs dignités ; après le schisme clos, un concile serait convoqué pour y être décidées toutes les questions intéressant l'Eglise (3). En même temps qu'on les communiquait en Savoie, ces propositions furent confiées à l'archevêque d'Aix, nonce du Pape, arrivé trois mois auparavant, et qui rentrait à Rome (4).

Il est probable qu'Eugène les eût agréées, mais, avant de les avoir connues, le 23 février 1447, il expirait au milieu du trouble des Etats romains et de la curie, des brigandages, des paniques et du schisme ; il souhaitait, à son lit de mort, que

moires et advertissemens pour Mgr de Reims et les autres qui doyvent aler à Lyon », etc., Bibl. Nat., Dupuy, ms. 761.

(1) De Beaucourt, IV, 259.

(2) « Et plusieurs nobles, prélaz, docteurs et clercs de son royaume », *Relation*, 8 ; cf. Chartier, 129.

(3) *Relation*, 9 ; de Beaucourt, IV, 259.

(4) En annonçant au Pape sa prochaine arrivée, le nonce écrivait que l'Université de Paris avait commencé une campagne en faveur d'un concile immédiat, mais qu'elle en avait été réprimandée par le Roi (Muratori, III, 2e partie, 887-888).

Dieu ne lui demandât pas compte de tous les malheurs survenus pendant son pontificat (1); de fait, il avait défendu victorieusement l'autorité héritée de ses prédécesseurs, mais avec quelle maladresse et aux prix de quels déchirements, la lamentable histoire d'Aleman le témoigne avec éclat. En entrant aussitôt en conclave, les cardinaux romains, vu les circonstances, veillèrent à se mettre à l'abri du plus petit soupçon d'irrégularité et procédèrent à l'élection, extrêmement inattendue, du plus humble d'entre eux, l'ancien précepteur Thomas Parentucelli, lequel prit, le 6 mars, le nom de Nicolas V, en mémoire de son bienfaiteur Albergati, l'auxiliaire d'Aleman à Bologne.

Humaniste et grand bibliophile, gai, primesautier, tout différent de son prédécesseur, ce pape aimable n'avait pas d'ailleurs comme lui, contre le Concile, la rancune issue d'une longue lutte qu'avait marquée une humiliation. Certainement attaché à tous les droits du Saint-Siège avant même d'y monter (2), il apportait cependant un élément nouveau, un désir passionné de la paix et même un état d'esprit plus favorable aux théories de ses adversaires qu'on n'aurait pu l'espérer du successeur d'Eugène IV; sans rien accorder aux excès de Bâle, il ne prétendait pas justifier entièrement la curie et, peu après son avènement, il s'en expliquait devant les ambassadeurs allemands : « Les papes, disait-il en substance, ont par trop étendu leurs pouvoirs, et le Concile, à son tour, les a par trop réduits, mais cela devait nécessairement arriver; qui commet une usurpation doit s'attendre à en essuyer une; je suis, quant à moi, fermement résolu à ne point empiéter sur les droits des évêques appelés à partager mes soucis, et j'espère obtenir d'autant plus de respect pour ma propre autorité que je m'abstiendrai de m'arroger celle des autres » (3).

(1) *Ibid.*, 889-890.

(2) A ce propos, sur l'attitude de Thomas à la diète de Francfort, Aeneas, *De Rebus*, 127.

(3) Pastor, I, 284-287, 292.

Quelles que fussent, d'ailleurs, les dispositions personnelles du nouveau pontife, la situation des belligérants restait la même, et les affaires de notre Cardinal n'avaient pas avancé d'un pas; il n'avait pu fonder le moindre espoir sur la mort d'Eugène IV ni, comme le bruit en courut en Italie, tenter une manœuvre contre le conclave romain de 1447 (1). Ne fût-ce que pour la forme, il fallait cependant protester : Félix écrivit donc à Nicolas lui-même, le 5 avril, pour l'inviter fraternellement à soumettre ses prétentions aux Pères de Bâle (2); par bref du même jour, sur un ton quelque peu altier, il exhortait le roi de France à envoyer tous les prélats de son royaume au Concile; à Bâle ou ailleurs, cette assemblée règlerait souverainement tous les points en litige, et l'antipape s'engageait à remettre absolument la tiare entre ses mains, pourvu que Nicolas V en fît autant (3). Telle était sa réponse, digne d'un Clément VII ou d'un Benoît XIII, aux propositions présentées par le roi Charles, conformément aux préliminaires de novembre 1446; il faut y voir la pensée d'Aleman qui, résigné à l'abdication nécessaire, voulait qu'acte en fût pris par un nouveau concile, prolongation de celui de Bâle, reconnu par l'Europe et par la cour de Rome, de manière que, si son œuvre périssait en fait, le dernier mot, du moins, restât en droit à l'Eglise assemblée; ce nouveau concile, au contraire, la cour de France le voulait postérieur à la démission de l'antipape et à la dispersion des Pères; sur ce point précis, notre Cardinal allait combattre avec acharnement.

Il obtint bientôt un premier succès, grâce à l'archevêque de Trèves, son allié, plus utile en France qu'en Allemagne. Charles VII, en effet, sans même répondre à Félix au sujet d'un concile immédiat, poursuivait son premier projet, ajourné l'année précédente par Aleman, d'une conférence à

(1) Raynaldi, a. 1447, nº 15.
(2) Mansi, XXXI, 189.
(3) Bibl. de Bâle, A. IV. 16, fº 384.

Lyon où ses représentants poseraient à ceux de Savoie les conditions de la paix ecclésiastique. Afin de rehausser son intervention, au printemps, il engagea d'autres princes à joindre leurs efforts aux siens et à venir à Bourges pour une entente préalable ; cette invitation fut adressée aux rois de Castille, d'Ecosse et d'Angleterre, au roi René (1), au duc de Bretagne (2) et aux trois électeurs de Saxe, de Cologne et de Trêves (3). Beaucoup plus compromis que ses collègues par sa formelle adhésion à l'antipape, tant vis-à-vis le Saint-Siège qu'à l'égard du roi des Romains, celui-ci s'était si étroitement lié à Charles VII qu'il dut céder à son désir et venir personnellement en France, tandis que les deux autres princes allemands se contentaient d'y envoyer leurs ambassadeurs. Un peu sot, d'ailleurs, de ce rôle nouveau, l'archevêque de Trèves cherchait à le concilier avec son attitude antérieure ; autant donc par souci de sa propre dignité que, sans doute, à l'instigation de notre Cardinal, il travailla pour lui auprès du Roi, obtint qu'on ajournât la prestation d'obédience à Nicolas V et fit apporter d'importantes modifications aux préliminaires primitifs de novembre 1446 : outre les premières offres faites à la Savoie, les médiateurs s'engageaient à insister pour que le Souverain Pontife admît les décrets de Constance sur l'autorité des conciles et de Bâle sur la réforme ; quant au concile futur, il devrait être convoqué en France, avant le 1er septembre 1448, par le Pape, qui serait invité à en prendre l'engagement avant que Félix abdiquât. Sur ces bases, une convention secrète fut rédigée à Bourges, le 28 juin, au nom du Roi et de l'archevêque de Trêves, agissant pour le Palatin et pour les électeurs de Saxe et de Cologne (4) ; il fut convenu qu'elle

(1) *Relation*, 9.

(2) Morice, *Mémoires pour servir de preuve à l'histoire de Bretagne*. II, Paris, 1744, 1409.

(3) De Beaucourt, IV, 263-265, 361.

(4) D'Achery, III, 770 ; de Beaucourt, IV, 266 ; sur l'attitude de l'électeur de Trêves, cf. *Relation*, 5-7.

serait présentée à Lyon, le mois suivant, aux gens du duc de Savoie (1).

Celui-ci en avisa Félix, alors à Genève, où Aleman venait de le rejoindre. Tout amendées qu'elles fussent, les propositions françaises, dont au reste aucune communication officielle n'avait été donnée, ne répondaient pas encore aux souhaits du Cardinal ; laissés à eux-mêmes, cependant, les représentants du duc Louis les eussent certainement agréées ; aussi, bien que Charles VII affectât de traiter exclusivement avec le fils de l'antipape et n'eût adressé d'invitation ni aux Pères ni à leur pontife (2), Aleman n'hésita pas à s'exposer à de nouveaux désagréments en allant s'introduire à la conférence au nom de Félix et du Concile ; il partit avec cinq autres Savoyards, dont Jean de Groslée et Nicolas Lamy, lequel avait siégé à Bâle (3).

Avec lui, le 27 juillet, l'archevêque de Trêves était à Lyon, venu jusque là sur la prière du roi de France, et le Conseil de ville votait à chacun des deux prélats une douzaine de torches et une douzaine de boîtes de confiture (4). Le 1er août arrivèrent les ambassadeurs de Charles VII ; leurs instructions étaient d'en finir au plus tôt, d'éliminer rigoureusement toute discussion canonique, de négocier autant que possible avec le seul duc de Savoie et de lui présenter comme un ultimatum la sommation d'avoir à faire abdiquer son père, en s'en remettant au Roi pour les conditions que Charles VII s'engageait à donner honorables ; en cas de résistance, ils rappelleraient au duc ses engagements antérieurs et pourraient exiger que Madame Yolande, fiancée de son fils, leur fût rendue (5). Ainsi le plan du Roi était, en se plaçant sur un terrain purement

(1) *Relation*, 10.

(2) Sur ce point, voir d'Achery, III, 771.

(3) *Relation*, 7. Nicolas Lamy était maître ès-arts, licencié en théologie, chanoine de Cambrai, Amiens et Paris.

(4) Arch. de Lyon, BB. 4, f° 37.

(5) D'Achery, III, 771 ; cf. *Relation*, 143.

politique, en usant de toute son influence et des considérations nationales et dynastiques, d'obtenir le consentement préalable et rapide du père et du fils à l'abdication, en se chargeant d'arranger ensuite les choses au mieux des intérêts de la maison de Savoie. Tout autre était le point de vue d'Aleman, préoccupé seulement de sauvegarder le dogme conciliaire et dont tous les efforts, au rebours de ceux des Français, allaient tendre à maintenir la question sur le terrain théologique et, subsidiairement, à traîner en longueur.

Des négociateurs de Lyon, outre son ancien ami Thomas de Courcelles, il connaissait peut-être Me Elie de Pompadour, archidiacre de Carcassonne, cet ancien maître au parlement de Paris qui, jadis, avait tranché en sa faveur le conflit de Montmajour avec Saint-Antoine-en-Viennois. Quant au chef de la mission française, c'était Jacques Jouvenel des Ursins, fils et frère de hauts fonctionnaires, comme eux grandi à la cour, auxiliaire dévoué de la politique royale et qui fut successivement archevêque de Reims, évêque de Poitiers et patriarche d'Antioche; entre lui et Aleman, le contraste était bien marqué.

Il le fit, le 3 août, avertir que les conférences auraient lieu au chapitre du couvent des Célestins, terrain d'entente heureusement choisi, puisque l'antipape lui-même, encore duc de Savoie, avait fondé cette maison (1). Le lendemain vendredi, à 6 heures du matin, notre Cardinal s'y rencontrait avec les représentants de Charles VII, qu'assistaient l'archevêque de Trêves et les ambassadeurs des électeurs de Saxe et de Cologne, tous personnages dont l'influence fut à peu près nulle, mais dont la présence, dans la pensée du Roi, devait assouplir Aleman (2). Jouvenel ouvrit les débats, en posant aux Savoyards cette simple question : comme il s'y était engagé, le duc Louis avait-il décidé son père à se démettre et à laisser à Charles VII

(1) Cf. Péricaud, *les Célestins de Lyon*, Lyon, 1840.
(2) *Relation*, 2-3.

le soin d'aviser au détail des moyens « par lesquelx paix povoit estre mise en l'Eglise à la conservacion de l'auctorité d'icelle et des Conciles généraulx, à la sérénacion des consciences et à l'onneur des seigneurs père et filz de Savoye et de leur maison ? » (1). Le lendemain, notre Cardinal répondit que, loin de pouvoir donner la réponse de Félix quant à l'abdication avant d'en connaître exactement les conditions, c'était par là, au contraire, qu'il fallait commencer et il représenta qu'en agissant autrement, on compromettrait le concile de Bâle, dont il soutint la légitimité et justifia les actes par plusieurs considérations historiques et théologiques. Sur ce point, Jouvenel et les siens refusèrent nettement d'entrer en discussion, en se retranchant derrière leurs instructions et le programme de la conférence tel qu'il avait été communiqué au duc de Savoie (2).

La séance levée, le soir, dans le jardin des Célestins, Aleman invita l'archevêque de Reims à une conversation privée; avec l'émotion qu'on imagine, il retraça l'histoire du Concile, sa fermeté contre Eugène d'abord applaudie de l'Europe entière, sa propre carrière à Bâle, le conflit soulevé par le Pape et la déposition canonique et l'élection également canonique de Félix qui d'ailleurs, ajouta-t-il, était prêt à remettre sa tiare entre les mains des Pères et abdiquerait volontiers pourvu que « l'auctorité du concile de Bâle et des conciles généraulx et la supprémité d'iceulx par dessus les papes fust gardée » ; il disait que, quant à lui et à ses amis, ils ne voyaient qu'un concile pour trancher le débat, c'est-à-dire celui de Bâle, « augmenté et translaté en ceste présente ville de Lyon ou aultre part en la nacion de France » ; qu'autrement, de s'en remettre à l'arbitrage d'un laïc, du roi Charles, sans savoir d'abord quelles garanties seraient données aux dogmes de Constance, vraiment c'était trop dur. A ce pathétique appel, Jouvenel

(1) *Ibid.*, 7-10.
(2) *Relation*, 10-12.

répondit froidement que l'assemblée bâloise, légitime sans doute à son début, « s'estoit distraicte du bon chemin », que, pour lui Aleman, sauf son respect, il y était allé par dépit contre Eugène IV « et que la pluspart de ceulx qui avoient esté audit Concile et autres qui avoient congnoissance des matières et de lui, lui donnoient le blasme d'avoir fait,commancé et continué tout le mal qui estoit en l'Eglise et d'avoir nourry et conduict ledit seigneur père de Savoye en celle erreur et obstinacion » ; que, et cette distinction montre clairement le doute où l'on était encore sur les principes, doute que notre Cardinal voulait exploiter, « quant à la suspension et depposicion de feu pape Eugène, si elle avoit esté bien faitte ou non, on s'en rapportoit aux droiz », mais que, pour l'élection de Félix, « il étoit tout notoire qu'elle avoit esté faitte moins que deuement et par gens affeccionnés et passionnés » ; quant au concile de Bâle, ajoutait-il, il était tenu « par la commune observance de l'Eglise » pour dissous depuis longtemps « et par ce il ne povoit pas malgré l'Eglise la représenter » ; à un nouveau concile, préalable à l'abdication, il ne fallait pas songer, « pour ce que nul des princes, qui tous avoient en detestacion l'appellacion et le nom de concile pour les inconveniens qui en estoient advenuz ou concile de Basle, pour riens ne se y consentiroient », et d'ailleurs cette voie présumerait un doute sur la légitimité de Nicolas V, que personne ne voulait laisser contester, et enfin cette assemblée serait tellement divisée qn'elle pourrait bien prolonger le schisme au lieu d'y mettre fin. En terminant, Jouvenel replaça la question sur son terrain, en sommant le Cardinal d'avoir à s'expliquer au plus tôt sur le principe de l'abdication ; en résistant, disait-il, Aleman s'exposait fort, son âme, ses biens et sa personne, et qu'il n'imaginât pas, au reste, que le roi Charles le persécutait, puisqu'il intervenait comme allié de la maison de Savoie, qu'il avait défendue depuis plusieurs années contre le juste ressentiment de la Chrétienté, mais qu'il abandonnerait à son sort si les engagements pris avec lui n'étaient pas rapidement tenus. En quelques mots, Aleman se justifia,

« affermant par grant serment que il ne s'estoit trouvé au concile de Basle sy non à bonne fin et pour garder l'auctorité de l'Eglise et qu'il se y estoit à tout son povoir employé de corps et de biens » ; « en la fin, ajouta-t-il, se verroit au plaisir Dieu de quel pouvoir il y avoit procédé », et il protesta de son dévouement à la maison de France (1).

Ainsi prit fin cet entretien, comme avait bien prévu notre Cardinal ; aussi, pour gagner du temps, avait-il eu soin de ne pas se faire autoriser par l'antipape à promettre en son nom une abdication non conditionnelle, telle qu'il savait qu'on la demanderait. Lorsqu'il se déclara ainsi dépourvu de pouvoirs suffisants, Jouvenel se fâcha et dit qu'on se moquait du Roi, mais il fallut en passer par où voulut Aleman et délai jusqu'au 15 août lui fut donné pour envoyer à Genève et obtenir de l'antipape l'engagement formel de se démettre en laissant Charles VII maître absolu de fixer ensuite les conditions de la paix ecclésiastique (2).

Ces conditions, au contraire, telles qu'elles avaient été arrêtées à Bourges le 27 juin, notre Cardinal désirait qu'on les débattît d'abord, comptant bien arracher quelques concessions en retour de cette abdication après laquelle il eût été complètement désarmé. C'est pourquoi, sur ses instructions, les trois émissaires qui partirent alors pour Genève ne se hâtèrent point et ne rentrèrent à Lyon que le 26 août ; c'est pourquoi encore, à son instigation, la réponse qu'ils rapportèrent de la part de Félix était une bulle du 20 août, par laquelle, de nouveau, l'antipape offrait simplement de soumettre ses titres au Concile, maintenu à Bâle ou transféré et augmenté comme on voudrait, et même il s'engageait à s'y démettre sans discussion (3).

A cette nouvelle, les ambassadeurs français se récrièrent

(1) *Relation*, 12-17.
(2) *Relation*, 17-24.
(3) *Ibid.*, 26-29 ; Mansi, XXXI, 188.

d'abord, tempêtèrent, menacèrent. Plus conciliant que jamais, au contraire, en paroles, Aleman insistait de plus en plus afin que l'on commençât par discuter les conditions que Charles VII se proposait de faire à Félix et aux Pères. Déjà il avait su se dérober sans rompre, pendant près d'un mois, fatiguer ses adversaires et renverser les rôles en les mettant au pied du mur, eux qui s'étaient imaginés que leur intervention serait accueillie à Lyon comme la suprême ressource des schismatiques, ce qu'elle était en effet; seulement, ç'avait été l'habileté de notre Cardinal de déplacer la question et de réduire les porteurs de l'ultimatum français au personnage de simples négociateurs, qu'ils finirent par accepter, vaincus par son aimable obstination. Le 1er septembre, en leurs noms privés et sous le sceau du secret, Jouvenel et ses collègues donnèrent aux Savoyards communication des garanties que la déclaration de Bourges avait prévues en faveur de l'antipape et du dogme conciliaire, au cas où le schisme prendrait fin par l'abdication de Félix. Aleman aussitôt demanda un délai pour aller lui-même présenter à Genève ces propositions qu'il faudrait aussi, dit-il, soumettre à Bâle; on lui donna dix-huit jours et il partit le lendemain avec la plupart de ses collègues (1) dont le nombre s'était accru, depuis l'ouverture de la conférence, de quatre délégués des Pères, ses amis l'évêque Plovier de Marseille et l'évêque de Dunkeld, Jean Filliol, prévôt de Grasse, et Martin le Franc, prévôt de Lausanne, auteur de deux poèmes en quelques milliers de vers consacrés en partie à la justification du Concile (2). Grossie également au mois d'août, par l'arrivée de l'archevêque d'Embrun et de M. de Malicorne, représentants du Dauphin, d'Alfonse de Bresiano, délégué de Castille, et du nonce archevêque d'Aix (3), l'ambas-

(1) *Relation*, 49-53, 76.
(2) *Ibid.*, 26; sur Martin le Franc, cf. Piaget.
(3) *Relation*, 24, 45; et du maréchal de la Fayette pour Charles VII (*ibid.*, 18).

sade française attendit à Lyon le retour des Savoyards. Pendant leur absence, elle rédigea pour Charles VII une note (1) où se manifeste l'extraordinaire influence prise par le Cardinal sur l'esprit de ses adversaires ; de Jouvenel, comme des autres, les sentiments se modifièrent ainsi à son égard, depuis le soir où, au jardin des Célestins, il l'avait si mal traité, jusqu'au jour où, à Genève, aux Prêcheurs, Aleman « voulut mettre M. de Reims devant, qui ne le voult, et se prindrent par les mains et alèrent ensemble » (2). Même impression se retrouve jusque dans le procès-verbal de la conférence, tenu par un Français, dont le ton se faisait de plus en plus respectueux pour le vénérable schismatique.

Le Cardinal, cependant, brûlait le pavé ; charmé de son succès, il n'y voyait qu'un prélude à ces plus amples débats que les médiateurs avaient tenté d'éviter, parce que lui, en effet, comptait bien y gagner quelque chose. Afin de garder aux négociations leur caractère amical, il ne voulait pas dépasser le délai qu'il avait obtenu et désirait trouver à Genève l'antipape, qui se disposait à en partir ; il l'y rejoignit, mais dut ensuite l'accompagner à Lausanne, où l'on tint conseil avec quelques cardinaux de Bâle. Il fut décidé qu'on répondrait aux propositions françaises en invoquant de nouveau la canonicité de l'élection de Félix et le décret *Frequens*, de Constance, en vertu duquel, en cas de compétition à la tiare, il appartenait au Concile de prononcer ; Aleman se fit en outre autoriser à représenter l'antipape comme disposé, par considération pour le roi de France, à faire « tout ce que seroit advisé qu'il peust et deust faire par tous bons moyens catholiques et possibles », sauf l'honneur de l'Eglise et le sien, « afin qu'on ne dist qu'il se fust délaissé par lascheté ou par cuider avoir mal fait » (3). En conséquence, une bulle fut rédi-

(1) *Ibid.*, 63-69.
(2) *Ibid.*, 220.
(3) *Relation*, 76-82, 91.

gée, qui posait à l'abdication ces quatre conditions, vagues à dessein : intégrité de la Foi catholique ; maintien de l'autorité des conciles généraux ; rétablissement de la paix dans l'Eglise d'une manière propre à rassurer toutes les consciences ; justes compensations à Félix et à ses partisans (1).

Avec cette bulle, notre Cardinal revint à Lyon, très exactement, le 18 septembre, et les débats se rouvrirent entre Français et Savoyards, car Aleman obtenait peu à peu l'élimination de l'élément étranger et même de plus fréquentes conférences tête à tête avec Jouvenel, achevant par là d'enlever aux négociations leur caractère politique et international, et doublant l'effet de son ascendant personnel. L'archevêque de Reims prétendait que, aux quatre conditions posées par la bulle de Lausanne, il était satisfait autant que possible par la déclaration de Bourges, dont il n'hésitait plus à faire la base officielle de la discussion. Aleman le niait, s'abritant du reste derrière Félix, afin de tirer profit en faveur du Concile des ménagements qu'il savait bien que Charles VII aurait pour l'ancien duc de Savoie : il cherchait à persuader aux Francais de venir à Genève, sous prétexte que l'antipape se résoudrait difficilement à trancher par commissaires une telle question (2), en réalité pour compromettre le roi de France par cette démarche, l'obliger moralement à sortir d'affaire à tout prix et envelopper ses représentants de manière à les amener à consentir au concile préalable.

Il fit si bien que, vers la fin d'octobre, lorsqu'il quitta Lyon, Jouvenel et ses collègues l'eussent immédiatement suivi à Genève, s'ils n'avaient dû attendre quelques jours l'arrivée de l'évêque de Norwich, de Robert Botyll, prieur des Hospitaliers de Saint-Jean, de Vincent Clément, chanoine de Conventren, et de Me Jean Selloct, escortés par l'illustre Dunois et envoyés à la conférence par le roi d'Angleterre, sur

(1) *Ibid.*, 89, 187.
(2) *Relation*, 75-91.

la prière de Charles VII (1). Avec eux, avec les représentants du Dauphin, avec ceux du roi René, l'évêque de Toulon et Nicolas de Brancas, concurrent heureux de Plovier au siége épiscopal de Marseille (2), avec Henri Engelhard, chancelier de l'électeur de Saxe et accrédité par le Palatin et l'archevêque de Cologne ainsi que par l'archevêque de Trèves (3), rentré chez lui (4), les 6 et 7 novembre, les ambassadeurs de France parvinrent à Genève (5).

Le 8, les conférences reprirent, non sans quelques froissements entre les Anglais et l'archevêque de Reims, circonstance toute favorable à notre Cardinal, que les Français traitaient comme un compatriote (6). Il s'agissait du cérémonial à observer à l'audience que, le surlendemain, les ambassadeurs eurent au palais épiscopal: « en une salète moyenne tendue de tapicerie de tout costez et feustrée par le bas d'ung drap vert bien richement », Félix les reçut, assis « en une haulte chaière à deux degrez, vestu d'une cloche vermeille pontificale, ayant sur lui ung ciel de drap d'or et derrière ung doussier de drap de soye violete semez de grans escussons de ses armes papales ». Aleman était là et, avec lui, à droite et à gauche du pontife, « sur petites scabelles », ses collègues Jean d'Arces, Louis de Varembon, Barthélemy Vitelleschi, Jean de Ségovie, Guillaume Hugues et l'évêque de Vic (7). En entrant, comme ils en étaient

(1) *Ibid.*, 99-102 ; cf. *Lettres de rois*, II, 471 ; *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, pièces justificatives, 165 ; Mirot et Deprez, *les Ambassades anglaises pendant la guerre de cent ans*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1900, p. 41 ; Chartier, 130.

(2) *Relation*, 104 ; cf. Lecoy de la Marche, I, 257.

(3) *Relation*, 149, 169.

(4) Cf. de Beaucourt, IV, 270.

(5) *Relation*, 104.

(6) *Relation*, 110, 112, 121 et s.

(7) *Ibid.*, 129, 138, 220 ; Jean de Ségovie et Guillaume Hugues étaient venus tout exprès, comme légats (Arch. de Bâle, C. I, Conciliumbuch, f° 45) de Bâle, où ils retournèrent ensuite.

convenus après maints débats, les ambassadeurs « feirent une demie inclination, puis alèrent oultre jusques près dudit seigneur sans l'approucher d'une grant brassée et là s'enclinèrent ung peu plus bas sans approucher de terre et d'eulxmesmes se relevèrent ». Invité à s'asseoir avec les siens, Jouvenel alors prit la parole et, usant « en l'appellacion dudit seigneur de ces moz *excellentissime ac clementissime domine*, et non d'autres, lesquelx il reprint peu souvent ainsi qu'il avoit esté délibéré »,il harangua l'antipape fort courtoisement, en lui remontrant l'union et la bonne volonté des princes représentés et en disant, en termes très généraux, que les difficultés encore pendantes seraient vite aplanies, pour peu qu'il voulût s'y prêter. Félix, derrière lequel Aleman s'était retranché à Lyon pour attirer les médiateurs en Savoie, répondit en se dérobant à son tour ; en louant l'intervention de Charles VII et de ses alliés, et en déclarant à leurs envoyés que, parvenu depuis peu au souverain pontificat et ignorant encore de bien des choses, il déléguerait des commissaires qui conféreraient avec eux. L'audience prit fin après une amicale conversation, où notre Cardinal se mêla, sur le voyage des Français et les agréments de Genève (1).

Le lendemain, au couvent des Prêcheurs, les ambassadeurs se rencontrèrent avec les délégués de l'antipape qui étaient, outre Aleman, les trois cardinaux de Vic, de Ségovie et Guillaume Hugues, Jean de Groslée, Georges de Saluces, évêque de Lausanne, Nicolas Lamy, Martin le Franc, Antoine Piochet (2) et quatre autres personnages dont un Mineur et deux chevaliers, le maréchal de Savoie et Pierre de Menthon (3). La discussion s'engagea sur les garanties que, par sa déclaration de Bourges, le roi Charles avait offertes en retour de

(1) *Relation* 129-133.

(2) Chantre de Genève, présent à Bâle dès l'époque du conclave où il avait assisté comme familier de l'archevêque de Tarentaise (Aeneas, *Oper.*, 57; cf. *Mémoires de la Soc. d'hist. de Genève*, XXI, 268).

(3) *Relation*, 138.

l'abdication que Félix consentirait ; ces concessions satisfaisaient-elles aux quatre conditions émises par l'antipape en sa bulle de septembre, telle était la question et le débat fut chaud, tour à tour accéléré ou ralenti par notre Cardinal, qui montrait un jour la plus conciliante bonhomie et, le lendemain, avec un merveilleux entêtement, réitérait les mêmes arguments que vingt fois on avait repoussés. Tout en les persuadant adroitement, pour prévenir une rupture, que le succès des négociations intéressait leur amour-propre national et personnel, Aleman lassait ainsi ses adversaires et les amenait peu à peu à céder (1).

A la séance du mardi 21 novembre, comme les choses en étaient toujours au même point, Jouvenel annonça « que, pour certain, besoigné ou non besoigné, tous s'en iroient le vendredi ensuivant » ; heureux de cette mise en demeure, notre Cardinal et les siens se montrèrent « si roides en leur propos », qu'on dût renoncer à obtenir d'eux que la démission de Félix se fît autrement qu'en concile. On passa donc au second article, de l'amnistie générale que Charles VII s'engageait à demander à Rome en faveur du parti de Bâle ; Aleman exigeait qu'en outre les Pères fussent, eux aussi, respectueusement priés d'absoudre de leur côté les partisans du Saint-Siège et de consacrer solennellement les titres de Nicolas V à la tiare. Sur la grande question du concile futur, au cas où enfin, il faudrait renoncer à un concile préalable à l'abdication, le Cardinal voulait qu'au moins, avant de se disperser, les Pères de Bâle eussent là-dessus des garanties formelles contre les échappatoires de la curie, disant « que si une foiz ledit Concile estoit dissolu et la renonciacion faitte..., jamais n'y auroit concile et que tous papes de leur nature ont en haynne toutes congrégacions de conciles » (2).

En quatrième lieu, sommé de s'expliquer sur les exigences

(1) *Ibid.*, 139-180.
(2) *Ibid.*, 181-187.

personnelles de Félix et des siens, il tarda plusieurs jours à répondre et l'archevêque de Reims, loin d'avoir pu quitter Genève le 24, devait l'aller relancer aux Prêcheurs le mercredi 29 novembre, en lui annonçant son irrévocable intention de partir le vendredi suivant. C'était bien la tactique d'Aleman, de tirer les choses en longueur pour se rendre les ambassadeurs plus conciliants, mais, cette fois, le délai qu'il avait pris s'expliquait aussi par les prétentions et les méfiances mutuelles de l'antipape et de ses dignitaires, qui craignaient que leur pontife ne « voulsist faire son fait tout seul et ne se curer du leur ». Ces exigences, notre Cardinal cherchait à les réduire, pour ne pas compromettre les succès qu'il avait obtenus sur le terrain des principes, et il tenta de renvoyer la question en demandant que le concile de Bâle fût autorisé à fixer lui-même la compensation due à Félix, à maintenir leurs dignités à tous les officiers de sa curie et à conserver leurs bénéfices à tous les possesseurs de son obédience (1); requis toutefois de s'énoncer plus clairement sur le premier point, il dut exposer aux ambassadeurs que l'antipape réclamait, en échange de son abdication, le chapeau de cardinal et le premier rang dans le Sacré-Collège; le titre de vicaire apostolique dans ses Etats, le Montferrat et les provinces ecclésiastiques de Besançon et d'Auch, ainsi que dans le Venaissin et en Provence; 60.000 ducats de pension sur le patrimoine de saint Pierre en bénéfices ou commendes, 2.000 ducats comptants et des privilèges pour l'Eglise de Savoie (2). On s'explique assez que, avec les pays de sa présente obédience, Félix demandât la province de Besançon, afin de conserver le diocèse de Bâle qui en dépendait; pour la Provence, outre qu'il y avait eu d'assez nombreux partisans pour inquiéter Eugène IV et Nicolas V, Aleman lui aussi avait dû y songer, afin de recouvrer son siège d'Arles sans avoir à rentrer directement

(1) *Ibid.*, 196-223.
(2) *Ibid.*, 224.

sous la dépendance de Rome et, pour le même motif, on avait pensé à l'archevêché d'Auch, car l'évêque de Dax, cardinal bâlois, en était suffragant, mais la caractéristique de ce territoire, dont Aleman proposait de faire un apanage ecclésiastique à l'antipape abdicataire, c'est qu'Avignon en aurait été la capitale, et par là s'affirmait encore, même après la défaite avouée, la ténacité de son rêve.

L'archevêque de Reims lui répondit qu'il fit coucher ces propositions par écrit « et qu'on n'y meist que choses raisonnables et possibles », en en rabattant énormément; le 30, notre Cardinal présenta donc un projet, dont le texte fut arrêté définitivement le 1er décembre (1). Les conditions suivantes y étaient posées: Nicolas V annulerait toutes les sentences portées contre le concile de Bâle et ses partisans ; il les restituerait dans les offices et bénéfices dont ils jouissaient avant le schisme et leurs souverains temporels devraient, en conséquence, les y laisser rentrer ; les cardinaux de l'une et de l'autre obédience seraient maintenus ; on conserverait leurs fonctions à tous les officiers en exercice à la cour de Félix et au Concile, avec compensation pour ceux dont la place serait déjà occupée à Rome et ne comporterait pas plus d'un titulaire ; Nicolas V promettrait solennellement de convoquer en France un concile général, à ouvrir le premier jour du septième mois qui suivrait l'abdication de l'antipape; il promettrait de ratifier l'indemnité que les Pères fixeraient en faveur de Félix ; à ces conditions, et le lieu du futur concile étant irrévocablement désigné, l'antipape abdiquerait entre les mains du concile de Bâle, lequel annulerait toutes les censures portées contre ceux de l'obédience romaine, les confirmerait en la possession des bénéfices par eux acquis pendant le schisme, reconnaîtrait Nicolas V et se dissoudrait lui-même, pourvu, toutefois, que les rois de France et d'Angleterre s'engageassent, par leurs lettres patentes, à faire tenir par le Pape ses promesses rela-

(1) *Ibid.*, 227-235.

tives au futur concile et à le faire en tout cas célébrer, faute de quoi le concile de Bâle ne se disperserait point, mais, le jour de l'ouverture de la nouvelle assemblée, il se trouverait dissous *ipso facto* (1).

Las d'attendre, à demi gagnés par le Cardinal et renonçant d'ailleurs à obtenir de lui de plus amples concessions, l'archevêque de Reims et ses collègues se décidèrent à recevoir ce texte à titre de simple projet, après avoir expressément réservé, par devant notaire, les droits du Saint-Siège et la liberté d'action de leurs maîtres, que leurs instructions ne les autorisaient pas à lier en acceptant, telles quelles, ces nouvelles propositions rédigées par Aleman (2). Officielle communication leur en fut donnée, le 3 décembre, par un bref de Félix adressé à Charles VII (3); le même jour, ils eurent leur audience de congé et, les 4 et 5 décembre, ils partirent pour la cour de France (4).

Qu'on se rappelle comment ils étaient arrivés à Lyon, cinq mois plus tôt, disposés à enlever quasi militairement l'abdication pure et simple, par l'intermédiaire du duc Louis, en dehors du Concile, en dehors même de l'antipape, et qu'on mesure le terrain gagné par l'habile Cardinal en les voyant quitter Genève après une longue discussion où, la politique exclue, au nom des Pères à la fois et de Félix, Aleman leur avait tenu tête, les avait entraînés sur le terrain théologique, les avait fatigués par l'attente, à demi-convaincus par son ascendant personnel et comme contraints enfin d'aller présenter à leurs maîtres des conditions qui, tout en terminant le schisme, auraient réservé le dogme conciliaire. Dussent-elles être repoussées, dussent les négociations s'interrompre, elles se renoueraient forcément puisque l'abdication n'avait pas été consentie, et dussent alors d'autres concessions devenir néces-

(1) d'Achery, III, 768.
(2) *Relation*, 234 ; de Beaucourt, IV, 273.
(3) Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 320.
(4) *Relation*, 240-242.

saires, le Cardinal aurait toujours sauvé quelque chose du naufrage, tant le projet de Genève était avantageux.

On le comprit à la cour de Rome, dont les conseillers n'avaient pas vu sans inquiétude les conférences prolongées si longtemps (1). Sur les rapports de son nonce, l'archevêque d'Aix, et de Charles VII, avec lequel, depuis un an, il se tenait en relations constantes, Nicolas V avait espéré la fin du schisme moyennant l'absolution aux schismatiques repentants, le rétablissement de chacun dans le *statu quo ante*, un chapeau et le titre de légat dans ses anciens Etats pour Félix, conditions faciles qu'il avait acceptées. Aussi, à peine informé du projet de Genève, trouva-t-il que l'impudence de l'antipape était extravagante et, par bulle du 12 décembre 1447, il invita le roi de France, premier champion de l'Eglise, à prendre la croix contre l'ex-duc et à saisir à main armée la Savoie qu'il réunissait au royaume, en vertu du pouvoir apostolique (2).

Sans s'émouvoir de cette offre étrange, Charles VII répondit au Pape en le remerciant de sa confiance et en lui annonçant que ses ambassadeurs partaient pour lui prêter obédience et lui exposer l'état des négociations avec l'antipape, afin, écrivait-il, que le Souverain Pontife les menât à bonne fin (3). Chose bien significative, la mission française comprenait les principaux personnages qui avaient discuté avec Aleman : l'archevêque de Reims, Elie de Pompadour, Thomas de Courcelles et le maréchal de la Fayette, qu'accompagnaient en outre l'illustre Jacques Cœur (4), Tanguy du Chastel et Guy Bernard, archidiacre de Tours et maître des requêtes de l'hôtel ; à eux s'étaient joints Jean Cossa et Ni-

(1) Cf. *Epistola anonyma de rebus concilii basiliensis*, dans Baluze, *Miscellanea*, III, 148.

(2) D'Achery, III, 774 ; Raynaldi, a. 1447, nos 18, 19.

(3) D'Achery, III, 766.

(4) Cf. Clément (Pierre), *Jacques Cœur et Charles VII*, Paris, 1853, I, 173-174.

colas de Brancas, agents du roi René, les représentants du Dauphin et ceux du roi d'Angleterre (1). Si le roi des Romains, invité à s'unir à cette manifestation, n'avait pas cru devoir accepter (2), cette grande ambassade, qui comptait trois cent chevaux et fut reçue à Rome avec enthousiasme le 10 juillet 1448, n'en marqua pas moins un vrai succès pour l'Eglise catholique et pour le roi de France (3). Un homme aussi dut entendre, sans joie mais non sans quelque espoir, l'écho des acclamations qui saluaient en Italie les envoyés de l'Europe occidentale, car ce qu'ils allaient présenter au Pape en si bel appareil, c'était le projet de Genève par lui élaboré.

Notre Cardinal, cependant, voyait s'accomplir alors, après dix-sept ans d'efforts dépensés à la reculer, la dissolution du concile de Bâle expulsé nous l'avons dit, le 4 juillet 1448, sur les ordres réitérés du roi des Romains et malgré l'hospitalier dévouement des Bâlois. Les épaves de l'assemblée entrèrent le 8 juillet à Lausanne (4), où les Pères, par un décret pris à la dernière heure, s'étaient régulièrement transférés; Aleman, qui s'y trouvait avec Félix depuis le commencement de l'hiver, avait dû conseiller le choix de cette ville : elle offrait cet avantage, puisqu'il fallait bien échouer dans les domaines de l'antipape, d'en être le point le plus rapproché de Bâle, le moins anciennement réuni à la Savoie et le plus voisin des autres pays de l'obédience, dont s'atténuait ainsi le caractère national.

Dès le 25 juillet, soucieux de s'opposer à toute prescription, le nouveau Concile tint sa première session, à laquelle notre Cardinal assista ; un décret avertit la Chrétienté que, désireux

(1) De Beaucourt, IV, 275; Lecoy de la Marche, I, 257, note ; Chartier, 163.

(2) D'Achery, III, 775.

(3) Le Bouvier, 430 ; d'Achery, III, 776; Paradin, 305; Chartier, 131.

(4) Ernest Chavannes, *Extraits des manuaux du conseil de Lausanne*, dans les *Mémoires de la Suisse Romande*, XXXV, 172.

de demeurer à Bâle, les Pères avaient dû néanmoins en sortir et choisir, entre plusieurs villes qui leur avaient offert l'hospitalité, celle de Lausanne, où ils affirmaient leur droit et leur intention de continuer le Concile et de rendre la paix à l'Eglise aux conditions formulées dans le projet de Genève (1).

Peu après, le 10 août 1448, l'ambassade française quittait Rome et, tandis que les autres envoyés retournaient auprès du Roi, Jouvenel avec Elie de Pompadour et Guy Bernard, accompagnés de quelques-uns de leurs collègues anglais et dauphinois, arrivèrent à Lausanne pour y présenter le résultat des nombreux entretiens qu'ils avaient eus avec Nicolas V : à prendre un engagement public pour le concile futur comme à maintenir en fonctions tous les cardinaux et tous les officiers de Félix, le Pape n'avait pas voulu consentir (2). Devant ces dispositions, qu'il avait pu prévoir, Aleman persuada l'antipape de temporiser encore et d'envoyer à Charles VII en faveur du projet de Genève, suprême tentative sur laquelle il n'était pas possible de beaucoup s'illusionner (3) ; les négociations, du reste, ne cessèrent point ; si les deux collègues de l'archevêque de Reims accompagnèrent les émissaires de Félix à la cour, lui-même demeura sur les bords du Léman, où il fut rejoint, tant l'entente était mûre, par le nonce Alfonse de Ségura, doyen de Tolède (4).

(1) Bibl. Nat., ms. lat. 12101, f° 100 ; cf. bulle de Félix portant sauf-conduit pour quiconque viendrait à Lausanne assister au Concile, du 28 juillet 1448, dans son Bullaire, à l'Archivio di Stato à Turin, VIII, f° 3 v°.

(2) Le Bouvier, 431 ; de Beaucourt, IV, 276-277 ; d'Achery, III, 776.

(3) A en croire Jean Chartier, p. 133, Aleman aurait pris lui-même part à cette ambassade ; les documents sont si rares pour cette époque, en ce qui le touche personnellement, qu'il est impossible d'objecter un fait à cette allégation, que rien n'appuie du reste et qui semble assez peu vraisemblable, attendu l'intérêt qu'avait le Cardinal à n'abandonner à eux-mêmes ni son pape ni son concile et le risque qu'il courait d'être froidement accueilli à la cour de France.

(4) Le Bouvier, 431, 432 ; de Beaucourt, IV, 277.

La réponse du Roi fut très retardée par de graves événements survenus en Italie. Philippe-Marie Visconti était mort et son héritage se disputait entre son beau-frère, le duc Louis, et François Sforza, son gendre naturel; un prince français, le duc d'Orléans, aurait à meilleur titre pu poser sa candidature, mais Charles VII était tout disposé à s'entendre en Milanais avec le Savoyard, en y mettant cette condition que son père abdiquât; la cour de Chambéry manquait d'argent et les banquiers français ne voulaient pas avancer un ducat avant la fin du schisme. Passionné dans cette affaire, car c'était une ambition séculaire de sa dynastie de planter la croix blanche à Milan, peu confiant dans les propositions illusoires que les rois de Chypre et d'Aragon offraient à la Savoie, très persuadé, au contraire, de la nécessité d'une entente avec la France, l'antipape fut ainsi conduit à rabattre de ses prétentions ecclésiastiques et, lorsque le 28 mars 1449 il faisait tenir à son fils le texte d'un arrangement passé par lui avec Dunois sous l'agrément du Roi et relatif au Milanais (1), c'est qu'il avait forcé la main à notre Cardinal et l'avait contraint, au nom de l'intérêt national, à déposer ses derniers scrupules.

En février 1449, en effet, Dunois, Jean le Boursier, chevalier, Elie de Pompadour et Guy Bernard étaient venus rejoindre l'archevêque de Reims à Genève, avec les ordres définitifs de leur maître : l'intention de Charles VII était que l'on se contentât des concessions octroyées par Nicolas V, et Jouvenel en conséquence insistait auprès d'Aleman pour que l'on en finît sans demander davantage. Ces offres du Saint-Siège, que son représentant, le doyen de Tolède, avait fait connaître, étaient celles-ci : après l'abdication de Félix et la dispersion des Pères accomplies, le Pape promettait de donner trois bulles pour annuler les condamnations prononcées contre ceux de Bâle, confirmer les collations, nominations et autres actes administratifs de l'antipape, rétablir enfin dans leurs

(1) Gaullieur, 297, 300 et *passim*.

dignités et bénéfices tous ceux qui en avaient été privés ; en outre, pour les questions de personnes, il s'engageait seulement à introduire dans le Sacré Collège et dans la curie une partie des cardinaux et des officiers de Félix, et il réduisait la compensation réclamée par celui-ci. A l'exception de la convocation d'un nouveau concile, point capital pour le Cardinal et catégoriquement exclu par Nicolas V, le reste des articles de Genève était accordé, au moins tacitement, et c'étaient justement les formalités grâce auxquelles Aleman voulait assurer la retraite et sauvegarder son principe : abdication de l'antipape entre les mains du Concile, confirmation par le Concile des pouvoirs du pape romain, absolution par le Concile des partisans du Saint-Siège et dissolution du Concile en vertu de ses propres décrets.

Toutefois, pour que ces actes eussent leur pleine valeur et pussent être, un jour, invoqués comme preuves de la pérennité du dogme conciliaire, il fallait autre chose que le tacite laisser-faire octroyé par Nicolas V; il fallait que, d'une manière ou d'autre, ils fussent reconnus ou pussent passer pour avoir été reconnus par l'Eglise catholique, tandis qu'ils pourraient toujours être taxés de nullité si le Concile, au moment de leur exécution, demeurait frappé des peines portées contre ses membres par la cour de Rome. De revenir expressément sur la dissolution prononcée par Eugène IV il était impossible de le demander à son successeur, mais il y avait un moyen terme : cette bulle du Pape, qui devait annuler toutes les condamnations prononcées à l'occasion du schisme, au lieu d'être publiée après la dispersion des Pères, il fallait qu'au contraire elle la précédât ; de cette façon, les circonstances devenant un jour ou l'autre favorables, les successeurs d'Aleman sauraient bien déduire, de cette absolution antérieure à sa dissolution, une preuve de la légitimité du concile de Lausanne et de la continuité de la tradition conciliaire. C'était l'essentiel pour notre Cardinal et il demanda aux ambassadeurs français et au

nonce romain que Nicolas V, en publiant la bulle d'annulation, fît le premier pas vers la paix.

L'envoyé du Pape, qui voyait bien à quoi tendait Aleman, repoussa d'abord cette combinaison, craignant que, une fois absous, les Pères ne s'empressassent de reprendre la bataille et refusassent de se disperser. A ces négociations le mois de mars passa. Enfin, pressés par les événements de Lombardie et le besoin d'en finir, le nonce, les médiateurs et notre Cardinal tombèrent d'accord sur cet arrangement : le représentant du Saint-Siège maintenait que son maître ne promulguerait les trois bulles en question qu'après l'abdication de Félix et la dissolution de l'assemblée duement accomplies, mais il accordait que la première, dite d'annulation, paraîtrait en deux exemplaires, dont l'un serait antidaté, de manière à passer pour antérieur aux derniers actes du concile de Lausanne. Ainsi le Cardinal en venait à ses fins et la cour de Rome était prémunie contre tout subterfuge, puisque la dispersion des Pères devait précéder la publication effective des bulles, promise seulement pour le mois de juin. Craignant même que la curie n'abusât de cette situation, Aleman voulut prendre ses sûretés et, à sa requête, par trois actes solennels, les puissances médiatrices, alors représentées à Lausanne, la France, par Dunois, Jouvenel, Elie de Pompadour, Jacques Cœur, Guy Bernard, Jean le Boursier et Thomas de Courcelles ; l'Angleterre, par le grand prieur Robert Botyll et Vincent Clément ; le Dauphin, par son conseiller Gabriel de Bernes et l'archevêque d'Embrun, garantirent, le 4 avril, la promesse faite par le nonce, de remettre les quatre bulles, selon la teneur et sous le délai convenus, entre les mains de l'antipape ou du chapitre de Genève (1).

(1) Les actes signés par les ambassadeurs français et dauphinois ont été publiés par d'Achery, III, 777, 778 ; Guichenon en a également publié le second (*Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 321). L'acte signé par les Anglais se trouve à la Bibl. de Bâle, E. I. 4, f° 127.

Dès le lendemain, Félix donna les trois bulles qui levaient les censures et condamnations par lui portées contre les partisans des papes Eugène et Nicolas, rétablissaient dans leurs bénéfices et dignités ceux qu'il en avait privés à l'occasion du schisme et confirmaient tous les actes de son administration ecclésiastique. Puis, le 7 avril 1449, par bulle dont Aleman pouvait avoir inspiré les termes augustes, l'antipape déclara que, sur les supplications des rois de France, d'Angleterre et de Sicile et du Dauphin de Viennois, confiant que ces souverains sauraient maintenir les dogmes de Constance, il abdiquait librement « en ce saint concile de Lausanne, légitimement assemblé au nom de l'Esprit-Saint et représentant l'Eglise universelle (1) ».

Ainsi l'antipape disparaissait et le schisme était clos que, neuf ans plus tôt, notre Cardinal avait ouvert sur l'autre rive du Léman. Comme alors, il se retrouvait maintenant au premier plan, président du Concile, et il en convoqua aussitôt la deuxième session, qui se tint le 16 avril; on y promulga les décrets qui cassaient toutes les condamnations prononcées par les Pères contre leurs adversaires à l'occasion du schisme, maintenaient chacun en possession de ce qu'il avait obtenu dans l'une et dans l'autre obédience, couvraient Félix d'éloges en lui décernant les prérogatives dont on était convenu avec le Saint-Siège, et l'autorisaient à conserver les bénéfices dont il jouissait (2). Restait à choisir un successeur à l'antipape abdicataire ; correctement, les formalités furent observées :

(1) Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 322, 324, 325 et 328.

(2) La date du 16 avril se trouve dans le texte de la Bibl. Nat., ms. lat. 12101, f° 101, et dans d'Achery, III, 778 ; comme la session suivante est du 19 avril, la date du 16, pour la 2e session, paraît préférable à celle du 18, qui se trouve sur les originaux des deux décrets relatifs à Félix, conservés à l'Archivio di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45. De ces deux derniers décrets, Guichenon a daté le premier du 15 avril (*Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 333).

les cardinaux présents à Lausanne avec les archevêques, évêques, abbés et docteurs qui composaient le Concile, aux termes de ses actes, en délibérèrent dans les députations et, le 19 avril, en sa troisième session, fut publié le décret par lequel, après avoir rappelé la démission si méritoire de Félix, l'assemblée de Lausanne déclarait élire à l'unanimité comme pape Thomas de Sarzane, appelé Nicolas V en son obédience, en affirmant sa conviction, fondée sur des témoignages dignes de foi, que le nouveau pontife croyait au dogme défini à Constance, renouvelé à Bâle et reçu par toute la Chrétienté, prélats, princes et docteurs, à savoir que le Concile général réuni légitimement tient son pouvoir directement du Christ et qu'à son autorité souveraine tout fidèle, fût-il pape, est tenu d'obéir en ce qui touche la foi ou la réforme (1).

Enfin, en sa quatrième session, le 25 avril 1449, l'assemblée exposa qu'elle n'avait jamais cherché que la paix, que le schisme était clos et que l'heure lui semblait propice pour mettre fin à ses travaux ; elle prononçait donc sa propre dissolution, en rappelant que, réunis à Bâle pour la dernière fois le 25 juin 1447, les Pères y avaient décrété qu'un concile serait convoqué à Lyon trois ans plus tard (2).

C'était la fin : ouvert sans un évêque, réduit à sa dispersion à quelques prélats savoyards, le concile de Bâle et de Lausanne avait duré dix-huit ans, un mois et vingt jours; il s'était, dès le début, attaché presque exclusivement à trancher définitivement la question soulevée et mal résolue à Constance, de la supériorité des Conciles généraux sur le Pape, tout en poursuivant aussi le projet, moins avoué, de réorganiser la Chrétienté sur les bases de l'époque avignonnaise, en dehors de Rome et de l'Italie ; de ces deux idées, en principe absolument distinctes, mais qu'une communauté d'origine rattachait l'une et l'autre au grand schisme, il avait fait son programme de com-

(1) Bibl. Nat., ms. lat. 12101, f° 101 v°.
(2) *Ibid.*, f° 102 v°.

bat, exaspéré d'ailleurs par l'attitude maladroitement provocatrice d'Eugène IV. Dans cette lutte désespérée, afin de rallier à lui les Eglises d'Orient et d'Occident, le Concile s'était fait une arme de l'union grecque et une arme de la réforme, et dans ses mains l'une et l'autre s'était brisée, malheur qui pèse encore sur la catholicité. Enfin, au dogme même pour lequel il avait engagé ce long et meurtrier duel, il avait porté le coup de grâce. Longtemps, la Chrétienté avait soutenu les Pères, confiante en leurs allures réformatrices, mais, peu à peu, comprenant qu'il s'agissait bien d'une révolution ecclésiastique et de l'abolition, sous forme de correction, de l'antique institution papale, elle avait abandonné les novateurs, préférant encore à une Eglise sans pape la vieille Eglise traditionnelle avec tous ses abus ; et alors, contre l'assemblée stérile, faillie et schismatique, le dégoût et la colère étaient venus, d'autant plus violents que la désillusion était plus lourde et que plus belles avaient été les espérances de 1431 ; dans cet orage, toute la théorie de Constance sombra, et ce n'était plus le Souverain Pontife tout seul, comme au temps de Martin V, c'étaient les rois, c'étaient les peuples à qui le nom même de concile était en abomination, comme synonyme de schisme ; les princes, disait-on à notre Cardinal en 1447, « aborroient d'en oïr parler, pour les maulx qui avoient esté faiz en cellui de Basle et, toutes foiz qu'on leur parloit de faire concile, ilz disoient communément, si faisoient les enfans et les vieilles, que c'estoit pour depposer ung pape » (1). Au sein même de l'obédience des Pères, navrés d'y voir fleurir les mêmes abus qu'on avait si longtemps reprochés à la curie romaine, les esprits déçus se reprenaient à croire à l'avènement du Saint-Esprit, à la promulgation du nouvel Evangile (2). Ailleurs, si quelques rares survivants d'une époque disparue firent entendre quelquefois encore cette idée, que le parlementarisme conciliaire était le

(1) *Relation*, 154.
(2) Muller, VI, 243-323, intéressant chapitre d'après Hemmerlin.

remède aux maux de l'Eglise et l'égoïsme italien leur cause principale (1), la plupart des théologiens, au rebours de ce qui s'était produit auparavant, soutenaient la thèse contraire sans chercher leurs arguments ailleurs que dans l'œuvre de notre Cardinal (2). Aussi rapidement l'extinction du grand schisme avait fait éclore à Constance les théories conciliaires, aussi rapidement elles tombèrent avant même la fin du concile de Bâle, dont les vastes efforts n'avaient abouti qu'à créer un état général de lassitude et d'abattement.

Toutefois, et trop souvent on l'a perdu de vue, l'échec n'eut pas dès lors son vrai caractère irrémédiable et définitif; en principe, la question dogmatique était aussi entière, en 1449, que le jour où l'assemblée s'était ouverte; seul devait en décider l'avenir, qui n'appartenait à personne et qu'Aleman avait su réserver. Reconnaître le successeur d'Eugène IV et dissoudre le concile de Lausanne, en dépit des décrets élaborés par les Pères, c'était une défaite. La déroute, c'eût été le désaveu, même implicite, des doctrines défendues à Bâle, suivi d'une absolution pontificale dont cet abandon eût été la condition expresse ou même sous-entendue; en ce cas, la tradition eût été rompue, le drapeau brûlé et nul à l'avenir n'aurait pu le relever. Avec la ténacité et l'habileté que nous avons dites, Aleman avait su obtenir des conditions beaucoup plus favorables : si, le 25 avril, il prononçait la dissolution de l'assemblée de Lausanne, trois mois plus tard, le 30 juillet, un messager des ambassadeurs de France et d'Angleterre présentait au chapitre de Genève (3), avec les trois pièces promises par le nonce, une bulle donnée comme les autres le 19 mai, mais datée du 18 janvier 1449 (4), antérieure donc aux premières concessions de notre Cardinal et par laquelle

(1) Pastor, I, 302.
(2) *Ibid.*, 306-308.
(3) Arch. de Genève, Registres du Chapitre, nº 2, non folioté.
(4) Il en existe un bel original bullé sur soie jaune et rouge à l'Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45.

les Pères étaient réhabilités, individuellement il est vrai et non en tant que concile, sans que d'ailleurs cette qualité leur fût expressément contestée. Leurs derniers actes en tiraient une espèce de consécration qui pouvait s'interpréter, par une opinion redevenue favorable au Concile, comme une preuve de sa légitimité.

Bien plus, il semble que, après avoir voulu nier l'importance et même l'existence des vestiges de l'assemblée et poursuivre seulement la démission personnelle de l'antipape, les adversaires d'Aleman se fussent plus ou moins résignés à ne considérer, au contraire, cette abdication que comme une simple formalité préalable, à ne tenir le schisme pour fini qu'au fur et à mesure des sessions de Lausanne, quasi-reconnaissance conservée ou rendue au Concile expirant par l'ascendant de notre Cardinal (1). Ce n'est, en effet, que le 20 avril, treize jours après la démission de Félix, mais le lendemain de la confirmation par les Pères des titres de Nicolas V, que Jouvenel annonçait à Paris la fin du schisme obtenue « par bons, justes et saints moyens, à l'honneur de tous, sans confusion de personne, à la sérénation de toutes consciences et au bien et briève réformation de l'Eglise » (2). Ce n'est que le 27 avril que Nicolas V ordonnait une procession solennelle de Saint-Pierre à Piazza Castello pour célébrer la paix ecclésiastique, accueillie à Rome et dans toute l'Italie par de grandes réjouissances (3), auxquelles répondirent, le 15 mai, les feux de joie allumés à Paris par ordonnance muni-

(1) Ce point lui semblait si capital qu'il fut souligné dans une pièce rédigée tout exprès entre l'abdication de Félix et la dissolution du Concile, pour marquer que l'une n'entraînait pas immédiatement l'autre. Dans ce document, intitulé « Articuli unionis » et où les concessions obtenues du Saint-Siège sont énumérées et même exagérées, l'union est présentée comme une victoire du Concile (Bibl. Nat., ms. lat. 1496, f° 128).

(2) D'Achery, III, 784.

(3) Infessura, 1884; Platina, 277.

cipale (1). Le 4, par un bref où rien ne visait les vaincus, le Pape avait rendu grâces au roi de France pour son heureuse intervention (2).

Ainsi la retraite était couverte et, tout en réservant l'avenir, Aleman avait su ménager le présent. Heureux de déposer les armes, ses compagnons de lutte acceptèrent sans amertume de se disperser, satisfaits au contraire de l'issue du combat, à en juger par le plus intransigeant, Jean de Ségovie, qui s'en félicitait (3). Reconnaissants à tous les auteurs de la paix, les Pères n'oubliaient pas le rôle éminent de notre Cardinal et, dans une espèce de litanie qui sert d'épilogue à l'un des recueils des actes du Concile, outre les invocations usuelles à la Trinité, à la Vierge et à saint Pierre, et des mentions élogieuses de l'antipape abdicataire, du roi de France, du roi René, du Dauphin et du duc de Savoie, une ligne vise Aleman, « dont bonne et louable mémoire, est-il dit, soit gardée *ad plurimos annos* » ; ensuite, après commémoration des cardinaux présents, des Pères, du Concile, de la ville de Lausanne, de Nicolas V et de tous les ambassadeurs médiateurs, la pièce se termine éloquemment par les mots : *Ite in pace* (4).

Jusqu'à quel point le Cardinal partageait-il les illusions de l'auteur de cette litanie, où le concile de Lausanne et le pape Nicolas étaient rapprochés comme s'il ne se fût pas agi de deux irréconciliables éléments, la chose est difficile à dire.

Evidemment, il voyait en partie l'étendue de sa défaite, mais, répétons-le, c'est la suite des événements qui nous la révèle aujourd'hui tout entière et, quant à lui, pénétré qu'il était de la sainteté de sa cause, il pouvait croire à quelque providentielle intervention future qui la ressusciterait, tandis

(1) Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 334 ; cf. Aubert, *Histoire du parlement de Paris de l'origine à François Ier*, Paris, 1894, I, 193, note 3.

(2) D'Achery, III, 779.

(3) Jean de Ségovie, l. XIX, ch. 10.

(4) Bibl. de Bâle, E. I. 4, f° 120 v°.

que, à ses côtés, plus préoccupés de leurs intérêts personnels que de l'avenir du dogme de Constance, ses compagnons lui savaient gré surtout d'avoir obtenu les trois bulles du 19 mai qui cassaient les censures encourues, confirmaient les situations acquises pendant le schisme à ceux qui en avaient profité et réintégraient dans leurs dignités confisquées ceux qui en avaient souffert (1).

Amé, le premier, donnait autour d'Aleman l'exemple de cet égoïsme ; en vertu du décret de la seconde session de Lausanne, rédigé après entente avec la cour de Rome, qui en ratifia les dispositions, l'antipape abdicataire était devenu cardinal-évêque de Sabine, chef du Sacré Collège, vicaire apostolique enfin, avec pleine autorité sans qu'on pût appeler de lui au Pape, dans son ancienne obédience, composée des Etats de Savoie et des diocèses de Lausanne, Bâle, Strasbourg, Constance, Coire et Sion (2) ; en outre, certains privilèges lui avaient été accordés, comme le droit d'user des insignes pontificaux et celui, s'il arrivait qu'il rencontrât le Souverain Pontife, de lui baiser la joue et non le pied ni la main (3). Non content de s'intituler, en conséquence, « légat et vicaire-perpétuel en certaines provinces d'Italie, de France et d'Allemagne » (4), non content de garder les revenus de l'Eglise de Genève et des abbayes ou prieurés de Saint-Bénigne au diocèse d'Ivrée, Nantua, Payerne, Romainmoutiers et Saint-Victor hors les murs de Genève (5), il osait bien demander

(1) « Les conditions mises au retour de l'antipape et de ses partisans étaient les plus favorables qu'eussent jamais obtenues des adversaires du Saint-Siège » (Pastor, I, 300, n. 2).

(2) A cause de ses ambitions milanaises, le duc Louis avait demandé vainement qu'on étendît ce territoire jusqu'à Gênes et l'Adda (Gaullieur, 318).

(3) Monod, 187.

(4) Bibl. de Genève, ms. lat. 126, *passim*.

(5) *Chronica latina Sabaudie*, dans les *Mon. Hist. Patriae, Scriptores*, I, 614 ; cf. le décret de Lausanne, du 18 avril 1449, à l'Arch. di Stato, à Turin, Mat. Eccl., cat. 45.

encore au Pape, en lui envoyant l'évêque de Lausanne et Jacques de La Tour, qui prêtèrent obédience en son nom à Spolète, le 20 juin (1), 2.500 ducats payables chaque mois par la Chambre apostolique (2), requête que Nicolas Vaccueillit en réduisant à 500 florins d'or cette pension mensuelle (3). Dès lors, l'ancien doyen de Ripaille voyagea constamment à travers les provinces dont il avait été le souverain temporel avant d'y exercer les pouvoirs pontificaux (4); moins de deux ans après son abdication, quelques mois après Aleman, le 7 janvier 1451, il mourait à Genève; la renommée publia que son tombeau, qui se voit encore à la cathédrale de Lausanne, aurait été illustré par des miracles (5).

Des âmes intéressées, le Cardinal en trouvait encore autour de lui dans l'ancien Sacré Collège bâlois, dont tous les membres auraient bien voulu conserver le chapeau reçu de l'antipape; même leurs prétentions avaient retardé et gêné les démarches d'Aleman, tant à la conférence de Genève que dans la suite, sans qu'on eût réussi. Du reste, le nombre de ces cardinaux était si restreint à la fin du schisme que, outre Lancelot de Lusignan, qu'Amé lui-même allait destituer, trois seulement d'entre eux furent frappés de déchéance: l'évêque de Vic, laissé sans appui par sa qualité d'aragonais; Barthélemy Vitelleschi, particulièrement odieux à la curie comme transfuge italien, et Jean de Ségovie, dont la savante intransigeance était trop connue à Rome; les trois autres, Varembon, d'Arces et Hugues furent confirmés dans leur

(1) Pastor, I, 300, n. 4.

(2) « Articuli unionis », Bibl. Nat., ms. lat. 1496, f° 128.

(3) Bulle du 9 août 1449, à l'Arch. di Stato à Turin, Mat. Eccl., Cat. 45 ; cf. Guichenon, *Hist. gén. de la Maison de Savoie*, Preuves, 340.

(4) Sur son attitude à cette époque, cf. la délibération prise par son conseil à Evian, le 24 juillet 1449, aux Arch. de Genève, ms. historique n° 153, f° 291.

(5) *Chronica latina Sabaudie*, dans les *Mon. Hist. Patriae, Scriptores*, I, 615.

dignité par bulles de Nicolas V, du 19 décembre 1449 (1).

C'était une satisfaction suffisante et, de leur côté, les derniers membres du Concile, comme les officiers de la curie de Félix, foule inquiète qu'Aleman avait eue, pendant les négociations, à rassurer et à ménager (2), étaient convenablement pourvus par les absolutions, restitutions et confirmations que le Pape avait octroyées et que garantissaient encore certaines dispositions de détail prises pour faciliter les rentrées en possession et l'enregistrement des bulles dont chacun pourrait avoir besoin (3).

Le sort de ses compagnons de lutte ainsi assuré et le principe conciliaire sauvegardé autant qu'il avait pu, il ne restait au vaincu qu'à faire prompte et entière retraite. Tout le lui commandait : l'intérêt de sa cause à qui, si elle n'était pas morte entre ses mains, comme il pouvait en douter encore, il était trop compromis pour ne pas nuire en s'en occupant davantage ; sa dignité, qu'auraient irrémédiablement atteinte et des démarches à Rome, où il était haï comme l'auteur de tout le mal, et un séjour plus prolongé à la cour du légat Amé, lequel était peu reconnaissant à notre Cardinal de toute cette aventure et le lui montrait bien en lui retirant ses bénéfices de Savoie ; sa propre inclination enfin, puisque, après douze ans d'une lutte sans trêve, abreuvé de chagrins, de fatigues morales et physiques, tandis que choses et gens lui

(1) Eubel, II, 11 et 12. Pourvu par Félix, le 4 septembre 1447, de l'évêché de Glandevès (Archiv. di Stato à Turin, Bullaire de Félix V, VII, f° 26 v°), Jean de Ségovie dut y renoncer en 1449 et se retirer au prieuré d'Aiton, en Savoie, qui lui fut donné en compensation avec le titre d'archevêque de Césarée et 200 florins de pension sur la mense épiscopale de Maurienne. Il y écrivit sa monumentale histoire du Concile et y mourut, quelques années plus tard, en odeur de sainteté (Arch. dép. de la Savoie, C. 727).

(2) Le bruit avait même couru que Félix ne retardait la paix que par sollicitude pour ses partisans (Monod, 188).

(3) « Articuli unionis », Bibl. Nat., ms. lat. 1496, f° 128 ; cf. Aeneas, *De Rebus*, 143.

rappelaient à tout propos que son rôle était fini, il devait avoir soif de silence, d'oubli et de solitude. Rejetons donc deux assertions, d'ailleurs contradictoires et non prouvées, la première, de son biographe Manni, qui conte qu'Aleman fut alors à Rome pour y être rétabli par Nicolas dans ses honneurs (1); la seconde, d'Aeneas Sylvius, d'autant plus sévère pour notre Cardinal qu'il en avait été le protégé et qui l'accuse, contre toute vraisemblance, d'avoir intrigué jusqu'à sa mort en vue de ressusciter le schisme (2).

Bien au contraire, il était las et, sans rien attendre du Pape que la restitution de ses dignités, sans rien espérer d'Amé, qui ne pouvait et ne voulait plus revenir sur le passé, il n'hésita pas, détermination étrange alors chez tout autre cardinal, à s'aller retirer dans son diocèse d'Arles, pour borner à l'administration épiscopale, jusqu'au jour qu'on l'enterrerait dans son église de Saint-Trophime, cette activité fébrile qui avait embrassé la Chrétienté entière. En juin 1449, il se sépara pour toujours de son ex-antipape et prit solitairement la route de Provence (3).

En quittant son diocèse, au mois d'avril 1434, après y avoir passé quelque temps et réformé certains abus, il l'avait laissé, on se le rappelle, au gouvernement spirituel de son vicaire général, Pierre de Treilhia, évêque de Lodève, tandis que ses intérêts temporels y étaient gérés par son neveu Hugues. Jusqu'à la consommation du schisme, rien ne troubla la

(1) Manni, 42; l'office du Bienheureux ajoute même (*Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437, cf. *Gall. Christ.*, I, 583) qu'il aurait alors parcouru l'Allemagne, comme légat de Nicolas V, et y aurait essuyé quelques désagréments, ce qu'il faut certainement rapporter à sa mission à Francfort en 1446 et aux dangers qu'il courut en en revenant (*Acta SS.*, *ibid.*, 456).

(2) Aeneas, *De Rebus*, 143.

(3) A partir du grand conseil tenu par Amé le 14 juin, Aleman n'est plus signalé parmi les membres de son entourage (Gaullieur, 328 et s.).

monotone régularité de l'administration épiscopale, telle que nous l'avons vu fonctionner pendant qu'Aleman était à Rome. Mais lorsque, par l'élection de Félix, il eut appelé sur sa tête les foudres pontificales, une bulle du 28 mai 1440 le déclara déchu de toutes ses dignités et le priva de son église d'Arles où lui fut substitué par Eugène IV, à titre d'administrateur provisoire, le prévôt d'Aix, Robert Roger, fait le même jour nonce et commissaire apostolique en Provence et en Dauphiné, avec les plus entiers pouvoirs contre les partisans du Concile (1) Muni, outre ces bulles, de lettres adressées par le Pape en sa faveur au roi René, au clergé du diocèse et aux prélats voisins (2), Robert Roger se présenta à Aix, vers le milieu de juillet, devant le gouverneur du Comté et les délégués de la ville d'Arles; malgré ses instances, il fut décidé que l'on continuerait à reconnaître l'autorité de notre Cardinal (3).

Ce succès, peut-être inespéré, Aleman le devait en partie aux sympathies de sa ville archiépiscopale, qui se manifestaient encore, quelques mois plus tard, par une démarche à la Cour en sa faveur (4); mais en fait, l'exécution de la sentence portée contre lui par Eugène IV dépendait de René, allié et protégé du Pape dans le Napolitain, qui s'était prononcé nettement contre le Concile (5), poursuivait rigoureusement ses partisans provençaux, tels que les évêques de Marseille ou de Sisteron (6), et maintint constamment son attitude hostile à Félix, autrefois son ennemi en Lorraine et déloyal acquéreur de son comté de Nice. Aussi le prince eût-il permis la confis-

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1896, 1930, 1933. Devenu plus tard archevêque d'Aix, Robert Roger prit part aux négociations de la fin du schisme; voir sur lui Albanès, *Bulletin du Comité hist. et phil.*, 1883.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1932, 1934; Raynaldi, a. 1440, no 2.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1897.

(4) *Ibid.*, no 1898.

(5) Le 23 juillet 1439; Lecoy de la Marche, I, 182.

(6) Cf. Pérouse, *Originaux de brefs*, dans le *Bull. hist. et phil.*, 1901, 398.

cation des bénéfices d'Aleman, s'il n'avait hésité à frapper un sujet dévoué, qu'il avait longtemps honoré de sa protection (1), par lequel étaient vigoureusement soutenus à Bâle les intérêts de la maison d'Anjou (2), dont enfin il vénérait le caractère et devait préparer un jour la béatification (3). Plus grave considération, son compétiteur aragonais menait alors si vivement ses démarches auprès de l'antipape, que, sans l'intervention de notre Cardinal, Alfonse eût peut-être obtenu l'investiture des Deux-Siciles (4). Etait-il donc prudent à René de servir lui-même les desseins de son adversaire, de consommer sa propre rupture avec le Concile en prêtant la main à la spoliation de son défenseur à la cour de Félix ? Aussi, le gouvernement provençal refusa-t-il de laisser exécuter la sentence lancée contre Aleman et persista-t-il dans cette attitude malgré les instances du Pape, qui envoyait à ce propos à la reine Isabelle, en mai 1442 (5) ; en vain, la même année, une bulle du 26 octobre donnait-elle, comme successeur à Robert Roger dans l'administration du diocèse d'Arles, Bartolo Cingoli, ancien vicaire général d'Avignon (6) : pas plus que son prédécesseur il ne fut reconnu.

Ainsi, sous un gouvernement d'ailleurs tout dévoué au Saint-Siège, le Cardinal excommunié et déposé gardait la direction et les revenus de son diocèse. En sa maison d'Arles, rien n'était changé : Guillaume Blegier, l'ancien procureur fiscal, était alors official et il exerçait les pouvoirs de vicaire général depuis la mort de l'évêque de Lodève ; Monet Boyssard était toujours clavaire, et les mêmes événements amenaient toujours

(1) Arch. des B.-du-Rhône, Répertoire ms. des titres de l'archev. d'Arles, aux 2 février et 6 novembre 1438.

(2) Jean de Ségovie, liv. IX, ch. 5 ; l. XIX, ch. 6 ; Haller, IV, 18.

(3) Cf. la bulle de béatification, *Acta SS.* Bolland., juillet, I, 433.

(4) Cf. « Proposicio ad regem Siciliae pro pace regni sui et pro adhesione basiliensis Concilii », Bibl. Nat., ms. lat. 1500, non folioté.

(5) Lecoy de la Marche, II, 247.

(6) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1936.

à la table archiépiscopale même roulement de clercs, nobles et notables étrangers (1); comme devant, les Aleman tenaient la première place, Hugues surtout, représentant officiel de son oncle; un autre des neveux du Cardinal, Nicolas Aleman, étudiant d'Avignon, venait avec ses camarades passer ses vacances à l'archevêché (2). Avec les autorités temporelles, les relations demeuraient les mêmes, avec le roi de France, qui n'avait pas laissé exécuter à Beaucaire la sentence de confiscation (3), comme avec le gouvernement provençal, qui convoquait le vicaire official aux états-généraux de juin 1442, comme avec le roi René, auquel, quand il débarqua au mois d'octobre de la même année, Hugues fut, au nom de son oncle, souhaiter la bienvenue (4). Ce digne neveu de notre Cardinal, cependant, soupçonnait le nonce Robert Roger de préparer quelque coup de main, qui aurait chassé du diocèse les représentants d'Aleman et placé le Roi en présence d'un fait accompli: aussi, décidé à repousser la force par la force, entretenait-il une garnison à Salon, château archiépiscopal, et une autre à Miramas, dans les terres de Montmajour, et c'était à l'archevêché un continuel défilé de capitaines et soldats, sous couleur de défendre la ville contre les Catalans (5).

Plus de trois ans, cette situation se prolongea, mais alors le roi René, revenu d'Italie, fut indisposé contre le Cardinal, à peu près en même temps, par ses deux représentants en Provence: l'un, Hugues Aleman, son lieutenant au temporel, dont la tentative contre Avignon, le 15 septembre 1443, souleva d'importunes agitations; l'autre, son official, qui était entré en lutte avec la justice royale et prolongeait ce conflit de la ma-

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68, fos 1, 111 vo et *passim*.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, Archev. d'Arles, comptes 1442-68, fos 70, 72 vo et *passim*.

(3) *Ibid.*, fos 112, 115 vo.

(4) *Ibid.*, fos 112 vo, 113 vo.

(5) *Ibid.*, fos 61 vo, 62, 64, 71, etc.; *Gall. Christ. Nov.* Arles, no 1898.

nière la plus insultante pour le gouvernement et la plus pénible pour la ville sur laquelle, en décembre 1443, l'interdit était encore jeté à propos de cette affaire (1). Ces difficultés aliénèrent au Cardinal l'esprit du Roi qu'Eugène IV, à la vérité, venait d'abandonner en Italie, mais qui, décidé lui-même à ne plus tenter la fortune à Naples, n'avait pas à ménager davantage le Concile ni son président. Afin de lever les dernières hésitations de René, le Pape lui proposa de confier le diocèse confisqué, non plus à de modestes clercs comme ceux qu'il avait jusque-là désignés, mais à un grand seigneur angevin, Jean de Beauvau, dont le père était tout-puissant à la cour provençale (2).

L'entente ainsi faite aux dépens d'Aleman, tandis que, le 20 novembre 1443, Eugène nommait le nouveau titulaire à l'administration de l'Eglise d'Arles (3), cinq jours plus tard, le gouvernement royal en prenait possession et l'on criait dans les rues la déchéance de notre Cardinal (4). Destinée à couper court aux troubles qui auraient pu surgir, cette mesure fut relativement favorable à l'archevêque dépossédé, car le Roi eut la complaisance de laisser son clavaire alors en exercice achever son année budgétaire, qui n'expirait qu'au 1er avril 1444 (5). A cette date, Jean de Beauvau reçut le temporel du diocèse (6), dont il avait déjà le spirituel.

C'était un étrange successeur à Louis Aleman, ce jeune favori qui n'avait pas vingt ans et ne pouvait même être fait prêtre (7), indigne prélat plus tard et déposé par Paul II

(1) Bibl. d'Arles, ms. 216, à la date.
(2) Lecoy de la Marche, I, *passim*.
(3) *Gall. Christ, Nov.*, Arles, n° 1937.
(4) *Ibid.*, n° 3338.
(5) Cf. Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 62; et ms. 135, p. 2-3.
(6) Que toutefois le Roi garda sous séquestre jusqu'à la fin février 1445 (*Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1938, 1940).
(7) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1937.

comme évêque d'Angers (1). Du reste, il ne résida point dans son archevêché où son vicaire général fut l'évêque de Tibériade, Robert Damiani de Saint-Marc, Franciscain calabrais (2). Il avait également reçu en commende l'abbaye de Montmajour où, toutefois, le 28 juin 1445, son autorité était contestée à propos du paiement de la rente antonine et le siège abbatial déclaré vacant (3). Vainement donc Jean de Beauvau s'intitulait-il administrateur perpétuel de l'archevêché d'Arles et de l'abbaye de Montmajour, Aleman n'était pas remplacé et c'est un inexprimable désordre qui succédait à son gouvernement: tout était provisoire, les représentants du nouveau titulaire (4) et l'administrateur lui-même, soucieux de ne pas être pris au dépourvu par une réintégration toujours possible de notre Cardinal. Aussi l'ambitieux jeune homme s'empressa-t-il de s'asseoir à titre définitif sur le siége d'Angers, vacant par décès, qu'il obtint du Pape le 27 octobre 1447; par bulle du même jour, l'archevêché d'Arles passait à Pierre du Lac, abbé de Saint-Victor à Marseille, dont la place était donnée au cardinal d'Estouteville, candidat malheureux à l'Eglise d'Angers (5). Ainsi fut encore accrue la confusion qui régnait dans son diocèse depuis la déposition d'Aleman. Pierre du Lac négligea-t-il de faire valoir ses droits? L'ancien administrateur sut-il éluder les décisions pontificales et garder un cumul profitable sur lequel tout le monde ferma complaisamment les yeux? Le fait est que l'Eglise d'Arles demeura veuve et que les actes ressortant à la juridiction ecclésiastique continuèrent d'être datés au nom de Jean de Beauvau jusqu'à la fin de mars 1449 (6). Du reste, il n'exerçait plus même par procureur aucun pouvoir dans le diocèse et il semble que le vieux cardi-

(1) *Ibid.*, n° 1953.
(2) Albanès, *Bulletin du Comité hist. et phil.*, 1883, 107.
(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, 1941.
(4) *Ibid.*, n°s 1939, 1940, 1943, 1944, 1946, 1947, 2980, 3339.
(5) *Ibid.*, n°s 1948 et 1954; cf. de Beaucourt, III, 368; IV, 453.
(6) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n°s 1950-1952.

nal de Foix, légat d'Avignon et commis par le Saint-Siège pour le représenter en Provence (1), ait en conséquence pris quelque soin de l'archevêché vacant où, en novembre 1448, il tenait un synode (2).

Enfin, cette anarchie devint intolérable et, afin d'en sortir, en avril 1449, on obtint de Jean de Beauvau qu'il renonçât à toute prétention sur l'Eglise d'Arles. Les chanoines purent alors déléguer leur prévôt en qualité de vicaire-général pendant la vacance du siège (3), à laquelle ils pourvurent en élisant comme administrateur perpétuel du diocèse ce même cardinal de Foix qui en avait déjà rempli quelques fonctions ; le 20 avril, le Conseil de ville dépêchait du monde à Avignon pour y présenter au légat l'expression du plaisir que cette élection avait causé et les bonnes dispositions où l'on était pour lui (4).

Cette démarche du chapitre et des citoyens d'Arles a de quoi surprendre ; assurément Pierre de Foix était un homme d'une incontestable valeur, mais, si peu informé qu'on pût être en Provence des négociations de Genève, on devait bien savoir pourtant que le schisme allait finir et qu'une des conditions de la paix était la réintégration des schismatiques dans leurs bénéfices et d'Aleman comme des autres ; lui-même, instruit sans doute des intrigues nouées autour de sa succession, il en avait informé directement la ville en janvier 1449 et les dispositions des bourgeois étaient encore telles à ce moment que, le 3 février, ils envoyaient à la cour pour l'y recommander (5). Pour expliquer leur changement d'attitude, il faut admettre que le légat de Foix convoitait ardemment le siège d'Arles, conjecture d'autant plus probable qu'il s'en fit en effet investir plus tard, avec une rapidité singulière, par bulle datée du

(1) *Ibid.*, n° 3838.
(2) *Ibid.*, n° 1973 ; cf. n°s 2985, 2989.
(3) *Ibid.*, n°s 1956, 1957.
(4) *Ibid.*, n° 1975.
(5) *Ibid.*, n° 1905.

vingt-troisième jour après le décès d'Aleman (1). Son élection de 1449 laisse donc supposer une certaine pression sur les Arlésiens, d'autant plus efficace qu'il avait pour lui presque tout le haut clergé de la province, représenté par les concurrents heureux des Provençaux de l'entourage de notre Cardinal. Le rival à Marseille d'Etienne Plovier, par exemple, Nicolas de Brancas, dont l'animosité contre Aleman se mesurait à la protection accordée par celui-ci à son compétiteur, avait tout à gagner à prévenir un retour de notre Cardinal sur le siège métropolitain dont il était suffragant, et il savait que la chose pressait, puisqu'il avait assisté, au nom de René, à la plus grande partie des négociations préliminaires de l'amnistie. On se hâta donc, le Roi fut circonvenu et Nicolas de Brancas obtint de lui mission d'aller à Arles inviter le Conseil à dépêcher une ambassade à Rome, afin d'y faire confirmer l'élection du légat de Foix ; sur ses instances, cette démarche fut décidée et, le 10 mai, un emprunt conclu pour en faire les frais, malgré les protestations de quelques conseillers (2).

Heureusement pour Aleman, ses ennemis s'y prenaient trop tard ; le jour même, la nouvelle de la fin du schisme arrivait dans la ville et y était célébrée, le 11 mai, par une procession générale (3). Huit jours après, paraissaient les trois bulles de Nicolas V dont l'une rétablissait dans leurs dignités tous ceux qui en avaient été privés à l'occasion des troubles de l'Eglise. Le Cardinal, dont au surplus les bénéfices étaient vacants, aurait dû être réintégré *ipso facto*, mais, induit en méfiance par les derniers événements, il voulut, avant de reprendre possession de sa cathédrale, savoir comment il y serait reçu. De Lausanne, donc, il écrivit aux Arlésiens qu'il ne rentrerait dans son diocèse que s'ils en étaient contents ; en réponse, le 22 juin, le Conseil délibéra qu'une députation lui

(1) *Ibid.*, n° 1982.
(2) *Ibid.*, n°s 1976-1979.
(3) *Ibid.*, n° 1906.

serait envoyée pour lui présenter le respectueux hommage de sa ville archiépiscopale (1), dont ses ennemis n'avaient pu réussir à lui aliéner l'affection. Alors Aleman put quitter la Savoie et c'est vraisemblablement au mois de juillet 1449 que, après quinze ans d'absence (2) et tant d'aventures, lassé, vieilli, vaincu, il reparut pour y mourir dans son diocèse (3).

Il y eut quelque temps encore à lutter contre ses adversaires, à combattre la réputation détestable que beaucoup lui faisaient. En septembre 1449, à sa demande, les citoyens intervenaient pour lui auprès du roi René et renouvelaient encore leurs démarches, l'année suivante, en janvier, à la cour provençale et à la cour de France (4). Enfin la paix se fit, les cabales cessèrent et il put jouir tranquillement de son archevêché comme de son abbaye de Montmajour, dans laquelle il

(1) *Ibid.*, nos 1908-1909.

(2) On ne voit pas sur quoi se base l'anonyme cité par le Bollandiste pour conter qu'Aleman aurait passé à Arles pendant le schisme et y aurait été mal reçu par ses diocésains, « quibusdam eum subsannantibus, quibusdam posteriora sua contra eum nudantibus », *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 457 et 460.

(3) Y eut-il, à cette époque, un acte spécial du Pape pour restituer Aleman dans son archevêché et dont on ignorerait la date exacte (cf. *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1907)? C'est douteux et la bulle générale du 19 mai le rendait inutile. Il est vrai qu'elle rendait inutile aussi un acte spécial qui le réintégrât dans sa dignité de cardinal, et pourtant cet acte existe, daté seulement du 19 décembre 1449 (Eubel, II, 6) ; mais c'est que, le même jour, Nicolas V conférait le chapeau à trois des cardinaux de Félix (Eubel, II, 11 et 12), ce qui donna l'occasion de confirmer le rétablissement d'Aleman. En tout cas, il avait bien avant cette date repris possession de son siège archiépiscopal et il suffirait pour le prouver du témoignage de son clavaire, qui déclare avoir administré pour lui les revenus d'Arles, après sa réintégration, pendant un an et deux mois environ (Bibl. d'Arles, ms. 131, 63) ; Aleman étant mort en septembre 1450, cela confirme exactement notre conjecture de juillet. On a dit aussi, d'autre part, qu'il aurait été rétabli à Arles par bulle du 12 octobre 1449 (*Gall. Christ.*, I, 615).

(4) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1910, 1911.

fut rétabli par bulle du 10 septembre 1449 (1). Son ennemi, Nicolas de Brancas, obtint seulement le maintien des lettres pontificales qui déclaraient exempt du lien métropolitain l'évêché de Marseille, à raison de l'inimitié personnelle qu'il attribuait à notre Cardinal, mesure dont au reste, fait significatif, le clergé marseillais demanda bientôt le retrait; elle ne fut toutefois abrogée que le 9 mai 1451, après le décès d'Aleman (2). Il rétablissait cependant l'ordre dans son diocèse, rappelait quelques-uns de ses anciens collaborateurs, le clavaire Monet Boyssard, le vicaire-général Guillaume Blegier, qui devaient rester l'un et l'autre en fonctions longtemps après sa mort (3). Sans doute aussi qu'il présidait alors à l'achèvement des travaux entrepris dans le chœur de sa cathédrale. De sa dernière année, d'ailleurs, nous ne savons rien, tous les documents se taisent à la fois, silence éloquent qui répond bien à l'état d'âme du Cardinal, pour qui ces quelques soins qu'il apportait à son Eglise, après avoir échoué dans la réforme et la transformation de la Chrétienté, n'étaient qu'un moyen de remplir pieusement les tristes jours où il se survivait et qu'il devait sentir comptés, épuisé qu'il était de corps et d'esprit.

Au cours de l'été, un an après son retour en Provence, une épidémie, qu'on qualifia du nom de peste, vint à sévir dans le pays et, le 21 septembre, des prières furent ordonnées par les syndics d'Arles (4). Mais déjà la maladie avait fait une illustre victime; en sa ville de Salon, tout près de son château mais au couvent des Frères mineurs où il avait voulu expirer, Louis Aleman était mort, le mercredi 16 septembre 1450 (5).

(1) Bibl. d'Aix, ms. 329, p. 318.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 1980, 1990.

(3) *Ibid.*, nos 2026, 2028.

(4) Bibl. d'Arles, ms. 216, à la date; dans les délibérations du Conseil d'Arles pour 1450 et 1451, il est fait très souvent mention de cette épidémie (Bibl. d'Aix, ms. 896).

(5) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, no 1912.

Dès le lendemain, le corps fut ramené à Saint-Trophime où les funérailles eurent lieu, solennelles et rehaussées par la présence d'une foule aussitôt accourue de toute la province (1). Un tombeau lui fut creusé, dans le chœur, à droite du maître-autel et scellé d'une pierre aujourd'hui encore conservée : le Cardinal y est représenté de grandeur naturelle, mains jointes, avec la croix, la mitre et, à sa droite, à ses pieds, un écu à ses armes, surmonté d'un chapeau (2) ; au-dessous, une inscription se lit, fort banale du reste, en prose latine, et qui ne comprend rien que la date de sa mort, un bref éloge de sa vie

(1) *Ibid.* ; cf. Manni, 59-60 ; *Acta SS.*, Bolland., septembre, V, 437.

(2) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 46 ; *Acta SS.* Bolland., sept. V, 437. Lors de la restauration du chœur, sous l'archevêque de Grignan, au XVIIe siècle, cette pierre et l'inscription de 1450 furent placées debout comme elles sont aujourd'hui au second pilier de la lanterne, à droite de l'autel, et sur la face postérieure (Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 46 ; cf. *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1913). Cette même pierre tombale est la seule image authentique d'Aleman et elle est frappante d'expression, avec ce mélange de douceur et de fermeté qui caractérisa notre héros, « corpore formose sed mente magis generose » (*Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3718). On aimerait aussi à le reconnaître plus sûrement dans un dessin conservé à la Bibliothèque d'Arles (ms. 135), figure pleine d'ardeur et de vivacité inquiète « tirée, y est-il dit, de celle qui est à Saint-Trophime, par D. D., l'an 1695 », et qui paraît être, en effet, une interprétation de la pierre tombale. A ce dessin manuscrit semble se rattacher le portrait en buste publié par Albi, *Eloges historiques des cardinaux françois et estrangers mis en parallèle*, Paris, 1644, p. 128. Purement conventionnel est, au contraire, le portrait conservé aujourd'hui à la sacristie de Saint-Trophime, qu'on attribuerait au XVIIe siècle, où le Cardinal est représenté de grandeur naturelle, à genoux, en robe blanche serrée à la ceinture par une corde et recouverte d'un manteau rouge, devant un prie-Dieu couvert d'un tapis à ses armes, avec l'inscription : « B. Ludovico Cardinali Alemando quem Beatorum fastis adscripsit Clemens VII anno CIↃIↃXXXVII (*sic*) votum ». Sur les reproductions de ce portrait et celui qu'on a placé dans l'église d'Arbent, voir Beyssac, p. 42. Ajoutons que, d'après Manni, p. 9, Aleman aurait été représenté, lors de son passage à Florence avec Martin V, par Lorenzo di Bicci, dans l'une des fresques aujourd'hui disparues de S. Maria Nuova.

louable et une invitation à prier pour lui, sans mentionner autre chose que ses titres de cardinal et d'administrateur de l'archevêché d'Arles (1) Un mois plus tard, au synode de la Saint-Luc, Guillaume Blegier, son vicaire et official, exhorta les prêtres présents à ne pas l'oublier dans leurs prières (2), et déjà, par bulles du 9 octobre, Nicolas V lui avait donné un successeur à Arles et à Montmajour en la personne du légat Pierre de Foix (3).

Officiellement, tout était fini pour le Cardinal, mais la dévotion populaire en décida autrement. Elle éclata avec une soudaineté extraordinaire, si l'on songe au peu de temps qu'il avait résidé dans son diocèse et à la réputation suspecte que sa conduite en bien des esprit lui avait attirée. Il fallait en vérité qu'il eût, à part son incontestable piété, montré quelque qualité souveraine et capable de frapper les plus frustes ou les plus prévenus : au témoignage universel, c'était une bonté infinie, très remarquable par le constraste avec son énergique et presque violente attitude à Bâle, où elle s'était traduite cependant par une patience à toute épreuve et le calme indulgent qu'il opposait aux attaques et aux calomnies de ses adversaires, au point qu'amis et ennemis en ont laissé d'éloquentes attestations (4).

(1) Texte dans Manni, 61 ; *Gall. Christ.*, I, 583 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1913. Une autre épitaphe fut aussi composée alors, qui demeura transcrite sur un manuscrit du chapitre de Saint-Trophime et qui a été publiée dans le *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1914 (cf. Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 47) ; rédigée en vers latins, elle rappelle, outre ce que mentionne la première, le titre de docteur, le passage à l'évêché de Maguelone, à la Chambre apostolique et à la légation de Bologne.

(2) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3342.

(3) *Ibid.*, n°s 1982, 1983.

(4) Cardinalis Arelatensis pro tali agnitus, ut mitis corde sed propositi tenax (Jean de Ségovie, l. XIV, ch. 17) ; Patientissimus injuriarum nullaque prorsus contentione provocabilis (Aeneas, *Opera*, 26) ; Vir sanctae vitae et mirae patientiae (*Werner Rolewink*, d'après *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 3341) ; cf. Nostradamus, d'après Monod, p. 126, et Manni, p. 52. C'est pour démontrer quelle était cette patience admi-

Aussi la ferveur publique se manifesta-t-elle dès le jour de ses funérailles et les miracles commencèrent aussitôt sur sa tombe. L'un des prêtres qui prit part à son enterrement, travaillé depuis longtemps par la fièvre, fut immédiatement guéri ; dans la huitaine, les habitants de Saint-Chamas, voulant célébrer un office pour le feu cardinal, manquèrent de cierges et durent en emprunter, qu'on pesa avant la cérémonie afin de rembourser la différence ; ils brûlèrent deux heures et demie et furent trouvés ensuite aussi pesants (1). La réputation d'Aleman grandissant, les pélerinages se multiplièrent si bien que, le 3 mai 1451, le conseil d'Arles décidait une réduction sur le prix du passage du bac en faveur des étrangers qui venaient prier sur le tombeau du Cardinal (2). De Sault et de Tarascon, de Beaucaire, Salon, Pélissane, Miramas, des diocèses de Nîmes, Carpentras, Uzès, Avignon, des diocèses de Toulon, Nice et même Constance ou Albenga, des multitudes

rable, que l'auteur anonyme cité par le Bollandiste a composé sa biographie d'Aleman, lequel, rapporte-t-il entre autres traits, ne dormait guère plus de trois heures par nuit, au grand ébahissement des gens qui chantaient l'office avec lui ; l'anonyme s'est plu à rappeler quelques mots du Cardinal, qui répondait aux plus violentes attaques en citant la patience dont le Christ avait donné l'exemple, et il montre que sa bonté s'exerçait aussi par des aumônes secrètes et par une incomparable hospitalité (*Acta SS.* Bolland., sept., V, 458-459). C'est aussi à sa patience qu'un de ses dévots, qui l'avait connu, attribue la sainteté d'Aleman : « equalis semper in paciencia fuisti », s'écriait-il dans une prière au Cardinal, « nil rancoris detinuisti, sed parcendo Stephani more pro persecutoribus semper orasti » (*Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3719). Dans son traité *de Patientia* (Bibl. du Vatican, ms. lat. 4569, f°s 3 à 45) l'un des Bolonais demeurés fidèles à Aleman, Bornio de Sala, citait son exemple parmi celui des hommes les plus illustres de l'antiquité et rappelait sa conduite admirable à Bologne avant et pendant la révolution ; sous l'enflure des mots et des phrases, perce l'enthousiaste respect que le Cardinal inspirait à ses amis (Cf. les lettres à lui adressées par Bornio, Bibl. nat., ms. lat. 1517, f°s 58 et 128).

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, n° 3714.

(2) Bibl. d'Aix, ms. 898, à l'année.

accouraient, processionnellement, syndics ou notables en tête, les uns nu-pieds, les autres en chemise, tous le cierge à la main (1). Si nombreux étaient les miracles que le vicaire official, requis par le chapitre et la ville, prescrivait une enquête à quatre notaires et faisait dresser un état circonstancié des merveilles accomplies par l'intercession d'Aleman : incendies éteints, tempêtes apaisées, guérisons innombrables obtenues à Saint-Trophime, en Savoie chez les compatriotes du Bienheureux, et dans les diocèses de Lyon, Genève, Lausanne, Valence, Montpellier; comme on en parlait à Nice, vers 1458, au monastère de Saint-Pons-hors-les-Murs, un religieux s'écria : « Dieu meta en malan sant Loys, car es causa de la division de la Gleysa » ; il y gagna la lèpre, dont il ne fut guéri que moyennant le vœu de venir à son tour s'agenouiller sur la tombe d'Aleman. Cette enquête, dont nous avons trois fragments (2), se poursuivit à notre connaissance jusqu'en 1461. Le bruit de ces miracles passa aussitôt jusqu'en Italie (3), et en France le Parlement de Paris les mentionnait dans un arrêt (4).

A Arles, le chapitre et la ville entraient en lutte ouverte avec le représentant du Pape qui réclamait les ornements sacrés légués à son Eglise par le Cardinal ; à l'excommunication, les bourgeois répondaient par un appel au roi de France (5). Du moins conservèrent-ils une chasuble taillée dans la *cappa magna* d'Aleman, aujourd'hui vénérée dans un reliquaire au trésor de St-Trophime (6). Outre les cierges toujours allumés autour

(1) *Gall. Christ. Nov.* Arles, nº 1916, 3714.

(2) *Ibid.*, nºs 1918, 1919, 3714; cf. l'énumération que donne des miracles d'Aleman l'auteur anonyme cité par le Bollandiste, *Acta SS.*, septembre, V, 460-461.

(3) Aeneas, *Opera*, *Historia de Europa*, cap. XLII ; cf. les citations de Manni, 63-64.

(4) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nº 3341.

(5) *Ibid.*, nº 1920.

(6) Cf. *Revue des Sociétés Savantes*, II, 1857, p. 190-191.

de son tombeau (1), pèlerins et dévots multipliaient les offrandes en l'honneur du Bienheureux, dont la réputation posthume servit ainsi à payer cette reconstruction du chœur de la cathédrale, que lui-même il avait entreprise ; encore en 1476, quatre commissaires administraient ces fonds pour les chanoines et la ville (2) ; encore le 17 septembre 1506, plus d'un demi-siècle après sa mort, on recueillait à St-Trophime six livres de cire données par les fidèles en l'honneur, comme on disait, du bienheureux Louis Aleman (3).

C'est qu'il avait été aussitôt béatifié par la voix populaire et que, dès l'année qui suivit son décès, on n'en parlait plus qu'en faisant précéder son nom des mots *Sanctus* ou *Beatus* (4). En 1452, le conseil de ville décida l'envoi en cour de Rome d'un notaire arlésien chargé de demander l'introduction du procès de canonisation (5) ; si l'ambassade eut lieu, elle échoua ; c'était prématuré et l'incendie de Bâle encore trop mal éteint. La dévotion publique, du reste, n'y perdit rien ; on continua d'honorer Aleman comme un saint ; un autel même, en 1475, portait son nom et tel, qui testait cette année-là, regrettait seulement de ne pouvoir fonder une chapellenie en son honneur (6). Très peu après sa mort, une prose avait été composée, qui célébrait ses miracles et lui attribuait la pacification de l'Eglise (7) ; en de déplorables hexamètres, rédigés sans doute à l'usage des pèlerins, sa gloire était chantée (8) ; en modeste prose, de plus humbles imploraient ses suffrages (9) et la con-

(1) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1907.

(2) *Ibid.*, n°s 1916, 1920, 1922 ; Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 60, 62 ; ms. 135, p. 4.

(3) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1924.

(4) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1916 ; même chose à Bâle, *Basler Chroniken*, II, 16.

(5) *Gall. Christ Nov.*, Arles, n° 1920.

(6) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 61.

(7) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1915.

(8) *Ibid.*, n° 3718.

(9) *Ibid.*, n° 1919, *in fine*.

fiance qu'il inspirait nous est bien révélée dans la touchante prière, sous forme de lettre, qu'un de ses vieux compagnons adressait au Cardinal (1).

Enfin le jour vint où le Saint-Siège ratifia le verdict populaire : ce fut trois quarts de siècle après la mort d'Aleman, alors que les plus terribles calamités fondaient à la fois sur l'Eglise ; l'année même, la réforme protestante faisait en Allemagne les progrès immenses qui la conduisaient peu après au triomphe d'Augsbourg et, un mois plus tard, le connétable de Bourbon allait mettre le siège devant Rome, comme pour confirmer les prévisions du Cardinal sur l'italianisation de la Papauté (2). Clément VII se laissa-t-il impressionner par ces circonstances, qui ajoutaient à la réputation du thaumaturge un prestige de prophète ? Céda-t-il simplement aux instances du clergé d'Arles (3), parce qu'au contraire tout péril d'un réveil de l'esprit de Bâle avait disparu dans les nouvelles tourmentes ? C'est plus probable et rien ne vise le rôle historique d'Aleman dans la bulle de béatification, du 9 avril 1527, qui rappelle en termes généraux les miracles et les vertus du Cardinal et autorise le chapitre arlésien à l'honorer comme bienheureux (4). En même temps, et c'était une singulière coïncidence, le Pape béatifiait Pierre de Luxembourg, uni depuis longtemps avec Louis par les Provençaux dans une commune dévotion (5), comme lui séparé pendant sa vie de l'obédience romaine, et dont Aleman avait été chargé, à Bâle, de préparer la canonisation.

Immédiatement, les travaux commencèrent à Saint-Trophime et, dès 1528, les ossements tirés du tombeau furent

(1) *Ibid.*, n° 3719.

(2) Chose curieuse, Aleman avait un jour, de Bâle, protégé le premier des Borgia, le futur Calixte III (Lettre de Schlick au Cardinal, Cugnoni, 81).

(3) Représenté alors à Rome par Antoine *de Castro*, précenteur d'Arles (*Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1926).

(4) *Acta SS.* Bolland., juillet, I, 433.

(5) *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 1923.

placés dans une châsse pour y être vénérés des fidèles (1). Cent quatre ans plus tard, l'archevêque Jaubert de Barraut en faisait une première visite afin de les authentiquer, formalité que répétèrent ses successeurs de Grignan, en 1655 et 1666, et de Jumelhac, en 1752. Entre temps, la châsse avait été ouverte deux fois sous l'archevêque Forbin de Janson, qui donna des reliques du Bienheureux à l'évêque de Montpellier, comme lui successeur du Cardinal, et à Frédéric Alamanni, évêque de Pistoie, soi-disant cousin d'Aleman (2). Ce qu'il en reste se vénère aujourd'hui à Saint-Trophime sur l'autel de la troisième chapelle du chœur, du côté de l'épitre.

Aussitôt après sa béatification, l'office du Bienheureux fut introduit dans le propre du diocèse d'Arles (3); plus tard, il cessa d'être célébré et ne fut repris qu'en 1670, après une interruption qui a été évaluée à un siècle et que, depuis, certains ont attribuée aux soupçons qu'aurait inspirés l'orthodoxie de notre Cardinal. Après la décision prise par le Saint-Siège, pareil scrupule eût été bien étrange (4) et il est plus probable que la célébration de la fête de Louis Aleman tomba lentement en désuétude sous l'action du temps. Sa mémoire, cependant, restait assez vivante dans le diocèse pour que, en 1629, l'archevêque alors siégeant s'occupât de rétablir son culte et que l'historiographe de l'Eglise d'Arles en exprimât le souhait ardent (5). Enfin, le 19 avril 1670, l'archevêque de Grignan, à la requête du chapitre et sur avis de ses suffragants de Marseille, Saint-Paul et Toulon, ordonna qu'à

(1) *Ibid.*, nos 1926-1927 ; *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437.

(2 *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437-438 ; cf. Manni, 92, 96, 97.

(3) *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437 ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, nos 3716 et 3717.

(4) Aussi le Bollandiste a-t-il rejeté cette conjecture (septembre, V, 438), à laquelle, cependant, donne quelque apparence la présence sur le siège d'Arles, de 1564 à 1603, de prélats italiens à qui la mémoire d'Aleman pouvait être peu agréable.

(5) *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 437.

l'avenir on célébrerait la messe du Bienheureux dans l'archevêché, en faisant l'office double de confesseur pontife, sauf une oraison et trois leçons pour le second nocturne, propres à Aleman et dont le Bollandiste a donné le texte ; primitivement solennisée le 16 septembre, jour anniversaire de sa mort, cette fête fut alors fixée au dimanche précédant le 29 septembre (1) ; on la célèbre encore actuellement dans le diocèse d'Aix et d'Arles, le 5 octobre ; elle est double et c'est l'office ordinaire de confesseur pontife. A Montpellier, sa première église, le Bienheureux figura dans le propre, à la date du 17 septembre, jusqu'en 1854. En vertu d'un rescrit de la Congrégation des Rites, du 7 avril 1832, son office a été également introduit dans le diocèse de Belley (2), où l'on fait aujourd'hui encore mémoire de lui le 14 septembre ; à cet évêché, en effet, a été rattaché Arbent, son lieu natal, où depuis longtemps il est honoré dans l'église paroissiale, qui passe pour avoir été l'objet de ses libéralités (3). D'Arbent son culte s'était répandu dans toute la Savoie, parmi ses compatriotes, même avant la béatification, comme en témoignent les procès-verbaux des miracles accomplis à Saint-Trophime. Jusque sur les confins du Dauphiné, à la Chapelle Blanche, à la fin du XVIIe siècle, on vénérait une image du Cardinal (4) ; à la même époque, une chapelle lui était consacrée en l'église de l'abbaye de Hautecombe, sur les bords du lac du Bourget (5).

(1) *Ibid.* ; *Gall. Christ. Nov.*, Arles, n° 2302 ; voir aussi à la Bibl. d'Aix le ms. 817.

(2) *Revue du Lyonnais*, 1861, p. 327.

(3) Beyssac, 41, 42.

(4) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3e série, VI, 681.

(5) Guichenon, *Hist. de Bresse*, 5 ; cf. Monod, 127, qui relate une fausse tradition selon laquelle Aleman serait mort à Hautecombe ; cf. *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 457.

CONCLUSION

Le culte rendu par l'Eglise catholique au président du concile de Bâle étonnera peut-être : moins encore en effet de par son titre que de par son action personnelle, il avait été l'auteur unique et responsable de la déposition d'Eugène IV, de l'élection du dernier antipape, de la longue résistance d'une assemblée schismatique dont le Saint-Siège aurait eu sans lui facilement raison. L'importance de son rôle n'échappa point aux contemporains ; même, trompés par la place presque exclusive qu'il avait fini par tenir dans le Concile amoindri, quelques-uns lui ont attribué tout ce qui s'était fait à Bâle dès le commencement, erreur sans doute, mais qui montre quelle était, de son vivant, la réputation de notre Cardinal. C'est ainsi qu'Olivier de la Marche veut qu'il ait été, en 1431, le principal instigateur de la réunion du Concile et dans l'intention dès lors de s'en faire une arme contre Eugène IV (1). A l'autre bout de l'Europe, Silvestre Siropulus, l'un des membres grecs du concile de Florence et le plus acharné à détruire ensuite l'union des deux Eglises, écrivait dans sa *Vera historia unionis non verae* que, à l'époque où les négociations s'étaient ouvertes, en 1433, l'assemblée de Bâle, composée à l'en croire

(1) P. 259-260.

de sept cents évêques, siégeait sous la présidence d'Aleman pour combattre les abus de la curie romaine (1). D'autres, oubliant la longue et universelle attente de la Chrétienté avant le Concile, firent du Cardinal le seul inventeur de l'assemblée qu'il aurait convoquée pour les motifs que l'on sait d'ambition déçue et vindicative : « Iceluy cardinal, dit Le Bouvier, suborna plusieurs autres cardinaux à l'encontre du pape Eugène et, par son moyen, les mena à Basle et leur fit tenir le Concile, auquel ils désapointèrent » le pape Eugène et élurent le pape Félix (2). Cette conception vraiment simple, nous avons vu l'archevêque Jouvenel l'exposer à Aleman lui-même, le jour où il l'accusa en face « d'avoir fait, commancé et continué tout le mal qui estoit en l'Eglise » (3) ; elle se retrouve jusque dans les comptes de son clavaire d'Arles, un dévoué serviteur, qui donne au Cardinal après sa mort le titre de « très glorieux » et rappelle qu'il avait été quelque temps privé de son diocèse *quia tenere fecit concilium Basilee* (4).

Comment cette légende s'était-elle accréditée, on se l'explique assez par l'apparence finale du Concile et les bruits intéressés que répandaient les gens de la Curie. Pourquoi justice fut ensuite rendue à Louis Aleman et sa mémoire vénérée, c'est que son œuvre effondrée s'oublia vite et qu'on se souvint seulement des vertus qui plaidaient éloquemment la bonne foi du schismatique ; lui-même, il l'avait prévu, quand il répondait aux aigreurs de Jouvenel, à Lyon, qu'il n'avait agi au Concile que par amour de l'Eglise « et que en la fin se verroit au plaisir Dieu de quel vouloir il y avoit procédé » (5).

Aussi personne ne s'étonna quand la mémoire du Cardinal fut sanctifiée par l'opinion publique. Plus tard, au contraire, lorsqu'on eut perdu le souvenir de sa personnalité et qu'on

(1) Cecconi, 66.
(2) P. 431.
(3) *Relation*, 14.
(4) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 63.
(5) *Relation*, 16.

retrouva dans l'histoire les traces de son zèle à Bâle, on vit avec surprise les honneurs rendus à la tombe d'un schismatique, surtout alors que les controverses politiques et théologiques prêtaient une actualité factice à quelques-unes de ses revendications. Déjà, en 1461, le parlement de Paris invoquait l'éclat des vertus et des miracles d'Aleman en faveur de la Pragmatique Sanction, alléguant que, ainsi que d'autres saints prélats, il avait été promu à l'épiscopat sous le régime dont Rome demandait l'abolition (1); ceci était faux, mais du moins était-il vrai que le Cardinal avait indirectement travaillé à la Pragmatique, adaptation française des décrets de Bâle.

Dès lors, cependant, la différence des circonstances aurait dû détourner le Parlement de revendiquer Aleman, car il n'y avait rien de commun, que certains procédés, entre lui et le gallicanisme politique et moderne. Homme du moyen-âge, il n'avait pas voulu abaisser la Papauté pour servir un pouvoir civil, mais au profit des Conciles généraux, tels que celui qu'il avait dirigé, assemblées démocratiques et internationales dont les tendances et la composition eussent à bon droit, plus qu'un pape quelconque, alarmé les tenants de l'idée gallicane, comme ce Cosme Guymier, qu'il est plaisant de voir défendre la légitimité du concile de Bâle et invoquer en faveur de sa thèse la sainteté d'Aleman (2). Comme enfin le Saint-Siège avait lui-même reconnu les vertus du Cardinal en le béatifiant, les Gallicans trouvèrent le jeu piquant et continuèrent. Embarrassés à tort, leurs adversaires crurent se tirer d'affaire en attribuant la réputation du Bienheureux à l'héroïsme d'une pénitence qu'il se serait imposée pour racheter ses erreurs (3), pure conjecture que rien n'autorise. Launoy eut beau jeu à la combattre (4), et Bayle après lui avec Baillet et Noël Alexandre. A

(1) Bibl. d'Arles, ms. 131, p. 43.
(2) Pinsson, 11.
(3) Aubery, 121; Raynaldi, a. 1450, n° 20.
(4) *Launoii Constantiensis, parisiensis theologi, epistolae omnes,* Can-

son tour, le Bollandiste voulut établir qu'Aleman s'était repenti et son meilleur argument est tiré de l'épitaphe où il est dit que le Cardinal mourut *catholice*, mot qu'il explique ingénieusement pour y voir une allusion discrète à une rétractation et à une pénitence (1). Il y a là quelque confusion : qu'Aleman soit mort en communion avec l'Eglise romaine, c'est incontestable, mais cela n'implique aucunement une conversion secrète, cela découle simplement de ses actes publics au concile de Lausanne où, comme président de l'assemblée, il avait enregistré l'abdication de l'antipape et reconnu Nicolas V en termes que la cour de Rome avait acceptés et ratifia par une bulle d'absolution générale. Qu'il ait été plus loin dans cette voie, ce n'est pas probable, ni qu'il ait renoncé avant de mourir à l'espoir, qu'il avait fait solennellement exprimer dans la dernière session de Lausanne, qu'un concile nouveau donnerait au débat soulevé à Bâle une solution à laquelle il avait promis cent fois de se soumettre, quelle qu'elle fût ; espoir si peu condamnable aux yeux de l'Eglise que quatre cents ans plus tard elle y satisfit : des deux dogmes, en effet, promulgués au XIXe siècle, l'un et l'autre intéressent la vie d'Aleman : le premier, qui confirma la proclamation déja faite au Concile, où elle avait été préparée par le Cardinal, de l'Immaculée-Conception de la Vierge ; le second, celui de l'infaillibilité pontificale, qui trancha la question demeurée vivante parmi celles qu'on avait agitées à Bâle et qui, s'il fut contraire aux prévisions d'Aleman, fut du moins rendu dans les conditions qu'il avait demandées, au sein d'un Concile œcuménique (2).

tabrigiae, 1689, 81 ; Bayle, *Dictionnaire*, au mot *Alamandus* ; Baillet, au 16 septembre ; Noël Alexandre, *Historia ecclesiastica veteris novique Testamenti*, Paris, 1714, VIII, 560.

(1) *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 452-455 ; cf. Manni, 43.

(2) Signalons, à titre de simple rapprochement, qu'une des brochures publiées avant le concile du Vatican en faveur de l'infaillibité parut sous le nom de L. Allemand, *le Pape et le Concile*, 1869, Paris.

Il semble donc que les amis du Saint-Siège n'auraient pas dû recourir, pour concilier la vie de notre Cardinal et sa béatification, à cette supposition d'une conversion *in extremis*. Sa bonne foi, indubitable à qui le connaît (1), suffit à tout expliquer et, sans chercher dans la vénération qu'inspira sa mémoire, comme Guymier ou Launoy, un argument en faveur des théories de Bâle, qu'elle nous soit du moins une preuve *a posteriori* de ce fait, que nous n'avons jamais dû perdre de vue, que, en ce temps-là, pour quelques esprits, l'hésitation était dogmatiquement légitime entre l'Eglise romaine, centralisée au Vatican dans les mains toute puissantes d'un pape italien, et une Eglise universelle, comme on disait à Bâle, qu'un pontife constitutionnel, toujours prêt à repasser les Alpes pour siéger en Venaissin, aurait administrée sous le contrôle de conciles périodiques.

Si Aleman se rangea parmi les partisans de cette conception, issue d'Avignon et de Constance, c'est qu'il était lui-même un homme du grand schisme, de par son origine et son éducation. En ce palais des bords du Rhône, à l'ombre duquel il avait vécu chez son oncle de Conzié, n'avait-il pas vu un pape humilié, rançonné, assiégé, gardé à vue, inculpé d'hérésie aux applaudissements des princes et des Universités, pressé d'abdiquer par les ultimatums les moins respectueux, réduit aux expédients sans dignité, aux faux-fuyants, à l'évasion? N'avait-il pas assisté à cette assemblée de Pise, où les pires accusations furent lancées contre les pontifes rivaux par leurs propres cardinaux réunis malgré leurs maîtres, encouragés dans cette rébellion nécessaire par les gouvernements et les théologiens? N'avait-il pas, jeune spectateur, pris part à cette lutte ardente où l'on foulait aux pieds l'autorité pontificale afin de rétablir l'unité dans l'Eglise? N'avait-il pas entendu les outrages qu'échangeaient, de chaire à chaire,

(1) Elle est admise sans restriction par le Bollandiste (*Acta SS.*, septembre, V, 451-452); Manni, 29-31; Christophe, 185.

Benoît XIII, Jean XXIII, Grégoire XII, discréditant ainsi celui d'entre eux, quel qu'il fût, qui se trouvait légitime, tandis qu'un pouvoir s'était élevé, comme divinement, aux acclamations de la Chrétienté tout entière qui, depuis près de quarante ans de schisme, appelait anxieusement le Sauveur attendu ? C'était le Concile général, enfin assemblé à Constance, radieux du nimbe de la nouveauté, d'une nouveauté d'autant plus attirante qu'on lui prêtait je ne sais quoi des temps apostoliques. Chacun espérait de lui un arrêt sur la plus haute question qui pût se poser dans l'Eglise, ceux-ci pour avoir depuis longtemps désiré le Concile, ceux-là, qui le redoutaient, pour avoir dû renoncer à toute autre espérance. Forts de cette unanime adhésion, mis au-dessus de tous les pouvoirs traditionnels, puisque, parmi les compétiteurs, il devait y avoir un pape vrai, les Pères de Constance avaient donc imposé silence aux concurrents et, dans un conclave par eux réglé souverainement, désigné un successeur à Pierre, que la Chrétienté avait salué joyeusement, d'un enthousiasme qui alors s'adressait à la fois et au pape retrouvé et à cette autorité naissante du Concile général, mal définie encore et dont on ne connaissait que les bienfaits. Ce joyeux malentendu, cette union momentanée de deux tendances, bientôt ennemies, firent tout l'éclat des premières années de Martin V; Aleman partagea cette ivresse, d'autant mieux que le nouveau pontificat lui souriait davantage. Quand il quitta Constance, à la suite du Pape, chef de sa Chambre apostolique, il ne renonçait pas aux doctrines de sa jeunesse, mais, en même temps qu'au souverain temporel et spirituel dont il était le ministre, il pensait s'attacher à l'élu des Pères de Constance, au témoignage vivant de leur toute puissante intervention. Cette illusion, au reste, dura peu dans quelques esprits, qui bientôt virent en Martin V ce qu'il était réellement, non pas la créature reconnaissante et docile des Conciles généraux, mais bien le représentant le plus actif de la politique traditionnelle à Rome. Pareille clairvoyance était naturelle aux hommes

attachés d'âme aux dogmes conciliaires, qui vivaient éloignés des honneurs au milieu des disputes théologiques, et dont les intérêts eussent été servis par la révolution chère à leur esprit spéculatif. Il n'est pas étonnant qu'au contraire Aleman se soit laissé éblouir par la pompe romaine, au sein de laquelle il s'élevait, lié au souverain pontife par la reconnaissance, absorbé par le souci quotidien des affaires. Ces mêmes abus, qui constituaient pour les docteurs aigris la pire objection contre le *statu quo*, ce n'étaient fatalement pour lui, à la Chambre apostolique, que choses de bureau, qui se déroulaient paisiblement entre les enregistrements, les versements, les quittances, sans que sa conscience en fût autrement blessée. Voilà comment, sans céder à une autre influence qu'à celle du silence, arme que Martin V maniait adroitement, il parvint à un état d'esprit nouveau : lui, le futur président de Bâle, il se contentait de jouer auprès du concile de Sienne le rôle d'agent pontifical; lui, qui devait combattre l'italianisation de l'Eglise, il représentait à Bologne, entre Milan et Florence, la politique nationale du plus italien des papes, un Colonna. A peine peut-être s'en doutait-il et si, pendant les premières et tranquilles années de sa légation des Romagnes, l'époque troublée d'Avignon ou de Constance lui revenait parfois à la mémoire, comment ne lui aurait-il pas préféré l'ère nouvelle ? Elle était trop sûre et trop glorieuse pour lui, pour qu'il ne la regardât pas naturellement comme profitable à l'Eglise entière qui, de fait, fut redevable à Martin V d'un grand calme restaurateur.

Avec Eugène IV, la scène change pour Aleman; il a perdu toutes ses dignités, il ne lui reste que le chapeau de cardinal et une voix dans le Conseil du nouveau pape, auquel ne le lie aucune obligation, à défaut du respect filial qu'il avait eu pour son prédécesseur. Disposé donc à observer froidement les actes de son ancien collègue, que voit-il ? Au temporel, le désordre renaissant dans les Etats pontificaux et le sang répandu dans les rues de cette Rome, qu'avec le feu

pape il avait travaillé lui-même à restaurer. A peine cette première crise a-t-elle ébranlé sa confiance en Eugène, qu'une autre éclate : à Bâle, en vertu des décrets de Constance et de Sienne, en vertu des bulles de Martin V et du pontife régnant, le Concile s'est ouvert ; Aleman voit naturellement cet événement avec plus d'intérêt que sous le pontificat précédent, car il en attend quelque bien sous un pape dont il se méfie. Peut-être se fût-il contenté d'un rôle d'observateur, lorsqu'Eugène lui-même l'oblige à prendre parti et lui demande sa signature pour un acte de dissolution qu'il veut lancer inopportunément contre le Concile ; devant ce coup-d'état, les convictions du Cardinal, formées par sa jeunesse et qui dormaient depuis, se réveillent ; il ne souscrit pas à la dissolution et, deux ans durant, à Rome même où il est retenu, tient tête au Pape au milieu de l'orage qu'a soulevé la bulle dont il a refusé de partager la responsabilité. A ce moment. rien ne le distingue en apparence d'un homme tel que Cesarini, comme lui, plus que lui, en opposition directe contre Eugène, resté à Bâle avec les Pères et hardi défenseur du principe débattu, que Rome ne peut pas dissoudre un concile malgré lui. Déjà, cependant, entre le cardinal italien et Aleman, il y a un abîme, qu'on ne voit point; cette affaire de la dissolution, qui se limite pour Cesarini à une question de dogme, elle a remué, au contraire, chez notre Cardinal, toute la profondeur des passions, des souvenirs de jeunesse, des instincts héréditaires et nationaux. Toutes ces tendances, que lui-même, longtemps, il avait pu croire éteintes, en le mettant en face de sa conscience, Eugène les avait rallumées chez lui et la contrainte où il vécut alors à Rome les attisa encore; de nouveau, il ressentit les ardeurs des Savoyards, compagnons de Clément VII, contre l'Italie, détentrice de la Papauté; il se prit à pleurer sur le château désert d'Avignon, la ville de sa jeunesse, et il allait marcher si loin dans cette voie qu'il réveilla bientôt chez les Italiens tout ce que le grand schisme leur avait laissé de rancune et de méfiance contre l'influence française. Du grand

schisme elles dataient aussi, ses aspirations renouvelées de Constance, où il avait siégé sur le banc des docteurs, vers un état de choses d'autant plus séduisant qu'on le définissait mal, tel que tous les abus y disparaîtraient sous l'infaillible autorité des Conciles généraux, sans que personne eût à en souffrir que le Pape, et qu'était-ce qu'un pape, pour un homme grandi à la cour de Benoît XIII, qu'était-ce que la tiare d'Eugène, qu'était-ce même qu'un schisme et tous ces accidents passagers, devant la marche en avant de ces assemblées souveraines, vivantes représentations de l'Eglise, inspirées de Dieu pour régler la foi et la réforme ? De celle-ci, du reste, et cette tendance aussi remontait au grand schisme, il devait à peu près se désintéresser, afin d'entamer plus tôt la prétendue régénération de la Chrétienté par l'abaissement de la Papauté, œuvre en partie politique, qu'il allait poursuivre par des moyens politiques, jusqu'à élever un duc de Savoie au souverain pontificat, en cela encore disciple de ce grand schisme qui avait ouvert à l'intervention des princes le terrain spirituel. Théologien, en effet, il ne l'était guère (1), et moins encore imbu de l'humanisme qui comptait alors, parmi ses collègues, des représentants comme Cesarini ou Capranica ; inférieur en science canonique, à en juger par ses discours, à certains de ses compagnons de lutte tels que Tudeschi ou Jean de Ségovie (2), il n'avait pas non plus, à supposer qu'il ait inspiré le style des lettres qu'il dictait, la précision ni l'élégance des bons latinistes du temps (3). Jeté de bonne heure dans les affaires, ses études s'étaient arrêtées après le doctorat en droit et son inspiration comme ses moyens d'influence furent toujours d'ordre plutôt historique et pratique, que théologique ou littéraire; il ne

(1) Quelques-uns lui ont attribué, sans la moindre preuve, de savants ouvrages qui auraient disparu : Paradin, 298; *Acta SS.* Bolland., sept., V, 458; Manni, 14.

(2) Cf. *Acta SS.* Bolland., septembre, V, 452.

3) Mansi, XXX, 1224, 1233.

faudrait pas croire, d'ailleurs, qu'il méprisât les lettres, il les avait protégées à Bologne et les soutint à Bâle, en la personne de nombreux gradués ; il collectionnait des manuscrits, comme en témoigne le récit des pillages qu'il eut à subir, et le soin qu'il prenait de sa bibliothèque nous est attesté par l'épave qu'il en reste à Paris (1). A Rome, toutefois, à cette curie qu'illustraient des écrivains tels que Pogge et que la Renaissance allait pénétrer et corrompre, il était bien un homme du moyen-âge ; c'est en arrière qu'il regardait ; dans la voix du Concile qui le sommait de venir prendre son poste auprès des Pères, c'était l'appel de tous les souvenirs du grand schisme qu'il entendait gronder et, quand il s'y rendit, dans la galère d'Ostie, ce n'était pas vers l'avenir, comme il pensait, c'était vers le passé qu'il allait, et ce fut son malheur et sa grandeur.

Arrivé à Bâle au moment où l'assemblée cherchait dans l'affaire gréco-latine un moyen de se venger du Pape, il mena d'abord, en faveur d'Avignon, une campagne où se satisfaisaient tous ses instincts. En apparence, il réussit : Cesarini abandonna le parti qu'il avait tenu quelque temps comme Aleman, par une alliance presque fortuite et que les nouveaux événements rompaient en manifestant la différence de leurs antécédents ; notre Cardinal demeura maître ainsi du terrain et put organiser la lutte du Concile contre le Pape. En réalité, cette place de président dont il héritait alors, c'était la direction d'une cause vaincue et qui ne vivait plus que de la vie d'Aleman. Encore à l'ouverture de l'assemblée, auprès des princes, dans la conscience des peuples,

(1) Bibl. Nat., ms. lat. 1490 ; il contient des f°s 1 à 125, les sessions du concile de Bâle, de la 1re à la 44e et, du f° 130 au f° 218, les *Epistolae et Responsiones*, du 15 octobre 1431 au 4 janvier 1445 ; en tête, les armes du Cardinal et, de la main de Baluze : « Hunc codicem actorum Concilii basiliensis, qui fuit olim Ludovici Alemandi, cardinalis Arelatensis, canonici Metenses bibliothecae Colbertinae donarunt anno MDCLXXVI ».

il restait quelque chose de l'enthousiasme voué au concile de Constance et de l'esprit du grand schisme ; il en subsistait assez pour obliger le Pape à la retraite et terminer en faveur des Pères ce premier conflit. Par ce dernier effort et ce dernier triomphe, cet esprit s'était épuisé ; la turbulence et la stérilité du Concile détachèrent de lui ses amis et, les uns plus vite, les autre plus tard, ils passèrent tous au Souverain Pontife, entraînés à Rome par la double force des traditions médiévales et des tendances nouvelles à la centralisation. Aux principes de cette époque de transition qui remontait au commencement du siècle, il ne demeura plus que de rares fidèles dans les Universités et qu'un homme, Aleman, capable de tenter une impossible résurrection. Taillé pour être chef de parti, adroit tour à tour et véhément, il ne ménagea rien et suivit le cours logique de son expérience. Eugène déposé, comme Benoît XIII ou Jean XXIII, avec les formules et les formalités qui lui donnaient l'illusion si cherchée de l'ère de Constance vivante encore, il fut prendre un antipape dans le pays et dans la famille de Clément VII et alors, quand, après être allé si vite jusqu'au bout des destructions, il voulut rebâtir le passé, il se heurta à l'impossibilité de remonter l'histoire. Il avait voulu rétablir Avignon dans sa dignité de capitale pontificale, et le successeur de Philippe-le-Bel s'obstinait à rester fidèle au pontife romain ; il avait voulu réaliser le grand rêve de Constance, d'une papauté régularisée et contrôlée par les conciles périodiques, et, sous ses yeux, les Pères de Bâle et l'antipape échangeaient à tour de rôle mille mauvais procédés ; il avait voulu ramener l'Eglise à ce qu'elle était à la veille du conclave de 1417, ou plutôt à ce qu'elle aurait été le lendemain si, comme on l'avait espéré autour d'Aleman, Martin V avait pris le chemin d'Avignon pour s'y faire l'agent docile des conciles, mais ce qui ne s'était pas accompli à cette époque était bien moins possible encore après trente ans. Au lieu de Sigismond, qui prenait au sérieux son sceptre d'empereur,

Frédéric III ne souhaitait rien que la paix favorable au silencieux accroissement de sa maison d'Autriche; au lieu d'un pape d'ancien type, tel que le têtu Benoît XIII ou l'équivoque Jean XXIII, voici qu'à Eugène IV succédait un bibliophile, un homme adroit, irréprochable; partout, au lieu d'une Europe où, comme au temps du grand schisme, le sentiment d'unité chrétienne était surexcité, tous les Etats subissaient la même loi de nationalisation. On ne comprit nulle part ce qu'Aleman voulait dire, il parlait la langue d'une autre génération ; quand il prêchait aux princes la croisade pour ses principes, Charles VII répondait en se contentant de sa pragmatique sanction, le duc de Milan ou le roi d'Aragon en demandant de l'argent, les princes allemands en réclamant pour leur pays des privilèges ecclésiastiques. Dix ans, le Cardinal s'obstina et quand il dut enfin capituler, il semble qu'il n'eût pas encore compris qu'elle était impossible, l'œuvre qu'il avait tentée, car il employa tout son génie pour laisser une porte ouverte à la fortune, en réservant, avant de se soumettre, qu'un concile nouveau serait bientôt assemblé, et en France; nul ne devait songer à réclamer l'exécution de cette condition et, un an plus tard, il emportait sa cause dans la tombe.

A suivre si loin de pures illusions, il eut du moins cette grandeur propre aux hommes doués à la fois d'assez d'imagination pour les concevoir et d'assez d'énergie pour leur prêter une vie passagère ; c'est un des caractères d'Aleman, d'avoir allié des qualités peu communément réunies. Utopiste acharné, il tenta de se dresser au milieu du XVe siècle, afin d'en arrêter le courant qui emportait la Chrétienté vers ses nouvelles destinées ; escorté de théologiens scolastiques et de moines errants, lui-même et jusqu'au fond homme du moyen âge dans sa foi passionnée, dans sa croyance à l'unité chrétienne, dans son ardeur fougueuse et simple à développer ses principes jusqu'aux dernières conséquences, il combattit vainement l'éclosion de cette ère moderne où les papes

italiens,entourés de leurs humanistes diserts et de diplomates habiles aux compromis,allaient réorganiser l'Eglise au moyen d'ingénieux concordats, au profit de leur pouvoir propre et des princes séculiers, aux dépens des vieilles institutions médiévales, les chapitres, le lien métropolitain, le principe électif des monastères.

Aleman poussait ses racines jusqu'au XIVe siècle, jusqu'à Bertrand de Got quand il voulait ravir à l'Italie la propriété du Saint-Siège, jusqu'aux maîtres de Gerson quand il voulait voir dans l'abaissement de la Papauté le remède à tous les maux de la Chrétienté; ces idées, qui vivaient encore quand, dans sa jeunesse, il en fut imbu, elles se mouraient lorsqu'à Bâle il en prit la défense et prétendit, en les ressuscitant, les imposer au monde. Quelle que fût leur valeur, cet effort était d'une âme peu commune et,dans ce labeur gigantesque,il manifesta les qualités qu'on aurait le moins prévues d'un homme capable d'essayer ce qu'il tentait : sachant tout entendre et tout attendre, il se montra souple, patient, infatigable, adroit à nouer les fils d'une intrigue, habile à manier, lui, l'exalté serviteur d'une doctrine, l'or et les promesses de la corruption, prêt à chercher partout et n'importe comment le succès de son double principe, personnifié dans l'antipape qu'il avait couronné. Dans cette lutte, il fut grand et tragique, représentant qu'il était d'un monde contre un autre, et dans son échec encore il revêt aux yeux de l'histoire une extraordinaire importance, car sa défaite a dépassé sa personnalité et celle du Concile; elle a entraîné tout ce qu'il avait aimé dans une ruine d'autant plus profonde que ses idées n'avaient dû qu'à lui un prolongement de vie et de vigueur, qu'il en avait épuisé la sève dans son prodigieux effort et que le silence à jamais s'était fait sur elles avant même qu'il eût rejoint Arles pour y mourir. La cause d'Avignon était perdue, nul depuis ne l'a relevée et rien ne subsiste des prétentions du Venaissin, qu'une vague défiance dans l'âme italienne, à laquelle il se peut qu'Aleman ne soit pas étranger. La cause des Conciles généraux, suprêmes

régulateurs du monde chrétien, réunis de droit de dix en dix ans pour prescrire obligatoirement les actes du Saint-Siège et décider de tout dans le moindre détail, le rêve d'une église catholique et parlementaire, cette cause et ce rêve disparurent aussi dans le tombeau de Saint-Trophime, et si le nom d'Aleman fut mêlé par les Gallicans à leurs revendications et le nom du concile de Bâle aux leurs par quelques protestants, ce fut, semble-t-il, une erreur due à l'accidentelle conformité d'une opposition antipontificale. Qu'eût pensé, en effet, de l'œuvre de Luther, le défenseur de l'Immaculée-Conception de la Vierge, et ne s'est-on pas beaucoup illusionné sur les conséquences de l'assemblée bâloise en Allemagne, et n'a-t-on pas noté justement un retour de l'Empire au Saint-Siège romain pendant la seconde moitié du XVe siècle, et quoi de commun, enfin, entre les créateurs d'églises sans pape et notre Cardinal, dont la foi en la nécessité d'un Souverain Pontife alla jusqu'à l'érection d'un antipape ? Qu'eût pensé, d'autre part, du gallicanisme des XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècles, l'homme qui voulait transmettre au Concile international le pouvoir souverain, encore exalté, qu'avaient tenu les papes, l'orateur dont nous avons rappelé les discours enflammés, prononcés à Bâle contre l'intervention des princes dans les questions de foi ? C'est même le côté le plus saisissant peut-être de sa physionomie, qu'après avoir prouvé, dans une lutte éclatante, une intelligence que nul ne contesta et une vertu qui fut universellement vénérée, il ne fit pas un disciple, tant la cause était morte qu'il avait galvanisée pourtant au point de tenir dix ans Rome en échec et de ne capituler à la fin qu'avec les honneurs de la guerre et l'assistance de trois rois. Assurément cette gloire est stérile, et mieux eût valu être l'initiateur d'un mouvement de régénération, mais son rôle eut sa grandeur et peu d'hommes, réduits à eux-mêmes comme Louis Aleman, ont su s'imposer à leur temps avec une telle force et un tel ascendant.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Adhémar (Pierre), 130.
Ailly (Pierre d'), cardinal, 6, 15 n. 1.
Alamanni (Cardinal), 7 n. 4.
Alamanni (Frédéric), évêque de Pistoie, 484.
Albenga (évêque d'), 201, 229, 231 à 233, 284.
Albergati (Nicolas), cardinal, 52, 57, 59, 72, 74, 75, 79 à 82, 103, 113, 114, 118, 122, 162, 164, 165, 169, 179, 180, 184, 202, 203, 207, 208, 251, 436.
Albert II, roi des Romains, 264, 266, 270, 304 n. 1, 363, 366.
Alberti (Albert des), 66, 68.
Albioli (Raimond), 316.
Aleman (Claude), 27, 71, 402 n. 1.
Aleman (Gallois), 7, 8, n. 2.
Aleman (Hugues), 71, 141, 401, 402 n. 1, 403, 468, 471.
Aleman (Jean), frère du Cardinal, 7.
Aleman (Jean), père du Cardinal, 7.
Aleman (Louis), neveu du Cardinal, 70, 71, 402 n. 1.
Aleman (Louis), petit neveu du Cardinal, 402 n. 1.
Aleman (Marguerite), 71.
Aleman (Nicolas), 471.
Aleman (Philiberte), 402 n. 1.
Aleman (Pierre), frère du Cardinal, 7, 71, 141.
Aleman (Pierre), grand-père du Cardinal, 7.
Alexandre V, pape, 9, 10, 12, 13, 29.
Alfonse V, roi d'Aragon, 49, 181, 235, 250, 258, 259, 270, 302 n. 1, 346, 356, 359 à 361, 393, 409 à 411, 456, 470.
Amaral (Louis de), évêque de Viseu, 224, 226, 238, 315, 326, 390.
Amé VIII, duc de Savoie et antipape sous le nom de Félix V, 107, 132, 133, 157, 167, 181, 182, 214, 215, 217, 224, 226, 298 à 308, 321 à 345, 348 à 350, 353 à 365, 378, 379, 382 à 392, 394 à 397, 399, 401, 403, 404, 409 à 411, 413 à 415, 418 à 423, 426 à 429, 432 à 435, 437 à 460, 463 à 467, 469, 470.
Amé IX, duc de Savoie, 433.

Anjou (Charles d'), 156.
Antioche (patriarche d'), 202, 214, 232.
Arces (Jean d'), archevêque de Tarentaise, 314, 321, 342, 390, 447, 466.
Arétin (Léonard), 334.
Assalbit (Pierre), 27, 46, 125.
Auclou (Robert), 232.
Augustin de Rome, 185.
Aurispa (Jean), 68.
Autriche (Albert d'), 362.
Autriche (Sigismond d'), 408.
Bacci (Novello des), 65 n. 1.
Bachenstein (Jean de), 343, 399, 400, 416, 418, 428.
Bacon (Pierre), 140 n. 5.
Bardonenche (Claude de), 148.
Bardonenche (François de), 351.
Beaufort (Henri), cardinal, 103, 114.
Beaupère (Jean), 101, 102, 171.
Beauvau (Jean de), 472 à 474.
Benoît XIII, pape, 1, 4, 6, 9, 12 à 14, 23, 29, 49, 125, 152, 268, 437.
Bentivoglio (Antoine), 53, 54, 77.
Bentivoglio (Jean), 52.
Bernard (Guy), 453, 455, 456, 458.
Bernes (Gabriel de), 458.
Bernardin de Sienne (Saint), 67 n. 3, 186.
Bessarion (Cardinal), 64 n. 2.
Blégier (Guillaume), 140 n. 2, 470, 477, 479.
Blondelet (Jean), 87, 166, 352.
Blondus (Flav.), 202.
Boniface VIII, pape, 153.
Bosio (Bernard *de*), 316.
Botyll (Robert), 446, 458.
Bourbon (duc de), 156.
Bourgogne (duc de), 107, 167, 178, 180, 206, 215, 232, 254, 331, 357, 414, 419.
Boyssard (Monet), 140 n. 5, 470, 477.
Brancas (Nicolas de), 447, 453, 475, 477.
Branda (Cardinal), 88, 103, 113 à 115, 122, 164, 203.
Brandebourg (Electeur de), 420, 423.
Bresiano (Alfonse de), 444.
Bretagne (duc de), 357, 389, 438.
Brogny (Jean de), cardinal, 11, 15 n. 1, 132 à 136, 401.
Bucci (Antoine), 75.
Burgos (évêque de), 234, 270, 271.
Calixte III, pape, 483 n. 2.
Canedolo (Baptiste), 78, 81.
Canedolo (Marc), 77, 79, 81, 82.
Capodiferro (Baptiste), 64 n. 3, 65 n. 1.
Capranica (Dominique), cardinal, 61 n. 3, 62, 64, 82, 85, 103, 115, 122, 124, 126, 163, 171, 203, 205.
Carillo (Alfonse), cardinal, 54 à 56, 58, 103, 113, 114, 122, 181, 305.
Carillo (Alfonse), neveu du précédent, 344.
Carmagnola (François), 61.
Carreto (Aleramo del), 315.
Carvajal (Jean), 367, 379, 413, 419, 422.
Casanova (Jean), cardinal, 103, 109, 110, 113, 115, 124.
Casini (Antoine), cardinal, 37, 102, 109, 115.
Castro (Antoine *de*), 483 n. 3.
Cepoli (François des), 65 n. 1.
Cervantès (Cardinal), 88, 104, 107, 109, 110, 112 à 114, 122, 124, 163, 171, 180, 181, 184, 185, 203, 207, 209, 212, 214, 216, 218, 219,

222, 223, 225, 227, 228, 230, 231, 234, 240, 248, 255, 321, 322.
Cesarini (Julien), cardinal, 88, 97, 98, 100, 101, 103, 106 à 108, 111, 113 à 115, 122, 163, 165, 171, 179, 184, 192 à 195, 203 à 205, 207 à 209, 212 à 214, 216 à 219, 222 à 230, 233 à 236, 240, 241, 243 à 248, 251, 253, 255, 258, 260, 306, 334, 396, 413, 416, 427.
Chalant (Antoine de), cardinal, 11, 15 n. 1, 29, 88.
Chalant (Claude de), 402 n. 1.
Chalant (Jacques de), 402 n. 1.
Charles VI, 3, 361.
Charles VII, 99, 105, 107, 156, 160, 167, 169, 179, 181, 199 n. 1, 211, 215, 221, 222, 224, 226, 239, 256, 257, 264, 270, 281, 306, 333 n. 1, 346, 357 à 359, 362, 368, 384, 401, 402 n. 1, 405, 406, 410, 412, 421, 429, 432 à 435, 437 à 449, 452 à 456, 459, 464.
Charles VIII, 402 n. 1.
Charles Ier, duc de Savoie, 402 n. 1.
Chastel (Tanguy du), 453.
Chatard (Pétronille), 7.
Châtelet (Jeanne du), 402 n. 1.
Châtillon-de-Michaille (Marie de), 7, 8 n. 2.
Chiemsee (évêque de), 375, 382.
Chiomonte (Jean de), 316.
Chissé (Aimon de), 249, 351.
Chissé (Béatrix de), 8 n. 2.
Chissé (Humbert de), 324.
Chissé (Rodolphe de), 8 n. 2.
Chonas (Fouque de), 139.
Christian de Konigsgratz, 313, 316.
Cingoli (Bartolo), 470.
Cizero (Baptiste), 148.
Clémanges (Nicolas de), 30, 88.
Clément V, pape, 201.
Clément VII, pape d'Avignon, 9, 29, 134, 401, 437.
Clément VII, pape, 483.
Clément VIII, antipape, 298.
Clément (Vincent), 446, 458.
Coëtivy (Alain de), 401 n. 1.
Coetquis (Philippe de), archevêque de Tours, 162, 178, 200, 201, 283, 285, 286, 346.
Cœur (Jacques), 453, 458.
Cologne (Electeur de), 321, 322, 344, 369, 372, 376, 414, 419, 420, 424 à 426, 438, 440, 447.
Colonna (Louis), 70.
Colonna (Prosper), cardinal, 102, 114, 124, 179, 203.
Compeys (Jean de), 402 n. 1.
Condulmaro (François), 46, 103, 115, 125.
Condulmaro (Gabriel), voir Eugène IV.
Conradi (Pierre), 65 n. 1.
Conti (Cardinal), 83, 86, 102, 115.
Conzié (François de), 5, 8 à 15, 20, 25, 27, 29, 46, 72, 74, 92, 125, 134, 136, 138, 148, 401.
Conzié (Marguerite de), 8 n. 2.
Conzié (Pierre de), 8 n. 2.
Cordon (Aynard de), 299.
Correr (Antoine), cardinal, 103, 109, 110, 113 à 115, 122, 124, 163, 203.
Cossa (Jean), 453.
Cotigny (Pierre de), 134 à 136, 138, 149.
Courcelles (Thomas de), 256, 270, 309, 312, 316, 321, 328, 351, 358, 365, 366, 375, 390, 415, 434, 440, 453, 458.
Courtecuisse (Jean), 131.
Crête (archevêque de), 171, 226, 237.

Cros (Pierre de), 134.
Cuença (évêque de), 283.
Cusa (Nicolas de), 234, 367, 368, 375, 376, 422.
Damiani (Robert), 473.
David (Jean), 352.
Didier (Guillaume), 315.
Dissipatos (Georges, Jean et Manuel), 190, 191, 223, 224.
Douglas (comte de), 357 n. 1.
Dundrennan (Thomas, abbé de), 268, 289, 290, 309, 312, 313.
Dunkeld (évêque de), 373, 444.
Dunois, 446, 456, 458.
Eberstein (comte de), 427, 428.
Embrun (archevêque d'), 444, 458.
Emmanuel II Paléologue, 188.
Engelhard (Henri), 447.
Estouteville (Cardinal d'), 473.
Eugène IV, pape, 30, 31, 46, 53, 54, 56 à 60, 66, 67 n. 3, 74, 80 n. 1, 83, 90, 92 à 96, 98, 100 à 126, 129, 152, 154 à 156, 159 à 162, 165, 169, 177 à 180, 182, 183, 188 à 196, 198, 201 à 208, 210, 212, 213, 222, 223, 226, 235, 238, 240 à 244, 250 à 254, 256 à 259, 261 à 264, 268, 269, 278, 279, 281, 282, 285, 287 à 291, 293, 294, 296 à 298, 301, 303 à 309, 330, 331, 334 à 336, 347, 348, 353 à 361, 365 à 368, 370 à 372, 376 à 378, 388, 392, 396, 401, 403, 404, 406, 409 à 414, 417, 419, 420, 422 à 427, 435 à 437, 442, 450, 457, 459, 461, 469, 472.
Félix V, antipape, voir Amé VIII.
Ferrières (Jean de), 139.
Festi (Nicod), 304.
Fillastre (Cardinal), 15 n. 1, 132.
Filliol (Jean), 239, 444.
Fitigny (François de), 71, 137, 351.
Fitigny (Guillaume de), 71.
Fitigny (Hugues de), 71, 141, 349 n. 1.
Fitigny (Louis de), 70, 71, 142.
Foix (Pierre de), cardinal, 103, 115, 118, 215, 321, 401, 403, 404, 474, 479.
Forbin-Janson (Jacques de), archevêque d'Arles, 484.
Fortebraccio (Nicolas), 161.
Foschi (Angelotto des), cardinal, 103, 118.
Françoise-Romaine (Sainte), 89.
Frédéric III, roi des Romains, 363, 364, 366, 368 à 383, 387 à 389, 393, 399, 405, 406, 411 à 413, 415 à 420, 422 à 424, 429, 454.
Fréron (Simon), 191.
Fusce (François *de*), 269, 365, 373.
Garatoni (Christophe), 189 à 191, 209, 223.
Gerbaix (Aimon de), 62, 71.
Geri (Bartolo), 35.
Gerson, 197.
Ghisilieri (Charles), 79.
Glandevès (Louis de), évêque de Marseille, 155, 286, 291, 315, 326, 351.
Gnesne (archevêque de), 390.
Granval (Jeannette de), 402 n. 1.
Grégoire XII, pape, 1, 12, 13, 93, 268.
Grignan (François de), archevêque d'Arles, 478 n. 2, 484.
Groslée (Jean de), 87, 358, 415, 433, 434, 439, 448.
Grunwalder (Jean), cardinal, 257, 345, 362, 364, 365, 405, 415 à 417.
Gueldre (duc de), 167.
Guidalotti (Benoît des), 45, 46.

Guy d'Alby ou de Cluses, 131 à 133.
Haselbach (Thomas), 375, 377, 417, 418.
Hugues (Guillaume), archidiacre de Metz, 232, 234, 256, 289, 290, 316, 365, 372, 373, 375, 390, 415, 430, 447, 448, 466.
Innocent VII, pape, 19.
Jaubert de Barraut (Jean), archevêque d'Arles, 484.
Jean VII Paléologue, 188 à 191, 209, 210, 223, 228, 238.
Jean XXIII, pape, 1, 3, 4, 9, 13, 20, 23, 29, 52, 89.
Jean de Saltzbourg, 316.
Jeanne II, reine de Naples, 23.
Jouvenel des Ursins (Jacques), archevêque de Reims, 440 à 453, 455, 456, 458, 463.
Judeis (Henri *de*), 316.
Kuelin (Conrad), 343.
Lac (Pierre du), 473.
Lagier (Guillaume), 140 n. 2.
La Fayette (maréchal de), 444 n. 3, 453.
Lamy (Nicolas), 270, 358, 439, 448.
Lanser (Louis de), 326.
La Palud (Louis de), évêque de Lausanne, cardinal de Varembon, 71, 108, 113, 114, 175, 182, 224, 238, 249, 280, 304, 305, 317, 324, 326, 341 à 343, 389, 397, 447, 466.
La Pergola (Ange de), 44, 60, 61.
La Planche (Bernard de), évêque de Dax, 315, 345, 430, 451.
La Tour (Jacques de), 466.
Lavello (Tartaglia de), 44.
Le Boursier (Jean), 456, 458.
Le Franc (Martin), 370, 444, 448.
L'Hoste (Jean), 351.
Limousin (Guillaume), 149.
Littera (Guillaume *de*), 356.
Lola (François), 70.
Louis, dauphin de France, 356, 401, 402 n. 1, 404 à 408, 433, 447, 454, 459, 464.
Louis Ier, duc de Savoie, 148, 298, 300, 302 n. 1, 330, 342, 356, 381, 402 n. 1, 405, 407, 421, 433, 435, 439 à 441, 452, 456, 464, 465 n. 2.
Louis III, roi de Sicile, 122, 124, 142, 143 n. 1, 156, 166, 364.
Lubeck (Evêque de), 167, 178, 207, 217, 224, 226, 283, 285, 286, 296.
Lusignan (Anne de), 148, 390 n. 6.
Lusignan (Hugues de), cardinal, 103, 109, 110, 113, 115, 124, 156, 164, 180, 203.
Lusignan (Lancelot de), 390, 466.
Lutzelstein (Comte de), 427, 428.
Luxembourg (Saint Pierre de), 185, 483.
Lysura (Jean de), 263, 365, 366, 369, 374, 413, 422.
Machet (Gérard), 346.
Malatesta (Charles), 60.
Malestroit (Jean de), évêque de Nantes, 346.
Malicorne (de), 444.
Malvezzi (Jean), 81.
Manfredi (Louis des), 70.
Marchand (Pierre), recteur à l'Université de Bologne, 69 n. 2.
Marchand (Pierre), vice-chancelier de Savoie, 328.
Marcolino de Venise, 34.
Maresme (François de), 298 n. 1.
Martin V, pape, 2, 18 à 26, 29 à 32, 35, 37, 41 à 50, 52 à 63, 68, 71, 73 à 77, 83, 86 à 88, 90 à 98, 100, 103, 107, 113, 125, 130,

132, 133, 138, 149, 152, 153, 165, 181, 188, 197 à 199, 204, 298, 303, 461.
Masi (Thomas), 95.
Mauroux (Jean), 4 à 6, 15 à 17, 20, 29.
Mayence (Electeur de), 363, 365, 366, 369, 371, 374, 377, 414, 421 à 423.
Médicis (Côme de), 212, 214.
Menthon (Nicod de), 237, 306.
Menthon (Pierre de), 448.
Menthonex (Etienne de), 13.
Mez (François de), évêque de Genève, 314, 324, 326, 345, 347 n. 3, 389.
Milan (Archevêque de), 271, 279, 283, 284.
Moers (Walram de), 344.
Moncada (Eudes de), évêque de Tortose, 291, 314, 321, 326, 339, 345, 410.
Montferrat (Blanche de), 402 n. 1.
Montfort (Claude de), 148.
Montfort (Guillaume de), cardinal, 113, 115.
Montier (Pierre), 351.
Montjoie (Guillaume de), 138 n. 3.
Montone (Braccio de), 23, 53, 56, 60.
Moulin (Denis du), 346.
Nicolaï (Avignon), 138 n. 3.
Nicolas V, pape, 73, 424, 436 à 438, 442, 449 à 451, 453 à 460, 463, 464, 466 à 468, 475, 476 n. 3, 479.
Norwich (évêque de), 446.
Olesniki (Sbignée), 389.
Ordelaffi (Georges), 55.
Orléans (duc d'), 456.
Orléans (Jean d'), comte d'Angoulême, 298 n. 1.
Ornos (Georges de), évêque de Vic, 314, 321, 326, 328, 345, 397, 410, 447, 448, 466.
Orsini (Jourdain), cardinal, 102, 109, 115, 117, 118, 126, 127.
Padoue (évêque de), 162, 168, 206.
Palatin (Electeur), 409, 414, 420, 424, 427, 428, 438, 447.
Palomar (Jean de), 100, 113.
Paul II, pape, 472.
Pérouse (Jean de), 142, 147, 166, 351.
Petrucci (Antoine des), 65 n. 1.
Philelfo (François), 68, 69, 79 n. 3, 84, 202, 360.
Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, 54 à 58, 60 à 62, 74, 103, 107, 109, 123, 126, 147, 148, 166 à 168, 202, 213, 235, 250, 257 à 260, 265, 270, 271, 304 n. 1, 356, 359, 360, 411, 456.
Piccolomini (Aeneas-Sylvius), 200, 202, 231, 249, 418 n. 2, 425, 468.
Piochet (Antoine), 448.
Pivan (Jean), 352.
Plovier (Etienne), 166, 214, 319, 324, 351, 444, 447, 475.
Pogge Bracciolini, 201, 335, 336 n. 1.
Poitiers (Jean de), 137.
Pomaro (Jean de), évêque d'Ivrée, 315.
Pompadour (Elie de), 440, 453, 455, 456, 458.
Pont (Judec du), 166, 352.
Pontano (Louis), 249, 260, 270 à 272, 275, 279, 283, 289, 295.
Porta (Ardicino della), cardinal, 102, 115, 117, 118.
Prangins (Jean de), 182, 304, 344.
Prez (Antoine de), 137.

Prigent (Jean), évêque de Saint-Brieuc, 390.
Provana (Barthélemy), 316.
Provana (Jacques), 315.
Quercia (Jacques della), 72.
Raguse (Jean de), 100, 210, 223, 238, 291, 308, 326, 345, 389.
Ram (Dominique), cardinal, 103, 114.
René (le roi), 155, 180, 181, 215, 237, 258, 348, 361, 401, 406 n. 2, 409, 410, 438, 447, 454, 459, 464, 469 à 472, 475, 476.
Rhein (Frédéric zu), évêque de Bâle, 315, 326, 341, 405, 407.
Rocalli (Barthélemy), 155.
Rochetaillée (Jean de), cardinal, 103, 109, 110, 113, 115, 122, 124, 131, 163, 171, 183, 186, 203.
Rocosello (Pierre *de*), 130.
Roger (Robert), archevêque d'Aix, 435, 444, 453, 469 à 471.
Romagnano (Louis de), évêque de Turin, 315, 415.
Rötelen (marquis de), 246, 342, 375, 404, 405.
Rudesheim (Rodolphe de), 234.
Sabrevois (Denis de), 171.
Saconnex (Henri de), 137, 142.
Saconnex (Jean de), 142.
Sala (Bornio de), 76.
Saluces (Amédée de), cardinal, 11, 14, 15 n. 1.
Saluces (Georges de), 315, 326, 448, 466.
Saluces (marquis de), 340, 341.
S. Albino (Philippe *de*), 352.
San Severino (François de), 70.
San Severino (Louis de), 78, 81, 82.
Savoie (Charlotte de), 362.
Savoie (Marguerite de), 298, 364, 379, 414.
Savoie (Marie de), 298.
Savoie (Philippe de), comte de Genevois, 298, 300, 330, 340 à 342, 381.
Saxe (Electeur de), 362, 414, 420, 424, 425, 438, 440, 447.
Scala (Nicodème della), évêque de Freising, 415.
Scarampo (Henri), 36.
Schlick (Gaspard), 413, 416, 425.
Schlick (Henri), 416, 417.
Ségovie (Jean de), 193, 233, 248, 270, 297, 309, 310, 312 à 314, 316, 321, 323, 345, 358, 364, 365, 367, 368, 373, 395, 400, 405, 407, 413, 416, 430, 447, 448, 464, 466, 467 n. 1.
Segura (Alfonse de), 455, 456, 458.
Selloct (Jean), 446.
Sforza (François), 23.
Sforza (François), fils du précédent, 161, 335 n. 3, 411, 456.
Sforza (Galéas), 402 n. 1.
Sigismond, empereur, 3 à 6, 14 à 18, 93, 103, 105, 107, 109 à 114, 116, 117, 120 à 125, 129, 159 à 161, 167 à 169, 173, 212, 213, 221, 222, 235, 241 à 246, 261, 262, 264, 298, 366.
Simmern et Deux-Ponts (comte de), 362.
Strasbourg (évêque de), 362 n. 8, 427, 428.
Sure (Antoine de), 299.
Talaru (Amé de), archevêque de Lyon, 113, 114, 168, 171, 175, 199, 202, 207, 215, 229, 230, 245, 248, 256, 264, 270, 272, 280, 282, 289, 296, 321, 322, 346.
Talon (Raimond), 351.

Tarente (archevêque de), 162, 171, 206, 223, 228, 231, 232, 235, 236, 239,
Tek (Louis de), patriarche d'Aquilée, 180, 181, 202, 212, 235, 240, 241, 245, 248, 250, 265, 279, 280, 284, 296.
Teste (Guillaume), 352.
Thibout (Nicolas), 316.
Thury (Pierre de), cardinal, 12.
Tierstein (comte de), 280, 323, 326, 340.
Tolentino (Nicolas de), 81, 82.
Tolomei (Tolomeo des), 44.
Traversari (Ambroise), 194 à 196, 202, 205, 206, 209, 247.
Treilhia (Pierre de), archidiacre de Lodève, 27, n. 4, 211, 319.
Treilhia (Pierre de), évêque de Lodève, 27, 136 à 138, 149, 468, 470.
Trêves (Electeur de), 366, 369, 372, 377, 399, 414, 419, 420, 424 à 426, 437 à 440.
Tudeschi, 234, 245, 246, 249, 250, 258, 260, 265, 267, 268, 270 à 285, 289, 346, 361, 369, 373 à 376, 378, 395 à 397, 410, 413.
Urbain VI, pape, 1, 19, 355.
Valle (Jean *de*), 316.
Venetini (Antoine des), 65 n. 1.
Verbouz (Jean ou Jacques de), 351.
Verbouz (Louis de), 350 n. 2.
Verbouz (Pierre de), 72.
Verd (Estorge), 11.
Vicard (Pierre), 352.
Virieu (Amé de), 384.
Visconti (Barthélemy), 344.
Vitelleschi (Barthélemy), 373, 390, 447, 466.
Vitelleschi (Jean), cardinal, 83, 373, n. 2.
Vitelli (Ugolin des), 65 n. 1.
Vuloti (Emmanuel), 223.
Wyler (Jean), doyen de Bâle, 316, 317, 324, 375.
Yolande de France, duchesse de Savoie, 402 n. 1, 433, 439.
Zambeccari (Barthélemy), 78, 81.
Zanowitz (Alexandre), patriarche d'Aquilée, 345, 380 à 382, 389, 413.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION V

BIBLIOGRAPHIE XVII

CHAPITRE PREMIER. — Louis Aleman au concile de Constance et à la cour de Martin V ; la Chambre apostolique 1

L'état des esprits au concile de Constance en 1417; l'arrivée de Louis Aleman à Constance rallume le conflit du sacré collège et du roi des Romains ; la famille et les premières années d'Aleman, le camérier François de Conzié ; le conclave de Constance; Martin V ; confirmé dans sa charge de vice-camérier, Aleman accompagne le Pape à Florence et à Rome ; sa situation à la cour de Martin V.

Aleman, chef de la Chambre apostolique ; origine et organisation de cette administration ; attributions d'Aleman en matière financière ; ses attributions comme surintendant du palais pontifical ; ses attributions en matières judiciaire, administrative et politique ; son rôle au concile de Sienne.

CHAPITRE II. — La légation de Bologne 51

Les relations de Bologne avec le Saint-Siège depuis le commencement du siècle ; la guerre milano-florentine et les légats Carillo et Condulmaro ; nomination d'Aleman ; son entente avec

Pages

le duc de Milan et la restitution d'Imola et Forli; pouvoirs d'Aleman à Bologne; la cour du légat; le chapeau de cardinal; l'émeute de 1428 et l'expulsion d'Aleman.

CHAPITRE III. — Louis Aleman à Rome et les commencements du concile de Bâle 85

Situation du Cardinal à Rome; il prend part à l'élection d'Eugène IV; ses rapports avec le nouveau pape; l'affaire Colonna; les préliminaires et l'ouverture du Concile à Bâle; Eugène IV en prépare et en prononce la dissolution; Aleman refuse sa signature à la bulle de dissolution; effet de la dissolution à Bâle et à Rome; intervention du roi des Romains; le Concile résiste et le conflit s'aigrit; Aleman se déclare pour le Concile; inutiles négociations entre Rome et Bâle; Aleman reçoit chez lui l'empereur Sigismond; son évasion de Rome.

CHAPITRE IV. — L'archevêché d'Arles 129

Passage d'Aleman sur le siège épiscopal de Maguelone; son échec à Genève; sa nomination à l'archevêché d'Arles; ses vicaires-généraux; la maison archiépiscopale d'Arles et l'administration diocésaine; les synodes; les revenus de l'archevêque.

Arrivée d'Aleman dans son diocèse; la réforme du Chapitre; le chœur de Saint-Trophime; l'abbaye de Montmajour; l'affaire de l'évêché de Marseille; voyage d'Aleman à Bâle.

CHAPITRE V. — Louis Aleman à Bâle et l'affaire du synode gréco-latin 159

Fin du premier conflit ouvert entre le Pape et le Concile; arrivée d'Aleman à Bâle; composition du Concile; assemblées générales; tendance et règlement du Concile; les députations; les sessions; les commissions; affaires diverses dont Aleman fut chargé au Concile; Aleman juge de la Foi; Aleman vice-chancelier.

Les préliminaires du synode gréco-latin; le décret du 7 septembre 1434; la mission à Bâle du nonce Traversari; le programme de la majorité des Pères; comment Aleman devint le chef de ce parti; la lutte reprise entre le Pape et le Concile; Aleman et son parti proposent Avignon pour le synode gréco-latin; cette motion est adoptée par le Concile; négociations avec la ville

Pages

d'Avignon ; contre-décret élaboré par la minorité des Pères ; session du 7 mai 1437 et victoire d'Aleman ; l'affaire de la bulle et le procès du nonce archevêque de Tarente ; les délégués de la majorité et de la minorité aux prises à Constantinople ; échec du concile de Bâle auprès des Grecs ; il rouvre le procès du pape Eugène IV ; inutile opposition et départ du légat-président Julien Cesarini.

CHAPITRE VI. — Louis Aleman, président du concile de de Bâle et déposition d'Eugène IV 247

Composition du Concile à l'époque où Aleman est élu président ; il fait prononcer la suspension du Pape ; l'intervention des rois et des princes ; l'attitude du roi de France ; l'opposition milano-aragonaise contre Aleman à Bâle, Tudeschi et Pontano ; les négociations avec l'Empire ; la déclaration de neutralité ; le projet allemand pour la translation du Concile ; la diète de Mayence ; les huit articles contre Eugène IV présentés et soutenus par Aleman ; séances tumultueuses, efforts de l'opposition ; manœuvres, discours et victoire d'Aleman ; la déposition est prononcée le 25 juin 1439.

CHAPITRE VII. — La création de l'antipape 293

Renvoi du conclave ; l'influence d'Aleman sur la majorité s'ébranle ; peste de Bâle ; le choix d'un antipape ; le duc de Savoie Amé VIII et sa retraite à Ripaille ; ses relations antérieures avec le Concile ; préliminaires du conclave ; choix des commissaires chargés d'en arrêter la composition ; inquiétudes d'Aleman ; composition du conclave de Bâle ; Aleman au conclave ; élection du duc de Savoie ; les premières difficultés entre les Pères et leur élu ; légation d'Aleman à Ripaille ; caractère national du pontificat de Félix V ; ses défauts et les dangers de son élection ; retour d'Aleman à Bâle ; la liste civile de l'antipape ; opposition de la majorité des Pères contre Félix V et Aleman ; il retourne en Savoie et ramène l'antipape à Bâle ; couronnement de Félix V ; composition de son Sacré Collège ; situation d'Aleman à la cour de l'antipape.

CHAPITRE VIII. — Le Schisme 353

Le schisme est accueilli avec indifférence ; l'obédience de Félix V ; l'attitude de Charles VII, du duc de Milan, du roi d'Ara-

Pages

gon ; adhésions allemandes ; le roi des Romains Frédéric ; Aleman, légat du Concile et de l'antipape à la diète de Mayence ; la neutralité allemande ; Aleman légat à la diète de Francfort ; il accompagne, à Aix-la-Chapelle, le roi des Romains ; l'appui qu'il en obtient à Francfort contre les Electeurs acquis au Pape ; le projet allemand de translation du Concile ; passage de Frédéric à Bâle.

La situation à Bâle ; relations difficiles de l'antipape et du Concile ; questions de protocole et d'argent ; Félix V retourne à Lausanne ; son Sacré Collège ; le bas clergé à Bâle ; mesquines discussions, malaise, dissensions, impopularité d'Aleman ; opposition de Jean de Bachenstein.

Le coup de main tenté sur Avignon par Aleman ; son intervention dans les affaires suisses et apurès du Dauphin. Le Concile est abandonné par le roi d'Aragon, par François Sforza, par le duc de Milan. Nouvelles négociations avec l'Empire ; adhésions de quelques Electeurs au Concile ; le roi des Romains est rebuté par le Concile, malgré les efforts d'Aleman, dans l'affaire de Freising ; diète de Nuremberg et propositions faites aux Pères, qui les rejettent ; Frédéric se déclare pour Eugène IV, qui dépose les électeurs de Trèves et de Cologne, favorables au Concile ; ligue électorale de Francfort ; ultimatum des Electeurs au Pape ; derniers efforts d'Aleman, son voyage en Savoie, son retour à Bâle avec Félix V, son impuissance à la diète de Francfort ; fin de la neutralité allemande et victoire d'Eugène IV ; Aleman attaqué à son retour de Francfort ; il quitte Bâle ; expulsion du Concile.

Chapitre IX. — La fin du schisme, la mort et le culte du bienheureux Aleman 431

Conditions qu'Aleman prétend mettre à l'abdication de l'antipape ; pourparlers entre le roi de France et le duc Louis de Savoie ; mort d'Eugène IV ; lectioné et dispositions de Nicolas V ; entente conclue à Bourges entre Charles VII et d'autres princes ; conférences ouvertes en conséquence à Lyon ; Aleman s'y introduit, temporise, gagne du terrain ; les négociations se poursuivent à Genève ; projet de Genève élaboré par Aleman pour la fin du schisme et remis aux commissaires de Charles VII ; le projet de Genève est soumis au Pape par les représentants de France et d'Angleterre ; la succession de Milan ; le concile de Lausanne ; modifications apportées par la cour de Rome au projet de Genève ;

Pages

la bulle antidatée demandée et obtenue par Aleman ; l'abdication de Félix V; la dissolution du concile de Lausanne.

Retour d'Aleman dans son diocèse; sa mort; ses miracles; sa béatification; son culte.

CONCLUSION 487

INDEX DES NOMS DE PERSONNES 501

Impr. P. LEGENDRE & Cie, rue Bellecordière, 14, Lyon.

Librairie Alph. PICARD & Fils

PARIS — 82, Rue Bonaparte, 82 — PARIS

VALOIS (Noel), membre de l'Institut. — **La France et le grand Schisme d'Occident**, 1896-1902, 4 vol 8° (xxv, 407-516 ; xxiv, 632 et 610 p.)..... 40 fr.

LESQUEN (G. de) et MOLLAT (G.). — **Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon, à l'époque du grand schisme d'Occident**, 1903, 1 vol. 8° (233 p.)..... 4 fr.

LEMOINE (Jean). — **Archives de l'Histoire religieuse de la France** : I. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des reformés* (1898), publiés avec une introduction, des appendices et des notes, 1902, 1 vol. 8° (xliv, 412 pages)..... 10 fr.

Pour les souscripteurs aux volumes suivants..... 7 50

BEAUCOURT (Mis du Fresne de). — **Histoire de Charles VII** : tome I, *Le Dauphin* ; II, *Le Roi de Bourges* ; III, *Le Réveil du Roi* ; IV, *l'Expansion de la Royauté* ; V, *Le Roi victorieux*, 1453 ; VI, *La Fin du règne*, 1881-1892, 6 vol. 8° (lxxxvii, 479, 667, 543, 463, 470, 594 p.) et album..... 25 fr.

DENIFLE (Le P. Henry), des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut. — **La Désolation des Eglises, monastères et hôpitaux en France pendant la Guerre de Cent Ans** : I. *Documents relatifs au XIVe siècle* ; II. *la Guerre de Cent ans jusqu'à la mort de Charles V* (1380), 2 tomes en 3 vol. gr. 8° (xxv, 608 ; xiv, 528 et 529, 864)..... 27 fr.

TÉRET (Abbé P.). — **La Faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres**. — *Moyen âge et partie moderne, XVIe siècle, phases historiques, revue litteraire, XVIIe siècle, phases historiques*, 1894-1904, 7 vol. 8° 52 50

IMBART DE LA TOUR (P.). — **Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle** (*étude sur la décadence du principe electif*. 814-1140), 1 vol. 8° br., xxiii, 554 p.)..... 5 fr.

Les origines religieuses de la France, les paroisses rurales du IXe au XIe siècle, 1 vol. 8° (354 p.)..... 5 fr.

LAPOTRE (S.-G.). — **L'Europe et le St-Siège à l'époque carlovingienne** ; t. I, *le pape Jean VIII* (872-882), 1 vol. 8° (XII, 268 p.)..... 7 50

LECESTRE (L.). — **Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France**. *Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers, en 1768*, 1 vol 8° (XII, 159 p.)..... 3 50

RICHARD (l'abbé P.). — **La Papauté et la Ligue française** : *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon* (1573-1599), 1 vol. 8° (XXXVII, 672 p., 1 fac. sim.). 10 fr.

THEINER (Aug.). — **Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800**. Extraits des archives secrètes du Vatican, 1857, 2 vol. 8° br..... 5 fr

GESLIN (Paul de). — **Jean-Henri, comte de Frankenberg, cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique et sa lutte pour la liberté de l'Eglise et pour les séminaires épiscopaux**, sous l'empereur Joseph II, trad. par Paul de Geslin, 1852, 1 vol. 8°..... 2 fr.

CHEVALIER (le Chanoine Ulysse). — **L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule**, 1902, 1 vol. 8° (88 p.)..... 3 fr.

MENTION (Léon). — **Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté aux XVIIe et XVIIIe siècles**, t. I, 1682-1705 (*La Régale, l'Affaire des Franchises, l'Edit de 1705, les Maximes des Saints, le Jansénisme en 1705*) ; t. II, 1705-1789 (*Bulle Unigenitus, le Parlement, les Jansénistes et le Clergé, le Clergé et le Fisc, la Suppression des Jésuites*), 2 vol. 8° (V., 186, 270 p.). 10 50

COMMYNES (Philippe de). — **Mémoires**, nouvelle édition publiée avec une traduction et des notes d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de la Rochefoucault, nièce de l'auteur, par B. de Mandrot (1464-1498), 2 vol. 8° (480 p., CXL, 483 p. et carte)..... 25 fr.

COSNEAU. — **Le Connétable de Richemont** (*Arthur de Bretagne*) (1393-1458), 1886, 1 vol. 8° br. (XV, 712 p.)..... 6 fr.

Imp P. LEGENDRE & Cie, 14 rue Bellecordière, Lyon.

3 2044 071 999 726

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

WIDENER

DUE OCT 21 '36

WIDENER
MAY 2 9 2003
JUN 2 1 2003
CANCELLED
BOOK DUE

DUE JUL -6 '49